LA FORCE

DDK

MÉMOIRES

AUTHENTIQUES

DE JACQUES NOMPAR DE CAUMONT

DUC DE LA FORCE,

MARÉCHAL DE FRANCE,

ET DE SES DEUX FILS

LES MARQUIS DE MONTPOUILLAN ET DE CASTELNAUT.

PARIS. — IMPRIMERIE DE Mme Ve DONDEY-DUPRÉ,
Rue Saint-Louis, 46, au Marais.

MÉMOIRES

AUTHENTIQUES

DE JACQUES NOMPAR DE CAUMONT

DUC DE LA FORCE

MARÉCHAL DE FRANCE,

ET DE SES DEUX FILS

LES MARQUIS DE MONTPOUILLAN ET DE CASTELNAUT,

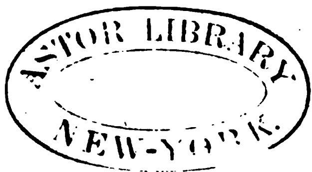
Suivis de Documents curieux et de Correspondances inédites de Jeanne d'Albret, Henri III, Henri IV, Catherine de Bourbon, Louis XIII, Marie de Médicis, Condé, Sully, Villeroy, Fresnes, Pontchartrain, Bouillon, Biron, d'Ornano, Montespan, Matignon, du Plessis-Mornay, Rohan, Schomberg, Châtillon, d'Effiat, Feuquières, Richelieu, Servien, des Noyers, Bouthillier, et autres personnages marquants depuis la Saint-Barthélemy jusqu'à la Fronde;

POUR FAIRE SUITE A TOUTES LES COLLECTIONS DE MÉMOIRES SUR L'HISTOIRE DE FRANCE;

RECUEILLIS, MIS EN ORDRE ET PRÉCÉDÉS D'UNE INTRODUCTION

PAR LE MARQUIS DE LA GRANGE,

DÉPUTÉ DE LA GIRONDE,
MEMBRE DU COMITÉ HISTORIQUE DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.



TOME III.

PARIS.
CHARPENTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
29, RUE DE SEINE.

1843

R. A. H. Nelson.

MÉMOIRES

DE JACQUES NOMPAR DE CAUMONT

DUC DE LA FORCE,

MARÉCHAL DE FRANCE.

1572-1640.

LIVRE TROISIÈME.

1622-1640.

CHAPITRE XVI.

1622—1631.

SOMMAIRE.

Paix de Montpellier. — Le Maréchal de la Force se rend à la Cour. — Suspect aux Catholiques, il ne peut plus demeurer en Guyenne. — Il est employé aux négociations avec Soubise et Rohan. — Le Roi lui donne le commandement de l'armée de Picardie. — Il pourvoit à la défense de Calais et de toute la frontière. — S. M. lui confie l'armée pour secourir le Duc de Mantoue. — Le Marquis de la Force est rappelé de Hollande pour y servir de Maréchal de camp. — La Force passe le Mont-Cénis et assiége Pignerol. — La ville et le château capitulent à la vue du Duc de Savoie et de Spinola. — Le Maréchal de la Force chargé de fortifier Briquéras. — Prise de la ville et du château de Carignan. — M. de la Force et son fils se distinguent à l'attaque des retranchements et du pont de Carignan, qu'ils emportent à la barbe des Espagnols et des Impériaux. — Prise de Veillane. — Les Maréchaux de la Force, de Schomberg et de Marillac vont secourir Casal. — Au moment de livrer bataille arrive le signor Mazarini. — Ses offres sont acceptées des deux côtés. — La Force reçoit un Pouvoir pour traiter de la paix. — Ennuyé des retards qu'on y apporte, il demande un congé à S. M. — A peine revenu à la Cour, le Roi l'envoie commander en Champagne. — Il dissipe certaines levées de MONSIEUR près de Saint-Loup. — Défait le régiment du colonel Mars. — Se rend à Sedan et fait renouveler à la Duchesse de Bouillon, au nom de son fils, le serment de fidélité au Roi.

Après s'être remis de sa maladie, la paix faite à 1622. 19 octobre.

1622. 19 octobre. Montpellier[1], le Maréchal de la Force fit un voyage à la Cour, où il demeura quelques mois. Étant revenu en sa maison de la Force, qui avoit besoin de grandes réparations, il n'y put guère demeurer avec contentement; tous les jours ce n'étoient qu'avertissements qu'il n'étoit là qu'en grand ombrage aux villes catholiques voisines. De plus, afin d'avoir prise sur lui, l'on pratique des hommes pour leur faire dire qu'il leur avoit voulu bailler de l'argent, et qu'ils lui donnassent moyen de se servir de leur place. Il ne peut plus supporter ces traverses et se résout d'aller avec sa famille en France, où il a des maisons[2], pour s'y tenir.

1623. Il voit leurs Majestés, mais il ne se trouve plus au lustre du vieux temps; sa religion aussi contrarie fort aux avantages que son mérite lui pouvoit acquérir[3].....

1625. Les mouvements faits par le sieur de Soubise lorsqu'il entreprit sur Blavet, le Maréchal de la Force fut employé aux moyens d'accommode-

[1] Voir (*Correspond.*, 3 *nov*. 1622) une lettre du Marquis de la Force à sa femme sur les circonstances de l'entrée du Roi dans Montpellier.

[2] Il avait en Normandie le château de la Boulaye, près d'Évreux, que madame de Larchant, sa sœur, lui avait laissé par testament, et la belle terre de la Ferté, dans l'Ile de France.

[3] Il y a ici une lacune; le Maréchal et le Marquis de la Force vinrent à la Cour au commencement de 1623. Voir leurs lettres. (*Correspondances*, 23 *janvier*, 2 *et* 16 *février* 1623.)

ment qui furent ensuite proposés; sa négociation 1625.
étoit agréée du Roi, et ceux de la Rochelle[1] étoient bien aises qu'il s'en mêlât; il y eut plusieurs lettres écrites de part et d'autre ainsi qu'au sieur de Rohan, les affaires étoient venues en termes bien avantageux pour les Rochellois. Cela fut interrompu, et quelque temps après survint le siége de la Rochelle, où sa Majesté fut presque toujours.

Sa Majesté eut quelque ombrage du côté de la 15 mars.
Picardie, et y envoya le Maréchal de la Force avec Commission pour commander son armée conjointement avec le Maréchal de Chaulnes, Lieutenant du Roi en la province, et le gratifia de beaucoup de bonnes paroles, avec commandement de visiter toutes les places de frontière, témoignant de prendre une grande confiance de lui et de se reposer fort sur son expérience, voulant qu'il visitât toutes les fortifications et tous les magasins, pour lui donner avis sur le tout et de l'état de son armée.

Ce qu'il fit si exactement, que sa Majesté en demeura fort satisfaite. Quelque temps après survint la prise de Bréda par le Marquis de Spinola[2], lequel 2 juin.

[1] Voir (*correspondances, 18 mars et 11 avril* 1625) une lettre de MM. de la Rochelle et la réponse du Maréchal, ainsi qu'une autre lettre de MM. de la Rochelle au Baron de Coppet, chargé par MM. de Genève de prendre part à cette négociation.

[2] Ambroise Spinola, Marquis de los Balbacès, noble génois, le meil-

1625. avec toute son armée s'en vint au long de ces frontières, et l'Infante[1] à Dunkerque et Gravelines, qui n'est qu'à trois lieues de Calais. Le Roi dépêcha un courrier vers le Maréchal de la Force, qui étoit à Corbie, avec commandement de se rendre audit Calais et de pourvoir à la sûreté de la place.

Il prend soudain la poste et y fut reçu avec grande joie par l'appréhension où étoit ce peuple qu'il trouva fort alarmé, et à la vérité la ville en très-mauvais état, soit par ses fortifications, soit par ses magasins. Sa Majesté lui écrivoit souvent de ne rien épargner de tout ce qu'il jugeroit nécessaire; il y rapporta aussi tel soin et telle diligence, qu'en fort peu de jours il mit cette place en bien autre état, et rassura tellement ce peuple par le bon ordre qu'il mettoit à tout, qu'il ne craignoit plus rien. Il rendoit compte[2] tous les jours de ce qui se passoit à sa Majesté, qui en demeuroit fort contente.

leur Général de Philippe IV; il prit nombre de places et il excellait dans les siéges. En 1630 il fut opposé au Maréchal de la Force en Italie; mais n'étant pas secondé par son Gouvernement, il mourut peu après de chagrin.

[1] Isabelle-Claire-Eugénie, née en 1566, Comtesse de Flandre par la donation que Philippe II, son père, lui fit, en 1598, de la Principauté des Pays-Bas et de la Franche-Comté en faveur de son mariage avec l'Archiduc Albert, fils de l'Empereur Maximilien, mort en 1621.

[2] Voir (*correspondances*, 10 *août* 1625) une lettre du Maréchal au Roi sur la situation de la frontière et l'état de la ville de Calais.

L'armée espagnole occupoit une grande étendue 1628.
de pays au long des frontières de Picardie, ce qui tenoit toutes les places en jalousie. L'on avoit opinion, à cause que le Roi avoit envoyé des forces françoises pour le secours de Bréda, que l'Espagnol se vouloit venger. Sa Majesté partagea les places des frontières aux sieurs de Chaulnes et de la Force, qui fut particulièrement chargé des villes de Calais, Ardres, Montreuil, Boulogne, Monthulin et Abbeville. Les Espagnols se contentèrent de force menaces sans rien entreprendre, ainsi il ne s'y passa aucune chose; mais je dois dire qu'en cette petite occasion le sieur de la Force laissa une si bonne odeur de lui et si bonne impression que toute la Noblesse, les villes maritimes et soldats ne se savoient saouler d'en dire du bien. Sa Majesté et tous les Ministres de l'État l'en louoient aussi grandement et de la bonne administration qu'il avoit faite des deniers du Roi; je sais qu'il a été dit maintes fois par des plus grands, que sans l'obstacle de sa religion, le Roi l'auroit admis en son Conseil et aux plus grandes charges de l'État. . . . .

Quelque temps après étant de retour de Picardie, 1629.
au mois d'octobre 1629[1], la Cour étant à Fontaine-

[1] Le Roi avait nommé le Maréchal au commandement de l'armée de Bresse dès le mois d'août; les Provisions lui en furent expédiées le

1629. bleau, le Roi fit appeler le Maréchal de la Force en son Conseil, où étant, sa Majesté lui dit : *Je vous ai choisi pour commander mon armée que j'ai en Bresse, sachant quelle est votre expérience et prenant toute confiance en votre capacité et affection, c'est pour le secours que je désire donner à mon cousin le Duc de Mantoue, contre l'Empereur et les Espagnols qui ont mis le siége devant Casal; je vous ferai délivrer des instructions bien particulières de ce qui est de ma volonté.*

En même temps sa Majesté écrivit au Marquis de la Force [1] en Hollande, où il avoit encore deux frères, les sieurs d'Eymet et de Tonneins, y ayant tous deux charges, et se trouvèrent au siége et à la prise de Bois-le-Duc, qui a été une des belles actions du temps; le Roi lui fit commandement de le venir trouver, qu'il se vouloit servir de lui en son armée, et qu'il y allât faire sa charge de Maréchal de camp.

Toutes les instructions baillées au Maréchal de la

25 septembre. La Force ne partit que vers la fin d'octobre et après qu'on lui eut délivré l'état qui assurait le payement et la subsistance des troupes; cette pièce, qui fait partie des archives de la famille, est du 9 octobre. La correspondance du Maréchal avec le Roi et le Cardinal ne commence que le 4 novembre suivant.

[1] Voir toutes les circonstances de départ du Marquis de la Force pour la Hollande, et les lettres qu'il écrivit à sa femme pendant le temps qu'il y séjourna. (*Correspondances*, années 1628 et 1629.)

Force étoient pour tenir l'armée au long de la frontière de Savoie, et les moyens qu'il falloit employer pour entreprendre sur les troupes dudit Duc, et, par ce moyen, faire une puissante diversion, d'autant que l'on voyoit bien que le Duc de Savoie joignoit ses intérêts avec l'Espagnol en cette guerre du Montferrat. 1629.

Le Maréchal de la Force se rend en Bresse, où le Marquis de la Force, son fils, arrive bientôt; et y ayant demeuré quelque temps avec l'armée, monsieur le Cardinal vint à Lyon avec le Maréchal de Schomberg et quelques vieux régiments, mande audit Maréchal de la Force de venir le trouver là, ce qu'il fit.

Le Duc de Savoie reconnoissant le désavantage 1630. qui lui pourroit arriver de se roidir, tâche de s'accommoder avec le Roi, et offre à sa Majesté le passage de son armée en Savoie. Ses députés étant venus à Lyon, on traite pour les étapes dont il est convenu de la route et du prix. Le Maréchal de la Force eut la conduite de l'armée du côté du Mont-Cénis avec le Marquis de la Force, Maréchal de camp.

Ledit sieur Cardinal prit son chemin du côté du Dauphiné avec quelque cavalerie et quelques régiments, et ils se rencontrèrent presque en même

1630. temps à Suze, au delà du Mont-Cénis, où étant, l'on ne perd pas de temps; le Duc de Savoie avoit promis de fournir les vivres nécessaires, on le presse d'y satisfaire. Il se trouve fort embarrassé, ne voulant rompre d'aucun côté; les armes du Roi ne pouvoient aussi demeurer là inutiles, il y eut plusieurs pourparlers entre monsieur le Cardinal[1] et le Prince de Piémont[2]. Ledit sieur Cardinal demandoit des vivres en payant, pour munir Casal et pour la subsistance de l'armée. On lui promet tout, et sur cette espérance, l'armée s'avance et fait deux ou trois logements; plus elle s'avance, moins l'on voit l'effet des promesses qui étoient faites, et l'armée du Duc, qui n'étoit guères moins forte que celle du Roi, la côtoyoit; c'étoit toujours des remises. Le sieur Cardinal, qui commençoit à découvrir qu'il y avoit là de la fourbe et qu'il mettoit sa réputation et les armes du Roi en péril, prit une
20 mars. nouvelle résolution et fait tourner l'armée devers

[1] Armand du Plessis, Cardinal de Richelieu. Tous les écrivains contemporains ne l'appellent que *Monsieur le Cardinal* : c'est ainsi qu'en Espagne Olivarès était seulement nommé *le Comte Duc*.

[2] Victor-Amédé Ier, second fils de Charles-Emmanuel, Duc de Savoie, portait le titre de Prince de Piémont depuis la mort de son frère aîné; il avait épousé Christine de France, sœur de Louis XIII, et il succéda à son père cette même année, étant alors âgé de quarante-trois ans. Depuis longtemps il prenait une part active à toutes les affaires de l'État.

Pignerol, l'envoie investir afin d'avoir un passage 1630.
assuré du côté de la France d'où il falloit tirer les vivres.

Le lendemain, il y fut avec toute l'armée, et les canons étant en batterie contre la ville, elle se rendit. L'on fit de si bonnes diligences aux attaques du château, qui est une très-bonne place, qu'ayant par deux endroits gagné le pied d'un bastion, le
onzième jour de l'attaque, ils se rendirent [1], bien 30 mars.
que le Marquis de Spinola, avec son armée, et le Duc, avec la sienne, ne fussent qu'à trois lieues de là, où ils étoient venus pour la secourir, il y avoit déjà quatre jours. L'une des attaques se faisoit au dedans de la ville par le Maréchal de Créqui [2], l'autre au dehors, tout à découvert par le Maréchal de la Force à la main droite, et par le Maréchal de Schomberg à la gauche; et comme ces Généraux avoient le commandement par tour, chacun sa semaine, il se rencontra que c'étoit celui du Maré-

[1] Voir (*correspondances, 24 février et 5 avril 1630*) les lettres du Marquis de la Force sur le passage du Mont-Cénis et sur la prise de Pignerol.

[2] Charles de Blanchefort et de Canaples, Marquis de Créqui. Il épousa successivement les deux filles de Lesdiguières et hérita de sa Duché-Pairie. Un duel qu'il eut avec le bâtard de Savoie, au sujet d'une écharpe, fit du bruit dans le temps, et ses exploits en Italie lui acquirent la réputation d'un chef brave et habile. Il fut tué en 1638, au siége de Brème.

1630. chal de la Force, qui fut fort loué du grand travail et bonne diligence qu'il avoit faits de son côté, s'étant logé auprès d'un bastion aussitôt que le Maréchal de Créqui, qui étoit à couvert et qui n'avoit pas vingt pas à faire.

Cette place prise, il fallut songer à la mettre en état de se conserver; il s'écoula beaucoup de temps sans entreprendre autre chose; s'étant aussi engagés à fortifier l'entrée de la vallée de Lucerne, où il y avoit eu autrefois une forteresse nommée Briquéras, cela coûta beaucoup de temps et d'argent; le Maréchal de la Force y fut envoyé avec six ou sept mille hommes de pied et huit cents chevaux; il ne partit point de là qu'elle ne fût en bonne défense. Il demeura dix-neuf mois en ladite armée dans le Piémont sans en bouger; ses confrères s'allèrent tous rafraîchir chacun à son tour. De quantité de belles expéditions qui y furent faites, il a dans toutes les occasions rapporté beaucoup d'honneur et de louanges; son expérience et son courage s'y faisoient beaucoup remarquer.

Le Marquis de la Force, qui ne s'épargnoit pas aussi, fit la première attaque de Saluces, de même celle de Villefranche et de Pancalier, qui lui
3 août. réussirent toutes fort bien. Celle de Carignan [1] fut

[1] Voir (*correspondances, août* 1630) les lettres du Maréchal et du

fort remarquable : il avoit été envoyé avec un régiment seulement et deux cornettes de cavalerie, pensant que les ennemis eussent passé de là la rivière du Pô ; mais ils étaient revenus avec toute leur armée et s'en vinrent au devant de lui. La partie étoit mal faite, car il n'avoit rien pour le soutenir à plus de deux grandes lieues de là ; il fallut payer de bonne mine, et s'aidant d'un ruisseau qui se trouvoit entre deux, il fit ferme là, témoignant tant de résolution que les ennemis crurent que toute l'armée du Roi y devoit être, de sorte qu'ils ne l'osèrent enfoncer ; s'il eût lâché pied, il étoit perdu. Il entretint l'escarmouche fort longtemps ; enfin les ennemis qui vouloient repasser de là l'eau sur leur pont et craignant quelque désordre sur leur retraite, délogèrent. 1630.

Le Marquis de la Force, qui les faisoit suivre de loin, apprend qu'ils n'arrêtent point à Carignan et qu'ils vont droit à leur pont, va se saisir dudit Carignan et s'y loge ; quelque temps après toute l'avant-garde arrive.

Les ennemis, pour assurer le passage et leur pont, délibèrent de faire un bon fort à la tête; ils y font

Marquis de la Force, ainsi que celles du Roi et du Cardinal de Richelieu sur le combat de Carignan.

1630. travailler jour et nuit avec telle diligence que dans deux jours il fut en bonne défense.

Messieurs de Montmorency[1] et d'Effiat[2], qui étoient à Carignan avec une partie de l'armée, font reconnoître ce travail et ne jugent pas le devoir attaquer qu'ils n'aient l'avis du Maréchal de la Force, et ce qui restoit de l'armée avec lui, lequel étoit demeuré au siége du château de Villefranche, bonne place, auquel il fut fait si bonne diligence, qu'après environ deux cents coups de canon, ils se rendirent. Ces messieurs qui étoient à Carignan, le prient de s'avancer; il marche dès le point du jour, y arrive sur le midi; l'on tient conseil sur ce qui se devoit faire; la résolution est prise d'attaquer ce fort, il se charge de le reconnoître et de placer l'artillerie dès le soir, prépare tout ce qu'il

[1] Henri II, Duc de Montmorency, Maréchal de France en 1630, après le combat de Veillane; il embrassa le parti de Gaston d'Orléans. Vaincu et pris le 1er septembre 1632 à Castelnaudary, il eut la tête tranchée dans l'Hôtel-de-Ville de Toulouse, le 30 octobre de la même année. Il était âgé de trente-huit ans : la première et la plus illustre branche des Montmorency s'éteignit par sa mort, et tous ses biens furent dévolus au Prince de Condé, qui avait épousé sa sœur.

[2] Antoine Coiffier-Ruzé, Marquis d'Effiat, d'une famille du Bourbonnais, Surintendant des finances et Maréchal de France en 1631; il mourut le 27 juillet 1632 devant Saverne. Il a laissé plusieurs ouvrages sur les finances et sur ses campagnes, ainsi que des mémoires manuscrits. M. de Cinq-Mars, Grand Écuyer de France et favori de Louis XIII, était fils du Maréchal d'Effiat.

fait pour cet effet, et ordonne si bien toutes choses qu'en faisant les approches, il faisoit marcher le sieur d'Auriac[1], Maréchal de camp, à sa main droite avec un bon corps d'infanterie et de la cavalerie, pour les soutenir; le Marquis de la Force, aussi Maréchal de camp, avec un pareil nombre, marchoit à la gauche, et ledit Maréchal de la Force au milieu. Les ennemis font sortir de l'infanterie et viennent au devant; ayant fait leur décharge, ils se pensent retirer en leur fort par des passages qu'ils avoient laissés entre ledit fort et la rivière; ces messieurs qui voient l'occasion, les poussent si fermement tous ces trois corps à la fois, qu'ils entrent pêle-mêle et les forcent à la barbe de toute leur armée, qui en reçut tel étonnement et fut tellement ébranlée, que si le reste eût été préparé pour donner en même temps, ils mettoient tout en déroute; les ennemis y perdirent plus de douze ou treize cents hommes et force prisonniers. 1630. 6 août.

Après cela le Maréchal de Schomberg vint avec cinq ou six mille hommes de rafraîchissement. Veillane fut attaquée et prise; l'on fit une cessation

[1] Il avoit quatre-vingts ans, et s'y porta avec autant de vigueur qu'un jeune homme, disant à ceux qui l'en vouloient divertir qu'il ne hasardoit qu'un ou deux ans contre trente, quarante, cinquante ou davantage. (Dupleix, *Hist. de Louis XIII*.)

1630. d'armes pour quinze jours, les sieurs de Montmorency et d'Effiat s'en retournèrent en France, bientôt après arriva le Maréchal de Marillac[1] avec quelque nombre de cavalerie.

L'on se prépare pour le secours de Casal, il se fait quantité de farines, de biscuit et de pain; l'on envoie le bagage de toute l'armée en lieu de sûreté pour se décharger et aussi pour employer tous les chariots et mulets à porter lesdits vivres; les trois Maréchaux de la Force, de Schomberg et de Marillac, après avoir pourvu à tout, donnent le rendez-vous général de toute leur armée, prennent leur ordre de marcher et forment les trois corps avant-garde, bataille et arrière-garde, où chacun a le commandement à son tour.

C'étoit une haute entreprise, les ennemis avoient en leur armée huit ou neuf mille hommes de plus que celle du Roi; ils étoient très-bien retranchés par une grande circonvallation; outre ce, ils étoient maîtres de la ville et du château, il n'y avoit que la citadelle qui tînt pour le Roi, action la plus gé-

[1] Louis de Marillac, Maréchal de France en 1629 pour avoir conduit l'armée de Champagne en Languedoc; s'étant joint à la Reine-Mère dans le complot formé contre Richelieu, il devint une victime de *la journée des dupes* (11 novembre 1630). Le Cardinal, sous prétexte de quelques exactions qu'il avait commises en Champagne, le fit condamner à mort; il eut la tête tranchée à Paris le 10 mai 1632.

néreuse qui se soit vue ; il falloit faire onze journées d'armées en pays ennemi, sans aucune retraite ni faveur, et porter leurs vivres. Ils vont à la portée du mousquet de leursdits retranchements, toute l'armée du Roi marchant en bataille en très-bel ordre ; étant sur le point de donner, vint à eux de la part de l'ennemi, le signor Mazarini[1], agent du Pape, au galop, faisant signe du chapeau ; il approche et leur dit : *Je viens vous offrir de la part de ces messieurs de lever le siége, remettre la ville et le château, quatre ou cinq places qu'ils tenoient dans le Montferrat, et retirer leur armée au Milanois.* 1630. 26 octobre.

Messieurs les Généraux ne se pouvant contenter de cela, n'y voyant point d'assurance, tous les chefs jusqu'au nombre de vingt, leur en vinrent donner parole à la tête de leur armée. Ainsi se termina cette action si honorable qu'il ne s'en voit pas d'exemple ; un chacun sait le courage et bonne conduite qu'y témoigna le Maréchal de la Force. Comme ils eurent pourvu de vivres et de munitions

[1] Jules Mazarin, alors capitaine dans l'armée papale et l'un des agents de la Cour de Rome ; c'était ainsi qu'il préludait à sa haute fortune. Richelieu, charmé de l'habileté du jeune diplomate, avait su l'attacher aux intérêts de la France, et le 4 septembre il avait négocié une trêve générale qui était expirée le 15 octobre. Voir (*correspondances, 5 septembre* 1630) une lettre du Maréchal de la Force au Cardinal.

1630. la place et ramené l'armée à deux lieues de Veillane, le Maréchal de Schomberg eut permission du Roi de s'en retourner en France, et ledit Maréchal de la Force reçut encore un nouveau commandement [1] de sa Majesté de demeurer en son armée; puis sur les ouvertures qui furent mises en avant pour la paix, le Roi lui écrivit que comme il l'avoit dignement servi durant la guerre, qu'il vouloit qu'il le servît aussi à faire la paix, et que pour cet effet il lui envoyoit un Pouvoir exprès avec Commission de son Ambassadeur extraordinaire, et que ledit sieur de Servien [2], Secrétaire d'État, aussi son Ambassadeur extraordinaire, s'achemineroit bientôt vers lui, instruit de ses volontés.

1631. Cela dura bien deux mois, pendant lesquels il y avoit toujours des allées et venues de la part du Duc de Savoie et du sieur Galas [3] qui commandoit l'armée de l'Empereur, vers ledit Maréchal, soit

[1] Le Roi lui avait d'abord accordé son congé, mais il changea d'avis trois jours après. (Voir *correspondances*, 11 *et* 14 *novembre* 1630.)

[2] Abel Servien, sieur de Sablé, était alors chargé du département de la guerre; négociateur habile, il signa le traité de Westphalie en 1648, devint Surintendant des finances en 1653, et mourut en 1659.

[3] Mathias, Comte de Gallas, Feld-Maréchal au service de l'Empereur, se signala pendant la guerre de trente ans; mais à sa dernière campagne contre les Suédois, en 1644, il éprouva de grands revers. *Il y acquit*, dit Schiller, *la réputation d'être le plus grand Général du monde pour perdre une armée.* Il mourut à Vienne en 1647.

pour ajuster les moyens de l'entrevue pour ledit traité[1], soit pour plusieurs choses qui survenoient à cause que toute l'armée du Roi étoit dans ses terres, et que pour en empêcher les désordres, ledit Duc avoit promis de fournir les bleds pour le pain de munition dont ils étoient convenus du prix. Ces longueurs obligèrent ledit Maréchal de la Force, qui voyoit que cela les mèneroit jusqu'aux chaleurs, de supplier le Roi de mettre quelqu'un en sa place, et qu'il plût à sa Majesté lui permettre de s'aller rafraichir, ce qui lui fut accordé avec des termes les plus honorables qu'il pouvoit souhaiter, en témoignant les contentements que sa Majesté avoit de son service; le sieur Maréchal de Toyras[2] y fut envoyé, entre les mains duquel il remit l'armée du Roi, et reprit son chemin en France. 1631.

Il alla trouver sa Majesté à Fontainebleau, de laquelle il reçut beaucoup de caresses et de témoignages de satisfaction; dès le lendemain il eut com-

[1] Voir, pour ces négociations, différentes lettres du Roi et du Maréchal de la Force. (*Correspondances*, 30 *décembre* 1630; 23 *janvier*, 13 *février* 1631.)

[2] Jean du Caylar, de Saint-Bonnet, sieur de Toiras, commença sa carrière par être capitaine de la volière de Louis XIII, mais il se signala bientôt à la guerre par une rare intrépidité; Maréchal de France en 1630 pour avoir défendu Casal, il encourut la disgrâce de Richelieu, et mourut au service du Duc de Savoie, en 1636, combattant pour les intérêts de la France qui l'avait repoussé.

1631. mandement de se préparer pour aller commander son armée en Champagne, sur les changements qui étoient survenus, à cause de l'éloignement[1] de Monsieur, frère du Roi, qui s'étoit retiré en Lorraine, et ne se parloit que de grands préparatifs d'armées qui se faisoient de tous côtés.

Ledit Maréchal de la Force s'étant rendu en Champagne, alla visiter toutes les places de frontière, faire pourvoir au travail et munir aux places de ce qui étoit nécessaire, suivant l'ordre qui lui en avoit été donné; il reçut commandement de sa Majesté d'aller attaquer quelques troupes qui s'étoient avancées vers le Bassigny, entre la Franche-Comté et la Lorraine, à un lieu appelé Saint-Loup. Comme il fut sur les lieux et disposé toutes choses pour cette exécution, lesdites troupes délogèrent de bonne heure; il y avoit huit cents chevaux et six ou sept cents hommes de pied. Sa Majesté, qui croyoit que cette affaire rencontreroit plus de difficultés, s'étoit approchée elle-même jusqu'à une journée dudit Maréchal, lequel lui ayant donné avis comme lesdites troupes avoient quitté, sa Ma-

[1] Voir (*correspondances*, 1er, 2 *et* 22 *février* 1631) deux dépêches du Roi au Maréchal de la Force et au Comte de Saint-Paul, ainsi qu'une lettre du Marquis de la Force sur la retraite du Duc d'Orléans.

jesté s'en retourna, et fit commandement audit Maréchal d'élargir les troupes de son armée dans la Champagne, pour soulager les lieux où elles étoient et pour les faire vivre plus commodément. Ce que ayant fait, et s'étant rendu à Châlons, il eut avis que des troupes se présentoient à l'autre extrémité vers Mouzon et Mézières, et que l'on avoit quelque dessein de ce côté-là; il part soudain et se rend audit Mouzon, où il eut commandement du Roi d'y faire trouver une partie de l'armée, et à quel prix que ce soit qu'il chargeât[1] les troupes qui se présenteroient vers cette frontière. En ce même temps, il court un bruit que monsieur de Bouillon[2] avoit été gagné par la Reine-Mère, qui étoit en Flandre, et devoit mettre Sedan entre les mains de MONSIEUR, frère du Roi; le Maréchal de la Force eut commandement de voir madame[3] de Bouillon, pour en être éclairé, qui lui témoigna son affection toute en- 1631.

[1] Voir les lettres du Roi et du Cardinal. (*Correspondances*, 17 *septembre*, 5, 6 *et* 7 *novembre* 1631.)

[2] Frédéric-Maurice, deuxième Duc de Bouillon, de la Maison de la Tour d'Auvergne, et frère aîné du Maréchal de Turenne, servait alors les États-Généraux sous Frédéric de Nassau, Prince d'Orange, son oncle; il s'était distingué à une affaire près Bois-le-Duc, en 1629.

[3] Élisabeth de Nassau, seconde femme et veuve de Henri de la Tour d'Auvergne, Vicomte de Turenne et premier Duc de Bouillon. Voir deux lettres d'elle au Maréchal de la Force. (*Correspondances*, 15 *novembre* 1631 *et* 17 *mars* 1632.)

1631. fils, et pour cet effet, envoya une Commission expresse au Maréchal de la Force, et commandement d'aller lui-même audit Sedan pour cet effet, ce qui
17 novembre. fut accompli [1] avec toutes les formalités requises, et lui reçu fort dignement, faisant marcher cent chevau-légers à sa tête et ses gardes. Soudain il en donna avis à sa Majesté, qui en demeura grandement contente. Cette affaire étoit importante, et sans doute pouvoit prendre un mauvais branle, sans le soin et bonne conduite qu'y apporta ledit Maréchal de la Force, et la confiance que prenoit en lui ladite dame de Bouillon.

[1] Voir le procès-verbal du serment de la Duchesse de Bouillon, et la réception du Maréchal de la Force (*Mercure François, tome* 17, *page* 186), et les lettres du Roi et du Maréchal sur cette affaire. (*Correspondances,* 11 *et* 16 *novembre* 1631.)

CHAPITRE XVII.

1631 — 1632

SOMMAIRE.

Le Maréchal de la Force se retire vers Châlons. — Le Roi lui ordonne de favoriser une entreprise du Duc de la Valette sur Moyenvic. — Elle échoue. — La Force prend cette place en huit jours. — Le Roi arrive à l'armée. — Le Duc de Lorraine se rend auprès de lui. — Traité de Vic. — La Force chargé de protéger la neutralité des Électeurs de Mayence, de Trèves, de Cologne et de Bavière. — Ces Princes manquent à la foi promise. — Le Roi ordonne au Maréchal de se retirer dans les trois Évêchés. — La Force s'oppose à l'armée espagnole qui venoit de Flandre. — Il met garnison dans Coblentz et dans d'autres places de l'Électeur de Trèves. — MONSIEUR se dirige sur l'Auvergne. — Le Maréchal investit Nancy. — Traité de Liverdun. — Le Duc de Lorraine remet à S. M. Stenay, Clermont et Jametz. — La Force envoyé à la poursuite de MONSIEUR. — M. de Montmorency se déclare contre le Roi. — La Force s'assure de Pont-Saint-Esprit, de Nismes et de Montpellier. — Il déjoue une entreprise de MONSIEUR sur Beaucaire. — Défaite et prise du Vicomte de l'Estrange. — Reddition de Monfrin. — Capitulation du château de Beaucaire, de Baignols, d'Alais et de Lunel. — Siége du château de Saint-Félix par Schomberg. — Combat de Castelnaudary. — Montmorency blessé et pris. — Mort du Comte de Moret. — MONSIEUR se retire à Béziers. — Il fait son traité avec le Roi. — Jugement et exécution du Duc de Montmorency. — Sa Majesté, satisfaite des services du Maréchal de la Force, lui donne la charge de Maître de sa garde-robe. — MONSIEUR s'échappe de Tours et se retire une seconde fois à Bruxelles.

Le Maréchal de la Force reprit son chemin vers 1631.
Châlons; il avoit ordre du Roi d'élargir son armée

1631. pour vivre plus commodément. Peu de jours après y arrive le Duc de la Valette[1] avec des lettres de sa Majesté, pour lui donner six cornettes de cavalerie et cinq de carabins, qu'il fit acheminer vers Metz avec tel ordre que nul n'en pouvoit juger le
Décembre. sujet. Bientôt après ledit Maréchal de la Force reçut commandement de suivre la même route avec six régiments d'infanterie et douze cornettes de cavalerie, et marcha six jours sans séjourner. Arrivé à Metz, il apprend que ledit Duc de la Valette avoit failli l'entreprise sur Moyenvic, place fortifiée et gardée par l'Empereur, assiette très-forte, étant toute entourée de grands marais, et y a une rivière qui passe presque au milieu, défendue par cinq grands bastions et par un fort de quatre bastions à quatre-vingts pas de là.

Il reçoit commandement de sa Majesté, que si l'entreprise ne peut réussir, qu'il s'en aille l'investir[2] et fasse suivre de Metz l'artillerie et les choses

[1] Bernard de la Valette, second fils du Duc d'Épernon, Colonel général de l'infanterie française et Gouverneur de Metz, par survivance de son père en 1612. Il se signala en plusieurs occasions; au siége de Fontarabie, Condé et Sourdis lui imputèrent la déroute de leur armée. Condamné par contumace et décapité en effigie en 1639, après la mort de Louis XIII il fut réintégré dans tous ses emplois et mourut en 1661.

[2] Voir une lettre du Marquis de la Force où cet ordre est mentionné et une dépêche du Maréchal au Roi pour lui rendre compte

1631. Décembre.

dont il aura besoin. Pour cette exécution, il y apporte toute la diligence qui se pouvoit, bloque la place d'abord, fait ouvrir les tranchées droit au fort du côté de la terre, donne par sa diligence un si grand étonnement à la garnison de l'Empereur, qui étoit dedans, et au Gouverneur nommé Mercy[1], lequel voyant les tranchées près de sa contrescarpe, le huitième jour il parlemente; la capitulation est arrêtée et signée, que si le troisième jour après, il n'arrive un secours qui fasse lever le siége, il remettra la place; cependant il donne son lieutenant en otage, et remet le fort entre les mains dudit Maréchal, qui y mit un régiment en garde. Les trois jours expirés, il sort avec armes et bagages, lui, ses officiers et huit cents soldats, emmène deux pièces d'artillerie et en laisse sept dedans suivant la capitulation; c'était en une saison la plus rude des grandes gelées et neiges qui se peut voir.

Sa Majesté, qui sait la bonté de la place, sollicite souvent ledit Maréchal par ses lettres d'y apporter

des mesures prises, afin d'investir Moyenvic. Toutes les opérations de siége se trouvent également racontées dans plusieurs lettres du Maréchal au Roi et au Cardinal. (*Correspondances*, 10 *décembre* 1630.)

[1] François de Mercy, d'une famille obscure de Lorraine, et l'un des meilleurs Généraux de son temps; il battit Turenne à Marienthal en 1645, et fut tué trois mois après au combat de Nordlingue.

1632. fort mal, même audit Duc de Bavière auquel il envahit tout son pays.

Mai. Cela fit que sa Majesté commanda au Maréchal de la Force de ramener son armée vers les trois Evêchés de Metz, Toul et Verdun[1] et de mettre les troupes en garnison.

L'armée ne demeura pas là huit jours que sur les avis que le Roi eut que l'Electeur de Trêves désiroit être aidé de sa protection et mettre entre les mains de sa Majesté ses meilleures places, ledit Maréchal de la Force eut commandement de sa Majesté de remettre toute son armée en corps promptement et qu'elle envoyoit le Maréchal d'Effiat[2], Surintendant de ses finances, qui portoit force argent pour ladite armée, et que par lui il sauroit ses volontés. Aussitôt qu'ils furent joints, ils marchent avec toute l'armée à Metz, à Saint-Avold, à Sarbruck et vont se jeter dans les logements que faisoit état de prendre l'armée espagnole qui étoit à Trêves et venoit de Flandre, commandée par Gonzalgue[3] de Cordova, où MONSIEUR, frère du Roi, s'é-

[1] Voir (*correspondances, 6 mai 1622*) une lettre du Maréchal de Schomberg au Maréchal de la Force.

[2] *Correspondances, 12 mai 1632.*

[3] Gonsalve-Fernandès, Prince de Maratra, de l'illustre Maison de Cordoue, dit *le second grand Capitaine*, Gouverneur du Milanais en 1627. Il fut envoyé en ambassade extraordinaire en France l'année 1632, et fit ce que jamais Ambassadeur n'avait fait avant lui: il re-

toit aussi joint avec ses troupes, et l'armée du Comte d'Embden[1] pour l'Empereur, qui venoit du Palatinat; le Marquis de la Force fut commandé d'aller avec l'avant-garde et deux canons se saisir de la ville de Saint-Vander[2], ce qui lui réussit fort heureusement; il y trouva des Commissaires de l'Espagnol avec le magasin des pains de munition qu'ils avoient fait faire pour leur armée. 1632. 30 mai.

Ce voyage se faisoit principalement en intention de favoriser les troupes qu'il falloit jeter dans les places que bailloit l'Electeur de Trèves[3], ce qui fut exécuté fort bien; l'on mit dans la ville de Coblentz et la forteresse de Hermenstein[4] mille bons hommes de pied et cent bons chevaux, commandés par le

fusa le présent de Louis XIII, qui consistait en une épée garnie de diamants avec son baudrier de la valeur de dix mille écus. Il mourut en 1645, après avoir pris une part très-active à la guerre de trente ans. Voir une lettre de lui au Maréchal de la Force. (*Correspondances*, 2 *juin* 1631.)

[1] Christophe, Comte d'Ost-Frise; on l'appelait communément le Comte d'Embden. Il prenait ces deux titres dans sa correspondance avec le Maréchal de la Force; il était Gouverneur du Duché et de la place de Luxembourg.

[2] Saint-Wendell, dans les *Mémoires de Richelieu*.

[3] Christophe-Philippe de Soetern, Archevêque de Trèves et Évêque de Spire, s'était mis sous la protection de la France; il en fut cruellement puni en 1635, car les Espagnols, ayant surpris Trèves, l'emmenèrent prisonnier. Ce fut un des griefs allégués par le Roi dans sa déclaration de guerre à l'Empereur et à l'Espagne.

[4] Hermannstein, ou Erhenbreitenstein, forteresse située sur un rocher et sur la rive droite du Rhin, en face de Coblentz; l'Électeur de

1632. sieur de la Saludie[1]. Cela trié de l'armée, il y avoit encore une place fort importante à pourvoir, mais l'on attendoit les nouvelles dudit Electeur de Trèves qui étoit traversé par les troupes de l'Empereur et de l'Espagnol; et sans la bonne diligence qui fut faite par les Généraux d'armée, six jours seulement faisoient prendre celle de Hermenstein.

Comme l'armée du Roi étoit entre ces deux autres armées pour cette expédition, les Généraux eurent avis que Monsieur, frère du Roi, avec toutes ses troupes, et Gonzalgue avec son armée, étoient allés
9 juin. passer au-dessous de la ville de Metz à Thionville et venus joindre monsieur de Lorraine à Nancy.

Le Roi, duquel ils avoient avis tous les jours, leur mandoit comme il s'en venoit à eux avec douze mille hommes de pied et quinze cents chevaux; ils eurent opinion que cette jonction de Monsieur, frère du Roi, de Gonzalgue et du Duc de Lorraine, étoit en intention de se mettre entre deux et essayer à la faveur du pays du Duc de Lorraine de prendre quelque avantage sur l'une des deux armées;

Trèves l'avait fait reconstruire peu de temps avant de la remettre entre les mains du Roi de France.

[1] C'était le même qui, en 1621, avait porté à d'Épernon les ordres du Roi pour expulser M. de la Force du Béarn. Nommé Gouverneur d'Hermannstein, il s'y défendit bravement, quoique à la fin il fût obligé de se rendre.

car il falloit que celle que commandoient les Maréchaux de la Force et d'Effiat traversât dans la Lorraine et repassât la rivière de .... et n'y avoit point de pont que celui de la ville de .... où le Marquis de la Force fut commandé d'aller avec deux canons pour la forcer, ce qu'il exécuta fort bien; étant là, ils apprennent que MONSIEUR, parti de Nancy avec toute sa cavalerie et douze cents chevaux que lui avoit baillés Don Gonzalgue de Cordoue, avoit pris son chemin vers l'Auvergne et que ledit Gonzalgue s'en étoit retourné à Trèves. 1632. 13 juin.

Sa Majesté étoit fort aigrie contre le Duc de Lorraine, mais ce voyage l'irrita bien davantage; le Maréchal d'Effiat et ledit Duc s'étoient donné rendez-vous pour se voir; après cette entrevue le Maréchal alla trouver le Roi, mais il ne lui rapporta point contentement du Duc, de sorte que sa Majesté envoie commander au Maréchal de la Force d'aller investir la ville de Nancy, lequel soudain fait marcher l'armée et lui fait passer la rivière de Meuse, à gué, ayant l'infanterie l'eau jusqu'aux fesses, et les logea à une petite lieue dudit Nancy. 23 juin.

Ce qui accrut bien l'alarme du Duc, et avoit continuellement des siens allant et venant vers le Roi, se trouvant réduit à telle extrémité qu'il ne pouvoit éviter la ruine de son pays, ce qui le contrai-

1632. gnit à ployer[1] à tout ce que sa Majesté voulut, et voyant l'armée presque à ses portes, et que le Roi s'approchoit toujours, il consent de lui mettre trois de ses meilleurs places entre ses mains, savoir : Clermont, Stenay et Jametz.

Cet accommodement fait, sa Majesté commande[2] au Maréchal de la Force de prendre quatorze ou quinze cornettes de cavalerie de l'armée et de se jeter sur la route de MONSIEUR, ordonne à huit ou dix cornettes qui étoient vers le Lyonnois de se joindre à lui et sept ou huit régiments, lui fait expédier un ample Pouvoir avec lettres à tous les Gouverneurs des provinces, et à toutes les principales villes, pour lui départir toute aide et faveur et l'assistance dont il auroit besoin, lui fait dresser un état d'armée, ordonne au Marquis de la Force, son fils, d'aller faire sa charge de Maréchal de camp en cette armée.

Il ne séjourne qu'un soir près de sa Majesté, repart le lendemain, et sans s'arrêter en aucun lieu,

[1] Le traité fut signé le 26 juin à Liverdun, à deux lieues de Nancy; il confirmait celui de Vic et donnait en dépôt au Roi les places de Jametz et de Stenay pour quatre ans ; quant à la ville et forteresse de Clermont en Argonne, qui était l'objet du procès pendant au Parlement de Paris, le Duc en abandonnait la possession au Roi moyennant une somme déterminée.

[2] Voir (*correspondances, 22 et 29 juin 1632*) les lettres du Roi et sa réponse à un mémoire présenté par M. de la Force.

se rend à Rouanne sur Loire, où il apprend que MONSIEUR étoit déjà bien avant dans l'Auvergne et prenoit le chemin du Languedoc; au même endroit il reçoit un courrier du Roi, par la dépêche duquel sa Majesté lui mande[1] d'aller à Lyon et de faire embarquer là son infanterie et avec toutes lesdites forces, s'en aller droit au Pont-Saint-Esprit, traverser le Languedoc et se jeter au delà de Narbonne pour se mettre entre l'Espagne et les forces de MONSIEUR. 1632.

Il rallie donc ce qu'il y avoit de plus près de cavalerie et d'infanterie, et donne ordre au reste de s'acheminer audit Pont-Saint-Esprit, et avant de partir de Lyon, dépêche un gentilhomme en diligence vers monsieur de Montmorency, lequel il charge de la lettre que le Roi lui écrivoit et d'une des siennes pour lui faire savoir son acheminement avec l'armée et lui faire offre de la mener là où il jugeroit le plus utile pour le service du Roi.

Quand le Maréchal de la Force arrive à Montélimart, qui n'est qu'à six lieues du Pont-Saint-Esprit, il apprend comme monsieur de Montmorency, Gouverneur de la province du Languedoc, s'étoit jeté dans le parti de MONSIEUR; que le gen- 24 juillet.

[1] Voir les lettres du Roi et du Cardinal de Richelieu. (*Correspondances*, 4, 11, 19 *et* 21 *juillet* 1632.)

1632. tilhomme qu'il avoit envoyé devers lui, il l'avoit fait arrêter prisonnier, et qu'en l'Assemblée des Etats qui étoient lors réunis à Pézenas, il y avoit
22 juillet. porté tous lesdits Etats par délibération de l'Assemblée, de sorte que l'on tenoit que toute la province, soit la Noblesse, les peuples et les villes, se porteroient presque tous à son dessein. A la même heure, le Maréchal de la Force redépêcha vers le Roi le
26 juillet. gentilhomme [1] qui lui en avoit apporté la nouvelle, afin que lui-même pût mieux représenter à sa Majesté tout ce qu'il en savoit. Il s'achemine promptement au Pont-Saint-Esprit pour assurer cette ville qui est de grande importance comme la seule où il y a pont sur le Rhône; étant arrivé, le sieur de Gades, Gouverneur, témoigne grand contentement de sa venue, car il reconnoissoit les volontés des habitants fort aliénées et ne s'y pouvoit assurer; le Maréchal met un régiment dedans auquel il fait faire montre, ordonne qu'ils ne prennent rien sans payer, afin de ménager ce peuple, et ce qui étoit arrivé de l'armée, les met aux environs et y établit le meilleur ordre qu'il se pouvoit.

Après cela il envoie de tous côtés pour sonder

[1] Le sieur de Coulanges. Voir la réponse du Roi à la lettre que lui écrivit à cette occasion le Maréchal de la Force. (*Correspondances*, 2 *août* 1632.)

les volontés, et apprendre l'état des affaires et de quels lieux il pouvoit s'assurer; mais il trouve que tout est grandement ébranlé. 1632.

La Maison de Montmorency, qui avoit longues années possédé ce Gouvernement, et celui-ci qui avoit fort gagné le cœur de tous, ne doutoit point que tout ce qui étoit de son Gouvernement ne fût à sa dévotion et ne dépendît absolument de lui.

Le Maréchal de la Force se trouve pour quelque temps acculé audit Saint-Esprit, soit pour n'avoir aucune retraite en avant, soit qu'aussi la plupart des troupes ne l'avoient pu encore joindre, même la cavalerie qui n'avoit pu faire telle diligence que lui qui étoit descendu par eau avec trois régiments seulement, et avoit fait avancer par le côté du Dauphiné et de la Provence dix ou douze cornettes de cavalerie.

Trois jours après son arrivée, il apprend que la ville de Nismes se trouvoit partagée, les uns voulant tenir pour le Roi, particulièrement ceux de la Religion; les autres pour le Duc de Montmorency, duquel l'Évêque[1] dépendoit entièrement et avoit fait sa cabale bien forte.

[1] Claude de Saint-Bonnet, frère du Maréchal de Toiras et de Restinclair, Gouverneur de Lunel; traduit pour crime de rébellion avec les Évêques d'Albi et de Lodève, devant une assemblée de prélats dé-

1622. Soudain il y dépêche le Marquis de la Force, son fils, avec huit cornettes de cavalerie, qui marche nuit et jour, et y arriva si à propos que le Duc de Montmorency, qui s'y acheminoit pour le même effet et qui n'en étoit qu'à deux lieues, fut prévenu de deux ou trois heures seulement; il y eut encore assez de conteste dans la ville pour y empêcher l'entrée dudit Marquis de la Force; mais il avoit envoyé un des siens devant, ce qui servit fort, et lui se présenta avec une vingtaine seulement; ceux de la Religion voulurent qu'il fût reçu; dès qu'ils l'eurent dans leurs portes, ils crièrent : *Vive le Roi*, et firent entrer tout le reste. Lors tous les bien-affectionnés prirent courage et les autres l'effroi, tellement que plusieurs abandonnèrent la ville, mêmement l'Évêque du lieu; la sûreté de cette place apporta un grandissime bien au service du Roi et donna grand courage à plusieurs qui vouloient suivre leur exemple.

Le Gouverneur de Montpellier, monsieur des Fossés [1], bien affidé au service de sa Majesté, envoie prier ledit Marquis de la Force de l'assister de trois

léguée par le Pape, il fut obligé de renoncer à son siége à la fin de 1632.

[1] Gabriel, Seigneur des Fossés, Marquis d'Hervilly; il fut récompensé par le Gouvernement de Verdun.

ou quatre cornettes de cavalerie, lesquelles il lui envoya soudain. 1632.

Le Maréchal de la Force, auquel on donna avis que dans la ville de Baignols, qui est entre le Pont-Saint-Esprit et Nismes, la plupart des habitants étoient bien disposés et que s'il y alloit promptement, il seroit reçu, se résout de s'y acheminer avec deux régiments et quelque cavalerie; mais le Duc de Montmorency y avoit envoyé quelques capitaines et soldats, lesquels y étant entrés, s'en rendirent les maîtres, de sorte qu'il fut contraint de s'en revenir sans rien faire, n'ayant ni artillerie, ni moyen quelconque d'y faire aucun effet; d'ailleurs il étoit obligé tous les jours de disperser ses forces pour secourir les lieux qui lui demandoient assistance; même au Maréchal de Vitry, qui se trouvoit dans son Gouvernement de Provence sans aucune force, il lui envoya dix cornettes de cavalerie. En ce temps-là il est averti que Monsieur avec le Duc de Montmorency s'acheminent à Beaucaire; Peyrault le Gouverneur, qui avoit protesté de vouloir demeurer au service du Roi, étoit au château; dès qu'il voit approcher ce secours il veut se saisir de la ville; les habitants résolus de se maintenir dans l'obéissance de sa Majesté, se rallient et le contraignent de se retirer dans son château, et soudain dépêchent vers

1632, aux armes de sa Majesté que cela assura tout le Vivarais en son obéissance, avec le soin que le Maréchal de la Force apportoit de faire suivre tout ledit pays, et de même des Cévennes pour les affermir au service du Roi, ce qui réussit fort bien, surtout parmi ceux de la Religion.

Quelques jours après, il reçoit avis que le Duc d'Elbœuf[1] avoit rallié toutes ses forces et faisoit un convoi de vivres et de munitions de guerre pour jeter dans le château de Beaucaire; le Marquis de la Force qui étoit dans Nismes, mande audit Maréchal la même chose, et que s'il pouvoit rallier les forces du Roi, qu'il y auroit moyen d'entreprendre sur ledit Duc.

Il avoit été contraint de les disperser de tous côtés pour appuyer ceux qui étoient désireux de se maintenir en l'obéissance du Roi; mais comme il voit le temps à propos de les rejoindre, il mande partout et donne rendez-vous à toute la cavalerie et infanterie, qui font telle diligence, que la deuxième journée tout se trouve ensemble; lors le

tranges fut décapité au Pont-Saint-Esprit, le 6 septembre 1632. Voir (*correspondances*, 25 *août* 1632) une lettre du Roi relative à son exécution.

[1] Le Maréchal de la Force se retrouvait, comme en 1622, en face du Duc d'Elbœuf; mais les rôles avaient changé: la Force commandait l'armée royale, d'Elbœuf le parti rebelle.

Marquis de la Force étoit à Nismes et les troupes 1632.
ennemies étoient entre deux, et de même du régiment de Tonneins, qui étoit à Uzès.

Le Maréchal de la Force, qui avoit fait état de prendre son logement sur la rivière de Gardon, à Remoulin, fort ruiné et quantité de brèches aux murailles, envoya devant le Maréchal des logis de la compagnie de Dussignon, avec douze cavaliers pour se mettre dedans, ce qu'il fit, et de lui donner avis à toute heure de ce qu'il apprendroit; mais bientôt après le sieur de Peyrault, qui venoit avec trois cents chevaux envoyés par le Duc pour prendre le logis, le faisoit tenir serré et avoit dessein de l'attaquer.

Les coureurs qui marchent à la tête de l'armée donnent avis au Maréchal que le Duc d'Elbœuf paroissoit avec son armée, et s'étoit lui-même avancé jusqu'audit Remoulin, où il pensoit loger. Le Maréchal de la Force fait mettre toutes ses troupes en bon état, et continue son chemin, résolu de le combattre, bien qu'il eût de cavalerie et infanterie un tiers plus que lui, fait renforcer ses coureurs, qui lui mandent que ledit Duc étoit venu audit Remoulin, mais qu'ayant eu avis que l'armée du Roi marchoit, il avoit rebroussé jusqu'au gros de sa cavalerie.

1632. Ledit Maréchal qui s'étoit mis devant pour reconnoître les ennemis et la situation du pays, arrivant à cette plaine de Remoulin, ordonne à ses coureurs d'aller plus avant pour les amuser et tenir en corvette[1]; cependant, en même temps que les troupes passoient, il les faisoit mettre en ordre de bataille; c'étoit un chemin fort serré entre des montagnes qui les contraignoient de défiler, de sorte qu'avant que tout fût passé, la nuit survint; on lui rapporte aussi que toute la cavalerie des ennemis qui s'étoit avancée, avoit reculé joindre l'infanterie; ainsi il ne jugea pas à propos dans un pays assez difficile d'entreprendre de les poursuivre pour les grands désordres qui arrivent aux armées de marcher de nuit.

Septembre. Il prend son logement audit Remoulin, fait camper l'armée, ordonne des corps de garde à cheval et des batteurs d'estrade; étant là, il est informé par personnes assurées que ceux de la garnison de Montfrin, qui étoient venus trouver le Duc d'Elbœuf, avoient vu l'épouvante de ses troupes et leur retraite soudaine; que s'il envoyoit à ladite ville de Montfrin, qu'ils se rendroient, et que trois cornettes de cavalerie qui étoient dedans étoient réso-

[1] Pour les tenir en haleine.

lues de s'en sortir la nuit. A la même heure, il donne au Comte de Noailles[1], Maréchal de camp en ladite armée, une troupe de cavalerie pour aller audit Montfrin et essayer de rencontrer ces trois cornettes, ce qu'il fit deux heures avant jour, mais ce fut si près de ladite ville qu'ayant rencontré ses coureurs, ils rebroussèrent chemin pour regagner Montfrin; ils furent poussés, mais sans effet. Ledit Comte de Noailles fit sommer au point du jour la place; ils entrent en capitulation sans toutefois ouvrir leurs portes; il mande au Maréchal qu'il étoit nécessaire qu'il s'avançât avec l'armée; en ce temps, arriva le Marquis de la Force avec deux cornettes de cavalerie qui avoient marché la nuit, le régiment de Tonneins de même, et faisoient tous jugement que si l'on alloit droit aux troupes du Duc d'Elbœuf, qu'il n'étoit pas si reculé que dans ce jour-là, ou le lendemain, on ne pût faire quelque effet; mais y ayant à cela de l'incertitude et pressé par le sieur de Noailles d'aller à lui, l'on tourna de ce côté-là. Comme la ville de Montfrin sut que l'armée marchoit, ils se rendirent; ces trois compagnies sortirent bagues sauves. 1632.

[1] François, Seigneur de Noailles, Comte d'Ayen; il avait été nommé Maréchal de camp en 1628; il mourut en 1646. C'est le grand-père du Maréchal de Noailles qui devait être si funeste à cette même province du Languedoc par les dragonnades.

1632. Monsieur d'Elbœuf se voyant hors d'espérance de pouvoir secourir le château de Beaucaire, prie le sieur de Saint-Privas, chez lequel il passa, d'aller parler à ceux dudit château, qu'ils ne devoient point s'opiniâtrer et qu'ils fissent leur capitulation. Le sieur de Saint-Privas vint trouver le Maréchal de la Force et encore un autre gentilhomme, auquel monsieur d'Elbœuf avoit donné la même charge. Le Maréchal les mena tous deux audit Beaucaire, là où étoit monsieur de Vitry; il fut résolu qu'il iroit parler à ceux de la garnison, lesquels consentirent de sortir avec la vie et bagnes
6 septembre. sauves. Le Maréchal de la Force laissa parachever cette affaire au Maréchal de Vitry, et pour ne perdre temps, s'en va avec l'armée vers la ville de Baignols, mande au Pont-Saint-Esprit qu'on lui mène les quatre canons qu'il avoit fait venir de Lyon, arrive le lendemain audit lieu, fait faire les approches, et à la même heure les fait investir; ceux de dedans, qui avoient environ de sept à huit cents étrangers, lesquels jugent bien que s'ils attendent l'extrémité, qu'ils étoient sans ressource; on les fait sommer, ils consentent à traiter, ce qui fut arrêté dès la même nuit, et promettent de remettre la place le lendemain à huit heures.

Le Maréchal de la Force, qui voit combien il

importe de presser les affaires pendant que l'épou- 1622.
vante est parmi eux, diligente tant qu'il peut et fait marcher promptement vers Alais; il a avis que l'étonnement y est, il y envoie le Marquis de la Force avec cinq ou six cornettes de cavalerie; dès qu'il s'approche, des entremetteurs le viennent trouver qui offrent de les faire entrer en capitulation, laquelle fut soudain résolue et la place remise; après cela il s'en alla joindre son père à Nismes, qui faisoit toujours marcher l'armée pour s'approcher de Lunel, et sans perdre temps les attaquer, lequel n'est pas sitôt arrivé audit Nismes, qu'il se présente des députés de la garnison de Lunel pour traiter. Le Maréchal de Vitry le vint joindre là; tous deux les oyent, la capitulation est d'abord arrêtée, et eux demeurent en otage pour l'assurance qu'ils donnent de remettre la place le lendemain, ce qui fut fait ainsi; Alais et Lunel se rendirent presque le même jour. Sa Majesté étoit lors à Valence, qui s'avançoit vers le Pont-Saint-Esprit; elle leur mande d'aller attaquer Pézenas. L'armée marche toujours et cependant ils s'en vont à Montpellier; le lendemain, le Gouverneur de Pézenas envoie vers eux et offre de rendre toute obéissance; lesdits Maréchaux y arrivent deux jours après. Quelques jours auparavant le Maréchal de Schomberg, qui comman-

1632. doit une armée en haut Languedoc et avoit assiégé le château de Saint-Félix[1], MONSIEUR s'étant approché avec son armée pour les secourir, ledit Maréchal s'en alla au-devant[2], et ayant disposé ses troupes, monsieur de Montmorency s'étant avancé pour les reconnoître, se trouva tellement engagé qu'il voulut faire une charge où il fut fort blessé et pris; le Comte de Moret[3] et huit ou dix personnes de qualité y furent tués.

MONSIEUR, qui depuis ce combat s'étoit retiré à Béziers, dépêche vers lesdits Maréchaux le Comte de Brion avec de ses lettres. Ils lui déclarent qu'ils ne les pouvoient ouvrir et qu'ils les alloient envoyer à sa Majesté en diligence; ledit Comte de Brion les en pressa, et que le sujet étoit pour les prier de ne s'avancer davantage, attendu que mondit Seigneur avoit envoyé vers le Roi le sieur de Chaudebonne[4],

[1] Saint-Félix de Caraman, à cinq lieues de Villefranche.

[2] Cette échauffourée, que plusieurs historiens ont décorée du nom de bataille, à cause de la prise de Montmorency et de la dispersion du parti de MONSIEUR, eut lieu près de Castelnaudary, le 1er septembre 1632.

[3] Antoine de Bourbon, fils naturel de Henri IV et de Jacqueline du Beuil, Comtesse de Moret; il combattait pour la première fois et commandait une troupe de Polonais. On a élevé quelques doutes sur sa mort. On a prétendu que, secrètement guéri de ses blessures, il serait allé en Italie, et cette fable est devenue le sujet de plusieurs romans.

[4] Il était de la Maison du Puits-Saint-Martin de Dauphiné et frère

et qu'il étoit résolu de se porter à tout ce que sa Majesté voudroit; lesdits Maréchaux avoient commandement de marcher toujours, et d'aller droit à Béziers, dont le Gouverneur avoit traité avec eux. 1632.

Étant le lendemain avec toute l'armée à deux lieues dudit Béziers, ils apprennent que MONSIEUR en étoit parti la nuit avec tous les siens, et, continuant leur chemin, ledit sieur de Chaudebonne arrive, qui étoit allé de sa part trouver le Roi; il revient avec un courrier de sa Majesté porter commandement auxdits Maréchaux de laisser Béziers à MONSIEUR, où il lui avoit permis de demeurer, et qu'il envoyoit monsieur de Bullion le trouver là pour traiter avec lui; que pour eux ils demeurassent avec l'armée aux environs de Pézenas, sans rien attenter contre les troupes de MONSIEUR.

Le Maréchal de Vitry fut mandé d'aller trouver le Roi, le Maréchal de la Force demeura avec l'armée à Pézenas, où le lendemain ledit sieur de Bullion le vint trouver, s'en allant à Béziers, où mondit Seigneur étoit revenu pour traiter de la paix, laquelle fut résolue dans deux jours; ledit

cadet de M. d'Aiguebonne. « C'étoit, dit Tallemant des Réaux, le meilleur des amis de madame de Rambouillet; ce fut lui qui mit Voiture dans le grand monde et qui l'introduisit chez MONSIEUR. »

1632. sieur de Bullion envoya audit Maréchal les articles qui en avoient été signés.

Cette guerre, qui avoit eu grand éclat au commencement, et laquelle donnoit sujet d'en craindre de pernicieuses suites à l'État, fut terminée en bien peu de temps. L'accord fait, MONSIEUR qui devoit se retirer à Champigny, demanda permission à sa Majesté que ce fût à Blois ; elle consentit qu'il allât à Tours, et ayant besoin d'argent lui en envoya ; sa Majesté, qui s'étoit avancée jusqu'à Montpellier, et qui avoit convoqué les États de la province à Béziers, s'y achemina, où étant, elle ordonna ce qui étoit de ses volontés, et établit des Commissaires pour faire le procès à ceux qui s'étoient départis de son obéissance et s'étoient bandés contre son service.

De là sa Majesté continuant son chemin à Narbonne, Carcassone et Castelnaudary, se rendit à Toulouse, où étant, envoya chercher le sieur de Montmorency, qui avoit été mené à Lectoure[1], voulant que messieurs du Parlement lui fissent le procès et qu'il fût jugé par eux, ce qui fut fait et exécuté dans la place du Palais.

Le Roi prit de là son chemin par le Limousin

[1] Voir une lettre de Schomberg. (*Correspondances*, 17 *septembre* 1632.)

pour s'en retourner à Paris, et avant de partir, 1622.
messieurs de son Conseil étant avec lui, il envoya chercher le Maréchal de la Force et lui dit : *J'ai telle satisfaction des services que vous m'avez rendus, que je désire les reconnoître et vous témoigner ma bonne volonté ; je vous donne la charge de Maître de ma garde-robe, qui est une des charges*[1] *qui approche le plus de ma personne ; vous en pouvez disposer comme il vous plaira, l'exercer autant que vous voudrez, et la remettre à votre fils quand vous voudrez ; je le vous permets.* Sa Majesté commanda les Provisions lui en être délivrées, et après lui en fit prêter le serment.

Il en fit la charge pendant qu'il fut auprès de sa Majesté, qu'il accompagna jusqu'à Montauban, qui s'en retournoit à Paris, et de là, elle lui permit d'aller passer en sa maison de la Force, où il ne demeura que quatre ou cinq jours. Etant arrivé en la Cour, sa Majesté témoigna un grand contentement de le voir, et ayant exercé ladite charge encore quelques mois, il supplia le Roi qu'il trouvât bon qu'il la laissât au Marquis de la Force, son fils; ce qui lui ayant été accordé, les Provisions expédiées et le serment prêté, il entra en exercice de

[1] Cette charge n'était pas alors sans importance, attendu qu'il n'y avait pas encore de Grand-Maître de la garde-robe, cet office n'ayant été créé qu'en 1669 par Louis XIV, pour le Marquis de Guitry.

1632. ladite charge, qui lui réussit si bien, que sa Majesté faisoit connoître tous les jours combien elle avoit son service agréable.

Comme le Roi revenoit du Languedoc, MONSIEUR, son frère, qui étoit vers la ville de Tours avec l'agréation de sa Majesté, soit sur le déplaisir qu'il put avoir de la mort du Duc de Montmorency, ou des ombrages que ceux[1] qui étoient auprès de lui lui pouvoient donner, partit de là soudainement et
10 novembre. se retira encore à Bruxelles en Flandre.

[1] Puylaurens, favori de Gaston, le détermina à aller rejoindre en Flandre Marie de Médicis.

CHAPITRE XVIII.

1633 — 1634.

SOMMAIRE.

Le Roi s'achemine en Lorraine et donne au Maréchal de la Force le commandement de l'armée. — Nancy est investi. — Le Cardinal de Lorraine traite avec le Roi et promet de remettre cette ville entre ses mains. — Le Duc Charles ratifie le traité, mais y contrevient secrètement. — Le Roi commande au Maréchal de la Force de l'attaquer. — Le Duc, pressé par les troupes du Maréchal, vient trouver S. M. — Nancy remis au Roi. — Secours de Montbelliard. — Jonction des armées d'Aldringen et du Duc de Féria. — La Force chargé de couvrir la frontière du Comté de Montbelliard.—Il rompt les desseins des Espagnols et des Impériaux. — Situation du Maréchal de la Force, il commande sur ceux-là mêmes qui l'ont persécuté.—Il occupe Coblentz, Hermanstein et le château de Magdebourg. — Bamberg, Gouverneur de Philippsbourg, livre cette place aux Suédois. — Le Marquis de la Force contraint le Comt de Salm à lui remettre Haguenau et Saverne. — La République de Strasbourg envoie une députation au Maréchal. — Le Roi lui ordonne d'investir Lunéville. — Le Cardinal de Lorraine se marie subitement avec la Princesse Claude. — Cession du Duc Charles en faveur du Cardinal, son frère, qui rend Lunéville. — Le Cardinal et sa femme s'échappent déguisés de Nancy. — Le Maréchal de la Force investit la Mothe. — Il assiége et prend Bitche.

La saison de l'hiver approchoit, de sorte que de toutes parts toutes choses demeurèrent assez calmes jusqu'au printemps. Les Hollandois se mirent aux champs de bonne heure; bien qu'ils fussent 1633.

1633. entrés en traité avec l'Espagnol et les députés assemblés de part et d'autre, ils ne laissèrent de prendre Viherone [1]; en Allemagne, après la mort du Roi de Suède, la guerre ne laissoit de continuer; il se fit des prises de places et des combats; Mérode [2], qui commandoit une armée pour l'Empereur, fut défait et lui tué par les Suédois. En ce même temps le Duc de Lorraine armoit pour l'Empereur et se vouloit joindre audit Mérode; il eut
10 août. aussi un [3] grand combat avec les Suédois; ces derniers firent plainte au Roi de cet attentat, représentant que c'étoit contrevenir aux assurances que le Duc avoit données de ne rien entreprendre.

Sa Majesté, qui avoit jeté une armée sur la frontière, irritée contre ledit Duc [4], tant pour cela que

[1] Peut-être est-ce Wierum, petit port de la Frise; dans une autre copie du temps, il y a *Rhimbergue*. Cette ville, que Spinola appelait la courtisane de la guerre, capitula en effet, et se rendit aux États de Hollande, le 2 juin 1633.

[2] Le Comte de Mérode, Général des armées de l'Empereur. En 1629, il avait fait une irruption chez les Grisons, et sans égard pour le droit des gens, arrêté Mesmin, Ambassadeur de France. Il fut défait à Hameln par le Duc de Lunebourg, le 7 juillet 1633.

[3] Le Duc Charles avait envoyé quatre à cinq mille hommes au secours de Haguenau, assiégé par Birkenfeld. Celui-ci attaqua les Lorrains à Pfaffenhoffen et les mit en déroute.

[4] Charles IV, Duc de Lorraine. Le Roi avait déjà bien des griefs contre lui, mais il venait de refuser l'hommage qu'il devait pour le Duché de Bar, ne voulant pas le rendre au nom de la Princesse Nicole, parce qu'il aurait ainsi reconnu qu'il tenait le Duché de Lor-

sur plusieurs occurrences qui s'étoient passées, et avertie de ses mauvais desseins, prend résolution de s'ôter cette épine du pied et de l'attaquer vivement, part elle-même de Mousseaux, envoie devant au sieur de Saint-Chaumont [1], Maréchal de camp qui commandoit l'armée, l'ordre de bloquer Nancy, qui est la principale forteresse du Duc; le Roi s'y achemine en diligence avec le reste des troupes qui étoient sur pied, commande au Maréchal de la Force de le suivre, auquel soudain qu'il est arrivé, il donne le commandement de l'armée et fait faire au Marquis de la Force la charge de Maréchal de camp. 1633.

Le Cardinal de Lorraine s'emploie pour traiter d'un accommodement; sa Majesté prête volontiers

raine de son mariage avec elle, tandis qu'il prétendait le posséder de son chef et en vertu de la loi salique établie par Réné II.

[1] Melchior Mitte de Chévrières, Marquis de Saint-Chaumont. Le Président Hénault prétend qu'il fut le premier Lieutenant général; il se trompe, s'il a entendu parler du grade; à la vérité le titre est beaucoup plus ancien; d'Epernon l'avait reçu, en 1621, comme Saint-Chaumont en 1630, mais il n'était attaché qu'à une Commission temporaire; car nous voyons ici M. de Saint-Chaumont employé comme Maréchal de camp trois ans après l'avoir été comme Lieutenant général. Le Marquis de la Force, qui servit en qualité de Lieutenant général sous Condé en 1638, et le Marquis de Feuquières sous le Duc de Longueville, sont les premiers *Lieutenants généraux*. C'est sous la minorité de Louis XIV que l'on en accrut singulièrement le nombre.

1633. l'oreille à ses propositions, proteste qu'elle ne veut plus être abusée ; cependant fait loger son armée tout aux environs ; ordonne les travaux pour la circonvallation, donne la tâche à tous les princi-
Septembre. paux officiers, comme aux Maréchaux de camp et autres ; un chacun fait à l'envi à qui avancera le plus son ouvrage ; ledit Maréchal de la Force avoit la direction sur le tout, soit à dessiner les forts et les lignes, soit pour la conduite. Sa Majesté, comme très-intelligente, ordonnoit de tout et le vouloit toujours avec elle. Le Cardinal de Lorraine, qui voit que s'il attend les extrémités il met tout l'État en grand péril, porte le traité jusqu'à ce point qu'il accorde, suivant le pouvoir qu'il en avoit du Duc son frère, de remettre la place de Nancy entre les mains du Roi sous les conditions dont ils demeurent d'accord ; après plusieurs allées et venues, le traité est
6 septembre. signé de part et d'autre ; le Duc, qui est en campagne avec son armée, le ratifie ; néanmoins quand il est question de venir à l'exécution, il s'y rencontre toujours des difficultés, et l'affaire tire à telle longueur par des remises continuelles, que sa Majesté irritée, et même sur les avis qui lui sont donnés que ledit Duc, bien qu'il eût signé l'accord, avoit mandé dans la ville, par-dessous mains, à ses confidents de n'en rien faire et de tenir bon, et cela

sur l'espérance qu'on lui donnoit du dehors de quelque secours, ce qui le faisoit demeurer avec son armée sur les frontières de la Franche-Comté; sa Majesté donc prend résolution de le faire attaquer, commande au Maréchal de la Force de prendre cinq ou six mille hommes de pied et vingt cornettes de cavalerie, deux couleuvrines et quatre petites pièces, le tout bien équipé, et d'aller droit à lui pour le pousser partout et le charger en quelque part qu'il fût. Ledit Maréchal ayant marché trois jours avec cet équipage, le Duc en est averti et juge bien de quoi il lui va et qu'il n'est plus temps de marchander. Il dépêche vers sa Majesté, lui demande un sauf-conduit pour lui vingtième, afin de se rendre près d'elle et de satisfaire à l'accord. Cet acheminement du Maréchal fut un grand moyen pour accélérer les affaires; en effet l'effroi fut si grand parmi les troupes du Duc qu'il ne pouvoit empêcher qu'elles ne se dissipassent, ce qui l'obligea à s'en aller diligemment trouver sa Majesté, et il envoya un des siens vers le Maréchal de la Force pour lui faire savoir son acheminement et le prier de ne passer outre, vu qu'il alloit donner tout contentement au Roi. 1633.

Le lendemain il passa à Épinal, où étoit le Maréchal avec l'armée, lequel l'accompagna demi-lieue

1633. avec cent ou six-vingts gentilshommes, et il se rendit
19 septembre. à Charmes où monsieur le Cardinal de Richelieu l'attendoit. S'étant entretenus tout le jour suivant, ils allèrent ensemble trouver le Roi au siége de Nancy, où ayant résolu toutes choses, ladite place fut re-
24 septembre. mise entre les mains de sa Majesté, avec l'ordre en telles choses accoutumé. Le Marquis de la Force eut charge de recevoir la garnison qui étoit dedans et de les escorter deux lieues. En ce même temps le Roi envoya faire commandement au Maréchal de la Force de s'avancer avec son armée jusqu'au Comté de Montbelliard et de jeter un régiment dans la ville pour sa conservation, suivant la prière que lui en avoient faite les habitants, qui se mettoient sous sa protection, étant alarmés et du bruit qui couroit de l'approche du Duc de Feria [1] avec une armée qu'il menoit d'Italie, et craignant d'ailleurs une levée qu'avoient faite ceux de la Franche-Comté, enfin les troupes de monsieur de Lorraine, qui étoient proches d'eux et les avoit fait sommer de le recevoir. Le Maréchal s'étant avancé à une journée de Montbelliard, y envoya le régiment de

[1] Don Gomez Suarez de Figueroa de Cordoue Duc de Feria, Gouverneur du Milanais et Général des troupes espagnoles en Allemagne; il était envoyé au secours de l'Électeur de Bavière. Il mourut au commencement de 1634, par suite de ses fatigues et du chagrin que lui causa la destruction de son armée.

Castelmoron, escorté de six ou sept cornettes de 1633.
cavalerie, en attendant que monsieur le Marquis de Bourbonne[1], qui avoit été pourvu par le Roi de la charge de la place, y fut arrivé avec les troupes qu'il y devoit conduire.

Après cela, sa Majesté s'en retourna en France et dépêcha vers le Maréchal de la Force, avec ordre de ramener son armée et de la mettre en garnison sur les frontières, dans les trois Évêchés de Metz, Toul et Verdun; le Roi renvoya en même temps le Marquis de la Force le trouver pour y faire sa charge de Maréchal de camp, avec ordre de lui dire qu'il se tînt près de la ville de Nancy pour appuyer le Comte de Brassac[2], qui avoit été pourvu de ce Gouvernement, et ôter le moyen à ceux qui y voudroient entreprendre de pouvoir le faire; ce dont il avoit des avis tous les jours, même à cause du désespoir où il voyoit tous les habitants, et des

[1] Charles de Livron Marquis de Bourbonne Maréchal de camp. Voici ce qu'en dit Tallemant des Réaux : « Le Marquis de Bourbonne, qui n'avoit pas de réputation pour la bravoure, donna des coups de bâton à Beautru. Il en fit un vaudeville où il y avoit ;

Bourbonne
Ne bat personne,
Cependant il me bâtonne »

[2] Jean de Gallard de Béarn, Comte de Brassac, Chevalier des Ordres. Il fut successivement Ambassadeur à Rome, Ministre d'État et Surintendant de la Maison de la Reine.

1633. continuelles allées et venues du Duc de Lorraine, qui témoignoit couver encore quelque malice. Ledit Maréchal fit sa demeure pour quelque temps à Toul, qui n'est qu'à trois lieues de Nancy, où il se rendoit fréquemment.

Peu de jours après, le Roi reçut nouvelles que le Duc de Feria, qui venoit d'Italie avec une grande armée, ayant passé les montagnes, étoit déjà à

13 octobre. Constance (d'où il fit lever le siége que les Suédois y avoient mis); qu'Aldringen[1], avec une forte armée de l'Empereur, étoit venu le joindre et que tous deux descendoient en Alsace, où ils firent lever aussi le siége de Brisach, place également sur la rivière du Rhin et bien importante.

Les Suédois se trouvèrent foibles et lâchèrent le pied partout; le bruit court que ces deux armées font ensemble quarante mille hommes, et que leur dessein est de passer en Flandre. Sa Majesté dépêche au Maréchal de la Force l'ordre de remettre promptement son armée ensemble, et de s'avancer vers la frontière du Comté de Montbelliard, soit pour la conservation de la place, soit pour s'opposer à tout ce que lesdites armées voudroient entre-

[1] Jean, Comte d'Altringer, Mestre de camp, Général des troupes impériales. Il prit part à la chute de Wallenstein.

prendre qui pourroit être préjudiciable, suivant les instructions qui lui en étoient envoyées. 1633.

Le Maréchal ne perd pas de temps; il donne à deux jours de là le rendez-vous de toute l'armée à Charmes, en Lorraine, et marche ensuite à Rambervillers, auquel lieu il n'est pas sitôt arrivé qu'il reçoit avis sur avis du Marquis de Bourbonne, Gouverneur de Montbelliard, que lesdites armées ont attaqué et pris sur les Suédois la place de Befort, qui n'est qu'à deux lieues de lui, et le prie donc de s'avancer diligemment pour le secourir, car il est averti qu'on veut l'attaquer.

Dès le lendemain, le Maréchal part; le second jour arrive à Remiremont, jette devant lui quinze ou seize cornettes de cavalerie, fait prendre des logements jusqu'à deux ou trois heures des armées ennemies, ordonne d'avoir incessamment des batteurs d'estrade sur les champs, afin de prendre langue et de lui mener tous les prisonniers qu'ils pourroient attraper; outre cela, il avoit plusieurs personnes qui étoient envoyées dans lesdites armées, pour être bien sûrement averti de leur état et de tout ce qu'ils feroient. Dès le jour suivant, il en revient quelques-uns qui l'assurent qu'Aldringen avec son armée a repris le chemin de Brisach pour repasser delà le Rhin. Le lendemain, il a aussi

1633. avis que le Duc de Feria étoit parti de Befort bien diligemment et avoit remonté vers le Comté de Ferrette; soit qu'ils en eussent eu d'abord le dessein, soit qu'appréhendant l'approche de l'armée du Roi, ils se fussent retirés, cela donnoit toujours réputation aux armes de sa Majesté, et ainsi Montbelliard demeura en sûreté.

Plusieurs avis viennent que ledit Duc de Feria avoit ordre de passer en Flandre, et qu'il étoit déjà arrivé dans le Luxembourg trois mille chevaux et six régiments d'infanterie pour favoriser son passage. Sa Majesté, qui ne veut pas qu'il passe dans ses terres, mande au Maréchal de la Force de se placer en lieu pour s'y opposer, et qu'elle lui envoyoit encore vingt cornettes de chevau-légers, deux de gendarmes et quatre ou cinq régiments d'infanterie. De tous côtés on voit de grands préparatifs; il semble qu'en l'assiette où se trouvent les affaires, qu'il est question de coups d'importance et qui vont à la réputation des Couronnes.

En effet, l'armée du Roi étoit alors composée de près de vingt-cinq mille hommes de pied et de trois mille cinq cents chevaux; mais tout cela en si bon état, si complet, tous les officiers s'y étant rendus, qu'il ne se pouvoit rien voir de plus superbe et ca-

pable à la vérité d'en combattre deux fois autant. 1633.
Aussi le dessein du Duc de Feria de passer en Flandre est-il rompu.

Ces grands préparatifs de toutes parts et cela sur la fin de l'année, donnent sujet de croire qu'on verra au printemps de grandes choses ; cela convie un chacun à vouloir y participer ; plusieurs volontaires de la Noblesse de la Cour s'acheminent vers l'armée ; le Roi témoigne une grande confiance au Maréchal de la Force ; en effet sa Majesté lui commet la conduite de tout, se reposant entièrement sur son expérience et bonne conduite, ce qui est dans l'approbation générale, et n'y a aucun qui ne dise qu'il le mérite bien. Il est certain qu'il avoit ce bonheur d'être en telle estime parmi les gens de guerre, qu'il ne s'est point trouvé de Général commandant les armées du Roi qui y fût tant aimé ni tant désiré, et je dois ajouter ici une remarque qui s'est faite de plusieurs pour admirer la Providence de Dieu en sa personne et en sa famille, qu'après avoir souffert de continuelles persécutions et après avoir été réduit à toutes sortes d'extrémités, il se soit vu lui et les siens non-seulement hors de cette misère, mais en une si grande prospérité que d'avoir le commandement sur ceux-là mêmes qui l'avoient persécuté, et d'être signalé par toute la

1633. France pour celui qui étoit en la plus grande considération et sur lequel sa Majesté se reposoit le plus pour la direction de ses armées.

Trois grandes monarchies, l'Empire, l'Espagne et la France, étoient sur le point de se heurter ; les deux premières contre la France, à cause qu'elle appuyoit les Suédois, les Protestants et les Hollandois ; tout étoit donc en armes de tous côtés ; l'on voit toutes sortes de préparatifs pour faire de grands efforts à qui prendra le dessus ; l'on s'attend à voir l'année prochaine quelque grande crise dans les affaires du monde.

Le Roi n'y oublie rien ; force Commissions nouvelles sont expédiées pour renforcer son armée, et par la confiance qu'il témoigne avoir en l'expérience et fidélité du Maréchal de la Force, lui commet tout entre les mains avec un pouvoir absolu.

1634. Lors des grands progrès du Roi de Suède, plusieurs des Princes Electeurs de l'Empire avoient eu recours au Roi et demandé sa protection ; entre autres, l'Electeur de Trèves avoit supplié sa Majesté de prendre ses meilleures places, même celles de Coblentz, Hermanstein et Philippsbourg. Les deux premières le furent effectivement, et cette exécution se fit par le Maréchal, qui avoit l'ordre du Roi d'y établir monsieur de la Saludie avec un

régiment de mille hommes et cent chevau-légers; 1634.
il les conduisit assez avant et près de la rivière du Rhin. Pour Philippsbourg, le Gouverneur, nommé Bamberg[1], joua un autre jeu, car il refusa de remettre la place et depuis y reçut des troupes de l'Empereur, ce qui obligea les Suédois de l'attaquer par blocus qui dura bien six ou sept mois; se trouvant réduits à l'extrémité, ils recoururent à monsieur l'Electeur, lequel en donna avis à sa Majesté et la supplia d'y faire approcher des troupes, le Gouverneur assurant qu'il les recevroit. L'ordre fut donné au Maréchal de s'en approcher et sa Majesté lui manda qu'elle avoit dépêché vers le Chancelier Oxenstiern[2] qui se tenoit à Francfort et qui avoit été nommé, après la mort du Roi Gustave-Adolphe, Directeur des affaires et des armes de la Cour de Suède et de celles des Protestants, afin qu'il consentît que ladite place que le Gouverneur lui vouloit remettre, lui fût délivrée, attendu que l'Electeur s'étant mis sous sa protection, cela ne pouvoit être refusé.

Le Maréchal de la Force s'approche vers la ri-

[1] Le colonel Gaspard Baumbergher.

[2] Axel, Comte Oxenstierna, Chancelier de Suède, homme d'État célèbre, maintint la prépondérance de son pays en Allemagne. Après la mort de Gustave-Adolphe, il se fit nommer Directeur des affaires des Confédérés protestants par l'Assemblée d'Heilbronn, en 1633.

1634. vière du Rhin avec l'armée et donne vingt cornettes de cavalerie, trois de carabins et deux régiments de gens de pied au Vicomte d'Arpajon [1], l'un des Maréchaux de camp, pour s'avancer vers Philippsbourg, attendant la réponse que feroit le Chancelier Oxenstiern, et cependant il étoit chargé de mettre garnison à Magdebourg à la prière dudit Electeur, à qui cette place appartenoit, ainsi que dans deux autres également à lui, ce qui fut exécuté.

Le Chancelier usa de remises, disant que tous les Princes voisins y étoient intéressés et qu'il ne pouvoit y donner de résolution sans leur avis et consentement. Le Gouverneur de Philippsbourg, ce même Bamberg qui avoit déjà trompé son maître et qui craignoit de ne pas bien trouver son compte de ce côté-là, les Suédois d'ailleurs lui offrant une
15 janvier. condition avantageuse, il l'accepta et leur délivra la place.

Sur ce temps-là, le Maréchal de la Force a avis que les villes de Haguenau et de Saverne se trouvoient en nécessité de vivres et qu'ils étoient venus assiéger Bouxviller avec sept ou huit pièces, pour se munir des bleds qu'ils espéroient trouver

[1] Louis, Vicomte puis Duc d'Arpajon, Marquis de Severac, Chevalier des Ordres, et mort Lieutenant général en 1679.

dedans. Il y envoie en diligence, les autres se retirent; ils étoient commandés par le Comte de Salm[1], lequel appréhendant de se voir réduit à quelque extrémité parce qu'outre les garnisons il avoit encore avec lui quatorze ou quinze cents hommes de pied et cinq cornettes de cavalerie, fait dire au Maréchal que s'il veut lui donner un sauf-conduit ou une escorte pour retirer ses troupes en sûreté jusqu'à Brisach, il lui mettroit la ville de Haguenau entre les mains, croyant l'amuser par cette espérance; cependant il tire des bleds des terres de monsieur de Lorraine et pourvoit lesdites places, et lui pour se décharger de ses troupes, se promet que faisant deux ou trois grandes carrières, il gagnera le pays favorable et se retirera à Brisach; mais il se trouva trompé. 1634.

Le Maréchal qui apprend son départ, donne au Marquis de la Force, l'un des Maréchaux de camp, dix cornettes de cavalerie et quatre bons régiments pour lui aller couper chemin; il fit si bonne diligence, marchant jour et nuit, qu'il se trouve au devant; les autres en ont avis et rebroussent en grand désordre; il les poursuit si vivement que ledit Comte de Salm, s'étant retiré à une bonne for-

[1] Hermann-Adolphe Comte de Salm, grand Doyen et Administrateur de l'Évêché de Strasbourg; il était Gouverneur de Saverne.

1634. teresse près de Saverne, appelée Haubar[1], avec partie de ses hommes, se trouve tellement pressé qu'il
31 janvier. ne voit ressource qu'à capituler; par le traité[2], il promet au Marquis de la Force de remettre les places de Haguenau et de Saverne. On lui donne pour ses troupes des sûretés qui furent exécutées; après qu'il eut délivré Haguenau, Saverne demanda quatre jours de terme pour en avertir le Duc de Lorraine; le Marquis les leur accorda et les investit de si près qu'ils ne manquent pas au bout de ce temps-là de lui remettre la place.

Le Maréchal ne veut pas que cette bonne occasion se perde, et pour ne rien mépriser, il s'y avance avec toute l'armée et l'artillerie, mais il trouve que tout s'étoit rendu au Marquis de la Force. Il alla visiter lesdites places pour les munir et pourvoir de tout ce qui étoit nécessaire. Messieurs de la République de Strasbourg l'envoient visiter par une honorable députation, lui donnant force témoignages de leur affection au service du Roi et à son particulier.

Le Maréchal envoie[3] informer de tout sa Ma-

[1] Hohenbarr, à une demi-lieue de Saverne.

[2] L'original de ce traité est entre nos mains et fait partie de ce qui s'est conservé des archives de la Force.

[3] Il envoya le Baron d'Eymet, son fils, porter au Roi la capitulation faite par le Comte de Salm. (*Correspondances, 1er et 10 février 1634.*)

jesté, qui lui fait connoître avoir contentement de 1634.
ses bons services et lui mande que sur les mauvais déportements du Duc de Lorraine et les avis qu'elle a de ses pernicieux desseins, faisant de nouveaux armements, il est nécessaire qu'il se saisisse de toutes ses meilleures places et y mette garnison, surtout à Lunéville, Chaté, Épinal et Remiremont, qui sont sur l'avenue de la Comté de Bourgogne, où se faisoit un gros d'armée, et que du côté de l'Alsace il se saisisse des places de Saint-Dié, Bitche et Vaudrevange.

Le Maréchal s'avance, et par une grande diligence va investir Lunéville, où se trouvoit alors le Cardinal de Lorraine avec la Duchesse [1] et la Princesse Claude [2]. Cette compagnie se trouva bien étonnée; on ne sut lors [3] par quelle considération ledit Cardinal fut porté avec une grande précipi-

[1] Nicole de Lorraine Duchesse de Bar, fille de Henri II, surnommé *le Bon*, Duc de Lorraine; elle avait épousé son cousin germain Charles IV, Duc de Lorraine non pas du chef de sa femme, mais en vertu de l'abdication de son frère aîné et de la loi salique.

[2] Claude-Françoise de Lorraine, sœur de Nicole.

[3] Ce qui fit prendre si soudainement cette résolution au Cardinal de Lorraine, c'est qu'il craignoit que le Maréchal de la Force n'enlevât cette Princesse pour l'envoyer en France, après quoi l'on auroit pu faire valoir les droits qu'on prétendoit qu'elle avoit sur le Duché de Lorraine, au préjudice des Princes de cette Maison. (*Vie de Richelieu*, par le Clerc, tome II, page 359.)

1634. 16 février. tation à se marier avec la Princesse Claude, laquelle il épousa le même soir. En ce temps, ledit Duc de 19 janvier. Lorraine avoit fait une déclaration[1] en faveur du Cardinal, son frère, lui faisoit cession de tous ses biens, et dès lors prend le nom du Duc Charles seulement; ensuite de quoi le Cardinal François de Lorraine fait la fonction de Souverain, traite avec sa Majesté de toutes choses; mais voyant l'armée si proche de lui, il envoie le lendemain le sieur de Lenoncourt[2] vers le Maréchal de la Force pour lui dire qu'il avoit été fort ébahi d'apprendre que toutes ses troupes étoient autour de lui. Le Maréchal fait réponse qu'il avoit ordre de sa Majesté de mettre garnison dans Lunéville ainsi qu'il l'en avoit informé dès le matin par le sieur Gobelin, Intendant de la justice dans l'armée du Roi. Ledit sieur de Lenoncourt s'en étant retourné, revint deux heures après lui porter assurance du Cardinal

[1] « En France, on lui joua le tour de ne vouloir pas croire à son abdication; le cardinal, son frère, eut beau prendre possession de la couronne ducale telle qu'il la trouvait, porter le titre de souverain dans une ville occupée par garnison française, faire part au roi de son avénement et lui promettre l'exécution fidèle du traité conclu avec son prédécesseur, on n'en traitait pas moins de *feinte visible sans lunettes* la renonciation du duc de Lorraine. » (*Histoire de France sous Louis XIII*, par Bazin, tome III, page 307.)

[2] Le Comte de Lenoncourt; il fut plus tard envoyé à la Bastille pour avoir trop bien défendu Saint-Mihiel.

qu'il étoit prêt à lui remetire la place. Le Maréchal s'y achemine; ledit sieur Cardinal s'en vient audevant de lui, ils entrent dans la ville ensemble, et comme le Cardinal voulut dés le soir aller coucher à Saint-Nicolas, le Maréchal l'accompagne un quart de lieue. 1634.

Monsieur de Brassac, Gouverneur de Nancy, qui est informé de tout ceci et qui avoit eu quelque connoissance de la part de la Duchesse qu'elle eût désiré être mise en la protection de sa Majesté, se trouve audit Saint-Nicolas, accompagné des troupes que lui avoit envoyées le sieur Maréchal de la Force, offre à ces dames l'assistance qu'elles lui avoient autrefois demandée; il les trouve fort interdites et irrésolues; le lendemain, il les[1] prie de s'en venir à Nancy, où tous vont ensemble, témoignant un grand étonnement; étant là, les uns et les autres dépêchent incontinent vers sa Majesté. 21 février.

[1] Plusieurs historiens ont dit que le Maréchal de la Force avait fait arrêter les deux mariés dans leur logis, sans plus de procédure; nous n'avons trouvé dans les nombreuses minutes des lettres du Maréchal, ni dans les lettres et instructions du Roi, aucune trace de ce fait. Cependant il est possible qu'il ait reçu quelques communications verbales du Roi ou de Richelieu; toujours est-il que ce récit, qui est entièrement écrit de sa main, représente les choses avec plus de formalités et de procédés que les historiens qui ont traité ces matières.

1634. Le sieur Cardinal de Lorraine, envoyant vers le Roi, désire lui témoigner comme il veut dépendre de ses volontés et lui offre toutes ses places et même la forteresse de la Mothe. Sa Majesté témoigne en être bien aise, dépêche un courrier audit Maréchal et lui mande d'y mettre garnison; le Cardinal fit semblant d'être bien étonné de cela, et dit qu'il n'a point donné cette charge à celui qu'il a envoyé vers le Roi, d'autant que celui qui est dans la place [1] ne l'est venu reconnoître; qu'il a prêté le serment à son frère et ne vouloit dépendre que de lui; que néanmoins il ne laisseroit pas d'y envoyer et de lui écrire bien expressément d'obéir.

Ledit Maréchal avoit ordre que, sans perdre temps, il allât toujours investir la ville de la Mothe, ce qu'il fit dès le lendemain, et pour cet effet
3 mars. il avoit commis le Marquis de la Force et le Vicomte d'Arpajon, Maréchaux de camp, avec qua-

[1] Antoine de Choiseul Marquis d'Iche, Bailli de Bassigny, Gouverneur de la Mothe. Le 5 mars il reçut une lettre du Cardinal François ainsi conçue : « Monsieur d'Iche, le Roi m'ayant demandé ma ville » de la Mothe, je vous ai envoyé le sieur de Villars, exempt de mes » gardes, pour vous faire commandement de ma part d'en sortir au » premier ordre que je vous enverrai. M'assurant que vous y satisfe- » rez, je prie le Créateur, etc., etc. *Signé :* François. *Et plus bas :* » Fournier. »

Le sieur d'Iche refusa d'obéir et fut tué d'un coup de canon le 21 juin 1634, en défendant la Mothe, assiégée par le Maréchal de la Force.

torze ou quinze cornettes de cavalerie, lesquels 1634.
allèrent loger lesdites troupes à tous les lieux les plus près de ladite place, et pour la bien connoître, allèrent faire le tour. Il leur fut tiré force coups de canon, mais sans effet. Sa Majesté mande audit sieur Maréchal qu'il fît faire des forts, ainsi qu'il jugeroit le plus à propos pour la bloquer, ne voulant qu'elle fût attaquée de vive force, et qu'après cela lesdits forts étant garnis, son armée pût être libre pour marcher là où l'occasion se présenteroit. Ledit sieur Maréchal s'y en va lui-même et mène encore quelques régiments et quelques cornettes de cavalerie, fait le tour de la place avec le Marquis son fils, qui lui montre les lieux qu'il avoit choisis pour faire les forts, et le premier qu'il avoit entrepris fort avancé, ce qu'il approuva entièrement.

Le Vicomte d'Arpajon, l'un des Maréchaux de camp, étoit allé à Paris sur le commandement qu'il avoit eu d'y escorter la Duchesse de Lorraine avec quelques cornettes de cavalerie; il pensoit que le Cardinal de Lorraine seroit aussi de la partie et feroit le voyage, ensemble la Princesse Claude qu'il avoit épousée clandestinement depuis quelques jours; mais l'un et l'autre ayant
pris une autre résolution, sortirent de Nancy dé- 1er avril.

1634. guisés [1], et trouvant assez près de là un carrosse qu'ils y avoient fait mener, se firent conduire diligemment à la Franche-Comté, de sorte qu'il n'y eut que la Duchesse qui allât en France. Elle fut honorablement reçue et accueillie de leurs Majestés.

Le Maréchal de la Force ayant résolu l'ordre qu'il falloit tenir pour le travail des forts, laisse le colonel Hebron [2], aussi Maréchal de camp, audit la Mothe pour la conduite de tout et pour commander les troupes qui étoient là, et s'en va avec le Marquis de la Force et le reste de l'armée pour attaquer Bitche, qui étoit la seule autre place forte de la Lorraine qui résistoit, y mène six canons, deux mortiers et un capitaine de mine avec ses ouvriers.

Il y avoit plus d'un mois qu'il avoit fait jeter un régiment dans la ville qui est au pied de la place, et encore un autre dans un village aussi fort près.

[1] Ils se déguisèrent en pages pour sortir du palais, et franchirent les portes de la ville travestis en vignerons.

[2] Jean Hepburne, écossais ; on avait francisé son nom en en faisant Hebron ; mais un grand nombre de lettres qu'il écrivit au Maréchal de la Force sont signées Hep-burne. Il était entré au service de France en 1633, avec un régiment qu'il avait levé ; on le fit peu après Maréchal de camp : c'était un brave officier. Il fut tué au siége de Saverne, le 6 juillet 1636, d'une mousquetade dans le col.

D'abord qu'il arrive, il résout les lieux où il vouloit placer les canons qu'il départit en trois endroits, de même des mortiers, et dès la deuxième nuit, fait travailler aux tranchées, gagne le pied du rocher, y fait attacher les mineurs, de sorte que l'un ne cessant pas pour l'autre, de tous côtés la diligence fut si bonne, qu'en sept ou huit jours tout fut presque en état de faire son effet. La place est sur une haute montagne qui est en précipice de tous côtés, une couronne de rochers tout à l'entour, de vingt pieds de haut au moindre endroit, de sorte qu'il n'y avoit point moyen de faire tirer le canon en batterie pour faire brêche, et ne fut tiré qu'en ruine dans la place et aux défenses des montagnes voisines, bien que fort éloignées, qui fit néanmoins tel effet ce jour-là, qu'avec l'appréhension des mines et des mortiers[1] qui n'avoient encore tiré que deux coups, dès le lendemain au ma-

[1] Le Président Hénault dit que ce fut au siége de la Mothe qu'on se servit pour la première fois en France de bombes, quoiqu'elles eussent été inventées dès l'an 1588 ; il ne s'est pas trompé de beaucoup, car le siége de Bitche précéda presque immédiatement celui de la Mothe. Louis XIII fit venir de Hollande Maltus, ingénieur anglais, pour jeter des bombes, ce qu'il fit avec succès à divers siéges, jusqu'à ce qu'il fût tué à celui de Gravelines, en 1658. Il est à remarquer qu'au chapitre suivant, M. de la Force, en parlant de bombes, ne les appelle pas encore de ce nom, mais de celui de *grenades pour les mortiers*.

1634. tin, ils demandèrent à capituler, à quoi ils furent reçus, et le tout arrêté et signé trois heures après ; ils donnèrent des otages jusqu'au lendemain qu'ils
18 mai. remirent la place, laquelle étoit bien capable d'amuser encore cette armée deux mois.

CHAPITRE XIX.

1634—1635.

SOMMAIRE.

Siége de la Mothe, place réputée imprenable à cause de son assiette. — Le Maréchal de la Force ordonne trois attaques. — Il gagne lé haut de la contrescarpe. — Grande mine que fait jouer le Marquis de la Force. — Le Marquis de Tonneins, son frère, se loge sur la brèche. — Les assiégés battent la chamade après cinquante-deux jours de tranchée ouverte. — Le Marquis de Castelmoron, fils du Maréchal de la Force, a la cuisse rompue d'une mousquetade. — Le Marquis de la Force porte au Roi la capitulation. — Dévouement de la Maréchale et de la Marquise de la Force, qui soignent les blessés pendant le siége. — Le Maréchal se porte sur le Rhin. — Le Marquis de la Force détaché vers la Meuse. — Les Impériaux défont à Nordlingue le Duc de Weymar et le Maréchal Horn. — La République de Strasbourg et le Duc de Wurtemberg appellent le Maréchal de la Force à leur secours. — Il met garnison dans Philippsbourg. — Jette un pont de bateau sur le Rhin et fortifie Mannheim. — Le Maréchal de Brézé partage le commandement avec la Force. — Tous deux vont au secours du château d'Heidelberg. — Le sieur de Feuquières les en dissuade. — Le bruit de leur approche fait lever le siége aux Impériaux. — Ils recommencent leur attaque. — Les Maréchaux marchent à eux et prennent leur artillerie. — La ville de Heidelberg se rend par capitulation. — Les ennemis s'emparent de Philippsbourg et de Spire. — Les Maréchaux de la Force et de Brézé repassent le Rhin. — Malgré la rigueur de la saison, ils se décident à assiéger Spire.

Le Maréchal de la Force après avoir pourvu à la 1634.
sûreté de Bitche, va passer à Metz et reprend son

1634. chemin vers la Mothe[1] avec ce qu'il avoit de l'armée pour faire continuer le travail des forts.

A même qu'il approche et qu'il désignoit un fort arrive le sieur d'Espenan[2], sergent de bataille de ladite armée, qu'il avoit envoyé vers le Roi; il lui porte commandement de sa Majesté d'attaquer la place de vive force, et que pour cet effet, elle lui donne pouvoir de tirer toute l'artillerie et munition dont il auroit besoin. Il est certain que quelques mois auparavant sa Majesté lui avoit mandé qu'elle vouloit faire attaquer cette place et en vouloit son avis; à quoi il répondit : qu'étant très-forte et très-bien pourvue de toutes choses, qu'il n'estimoit pas qu'on dût y engager l'armée du Roi, vu même qu'étant enclavée dans un pays qui étoit en son obéissance, on l'auroit toujours avec le temps, et que dans la conjoncture des affaires où l'on étoit, il se pouvoit présenter des

[1] Cette ville, placée sur un monticule isolé, a tiré son nom de cette assiette; fortifiée avec soin par le Duc Charles III, sa situation aux confins de la Lorraine et de la Champagne lui donnait une grande importance. Rendue au Duc de Lorraine en 1641, elle fut reprise en 1645 par M. de Villeroy; au mépris de la capitulation, un ordre de la Cour en fit raser non-seulement les fortifications, mais même les maisons et les églises, de telle sorte qu'il ne resta plus aucun vestige de la ville de la Mothe.

[2] Roger de Bossost Comte d'Espenan avait servi longtemps dans les Gardes françaises; il fut nommé Maréchal de camp en 1637, et mourut en 1646, Gouverneur de Philippsbourg.

choses plus importantes; que le Roi seroit marri d'y avoir engagé son armée; que toutefois cela devoit dépendre de la disposition générale des affaires; que si sa Majesté ne voyoit de sujet ailleurs, qu'il valoit mieux donner de l'occupation à ladite armée que de la laisser inutile, et qu'étant pourvu des choses nécessaires, il croyoit la forcer dans trois mois. 1634.

Le commandement donc étant venu de l'attaquer de force, ledit sieur Maréchal fait ses diligences pour amasser les canons et munitions qu'il pouvoit retirer de Nancy, Metz, Verdun, Châlons, Chaumont et Langres; envoie par toutes les forges pour faire faire quantité de boulets à canon et grenades pour les mortiers [1]; voit que c'est une ville sur une haute montagne, assise sur le rocher, qu'il est impossible de faire brèche avec le canon, qu'il faut de nécessité, pour en venir à bout, y faire jouer des mines; il dépêche de tous côtés pour avoir des mineurs; le Roi lui envoie le sieur de Serres, fort entendu à cela.

Cependant, sans perdre temps, il se résout de faire ouvrir les tranchées pour approcher la place, faire trois diverses attaques qu'il départ sur l'heure,

[1] Le Maréchal trouva plusieurs mortiers dans l'arsenal de Nancy qui lui servirent à bombarder la Mothe.

1634. en baille l'une au Marquis de la Force, son fils, au Vicomte d'Arpajon l'autre, et au sieur Hebron la troisième, tous trois Maréchaux de camp, et leur donne à chacun quatre régiments; ils mettent tous la main à l'œuvre avec tant d'affection, d'adresse et de vigilance, que l'on est étonné de les voir en fort peu de temps tous trois au pied de la contrescarpe, sans avoir eu moyen d'être en leurs approches que fort peu favorisés du canon. Ceux de dedans, qui étoient fort bien munis, n'épargnoient les canonnades et les coups de mousquet pour s'y opposer, et d'effet ils en tuoient toujours quelques-uns, comme il est impossible que cela n'arrive en ce métier.

Juin. Cette contrescarpe, tenaillée partout et d'une excessive hauteur, est le lieu où se font les plus grands efforts, car il n'y a plus moyen de subsister qu'on ne soit à couvert; les pierres, les grenades et les artifices à feu leur tomboient incessamment dessus; il faut grimper dans cette contrescarpe avec de grands travaux, et ce, par des galeries couvertes qu'il falloit faire avec grande peine et à l'épreuve du feu et des gros quartiers de pierre qui pleuvoient continuellement sur eux; la diligence est si grande de tous les côtés et l'ordre si bon, qu'on ne laisse dans peu de jours de monter jusqu'au haut de la

contrescarpe et de s'y loger, et avec des galeries 1684.
passer le fossé.

Le dessein étoit de se pouvoir loger au pied des bastions pour miner, à cause que c'étoit roc partout. Ceux qui avoient charge des mines jugeant le péril qu'il y auroit pour les mineurs dans le fossé, et la longueur du temps à s'y placer, aimèrent mieux commencer à percer dans la contrescarpe, chacun à sa commodité, les uns plus bas, les autres plus haut. Voilà trois mines que l'on entreprend de pousser fort avant dans la ville, les faire passer au-dessous des fossés, et au-dessous même des bastions, et par delà leurs retranchements. Travail incroyable, les uns avancent plus que les autres, selon la nature du rocher qu'ils trouvoient; outre cela, le fossé étant gagné, l'on s'attache au pied des bastions, et vient-on à la sape pour faire des fourneaux sous les fondements des bastions, pour les faire sauter et y donner entrée.

L'artillerie qu'il avoit envoyé chercher, arrive cependant, laquelle on mène aux batteries qu'il avoit fait dresser, ayant résolu une quatrième attaque du côté de la porte où il prétendoit faire brèche; le rocher n'étant si haut de ce côté-là, il y mettoit quatorze ou quinze gros canons, et à chacune des autres attaques il y en avoit quatre

1634. ou cinq pour les favoriser et tirer aux défenses, de sorte qu'il y avoit environ trente canons qui tiroient jour et nuit. L'attaque du Marquis de la Force qui étoit un peu plus avancée que les autres, et sa grande mine et son fourneau sous un des bastions étant prêts à jouer, il fut résolu que l'on verroit son effet, et sans perdre temps, on y mettroit le
25 juillet. feu. Son frère de Tonneins[1] étoit de garde ce jour-là avec son régiment, lequel fait ses préparatifs pour se loger sur la brèche, établit son ordre comme il falloit, et encore que le fourneau ayant joué lui gâtât fort ses galeries et que la ruine l'embarrassât fort, il ne laissa d'exécuter ce qui lui avoit été ordonné; il vint à sa garde, où étoit le Marquis de la Force qui y commandoit, plus de cinquante gentils-hommes et Seigneurs de qualité volontaires; il fait son logement sur la brèche, n'y perdant que douze ou quinze hommes et autant de blessés; ce fut la nuit, ce qui apporta tel épouvantement à ceux de
26 juillet. dedans, que le lendemain au matin ils font la chamade et demandent à parler, à quoi ils furent reçus.

Ils envoient trois députés[2] vers le Maréchal de

[1] Jean Jacob Nompar de Caumont Marquis de Tonneins, Mestre de camp d'un régiment d'infanterie, septième fils du Maréchal de la Force et de Charlotte de Gontaut-Biron.

[2] Les sieurs Louis de Stainville, de Saint-Ouen et Prinsay. Après

la Force, des principaux qui fussent dans la place, 1634.
et firent de grandes demandes; mais leur ayant fait connoître qu'ils n'étoient pas en état de pouvoir plus tenir, et comme ils étoient proches de leur ruine, ils acquiescèrent à tout ce qu'on voulut et se contentèrent des conditions ordinaires, qui est la vie et bagues sauves, et la sûreté aux habitants. Le même jour la capitulation fut signée de toutes parts, il leur fut donné un jour pour se préparer à sortir; l'autre d'après, ils remirent la ville entre 28 juillet.
les mains dudit sieur Maréchal. Le Marquis de la Force eut ce bonheur que cette entreprise fut commencée et finie par lui, car c'étoit son jour, et par le moyen de son attaque.

Ce fut une expédition fort promptement faite[1], la place ayant été prise cinquante-deux jours après l'ouverture des tranchées; il s'y perdit environ trois cents hommes et y en eut autant de blessés; il n'y eut de qualité que monsieur de Navailles[2],

la mort du Marquis d'Iche, la place avait été commandée par le sieur de Germainvilliers, son lieutenant, et défendue par Henri de Choiseul, capucin, frère du Gouverneur, que l'on appelait le père Eustache. Se faisant scrupule de tuer les assiégeants, il les assommait à coups de pierre; lorsqu'il remplissait ce pieux office, il fut blessé d'une mousquetade.

[1] Voir pour les détails du siége les lettres de Richelieu et de M. de la Force (*Correspondances*, 24 *juin et* 2 *août* 1634).

[2] Bernard de Bénac-Montault; c'était un des cinq fils de M. de

1634. Mestre de camp d'un régiment françois, qui fut tué à la contrescarpe; le Chevalier de Senec-
30 mai. terre[1], capitaine des chevau-légers, faisant sa garde à cheval; le sieur de Faleche, sergent-major au régiment de Tonneins; un capitaine au régiment écossois; autres, deux capitaines françois, quatre ou cinq lieutenants et une vingtaine de sergents. De blessés, le sieur de Castelmoron[2], commandant un régiment françois, fils dudit sieur Maréchal, et faisant travailler à la contrescarpe, eut un coup de mousquet au haut de la hanche qui lui perça la cuisse et rompit l'os; Bellefonds, lieutenant-colonel au régiment de Normandie, et quelques capitaines y furent blessés. La réputation de cette place étoit si grande partout, que la prise[3] apporta un

Bénac, qui, en 1614, devaient se battre contre M. de la Force et ses enfants; ils périrent tous à l'armée, à l'exception de leur frère aîné qui fut Duc de Navailles et créé Pair de France en 1650.

[1] Gabriel, dit le Chevalier de Saint-Nectaire, fils de Henri de Saint-Nectaire Marquis de la Ferté-Nabert, Chevalier des ordres et favori du Comte de Soissons; il avait été aussi attaché à la Maison de ce Prince; mais ayant partagé avec lui les bonnes grâces de madame de Montbazon, le Comte de Soissons l'avait chassé.

[2] François Nompar de Caumont Marquis de Castelmoron, huitième fils du Maréchal de la Force et de Charlotte de Gontaut-Biron.

[3] La prise de la Mothe acheva la conquête de toute la Lorraine; cette place passait pour imprenable; mais, disaient les beaux esprits du temps, « tout ne devoit-il pas céder à *la Force?* »

grand éclat. Ce grand affaire vidé, le Marquis de 1634. la Force, qui avoit l'honneur d'être de la Maison du Roi [1], désira aller trouver sa Majesté pour lui en porter la nouvelle et la capitulation, et ce, d'autant plus qu'il avoit été longtemps absent d'auprès d'elle, ayant toujours demeuré en son armée. Il y fut donc dépêché par ledit sieur Maréchal, afin aussi de retirer les commandements de sa Majesté sur ce qu'il avoit à faire; cependant il fait réparer la brèche de la ville, pourvoit aux défauts et fait raser les tranchées qui avoient été faites au dehors.

Je ne veux omettre que madame la Maréchale de la Force, qui étoit à Metz, l'avoit suivi en l'armée, ensemble la Marquise de la Force et la femme [2] de son petit-fils de Boisse, qui n'y furent pas inutiles, car elles prenoient un grand soin des blessés et visitoient souvent les hôpitaux pour les faire tenir en bon état. Il avoit auprès de lui trois [3] de ses enfants, ayant charge, et deux de ses petits-enfants, fils de son puîné [4], qui se trouvoient con-

[1] On a vu plus haut que son père lui avait cédé la charge de Maître de la garde-robe dont le Roi l'avait gratifié pour la campagne de Languedoc.

[2] Louise de Saint-George de Vérac. Elle avait épousé Jacques de Caumont Marquis de Boisse, fils aîné du Marquis de Castelnaut et de Marguerite d'Escodéca Dame de Boisse.

[3] Les Marquis de la Force, de Tonneins et de Castelmoron.

[4] Les Marquis de Boisse et de Cugnac, fils du Marquis de Castel-

tinuellement à l'occasion, et dont l'aîné commandoit sa compagnie de chevau-légers en qualité de lieutenant. Durant le siége, il avoit incessamment des avis qu'il se préparoit de grands armements pour secourir cette place, soit du côté de Flandre et de Luxembourg (et que, MONSIEUR, frère du Roi, y venoit lui-même en personne), soit du côté d'Italie, par le Cardinal Infant qui publioit partout qu'il s'en venoit faire lever le siége; ils croyoient tous cette place devoir tenir au moins douze ou quinze mois, mais ledit sieur Maréchal en vint à bout à moins de deux. L'armée de Flandre s'amusa à aller prendre quelques petites places autour de Mastricht, et fit des ponts sur la Meuse, au-dessus et au-dessous, pour le bloquer.

Lorsqu'ils savent la ville de la Mothe prise et l'armée du Roi libre, ils ne s'osent engager à rien; les uns et les autres temporisent. Sa Majesté ayant appris le bon succès de ce siége par le Marquis de la Force, en témoigne un très-grand contentement et lui fit tout le bon accueil qu'il se peut dire, avec démonstration fort expresse de la

naut. Le père Anselme et plusieurs autres, rapportent que le Marquis de Boisse fut tué devant la Mothe en 1634, et en cela ils se sont trompés, comme on le verra au chapitre XXI[e], où sa mort, qui eut lieu en 1635, est racontée dans tous ses détails.

grande satisfaction qu'elle avoit des bons services 1634.
que lui rendoit son père, ainsi qu'il se peut voir par les lettres qu'elle lui écrivit, que nous avons voulu mettre ici[1]. . . . .

Bientôt après, sa Majesté lui manda que pour donner quelque rafraîchissement à son armée, qu'il la mît en garnison aux meilleures places de Lorraine, en telle sorte néanmoins que l'occasion le requérant, il la pût remettre incontinent ensemble. En effet, elle n'y eut pas demeuré dix ou douze jours, que sa Majesté lui envoie nouveau commandement de la rassembler, lui redépêche ledit Marquis, son fils, avec ordre de marcher sur le Rhin[2] avec le principal corps de ladite armée et vingt pièces d'artillerie, et ordonne audit Marquis d'aller vers la rivière de Meuse, approchant de Liége, avec un autre corps d'armée, composé de six mille hommes de pied des vieux régiments, d'environ deux mille chevaux et six pièces de campagne.

En ce même temps, l'armée de l'Empereur, commandée par le Roi de Hongrie[3], son fils, qui avoit

[1] Voir (*Correspondances, 4 et 9 août 1634*) les lettres du Roi et du Cardinal.

[2] Voir (*Correspondances 30 août 1634*) les instructions du Roi, qui lui prescrivent de s'opposer au passage du Cardinal Infant, qui se proposait de se rendre en Flandre par l'Alsace ou par Cologne.

[3] Après le meurtre de Wallenstein, qui eut lieu le 25 janvier 1634,

1634. assiégé Ratisbonne, après plusieurs assauts, la contraignit de se rendre; de là il attaque Donawert, qu'il prit aussi, et vint après mettre le siége à Nordlinguen. Les armées des Suédois et Princes protestants étoient lors séparées vers la Bohême et Silésie; celles du Duc Bernard de Weimar [1] et de Gustave Horn [2] étoient de deçà; ils se disposent à donner secours à cette place, et pour cet effet se joignent ensemble, rallient tout ce qu'ils peuvent, et marchent vers ladite place; ils trouvent l'armée de l'Empereur retranchée, ne laissent de faire attaquer quelques escarmouches et de les tâter à bon escient, pensant les ébranler; mais la nuit les sépara. Les dits Weimar et Gustave Horn, qui croyoient avoir reconnu de l'étonnement parmi eux et quelques endroits où leurs tranchées n'étoient pas bonnes, délibèrent d'y revenir le lende-
6 septembre. main matin et de les enfoncer tout à fait. Mais ils

l'Empereur avait donné le commandement de ses armées à son fils aîné l'Archiduc Ferdinand, Roi de Hongrie et de Bohême.

[1] Bernard Duc de Saxe-Weimar; grand capitaine et propriétaire d'une armée, tantôt il faisait la guerre pour son compte, tantôt il était à la solde de Richelieu ou des Suédois. Il mourut en 1639.

[2] Gustave Comte de Horn, Maréchal de Suède, l'un des lieutenants de Gustave-Adolphe. Il fut chargé par ce Prince de traiter de l'alliance avec la France en 1631; il était gendre d'Oxenstiern, et fut échangé en 1641, contre Jean de Werth, après une longue captivité en Bavière, où il composa un ouvrage latin sur l'art de la guerre. Il mourut en 1657.

s'y mécomptèrent, car la même nuit l'armée de 1634.
l'Infant Cardinal y étoit arrivée; de sorte que leur effort fut non-seulement soutenu, mais ils les renversèrent entièrement, et fut toute leur infanterie défaite et beaucoup de leur cavalerie. Cette victoire[1] renforça encore le courage des Impériaux à poursuivre leurs progrès, de sorte que tout lâche le pied devant eux; ils donnent dans le pays de Wirtemberg, où ils ne trouvent aucune résistance, vont attaquer la ville de Heilbron qu'ils prennent; un corps de ladite armée qui étoit venu à la vue de Strasbourg, rencontre quelques troupes du Comte Rhingrave[2] près de la tête du pont, qu'ils menèrent mal. L'effroi est grand partout. Ceux de Strasbourg, le Duc de Wirtemberg, le Marquis de Dourlach[3] et le Rhingrave, envoient des députés vers le Maréchal de la Force, le prient d'approcher l'armée du Roi, ce qu'il fit avec telle diligence et si utilement que cela raffermit grandement les courages.

[1] C'était la première qu'ils remportaient en Allemagne contre les troupes suédoises.

[2] Othon-Louis, Général de la cavalerie suédoise, servit utilement la cause des Protestants en Alsace; il mourut à Spire le 6 octobre 1634.

[3] Georges-Frédéric Margrave de Durlach, chef de la branche cadette de la Maison de Bade, mis au ban de l'Empire et exclu de l'héritage de la branche aînée pour avoir fait partie de la ligue protestante.

1634. Le sieur de Feuquières[1], qui étoit Ambassadeur pour sa Majesté vers les Suédois à l'Assemblée de Francfort, dépêcha le sieur Arnault[2], son frère, vers ledit sieur Maréchal, au nom du grand Chancelier Oxenstiern, Directeur général de la Couronne de Suède, pour le prier d'avancer l'armée de sa Majesté vers Philippsbourg, où il faisoit faire un pont à bateaux, et bien qu'il sût qu'il ne passeroit point delà le Rhin sans permission, il jugeoit néanmoins que ladite armée s'approchant, apporteroit telle appréhension aux ennemis que cela les retiendroit fort et rassureroit beaucoup les leurs.

Ledit Oxenstiern ne se tenant assuré audit Francfort, ni l'armée qu'avoit rassemblée le Duc de Weimar, ils partent tous deux et s'en viennent à Mayence, où ils passent deçà le Rhin. Ledit sieur

[1] Manassès de Pas Marquis de Feuquières; envoyé en Allemagne après la mort de Gustave-Adolphe, il contribua par son habileté aux succès des Suédois et à cimenter leur alliance avec la France. Il mourut en 1640, des suites d'une blessure qu'il avait reçue au siége de Thionville. C'était un brave officier et un négociateur habile. Il a laissé des mémoires sur les affaires d'Allemagne.

[2] Isaac Arnauld de Corbeville, colonel des carabins, beau-frère de Feuquières, qui avait épousé sa sœur; cousin germain du grand Arnauld de Port-Royal, amant de Marion de Lorme, et célébré par Voiture et par Racan : il est l'auteur du madrigal de la Tulipe dans la *Guirlande de Julie*. Les instructions du Roi au Maréchal de la Force lui prescrivaient de s'entendre avec Feuquières (*Correspondance*, *25 septembre* 1634).

Maréchal qui s'étoit avancé jusqu'à Landau, ville impériale, s'y trouve d'autant plus à propos que les Confédérés avoient consenti [1] que la place de Philippsbourg seroit mise entre les mains du Roi, et à cela s'opposoit l'armée de Bavière, commandée par le Duc de Lorraine, qui s'étoit présentée pour l'investir; même elle étoit déjà placée en quelques vieux retranchements et se vouloit saisir du fort situé sur le bord de la rivière, que le Gouverneur de la place [2], par manque de soldats, avoit abandonné. Ledit sieur Maréchal envoya un régiment si bien à temps, qu'il se saisit le premier dudit fort, dont les Impériaux se voyant frustrés, et les avis leur étant donnés que toute l'armée de sa Majesté marchoit, ils se retirèrent soudain. Le sieur de Feuquières y mit la garnison pour le Roi, assisté du Rhingrave Otto, qui devoit faire délivrer cette place, et fut reçu par le Duc de Wirtemberg.

1634.

10 octobre.

Le lendemain ledit sieur Maréchal fut à Spire, le sieur de Feuquières avec tous ces messieurs lui vinrent au devant, et n'est pas croyable le contentement que reçut de sa venue tout le pays, qui étoit grandement ébranlé, craignant que les Impériaux passassent deçà le Rhin. Ledit sieur Maréchal

[1] Par le traité du 26 août 1634.

[2] Schmidberg, qui y commandait pour les Suédois.

1634. s'en alla le lendemain avec tous ces messieurs visiter Philippsbourg et reconnoître les magasins, afin de pourvoir la place de tout ce qu'il seroit nécessaire de vivres et munitions de guerre, ce qui fut fait promptement, et s'en revint à Landau, remédiant à tout ce qu'il falloit pour la sûreté du pays, principalement à empêcher le dessein que les Impériaux avoient de faire un pont sur le Rhin pour avoir le passage libre de deçà, ce qu'il fit; quelques jours après il reçut plusieurs dépêches de sa Majesté témoignant le gré qu'elle lui savoit de ses bonnes diligences et comme il s'étoit bien conduit en toutes occasions.

Ledit Maréchal juge qu'il étoit du tout important de faire construire un pont à Philippsbourg, afin qu'il eût moyen de secourir la place en cas de besoin, et que ce seroit aussi le moyen de rendre les armes de sa Majesté plus redoutables et de pouvoir donner plus d'assistance aux Confédérés; il fait ses diligences à recouvrer des bateaux, envoie en haut et en bas du Rhin, à Strasbourg, à Worms, à Mannheim, et en assemble quantité que l'on fit arrêter près de Mannheim. L'Administration du Palatinat lui mande qu'elle a avis que les ennemis avoient dessein sur lesdits bateaux, qu'il y falloit mettre garde et les tenir en lieu de sûreté, qu'elle

croyoit que Mannheim étoit propre pour cela, pourvu qu'on y mît quelques compagnies. Ledit Maréchal accepte fort volontiers son offre, y envoie son fils de Tonneins avec deux compagnies de son régiment, et le sieur du Ferrier, lieutenant de l'artillerie; ils reconnoissent tous deux la place qu'ils jugent en assiette très-importante, mais fort démantelée, comme une place que l'on avoit abandonnée. Ils lui en viennent faire le rapport; soudain il les y renvoie, avec ordre audit Tonneins d'y mener tout son régiment, et à Nettancourt le sien; leur fait porter force outils, avec charge d'y travailler incessamment, et réparer le mieux qu'il se pourroit toutes les brèches, tant à la ville qu'à la citadelle. Ledit sieur Maréchal en écrit à monsieur l'Administrateur [1] qui se tenoit à Frankenthal, et les y envoie tous deux pour lui représenter l'importance des bateaux et plus encore de la place; que l'armée des ennemis étant proche de là, s'en pouvoit saisir; le supplie d'agréer ce qu'il avoit fait, de quoi il témoigna être très-content. Toutes sortes d'efforts se font pour le travail et pour munir la place; ledit sieur Maréchal en avoit déjà 1634.

[1] Louis-Philippe Duc de Simmeren, qui, après la mort du Roi de Bohême, son frère, avait pris la tutelle de ses neveux mineurs et l'administration du Palatinat.

1634. donné avis au Roi; mais pour lui représenter plus particulièrement toutes choses, il y dépêche encore ledit sieur du Ferrier, et comme il étoit beaucoup plus à propos de mettre là le pont qu'à Philippsbourg, à cause des deux rivières du Rhin et du Necker, afin de recevoir ses commandements sur le tout. Sa Majesté et tous les messieurs de son Conseil, qui savent l'importance de cette place, comme l'une des plus considérables d'Allemagne, témoignent d'en avoir un grand contentement; elle lui redépêche ledit sieur du Ferrier avec commandement exprès de ne rien épargner pour la mettre en meilleur état qu'il se pourra et d'y construire le pont. Toute la diligence possible y est apportée; sa Majesté commande audit sieur de Tonneins d'y demeurer, témoignant une grande satisfaction de lui.

Les armées impériales qui étoient répandues dans le Wirtemberg et vers Heilbron et Aschaffenbourg, viennent attaquer Heidelberg, place du Palatinat, sise sur la rivière de Necker, à trois heures de chemin de Mannheim; d'abord ils forcent la
17 novembre. ville et assiégent le château qu'ils battent de dix ou douze canons; ils se défendent bien et amusent quelque temps ces armées qui étoient composées de celle de Bavière, commandée par le Duc Charles

de Lorraine, de celle de Galas[1] et Gronfeld[2]. 1634.

Le Marquis de la Force[3], Maréchal de camp, avoit eu commandement de sa Majesté, y avoit plus de deux mois, de se rendre avec quinze cents chevaux, six mille hommes de pied et six pièces de campagne vers la frontière de Liége, tant pour favoriser les levées que sa Majesté y faisoit faire, que pour s'opposer à celles des ennemis; en effet, il défit quelques compagnies qui s'étoient trop avancées; il reçut après ordre de s'en revenir en Lorraine et de s'approcher jusque vers Phalsbourg et Saverne, pour s'opposer à ce qui pourroit venir du côté de Brisach.

En ce même temps monsieur le Maréchal de Brézé[4] fut envoyé de la Cour en l'armée que com-

[1] Voir (*Correspondances*, 18 *et* 24 *octobre* 1634) une lettre curieuse du Comte de Gallas à la Force, dans laquelle il lui mande d'Heilbronn qu'il a ordre de S. M. I. de ne rien entreprendre contre les gens ou les pays du Roi de France, et la réponse que lui fit le Maréchal.

[2] Maximilien Comte de Gronsfeld, Général au service de l'Empereur.

[3] Voir quelques détails sur ses opérations (*Correspondances*, *septembre* 1634).

[4] Urbain de Maillé, Marquis de Brézé. Il était de la Maison de Maillé; mais celle de Brézé s'étant éteinte dans la sienne, il en devait faire revivre le nom; il avait épousé Nicole du Plessis, sœur de Richelieu, ce qui fit sa grande faveur. Quoique Tallemant des Réaux ait dit qu'il n'était ni un bon soldat ni un bon capitaine, il donna des preuves de courage sinon d'habileté. Sa fille Clémence de Maillé

1634. mandoit ledit sieur Maréchal de la Force, pour y servir conjointement. Étant arrivés à Landau, lesdits Maréchaux dépêchent vers le Marquis de la Force pour le faire avancer avec son armée et les joindre; sur l'avis qu'ils ont que le pont de Mannheim est fait, que ceux de Heidelberg commençoient d'être pressés, ils jugent qu'il importe à la réputation des armées du Roi de ne souffrir que cette place soit emportée à leur barbe; ils se rendent à Ogersheim, petite ville entre Frankenthal et Mannheim; l'armée étant aux environs, la résolution fut prise d'aller secourir cette place : les rendez-vous étoient donnés; les troupes marchoient déjà, lorsque monsieur de Feuquières, Ambassadeur pour le Roi en l'Assemblée de Worms, où étoient les Confédérés, arriva, lequel représente à ces messieurs que ce dessein étoit hors temps, qu'il pouvoit traverser sa négociation, et par plusieurs raisons qu'il leur allégua, leur fit différer et contremander toutes les troupes. Cela ne laissa pas de faire son effet, car comme plusieurs troupes avoient été jusqu'à Mannheim, et quelque cavalerie qui par curiosité avoit donné jusqu'en la plaine de Heidelberg, les ennemis en prirent l'épouvante, et l'on sut le lendemain

épousa le grand Condé, et son fils Armand de Maillé Duc de Fronsac, Amiral de France, fut tué au siége d'Orbitello en 1646.

qu'ils avoient levé le siége et s'étoient retirés vers le Wirtemberg. Messieurs les Maréchaux visitèrent cependant Mannheim, donnant l'ordre nécessaire pour les travaux et pour la munir, où ledit sieur Marquis de Tonneins faisoit très-bien son devoir. 1634. 5 décembre.

Huit ou dix jours après, les nouvelles viennent que les ennemis étoient revenus[1] à Heidelberg plus forts et avec plus grand équipage d'artillerie, et cela fut si soudain, que le colonel Abelmodo, Gouverneur de la place, qui en étoit sorti, n'y put rentrer, et il n'y avoit que son lieutenant. Ces messieurs mandèrent monsieur de Feuquières, et lui représentèrent que c'étoit une honte de laisser perdre cette place si près d'eux, qu'il le fît entendre à messieurs de l'Assemblée, et qu'il étoit à propos que le Duc Bernard de Weimar, qui commandoit leur armée, se disposât à ce secours, qu'ils y iroient ensemble. Ledit Duc Bernard, qui avoit repassé au delà du Rhin à Mayence, fut repoussé par les ennemis et contraint de revenir.

Monsieur de Feuquières traite cette affaire avec messieurs de l'Assemblée des Confédérés, où étoit le grand Chancelier Oxenstiern, Directeur général, et leur fait agréer la résolution prise; il s'en revient

[1] Voir (*correspondances*, *décembre* 1634) une lettre de MM. de la Force et de Brézé au Roi.

1634. trouver les Généraux qui ne perdent pas temps, donnent soudain les rendez-vous; le Duc Bernard s'y acheminoit aussi; mais jugeant la diligence nécessaire, ils marchent sans l'attendre droit au pont de Mannheim, y arrivent au point du jour; étant à la campagne ils établissent leur ordre, arrivent à la vue de Heidelberg à une heure de soleil; quelques coureurs qui se trouvent à la campagne, furent pris. L'ordre de l'attaque fut que le Marquis de la Force, Maréchal de camp, donneroit à la main droite du côté de la montagne au château, avec les régiments de Piémont et de Tonneins; il ordonne ceux qui devoient donner les premiers, qu'il compose des deux corps de Piémont et de Tonneins; Moussolens pour Piémont, et Tonneins pour son régiment, se mirent tous deux à la tête, et Belsunce, aide de camp, soutenus avec le reste par le Marquis de la Force. Ayant gagné le haut de la montagne, ils vont attaquer le corps de garde qui étoit à la batterie des ennemis; ils l'emportent, tuent et prennent plusieurs prisonniers, et poussent le reste jusque dans la ville où étoit leur grand corps d'armée, se saisissent de tous les canons qui étoient en deux batteries, vont au château, où ils remirent le Gouverneur Abelmodo qui n'y avoit pu rentrer.

L'autre attaque fut commise au colonel Hebron,

aussi Maréchal de camp, qui devoit donner du côté 1634.
de la ville par un faubourg, où l'on trouva plus de difficulté qu'on n'avoit proposé, tant y a qu'ils allèrent jusqu'au pied des murailles. L'effroi fut si grand parmi les ennemis, qu'ils quittèrent soudain le faubourg qui étoit fort bon, et mirent le feu partout, de sorte que ledit colonel Hebron s'y logea.

Le Marquis de la Force, qui avoit gagné le château, eût donné dans la ville, sans la nuit obscure qu'il faisoit, et sans doute l'eût emportée ; mais ces coups de nuit sont bien dangereux. L'effroi étoit tel, qu'ils demandèrent la même nuit à capituler ; ils y furent reçus, et soudain accordés de sortir le lendemain, 25 décembre.
vie et bagues sauves ; l'artillerie et munitions demeurèrent aux Généraux. Cette action fut fort glorieuse, faite à la barbe du Duc Charles de Lorraine, de Galas et de Gronfeld, qui étoient logés à la vue dans le Bergstraat, et se retirèrent avec grand désordre.

Deux jours après, le Duc Bernard de Weimar les vint joindre avec son armée ; ils prennent tous leurs logements dans le Bergstraat, d'où étoient partis les ennemis, lesquels firent leur retraite jusqu'à Heilbron et dans le Wirtemberg.

Ledit Duc Bernard va jusqu'à Francfort ; sur 1635.

1635. l'avis que le Comte de Mansfeld[1] avec quelques forces qu'il avoit ralliées du Pays-Bas et celles de la Ligue catholique de Cologne, faisant environ six à sept mille hommes de pied et trois ou quatre mille chevaux, avoit passé le Rhin à Andernach et s'en venoit vers la rivière du Mein, entre Francfort et Mayence, il se prépare à lui donner quelque attaque, et revient prendre son armée avec un renfort de six mille hommes de pied de l'armée de sa Majesté, que les Maréchaux de la Force et de Brézé lui baillèrent, commandés par le sieur Hebron, Maréchal de camp. L'armée de Mansfeld avoit coulé jusqu'à Aschaffenbourg au long de la rivière du Mein. En même temps lui arriva un grand renfort de Piccolomini[2] et de Colloredo[3], de sorte que le Duc Bernard se trouva foible et ne put rien faire que d'enlever quelques quartiers de cavalerie, ce qui lui réussit bien; mais il fut contraint de repasser deçà le Mein. Les Généraux de l'armée du Roi s'étoient avancés jusqu'à trois lieues de Francfort, à Darmstadt, pour l'appuyer, et faisoient état d'entreprendre sur lesdites armées des Impériaux; mais

[1] Wolfgang, Comte de Mansfeld, joua un rôle important dans la guerre de trente ans.

[2] Octave Piccolomini, Prince de l'Empire, Duc d'Amalfi, le héros de Schiller, et l'un des plus grands Généraux de son temps.

[3] Jérôme, Comte de Colloredo.

la saison et la rigueur du temps par des gelées fort 1636.
extraordinaires leur en ôtèrent le moyen.

Lesdits Généraux se disposent à entreprendre dans le Wirtemberg que les Impériaux occupoient depuis la bataille qu'ils avoient gagnée à Nordlinguen, et n'y restoit que quelques forteresses situées en des lieux inaccessibles.

Comme ils préparoient le magasin de leurs vivres, qui se faisoit à Philippsbourg, et qu'une partie étoit conduite par eau venant de Strasbourg, ils reçoivent la nouvelle du malheur arrivé audit Philippsbourg, que la négligence et mauvais devoir d'Arnauld [1], qui en étoit Gouverneur, laissa surprendre aux ennemis, ce qui fut un mauvais coup et traversa fort les affaires. — 24 janvier.

Lesdits Généraux de l'armée du Roi et le Duc Bernard de Weimar, qui étoit dans le Bergstraat, depuis la rivière du Rhin jusqu'à celle du Necker, prennent résolution de se voir, ainsi que le grand Chancelier de Suède Oxenstiern qui étoit à Worms;

[1] Richelieu dit en apprenant cette nouvelle : *Ah! voilà des soldats du père Joseph!* Au lieu d'Arnauld-Corbeville, on l'appela Arnauld-Philippsbourg. Il fut mis à la Bastille. Sa famille fit imprimer une petite apologie, où ils chargeoient M. de la Force de n'avoir pas voulu, par envie, envoyer les choses nécessaires dans la place; mais ils ne persuadèrent personne. (*Tallemant des Réaux, tom. II, page* 299.)

1635. ils prennent jour de se trouver tous à Bensheim. En même temps, à la faveur des glaces, le Rhin étant pris, ils ont avis que les Impériaux avoient passé ladite rivière et s'étoient saisis de la ville de Spire, et en même temps courent la campagne et défont quelque cavalerie écartée qui venoit du côté de la France. L'alarme en est grande dans tout le pays, surtout à Franckenthal, à Worms et autres villes, lesquelles dépêchent vers lesdits Généraux pour leur demander secours; soudain ils jettent un régiment à chacune de ces places, et prennent entre eux résolution qu'étant difficile de rien entreprendre du côté où ils étoient, qu'il falloit repasser le Rhin pour s'opposer aux ennemis et appuyer toutes les villes qui branloient.

En l'exécution, les difficultés arrivent du temps; les glaces avoient contraint de défaire le pont de Mannheim, et comme ils pensent passer sur la glace, un dégel survient tout à coup si grand qu'ils ne le purent; deux jours après lesdites glaces se fortifièrent; ils firent prendre ce temps-là au Marquis de la Force, Maréchal de camp en ladite armée, pour passer avec vingt cornettes de cavalerie et rejoindre quelques régiments qui étoient de ce côté-là. Il apporta si bonne diligence à tout, que plusieurs villes qui étoient prêtes à ouvrir leurs portes

aux Impériaux, se rassurèrent et furent conservées, 1635.
entre autres Landau, Guermersheim, Weissembourg, Lauterbourg, Neustadt et autres. Ceux de Philippsbourg, qui se disposoient à faire un pont, et pour le garantir faisoient de l'autre côté à la tête un fort, furent surpris par ledit sieur Marquis, qui en avoit eu avis, et chargés si rudement que sans résistance, dès qu'il fit donner, ils abandonnèrent tout. Il y avoit cent soldats dont une vingtaine seulement purent gagner leurs bateaux, le reste fut surpris ou tué, et soudain il fit démolir le fort.

La rivière ne fut déchargée de glaçons de plus de dix jours après; dès qu'ils eurent moyen de remettre leur pont, ils repassent avec toute l'armée; mais le nombre des malades étoit prodigieux; les soldats avoient fort pâti, non-seulement à cause de la rigueur du temps, mais encore parce que souvent ils avoient été sans pain; à quoi aucune prévoyance ne pouvoit remédier, car les gelées avoient tellement ruiné tous les moulins que bien que l'on ne manquât de bleds il étoit impossible d'en faire des farines.

Lesdits Généraux étant pressés, ils prennent leurs logements à Neustadt et de là à Laudau, puis donnèrent cinq ou six jours de temps aux troupes pour se rafraîchir; la terre étoit toute couverte de neige

1635. et faisoit encore un fort rude temps; néanmoins jugeant l'importance de cette place de Spire et la grande subjection où elle tenoit tout le pays, joint les avis qu'ils avoient de la construction du pont que les ennemis faisoient vis-à-vis de la ville, au moyen duquel ils se donneroient communication avec les armées de delà et pourroient en prendre toutes sortes de rafraîchissements, estimant que leur entreprise seroit lors bien difficile à exécuter, et qu'ainsi la dilation leur étoit fort nuisible, voilà pourquoi ils se résolvent, nonobstant les incommodités de l'armée et la rigueur du temps, à attaquer Spire.

CHAPITRE XX.

1635.

SOMMAIRE.

Siége de Spire par les Maréchaux de la Force et de Brézé, assistés du Duc de Weimar. — Ils s'emparent d'un fort sur le Rhin et détruisent le pont de bateaux des ennemis. — Les faubourgs sont emportés d'assaut. — La ville se rend, la garnison prisonnière et les habitants à discrétion. — Le Maréchal de Brézé est rappelé par le Roi. — Motifs de cette décision. — La Force commande seul l'armée. — Il attaque et prend le château de Magdebourg. — Les Espagnols surprennent Trèves et se saisissent de l'Électeur. — Entrevue des Maréchaux de Brézé, de la Force, de Châtillon et du Cardinal de la Valette à Pont-à-Mousson. — Le Duc Charles de Lorraine passe le Rhin à Brisach avec une forte armée. — La Force rassemble ses troupes pour le combattre. — Il le poursuit sans pouvoir l'atteindre. — La Valette vient rejoindre par ordre du Roi le Maréchal de la Force. — Le Marquis de la Force atteint l'arrière-garde du Duc Charles. — Les deux armées sont en présence. —Après force escarmouches, les ennemis délogent pendant la nuit sans tambour ni trompette. — Le Marquis de la Force défait à Mélisey quinze cents hommes de leur infanterie. — Témérité du Cardinal de la Valette. — Feuquières amène au Maréchal de la Force un renfort de troupes allemandes. — Prise du colonel de Saint-Balmont avec tout son régiment dans le château de Montjoye.

Comme les Maréchaux de la Force et de Brézé 1635.
faisoient leurs préparatifs pour le siége de Spire, ils ont avis de monsieur le Duc de Rohan, qui étoit avec son armée en Alsace, que le Duc Charles de

1635. Lorraine passoit deçà le Rhin à Brisach avec une forte armée; monsieur de Rohan les prioit de l'assister; ils font partir le Marquis de la Force[1] avec vingt cornettes de cavalerie pour l'aller joindre, leur restant assez de cavalerie pour entreprendre le siége.

11 mars. Ils partent le dimanche de bon matin, ayant donné le rendez-vous de toute l'armée à une petite lieue de la ville; dès le même jour ils font faire les approches[2] et surtout un logement du côté de la rivière, au droit de la ville, le plus avancé qu'il se pouvoit, avec quantité de tonneaux qu'ils avoient fait porter; ils y mirent environ douze cents hommes soutenus par deux mille quatre cents chevaux, car c'étoient de grandes prairies où l'esplanade étoit fort belle. Les ennemis, qui des quatre parts du pont avoient déjà fait les trois, comme ils virent cette diligence, appréhendant ou que l'on pût leur prendre leurs bateaux dont ils faisoient le pont, ou qu'on les gâtât à coups de canon, travaillèrent promptement à les défaire et retirèrent les-

[1] Voir (*correspondances, 20 mars 1635*) une lettre de Rohan aux Maréchaux de la Force et de Brézé où il leur donne avis de ses opérations.

[2] Voir (*correspondances, 15 mars 1635*) une lettre du Maréchal au Marquis de Castelnaut contenant le récit des approches et des premiers travaux du siége de Spire.

dits bateaux jusque contre la ville par un canal 1635.
que fait une petite rivière qui passe par le milieu, croyant toujours s'en pouvoir prévaloir par le moyen d'un travail qu'ils avoient fait entre la ville et la rivière, qui couvroit ledit canal, et avoient tiré un retranchement depuis ce fort jusqu'à la ville où ils tenoient ordinairement trois ou quatre mille hommes; en effet, la même nuit, il y entra par un bateau quatorze ou quinze officiers qui y furent envoyés; cela fit bien juger que c'étoit un coup de partie de les déplacer de là et de s'y loger afin de les priver du secours qu'ils pouvoient espérer du côté de delà le Rhin.

Le jour auparavant, les Maréchaux avoient envoyé cinq ou six cents chevaux delà la rivière, qui passèrent sur le pont de Mannheim; le Marquis de Tonneins eut ordre de leur fournir cent ou cent vingt mousquetaires, ce qu'il fit; ils arrivèrent au point du jour à leur fort, les ennemis l'abandonnèrent; les autres ne perdirent pas temps, ils se mirent soudain à la démolition dudit fort et de ce qui restoit de leur pont; à quoi ils apportèrent toute la ruine qui se pouvoit faire en deux ou trois heures. Le fort qui étoit du côté de Spire leur tira incessamment, et eux de même aux ennemis; après ils reprirent leur chemin.

1635. Le Duc Bernard, qui avoit été convié à ce siége, arrive au bout de deux jours; ils s'entrevoient tous et s'assignent entre les deux quartiers et prennent résolution ensemble qu'il falloit ôter les ennemis du fort qu'ils avoient fait entre la rivière et la ville, et se rendre maître du canal où ils tenoient leurs bateaux, entreprise bien hardie, mais nécessaire. L'on prépare ces deux attaques pour faire les deux efforts en même temps; les François à la main droite vers le haut entre la ville et la rivière, et ledit Duc à la main gauche, droit au canal, où les ennemis avoient aussi fait un fort pour défendre leurs bateaux.

Ce dessein ayant été ajusté, un chacun se prépare pour les dix heures du soir; ledit Duc avoit demandé mille ou douze cents hommes de renfort et un couple de couleuvrines; on lui fournit le tout. L'heure étant venue et le signal donné, ceux qui étoient ordonnés de donner, vont à son exécution avec si bon ordre et tant de courage que ce fut une très-belle action, emportent le fort, taillent en pièces tout ce qui n'avoit pas pris la fuite de bonne heure : le Duc Bernard ne fit pas donner de son côté si promptement; néanmoins, bientôt après, l'exécution réussit de toutes parts; mais comme l'on poursuivoit les ennemis sur leur retraite et que

l'on voulut rompre un pont duquel ils se servoient 1635.
sur cette petite rivière et que cela étoit flanqué de la ville et d'un faubourg, il s'y fit un grand combat, il y eut des assaillants de morts ou de blessés cent ou cent vingt; mais de condition, nul que le sieur Otty, capitaine au régiment de Piémont; les ennemis y perdirent plus de cinq cents hommes. L'on se fortifie au fort qui avoit été gagné, car il étoit ouvert du côté de la ville; ledit Duc en fait de même à celui du canal, ce qui fut un grand avantage. L'on n'entreprend plus rien de ce côté, l'on prépare les batteries de l'autre part, du côté de la terre où l'on avoit déjà fort avancé les tranchées; les faubourgs embrassent tellement la ville qu'il falloit les attaquer; partout il y a bonne muraille, fossé et fausse braye [1]. Les batteries étant prêtes de côté et d'autre, chacun, tant les François que ceux du Duc de Weimar, font à qui aura plus tôt fait brèche; comme les Généraux la jugent presque raisonnable pour donner l'assaut, ils envoient sommer ceux de dedans, et ce par un écrit porté par un tambour qui leur déclare qu'il aient à remettre la place et faire réponse dans une heure, ou de se bien défendre, car ils ne devoient espérer que d'être traités à la

[1] C'est un chemin couvert qui règne tout au tour de l'escarpe, c'est-à-dire sur le bord du fossé du côté de la place.

1635. rigueur de la guerre. On attendit leur réponse plus de trois heures, qui fut si ambiguë qu'ils jugèrent bien que ce n'étoit que pour gagner temps ; ils s'y trouvèrent trompés, car tout étoit si bien préparé que bientôt après l'on donna si vertement que ceux qui étoient ordonnés pour défendre la brèche, dès qu'ils eurent fait leur décharge, ils lâchèrent le pied, non si vite qu'il n'en fût tué plus de quatre cents et pris quelques-uns. Ce faubourg gagné, dès le même soir on fait ouverture de la porte qui avoit été terrassée et fit-on entrer les canons dès la nuit même. Le matin on reconnoît les endroits les plus propres pour battre la ville, on y travaille avec tant de diligence que, dès le même jour, avec la nuit suivante, on eut dressé trois batteries qui commencèrent dès le point du jour, et le Duc Bernard en fit deux. Toutes tiroient incessamment, de sorte qu'à dix heures il y avoit deux ou trois brèches assez raisonnables. Ceux de dedans n'attendirent pas d'être sommés, ils firent leur chamade de bonne heure ; aussi étoient-ils en tel état qu'ils ne pouvoient espérer aucune ressource, mais une désolation entière d'eux tous et de tous les habitants, que lesdits Généraux étoient bien aise d'éviter, et ne l'eussent pu s'ils eussent permis l'assaut et que les soldats eussent donné. Les chefs qui étoient dans

la place demandèrent à traiter; on les y reçoit, 1635.
mais à des conditions bien dures; néanmoins l'effroi étoit si grand parmi eux qu'ils acquiescèrent à la première offre qui fut faite, qui fut de leur accorder la vie sauve. 22 mars. Ils vinrent tous se mettre entre les mains des Généraux et furent tous retenus pour prisonniers de guerre. Leurs soldats prirent tous parti dans les troupes allemandes qui dépendoient du Roi, ou dans celles du Duc Bernard. Pour les habitants, il n'en fut point parlé, de sorte qu'ils demeurèrent à discrétion.

Les principaux chefs étoient le colonel Hartemberg et le colonel Mesterniq[1], et un de la Maison de Papenheim, plus de trente officiers. Il y avoit dans la ville plus de deux mille soldats, outre les habitants. Ç'a été un coup de réputation important aux armes du Roi[2], à la vue de l'Assemblée des Confédérés qui étoient à Worms, et à la barbe des armées ennemies qui étoient delà le Rhin, et lesquelles avoient mené des canons sur le bord de

[1] Le Baron de Metternich était Gouverneur de Spire. La réunion fortuite des noms de Hardenberg et de Metternich est curieuse lorsqu'on songe au rôle que les descendants de ces deux Maisons, honorés du titre de Prince, devaient jouer deux siècles plus tard dans la politique européenne.

[2] Voir (*correspondances*, 28 *mars* 1635) une lettre de Servien au Maréchal de la Force sur la prise de Spire.

1635. l'eau, qui tiroient incessamment contre les troupes de sa Majesté et au fort qui étoit au bord de l'eau. Lesdits Généraux reconnurent que ledit Duc Bernard de Weimar désiroit qu'ils lui laissassent la ville, afin qu'il eût moyen de remettre ses troupes, ce qu'ils firent volontiers.

24 mars. Deux jours après ils reprirent leur chemin à Landau, où étant, ils reçurent une dépêche du Roi, par laquelle sa Majesté ordonnoit à monsieur le Maréchal de Brézé de prendre une partie de la cavalerie de l'armée, d'aller joindre monsieur le Duc de Rohan vers l'Alsace pour certaine exécution, et après cela de se rendre près de sadite Majesté pour autre emploi qu'elle lui vouloit bailler: elle écrivit au Maréchal de la Force qu'il continuât de servir dans son armée, et qu'il vouloit qu'il la commandât seul, ayant ordonné que ladite cavalerie qui en avoit été ôtée, lui fût renvoyée.

Après le partement du Maréchal de Brézé, le Maréchal de la Force fit monter du canon pour intimider ceux qui étoient dans un château fort à trois lieues de Landau, appartenant à l'Électeur de Trèves, et nommé Magdebourg, qui avoit été saisi par les Impériaux, et qui fut bloqué par le Marquis de la Force dès lors qu'il passa le Rhin; mais ils témoignèrent toujours être fort résolus, de sorte

qu'on les laissa alors pour courre au plus important, 1635.
qui étoit Spire; au retour du siége, ledit Maréchal les envoya sommer. Ils virent bien qu'il n'étoit plus temps de faire les mauvais, à cause de quoi ils remirent la place, n'ayant d'autre assurance que de la vie, de sorte qu'ils furent aussi retenus pour prisonniers de guerre; il y avoit environ quatre cents soldats qui prirent tous parti dans les troupes du Roi.

Les Maréchaux de la Force et de Brézé avoient demeuré près de trois mois ensemble, et en apparence vivoient en assez bonne union. Néanmoins l'on reconnoissoit bien que l'intelligence n'y étoit pas telle qu'il eût été à désirer; aussi est-il malaisé entre deux chefs que la bonne correspondance y puisse toujours demeurer, ce qui décida peut-être sa Majesté à y apporter la séparation.

Les affaires de deçà le Rhin étant remises en bon état, le Duc Bernard désira qu'on lui laissât les villes de Landau, Guermersheim, Lauterbourg, Weissenbourg, Neustadt et autres places, ce qui fut fait. Le Maréchal de la Force voyant qu'il s'éloignoit de l'Allemagne, se fâche de laisser son fils de Tonneins dans la place de Mannheim, où il avoit grandement pâti pour la grande sujétion qu'il avoit rendue aux gardes durant la plus rude

1635. saison qui se pouvoit voir, de sorte que la plupart de la garnison étoient malades; il supplie sa Majesté de l'en décharger, et lui propose d'y mettre le colonel Schmisberg[1], fort galant homme et de la nation, auquel sa Majesté avoit donné un régiment de deux mille hommes aussi Allemands, et qui étoient beaucoup plus propres à pâtir en ce pays-là qu'ils avoient accoutumé, que non pas les François. Sa Majesté le lui accorda, lui faisant connoître qu'elle étoit si contente dudit sieur de Tonneins, qu'elle vouloit faire quelque chose pour lui; mais il ne reçut cette réponse jusqu'à ce qu'il fut en Lorraine, où ledit sieur Maréchal avoit ramené l'armée de sa Majesté pour la rafraîchir, en ayant bon besoin, ayant été fort fatiguée en toutes ces occasions, et par la rigueur du temps et des grandes maladies dont elle étoit attaquée, ayant aussi la plupart de leurs équipages ruinés.

Comme ledit sieur Maréchal arrive sur la frontière de Lorraine et qu'il eut départi les garnisons, il apprend le malheur qui étoit arrivé aux affaires du Roi par la surprise que les Espagnols firent de
1 mars. la ville de Trèves, étant lors allé monsieur de

[1] Louis de Schmidberg, brave officier allemand au service de France; il en est souvent question dans les Mémoires de Feuquières. Il fut nommé Maréchal de camp en 1639.

Bussy [1], qui en étoit Gouverneur, jusqu'à Coblentz; 1635.
l'Électeur de Trèves se trouva dedans, qu'ils prirent et emmenèrent à Luxembourg. Ledit sieur Maréchal se rendit à Metz pour rassurer le pays et garantir les places qui sont deçà la rivière de Moselle.

Il se rencontra que ce même jour monsieur le Cardinal de la Valette y arriva aussi, qui étoit pourvu du Gouvernement de la place et des Évêchés de Metz et de Toul. Les Espagnols ayant le passage de la rivière de Moselle libre, à peine commençoient-ils à courre de deçà et avoient attaqué quelques places, que ledit Maréchal ayant fait avancer quelques troupes, les fit démordre et retirer dans Trèves.

Deux jours après, le sieur Maréchal de Brézé, qui étoit en Lorraine vers Rambervillers, écrivit audit sieur Maréchal qu'il avoit eu commandement de sa Majesté de l'aller trouver avec la cavalerie qu'il avoit, et de joindre le sieur Maréchal de Châtillon [2] qui commandoit une armée aux environs de Pont-

[1] Charles de Lameth Baron de Bussy-Lameth, Maréchal de camp en 1634; il défendit Hermannstein (Ehrenbreitenstein) pendant deux ans, et fut tué au siége de la Capelle le 10 septembre 1637.

[2] Gaspard de Coligni, petit-fils de l'Amiral, nommé Maréchal de France en 1622 pour avoir rendu Aigues-Mortes au Roi; il avait épousé la fille de M. de Saint-Germain-Polignac et était beau-frère du Marquis de la Force.

1635. à-Mousson ; que s'il se vouloit rendre audit Pont-à-Mousson, ils pourroient conférer tous ensemble des affaires, ce qui fut fait. Le Marquis de la Force, qui avoit eu ordre de mener vingt cornettes de cavalerie pour assister monsieur de Rohan, lequel il avoit conduit jusqu'au delà de Bâle s'en allant à la Valteline, revint en même temps, et se trouva à cette Assemblée de Pont-à-Mousson, où le Cardinal de la Valette voulut être aussi.

Étant là tous ensemble, chacun se disposa à faire séparation des troupes qui lui étoient ordonnées; messieurs les Maréchaux de Châtillon et de Brézé avoient leurs rendez-vous à Mézières, étant leur armée destinée pour la guerre de Flandre. Avant qu'ils fussent préparés, arriva des avis que le Duc Charles de Lorraine avoit passé le Rhin à Brisach avec une forte armée et s'avançoit du côté de Porentruy et de Montbelliard ; le Maréchal de la Force, qui voit que les Maréchaux de Châtillon et de Brézé prenoient avec leurs armées une autre route et même retiroient les troupes que le Maréchal de Brézé avoit vers Épinal, Remiremont et Mirecourt, se trouve bien empêché, ayant une armée fort fatiguée qui espéroit se reposer et avoir quelque rafraîchissement, d'être obligé d'envoyer les ordres partout pour la faire marcher, et y avoient des

troupes qui n'étoient pas encore arrivées. Tant il 1635.
y a qu'il voit bien que la diligence y est requise;
il s'avance vers Rambervillers, où il donne rendez- 19 avril.
vous à toutes les troupes, et lui s'avance avec quelques corps jusqu'à Épinal, et de celles qui furent les plus diligentes, en envoie promptement dans Mirecourt pour s'en saisir et de même à Remiremont; elles arrivèrent si à propos que ledit Duc Charles y fut une heure après pour s'en saisir, et y eut quelque combat avec des nôtres qui n'étoient pas encore entrés dans la ville; il tâcha fort de les ébranler, mais il n'y gagna rien; après y avoir demeuré quatre ou cinq heures, il se retira vers la Comté de Bourgogne et se saisit de plusieurs châteaux de Lorraine vers la frontière du Bassigni, comme Conflans, Châtillon, Fontenay, Montreuil et Desme, où il n'y avoit pas de garnisons.

Le Maréchal de la Force, dès que l'armée qu'il commandoit l'eut joint aux environs d'Epinal et que l'artillerie fut arrivée, il donne le rendez-vous général, afin de bien connoître ses forces et de quoi il pouvoit faire état, et prend un méchant village tirant vers la Bourgogne, où il commence à faire camper toute l'armée; il trouve les régiments fort diminués et la cavalerie aussi, tant par les grandes fatigues qu'ils avoient reçues et de grandes mala-

1635. dies, qu'aussi sa Majesté faisant état que ses troupes se dussent rafraîchir, on avoit trié tout ce qui étoit de meilleur et en meilleur état pour la guerre de Flandre. Néanmoins ce qui restoit, faisoit encore huit mille hommes de pied, près de neuf cents chevaux et environ cinq cents carabins; il reconnoît en tous une si bonne disposition, puisque l'on alloit vers les ennemis, et tant de courage, qu'il se résout d'aller droit où seroit le Duc Charles et tâcher de le combattre.

Comme il est en cet état, arrive monsieur le Comte de Nogent[1], envoyé de la part du Roi avec des lettres de sa Majesté fort bonnes, et de monsieur le Cardinal, et créance particulière pour lui témoigner sa bonne volonté et la satisfaction qu'elle avoit de ses bons services qu'elle vouloit reconnoître; cependant, pour satisfaire aux grands frais que sa Majesté savoit que lui et son fils, le Marquis de la Force, faisoient tous les jours pour son service, qu'elle lui faisoit don de soixante-quatre mille livres et audit Marquis de trente-six mille livres. Parmi tout cela il reconnut bien par les discours du Comte de Nogent, qu'on avoit tâché de lui rendre de mau-

[1] Nicolas Bautru Comte de Nogent, créature du Roi et de Richelieu; il était d'une bonne famille d'Angers et frère de Bautru, bel esprit de son temps.

vais offices, comme il y a toujours des envieux; 1635.
ce qu'il lui confessa, mais avec assurance que cela avoit été sans effet, et lui témoigna ne pouvoir souhaiter les bonnes volontés de sa Majesté mieux disposées en son endroit, et qu'elle avoit toute confiance en son affection et son expérience, et de même monsieur le Cardinal, et qu'il pouvoit l'assurer que sa Majesté seroit ravie à son retour, apprenant le bon état auquel il l'avoit trouvé, étant tout certain que l'on avoit fait courre le bruit qu'il étoit tout refroidi. Les dépêches qu'il en reçut depuis, témoignèrent bien le contentement que sa Majesté en avoit.

Il continue son chemin. Le deuxième jour, il va camper au-delà de Plombières, dont les ennemis étoient partis; de là à Fougerolles, où il apprend 29 avril.
de même que les ennemis en étoient partis; il s'avance jusqu'au delà de Luxeuil, ville de la Franche-Comté. Le grand nombre de cavalerie qu'avoient les ennemis, qu'ils faisoient monter à douze mille, mais assurément ils en avoient de huit à neuf mille, le faisoit toujours tenir fort serré, car incessamment ils paroissoient à droite et à gauche, à la tête et au derrière, et si pourtant ils lâchoient toujours le pied devant lui; tous ses logements étoient suivis de force alarmes, et toujours quel-

1635. ques escarmouches par leurs Cravates qui sont fort adroits à cela. Le grand désavantage qu'il en recevoit, étoit qu'il n'y avoit guère de valets qui s'écartassent pour aller au fourrage qu'ils ne fussent attrapés, aussi avoit-il défendu d'y aller sans ordre et sans escorte. Il lui étoit encore plus désavantageux que le pays lui fût contraire, les ennemis étoient toujours bien avertis par le moyen des paysans qui étoient à leur dévotion, au lieu que ledit sieur Maréchal ne pouvoit connoître de leur état qu'en prenant des prisonniers. Les avis qu'il avoit reçus du Gouverneur de Montbelliard, comme ils l'avoient bloqué, et de même les villes de Lure, d'Héricourt et de Blamont, lui font résoudre d'aller là; dès qu'il approche, ils quittent. Il s'en va droit à Lure et prend un logement à un quart de lieue au delà. Il apprend par le Gouverneur, nommé Lacourdarge, qu'il avoit jeté dans la place cinq ou six mois auparavant, que les ennemis étoient tous les jours à ses portes; mais apprenant sa venue, ils s'étoient retirés vers Béfort, et que ceux qui étoient autour de Montbelliard en avoient fait de même. Étant à ce logement, il a nouvelle que le Cardinal de la Valette devoit arriver le lendemain; il l'alla recevoir à Lure : ledit Cardinal lui dit qu'il étoit venu exprès pour être auprès de lui, et qu'il en avoit

demandé permission à sa Majesté, qui lui avoit 1635.
accordé, et avoit avec lui le colonel Hebron, Maréchal de camp, des Coutures, sergent de bataille, sa compagnie de chevau-légers et cent mousquetaires à cheval.

Sa Majesté avoit donné Commission à monsieur le Comte de la Suze [1] pour aller commander audit Montbelliard; il fait toutes sortes d'efforts pour se jeter dedans; mais cette cavalerie, qui étoit toujours aux environs, l'en avoit empêché. Comme ledit sieur Maréchal apprend que les ennemis s'étoient un peu écartés, il lui baille deux cornettes de chevau-légers et quelques carabins pour l'escorter, avec quoi il s'y rendit sûrement, non sans faire rencontre, mais on n'osa charger.

Les ennemis, voyant l'armée du Roi les presser, se rassemblent vers Béfort qu'ils tenoient; le Duc Charles avoit tiré de la Bourgogne environ trois mille hommes de pied; avec ce qu'il avoit mené du côté de Brisach, il pouvoit faire environ six mille hommes de pied et au moins huit mille chevaux. Les deux armées étant assez proches, il se fit

[1] Louis de Champagne Comte de la Suze, Maréchal de camp en 1632; il était neveu du Maréchal de la Force par alliance, ayant épousé Charlotte de la Rochefoucauld, fille du Comte de Roucy et de Claude de Gontaut-Biron, sœur de madame de la Force.

1635. quelques parties de part et d'autre, mais l'avantage demeura toujours à l'armée de sa Majesté, et particulièrement en deux occasions, en l'une desquelles il fut tué des ennemis environ cent vingt Cravates ou dragons, et en l'autre cent cinquante.

15 mai. Ledit sieur Maréchal étant allé camper son armée auprès d'Héricourt à deux lieues de Béfort et à une lieue de Montbelliard, d'où il falloit qu'il tirât le pain de munition pour la subsistance de ses troupes, a avis par ses espions que le Duc Charles étant parti des environs de Béfort, avec toute son armée, prenoit le chemin de Champagney et tiroit sur Luxeuil, comme s'il lui eût voulu gagner le derrière et se jeter entre lui et la Lorraine. Il part le même jour et s'achemine droit à lui, fait son campement à deux lieues de là, et le lendemain pensoit à se loger à un petit village nommé Saint-Germain; mais le Marquis de la Force, qui menoit l'avant-garde, ayant envoyé quelques coureurs qui firent rencontre à une lieue de là de trois ou quatre escadrons de l'ennemi, il commande qu'on les pousse et suit pour les soutenir, et quoique à deux ou trois mille pas de là, il en découvre bien deux fois autant, si est-ce que tout lâche le pied devant lui; c'étoit dans une plaine assez spa-

cieuse qui va de Lure à Melisey, où il les poursui- 1635.
voit toujours; enfin il découvre au bout de ladite plaine, près dudit Melisey, sur une éminence assez avantageuse, toute l'armée des ennemis en bataille. Il en donne promptement avis audit sieur Maréchal afin qu'il fît avancer le reste de l'armée, ce qu'il fit soudain, ordonnant au sieur Hebron, Maréchal de camp, qui conduisoit l'arrière-garde, de faire marcher tout diligemment, et lui s'avance avec deux compagnies de gendarmes pour joindre son fils et reconnoître la contenance des ennemis. Comme il approche, sondit fils lui montre leur armée et l'assiette qu'il avoit prise pour mettre la sienne en bataille, lui faisant remarquer qu'à cause que les ennemis étoient beaucoup plus forts en cavalerie que lui, il avoit choisi cet endroit où la plaine étoit un peu plus serrée, y ayant un village à gauche, où passoit un ruisseau, et à la main droite quelques bois de haute futaie qui empêchoient que les ennemis ne pouvoient venir par les flancs d'un côté ni d'un autre. Ledit sieur Maréchal approuve fort cette assiette et l'ordre qu'il avoit tenu, ayant déjà placé l'avant-garde en bataille, et en si bon ordre que cela retenoit les ennemis, qui ne pouvoient juger ni bien reconnoître l'armée de sa Majesté à cause du bois à la main droite et du village à la

1635. gauche, où il y avoit des arbres et jardinages. Soudain que le reste de l'armée fut joint, tout fut mis en bataille, et l'artillerie placée; il n'y en avoit pas un qui ne fût bien disposé et qui ne donnât des témoignages de beaucoup de courage et de résolution. Il étoit environ trois heures après-midi, plusieurs de leurs Cravates s'avancent dans la plaine, qui étoit large et spacieuse entre les deux armées: l'escarmouche s'attaque, force carabinades et coups de pistolet se tirent; le canon joue de tous côtés, mais ledit sieur Maréchal juge bientôt que les ennemis ne vouloient pas quitter l'avantage de leur éminence, où ils s'étoient placés, et qu'ils tâchoient de l'attirer à la plaine, où ils pourroient se prévaloir de leur grand nombre de cavalerie, ce qui le fit aussi tenir ferme dans sa place de bataille, et ainsi se passa le reste de la journée. La nuit venue, un chacun fait bonne garde, et pour ne rien mépriser, le Maréchal ordonne que chaque corps travaille à se retrancher dans la plaine avec le pic et la pelle, et dans le bois avec des haches, pour joindre les arbres les uns aux autres.

Le lendemain au point du jour, un chacun se met sur les armes comme si l'on étoit prêt à donner la bataille; néanmoins, comme on jugea sur les

dix heures que c'étoit la même contenance que le 1636.
jour auparavant, on prit ordre de faire tenir une partie sur les armes en bon état, cependant que le reste repaîtroit sur le lieu, afin de se soulager les uns les autres. Ce jour-là les ennemis firent branler leur armée deux ou trois fois, faisant avancer quelques escadrons à gauche et à droite comme s'ils eussent voulu venir aux mains; mais ce n'étoit que pour attirer l'armée du Roi, car ils se contentèrent de cela et de force canonnades qui à la vérité faisoient du mal, leurs canons étant sur un haut. La journée se passa encore sans autre chose, si ce n'est force escarmouches des Cravates, mais sans effet. De même le lendemain, sauf que le sieur Hébron, l'un des Maréchaux de camp, ayant aperçu que quelques Cravates s'étoient venus jeter dans un petit village à la main droite entre les deux armées, mais plus près de celle de sa Majesté, il fut résolu de les aller chasser; et, à cet effet, ledit sieur Hébron prend cinq ou six cents mousquetaires et les fait donner dans ledit village, que les autres abandonnent soudain, mettant le feu à quelques maisons. L'on remarqua cette journée-là beaucoup d'actions de l'ennemi qui faisoient juger qu'il avoit envie de déloger.

En effet, sur la mi-nuit, il vint quelques espions

1634. qui rapportent qu'ils avoient retiré leurs canons, et que leurs bagages avoient marché dès le soir.
24 mai. Cela nous fut reconfirmé le matin au point du jour, et que tout étoit délogé sans trompette ni battre tambour, n'y était resté que quelques escadrons pour faire la retraite. Le sieur Hébron, qui étoit en jour, prend le corps de garde à cheval pour aller reconnoître, il trouve leur champ de bataille vide, et au fond de la plaine, vers le village de Melisey, voit quelques escadrons de cavalerie qu'il se résout de pousser. Le Marquis de la Force, aussi Maréchal de camp, prend quatre ou cinq escadrons pour le soutenir, et le sieur Maréchal, qui avoit fait mettre toute l'armée en bataille, le suit avec le reste. Comme ils eurent passé le village de Melisey, qui est un pays de montagnes, bois et rochers, le sieur Hébron fait pousser leur cavalerie qui faisoit la retraite; arrivant à un détroit, il fut salué de quantité de mousquetades par huit ou neuf cents mousquetaires qu'ils y avoient laissés pour favoriser leur retraite. Le lieu est fort avantageux en une montagne ronde fort droite, couverte de bois et de rochers; mais il ne laisse de passer outre et de continuer son chemin; on en fit autant au Marquis de la Force qui marchoit après lui, lequel se résout de les aller attaquer et de faire

donner à trois ou quatre divers endroits par 1635.
douze ou quinze cents mousquetaires qu'il faisoit suivre. Les ennemis firent fort assurément leur décharge, mais ils furent pressés si vertement que soudain, après la décharge, l'infanterie se sert de l'épée et vient aux mains : le carnage en fut grand, il y fut compté plus de six cents morts et mené environ deux cents prisonniers; c'étoit la meilleure infanterie[1] qu'ils eussent, gens commandés et bien choisis. Le lieutenant-colonel de Reinal[2] y fut tué, et plusieurs capitaines et autres officiers pris ou tués.

Cela fut sitôt expédié, qu'il ne laisse bientôt après de rapprocher ceux qui étoient devant, qui attrapoient toujours quelqu'un sur la retraite. Il y avoit à une lieue de là un grand village nommé Fresse auquel les ennemis mirent le feu en se retirant, pour embarrasser autant les poursuivants, et au delà se rencontroit une esplanade au bout de laquelle les ennemis trouvèrent moyen de se mettre

[1] Le régiment de Mercy, composé de mille hommes; le Duc de Lorraine l'avait sacrifié pour assurer sa retraite; ils furent tous tués ou pris.

[2] Plusieurs des nôtres crièrent au lieutenant-colonel ennemi de se rendre et qu'il auroit quartier; mais lui, sans répondre, se jeta tête baissée sur un sergent de Picardie, qui l'étendit mort sur la place d'un coup de hallebarde. (*Mémoires de Campion*, p. 54.)

1635. en embuscade avec environ trois cent chevaux, et en un rideau commode, firent mettre pied à terre à une centaine de dragons. Ce village en feu mit nos coureurs un peu en désordre, car les uns poussèrent nonobstant icelui tout le long de la rue, d'autres à droite par des jardins, et d'autres à gauche par des palissades, de sorte que marchant en confusion au delà du village, les ennemis prirent bien leur temps, car après la décharge de leurs dragons, la cavalerie les poussa fermement; monsieur le Cardinal de la Valette [1], qui par curiosité s'étoit avancé avec les coureurs, s'y trouva engagé et courut fortune à cette mêlée à laquelle il lui fut tiré plus de dix ou douze coups de pistolet, sans qu'aucun portât; il étoit en pourpoint. Il y en eut de tués, de part et d'autre, environ une quinzaine; ledit Cardinal y perdit un de ses gentilshommes; monsieur des Coutures, sergent de bataille, y fut blessé, et le sieur de Mondoucet, aide de camp, aussi blessé, mais légèrement, lequel néanmoins en mourut depuis.

Le colonel Hébron, avec sept ou huit cents mousquetaires, avoit pris à la gauche au delà d'un

[1] Fontenay-Mareuil dit que c'était la première fois qu'il assista à un combat et que ce fut dans ce voyage que l'envie lui vint de commander une armée, comme il fit bientôt après.

ruisseau, mais se trouvant lors un peu éloigné à cause 1635
de l'assiette, ne les put favoriser autant qu'il avoit espéré; l'on continue toujours la poursuite, qui fut de près de deux lieues, et qui avoit donné tel effroi aux ennemis, qu'on ne sauroit croire le désordre où ils étoient. On avoit toujours espéré que leur artillerie et leurs bagages les engageroient, ou qu'ils seroient contraints de les abandonner; mais ils les avoient fait marcher de si bonne heure devant eux, que prenant langue comme ils étoient loin devant, monsieur le Cardinal de la Valette, qui étoit au corps le plus avancé, fut d'avis que l'on fît halte, et que l'on envoyât vers le Maréchal de la Force pour savoir ce qu'il trouveroit bon de faire; de sorte qu'y étant arrivé, il assembla lesdits Maréchaux de camp, et avec ledit sieur Cardinal, ils jugèrent bien que continuant leur poursuite, ils pouvoient prendre de grands avantages sur les ennemis qui se retiroient en grand désordre; mais le malheur étoit que de tout ce jour-là, ni de celui d'auparavant, on n'avoit point fourni à l'infanterie, ni à la cavalerie, le pain de munition; ils en avoient très-grande disette à cause de la pauvreté du pays; que d'aller plus avant, c'étoit s'enfoncer en plus grande misère, et s'éloigner des lieux où leurs magasins se faisoient, c'eût été le moyen de faire périr l'armée, et cela les

1635. obligea de se contenter de cette poursuite, qui avoit heureusement réussi [1] au grand dommage et décri des ennemis et à la réputation des armes du Roi. Ils retournèrent sur leurs mêmes pas, et allèrent dans le même campement d'où ils étoient partis, et y séjournèrent tout le lendemain.

Le jour suivant, ils eurent nouvelles que le sieur de Feuquières, Ambassadeur pour le Roi en Allemagne, et lequel devoit commander douze mille Allemands, dont sa Majesté lui faisoit faire la levée en Allemagne, étoit à une journée de là avec deux mille cinq cents chevaux que le Duc Bernard de Weimar lui avoit baillés.

Il est certain que le Maréchal de la Force lui avoit écrit, et audit Duc Bernard, il y avoit plus de trois semaines, que s'ils se pouvoient assembler dans l'Alsace, vers Colmar, avec quelques forces considérables, il leur seroit facile de ruiner cette armée du Duc Charles, ce qu'ils lui avoient promis; mais au bout de quelque temps ils s'en excusèrent, disant ne le pouvoir faire; de sorte que lorsqu'il en étoit besoin, ils n'y vinrent point, et lorsqu'il ne s'y attendoit plus et que l'occasion fut passée, le sieur de Feuquières y vint. Néanmoins la résolu-

[1] Voir le récit de ces différentes affaires dans deux lettres du Marquis de la Force à sa femme. (*Correspondances, 25 et 28 mai 1635.*)

tion fut prise de retourner vers Montbelliard et de donner jusqu'à Porentruy, afin de dépouiller ledit Duc Charles de toutes ses conquêtes, et selon les nouvelles que l'on apprendroit de lui, continuer à le poursuivre. 1635.

Étant au delà de Montbelliard, ils eurent avis qu'un de ses régiments étoit à quatre ou cinq lieues de là, logé à un village nommé Vaufrey, commandé par le colonel Saint-Balmont, qui avoit bien de six à sept cents hommes; soudain la résolution est prise de l'aller attaquer. Les Maréchaux de camps agissoient par tour, c'étoit celui du colonel Hébron, la commission lui fut donnée; ledit sieur Maréchal lui ordonna de prendre quatre cents chevaux, cent carabins et six cents hommes de pied. Ayant rallié ces troupes, il part et marche toute la nuit; il ne peut faire si bonne diligence qu'il ne fût une heure de jour, et que ledit colonel n'en eût avis, ce qui le fit partir soudain de là pour aller gagner un château nommé Montjoye, distant d'un quart de lieue. Ledit colonel Hébron jugea que malaisément auroit-il trouvé des provisions dans ledit château, et que dans peu de jours on en pourroit venir à bout; il donne avis audit Maréchal de tout, et demande qu'il lui fasse savoir s'il trouve bon qu'il l'investisse; il lui mande que oui, et qu'il s'en va à lui promptement.

1635. Les approches faites, on se loge le plus avantageusement qu'il se peut et le plus près. Soudain tout le bourg fut pris ; mais l'assiette de ce château se trouve sur un rocher fort haut de tous les côtés, dont l'accès étoit bien difficile, et y eut-on assez de peine à bien loger les canons, étant ce lieu-là tout entouré de montagnes de rochers. Pour être sommés, ceux de dedans ne s'étonnent pas et font une réponse fière; l'on trouve l'entreprise plus difficile qu'on ne l'avoit crue. Au bout de cinq ou six volées de canon, il s'en trouva deux d'éventés, aussi fut-il résolu de changer cette batterie; cela fit couler quatre ou cinq jours, au bout desquels la batterie nouvelle réussit si bien qu'elle emporta tout un canton du corps de logis; outre ce, il avoit été tiré plusieurs coups en ruines en divers endroits, qui les avoient fort endommagés. Ils s'étonnent et demandent à capituler. Le colonel Saint-Balmont demande qu'on lui donne moyen de parler au sieur de Nettancourt, son parent, colonel aussi d'un régiment françois en l'armée du Roi; cela lui est accordé; il veut des conditions si avantageuses que l'on rompt le traité, et fait-on de nouveau tirer le canon. Ils demandent à parler encore, le Maréchal déclare qu'il les recevra, leur accordant la vie sauve, demeurant tous prisonniers de guerre,

et qu'ils ne s'attendissent à autre chose, et que s'ils différoient plus, ils les traiteroient à toute rigueur; ils voient bien que leurs affaires étoient en mauvais état, ils acquiescent à tout. Il s'y trouva de prisonniers avec ledit colonel, officiers ou soldats, environ quatre cent cinquante; ils confessèrent qu'ils en avoient perdu dans la place plus de cent cinquante[1].

1635.

6 juin.

[1] Voir une lettre du Maréchal à sa femme où il lui raconte la dispersion des troupes du Duc de Lorraine et la prise du château de Montjoye, ainsi qu'une lettre du Cardinal de Richelieu à M. de la Force, qui le complimente sur ses succès. (*Correspondances*, 6 *et* 20 *juin* 1635.)

CHAPITRE XXI.

1635.

SOMMAIRE.

Siége et prise de Porentruy. — Le Maréchal de la Force se rapproche de la Lorraine. — Il apprend la mort de sa femme. — Fin touchante et chrétienne de la Maréchale de la Force. — Le Maréchal renvoie Feuquières avec ses troupes. — Il fait donner la montre à l'armée et la met en garnison. — Succès de Gallas et retraite du Duc Bernard. — Le Duc de Lorraine, fortifié de Jean de Werth, prend plusieurs places en Alsace. — Sévérité de la Force envers deux Mestres de camp qui s'étoient rendus à Jean de Werth. — Le Duc Bernard prie la Force de l'assister. — Belle défense du régiment de Normandie dans Remiremont. — Le Maréchal rassemble son armée à Lunéville. — Il marche contre le Duc Charles. — Escarmouches auprès d'Épinal. — La Valette va rejoindre le Duc de Weimar. — Le Baron de Boisse, petit-fils de la Force, est tué traîtreusement tandis qu'il parlementoit. — Le Marquis de Castelnaut, son père, court le venger. — Son infanterie défaite par Jean de Werth. — Le Maréchal, âgé de soixante-dix-sept ans, épuisé de fatigues, frappé de tant de pertes dans sa famille, sollicite son congé. — Le Roi le refuse et envoie pour le soulager le Duc d'Angoulême. — Ce Général fait perdre à la Force une occasion d'attaquer le Duc de Lorraine. — Ils s'établissent autour de lui pour lui couper les vivres. — Progrès de Gallas. — La Valette et Bernard de Weimar lui font lever le siége de Mayence. — Ils reçoivent quelque échec dans leur retraite et perdent leur artillerie et bagage. — Siége et prise de Saint-Mihiel par le Comte de Soissons. — La Force et d'Angoulême reçoivent l'arrière-ban de Normandie et de Champagne commandé par la Meilleraye. — Le Duc de Saint-Simon s'y trouve aussi. — La Valette et le Duc Bernard se joignent à la Force et à d'Angoulême. — Le Duc Charles se réunit à Gallas. — Tous deux se retranchent si bien que l'armée du Roi ne peut les attaquer. — Ils refusent la bataille qu'on leur offre. — Les

Généraux du Roi se retirent faute de vivres. — Gallas et le Duc Charles s'éloignent également. — Le Duc d'Angoulême rappelé.— Le Maréchal de la Force commande seul l'armée. — Il poursuit le Duc de Lorraine, passe la Moselle et charge Gassion de ravitailler Chaté et Épinal. — Gassion bat Jean de Werth, prend Charmes et Neufchâteau. — La Force prend Vaudémont et delivre toute la Lorraine jusqu'à l'Alsace. — Il met ses troupes en quartiers d'hiver. Le Roi lui accorde enfin son congé et donne le commandement de l'armée au Marquis de la Force.

1635. Juin

Lorsque le Maréchal de la Force alla attaquer le château de Montjoye, il avoit envoyé monsieur de Feuquières aux environs de Porentruy, qui n'en étoit qu'à deux lieues, pour essayer de les étonner avec les troupes suédoises, en tout cas d'empêcher qu'ils ne munissent la place; il se campa auprès et logea trois ou quatre corps de garde aux environs, hors de la portée du mousquet. L'armée étant libre, le Maréchal alla attaquer Porentruy, car il apprend qu'il ne falloit point espérer de pouvoir approcher l'armée du Duc Charles, qui étoit déjà dans l'Alsace près de Brisach.

Dans ladite place de Porentruy avoit été laissé le colonel Lavergne, homme de réputation, avec son régiment qui étoit de plus de huit cents hommes; l'on commence l'attaque par la ville, qui n'étoit pas bonne. Le château pouvoit se défendre plus de quinze jours; mais voyant la brèche faite à la

ville, ils s'étonnent et entrent en capitulation; ledit sieur Maréchal, à cause de la disette du pain qui faisoit pâtir l'armée, fut aise de gagner temps et leur accorde de sortir la vie et bagues sauves. Ce siége ne dura que quatre jours. Ayant pourvu à la place et ne jugeant rien d'important à quoi il pût occuper l'armée de sa Majesté, il prend résolution de s'en retourner vers la Lorraine; aussi les Suédois pressoient fort leur retour vers le Duc Bernard. Etant là il reçoit la triste nouvelle de la mort[1] de madame sa femme, qui étoit à Metz avec le reste de sa famille. L'assiduité qu'il rendoit aux armées du Roi, sa Majesté ne pouvant être en repos s'il n'y étoit toujours, et de même le Marquis de la Force son fils, sur lesquels elle se reposoit grandement, les obligeoit, pour jouir quelquefois de la présence de leurs familles, de les faire suivre; elles étoient lors toutes à Metz et y étoient demeurées tout le temps de leur voyage d'Allemagne, au retour duquel ils les allèrent voir. Bientôt après, la bonne femme, qui étoit attaquée de beaucoup d'infirmités, étant dans l'âge de soixante-quatorze ans, tomba malade d'un grand rhume qui lui fit du tout perdre l'appétit et presque le dormir. Ce petit corps 1635.

[1] Voir (*correspondances*, 13 *et* 14 *juin, et* 2 *juillet* 1635) plusieurs lettres du Roi et de M. de la Force relatives à la mort de la Maréchale.

[illegible] alla diminuant jusqu'à sa fin, laquelle, par le rapport de tous les assistants, fut la plus chrétienne et la plus heureuse qui se peut dire, sans qu'il parût qu'elle fût attaquée d'aucune douleur ni d'aucune agitation ; seulement elle dit plusieurs fois qu'elle eût voulu voir son mari, et ainsi finit-elle doucement ses jours, ayant toujours les yeux vers le ciel, et toutes ses paroles si chrétiennes qu'elle laissa non-seulement à la famille, mais à toute cette ville, un merveilleux regret. Le pauvre mari, jugez sa douleur et quel regret il devoit avoir de cette séparation après avoir demeuré cinquante-huit ans ensemble, et en quoi il mettoit toute sa consolation pour la fin de ses jours, espérant de les pouvoir terminer ensemble en repos et servant à Dieu; mais le Tout-Puissant en voulut disposer autrement!

Arrivant près de Lure, le sieur Bellefonds[1] que le Roi avoit pourvu d'une charge de Maréchal de camp, le vint trouver là avec huit ou dix cornettes de cavalerie et cinq régiments d'infanterie, après avoir pris trois ou quatre petits châteaux sur la frontière de la Lorraine, dont les troupes du Duc Charles s'étoient emparés.

Le Maréchal de la Force, qui voit les grandes fa-

[1] Charles Gigault sieur de Bellefonds, lieutenant-colonel au régiment de Normandie; il avait été nommé Maréchal de camp le 26

tigues qu'avoit souffertes son armée, et la quantité de malades qu'il y avoit, même que la plupart de la cavalerie avoient perdu leurs chevaux et leurs équipages, se résout de l'aller rafraîchir dans la Lorraine, et permet aux Suédois que monsieur de Feuquières avoit menés de reprendre leur chemin, donnant avis de tout à sa Majesté. Le Cardinal de la Valette voulut aussi de là retourner trouver le Roi, auquel il fit le rapport de tout ce qui s'étoit passé en ce voyage; sa Majesté témoigna une grande satisfaction, et en écrivit de très-bonnes lettres audit sieur Maréchal, approuvant qu'il fît rafraîchir son armée et qu'il eût soin de solliciter tant la cavalerie et l'infanterie de travailler à leurs recrues et de se remettre au meilleur état qui se pourroit, pour agir dans un mois ou cinq semaines aux occasions qui se présenteroient; il fit faire les revues et donner la montre à toute l'armée, et leur départit à tous leurs ordres pour leurs garnisons. Ce petit voyage réussit fort heureusement, augmentant toujours la réputation des armes de sa Majesté. 1635.

Ledit sieur Maréchal n'a pas demeuré deux ou trois jours dans la Lorraine qu'il apprend que l'armée des Impériaux, commandée par le Général Ga-

avril 1635. Cet officier, qui s'était distingué au siége de la Mothe, mourut Gouverneur du Catelet en 1644.

1635. las qui la tenoit dans le Wirtemberg, avoit passé le Rhin à Philippsbourg, où il avoit construit un pont; que le Duc Bernard de Weimar s'y étoit voulu opposer, mais qu'il s'étoit trouvé trop foible, de sorte que ledit Galas avoit eu moyen de se saisir de la ville de Spire, que les Suédois abandonnèrent, de même de Guermersheim, Landau, Neustadt et autres petites villes en deçà du Rhin, ce qui avoit obligé le Duc Bernard de se retirer vers la rivière de Sarre à Sarbruck.

Soudain messieurs de Strasbourg dépêchent vers le Maréchal de la Force, de même les Princes de Wirtemberg, le Marquis de Dourlach et autres. Le Duc Charles de Lorraine qui avoit été contraint de repasser delà le Rhin, comme il se voit plus libre et apprend le passage du général Galas à Philippsbourg, cela lui redonne courage, même ayant reçu de nouvelles forces par Jean de Werth, qui l'étoit venu joindre avec huit ou neuf régiments de cavalerie et autant d'infanterie, repasse à Brisach, descend dans la plaine de l'Alsace, vers Colmar et Schelestat, attaque de petites villes que tenoient les Suédois qui se rendent. Jean de Werth avec sa cavalerie passe la montagne à Sainte-Marie, attaque un quartier de Batilly, troupe allemande, qu'il suprit, il en amena quelques officiers et soldats, et

va repasser à Saint-Dié, où il y avoit deux régiments nouvellement levés assez foibles, qu'il n'avoit pas dessein d'attaquer, car c'étoit dans une petite ville; mais ils se trouvèrent tellement surpris que comme il les voit étonnés, il s'y opiniâtre, et eux furent si lâches qu'à deux heures de là ils se rendirent bagues sauves et laissèrent leurs drapeaux. Le lendemain, les deux Mestres de camp vinrent trouver ledit sieur Maréchal qui avoit son quartier à Lunéville, lesquels il fit arrêter et les envoya prisonniers à Nancy, et aux officiers et soldats qui blâmoient tous leurs Mestres de camp, il leur fit bailler quartier avec commandement d'y maintenir les soldats, et dépêche vers sa Majesté pour lui donner avis de tout[1]. 1635.

A tous ces nouveaux affaires, il se prépare force nouvelle besogne; il est certain que le Maréchal de la Force ne songe qu'à donner du repos à l'armée qu'il commandoit, et pour la rafraîchir l'écarte dans les meilleures villates de la Lorraine. La cavalerie travaille à se remonter et recouvrer des armes; l'infanterie de même, et attaqués de si grandes

[1] L'un de ces régiments étoit celui de Vineuil; leurs drapeaux furent portés en triomphe à Vienne, dont le Roy fust en telle colère qu'il fist mettre les deux mestres de camp à la Bastille. (*Fontenay-Mareuil*, tome II, page 223.)

1634. maladies qu'il n'est pas croyable ; plusieurs des officiers s'écartent, les uns pour faire leurs recrues, suivant le commandement du Roi, d'autres pressés d'affaires particulières.

Voyant aussi la nouvelle et grande armée que sa Majesté faisoit mettre sur pied, qui s'assembloit aux environs de Langres, il espéroit que cela donneroit moyen à celle qu'il commandoit de se rafraîchir; mais le passage de Galas en deçà du Rhin avec une puissante armée, fait lâcher le pied au Duc Bernard de Weimar qui se trouve foible. Il se retire vers Sarbruck, dépêche vers le Roi, supplie sa Majesté de l'assister et de lui fournir les forces qu'elle a promises au parti des Confédérés, fait aussi une dépêche au Maréchal de la Force, et le prie, s'il le peut, de s'approcher de lui pour l'appuyer en cas de besoin ; les affaires n'en étoient pas lors en état, car le Duc de Lorraine, qui avoit reçu de nouvelles forces de l'Empereur, ôte bien le moyen audit Maréchal de rafraîchir les siennes, ni de se pouvoir divertir ailleurs. Il passe les montagnes et étant fort en cavalerie de huit ou dix mille chevaux, il court la campagne, et ayant fait passer son artillerie à Thann avec son infanterie, attaque Remiremont, où le régiment de Normandie étoit, petite ville fort méchante, commandée, sans flanc ni

fossé. La batterie dressée en moins de quatre heu- 1635.
res, ils font grande brêche et donnent l'assaut qui fut courageusement soutenu; ceux de dedans font si bien leur devoir, qu'ils les repoussent jusqu'à trois fois, et avec grande perte des ennemis, de sorte qu'ils consentent de les recevoir à capitulation, qu'ils obtinrent aussi honorable qu'ils voulurent, et fut ledit régiment de Normandie conduit en sûreté jusqu'à Charmes.

Le Maréchal de la Force, qui étoit à Lunéville et avoit rassemblé l'armée aussitôt qu'il eut avis de ce siége, marche en diligence à Epinal, pensant avoir temps de les secourir, mais il trouva la besogne faite; il campe l'armée autour d'Epinal, qui n'est 23 juillet.
qu'à quatre lieues de Remiremont. Les ennemis font courre le bruit qu'ils le viennent attaquer là; en effet, ils s'avancent jusqu'à Arche, qui en est à moitié chemin et sur la même rivière; leur cavalerie qui étoit six fois plus grande en nombre que celle de l'armée du Roi, est incessamment en campagne pour attraper des fourrageurs, et n'étoit jour qu'il ne se fît quelque combat. Ils firent une partie de trois mille chevaux, qu'ils mirent de nuit en embuscade dans un bois, et font donner trois ou quatre cents chevaux jusqu'auprès du camp pour les attirer et les faire donner jusqu'à leur embus-

1635. cade, et chargent notre garde à cheval qu'ils firent reculer; mais de notre cavalerie ils furent si diligents que soudain se trouvant ensemble un bon corps, ils repoussent les ennemis si vigoureusement, qu'avant qu'ils pussent regagner leur embuscade, il en demeura cent ou cent vingt sur la place et nombre d'officiers, même un de leurs colonels de Cravates et bien quatorze ou quinze de prisonniers et un étendard pris. Les deux armées demeurèrent en cet état dix ou douze jours.

En ce temps-là, sa Majesté est pressée par les Confédérés d'Allemagne qui se trouvoient sans moyen de résister au Général Galas, lequel ayant dejà pris plusieurs places deçà le Rhin, attaque encore Worms qui se rendit, et Kaiserslauter qui se défendit longtemps, mais enfin fut emporté. Le Roi dépêche en diligence le Cardinal de la Valette pour commander ladite armée de Langres qu'il renforce d'autres troupes, même d'une partie du régiment de ses Gardes et des chevau-légers de sa garde; ledit Cardinal s'avance pour joindre le Duc Bernard de Weimar vers Sarbruck qui est sur la Sarre, et si à propos que le siége que les troupes de Galas avoient mis à la maison du Duc de Deux-Ponts, ils le firent quitter et même y demeura quatre canons.

Pour revenir au Maréchal de la Force, il apprend, étant à Épinal, que le Duc de Lorraine étoit allé attaquer un petit château nommé Fontenoy qui se rendit soudain, et que de là il alloit attaquer celui de Darney un peu meilleur; il se résout de le suivre et s'opposer à ses desseins, et à cet effet, marche avec toute l'armée à côté de lui environ à une lieue et demie; il apprend en chemin par des prisonniers qu'on lui mena, qu'il avoit quitté cette entreprise et avoit rebroussé vers Remiremont, il s'en alla prendre son logement à Ville-sur-Illon. En chemin faisant, ses batteurs d'estrades rencontrant diverses troupes des ennemis écartées, ils en tuent quatre-vingts ou cent et en amènent plusieurs prisonniers et force chevaux. Étant arrivé en ce lieu assez tard, cela l'obligea d'y séjourner le lendemain, et aussi qu'il vouloit avoir plus de certitude de la marche de l'ennemi pour se conduire selon cela. Le sieur de la Noue qui commandoit une compagnie de chevau-légers, est averti qu'à deux petites lieues de là se sont retirés cinquante ou soixante cavaliers des ennemis dans un château qu'il crut ne pouvoir tenir; l'armée marchant, il demande permission d'y aller avec le Baron de Boisse qui commandoit la compagnie de chevau-légers dudit Maréchal son grand-père, en qualité de lieutenant. Comme ils

1635.

7 août.

1635. approchent du lieu, ils font sommer par un trompette ceux du dedans, lesquels demandent de la part de qui, et que l'on s'approche pour savoir ce qu'ils demandoient. Ledit Baron de Boisse s'étant approché sur cela, ils lui firent une décharge de si près qu'un coup de mousquet[1] lui rompt le bras près du coude et lui entre dans le corps, dont il mourut peu de jours après. Cette nouvelle arrive au quartier le soir à dix heures. Étant dite au sieur de Castelnaut son père, soudain il se dispose d'aller trouver son fils, bien en peine de ce malheur; l'on le fait savoir au Maréchal, qui avoit assez d'affliction d'ailleurs. Il mène le chirurgien de l'armée et trois ou quatre cents mousquetaires pour faire escorte. Quand il arriva au lieu, il n'y trouva point sondit fils; il apprend qu'on l'avoit transporté à une petite ville près de là, nommée Dompierre. Soudainement il s'y en va, et d'autant que lesdits mousquetaires avoient marché toute la nuit, ils furent d'avis pour ne les pas tant tracasser, qu'ils attendissent dans ce bourg qui étoit assez près du château. Le malheur fut si grand que Jean de Werth et le sieur de Bassompierre[2], qui dépendoit du Duc de Lor-

[1] Voir (*correspondances*, 9 *et* 11 *août* 1635) deux lettres du Maréchal à la Marquise de la Force sur la blessure de M. de Boisse.

[2] Il était neveu du Maréchal de Bassompierre et Général au service de l'Empereur.

raine, avoient fait une partie vers Toul avec mille [illegible]
chevaux et autant de dragons. S'en revenant passer près de là, ceux du château leur donnent avis des gens de pied qui y étoient; ils font mettre pied à terre à leurs dragons, chargent lesdits gens de pied, qui furent fort surpris, bien qu'ils avoient fait des barricades, et en effet combattirent longtemps et tuèrent quantité des ennemis, lesquels leur offrirent quartier et qu'ils envoyassent le capitaine pour traiter. Comme il fut parmi eux, on les fait charger par le derrière, de sorte qu'ils défirent la plupart et en amenèrent trois officiers prisonniers. L'armée qui marchoit le même jour de ce côté-là, y arrive bientôt après; ceux du château quittent; nos soldats animés de cette action donnent et y mettent le feu. L'on rallie les soldats qui s'étoient sauvés et quelques blessés que l'on fait porter.

Le Maréchal de la Force auquel son âge de soixante-dix-sept ans ne pouvoit qu'apporter des incommodités, jointes les afflictions qu'il avoit eues de la perte de sa femme, et ses deux enfants de Tonneins et de Castelmoron qu'il voyoit réduits en de grandes misères, le dernier d'une grande blessure qu'il avoit reçue au siége de la Motte, qui se tenoit au lit, il y avoit plus d'un an; l'autre, attaqué d'une

1635. grande paralysie qu'il prit à Mannheim au delà du Rhin, où le Roi l'avoit mis Gouverneur et où il eut de grandes fatigues, et son petit-fils de Boisse, qu'il venoit de perdre, se trouva obligé de supplier humblement sa Majesté d'avoir égard à lui et d'avoir agréable qu'il pût aller prendre quelque repos chez lui. Sa Majesté lui témoigna la satisfaction qu'elle avoit de ses services, qu'elle trouvoit juste sa demande, mais qu'il importoit en ces occasions qu'il ne laissât pas encore son armée, et que bientôt elle enverroit le Duc d'Angoulême pour le soulager et commander son armée conjointement avec lui. Ledit Maréchal ayant avis que ledit Duc d'Angoulême étoit arrivé à Nancy [1], se dispose de l'approcher pour assurer son passage; il se rend à Bayon, lui envoie de là le Marquis de Sourdis [2], Maréchal de camp, avec quatre cents chevaux et de l'infanterie, et lui s'avance jusqu'à Rozières, où

[1] Voir (*correspondances, 7 septembre 1635*) une lettre du Duc d'Angoulême au Maréchal.

[2] Charles d'Escoubleau Marquis de Sourdis et d'Alluye, Maréchal de camp en 1632, Mestre de camp général de la cavalerie et Chevalier des Ordres en 1633, Lieutenant général en 1639, mort le 21 décembre 1666 ; il avait épousé Jeanne de Foix Princesse de Chabanais, Comtesse de Montluc et de Carmain. Henri d'Escoubleau *de Sourdis de Montluc*, Prince de Chabanais, Comte de Montluc et de Carmain, leur fils, se maria en 1671 à Anne-Judith le Lièvre de la Grange, arrière-grande-tante de l'éditeur de ces Mémoires.

ledit Duc vient le joindre, et se rendent ensemble à Lunéville. Comme ils sont là, ils apprennent que l'arrière-ban de Normandie et Champagne étoient arrivés à Châlons, qui faisoient environ trois mille gentilshommes conduits par monsieur de Longueville et le Vicomte d'Arpajon, Maréchal de camp, qui avoient ordre de les conduire à leur armée. 1635.

Étant à Lunéville, ils apprennent que le sieur de Laymon [1] étoit parti de Rambervillers, où étoit l'armée du Duc de Lorraine, et avoit passé au Pont-Saint-Vincent avec quinze cents chevaux, et s'en alloit vers Saint-Mihiel pour rallier d'autres forces. En ce même temps, cette Noblesse de Normandie et de Champagne s'étoit avancée et se trouva assez près de là. Ledit sieur d'Arpajon en donne avis; les Généraux d'Angoulême et de la Force ayant conféré ensemble, croient qu'il y auroit moyen d'entreprendre sur eux. Ledit Duc d'Angoulême désire d'y aller, avertit le sieur d'Arpajon, et part avec cinq cents chevaux de l'armée et autant de dragons, et va au rendez-vous qu'il avoit donné; mais cette Noblesse ne se trouva si prompte qu'il falloit, avec ce que Laymon, qui avoit tout le pays à sa dévotion, en fut averti, de sorte qu'il tira pays de bonne

[1] François de Savigny sieur de Leymont; Richelieu dit qu'il était sergent de bataille du Duc de Lorraine.

1635 heure; il avoit fait assembler du pays mille ou douze cents hommes de pied qu'il jeta dans Saint-Mihiel, et lui avec la cavalerie s'avança dans le Luxembourg. Les nôtres les suivirent une journée seulement, défirent quelque infanterie qu'ils rencontrèrent et s'en revinrent; cela fit perdre huit ou dix jours de temps, ce qui nuisit beaucoup, de quoi le Maréchal de la Force passoit bien de la peine, car leur dessein étoit d'aller attaquer le Duc de Lorraine qui s'étoit placé avec son armée à Rambervillers et y faisoit fortifier son camp par de grands retranchements; son avis eût bien été d'aller plutôt là.

Le Duc d'Angoulême s'en revint joindre l'armée à Lunéville, et donne quartier à toute cette Noblesse à Rozières, à deux petites lieues de Lunéville, et à deux mille dragons qui marchoient avec eux, dont il y en avoit douze cents de monsieur le Cardinal de Richelieu, avec des mandilles rouges qu'il faisoit beau voir; l'on prend un jour pour donner du repos à tout cela.

Le second jour ces deux armées se joignent au rendez-vous qui fut donné sur le chemin de Gerbeviller, où ils allèrent loger, et le lendemain
20 septembre. bon matin, ils partent pour se rendre à Magnière, à deux petites lieues de Rambervillers, lieu que les

ennemis occupoient. Étant avertis, ils délogent et tâchent de le brûler. Quelque cavalerie qu'ils avoient dedans, se met en campagne et se montre au-devant du village. Les coureurs de notre avant-garde les chargent, ils se retirent de bonne heure, non si vite qu'il n'en fût attrapé quelques-uns. Les ennemis avoient saisi un château nommé Moyen, dépendant de l'Évêché de Metz, assez bon, qui n'étoit qu'à demi-lieue du camp de Magnière; l'on prit résolution de l'attaquer. A cet effet, on mena deux canons, environ quinze cents hommes de pied et cinq cents chevaux conduits par le Marquis de Sourdis, l'un des Maréchaux de camp de l'armée; il y fut fait bonne diligence et furent tellement pressés qu'ils se rendirent au bout de trois jours, pendant lesquels on fut obligé d'envoyer une forte escorte à Nancy pour le pain de munition. Il se faisoit souvent des parties de tous côtés, où l'on attrapoit toujours quelqu'un, mais il ne s'y passa rien de considérable.

Le temps et le loisir qu'on avoit donnés aux ennemis de faire leur travail, les avoient mis en si bon état que c'eût été grande témérité de les attaquer là et mettre l'armée en péril, outre que la leur étoit en plus grand nombre, tant de cavalerie que d'infanterie, et avoit vingt pièces de canon.

1635. La résolution fut prise de se loger avantageusement autour d'eux, qu'empêchant qu'ils ne pussent avoir des fourrages et vivres, on pût les ruiner. En ce même temps arrive un courrier de sa Majesté, laquelle sur les avis que messieurs de la Force et d'Angoulême lui avoient donnés, faisoit avancer six mille hommes de pied et cinq cents chevaux du côté de Remiremont, pour priver les ennemis de la communication qu'ils avoient avec ceux de la Franche-Comté, et leur couper les vivres qu'ils en tiroient; ce qui fit résoudre messieurs les Généraux de passer l'armée de l'autre côté de Baccarat, d'où ils tiroient aussi leur principale subsistance, y ayant là de bonnes vallées qui leur portoient force commodités, du côté de Raon et de Saint-Dié. Quand ils furent placés à Baccarat, les Généraux envoyèrent saisir Radonviller et Blamont, et alloient attaquer Raon et Saint-Dié que les ennemis tenoient; mais arrivèrent en ce temps-là nouvelles que le Galas qui commandoit l'armée de l'Empereur et qui étoit passé deçà le Rhin, avoit saisi les places de Spire, Landau, Gemersheim, et quelques autres qui étoient sous la garde du Duc Bernard de Weimar, et ensuite pris Worms et bloqué Mayence; ledit Duc Bernard s'étoit retiré avec son armée qui se trouva foible, du côté de Metz à Sarbruck, et avoit

jeté dans la ville de Kaiserslauter douze ou quinze cents hommes de son infanterie que le Galas vint assiéger; ils se défendirent fort bien un mois ou cinq semaines, pendant lequel temps le Duc Bernard pressa fort l'assistance qu'il attendoit de la France. 1635.

Sa Majesté faisoit lever une armée qu'elle envoya en diligence sur la frontière, et en donna le commandement au Cardinal de la Vallette qui étoit Gouverneur du pays Messin, lequel s'avança pour joindre ledit Duc Bernard à Sarbruck; mais déjà Kaiserslauter avoit été emporté, et ceux qui étoient dedans taillés en pièces; et de là les ennemis étoient venus attaquer la ville et le château de Deux-Ponts.

L'armée dudit Cardinal de la Valette étant jointe avec celle du Duc Bernard, elles passent la Sarre et vont à celle de Galas qui se retire et laisse quelques canons qu'il avoit placés à Deux-Ponts, et qui furent pris; ils poussent plus avant, donnent jusqu'à Mayence, contraignent Galas de démordre, rafraîchissent la garnison, jettent quantité de vivres et de munitions dans la place, et tâchent d'entreprendre sur Galas; mais il avoit tout le pays à sa dévotion et se tenoit si bien dans ses avantages, qu'ils n'en eurent guère de moyen.

1635. Les occasions les obligèrent de passer delà le Rhin; mais comme le pays étoit fort ruiné et que le pain de munition leur venoit de loin, la nécessité les obligea de songer à la retraite et se rapprocher du côté de Metz; Galas, qui prévoyoit cela, dispose ses affaires pour empêcher leur retraite, et fait avancer sur quelques passages douze ou quinze cents chevaux, lesquels ne s'en trouvèrent pas bien. On les chargea si rudement que tout cela fut mis en déroute, et pris douze ou treize pièces qu'ils menoient. Galas continuant son dessein, détache après eux cinq ou six mille chevaux qui les harcèlent incessamment, leur étant et de jour et de nuit toujours en croupe; il s'y fit plusieurs combats où sans la bonne conduite des chefs et leur bon ordre, même du Duc Bernard qui se trouva toujours à la retraite comme Prince fort généreux, ils couroient grande fortune d'être défaits. Ils y reçurent du désavantage, car ils y perdirent la plupart du bagage de l'artillerie et plusieurs soldats malades; et aux derniers jours de leur retraite, il y eut un combat[1] fort rude auquel les François firent merveilles,

[1] Ce combat eu lieu le 27 de septembre, en Lorraine, dans un défilé entre Vaudrevange et Boulay, où Galas avec neuf mille chevaux était venu dresser une embuscade au Cardinal de la Valette et au Duc Bernard; le Vicomte de Turenne et le comte de Guébriant s'y distinguèrent; l'infanterie française s'y couvrit de gloire.

battirent les ennemis, emportèrent quatre ou cinq cornettes; mais par malheur il y fut tué trois François de mérite, le sieur de Mouy, lieutenant de la compagnie de gendarmes de monseigneur le Cardinal de Richelieu, le sieur de Queysac[1], lieutenant de ses chevau-légers, et Londigny, cornette.

Cette retraite[2] dura plusieurs jours, car les ennemis la poursuivirent jusque auprès de Metz, ce qui à la vérité apporta de l'effroi; car l'on tenoit que Galas suivoit avec toute son armée, que l'on faisoit de quarante mille hommes, et qu'il donneroit jusque dans la France.

Cette affaire survint au même temps que le Duc d'Angoulême et le Maréchal de la Force étoient à Baccarat[3] avec l'armée qu'ils commandoient; ils s'étoient disposés à bien accommoder celle du

[1] On trouve dans quelques historiens le *sieur de Cahusac*. On lit dans le *Mercure François* : « Le 10 octobre, le sieur de Biscarras, » Mestre de camp d'un régiment d'infanterie, frère du feu sieur de » Cahusac, étant allé saluer le Cardinal-Duc à Ruel, pour témoi- » gner l'affection qu'il portoit à son frère, il lui donna la charge qu'il » avoit de lieutenant de sa compagnie de chevau-légers. » (*Mercure François, année* 1635, *tome* XXI, *page* 37.)

[2] Voir (*correspondances, 30 septembre* 1635) une lettre du Cardinal de la Valette au Maréchal sur sa retraite et sur le succès qu'il obtint contre Gallas.

[3] Voir (*correspondances, 31 septembre* 1635) une lettre du Maréchal à la Marquise de la Force.

1635 Duc de Lorraine, lequel étoit encore dans ses retranchements à Rambervillers, et ne faisoient point de difficulté qu'ils ne la fissent périr, car outre l'armée que le Roi faisoit marcher vers Remiremont, sa Majesté s'étoit avancée elle-même jusqu'à Bar, et elle avoit encore une gaillarde armée que commandoit le Comte de Soissons, qui eut ordre d'aller attaquer Saint-Mihiel[1], où Laymon avoit mis huit ou neuf cents soldats; ils furent si vivement pressés que dans peu de jours ils se rendirent.

2 octobre Lesdits Duc d'Angoulême et Maréchal de la Force, qui virent bien que ce changement survenu aux affaires par la retraite du Cardinal de la Valette et du Duc Bernard, ôteroit le moyen à sa Majesté de faire avancer vers Remiremont les

[1] Le *Mercure François*, tome XXI, page 24, dit que *le Roi commanda au Maréchal de la Force d'aller assiéger cette place;* Bury, dans son *Histoire de Louis XIII*, tome III, page 200, dit que *le Maréchal de Force conduisit à ce siége les troupes qu'il commandoit;* Ray de Saint-Geniés, dans l'*Histoire militaire de Louis XIII*, tome II, page 28, affirme que *la Force y fit deux grandes brèches qui obligèrent Lenoncourt à se rendre.* Voilà comme on écrit l'histoire et comme les erreurs se propagent en se grossissant! Il est certain que le Maréchal de la Force, pendant que le Comte de Soissons assiégeait Saint-Mihiel, demeura à observer le Duc Charles dans son camp retranché de Rambervillers. Voir (*correspondances*, 22 *et* 29 *septembre* 1635) deux lettres de Bouthillier dans lesquelles il donne à M. de la Force des nouvelles du siége.

troupes qu'elle leur avoit mandées; d'ailleurs que 1635.
sa Majesté étant elle-même si avancée vers la Moselle, il étoit raisonnable de s'approcher d'elle pour appuyer ce qui seroit de ses desseins et recevoir ses commandements; en cette occurrence, ils s'en vinrent reprendre leur campement à Lunéville, où étant, sa Majesté qui avoit mandé le Cardinal de la Valette, lequel s'étoit retiré à Metz, le renvoya avec un renfort de deux mille hommes de pied, François, de cinq mille Suisses et deux mille chevaux. Et auxdits Duc d'Angoulême et Maréchal de la Force elle leur envoya trois mille chevaux, dont il y en avoit de la Noblesse de l'arrière-ban, bien douze cents conduits par monsieur de la Meilleraye [1], grand Maître de l'artillerie; monsieur le Duc de Saint-Simon [2] y vint aussi; outre ce, deux mille chevaux de compagnies réglées, quatre mille hom-

[1] Charles de la Porte sieur de la Meilleraye, petit-fils d'un apothicaire de Parthenay, brave officier, habile surtout aux siéges. Il fut nommé Maréchal de France sur la brèche d'Hesdin : la faveur de Richelieu, dont il était cousin germain, le fit nommer Duc et Pair.

[2] Claude le Borgne de Rouvroy Duc de Saint-Simon, succéda à Barradas dans la faveur de Louis XIII; c'est le père de l'auteur des Mémoires. On retrouve dans plusieurs des lettres qu'il écrivit au Maréchal de la Force l'esprit piquant de son fils. Éloigné de la Cour, il se retira dans son Gouvernement de Blaye, où il employa utilement son temps à dessécher et à fertiliser les vastes marais qui portent encore aujourd'hui son nom.

1635. mes de pied, dont il y en avoit douze cents des Gardes de sa Majesté. Ce fut un grand renfort à ces deux armées; les chefs prirent résolution de conférer ensemble, et pour cet effet se rendirent tous à Nancy, où fut là délibéré de joindre les deux armées; aussi avoient-ils avis que celle du Duc de Lorraine marchoit vers celle de Galas pour se joindre.

Chacun retourne à son quartier pour préparer toutes choses et pourvoir à leur subsistance afin de marcher vers les ennemis, ce qui se fit deux jours après. L'armée du Duc d'Angoulême et du Maréchal de la Force s'avança d'une journée plus tôt. A leur second logement, ils eurent avis que les deux armées ennemies étoient jointes et venoient droit à eux, n'en étant pas éloignés d'une lieue; ils avertirent tous leurs quartiers qui étoient proches; le Duc Bernard s'étoit aussi avancé avec sa cavalerie; ils prennent tous leur champ de bataille, se mettent en bon ordre, placent l'artillerie comme il falloit. L'armée demeura bien deux ou trois heures en cet état, qu'il faisoit très-bon voir; les partis qu'ils avoient envoyés à la guerre pour prendre langue des ennemis, leur font rapport que ce n'étoit que quelques partis de douze ou quinze cents chevaux que les ennemis avoient fait avancer, ce

qui fut attesté par quelques prisonniers qu'ils me- 1635.
nèrent [1].

Lesdits Généraux attendoient le lendemain la jonction de l'armée de monsieur le Cardinal de la Valette pour marcher près les uns des autres; la seconde journée ils ont avis que l'armée de Galas et du Duc Charles s'étoient jointes et campées entre le grand étang de Lindres et celui de la Garde en un lieu éminent fort avantageux, où ils avoient fait de grands retranchements, ayant leur quartier derrière au bourg de Maizière, fort proche de là.

Tous ces messieurs conférant à toute heure ensemble avec plusieurs bons Maréchaux de camp de leurs armées, jugèrent bien qu'il n'y avoit pas d'apparence d'attaquer les ennemis étant placés si avantageusement et ayant grand nombre d'artillerie; ils se contentèrent donc de se présenter à la vue de leurs retranchements pour leur offrir la bataille et poussèrent plusieurs fois tout ce que les ennemis avoient fait avancer de cavalerie, qu'ils contraignirent de quitter un de leurs logements nommé Boisemont, qui est un château sur un haut près de leursdits retranchements, qu'ils allèrent saisir et le gardèrent à leur barbe trois jours que

[1] Voir (*correspondances*, 21 *octobre* 1635) la dépêche du Duc d'Angoulême et du Maréchal de la Force au Roi sur cette journée.

1635. leurs armées campèrent à leur vue, et se retirant y mirent le feu. Ce fut fort braver ces grandes armées des ennemis de demeurer trois jours en présence sans qu'ils n'osassent jamais sortir de leurs retranchements, ni même sur la retraite, et c'est toujours grande réputation aux armes de sa Majesté.

Il est certain que ses armées y pâtirent fort, car outre le campement en saison bien froide, le pain de munition étoit failli, et y avoit aussi fort peu de fourrage; ce qui obligea tous ces messieurs à se rapprocher des lieux où ils pouvoient tirer plus de subsistance, et allèrent passer à Vic et Moyenvic la rivière de Seille, où étant, ils trouvèrent plus de commodités et envoyoient souvent des partis du côté des ennemis, même pour les priver des moulins et fourrages tant qu'ils pouvoient; ils prirent trois ou quatre châteaux où les ennemis s'étoient placés, ce qui leur fournit encore force bleds. Ils eurent avis qu'ils pouvoient enlever un quartier des Cravates qui n'étoit qu'à trois lieues de là, en un lieu nommé Vergaville; ils font une bonne partie de quatre à cinq mille chevaux, composée de tous les corps et de quelque infanterie avec deux pièces de campagne, et partent avant jour couché, marchent toute la nuit et arrivent au point du jour

audit lieu; mais ces gens-là font si bonne garde et 1635.
sont si diligents, que soudain qu'ils ont l'alarme par leurs sentinelles, tout cela fut à cheval; néanmoins on ne laissa d'en attraper quelque cinquantaine qui furent pris ou tués, et quelques officiers; mais tout le bagage qui étoit là, y demeura; il y avoit bien environ une trentaine de chariots et douze ou quinze carrosses avec plusieurs femmes, et force argent. Le duc de Weimar, qui commandoit les coureurs, étoit à la tête, de sorte que les siens se prévalurent de tout, comme bien entendus à cela, et s'amusèrent dans le village pendant que les François poursuivoient les ennemis à la campagne.

L'on avoit tous les jours avis que les armées des ennemis pâtissoient grandement dans leurs retranchements, et qu'ils devoient déloger bientôt; néanmoins cela traîna encore sept ou huit jours. L'armée cependant que commandoient le Duc d'Angoulême et le Maréchal de la Force, pâtissoit fort manque de pain, car ils n'en pouvoient tirer que de Nancy et avoient fort peu de chariots, et leur cavalerie fort fatiguée à cause de ses continuelles escortes, et le temps et les chemins fort mauvais. Il n'étoit pas de même de celle du Cardinal de la Valette, car comme Gouverneur du pays Messin, il avoit tous les moulins, même de Vic, Moyenvic

1635. et Marsal, Salonne et autres lieux dont jouissoit aussi celle du Duc de Weimar.

La Noblesse de l'arrière-ban, qui faisoit bien quinze cents chevaux, étoit à la fin du terme qu'ils avoient promis de servir, et lesquels à la vérité étoient fort incommodés, soit par les maladies, pertes de leurs chevaux et valets; ils pressent pour leur retraite. L'on craignoit que ce départ préjudiciât aux affaires et que les ennemis en reprissent courage, l'on fait toute sorte d'efforts pour les retenir; le Maréchal de la Force auquel ils avoient déjà déféré beaucoup, sur l'assurance qu'il leur donna qu'il demeureroit avec eux en leur même quartier, ils accordèrent encore quatre jours, mais il falloit les approcher encore de Nancy et leur donner un meilleur logement; il les mena à Nomeny, où il les retint ce temps-là, au bout duquel le Duc d'Angoulême et lui se rendirent avec le reste de l'armée à une lieue de Nancy.

Ce même jour arriva un courrier de sa Majesté vers ledit Duc, qui lui portoit lettres comme elle désiroit qu'il l'allât trouver pour certaines affaires qu'elle lui feroit entendre, et au Maréchal de la Force qu'il demeurât en ladite armée et continuât à la commander, attendant son retour [1]. Le lende-

[1] *Correspondances*, 12 *novembre* 1635.

main ils reçurent nouvelles du Cardinal de la Valette que Galas se retiroit et avoit fait partir son bagage et canon; qu'il alloit essayer d'entreprendre sur sa retraite. Le Duc de Saint-Simon, premier Ecuyer, le sieur de la Meilleraye, grand Maître de l'artillerie, et le Marquis de la Force, voulurent être de la partie, et prirent cinq cents chevaux pour se rendre promptement où étoit ledit Cardinal, pensant qu'on dût poursuivre Galas; mais quand ils furent là, ils trouvèrent ce dessein rompu, parce que les ennemis avoient tiré pays et qu'il n'y avoit pas apparence de rien faire, ce qui les fit revenir. 1635.

Le Maréchal de la Force qui a avis que le Duc de Lorraine aussi se retiroit au long des montagnes pour s'en aller vers la Franche-Comté, ne veut perdre temps, donne le rendez-vous de son armée vers la Moselle, passe ladite rivière à dessein de pouvoir couper chemin au Duc s'il prenoit sa marche vers Remiremont, comme le bruit en étoit, et de nettoyer ces côtés-là de plusieurs levées des ennemis qui s'y étoient faites et avoient saisi plusieurs places, comme Charmes, Vézelise, Vaudemont, Neufchâteau et plusieurs châteaux assez forts.

Il avoit envoyé quelque temps auparavant le colonel Gassion[1] avec son régiment de cavalerie de ce

[1] Jean de Gassion avait gagné tous ses grades sous Gustave-Adol-

1635. côté-là, pour trouver moyen de jeter des blés dans Chaté et Epinal, qui tenoient pour le Roi, avec ordre de retirer les régiments de Menillet, de Navailles et de Bussy, qui étoient dans ledit Epinal; ce qu'il exécuta fort heureusement. Outre ce renfort, des troupes que le Maréchal avoit fait lever dans le Montbelliard et Porentruy, d'environ trois cents chevaux et autant d'infanterie, le vinrent joindre, de sorte que Jean de Werth [1], colonel des Cravates, qui étoit passé de ce côté-là avec environ quinze cents chevaux, et avoit joint Clinchamps, Saint-Balmont et Florenville, qui en menoient bien huit ou neuf cents, le vinrent attaquer tous ensemble à Mirecourt, où ils ne firent pas bien leurs affaires, mais furent repoussés avec perte, et les

phe : Richelieu venait de l'attacher au service de France. Fils d'un Président du Parlement de Navarre, il sut par ses exploits seuls s'ouvrir une carrière qui n'était accessible qu'à la Noblesse d'épée ou aux grandes fortunes. Il obtint le bâton de Maréchal de France à peine âgé de trente-quatre ans, et fut tué quatre ans après au siége de Lens.

[1] Jean de Werth, né à Werth en Brabant. Successivement Général au service de l'Empereur et du Duc de Bavière, il répandit la terreur par toute la France; partisan audacieux, il ravagea la Picardie en 1636; mais battu et pris l'année suivante par le duc de Weimar, qui l'envoya à Paris, il devint l'objet de la risée populaire et le sujet de maints joyeux refrains. — *Je m'en moque comme de Jean de Werth,* était alors une expression proverbiale fort en vogue. — Après quatre années de captivité, il fut échangé en 1642 contre le Général Gustave Horn.

poursuivit-on encore à leur retraite; il en fut pris ou tué plus de trois cents, et tout leur bagage enlevé, les nôtres gagnèrent force chevaux; ensuite de cela, Gassion alla attaquer Charmes qu'il prit de force, et après Neufchâteau qu'il prit aussi, celui-ci par composition. 1635.

Le Maréchal de la Force ayant passé la rivière, attaque Vézelise, d'où cinq cents soldats des ennemis étoient sortis la nuit pour se jeter dans Vaudémont; se doutant de cela, il y avoit envoyé cinq cents chevaux avec de l'infanterie sur leur chemin, mais ils furent passés; il n'étoit resté dans ledit Vézelise que cent cinquante soldats qui se rendirent le même jour.

Vaudémont, qui n'est qu'à deux petites lieues de là, étoit gardé par le colonel Béru qui commandoit pour le Duc de Lorraine un régiment de cavalerie et un d'infanterie, faisant bien sept ou huit cents hommes; ledit Maréchal, sans perdre de temps, les alla reconnoître, bien qu'il fît un rude froid et la terre couverte de neige, ce qui servit fort, car cette diligence étonna ceux de dedans.

Le jour d'auparavant, un capucin de Vézelise lui demanda permission d'aller audit Vaudémont et qu'il parleroit au colonel Béru. En effet, pendant que ledit Maréchal faisoit le tour de la place,

1635. bien que ceux de dedans fissent bonne mine et tirassent force coups de mousquet, ledit capucin sortit et vint parler à lui, et lui fit entendre que le colonel Béru, s'il étoit assuré qu'on lui fît capitulation honorable, qu'il lui remettroit la place. Après quelques allées et venues, il demanda des otages et qu'il enverroit un de ses officiers pour traiter, ce qui fut fait, et le même jour la capitulation arrêtée; le lendemain, il remit la place et sortit avec six ou sept cents hommes; il fut conduit jusques à la frontière du Comté de Bourgogne. Ledit Vaudémont est sur une montagne de rocher, en précipice de tous côtés, hors une tête où le fossé est coupé dans le roc, les avenues tout à découvert, de sorte que ce siége eût bien incommodé l'armée qui étoit déjà fort fatiguée à cause de la saison, et parce qu'il étoit difficile d'y faire tranchées, n'y ayant guère que le rocher.

Après ce coup-là, tout le pays se trouva délivré jusqu'aux montagnes de l'Alsace, n'y restant plus ni places ni troupes ennemies.

Ledit Maréchal dépêche vers sa Majesté pour l'informer de tout et recevoir ses commandements sur ce qu'il avoit à faire, et cependant commence à faire les départements pour mettre les troupes de l'armée en garnison, lesquelles étoient fort fati-

guées, étant travaillées de maladies et autres incommodités. Il avoit bon besoin lui-même de repos pour les longs travaux qu'il avoit soufferts, de sorte qu'il minutoit son congé, il y avoit plus de deux mois, et continuoit ses poursuites envers sa Majesté, d'autant plus que les troupes entrant dans leur quartier d'hiver, à présent sa présence n'y étoit beaucoup nécessaire. Il avoit deux ou trois des siens en Cour pour cela, et le dernier fut son secrétaire Gast, qui enfin, après plusieurs remises, en tira résolution; sa Majesté lui mande[1] qu'elle trouve bon qu'il mette son armée en garnison, qu'ensuite elle trouve fort juste qu'après ses longs travaux et ses bons services, il prenne du repos; qu'elle désire le voir et lui témoigner la satisfaction qu'elle en a; que cependant il laisse son armée au Marquis de la Force, son fils, auquel elle en donne le commandement. 1635.

[1] Voir (*Correspondances, 13 et 14 décembre* 1635) les lettres du Roi et du Cardinal de Richelieu au Maréchal.

CHAPITRE XXII.

1636—1638.

SOMMAIRE.

Le Maréchal de la Force reçoit de grandes caresses du Roi et du Cardinal. — Il est le seul Général qui n'ait point essuyé de revers. — Le Roi lui fait don de cent mille livres et de cinquante mille au Marquis de la Force. — M. le Prince assiége Dôle. — Il est contraint de lever le siége. — Une armée ennemie venue de Flandre, prend la Capelle et le Catelet. — Le Marquis de la Force envoyé en Champagne. — Le Comte de Soissons ne peut résister aux forces des ennemis. — Les Maréchaux de Brézé et de Chaulnes vont le joindre.—Leurs efforts réunis n'empêchent pas l'ennemi de passer la Somme. — Ils sont battus et se retirent vers Noyon. — Prise de Corbie. — Stupeur générale. — Le Comte de Soissons arrive à Compiègne. — On rompt tous les ponts sur l'Oise. — L'effroi gagne Paris. — Le Roi et Richelieu ont recours à M. de la Force. — Le Maréchal rassure les Parisiens, dont il est l'idole, et qui exigent que toutes les levées se fassent en son nom. — Il met sur pied un régiment pour donner l'exemple. — Il se montre tous les jours à l'Hôtel de Ville. — Il entre en campagne avec les premières levées, et va à Pont-Sainte-Maxence. — Le Roi donne le commandement de l'armée à MONSIEUR, et le Maréchal de la Force pour conseil. — L'armée campe à Arson, au delà de l'Oise. — La Force fait une proposition hardie. — On préfère aller attaquer Roye. — Les ennemis repassent la Somme. — S. M. arrive à l'armée. — Expédition heureuse du Marquis de la Force. — Siége et reprise de Corbie. — Le Marquis de la Force envoyé contre Jean de Werth. — Brouillerie du Roi et du Comte de Soissons. — MONSIEUR part pour Blois, et le Comte de Soissons pour Sedan. — S. M. montre au Maréchal de la Force les lettres qu'elle reçoit de ces Princes. — Négociations pour leur accommodement. —Le Roi va à Orléans.—MONSIEUR vient l'y trouver. — Pénurie des finances. — Emprunt aux villes du Royaume. — Hardiesse du Parlement de Rouen. — Le Roi piqué s'y achemine et reçoit en route sa soumission. — S. M. crée

Duc le Maréchal de la Force, et fait ériger en Duché-Pairie la terre de son nom. — Le Maréchal Duc de la Force est conduit au Parlement par M. le Prince de Condé. — Honorable réception qu'on lui fait. — Le commandement de l'armée est donné à d'autres. — Murmures des gens de guerre.

1636. Le Maréchal de la Force, après avoir mis ses troupes en quartiers d'hiver et laissé le commandement de l'armée au Marquis de la Force, prend son chemin pour aller trouver sa Majesté, auprès de laquelle arrivant, ce fut un accueil digne de sa bonté, ne se pouvant lasser de le caresser et lui témoigner le contentement qu'elle avoit de ses services. Il reçut aussi de grandes caresses de monsieur le Cardinal de Richelieu, qui gouvernoit tout. En effet, son retour fut si bien accueilli et avec un si grand applaudissement de tout le monde qu'il n'est pas croyable, jusqu'aux bourgeois de Paris. Il est certain que ce fut un temps bien favorable pour lui, car trois autres Généraux qui commandoient de puissantes armées, savoir : le Maréchal de Créqui celle d'Italie, monsieur le Cardinal de la Valette celle d'Allemagne, et messieurs les Maréchaux de Châtillon et de Brézé celle de Flandre, avoient tous reçu du désavantage et avoient été malmenés. Cependant ledit Maréchal eut ce bonheur que, bien que véritablement le plus foible, il ne laissa pas de

pousser toujours les ennemis et de prendre de grands avantages sur eux, encore qu'ils fussent toujours beaucoup plus forts que lui. 1635.

Il demeure quelque temps près de sa Majesté, et à Paris pour pourvoir à ses affaires, visite souvent monsieur le Cardinal, lequel lui dit que le Roi étoit tellement satisfait de ses services qu'il les vouloit reconnoître et aussi au Marquis de la Force, son fils; que cependant sa Majesté avoit ordonné qu'on lui baillât cent mille livres pour subvenir aux dépenses qu'il avoit faites, et cinquante mille livres au Marquis de la Force, qu'il auroit soin de lui faire bailler de si bonnes assignations que ce seroit comme argent comptant.

Le Marquis de la Force, qui étoit demeuré en Lorraine[1] pour commander l'armée, fut rappelé au bout de quelques mois, et ladite armée fut séparée, une partie pour joindre celle que comman-

[1] Le Maréchal a omis ici de parler du combat de Raon, si glorieux pour le Marquis de la Force, et où, le 18 mars, il défit et prit le Général Comte de Collerodo avec le corps qu'il commandait. Malheureusement nous n'avons pas retrouvé les lettres du Marquis de la Force au Maréchal sur cette affaire, ni celles du Roi au Marquis; mais on peut voir (*correspondances, 25 et 26 mars et 2 avril* 1635) deux lettres de Richelieu et une de des Noyers qui félicitent le père et le fils de cette victoire. Le Cardinal fait également mention dans ses mémoires de ce mémorable fait d'armes. (*Collection Michaud et Poujoulat*, 2e série, tome IX, page 57.)

1636. doit monsieur le Comte de Soissons en Champagne, l'autre celle que commandoit le Cardinal de la Valette au pays Messin, et l'autre celle que commandoit monsieur le Prince, qui eut le sieur de la Meil-
3 juin. leraye, grand Maître de l'artillerie, pour Lieutenant Général. Ils allèrent dans la Franche-Comté et mirent le siége devant Dôle, ce qui ne leur réussit pas bien, car après y avoir employé deux mois de temps, dépendu force munitions, perdu beaucoup d'hommes, monsieur le Prince fut contraint de lever le siége, dont aussi il eut ordre du Roi, à cause qu'en
3 juillet. ce même temps vint une grande armée de Flandre, commandée par le Prince Thomas [1], qui attaqua la Capelle et prit cette place dans cinq ou six jours, de là le Catelet qui tint encore moins.

En ce temps-là, le Marquis de la Force, qui étoit auprès du Roi, eut commandement de sa Majesté d'aller en diligence pourvoir aux villes de Reims et de Laon, et lui fut baillé le régiment de Biron, de vingt compagnies, et les deux cornettes de cavalerie

[1] Thomas François de Savoie Prince de Carignan, cinquième fils de Charles-Emmanuel Duc de Savoie; il avait épousé Marie de Bourbon-Soissons et désirait se fixer en France; mais quelques dégoûts qu'il éprouva, comme son petit-fils le Prince Eugène, l'en dissuadèrent. Il alla donc offrir ses services à Philippe III, et nous fit bien du mal à la tête des armées espagnoles. Cependant il finit par se réconcilier avec Louis XIII, devint Grand-Maître de France et Généralissime des armées françaises en Italie.

des Sennectères, ce qui étoit tout ce dont l'on pou- 1636.
voit disposer lors. Il trouva lesdites villes grandement effrayées et en très-mauvais état, soit pour les munitions de guerre, soit pour leur défense. Il ne perdit point de temps pour tout l'ordre qui s'y pouvoit mettre, et dans peu de jours eut fort rassuré tous les habitants.

Le Comte de Soissons, qui étoit en Champagne, s'avance avec l'armée pour s'opposer à leurs progrès, mais son armée qui n'étoit que de huit ou dix mille hommes de pied et d'environ deux mille chevaux, ne peut arrêter les ennemis que l'on faisoit forts de trente à trente-cinq mille hommes, dont plus de la moitié étoit en cavalerie. Le Maréchal de Brézé eut ordre d'aller rallier les troupes qui étoient en Normandie et Picardie, nouvellement revenues de Flandre, et de joindre avec cela ledit Comte, ensemble le Maréchal de Chaulnes ; mais tout cela ensemble n'étoit capable de leur résister; ils tâchèrent de s'opposer au passage de la rivière de Somme, mais lesdits ennemis qui avoient grand nombre d'artillerie, se vinrent loger à Bray sur le bord de l'eau. Le Comte de Soissons y avoit placé l'armée et fait quelques retranchements au deçà de l'eau, mais leur artillerie les endommageoit grandement, ayant l'éminence de leur côté; d'ailleurs en même

1636. temps qu'ils les amusoient là, ils allèrent poser des ponts au-dessus, de sorte qu'ils avoient déjà gagné
1er août. le passage avant que les nôtres en eussent avis; ils ne laissèrent d'y accourir, mais en vain et si mal à propos qu'ils y furent encore battus, et contraints de se retirer vers Noyon. Les ennemis firent semblant de les suivre et y envoyèrent une partie de leur cavalerie; cependant avec le reste de leur armée ils allèrent attaquer Corbie, qu'ils pressèrent si vivement que le Gouverneur et les habitants s'étonnèrent; la garnison fit semblant de vouloir tenir bon,
15 août. mais tout se laissa aller, de sorte qu'ils se rendirent si soudain que cela apporta un merveilleux étonnement partout. Le Comte de Soissons se retira à Compiègne, logea l'armée au deçà de la rivière de l'Oise, vers laquelle les ennemis s'acheminoient. Soudain toutes les villes où il y avoit pont, comme Beaumont, Creil et Pont-Sainte-Maxence, rompirent soudain leurs ponts. L'effroi se coule jusqu'à Paris; cela obligea bien un chacun de se réveiller. Le Roi, qui étoit à Fontainebleau, s'en étoit venu à Paris; le Cardinal de Richelieu, qui gouvernoit tout, se rendit près de sa Majesté. Ils appelèrent le Maréchal de la Force, et n'y avoit nul qui ne se trouvât bien empêché, car c'étoit une puissante armée qui venoit soudainement à eux, ayant déjà fait de grands

progrès, et en fort peu de temps, et y avoit fort peu 1636.
de moyens de s'y opposer, car les principales armées de sa Majesté en étoient éloignées; celle que commandoient le Cardinal de la Valette et le Duc de Weimar, étoit aux environ d'Haguenau et Strasbourg pour s'opposer à celle de Galas; celle de monsieur le Prince étoit engagée au siége de Dôle en la Franche-Comté, et celle du Comte de Soissons étoit foible, comme a été dit ci-dessus, et véritablement dans l'effroi.

La nécessité les obligea encore de se servir dudit Maréchal de la Force. Sa Majesté l'appeloit incessamment au Conseil, et le Cardinal de Richelieu; il étoit bien nécessaire d'en prendre de bons, car l'épouvante étoit si grande même dans Paris qu'il y avoit bien du mystère à les rassurer, et ledit Maréchal avoit commandement d'aller souvent parmi eux. Tout le peuple avoit pris si grande créance en lui, que sur la levée des gens de guerre que l'on résolut de faire dans la ville, et dont messieurs du Parlement et tous les Corps se disposèrent à fournir l'argent, et pour la levée et pour l'entretenement durant trois mois, ils voulurent que ledit Maréchal de la Force en fût le Directeur et que les payements se fissent par ses ordonnances. Messieurs du Conseil, messieurs des finances et messieurs les

1636. Secrétaires d'Etat, tout le monde contribua sans exception; messieurs du Corps de ville nommèrent trois de leurs principaux bourgeois pour recevoir ladite levée de deniers, qui fut de deux cents et tant de mille écus pour être distribués ainsi que ledit Maréchal l'ordonneroit; il fit lever en son nom un régiment de vingt compagnies avec le drapeau blanc, ainsi que le Roi lui commanda, disant que cet exemple serviroit et donneroit courage à tout le reste; de sorte qu'il étoit tous les jours à la Maison de Ville avec le Prévôt des marchands et tous ces messieurs qui témoignoient avoir une grande confiance en lui, et il est certain que sa présence les rassuroit tous.

Il se fit en moins de douze ou quinze jours une levée de sept ou huit mille hommes de pied et de douze ou treize cents chevaux, et dès qu'il y en eut le quart de cela, ledit Maréchal eut commandement de se mettre à la campagne pour les rallier; au bout de quatre ou cinq jours, sa Majesté s'avança elle-même jusqu'à Senlis, et lui donna ordre d'aller jusqu'à Pont-Sainte-Maxence, où étant, il fit soudain redresser les ponts et faire des retranchements au bout de la chaussée, avec un bon fort où il jeta un corps de garde d'infanterie et un corps de garde à cheval, faisant tous les jours battre l'estrade jusqu'à trois

ou quatre lieues en avant. Ce qui rassura merveilleusement tout le pays, et le pauvre peuple qui avoit tout retiré de deçà, commença à se remettre et à retourner visiter leurs maisons. Sa Majesté voulut aller elle-même visiter tous les passages de la rivière d'Oise, depuis Compiègne jusqu'à Pontoise, et fit sonder tous les gués et soudain les faire retrancher et y mettre de bons corps de garde; et aux lieux où l'on jugeoit que les ennemis ayant l'éminence de leur côté et pouvoient s'y placer avantageusement pour y dresser des ponts, l'on y faisoit travailler en diligence. Sa Majesté se reposoit de tout audit Maréchal, ayant assez éprouvé combien il pouvoit servir utilement; plusieurs aimant l'Etat, ne se pouvoient empêcher de dire que l'on avoit laissé en arrière ceux qui étoient expérimentés et capables de servir, pour en avancer d'autres qui mettoient l'Etat en hasard. 1636.

Comme l'armée commença à grossir et celle qui étoit devant Dôle à s'approcher, sa Majesté résolut de joindre tout ensemble, tant ces deux-ci que celle que commandoit le Comte de Soissons, et donna commandement de tout à MONSIEUR, son frère, lequel fut mandé promptement. Étant arrivé à Senlis, sa Majesté y fit aussi venir le Maréchal de la Force, et ayant appelé mondit sieur son

1636. frère, elle lui dit : *Je vous baille le commandement de mon armée, et le Maréchal de la Force pour être auprès de vous, que je tiens le plus expérimenté et le plus capable de mon Royaume, et le Marquis de la Force, son fils, aussi. Ils m'ont toujours très-bien servi. Je désire que vous croyiez à ses conseils et le laissiez conduire.*

Ledit Marquis qui étoit encore à la ville de Laon, fut mandé soudain; tous les jours sa Majesté tenoit conseil avec le Cardinal de Richelieu et les principaux Officiers pour pourvoir à tout ce qui étoit nécessaire et préparer l'artillerie, munitions de guerre et vivres.

Septembre. Comme tout fut en état, le rendez-vous fut donné au delà de la rivière d'Oise à Arson, où Monsieur et monsieur le Comte de Soissons se trouvèrent. Ces deux armées avec celle qui venoit de Dôle, faisoient toutes plus de vingt-cinq mille hommes de pied et sept mille chevaux. Dès le propre soir un des espions du Maréchal de la Force, qui venoit du côté de l'ennemi, lui rapporte que Jean de Werth étoit encore deçà de la rivière de Somme, qu'il y avoit vu le soir auparavant tous leurs chariots et leurs femmes, qu'ils ne sauroient avoir passé de deux jours. Il juge cette occasion belle, que c'étoit un bel effet, quand on ne pourroit enlever que

leur bagage ; que c'étoit toujours donner réputa- 1636.
tion aux armes du Roi et de l'effroi aux ennemis ; il le propose [1] à MONSIEUR et au Comte de Soissons. L'on assemble le Conseil ; la proposition en étant faite, l'on y trouve mille difficultés, qu'il valoit mieux attaquer Roye, n'y ayant point d'apparence de le laisser derrière.

Le Maréchal de la Force, au contraire, disoit que c'étoit un effet d'autre réputation que Roye qui étoit place de peu de conséquence, et que dès que la garnison verroit que l'on auroit chassé les ennemis, et eux sans espérance de secours, ils se rendroient sans être attaqués. L'on jugea bien qu'il y avoit plus d'envie à cette opposition que de raison. La proposition de Roye l'emporta. L'armée s'y achemina, et en effet, dès que l'on eut tiré vingt-cinq ou trente volées de canon, ils se rendirent, mais il n'y eut plus moyen de faire valoir 18 septembre.
l'autre dessein, l'on avoit perdu trop de temps. On fit grand bruit pour le vouloir continuer, mais il n'y avoit plus d'apparence. Les ennemis avoient repassé l'eau, et c'eût été une corvée inutile, et plutôt

[1] Richelieu approuva fort cette proposition, et dit que le Maréchal de la Force insista beaucoup pour qu'elle fût adoptée. (*Collection de mémoires pour servir à l'histoire de France par Michaud et Poujoulat*, 2e série, tom. IX, pag. 75.)

1636. honteuse que profitable, de sorte que l'on en demeura là; aussi fallut-il pourvoir à la place avant de s'éloigner.

La résolution fut prise de marcher droit à Péronne; la traite étoit trop grande, il fallut faire un logement entre deux. Le dessein étoit de passer la rivière de Somme et de s'avancer vers les ennemis, qui étoient déjà si éloignés qu'il n'y avoit plus d'apparence de rien faire; mais c'étoit toujours les pousser devant soi et les chasser hors de France.

En ce même temps arrive un courrier du Roi vers MONSIEUR, son frère, qui lui mande qu'il s'acheminoit à Roye, où il seroit dans deux jours, et qu'il lui envoyât promptement le Marquis de la Force avec seize cornettes de cavalerie, ce qui fut fait soudainement. Comme il fut arrivé, sa Majesté lui dit : *Je vous ai envoyé chercher pour vous mettre en main une entreprise que l'on m'a proposée, laquelle je veux que vous exécutiez, m'assurant en votre bonne conduite, et que vous saurez très-bien disposer toutes choses. C'est sur les forts que les ennemis ont faits sur les ponts de Corbie; il y en a trois, mais il y a un gué où l'on peut passer et leur gagner le derrière; examinez le tout et le faites reconnoître, et ajustez si bien toutes choses que l'exécution s'en ensuive.*

Ledit Marquis ne perd pas temps, il reconnoît

les lieux et prépare si bien son fait qu'il exécute 1636.
son dessein [1] heureusement, défait trois corps de 26 septembre.
garde et se saisit des forts où il se fortifia diligemment.

Cette exécution contenta fort sa Majesté, qui dépêcha soudain vers MONSIEUR, son frère, pour l'en avertir, et lui manda que s'il agissoit aussi bien de son côté, comme il avoit fait du sien, que les conquêtes des ennemis ne leur profiteroient guère; en effet, ce fut leur ôter le passage de la rivière de Somme. Plusieurs croyoient que ce seroit beaucoup fait que d'avoir chassé l'armée des ennemis et bloqué ceux de Corbie du côté de deçà, vu la saison où nous étions ; mais sa Majesté ne se pouvant contenter de cela, remande à MONSIEUR qui étoit vers Ancre [2], qu'il vouloit qu'il rapprochât son armée et que de son côté il bloquât Corbie.

En étant revenu à une lieue, mondit sieur lui-même, accompagné du Comte de Soissons, des Maréchaux de la Force et de Châtillon, alla reconnoître ladite place et sa situation, pour juger où se

[1] Richelieu dit que le Marquis de la Force réussit si heureusement, qu'il se logea à la porte de la ville, ayant pris les trois bras de rivière et la demi-lune que les ennemis avoient faite à cinquante pas de la muraille de la ville, après avoir passé au fil de l'épée tout ce qui s'y trouva. (*Collection Michaud et Poujoulat*, 2e série, tom. IX, pag. 76.)

[2] Nom d'une petite rivière qui passe près de Corbie.

1636. devoient prendre les tranchées pour la circonvallation, ce qui fut résolu soudainement, et les lieux où se devoient faire les forts. Il fut question de mettre la main à l'œuvre; l'on traite avec les soldats de l'armée à tant la toise; chacun des chefs a sa tâche afin de faire plusieurs travaux à la fois; les ingénieurs ayant tracé tout, chaque corps d'infanterie qui étoient la plupart campé sur les lieux, les quartiers étant donnés, fournissoit les hommes. MONSIEUR entreprit le premier fort, chacun faisoit à l'envi, il n'est pas croyable le grand ouvrage qui Octobre. se fit en peu de temps. Sa Majesté qui veut être partout, s'étoit logée à une lieue de là; elle vint bientôt visiter tous les travaux et donna plusieurs avis des choses qu'il falloit faire, comme étant fort judicieuse et entendue. Le Cardinal de Richelieu y venoit aussi très-souvent; il étoit logé à Amiens, d'où, avec une merveilleuse diligence, il faisoit fournir toutes choses nécessaires, non-seulement les pains de munition, mais même l'avoine et fourrages qu'il faisoit venir par mer, et de tout le pays, les outils pour les travaux, les charpentiers avec tous les matériaux pour les huttes, jusqu'à mettre les corps de garde à cheval à couvert; la saison obligeoit à tout cela, aussi étoit-ce une haute entreprise, ayant l'ennemi si près.

Comme la circonvallation fut presque achevée, 1636.
on apprend que la nécessité de ceux de dedans n'étoit pas telle qu'on dût espérer les faire rendre de longtemps; de sorte que la proposition étant mise en avant de les attaquer de vive force, aussitôt cela 26 octobre.
fut résolu, et les soldats y témoignèrent grande disposition, disant qu'il valoit mieux en sortir bientôt que de tant languir.

Sa Majesté, qui étoit en un assez mauvais quartier où il y avoit force malades, eut volonté de changer d'air et d'aller faire un tour jusqu'à Chantilly; elle commanda au Marquis de la Force de la suivre; qu'elle vouloit qu'il demeurât près d'elle-même pour rallier huit à neuf mille hommes qu'elle avoit fait venir de rafraîchissement, et pour se servir de lui selon les occasions, témoignant toujours prendre grande confiance de lui et en faire beaucoup d'état.

Les attaques entre Corbie se font par les deux Maréchaux de la Force et de Châtillon du côté de deçà la rivière où avoit toujours commandé le Marquis de la Force; le Roi l'ayant emmené, fit commandement au Maréchal de la Force, son père, d'en prendre particulièrement soin. Il fit dresser trois batteries; aux deux plus proches, il mit cinq canons à chacune, et deux à une plus éloignée.

Le Maréchal de Châtillon fit ouvrir les tranchées

1636. de son côté avec une fort grande diligence et faisoit état avec dix-huit canons de faire trois batteries, ce qui étoit de quoi fort les tourmenter par ces diverses attaques; sa première batterie étoit un peu éloignée, n'étant que pour favoriser ses approches; néanmoins cela ne laissa pas de leur nuire.

Celles du Maréchal de la Force étoient fort proches et furent plus tôt en état; de sorte qu'encore qu'il n'eût fait tirer qu'aux défenses, et ne vouloit tirer en brèche que les autres ne fussent plus avancées, il fut tout ébahi qu'étant à une des batteries, on lui vint dire que ceux de dedans avoient de-
10 novembre. mandé trêve; en effet, ils avoient fait sortir un tambour de l'autre côté pour demander à parlementer; on en avertit soudain le Comte de Soissons qui avoit le commandement en l'absence de
22 octobre. MONSIEUR, qui étoit parti trois ou quatre jours plus tôt que le Roi pour aller faire un tour en poste à Paris et à Blois.

Les assiégés offrent de bailler des otages, et que le lendemain ils enverroient des députés pour traiter. Ledit Comte accepte cela, leur donne aussi des otages, envoie avis de tout au sieur Cardinal, et assemble le lendemain les Maréchaux de France et les Maréchaux de camp pour recevoir les députés et voir leurs demandes. Il n'y eut point de difficulté à la

capitulation. On leur accorda volontiers les choses raisonnables, à savoir leurs armes et bagues sauves, des charrettes pour leurs malades et bagages, et pour leur honneur, un couple de petites pièces; par cérémonie, trois jours de temps à sortir. Il leur falloit presque cela pour se préparer et accommoder leurs malades ou blessés. 1636.

Les trois jours expirés, le Comte de Soissons fait 14 novembre. mettre l'armée en bataille pour leur sortie, ordonne quatre compagnies de gendarmes pour leur escorte jusqu'à Arras, et met la place entre les mains des Gardes du Roi, jusqu'à ce que sa Majesté y eût autrement pourvu, laquelle reçut un grand contentement de cette bonne nouvelle. En effet, ce fut un grand bonheur en la saison rigoureuse de l'hiver où l'on étoit. Ce coup releva fort les courages des peuples, augmenta de tant plus la réputation des armes de sa Majesté et remit en bonne assiette les affaires, car l'armée qui par la fatigue auroit pu fort se diminuer, par le repos et rafraîchissement se pouvoit renforcer et mettre en bon état d'agir lorsque la saison le requerroit.

Huit ou dix jours avant la reddition de la place, sa Majesté eut avis que les ennemis, pour faire diversion, s'étoient avancés avec leur cavalerie jusqu'à Cambray, et vouloient courre du côté du Re-

1636. thelois et de la Champagne, mêmement Piccolomini et Jean de Werth. Elle envoya en diligence le Marquis de la Force de ce côté-là, avec commandement de rassembler dix-huit ou vingt cornettes de cavalerie qui y avoient été envoyées pour se rafraîchir, afin de s'opposer à eux et garantir le pays.

Il n'eut pas resté huit jours dans le pays, qu'il a avis que les ennemis s'approchoient. Soudain il mande toute la cavalerie et met ensemble environ deux mille chevaux, envoie le colonel Gassion avec cinq cents chevaux pour prendre langue d'eux, lequel part avec cela et jette une partie de quinze ou vingt devant lui, qui lui rapportent que Jean de Werth étoit logé à un village à quatre lieues de là, qui étoit fort facile à enlever; s'il eût promptement donné cet avis au Marquis de la Force, il pouvoit faire ce bon coup; mais pour en être mieux assuré, Gassion y voulut aller lui-même, et ce retard leur donna le loisir de déloger. Cette belle occasion fut perdue; lesdits ennemis s'en allèrent au village de Givet, sur la rivière de Meuse, où ils firent dresser un pont. Cela obligea ledit Marquis de se tenir toujours en gros, attendant ce qu'ils deviendroient, et se fit quelques parties qui lui réussirent heureusement; il leur défit deux cents chevaux pour un coup. Enfin lesdits ennemis passèrent la Moselle et

s'en allèrent prendre leur quartier d'hiver. Ce qui obligea aussi le Marquis de la Force de renvoyer ses troupes en leurs garnisons, et lui de revenir trouver sa Majesté suivant le commandement qu'il en reçut. 1636.

Le Comte de Soissons ayant pourvu à la ville de Corbie, eut commandement du Roi de le venir trouver; sa Majesté étoit partie de Chantilly et étoit allée coucher à Ecouen où ledit Comte arriva le lendemain au matin à son lever. 18 novembre. Le Maréchal de la Force, qui tenoit la même route, y arriva aussi une heure après. Sa Majesté ayant ouï sa messe partit pour s'en aller à Versailles et dit au Comte de Soissons : *J'ai envoyé Lambert*[1], *Maréchal de camp, en Champagne, pour mettre les troupes de mon armée aux garnisons que j'ai ordonnées en votre Gouvernement.*

Ledit Comte pressa pour y aller lui-même, mais sa Majesté lui dit : *Cela n'est pas digne de vous* : ce qui lui déplut[2], ainsi qu'il le dit après au Maréchal

[1] Jean de Lambert sieur de Saint-Bris. Bassompierre raconte qu'en enlevant une barricade il reçut une mousquetade chargée de dragées qui lui fit plus de soixante trous dont néanmoins aucun ne fut dangereux. Son fils épousa Anne-Thérèse le Marguenat de Courcelles, connue sous le nom de la Marquise de Lambert, et auteur des *Avis d'une mère à sa fille.*

[2] Le Comte de Soissons craignait que le complot qu'il avait formé avec Monsieur pour se défaire du Cardinal pendant le siége de Corbie, n'eut été découvert, et il voulait, en se retirant dans son Gouvernement de Champagne, se soustraire aux vengeances de Richelieu.

1636. de la Force, car il avoit dessein d'y aller et de les placer lui-même, et il ajouta comme il se départoit : *On m'ôte le commandement de l'armée*; à quoi ledit Maréchal répondit : *Vous voyez, monsieur, que l'on la met toute en garnison ; je vous irai trouver tantôt à votre logis à Paris.* Car ils se séparèrent incontinent.

Comme ledit Maréchal fut arrivé à Paris, il envoie chez ledit Comte savoir s'il étoit en commodité de le voir; mais on lui rapporte qu'après avoir dîné chez madame la Comtesse sa mère, il s'en étoit allé baigner et dormir chez Précontal. Le lendemain ayant le même dessein de l'aller voir, on lui mande qu'il étoit parti bon matin pour aller à Versailles trouver le Roi; et croyant voir MONSIEUR qui étoit revenu de Blois le jour auparavant, le Maréchal s'en alla à l'hôtel de Guise où il logeoit. On lui dit qu'il n'y avoit pas couché et ne reviendroit que le soir; sur le midi, la nouvelle fut répandue partout qu'ils s'en étoient allés tous deux dès
20 novembre. le soir auparavant, et qu'on leur avoit donné l'alarme qu'on les vouloit saisir.

Ce nouveau changement donna beaucoup d'appréhension aux gens de bien que cela n'augmentât encore les maux de l'Etat. Les avis en furent donnés aussitôt à sa Majesté. Le Maréchal de la Force

ne put l'aller voir que le lendemain, et encore qu'il 1636.
fût parti bon matin, la trouva déjà en chemin pour s'en venir au Louvre; le Roi l'entretint fort sur cette alarme qu'avoient prise Monsieur et monsieur le Comte de Soissons, et s'il jugeoit que ce dessein vînt de plus loin, d'autant qu'il avoit toujours été auprès d'eux à l'armée; mais le Maréchal assura à sa Majesté qu'il n'en avoit jamais rien aperçu et qu'ils n'avoient jamais fait paroître aucun mécontentement, hormis ledit Comte, de ce qu'il ne lui avoit pas été permis de s'en aller en son Gouvernement de Champagne.

Le sieur de la Coste étoit venu trouver le Maréchal de la Force, étant en peine de ce que par malheur il avoit été tout le jour et tout le soir auprès de Monsieur, qui s'étoit servi de son carrosse jusqu'à ce qu'on lui eût amené des coureurs et porté de l'argent pour partir; craignant qu'on lui imputât quelque chose de ce départ, étant du tout innocent de cette affaire, il demandoit avis audit Maréchal de ce qu'il devoit faire; monsieur de la Force lui conseilla de s'en venir le matin avec lui trouver le Roi, ce qu'il fit en effet. Sa Majesté fut aise de s'enquérir avec lui de toutes les particularités de ce qui s'étoit passé, et sa Majesté avoit cru qu'ils étoient allés ensemble, Monsieur et monsieur le

1636. Comte, jusqu'à ce qu'elle fut assurée par eux que MONSIEUR avoit pris le chemin de Blois et avoit renvoyé ses coureurs d'Etampes, où il avoit pris la poste; le Comte de Soissons étoit allé vers Sedan.

Sur le soir, sa Majesté eut un de ses courriers revenu de Blois, qui lui assura que MONSIEUR y étoit et qu'il partoit un gentilhomme de sa part, envoyé vers sa Majesté, ce qui lui donna beaucoup de contentement. En effet, il arriva le matin à son lever, et sa Majesté appela le Maréchal de la Force pour lui faire part de cette bonne nouvelle et de la lettre qu'il lui écrivoit, fort judicieusement faite et fort respectueuse, lui protestant de son obéissance et qu'il ne feroit jamais rien contre son service. Il en arriva aussi quelque temps après du Comte de Soissons, cela donna grande satisfaction au Roi; néanmoins il y avoit toujours de quoi appréhender que ces méfiances continuant, cela ne pût produire avec le temps du désavantage à l'Etat, en la conjoncture où se trouvoient les affaires générales, et la grande aigreur qui étoit entre les Couronnes, y ayant de grandes et puissantes armées de tous les côtés sur les frontières d'une et d'autre part.

Il se fait force voyages de personnes envoyées de la part du Roi vers MONSIEUR et de mondit sieur vers sa Majesté, et de même dudit Comte de Sois-

sons. Ces négociations s'acheminent bien; plusieurs en espèrent bon succès, d'autres non. Après plusieurs articles accordés, il s'en propose de nouveaux. Cela déplaît à sa Majesté, qui reconnoît l'importance de cette affaire et ne veut laisser traîner cela davantage; le Roi se résout en continuant le traité, de marcher lui-même et de s'acheminer à Orléans. Cependant on avoit tellement pourvu à tous les passages, qu'il étoit malaisé que MONSIEUR eût pu faire aucun dessein; il fit paroître qu'il ne s'étoit retiré que sur l'appréhension qu'on lui avoit donnée qu'on se vouloit saisir de sa personne.

1636.

1637.

Sa Majesté part de Paris avec ses Gardes seulement et la cavalerie qui a accoutumé de le suivre, et dit au Maréchal de la Force : *Je veux que vous vous reposiez, et si j'ai besoin de vous, je vous manderai*. Le Roi commanda au Marquis de la Force de le suivre [1], puis se rendit à Fontainebleau et de là à Orléans. Comme les choses qui regardoient le contentement de MONSIEUR furent accordées, il fut question de se voir, le Roi jugeant qu'il importoit à la réputation de ses affaires que cela fût, car de s'être approché si près et que cela ne fût point, l'on en feroit mauvais jugement et ses ennemis en pren-

4 février.

[1] Voir (*correspondances*, 2 *et* 9 *février* 1637) deux lettres du Marquis de la Force écrites d'Orléans à sa femme.

1637. droient de l'avantage. MONSIEUR, qui ne pouvoit se développer de la méfiance, y faisoit de la difficulté et vouloit faire remettre cela à un autre temps. Sa Majesté s'y affermit, enfin il ploya, et pour satis-
8 février. faire à ce que sa Majesté désiroit, la vint trouver à Orléans; ce ne fut qu'embrassades, et d'abord vivant ensemble avec la même franchise qu'aupa-
14 février. ravant. Le Roi s'en revint à Paris, MONSIEUR s'en retourna à Blois, et sept ou huit jours après s'en revint trouver sa Majesté à Paris..

La saison étoit propre pour les réjouissances; ce ce ne fut pour quelques jours que comédies [1] et ballets.

La nécessité et grande importance des affaires obligeoit sa Majesté à faire un grand fonds de deniers; l'on avoit demandé à toutes les villes un emprunt qui alloit fort haut et qui faisoit crier beaucoup de gens. La ville de Rouen, soit que le murmure du peuple y portât le Parlement, ou que de soi-même il y fût convié, donnèrent un arrêt sur ce sujet, fort hardi, et qui déplut au Roi. Ce qui
5 mars. décida sa Majesté à s'y acheminer pour ne laisser

[1] Le Cardinal de Richelieu fit représenter dans son hôtel une comédie qui coûta plus de cent mille écus, voulant politiquement masquer par des réjouissances la pénurie de l'État et la situation critique où se trouvait le Royaume.

prendre pied à telles désobéissances; étant en chemin, le Parlement députe vers sa Majesté, qu'ils étoient prêts à satisfaire à sa volonté, de sorte qu'ils lui donnèrent tout contentement; aussi s'en retourna-t-elle à Saint-Germain. 1637.

Peu de jours après, sa Majesté, qui avoit toujours dit au Maréchal de la Force qu'elle vouloit reconnoître ses services, lui fit dire par monseigneur le Cardinal qu'elle vouloit lui donner la qualité de Duc et faire ériger sa terre de la Force en Duché-Pairie pour lui et les siens, et commanda que les lettres lui en fussent envoyées. Cette gratification de sa Majesté fut tellement dans l'approbation d'un chacun[1], que toutes les formalités en tel cas requises y furent promptement observées, et avec tant de bonne disposition, que tous messieurs du Parlement disoient librement qu'ils n'avoient vu aucune réception d'Officier de la Couronne faite si honorablement, ni avec un plus grand applaudissement; en effet, il étoit en très-grande estime de tout le monde. Il fut conduit au Parlement par monseigneur le Prince et plusieurs Ducs et principaux Seigneurs de la Cour, qui l'accompagnoient. Les lettres patentes furent lues, et il prêta le serment

Juillet.

3 août.

[1] Voir (*correspondances*, 12 *août* 1637) une lettre remarquable écrite de Genève par le Duc de Rohan au Maréchal de la Force.

1637. publiquement; après, son avocat[1] s'étendit fort sur l'antiquité de sa Maison, sur sa grande extraction et les grands services que lui et les siens avoient rendus à la Couronne, et ceux que ses enfants y rendoient tous les jours. L'Avocat général[2] voulut parler aussi, qui fit merveille; l'on en pourra voir lesdites harangues[3].

Toute cette action fut fort glorieuse pour lui et pour toute son honorable famille, ayant en cette célèbre Compagnie, fort exalté leur valeur et les témoignages qu'ils avoient tous rendus de leur générosité en plusieurs occasions.

Cette année-là, le commandement des armées fut donné à d'autres, soit que sa Majesté le voulût soulager en son âge, ou pour le retenir près d'elle, lui ayant dit qu'elle vouloit elle-même se mettre en campagne et désiroit qu'il fût près d'elle pour commander sadite armée, et le Marquis, son fils, avec lui. Un chacun sait ce que les gens de guerre en disoient, ne se pouvant taire qu'ils le trouvoient bien à dire.

[1] Le sieur Joubert. Voir l'Introduction au 1er volume.

[2] Jérôme Bignon, l'un des plus beaux génies de son siècle, et de tous les écrivains le plus précoce, car il avait publié à l'âge de dix ans son premier ouvrage.

[3] Ces discours sont conservés avec les détails de la réception du Maréchal de la Force aux archives de la Maison de Condé. (*Recueil de pièces*, nº 832.)

Pendant ce temps-là, l'amour ardent qu'il avoit pour ses enfants, et de maintenir la paix entre eux après sa fin, comme il avoit fait de son vivant, le fait résoudre à éclaircir toutes les affaires de sa Maison, soit pour les droits d'un chacun, soit pour le payement des dettes qui étoit grand, tant à cause de tous les désavantages qu'il avoit soufferts durant les guerres de la Religion, que des grands frais qu'il a faits depuis en servant le Roi dans le commandement de ses armées. 1637.

Ils emploient des gens de conseil, et ensemblement disposent si bien toutes choses, qu'avec le gré et contentement d'un chacun, toutes leurs affaires s'éclaircissent; ils passent plusieurs contrats pour bien assurer le tout et empêcher qu'à l'avenir il ne puisse arriver entre les frères aucune contestation, prennent aussi les expédients les plus commodes pour acquitter les principales dettes. Le tout réussit fort heureusement, ce qui fit d'autant plus estimer la prévoyance et prudence du père et le bon naturel des enfants et leur mérite.

CHAPITRE XXIII.

1638.

SOMMAIRE.

On revient au Maréchal de la Force. — L'armée qu'il commande se réunit à Saint-Quentin. — Le Marquis de la Force nommé Lieutenant Général de l'armée de Condé en Guyenne et Languedoc. — Le Maréchal chargé de couvrir le siége de Saint-Omer. — Les ennemis interceptent un courrier du Maréchal de Châtillon et apprennent ce que lui et la Force avoient concerté. — Cet accident fait manquer l'attaque du château de Ruminghem. — Le Maréchal de la Force se retranche à Zoüafques entre le Prince Thomas et Saint-Omer. — L'armée des Espagnols renforcée de celle des Impériaux commandée par Picolomini, Colloredo et le Comte Jean de Nassau. — Ces trois Généraux s'avancent contre les retranchements de la Force. — Le Maréchal sort au-devant d'eux et les contraint à accepter le combat. — Victoire qu'il remporte. — Il met toute leur armée en déroute, tue ou prend deux mille hommes. — Mort de Colloredo. — Nassau se sauve à pied et en meurt de déplaisir. — Avantages du Prince Thomas sur Châtillon. — Prise de ses retranchements et du fort du Bac. — Châtillon se décide à lever le siége de Saint-Omer. — Mécontentements du Roi et du Cardinal. — S. M. commande de donner bataille. — On marche aux ennemis, qui se retirent. — Les Maréchaux assiégent et prennent Renty à la vue des Espagnols. — On en détruit les fortifications. — Siége du Catelet. — Il est emporté d'assaut. — Disgrâce de Châtillon. — La Force commande seul. — Après avoir fait vivre l'armée en pays ennemi, il la met en quartier d'hiver et vient retrouver S. M.

L'année d'après, l'hiver étant passé, il fallut pourvoir aux affaires de la guerre. On en revint au 1638.

1638. Maréchal de la Force; sa Majesté lui fit entendre qu'il l'avoit toujours bien servie, et en avoit tant de satisfaction, qu'elle vouloit qu'il continuât, sachant qu'il étoit aimé parmi les gens de guerre, et l'estime qu'ils faisoient de lui, que les affaires se préparoient de tous côtés à faire de grands efforts cette année, qu'il se tînt prêt.

On dispose plusieurs armées; l'une du côté de la Guyenne et Languedoc, commandée par le Prince de Condé, qui demanda le Marquis de la Force pour être avec lui, auquel fut expédiée une Commission fort ample pour servir en son armée en qualité de Lieutenant Général.

Du côté de l'Artois, fut envoyé le Maréchal de Châtillon, qui s'étoit chargé de mettre le siége devant Saint-Omer [1], espérant que les armées de messieurs des Etats, par les grandes entreprises qu'avoit le Prince d'Orange en ce même temps, feroient si bonne diversion qu'il auroit moyen d'exécuter avec plus de facilité son entreprise.

Le Maréchal de la Force, que sa Majesté avoit réservé pour commander son armée, suivit sadite Majesté jusqu'à Compiègne, où étant, elle lui commanda de s'avancer jusqu'à Saint-Quentin, où le

[1] D'après Montglat, le Maréchal de Châtillon investit Saint-Omer le 26 mai.

rendez-vous de toutes les troupes étoit donné, et promptement de se jeter dans le pays des ennemis, entre Cambray et le Catelet, pour donner jalousie aux ennemis et faire diversion[1] de ce côté-là, afin de favoriser le siége dudit Maréchal de Châtillon, et lorsqu'il auroit pris la place, il le viendroit favoriser à lui, pour faire un autre siége. Ledit Maréchal de la Force s'étant avancé jusqu'à la portée de canon dudit Catelet, fit camper là l'armée, et le lendemain la fit mettre en bataille pour en faire la revue, et leur fit à tous donner la montre. 1638.

Le propre soir, il reçut commandement du Roi[2] d'acheminer ladite armée vers Saint-Omer pour en favoriser le siége, à cause que ledit Maréchal de Châtillon se trouvoit foible, les ennemis s'étant assemblés pour venir à lui.

Sans perdre temps, il part le lendemain[3], prend son chemin par le milieu de la Flandre, passe à la vue de Cambray, de Bapaume, d'Arras et de Renty, fait de si bonnes traites qu'il en arrive à une lieue près dans six ou sept jours, et chemin faisant prend 9 juin.

[1] Voir (*correspondances*, 5 *mai* 1638) une lettre du Cardinal de Richelieu au Maréchal.

[2] *Correspondances*, 8 *juin* 1638.

[3] Le Maréchal de la Force partit de son camp de Saint-Martin, près du Catelet, avec treize mille hommes de pied, trois mille cinq cents chevaux et douze canons. (*Mercure François*, tome XXII, page 189

1638. plusieurs églises fortifiées et châteaux qui incommodoient fort les frontières de France. Etant arrivé, ils se donnent rendez-vous entre deux[1], le Maréchal de Châtillon et lui, pour conférer ensemble; ledit Maréchal le presse fort d'entreprendre un quartier avec son armée, et qu'il auroit le choix; mais le Maréchal de la Force lui fit voir des lettres qu'il venoit de recevoir de sa Majesté, par lesquelles elle lui commandoit de ne s'engager point au siége[2], qu'elle vouloit que son armée demeurât libre, mais qu'il pouvoit se placer aux lieux qui seroient jugés les plus avantageux, afin d'appuyer ledit siége et de combattre les ennemis s'ils venoient pour secourir les assiégés, ce que ledit Maréchal lui offrit, et qu'il étoit là exprès pour l'assister de tout ce qu'il auroit besoin. Le Maréchal de Châtillon lui demanda quelque infanterie pour tenir un quartier, ce qu'il fit par trois régiments qu'il lui envoya, et le lendemain il l'alla voir à son siége, et visita tous ses travaux, et reconnut toute l'assiette de la place, où ledit Maréchal de Châtillon le mena lui-même; après ils tinrent conseil; tous les

17 juin.

[1] Leur entrevue fut dans la vallée de Houle, où ils eurent une briève conférence et s'en retournèrent chacun en son camp. (*Mercure François*, tome XXII, page 189.)

[2] La conduite du Maréchal fut approuvée par le Roi. (*Correspondances*, 21, 24 et 27 *juin* 1638.)

principaux officiers y furent appelés, entre autres, les sieurs du Hallier, Lieutenant Général en l'armée, et de même le sieur d'Arpajon. Il fut résolu que le Maréchal de la Force s'iroit placer avec son armée à Eperlecques[1], qui est un petit village à une lieue de Saint-Omer, sur le chemin d'Ardres, d'où venoient tous les vivres nécessaires pour la subsistance des armées, afin d'en assurer les convois; et à un quart de lieue de là, il y a un château nommé Ruminghem, sur la rivière qui va de Saint-Omer à Gravelines, que les ennemis tenoient, et situé fort avantageusement, ayant d'un côté une petite rivière fort marécageuse, et de l'autre un grand bois fort épais, et auprès dudit château une grande place fort spacieuse. La résolution avoit été prise de l'aller attaquer, pour l'importance du lieu à cause de la rivière où il y avoit un grand pont, 1638.

[1] « Le 25 juin, le Mareschal de la Force, qui avoit son quartier à Esperlèque, eut avis que les ennemis avoient paru entre Chaumontou et Ionvire, ce qui l'ayant fait résoudre d'aller à eux, il commanda deux cents hommes tirés des régiments des Gardes, de Piémon, de la Marine et de Bourdonné, qu'il fit soutenir par le reste desdits corps, avec ordre de les attaquer. Ce qui fut exécuté si hardiment et avec tant d'heur, que plusieurs des ennemis écartez de leur gros furent tuez sur la place ou noyez dans un gros ruisseau voisin. S'étant toutefois ralliez delà l'eau, ils revinrent aux nostres, lesquels, soutenus de leurs corps, combattirent près de quatre heures, et obligèrent les ennemis à repasser l'eau avec confusion, de sorte qu'il y en eut encore plusieurs de tuez et d'autres noyez. » (*Mercure François*, tome XXII, pag. 190.)

1638. il arrive un accident qui l'empêche. Le Maréchal de Châtillon avoit fait une dépêche au Roi pour l'avertir de l'arrivée du Maréchal de la Force avec son armée et des résolutions qu'ils avoient prises ensemble, mais surtout afin que sa Majesté lui fit commandement de se joindre ensemble pour attaquer au siége, après qu'il auroit pris ledit Ruminghem, où il alloit préparer toutes choses pour cet effet; le malheur arrive que son courrier est pris et toutes ses dépêches que l'on porta soudain au Prince Thomas, qui étoit campé avec son armée au delà de la rivière, entre Ruminghem et Bourbourg, qui ne perd pas temps. Soudain il passe l'eau sur le pont dudit Ruminghem avec la plus grande partie de son armée et fait un grand travail audit lieu, et de bons retranchements à toutes les avenues, de sorte qu'il étoit très-difficile de le pouvoir attaquer.

Ledit Prince Thomas, qui cherchoit tous les moyens pour se pouvoir placer sur ladite rivière en lieu commode d'où il pût couper nos vivres, alla de nuit attaquer une redoute que le Gouverneur d'Ardres avoit faite sur une digue, entre des marais assez difficiles à aborder; il y mena six ou sept pièces de canon, et les pressa si vivement qu'il les eut forcés à huit heures du matin. Ledit Gouver-

neur d'Ardres en envoya avertir le Maréchal de la Force, qui fit soudain partir le sieur d'Arpajon pour les secourir avec quinze cents chevaux et deux mille mousquetaires; mais quand il arriva, il trouva besogne faite; le Maréchal de la Force le suivoit avec le reste de l'armée. 1638.

Comme il reconnut que ledit Prince Thomas avoit pris des postes deçà la rivière qui lui pourroient nuire, il délibère d'aller attaquer promptement cette redoute de la digue, jugeant qu'il l'auroit bientôt reprise, si l'avis qu'on lui avoit donné que ledit Prince Thomas fût monté vers Saint-Omer avec son armée, étoit véritable; en tout cas que s'il étoit encore là, ce lui seroit possible une occasion de le pouvoir combattre, ce qu'il recherchoit toujours. Il part au point du jour avec son armée; 25 juin. comme il approche de ladite redoute, il y trouve encore l'armée du Prince Thomas placée si avantageusement, qu'il n'y avoit aucun moyen de la pouvoir approcher, à cause des marais et des fossés, de sorte que deux ou trois heures se passèrent seulement en escarmouches avec force canonnades de part et d'autre. Ledit Maréchal s'étant retiré et voyant qu'il étoit impossible d'aller aux ennemis pour les déloger de là où ils étoient, se résolut de se placer aussi devant eux pour les empêcher qu'ils

1638. ne pussent interrompre les convois, et donner sûreté à tous ceux qu'il faisoit faire deux ou trois fois la semaine pour l'armée du Maréchal de Châtillon au siége de Saint-Omer; il se retrancha le long d'un petit ruisseau à une petite église nommée Zouafques, et conduisit toutes choses si heureusement qu'il ne perdit jamais aucun convoi.

Au bout de quelques jours, le Comte Piccolomini vint avec son armée joindre le Prince Thomas; ce grand renfort même de cavalerie, leur donna hardiesse de se venir présenter aux retranchements du
8 juillet. Maréchal de la Force, pensant le braver. Il y vint encore six mille chevaux très-bien armés, commandés par le Comte de Nassau[1], et Colloredo qui commandoit la cavalerie de Piccolomini, comme étant son Lieutenant Général; ledit Maréchal crut qu'ils venoient lui présenter la bataille; soudain il prépare son armée, cavalerie, infanterie et artillerie, et marche droit à eux. Comme les ennemis voient cela, ils commencent à faire leur retraite en très-bon ordre. Notre cavalerie leur fit quelque charge, de quoi ils ne se trouvèrent pas bien; il y eut quelques escadrons trop chauds, qu'ils ramenèrent battant; aussi étoient-ils beaucoup plus en

[1] Jean III Comte de Nassau Siegen, surnommé le Jeune.

nombre. Ledit Maréchal s'avance toujours avec le gros, sans s'émouvoir, jugeant bien qu'à la fin il en auroit raison. En effet, comme ils approchent de leur retraite, il falloit qu'ils se retirassent en défilant; la quantité de charges qu'il leur avoit fait faire, les avoient amorcés et donné temps à son infanterie de les joindre, et de même à son artillerie d'arriver; il fit jouer tout cela si à propos, que tout fut mis en déroute, et s'embarrassèrent tellement sur leur passage à cause des marais et des grands fossés, que ce fut un furieux carnage : il y eut plus de deux mille hommes et chevaux de tués ou pris. Colloredo[1] entre autres y fut tué. L'on en amena plus de huit à neuf cents chevaux fort bons; les cavaliers étoient contraints de les abandonner pour se sauver à pied dans les marais où les nôtres les alloient tuer, les trouvant embourbés. Cette victoire[2] 1638.

[1] Le même qui avait déjà été défait et pris au combat de Raon par le Marquis de la Force.

[2] Le Président Hénault dit : « Le Maréchal de Châtillon lève le siége de Saint-Omer le 15 juillet ; le Maréchal de la Force, qui étoit venu le joindre, avoit été battu le 8 par le Prince Thomas. » Ceci est une erreur grossière, et ce n'est pas la seule de l'Abrégé chronologique, malgré l'estime accordée généralement à cet ouvrage. Indépendamment du témoignage du Maréchal, nous citerons cette phrase du *Mercure François*, qui termine le récit de ce combat oublié par un grand nombre d'historiens qui se sont tous copiés les uns les autres : « La principale gloire de ce combat et de la victoire est due à l'ordre et à la bonne conduite du Maréchal de la Force, lequel nonobstant

1638. fut fort glorieuse et de réputation aux armes du Roi. Le Comte de Nassau se sauva à pied; mais peu de jours après, il en mourut de déplaisir. Il s'y perdit des nôtres, trois capitaines de chevau-légers, deux lieutenants, deux cornettes, fort peu de cavaliers.

A la même heure, sur la fin du combat et dans le même champ, arriva un officier avec des lettres du Maréchal de Châtillon [1], conjurant le Maréchal de la Force de l'assister encore de trois mille mousquetaires; que la nuit auparavant, l'infanterie du Prince Thomas avoit forcé un de ses corps de garde au delà du marais de Saint-Omer, et avoit jeté par le moyen d'un canal avec des bateaux, du secours dans la ville. Ledit Maréchal ne se contente pas d'y envoyer ledit secours, car il y alla lui-même avec toute son armée; arrivant à son quartier, il commande que l'on charge tout le bagage en diligence, qu'il veut partir dans deux heures. En effet, il arriva à six et partit à huit, marche toute la nuit et arrive le matin au siége de Saint-Omer, où il trouve les affaires en mauvais état. Les ennemis s'étoient

son âge de quatre-vingts ans, fut tout le jour armé de toutes pièces, assisté du Marquis de Castelnaut, son fils, Maréchal de camp. » (Tome XXII, page 194.) Voir (*correspondances*, 19 *juillet* 1638) une lettre du Roi qui félicite le Maréchal sur ce succès.

[1] *Correspondances*, 7 *et* 8 *juillet* 1638.

rendus maîtres du travail que l'on avoit fait à l'embouchure du canal, d'où il étoit fort difficile de les déloger à cause que la rivière étoit entre deux et un grand marais. La plus grande part de leur armée y étoit retranchée; il restoit au delà du marais sur un haut, un grand fort[1] que le Maréchal de Châtillon y avoit fait faire, gardé par mille ou douze cents mousquetaires, qui est tout ce qu'il tenoit au delà dudit marais, où l'on ne pouvoit passer pour la défense d'icelui, à cause que les ennemis s'étoient saisis de la digue et des ponts que l'on avoit faits sur le marais pour aller et venir audit fort, de sorte que les ennemis se voyant libres, attaquèrent ledit fort avec dix ou douze canons. Les deux Généraux, le Prince Thomas et le Comte Piccolomini, s'y rendent tous deux avec toutes leurs deux armées, et ayant le passage libre pour aller à la ville de Saint-Omer, ils s'y en venoient tous les jours pour faire trophée de leurs avantages. 1638.

Le Maréchal de Châtillon qui voit ce fort au delà du marais, attaqué et battu vivement, et force honnêtes gens qu'il avoit jetés dedans en danger imminent, propose de les aller secourir avec les deux armées en faisant le tour au delà du marais,

[1] Le fort du Bac que le Maréchal de Châtillon avait fait élever à Saint-Momelin et qui dominait toute la position.

1638. entreprise fort périlleuse, car il y avoit cinq lieues de tour à faire, le pays fâcheux, couvert de bois, traversé de grandes ravines, et outre ce, ceux qui l'étoient allés reconnoître, rapportoient que les paysans avoient coupé de grands arbres et retranché les passages; l'on ajoutoit à cela que les ennemis en l'attaque dudit fort n'avoient pas manqué de se retrancher et mettre en bon état de défense, et que quand bien même on auroit surmonté toutes ces difficultés et contraint les ennemis de lâcher le pied, l'on n'en pouvoit tirer d'autre utilité que de retirer les hommes qui étoient dans ledit fort, car il étoit constant qu'il falloit toujours l'abandonner, ne le pouvant secourir ; et les ennemis étant maîtres du côté de delà, il n'y avoit plus d'apparence pour le succès du siége. D'ailleurs à ces desseins il s'y rencontroit encore des difficultés : c'est que ladite armée ne pouvoit aller et revenir de cette entreprise qu'elle n'y employât au moins six ou sept jours, et l'on n'avoit pas de pain pour deux ; mais ce qui étoit encore plus important, c'est que l'on ne voyoit pas le moyen que l'armée partant du camp, on le pût assurer, car étant éloigné, si les ennemis qui avoient le chemin libre par dedans la ville où ils pourroient faire passer leurs armées, venoient attaquer le camp, nous y laissions en proie toute l'ar-

tillerie, les munitions et tout le bagage des armées, 1638.
ce qui étoit les faire périr, comme si on avoit perdu une bataille.

Ainsi, après avoir bien examiné toutes choses, il fut jugé de tous qu'il n'y avoit point d'apparence d'entreprendre cela; aussi ceux qui étoient dans ledit fort, que l'on appeloit le fort du Bac, se rendirent par capitulation dès le lendemain; dès lors il se fallut résoudre à la retraite, l'armée ne faisoit plus que se ruiner. Le Maréchal de Châtillon prie le Maréchal de la Force de vouloir que l'on s'assemblât avec les principaux Officiers de l'armée, afin de délibérer sur ce qui étoit à faire, à quoi il acquiesça volontiers. Ayant pris heure pour cela, le Conseil de guerre s'étant assemblé, ledit Maréchal de Châtillon représenta les malheurs qu'il avoit reçus en ce siége, dont le plus considérable étoit l'accident survenu par le dessein que le Prince d'Orange [1] avoit sur Anvers, où il avoit fait perte de beaucoup d'hommes; que l'on avoit toujours fait état que ce dessein feroit une si puissante diversion de ce côté-là, qu'il pourroit avec facilité exécuter celui

[1] Frédéric-Henri de Nassau, troisième Stathouder et fils de Guillaume fondateur de la République des États de Hollande. Il avait commencé par s'emparer du fort de Calloo, mais après deux combats livrés les 18 et 21 juin, les Hollandais furent obligés de se retirer.

1638. qu'il avoit sur Saint-Omer; qu'au siége qu'il avoit mis devant, les ennemis étoient venus si forts sur lui, et que cette grande enceinte de marais lui avoit ôté le moyen de bien assurer sa circonvallation; que les ennemis s'étant rendus maîtres du côté de delà, ils avoient maintenant la communication libre dans la ville, et qu'ainsi il ne voyoit plus le moyen de faire réussir cette entreprise; désirant néanmoins de s'y conduire ainsi qu'il seroit jugé pour le mieux, il prioit le Maréchal de la Force, de lui en donner son bon avis.

Le Maréchal de la Force répondit au Maréchal de Châtillon, qu'il étoit là avec l'armée que sa Majesté lui avoit baillée pour appuyer son dessein et lui rendre toute l'assistance qui lui seroit possible; qu'il savoit bien comme sa Majesté lui avoit ordonné de ne point s'engager au siége; ainsi que pour ce regard, il s'en remettoit à lui; néanmoins que puisque monsieur de Châtillon en désiroit son avis, il lui disoit librement qu'il n'y avoit point d'apparence de continuer un siége contre une ville où une armée ennemie étoit arrivée, aussi forte que es leurs, ayant tout un côté à leur dévotion; que puisque les choses étoient en cet état, qu'il étoit plus avantageux au service du Roi de ménager ses armées et de les ôter de là, où elles pâtissoient beau-

coup même pour le manque de fourrages, que de les y tenir davantage. 1638.

Ce fut le sentiment de tous. Dès lors on délibère de retirer l'artillerie des batteries, et peu à peu d'ôter les corps de garde des tranchées qui étoient les plus près de la ville; tout cela se fit en bon ordre, sans que les ennemis fissent aucune sortie. Le troisième jour, le rendez-vous de toutes les armées fut donné sur le haut de la plaine, à la vue de la ville. Le Maréchal de la Force marche à la tête avec son armée toujours en bataille, sans s'éloigner de celle du Maréchal de Châtillon, qui faisoit la retraite; les ennemis ne parurent jamais qu'on ne fût à plus d'une grande demi-lieue de la ville : il vint six ou sept escadrons qui se montrèrent sur cette hauteur d'où l'on étoit parti, sans s'avancer davantage. Les armées allèrent camper à deux lieues de là, à deux villages nommés Lumbres et Elnes, et le lendemain à Nielles où l'on séjourna quatre ou cinq jours. 15 juillet. 17 juillet.

Avant de partir du siége de Saint-Omer, les Maréchaux avoient dépêché des courriers vers sa Majesté pour l'informer de l'état de toutes choses et recevoir ses commandements; elle s'étoit avancée à Amiens, et monsieur le Cardinal à Abbeville; ils témoignèrent un grand mécontentement du mau- 21 juillet.

1638. vais succès de ce siége et du désavantage que cela apportoit aux affaires. Lesdits Généraux proposèrent au Roi s'il trouveroit à propos pour réparer le mal passé, d'attaquer Hesdin, bien que forte place, mais beaucoup plus commode à cause qu'elle est proche de la frontière de France, et par conséquent ils auroient eu ce côté libre pour la fourniture de tout ce qu'ils avoient besoin. Sa Majesté témoigne l'approuver; néanmoins quelques jours après, elle mande qu'elle trouvoit plus avantageux au bien de ses affaires, de tâcher d'obliger les ennemis à un combat, et qu'elle vouloit qu'ils en recherchassent les moyens, et tâcher d'y contraindre les ennemis; que pour cet effet ils fissent provision de pain de munition pour huit ou dix jours, et qu'ils s'en allassent droit aux ennemis, qui pour conserver leurs villes, s'étoient avancés jusqu'à Thérouanne. Les Généraux marchent jusqu'à Lisbourg, à trois lieues d'eux; ils ont avis que les ennemis s'étoient approchés et avoient campé à deux lieues de là dans un village, ce qui leur fut rapporté par une partie de cinq cents chevaux qu'ils avoient envoyée prendre langue et qui les virent marcher. Soudain ils prennent résolution d'aller droit à eux, donnent les ordres à toute l'armée pour marcher au point du jour, et laissent le ba-

gage au quartier avec de l'infanterie pour le garder. Comme ils eurent fait une lieue de chemin, ceux qu'ils avoient jetés devant, donnent jusqu'où les ennemis avoient campé, et leur rapportent qu'ils avoient délogé dès la mi-nuit et pris leur route à Lillers, de sorte que voyant qu'ils ne pouvoient faire autre chose pour lors, ils s'en retournèrent à leur même quartier où ils attendirent des nouvelles du Roi, qui leur arrivèrent le lendemain. Le commandement leur fut donné de retourner en arrière et d'aller assiéger Renty, place petite, quarrée, avec quatre bastions et de très-bons fossés pleins d'eau et très-larges. Ils rebroussent soudain et font si bonne diligence qu'ils y arrivent le même jour. Le Maréchal de la Force campe son armée au village de Fasque[1], à la vue dudit Renty, et le Maréchal de Châtillon à Fouquembergue, aussi à la vue de la place; ils jettent de bons corps de garde de tous les côtés pour empêcher les secours, et le lendemain font les approches et se logent dès le premier jour, chacun de son côté, jusqu'à vingt pas du fossé[2], apportent toute diligence à faire mettre

1638.

31 juillet.

[1] Voir (*correspondances*, 3 *août* 1638) une lettre du Maréchal au Roi.

[2] « La tranchée fut ouverte la nuit du deuxième jour par le Marquis de Castelnaut, Mareschal de camp, fils du Mareschal de la Force. » (*Mercure François*, tome XXII, page 199.)

1638. leurs canons en batterie, et pressent si vivement les assiégés, que dans le septième ou huitième jour, de côté et d'autre, ils passent le fossé et sont attachés aux bastions où ils assurent ceux qui travailloient à la mine. Cependant leur artillerie, qui avoit fait le trou pour loger les mineurs, ne cessoit de tirer dans la place. Les ennemis s'étonnent et ne veulent
9 août. attendre l'extrémité. Le neuvième jour, ils font faire la chamade pour parler. Deux heures après, la capitulation fut faite et signée. Ils baillèrent des otages de remettre la place le lendemain, ce qui fut fait. On leur permet de sortir avec leurs armes et bagages, et les fit-on conduire jusqu'au delà de Thérouanne. Il en sortit outre la garnison ordinaire, trois cents Allemands; ils faisoient en tout de six à sept cents hommes.

Ayant donné avis à sa Majesté qui s'étoit avancée jusqu'à Abbeville, de ce bon succès, les Généraux reçoivent commandement[1] de faire travailler diligemment à réparer la place; le Roi en donne le Gouvernement au sieur de Villequier, Gouverneur du Boulonnois, et en commet la charge au lieute-

[1] M. de Châtillon ayant été mandé par le Roi, M. de la Force fut chargé de ces travaux. Voir (*correspondances*, 9 *et* 10 *août* 1638) une lettre de M. des Noyers et la réponse du Maréchal qui lui donne son avis sur la ligne d'opérations à suivre après la prise de Renty.

nant de sa compagnie de chevau-légers. Deux jours 1638.
après, cette résolution fut changée, l'on crut que cette place avancée dans le pays des ennemis, coûteroit plus à garder qu'on n'en sauroit tirer d'utilité. Nouvel ordre fut donné auxdits Généraux de la faire raser, et le sieur de Villequier[1] en fut particulièrement chargé; on s'aida des mines qui avoient été faites aux bastions, et en fit-on des nouvelles jusqu'à douze ou treize, de sorte que cette place fut entièrement bouleversée. Cela retint les armées encore six ou sept jours, pendant lesquels on avoit pourvu à faire des magasins de pain de munition.

Les Généraux reçurent commandement de sa Majesté de marcher avec les deux armées par le milieu du pays des ennemis, et se rendre le plus tôt à Crèvecœur ou à l'abbaye de Vaucelles, à deux lieues du Catelet; le Roi avoit fait avancer le sieur du Hallier, qui commandoit l'armée du Maréchal de Brézé, pour investir le Catelet.

Dès que lesdits Maréchaux marchent avec leurs armées, celles des ennemis vont toujours les

[1] Le sieur de Villequier Gouverneur de Boulogne, lequel exécutant de trop près sa commission, fut blessé d'un éclat des ruines de la place comme il la faisoit sauter par mines. (*Mercure François*, tome XXII, page 202). Antoine d'Aumont Marquis de Villequier, Maréchal de France en 1651, Duc et Pair sous le nom de d'Aumont en 1665, mourut en 1669.

1638. côtoyant, mais mettant toujours des rivières entre deux; ils prennent un logement près de la ville d'Arras; le lendemain, continuant leur marche, le Maréchal de la Force qui étoit à l'avant-garde, les premiers escadrons qu'il avoit jetés devant, lui mandent qu'ils en voyoient huit ou dix des ennemis qui marchoient vers eux, du côté d'Arras. Il s'avance pour les reconnoître; les ayant vus, il met son armée en bon ordre et en donne avis au Maréchal de Châtillon, qui étoit ce jour-là à l'arrière-garde. Leurs Cravates ne manquent point, à l'accoutumée, de venir cent ou cent vingt, attaquer l'escarmouche à la faveur de leurs escadrons, ce qui dura plus d'un heure, car les ennemis se tenoient fermes à leur place, et le Maréchal de la Force ne vouloit aussi beauçoup s'avancer, attendant toujours que toutes les troupes de leurs armées fussent rapprochées et en état d'aller à eux. Comme il voit tout en bonne disposition, il fait avancer les premiers escadrons, et leur mande de tâcher de se mêler avec les ennemis et de les engager au combat; il marche en bon ordre avec tout le reste. Les ennemis jugèrent bien qu'il n'y faisoit plus bon pour eux et commencèrent leur retraite de bonne heure; on les pressa jusqu'au pied de la ville d'Arras, où ils avoient dans des lieux avantageux

placé toute leur infanterie et cavalerie, et leur ar- 1638.
tillerie, où il n'y avoit moyen de les attaquer qu'avec grand désavantage; de sorte qu'en cette action, il n'y eut qu'un officier des Cravates tué et un autre de pris. Les Généraux connurent bien que les ennemis n'avoient dessein que de les amuser et faire perdre leur journée; ils se résolurent de continuer leur marche; dès qu'ils furent un peu éloignés, ils revinrent encore sur la même éminence d'où ils les avoient fait déloger, mais n'osèrent marcher plus avant; ainsi les nôtres continuent leur voyage et vont ce jour-là loger à Renty, et le lendemain à Marquion, et de là à Crèvecœur et Vaucelles, entre Cambray et le Catelet, par commandement du Roi. Les ennemis, qui les côtoyoient toujours, s'étoient rendus à Cambray, et ne manquent point dès le lendemain de paroître avec leur cavalerie au-devant de Cambray, à une demi-lieue de Crèvecœur. Soudain leur garde à cheval donne avis aux Généraux qui étoient logés à l'abbaye de Vaucelles; ils font seulement avancer quatre ou cinq escadrons au delà de Crèvecœur pour les reconnoître, et font préparer l'infanterie qu'ils avoient campée audit Crèvecœur. Les Cravates ne manquèrent pas de venir encore escarmoucher, mais il n'y eut autre chose; ils jugèrent que les ennemis

1638. n'étoient venus là que pour reconnoître leurs logements.

Il n'y a de Crèvecœur à Cambray qu'une petite lieue; les ennemis se campent au delà de la ville et y font des retranchements. Leurs corps de garde à cheval étoient toujours placés sur une éminence qui leur étoit fort favorable, car l'on ne pouvoit voir au-derrière d'eux; de même au-dessus de Crèvecœur étoient les corps de garde des Généraux, et assez proches les uns des autres, si bien que tous les jours il se faisoit force escarmouches; les Généraux de part et d'autre s'y trouvoient souvent, mais il n'y avoit moyen de rien entreprendre, car chacun se tenoit dans son avantage; car bien qu'il ne parût d'un côté et d'autre que cinq ou six escadrons, ni les uns ni les autres ne pouvoient juger ce qui étoit au derrière; de leur côté il y avoit quelques ravins où l'on jetoit de l'infanterie, et le lieu de Crèvecœur au-dessus qu'ils firent bien retrancher, et y avoit de jour et de nuit deux mille mousquetaires et six cents chevaux. Ils demeurèrent à ce même temps, durant tout le siége du Catelet, et les ennemis aussi en leur campement de Cambray; l'on croyoit bien qu'ils se mettroient en devoir de secourir ledit Catelet, ou de faire quelque effort d'un côté ou d'autre; mais ils n'entreprirent

rien du tout que plusieurs parties qu'ils faisoient 1638.
sur nos fourrageurs, et en attrapèrent souvent de ceux qui y alloient indiscrètement; mais l'ordre avoit été mis pour les escorter, et nul ne savoit ni le jour, ni le côté où ils devoient aller, que le Maréchal de camp qui en avoit la charge, et chaque fois ils menoient pour le moins mille ou douze cents chevaux et autant de mousquetaires; aussi n'y arriva-t-il jamais aucun inconvénient. La fatigue étoit grande pour la cavalerie, tant pour les gardes de jour et de nuit qui étoient fortes, que pour les convois de pain [1] qui venoient de Saint-Quentin, et l'escorte des fourrageurs qui se faisoit trois fois la semaine, encore n'y pouvoit-il fournir, car tout étoit mangé; il le falloit aller chercher à trois ou quatre grandes lieues. L'on demeura là plus de trois semaines, car après la prise du Catelet, qui
fut emporté d'assaut, il fallut donner cinq ou six 14 septembre.
jours pour réparer les brèches que les mines avoient faites; il y avoit dans la place sept ou huit cents hommes de guerre; le Gouverneur [2] fut pris, tous les officiers et soldats pris ou tués.

[1] Voir (*correspondances*, 10 *septembre* 1638) une lettre du Maréchal à M. des Noyers, dans laquelle il se plaint de toutes les irrégularités que les munitionnaires appertent dans les fournitures du pain.

[2] Don Gabriel de las Torres; Beda, du Languedoc, volontaire dans

1638. Huit ou dix jours avant la prise, étant à Vaucelles, le Roi qui s'en étoit retourné d'Abbeville à Paris, manda au Maréchal de Châtillon de l'aller trouver; monsieur le Cardinal, qui étoit venu à Saint-Quentin, lui dit en passant : *Je suis d'avis que vous alliez droit chez vous sans voir sa Majesté, car elle n'est pas contente de vous; il faut prendre du loisir pour accommoder vos affaires.* Peu après, il reçut en chemin une lettre de sa Majesté, qui lui commandoit de se retirer chez lui, ce qu'il fit. Il passa à Paris, mais sans s'y arrêter. L'on jugeoit que cela provenoit du mauvais succès du siége de Saint-Omer, et de quelques mauvais offices qu'on lui avoit rendus.

Sa Majesté écrivit au Maréchal de la Force qu'elle vouloit qu'il eût le commandement seul en son armée et qu'il avisât le moyen de la faire vivre dans le pays ennemi, tout le reste de la campagne; car de pouvoir entreprendre autre chose, il n'y avoit pas moyen, d'autant que la saison étoit fort avancée et qu'il y avoit de grandes maladies dans l'armée; d'ailleurs il est certain que le Prince Thomas et Comte Piccolomini étoient toujours à trois

l'armée, lui donna un coup de pertuisane à l'épaule et le fit prisonnier. (*Mercure François*, tome XXII, page 207.)

ou quatre lieues de lui avec leurs armées, le cô- 1638.
toyant toujours. Néanmoins il s'avance vers la rivière de Selle, qui va de Cateau-Cambresis à Valenciennes, mais à de méchants villages où il falloit camper, et la saison ne le permettoit plus, les froids et la pluie augmentoient les malades; de plus la stérilité du fourrage telle que toute la cavalerie périssoit; il n'y put arrêter que trois ou quatre jours, et fut contraint de se rapprocher de la frontière, à un village nommé Hannape, à cause aussi qu'il avoit grand'peine à retirer le pain de munition qui leur venoit de loin.

Le Maréchal séjourna à Hannape quinze jours avec toujours force incommodités de fourrages, et étoit contraint de l'envoyer chercher bien avant dans la France, car du côté des ennemis il n'y en avoit plus du tout.

Étant là, le Maréchal de Chaulnes et le grand-Maître[1] de l'artillerie le vinrent trouver de la part du Roi avec plusieurs instructions, et pour conférer avec lui sur le tout, et pour la disposition de l'armée et des quartiers d'hiver où on les pourroit mettre, et qu'on pût la tenir encore ensemble le plus longtemps qu'il se pourroit, pour fatiguer les Octobre.
ennemis et soulager d'autant les sujets du Roi.

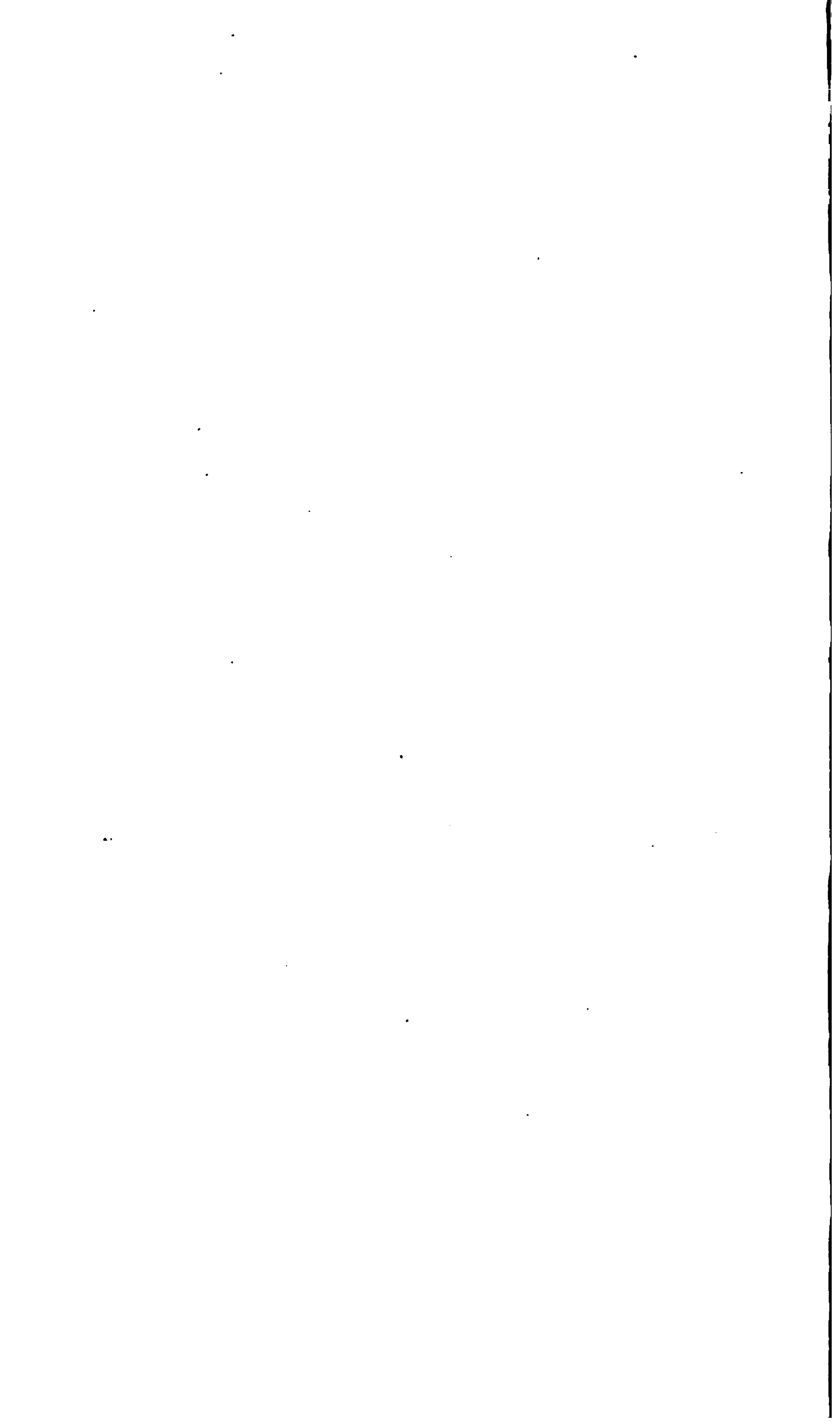
[1] La Meilleraye, cousin germain de Richelieu.

1638. Octobre.

Ce qu'il fit tout autant qu'il y put maintenir l'armée et que sa santé lui put permettre; il fut toujours mal disposé tant qu'il fut en ce lieu d'Hannape; il s'en vint à Guise[1] et plaça l'armée aux environs; étant là, il reçut une dépêche du Roi qui lui mande qu'il avoit ordonné au sieur du Hallier, qui commandoit l'armée du Maréchal de Brézé, qu'ayant achevé les réparations nécessaires au Catelet, il le vînt joindre. Ledit sieur du Hallier lui mande qu'il le verroit le lendemain, et avoit donné rendez-vous à toutes ses troupes à une demi-lieue de Guise; ils résolurent qu'en attendant le commandement de sa Majesté, il iroit joindre son quartier à Vervins, et toutes les troupes de ladite armée aux environs; durant ce jour, il fit faire plusieurs convois de bleds et de munitions de guerre au Cateau-Cambresis et à Landrecy. Les ennemis s'étoient placés : le Prince Thomas au Quesnoy, et le Comte Piccolomini à Avesnes; ils firent souvent des parties sur les troupes du Roi, mais en vain. Le séjour de Guise fut bien encore d'environ trois semaines et étant déjà dans le mois de novembre.

[1] Le Roi blâma le Maréchal d'avoir quitté Hannape. Voir (*correspondances*, 18 *octobre* 1638) la lettre dans laquelle M. de la Force se justifie.

Le Maréchal de la Force reçut une dépêche du Roi, par laquelle sa Majesté lui mandoit que, voulant ménager ses armées, elle avoit résolu d'envoyer chaque troupe à son quartier d'hiver, et qu'elle lui adressoit les lieux de leur garnison, et leurs routes sur lesquelles elle avoit pourvu que les étapes se trouveroient, afin qu'elles vécussent doucement et sans désordre, pour éviter la foule de ses sujets, et pour cet effet, qu'il établît des capitaines de conduite pour les contenir en bon devoir; elle vouloit aussi que ledit du Hallier demeurât quelques jours après, pour ne dégarnir tout à coup la frontière. Tout cela ayant été observé, le Maréchal s'achemina de Guise à Laon, et sur les avis qu'il eut que les armées des ennemis s'étoient retirées à leur quartier d'hiver, il continua son chemin vers le Roi. 1638.



CHAPITRE XXIV.

1638 — 1640.

SOMMAIRE.

Digression sur la famille du Maréchal de la Force. — Conduite du Marquis de la Force à l'armée du Prince de Condé. — Attaque des Espagnols. — Panique des François. — Malheureuse issue du siége de Fontarabie. — Services des Marquis de Castelnaut, de Tonneins, de Castelmoron et du Baron d'Eymet, fils du Maréchal de la Force. — Mot de Louis XIII sur cette famille. — Le Maréchal quitte la Cour et va se reposer de ses fatigues au château de la Force. — Accueil qu'il reçoit en Guyenne. — Ses affaires le rappellent à Paris. — Singulier message de M. de Soubise au Marquis de la Force qui repousse ses ouvertures et en rend compte au Cardinal. — Réponse de Richelieu. — Le Maréchal de la Force, après avoir vu le Roi et son Éminence, retourne dans ses terres.

Pour en revenir à ce qui concerne la famille du Maréchal Duc de la Force, je vous ai dit ci-devant comme en l'armée que le Prince de Condé alloit commander en Guyenne, l'on avoit expédié au Marquis de la Force une Commission de Lieutenant Général en ladite armée, laquelle passa en Espagne, et ledit Prince met le siége devant Fontarabie; il départ les quartiers d'hiver, ordonne deux attaques, l'une commandée par le Marquis[1] 1638.

[1] Le Maréchal se trompe sur la qualification de Bernard de la Valette, second fils du Duc d'Épernon; à la vérité il avait longtemps

1638. de la Valette, fils du Duc d'Épernon, Gouverneur de Guyenne, et son Lieutenant Général; l'autre, par le Marquis de la Force. Les approches se font de tous côtés avec de grandes diligences et de grands travaux; étant logés sur le bord du fossé, ils le percent de tous côtés, s'attachent aux bastions, logent leurs mineurs, font jouer leurs mines, et se logent auxdits bastions après de grands efforts et de grandes résistances, car ceux de dedans se défendoient très-bien; néanmoins ils étoient réduits à l'extrémité et ne pouvoient guère plus résister. Chacun sait les louanges que le Prince de Condé donnoit au Marquis de la Force, et le contentement qu'il en avoit; il est certain qu'il se porta très-dignement à son attaque, et y rendit telle assiduité qu'il eut un gentilhomme, son capitaine des gardes, tué : il étoit appuyé sur son épaule, et en la même sorte encore un soldat de ses gardes qui le soutenoit.

Les Espagnols, qui avoient fait toute sorte d'efforts pour secourir cette place et mis une grande armée sur pied, dès qu'elle approcha à une lieue ou deux, le Prince de Condé qui prenoit grande

porté le titre de Marquis, mais il portait alors celui de Duc, ayant prêté le serment de Duc et Pair en 1631. (Voyez Girard, *Vie de d'Épernon*, tome IV, page 36.)

confiance au Marquis de la Force, le commet pour aller reconnoître les avenues et le lieu où il se falloit placer pour s'opposer à ladite armée; il fait rapport qu'il avoit reconnu une assiette fort avantageuse, et à laquelle il alloit faire travailler diligemment, ce qu'il fit, et cela tellement approuvé de tout le monde qu'un chacun jugea que ce lieu ne se pouvoit forcer. Il dispose tant dans les retranchements que dans les forts qu'il avoit fait faire, les régiments nécessaires, et de même les corps au derrière pour les rafraîchir et pour les soutenir, tant de cavalerie que d'infanterie, qu'il ne se pouvoit rien de mieux, et croyoit avec cela pouvoir résister à toute cette puissance d'Espagne; il y avoit aussi logé de l'artillerie. Le malheur veut que l'armée espagnole qui en étoit logée à la vue sur une haute éminence et qui venoit tous les jours escarmoucher contre les nôtres, et auxquels ils ne résistoient point, s'étant disposée à une affaire générale, comme ils commencent à marcher et faisant mine de donner à la main gauche du retranchement, le Marquis de la Force les fit repousser facilement; il voit un grand gros qui donnoit à l'autre coin de la main droite, il y accourt soudain. Pendant ce temps-là, les ennemis font encore un plus grand effort sur la gauche; il y accourt aussi et y

1636.

7 septembre.

1638. trouve une si grande épouvante que tout lâche le pied, et ne fut jamais en sa puissance de les pouvoir faire résoudre, ni les arrêter; cela ébranla aussi le corps de cavalerie et d'infanterie qui les devoit soutenir, de sorte qu'il ne put jamais rallier qu'environ dix chevaux, et cela presque tous de gentilshommes qu'il avoit ordinairement près de lui, entre autres Belzunce, aide de camp, et Fraische, aussi aide de camp, le sieur de la Houdinière, capitaine des gardes du Cardinal Duc de Richelieu, que son Éminence avoit envoyé vers le Prince de Condé; avec cela il fit plusieurs charges aux ennemis, il y eut deux chevaux tués sous lui, Belzunce un, Fraische deux, et lui fort blessé; tout ce qui se trouva avec lui rapporte que certainement s'il eût eu encore cinquante chevaux avec lui, il auroit repoussé les ennemis. Voilà un accident sans exemple, qu'une place que l'on tenoit déjà prise, un secours que l'on méprisoit du tout, que l'épouvante ait été si grande en des gens sur lesquels on se reposoit entièrement, qu'ils aient été renversés sans rendre aucune défense; en cela paroît bien le doigt de Dieu, et qu'il donne et ôte les courages comme il lui plaît. Le contentement de ceux qui aiment la Maison de la Force, est de voir que cette action est connue de tout le monde, et que

le Prince qui se porta lui-même à cet effort, a vu quel devoir y a apporté le Marquis de la Force [1], et combien de courage et de générosité; l'on sait les témoignages qu'il en a rendus au Roi et partout, et en quels termes sa Majesté en a toujours parlé. Je n'entreprends toucher que les choses qui regardent cette famille; ainsi je remets les autres matières aux historiens qui en écriront du tout amplement : j'ajouterai donc que son frère de Tonneins, qui commande, il y a longues années, au régiment qui étoit à ce siége, s'y voulut trouver lui-même; bien qu'il soit attaqué, il y a quatre ans, d'une grande paralysie de la moitié du corps, dont il a un bras du tout inutile, et que de la jambe, il ne s'en aide que fort peu et avec grande peine, il ne laissoit d'être continuellement dans la tranchée, et n'y avoit que peu de jours qu'il en étoit parti pour se prévaloir de la saison aux bains qui lui étoient ordonnés. Castelnaut, le deuxième de la famille, étoit avec le père, faisant la charge de Maréchal de camp dans l'armée qu'il commandoit, et les témoignages qu'il a ci-devant rendus de son courage ont bien paru dans toutes les occasions dernières qui se sont

1638.

[1] Voir (*correspondances*, 25 *septembre* 1638) une lettre de Richelieu au Marquis de la Force, dans laquelle le Cardinal rend un témoignage éclatant de sa bonne conduite.

1638. présentées et aux combats qui se sont déjà faits; et de même le troisième, d'Eymet, qui commande la compagnie de chevau-légers de la Reine, qui en a rendu de bonnes preuves et en France et aux guerres du Pays-Bas, où il a commandement d'un régiment de cavalerie, il y a longues années. Certes, je puis alléguer ici ce que l'on a souvent ouï dire au Roi, lorsque quelque occasion donnoit lieu de parler d'eux : *C'est,* disoit-il, *la bonne race. Ils ne feront jamais autrement.* Et toujours il a fait paroître qu'il en faisoit beaucoup d'estime; il avoit donné à monsieur de Tonneins le Gouvernement de Mannheim, qui est une des plus importantes places d'Allemagne, sur le Rhin. Étant là, il y fit sa maladie pour la grande fatigue qu'il se donna, et lors sa Majesté lui bailla une charge de Maréchal de camp. Le dernier, qui est Castelmoron, il y a longtemps qu'il commande un régiment françois où il s'est toujours fait estimer; et de nouveau, servant dans l'armée du Duc de Longueville, en Franche-Comté, sa Majesté l'envoya chercher pour lui donner le Gouvernement de la ville et château de Montbelliard, avec toutes les dépendances d'icelui, dont il y a quatre ou cinq petites villes, entre autres Béfort, Porentruy et Héricourt.

Ledit Maréchal étant arrivé à Paris, sort dès le

lendemain et s'en va à Saint-Germain faire la ré- 1638.
vérence à leurs Majestés, desquelles il fut très-bien reçu, lui témoignant la satisfaction qu'elles avoient de ses bons services; il séjourna quelque temps à Paris, fort visité de tous les Grands de la Cour, et même de plusieurs des messieurs du Parlement.

Son âge avancé, ayant passé les quatre-vingts 1639.
ans, le convie à chercher du repos et à jouir du plaisir de sa maison, dont il avoit presque toujours été privé pendant l'espace de trente-cinq ou quarante ans; d'ailleurs il y avoit son fils, le Marquis de la Force avec toute sa famille, qui s'y étoit retiré après que l'armée que monseigneur le Prince de Condé commandoit, eût été mise en garnison durant l'hiver. Son deuxième fils de Castelnaut, y étoit aussi avec toute sa famille, et deux autres de ses enfants, Eymet et Tonneins. Tout cela augmentoit son désir de se rendre chez lui, car il avoit toujours aimé fort tendrement toute sa famille, et n'avoit point de plus grand contentement que lorsqu'il les pouvoit voir tous ensemble près de lui; ayant toujours apporté un si grand soin à les bien unir et faire vivre entre eux avec la bonne amitié qui se doit, que c'étoit une belle chose et de grand exemple de voir cette belle har-

1639. monie qui étoit entre toute cette honorable famille.

Il se dispose à ce voyage et supplie le Roi de le lui permettre; ce qu'ayant obtenu et pris congé de leurs Majestés, du Cardinal de Richelieu et de ses principaux amis, il se met en chemin, et fort bien vu des principaux des bonnes villes où il passe, il se rend chez lui heureusement; il trouve toute sa famille qui l'y attendoit avec grande impatience; il n'est pas croyable la joie et la grande satisfaction qu'il reçut de se voir en sa maison au milieu d'eux tous. Soudain on vient de tous côtés le visiter, et véritablement toute la province témoigne une grande joie de sa venue.

SUR SA RETRAITE APRÈS SON GÉNÉRALAT[1].

Après quelque séjour, il visite aussi ses voisins 1639. de temps en temps, et se donne le plaisir de jouir de cette douce vie que donne le repos de la maison à une vieillesse telle que celle en laquelle il étoit parvenu, après ses longs travaux et les grandes traverses qu'il avoit souffertes presque tout le cours de sa vie, étant dans de continuelles méditations des grandes grâces qu'il avoit reçues du ciel, soit en sa personne et de toute sa famille, où les bénédictions de Dieu paroissoient extraordinairement. Ses affaires particulières l'obligèrent de faire un voyage à Paris, au mois d'octobre; il prend son chemin du côté de Chartres et de la Normandie pour voir son fils, le Marquis de la Force, qui s'en étoit retourné avec toute sa famille à la Boulaye, qui est une de ses maisons. Ce fut une grande réjouissance de toutes parts, étant toutes ces familles

[1] Ce qui suit ne faisait pas partie des Mémoires, mais en formait une annexe et était écrit sur une feuille détachée, de la main du Maréchal de la Force.

1639. en si bonne amitié et si unies que rien plus. Il apprit là de son fils, que quelques jours auparavant s'étant mis en chemin pour aller trouver le Roi à Saint-Germain, il fit rencontre, étant dans son carrosse, d'un gentilhomme qui se disoit à monsieur de Soubise, lequel depuis longues années s'étoit retiré en Angleterre[1], qui lui dit qu'il désiroit l'entretenir. Soudain il sortit de son carrosse et se promenant dans le grand chemin, celui-ci lui présenta une lettre où il n'y avoit que compliments, et sur la fin portoit créance.

Après l'avoir lue, l'autre s'approcha et lui dit qu'il avoit charge de le convier à être d'un grand parti qui se formoit en France par nombre de personnes de condition qui étoient assistées par le Roi d'Espagne et le Roi d'Angleterre, qui avoient deux puissantes armées sur mer, lesquelles venoient se saisir de la Rochelle.

Ledit Marquis étonné de ce discours, qui le surprit grandement, repart soudainement et lui dit : *Monsieur de Soubise se mécompte fort ; je suis très-humble serviteur du Roi et ne serai jamais autre.* Ce

[1] Il continua à y faire des menées en faveur de son parti jusqu'à sa mort en 1641, quoiqu'il eût pu rentrer en France, ayant été compris dans l'acte de pacification du 29 juin 1629, par lequel le Roi lui accordait entière abolition pour le passé.

qui arrêta ce discoureur, jugeant bien qu'il s'étoit 1639.
mal adressé.

Ledit Marquis continua son voyage et s'en alla faire ce récit à monseigneur le Cardinal, lequel soudain lui dit : *Je veux vous montrer que j'en sais plus que vous*. Et tirant un papier de sa poche, lui fit voir un mémoire qu'il avoit sur ce sujet, auquel il étoit nommé, et se tournant vers lui : *Vous avez été bien sage d'en user ainsi ; si vous ne l'eussiez fait, vous eussiez été en peine ; allez-vous-en trouver le Roi et lui faites savoir la même chose que vous me venez de dire*. Ce qu'il fit soudain, dont sa Majesté lui témoigna beaucoup de gré.

Ledit Maréchal, son père, continua son voyage et alla de là à Saint-Germain faire sa révérence à leurs Majestés, desquelles il reçut tout le bon accueil qu'il eût pu souhaiter, et de même de son Eminence, qu'il trouva à Ruel. Son principal séjour fut à Paris, où il demeura six à sept mois pour 1640.
des affaires qui l'y retenoient. Les continuelles visites qu'il eut généralement de tous les Grands et même de plusieurs des messieurs du Parlement, ses amis particuliers, témoignent la bonne estime en laquelle il étoit de tout le monde. Il alloit de temps en temps faire sa cour à Saint-Germain, recevant toujours de grandes caresses de sa Majesté, qui lui

1640. disoit souvent qu'elle désiroit qu'il conservât sa santé et qu'elle le réservoit pour le besoin, afin de s'en servir en une bonne occasion. Après avoir pourvu à ses affaires, il s'en revint chez lui avec la permission de sa Majesté.

CORRESPONDANCES

ET

DOCUMENTS INÉDITS

DE LA MAISON DE LA FORCE.

SECONDE PARTIE.

(SUITE.)

1622.

ANNÉE 1622.

M. DE LA FORCE A M. DE BOURDEILLE.

Le Duc d'Elbœuf vouloit faire raser le château de la Force. — M. de Bourdeille avoit offert d'en garantir la neutralité. — La Force le prie d'intervenir pour empêcher l'attaque de sa maison qui ne fait la guerre à personne.

Monsieur, M. du Bourg m'a rapporté les assurances qu'il vous plaît me donner de votre bonne volonté, dont je me sens grandement votre obligé, et vous en rends un million de grâces; mais je vous supplie humblement m'en faire voir les effets. Vous m'avez fait cette faveur de m'offrir de répondre de ma maison de la Force; vous êtes Sénéchal et Gouverneur en cette province; je ne pense pas que M. le Duc d'Elbœuf voulût faire un tel mépris de vous que de vous en refuser, et pour mon regard, je vous offre encore ce que je vous avois offert par ledit sieur du Bourg, qui est que je ferai garder exactement tout ce que vous me prescrirez, de quoi, Monsieur, je vous donne ma parole. Un chacun sait que je n'ai jamais voulu que l'on fît la guerre de ma maison, et pouvez vous assurer qu'elle ne s'en fera directement ni indirectement, ni donnera retraite à ceux qui la feront, et que j'aimerois mieux mourir mille fois que de vous manquer et aux promesses que je fais; après cela, il me semble que l'on ne pense pas dire qu'il y va du service du Roi. S. M. étant dans le pays n'a pas voulu qu'il y fût rien changé; je sais bien qu'à la sollicitation de ceux qui m'en veulent, l'on a souvent parlé de la faire raser, mais je sais aussi qu'il y a eu force bons François, serviteurs du Roi, et mes amis, qui s'y sont opposés; je ne sais à présent pourquoi mondit sieur d'Elbœuf voudroit ruiner ma maison qui ne fait mal à personne: il n'a jamais retiré que des services de moi et des miens. C'est une grande conséquence que de s'attaquer aux maisons particulières, celle-là n'est point une maison de guerre et n'est que pour le plaisir. MM. les Marquis de Lauzun, père

1622. 28 janvier.

1622. 28 janvier. et fils, de la Motte-Gondrin, de Chambret et de Forsac, se sont tous employés pour supplier M. d'Elbœuf de ne l'attaquer point; si tous ensemble me faites l'honneur de vous joindre pour lui représenter qu'ayant moyen d'empêcher qu'elle ne fasse de mal et que c'est ce que peut requérir le service du Roi, tandis qu'au contraire ce seroit désobliger force personnes et faire une ouverture de pernicieuse conséquence pour toutes les autres maisons, j'estime que mondit sieur d'Elbœuf y apportera force bonnes considérations, et particulièrement ce sera me rendre votre redevable et de tous ces messieurs, vous suppliant de croire que je ne perdrai jamais d'occasion qui puisse vous témoigner que nul autre n'est à l'égard de moi, Monsieur, votre plus humble cousin et plus affectionné serviteur. A Sainte-Foi, ce 28e janvier.

LEVÉE [1] D'UNE SOMME DE TROIS CENT MILLE LIVRES SUR LES TAILLES DE LA PROVINCE DE PÉRIGORD, AUTORISÉE PAR L'ASSEMBLÉE DE LA ROCHELLE, ET ORDONNÉE PAR M. DE LA FORCE.

2 février. IACQUES NOMPAR DE CAVMONT, MARQVIS DE LA FORCE, Baron de Castelnau, etc. Capitaine de cent hommes d'armes, Gouuerneur et Lieutenant général pour le Roy en ses Royaume de Nauarre et Souueraineté de Béarn : Chef et général de la basse-Guienne. Aux Consuls, Syndics, Cotisateurs, Collecteurs, manans et habitans de *la Jurisdiction de Castelnau et Saint-Ponpon.*

Salut, VEV par nous la Commission à nous enuoyée, par les Deputez de l'Assemblée générale des Eglises Réformées de France et Souueraineté de Béarn tenant à la Rochelle, par laquelle nous est mandé, qu'ayant esté contrainte auec vn indicible regret de recourir aux moyens naturels et légitimes, pour les opposer à la violence et oppression des ennemis de l'Estat : et conseruer, en tant qu'en elle est, l'authorité du Roy et de ses Edicts, la liberté de leurs consciences et seu-

[1] Nous offrons la reproduction exacte d'une de ces ordonnances ; elles étaient imprimées et portaient en titre les armes du Roi, gravées. Les mots soulignés écrits à la main, remplissaient des vides destinés à cet usage.

reté des villes à eux accordées : Il est requis et nécessaire, 1622.
faire vne leuée de gens de guerre, pour establir des garnisons 2 février.
ès villes, places et forteresses estans dans l'estendue, et dépendans de nostredit Gouuernement. Et que pour subuenir aux grands fraiz et despences des iustes armes quelle a esté contrainte de prendre pour le seruice de sa Majesté, conseruation desdites Eglises Réformées, solde et entretenement desdites garnisons : et pour cest effet imposer sur tous les contribuables aux Tailles de ladite Prouince de la basse-Guienne, telle somme de deniers que nous iugerions auec le Conseil de ladite Prouince estre suffisans tant pour la solde et entretenement desdites garnisons, que pour subuenir aux fraiz des fortifications desdites places et munitions de guerre nécessaires à leur conseruation et deffense. A CES CAUSES en vertu du pouuoir à nous donné, de l'aduis du Conseil de ladite Prouince, aurions fait procéder à l'assiette et despartement de la somme de *troys cens mil liures* sur tous les habitans contribuables aux tailles du païs *Peyrigort*, payable ladite somme par chacun *quartier* de la présente année, sçauoir les *premier Féburier, Auril, Iuillet et Octobre*, de laquelle somme vous est escheu pour vostre part et portion, la somme de *deux mil liures*, laquelle nous vous mandons et enioignons incontinant et sans delay asseoir et imposer sur tous et un chacuns les habitans de votre Iurisdiction et Parroisse, et outre ce vn sol pour liure pour le droit attribué au Receueur à ce commis, auec les autres droicts qui ont accoustumé d'estre leués ès Tailles ordinaires, et ce pour vne fois seulement, et sans que pour les mois suiuants de la présent année, il vous soit loisible d'imposer lesdits droits ny procéder à la faction de nouueaux roolles, ains seulement les ferez copier, transcrire et signer à la façon accoustumée, pour leuer en uertu d'iceux les *quartiers* suiuans de la présent année. Laquelle somme vous leuerez comme dit est par chacun *quartier*, et porterez ès mains de *Mestre Zacharie Larquest* par nous estably à la recepte particulière desdits deniers en la ville de *Sainte-Foy*. Au payement de laquelle somme principale, droits et fraiz susdits, seront les cotisez contrains par toutes voyes deuës et raisonnables, comme pour les propres deniers et affaires du Roy. Et ou

1622. 2 février. vous ne satisferez à ce que dessus aux susdits pactes, y serez contrains par la rigueur de la guerre, et traitez en vos personnes et biens comme ennemis. Donné à *Sainte-Foy, le second de Feburier mil six cens vinct et deux auec ung escu pour le port de ces présentes.*

CAUMONT.

Par mondit Seigneur

PEGUELAS.

LE MARQUIS DE LA FORCE A LA MARQUISE DE LA FORCE.

Dangereux projet d'un habitant de Monflanquin. — Nécessité d'assister les Protestants qui se soulèvent vers la Garonne.

10 février. Je crois véritablement que le laquais de Belsunce a été tué puisqu'il n'est point arrivé à Sainte-Foi, ou on l'a pris prisonnier. Je vous mandois comme j'avois appris, mais de lieu assuré, qu'un habitant de Monflanquin avoit cherché dans Bergerac, par toutes les boutiques d'apothicaire, de l'arsenic et du sublimé, et même dans celle de Couvert, afin que vous en donniez avis à mon frère de Castelnaut. Je mandois aussi qu'il falloit aller vers la Garonne afin d'appuyer ceux qui commençoient à se redresser, et qui, si on les abattoit derechef, ils ne s'en relèveroient jamais; et que j'attendois ici pour voir si je pourrois prendre le temps pour l'affaire que savez; avec l'aide de Dieu, vous en oyerez parler demain. Je le supplie qu'il nous conduise et assiste par son Saint-Esprit, et veuille bénir nos bons desseins, les faisant réussir à sa gloire et au bien de son Eglise. A. DE CAUMONT. A Monpont, ce jeudi 10e février.

LE MARQUIS DE LA FORCE A M. DE MONTPOUILLAN.

Lettre de M. de la Force pour secourir M. de Castelnaut. — Entreprise sur Bergerac.

17 février. Mon très-cher frère, j'ai reçu lettres de Monsieur, que je vous envoie; vous verrez comme il désire que nous nous tenions en état pour pouvoir partir pour aller assister mon frère de Castelnaut, lequel lui mande qu'on le va attaquer, et qu'il croit nous être plus avantageux de passer par dessus Bergerac; tellement que je crois qu'il vous faudra vous en revenir.

J'espère aussi essayer demain l'affaire que savez : je prie l'E- 1622.
ternel qu'il bénisse nos desseins, et nous assiste et conduise 17 février.
par son Saint-Esprit. Hâtez encore mon cousin de Saint-Michel, et donnez ordre aux affaires qui sont là pour ces forts. Je prie Dieu, etc. A. DE CAUMONT. A Monpont, ce jeudi 17e février à midi.

M. DE MONTPOUILLAN AU MARQUIS DE LA FORCE.

Détresse de ses troupes. — Achat d'armes.

Monsieur mon très-cher frère, c'est chose étrange de voir 18 février.
ce quartier; il n'y a pas six hommes pour pouvoir monter à cheval; véritablement M. de Saint-Maurice s'y devroit trouver. Monsieur me mande de faire monter à cheval quelqu'un pour apprendre des nouvelles, je ne sais presque personne à qui je me puisse adresser; j'ai prêté mon cheval au capitaine Baudry afin d'y aller; M. de Lorxe y va. Pour la Roquette, je ne sais où il est, et crois qu'il ne vaut guère grand'chose et force autres de cette cabale; et faudroit témoigner à ces gens-là le peu de cas qu'on fait d'eux. Je vous supplie de faire en sorte que j'aie ces cent piques; Vidal me dit qu'elles étoient belles, et que si Monsieur en disoit un mot aux Consuls qu'ils les donneroient au prix qu'il leur coûtoit, et que ce pourroit être demi-écu; j'en ai grand besoin; ma sœur donnera de quoi. Je prie le bon Dieu nous vouloir tenir en sa sainte garde et vouloir permettre que tous les traîtres soient découverts. Vous me pourrez mander par M. de la Philolie ce qu'il nous faudra faire pour demain; on ne trouve rien plus ici, tellement qu'il faut permettre aux soldats d'aller loin, et cela pourroit être dangereux; tous ces messieurs crient à la faim. J. DE CAUMONT. De Saint-Maurice, ce 18e février.

LE MARQUIS DE LA FORCE A LA MARQUISE DE LA FORCE.

Entreprise manquée sur Aiguillon. — Attaque nocturne. — Arrestation d'un espion à la Rochelle.

J'ai reçu les lettres que m'avez envoyées de la Rochelle, 28 mars.
mais vous les deviez avoir déchiffrées, car vous avez le chiffre, ou il est dans le cabinet. Avant-hier on avoit eu quel-

1622. 28 mars. que dessein sur Aiguillon, mais il n'y eut moyen de rien faire; on le vouloit prendre par escalade, à quoi il n'y a point d'apparence. La nuit passée, nous avons monté à cheval avec quelque infanterie et avons fait attaquer quelques barricades des ennemis, et ceux de dedans aussi ont fait une sortie; je ne sais ce qu'ils auront fait, mais nous n'avons pas fait grand'chose, et ne sais ce qu'on a tué des ennemis; des nôtres, il en est mort sept ou huit et autant de blessés. La Commère, béarnois, est un des premiers qui donna et est blessé un peu à une cuisse. Les ennemis laissent fort en patience ceux de dedans, et ne tirent point le canon; il y a huit jours qu'ils n'ont pas tiré vingt coups. J'ai bien reçu une lettre de vous par le laquais de la Guionie, mais non par celui de M. de Saint-Maurice, lequel je n'ai point vu. Je suis bien aise qu'on aie arrêté à la Rochelle ce Rivière qui est de Duras; vous savez que delà on me donna avis qu'il trahissoit, et que lorsqu'il me porta une lettre de M. de Soubise, on me manda qu'il l'avoit fait voir à Bordeaux, et de fait, elle étoit ouverte, et qu'il avoit vu le Roi, et que même on lui avoit donné force pistoles, et étoit tout couvert de clinquant; il n'y a point de doute qu'il a eu intelligence avec les gens que mande M. de Lescun, et ce fut eux qui l'adressèrent pour l'envoyer à Montauban. Ces gens-là font tout ce qu'ils peuvent contre nous en faveur de votre grand ami, et cette chattemite de femme de l'un d'eux qui vous fait bonne mine, et cependant vous voyez ce que M. de Lescun m'en mande. Je vous renvoie ce billet tronqué dont une partie est de M. Levines et l'autre de M. de Lescun; vous verrez si avec le chiffre vous en pourrez tirer quelque chose, et leur répondrez avec le chiffre ce que jugerez à propos. Monsieur a tant d'affaires qu'il n'a pu faire la réponse aux lettres de la Rochelle ni de hier, ni d'aujourd'hui.

29 mars. J'avois écrit dès hier tout ce que dessus, j'espérois que nous ferions quelque chose à nuit, mais il n'y a pas moyen. Je vous enverrai Monravel dès que *Pelautier*[1] aura écrit à *la vieille;* je ne sais si ce pourra être demain ou dès qu'il s'y sera passé quelque chose. Je vous donne le bonsoir et prie

[1] Ce nom semble désigner M. de la Force.

l'Éternel vous tenir en sa sainte et digne garde. A. DE CAUMONT. A Clairac, ce mardi soir 29ᵉ mars. 1622. 29 mars.

P. S. Je fermerai cette lettre de ma bague. M. de Parsac commence à se porter mieux et est prêt à sortir dehors. Louis est gaillard et est dans Tonneins.

LE MARQUIS DE LA FORCE A LA MARQUISE DE LA FORCE.

Secours envoyé à Tonneins par eau. — Maladie de M. de Thémines. — Blessures des Comtes de Lauzun et de Gurson. — Détresse de l'armée royale.

J'ai reçu à ce soir deux ou trois dépêches de vous tout à la fois, je crois que la dernière écrite est par M. de Bergues; je n'ai pas eu loisir de les lire toutes, car nous montions à cheval pour escorter un convoi que nous envoyons à Tonneins, bien qu'il fût par eau, lequel, encore qu'il fût nuit, nous avons bien jugé être arrivé assurément. C'étoit dans un des grands et bons bateaux qui soient sur Garonne, et l'avions si bien armé et accommodé que, nonobstant une patache que les ennemis avoient, et cinq galiotes qui lui ont tiré deux ou trois coups de canon et force coups de mousquet, il a passé à travers eux, et lui ont fait large, car il étoit si fort que s'il les eût rencontrés de front, il les eût mis à fond et brisés. Ils ont reçu par ce convoi force poudres et farines, et grande quantité de fèves qu'ils ont, et bled, et ont fait quelques moulins à bras, et en font toujours, tellement que je crois que les ennemis auront de l'exercice pour longtemps, et se morfondront pour le moins trois mois, et espère, avec l'aide de Dieu, qu'ils ne le prendront jamais puisqu'il nous a fait la grâce d'y jeter ce secours; son saint nom en soit béni! Nous avons su par un trompette des ennemis que M. de Thémines est malade, et on l'a porté à Marmande; qu'on a aussi emporté le Comte de Lauzun blessé à une cuisse, et le Comte de Gurson d'un coup de mousquet à travers l'épaule gauche, lequel on a emporté dans un brancard. Je crois que la maladie de M. de Thémines fera fort écarter ses gens, mêmement toute leur cavalerie mourant de faim comme elle fait; la nôtre a aussi un peu pâti. Je vous prie, obligez force gens qui s'en sont retournés, de revenir bientôt; il y en a plusieurs à Lambert qui s'en sont retour- 2 avril.

1622. 2 avril. nés. Si M. de Saint-Maurice vouloit, je serois bien aise que son jeune fils fit une compagnie de mousquetaires à cheval, et il pourroit prendre ceux qui étoient audit Lambert (car il ne veut plus avoir de commandement), et qu'il choisît quelque bon lieutenant, et que tous eussent de bons mousquets, et qu'il s'en vînt nous trouver le plus tôt qu'il pourroit. Je vous écrirai demain par vos messagers ; cependant je prie Dieu, etc. A. DE CAUMONT. A Clairac, ce samedi à minuit, 2e avril.

LE MARQUIS DE LA FORCE A LA MARQUISE DE LA FORCE.

M. de Montpouillan annonce l'entrée du convoi à Tonneins. — MM. de la Force vont rejoindre le Comte d'Orval. — Bruit de la mort de M. de Thémines.

4 avril. Je vous ai écrit dès avant-hier au soir comme nous avions fait entrer un grand rafraîchissement dans Tonneins par la rivière, et jugions cela du lieu où nous étions ; cette nuit nous avons reçu lettre de mon frère de Montpouillan qui nous mande comme tout s'est conduit fort heureusement à la grande honte de nos ennemis, lesquels en sont fort étonnés et les nôtres grandement encouragés, puisqu'ils se voient munis pour longtemps de toutes choses nécessaires. Nous délogeons bientôt d'ici pour nous avancer vers le Comte d'Orval, et pour ramasser encore des forces de tous côtés, à quoi nous travaillons. Le bruit court de la mort du Maréchal de Thémines, nous ne savons pas si elle est assurée. Monsieur écrit à MM. les Consuls de Sainte-Foi. Nous n'avons pu rien découvrir de l'*homme masqué* ni de l'*ivrogne*. Je vous prie me mander tout ce que jugerez le mériter, et ce que deviendront ces troupes que vous dites ramasser de delà la Dordogne, et si vous jugez l'affaire dont nous parlions avant mon départ, faisable, et en quel état il est. M. de Théobon est toujours au lit de sa blessure, laquelle est astheure en bon état ; je le suis allé voir quatre ou cinq fois. S'il se passe quelque chose de deçà, je vous le ferai savoir incontinent, avec l'aide de Dieu, lequel je prie, etc. A. DE CAUMONT. Ce 4e avril.

M. DE LA FORCE A LA MARQUISE DE LA FORCE.

Nouvelles du siége de Tonneins. — La ville suffisamment approvisionnée. — Attente du Comte d'Orval.

Ma chère fille, je vous fais ce mot pour vous prier d'aviser avec MM. les Consuls de Sainte-Foi, que l'on puisse sûrement faire tenir à M. de Favas celle que je lui écris; je crois qu'il la faut adresser à M. de Lescun à Royan. Quant à nos nouvelles, les choses sont ici au même état. J'ai tous les jours des lettres de votre frère de Montpouillan : les ennemis n'entreprennent rien, ils sont rebutés d'assauts et laissent les nôtres fort en repos; ils n'espèrent plus d'en venir à bout que par famine, mais, avec l'aide de Dieu, ils y seront trompés; car, outre ce que les nôtres ont force bleds, fèves, lards, huiles et vins, et qu'ils ont fait faire des moulins à bras, qui est tout le défaut qu'ils avoient, je leur fais souvent tenir de la farine et des chairs : le dernier convoi il y avoit près de trois cents sacs de farine, et force poudre. Nous avons tenu cinq ou six jours nos troupes de delà la rivière du Lot pour les faire vivre, à présent elles repassent deçà; votre mari y est, et doit cejourd'hui aller coucher à Castelmoron, où je fais état de l'aller trouver demain. Nous attendons M. le Comte d'Orval avec ses forces. Je ne sais si vous avez encore nouvelles de M. le Baron de Savignac, je voudrois bien qu'il s'en vînt à nous, et si vous avez moyen de le solliciter, ce sera bien fait, et à M. de Longa. Il y a aussi plusieurs qui se sont retirés vers Sainte-Foi; je vous prie les faire solliciter qu'ils nous viennent rejoindre, nous serons vers Monflanquin. Donnez-nous souvent de vos nouvelles, nous ferons de même. Je prie Dieu, etc. Ce 8e avril, à Clairac.

1622. 8 avril.

LE MARQUIS DE LA FORCE A LA MARQUISE DE LA FORCE.

Maladie du Baron de Beynac. — Ralliement de troupes à Monflanquin. — Ceux de Tonneins font sortir toutes les bouches inutiles. — Éclat d'une mine des ennemis. — Maladies et désertions dans l'armée royale. — Succès de M. de Soubise.

Nous nous portons tous bien, Dieu merci, hors M. le Baron de Beynac qui est malade à Clairac. Il y a déjà quelques jours que je ne vous ai écrit, parce que nous sommes à la 11 avril.

1622. 11 avril. campagne pour rafraîchir nos troupes, et astheure nous sommes avancés vers Monflanquin pour rallier les troupes qui nous viennent, tant du Comte d'Orval que de MM. de Bourzolles, Vivans, Savignac, d'Oradour, Prunget, Arambures. Je voudrois bien qu'ils se hâtassent un peu, car j'espérerois, qu'avec l'aide de Dieu, que nous ferions quelque chose de bon. Il ne faut point que vous soyez en peine de ceux de Tonneins, car ils sont si bien retranchés qu'on ne les sauroit forcer; aussi les ennemis ne prétendent pas l'avoir par là, mais espéroient l'avoir manque de vivres et munitions, à quoi nous avons pourvu, leur ayant jeté dedans grande quantité de farines et poudres, et envoyé des meules de moulin, tellement qu'ils en ont fait deux qui, je crois, sont achevés astheure, et ils ont dedans grande quantité de bleds. Ils ont fait sortir plus de cent chevaux et force personnes inutiles qu'ils avoient, qui se sont tous conduits à sauveté. Il y a quelques jours qu'une mine que les ennemis faisoient, se fondit sur eux et en assomma plus de quatre-vingts; je crois qu'ils ne songent plus à en faire, aussi n'y gagneroient-ils rien. Ils ne tirent aussi guère leur canon, ce qui témoigne qu'ils n'espèrent pas l'avoir par force; mais ils se fortifient eux pour se garder des sorties et surprises soit de ceux de dedans, soit de nous. M. de Thémines est fort malade, d'autres disent mort. Ils ont force maladies parmi eux, et force de leurs gens s'en vont, et de la cavalerie et de l'infanterie; ils retiennent les autres par artifice. Ils leur persuadoient que quand ces chevaux sortirent, que mon frère et M. le Vicomte de Castets étoient sortis, et tous les principaux, et qu'ils se rendroient bientôt; ils menacent ceux de dedans de la venue de quatre mille hommes, et en assurent les leurs, et que le Roi viendra bientôt : mais je crois qu'il aura bien à faire ailleurs, vu ce que lui mande M. d'Esdiguières, et puis M. de Soubise se rend grandement puissant, car mon frère de Castelnaut me mande qu'il a vu une lettre que M. de Biron écrit à un de ses amis, et lui mande que M. d'Epernon a refusé d'assister le Comte de la Rochefoucauld, lequel a été contraint de se mettre en garnison et laisser la campagne libre à M. de Soubise, tellement que le Roi sera occupé là. Je prie le bon Dieu, etc. A. DE CAUMONT. Au Lédat, ce lundi matin 11e avril.

M. de la Force jette des munitions dans Tonneins. — Assaut repoussé. — Pertes nombreuses des ennemis. — Leur cavalerie se retire devant celle des Protestants.

J'ai reçu deux billets de vous par la voie de Cugnac, et à ce soir un par Monsieur, qui est arrivé en ce lieu deux heures avant moi. Depuis mon départ d'avec lui, il a jeté plusieurs fois des munitions dans Tonneins, et même le jour avant qu'il ne partît de Clairac, qui étoit avant-hier. Ce même jour, les ennemis ayant fait passer deux canons du côté de Clairac, les mirent en batterie contre une maison que les nôtres tiennent sur le bord du fossé, qui s'appelle la maison de Tripet, et tirèrent tant à la maison qu'aux barricades qui sont devant, et après y avoir fait brèche, après soleil couché y donnèrent un assaut : l'attaque dura deux heures. Les ennemis avoient une fois gagné la barricade et se vouloient loger dans la maison, mais enfin les nôtres les rechassèrent et menèrent battant bien avant ; ils ne savent pas le nombre de gens qu'ils ont tués, à cause de la nuit, et n'attendirent pas le jour à mander cette nouvelle, car mon frère de Montpouillan l'écrivit à Monsieur dès les dix heures du soir. Pour eux, ils n'y ont perdu que deux soldats et sept ou huit blessés. Mais quand les ennemis eussent gagné cela, ce n'étoit pas grand'chose, car nos gens ont de très-bons retranchements derrière, et n'ont point à craindre de mine, et moins du côté que me mandez, que de nul autre, car ils sont fort éloignés du côté du château ; assurez-vous qu'il est du tout impossible de les forcer. On croit que ceux qui firent cette attaque étoit le régiment de Ribérac qui étoit nouvellement venu, et qui est de huit drapeaux ; mais il a été, si c'est lui, si bien mouché qu'il n'aura pas envie d'y retourner. Encore qu'il arrive aux ennemis des gens de tous côtés, leur armée n'est pas de beaucoup si forte qu'au commencement, car ils en ont perdu force ou par maladie, ou tués, ou qui s'en sont allés, même de la cavalerie, à cause que leurs chevaux y meurent de faim, et même les hommes. Force gens croient qu'ils lèveront le siége. Une partie de la cavalerie des ennemis nous suivoit hier; nos gens qui faisoient la retraite, les ayant aperçus, nous nous mîmes en ordre; mais dès que nous tournâmes tête à

1622. 14 avril.

1622. 14 avril. eux, ils s'arrêtèrent, et bientôt après prirent le chemin de la retraite droit à Casseneuil, d'où ils étoient près, ce qui nous obligea à les laisser aller et juger qu'ils n'avoient pas envie de nous attaquer, mais oui bien quelque troupe s'ils en eussent trouvé d'écartée. M. le Baron de Beynac se porte mieux. Il y a quelques jours que n'ai point vu M. de Parsac, je lui donnai quelques pistoles. MM. de la Nouaille et de Janicon sont dans Tonneins; le premier a été un peu blessé, mais ce n'est rien. Je vous ferai savoir le plus souvent que je pourrai de nos nouvelles. Je prie Dieu, etc. A. DE CAUMONT. A Monflanquin, ce jeudi soir 14e avril.

Siége de Tonneins. — Nouvel assaut repoussé. — Blessure de M. de Montpouillan.

20 avril. Je vous ai voulu renvoyer votre laquais pour vous mander de nos nouvelles, lesquelles sont bonnes, Dieu merci; vous en saurez bientôt plus particulièrement, moi-même en serois le porteur, sans que j'ai peur que cela obligeroit force gens à en faire de même. Il est venu nouvelles de Tonneins qui disent que dimanche dernier il s'y donna un assaut où il demeura des morts de ceux qui les attaquoient, sept cents sur la place, et fallut qu'ils se retirassent avec leur courte honte; ceux de dedans ne perdirent que quatre ou cinq et sept ou huit de blessés. Il y a cinq ou six jours que le frère[1] du capitaine *Olivier* fut blessé à la tête; on avoit envoyé demander des ferrements pour le trépaner, mais par cette dernière nouvelle on mande que ce n'est rien et qu'il n'a rien d'offensé comme on croyoit au commencement. Cela m'avoit mis en peine, le sachant galant homme, et n'en suis pas tout à fait dehors, parce que je vous ai ouï dire qu'on ne peut connoître les coups de la tête pour en juger, qu'au bout de quarante jours. Ils ne m'ont point mandé de quoi il a été blessé, ou d'éclat de canon, ou d'autre chose On pourvoiera au lieu où vous faites votre demeure, nous aviserons à cela cette nuit. Dieu vous conserve, etc. A. DE CAUMONT. Ce mercredi 20e avril à midi.

[1] M. de Montpouillan; le Marquis de la Force se désignant lui-même par le nom d'*Olivier*.

Lettre de M. de la Force aux Consuls de Sainte-Foi. — Nécessité de les obliger à recevoir garnison dans leur ville. — Arrivée de MM. de Noaillac et de Peyrac.

Monsieur écrit à MM. de Sainte-Foi pour les obliger à mettre ordre pour leur sûreté, et empêcher toutes ces menées et pratiques qui se font parmi eux. Je crois qu'il faudroit faire lire la lettre devant tout le monde, en pleine Jurade, et s'ils ne font ce qu'ils doivent, peut-être faisant semblant de les quitter, cela les y obligera. Vous avez M. de Monlong qui y peut aider, et qui, en cas de besoin, si la femme [1] du capitaine *Olivier* vouloit sortir de là, lui pourroit faire escorte jusqu'à la garnison, et delà vers sa belle-sœur [2]. Il faut obliger ceux de Sainte-Foi à recevoir deux compagnies pour le moins de cinquante ou soixante hommes chacune; je crois que Monsieur y renverra M. de Saint-Maurice pour y donner ordre. Nous partons pour aller joindre MM le Comte d'Orval et de Bourzolles. MM. de Noaillac et de Peyrac arrivèrent à soir avec soixante chevaux. Je prie Dieu qu'il vous assiste et conduise, n'ayant point égard à tant de péchés qui règnent parmi nous, mais aie pitié de son peuple par sa grande miséricorde. A. DE CAUMONT. A Faux, ce jeudi matin 21e avril.

1622. 21 avril.

P. S. Je vous prie de m'envoyer à la première commodité du sucre rosat, car nous avons force personnes enrhumées.

Nouvelles du siége de Tonneins. — Arrivée de M. de Bourzolles avec des troupes. — Maladie de M. de Saint-Maurice.

J'adresse ce mot à la sœur de Castelnaut pour vous le faire tenir. Nous avons encore hier reçu des nouvelles de Tonneins : mon frère de Montpouillan écrit deux lignes à Monsieur de sa main et mande que dans deux jours il pourroit monter à cheval. C'est une grande perte que du pauvre Jasses; il n'en avoit point fait de remarquable que celle-là. Les ennemis sont logés sur le bord du fossé des deux demi bastions, mais non dedans, car les nôtres y ont fait des coffres qui

23 avril.

[1] La Marquise de la Force.
[2] La Marquise de Castelnaut.

1622. 23 avril. les incommodent fort. Ils ont tâché à les brûler par des artifices à feu; mais, Dieu merci, ils n'ont pu; les nôtres ont fort travaillé dedans et ont fait trois bons retranchements. Le capitaine *Pelautier* part à ce matin pour aller à Monflanquin et de là s'approcher d'eux. Nous demeurons encore à nuit en ce lieu pour attendre le Comte d'Orval; on croit que s'il n'est point arrivé, c'est que mon frère d'Eymet, qui le devoit joindre, l'a fait attendre, et aussi qu'ils mènent des gens de pied. M. de Bourzolles nous a joints avec cinquante maîtres, soixante mousquetaires à cheval et cent hommes de pied, et MM. de Peyrac et Noaillac avec quelque cinquante chevaux; MM. de Limousin aussi nous doivent joindre bientôt, à savoir: MM. de Prunget, d'Arambure et les enfants de M. d'Oradour. Mon cousin de Saint-Michel est fort malade à Monflanquin. Il faut que M. de Saint-Maurice et tous ces messieurs se rendent lundi soir vers Monflanquin ; il faut voir si on peut avoir des gens de pied de M. de Savignac. Je prie Dieu qu'il vous assiste de toute sorte de biens, qui est là ce que j'avois à vous dire, etc. A. DE CAUMONT. Ce 23e avril.

Arrivée du Baron d'Eymet à Monflanquin. — Annonce des troupes du Comte d'Orval.

24 avril. Je ne sais si je dois croire ce que me mandez de M. d'Epernon, il y faut avoir l'œil. Nous partons d'ici tout présentement pour aller loger auprès de Monflanquin. Je ne crois pas que la cavalerie de cet homme que mandez, puisse être assez forte pour nous oser attaquer, et ne crois pas qu'il se voulût joindre avec les autres ; je ne sais pas comme ils pourroient compatir ensemble. Si vous en apprenez quelqu'autre chose, faites nous-le savoir. Je viens tout présentement de recevoir deux lettres que Monsieur écrit à MM. de Saint-Maurice et Savignac, je vous les laisse ouvertes : vous y verrez comme mon frère d'Eymet est arrivé à Monflanquin ; cela veut dire que le Comte d'Orval ne viendra point. Cependant un gentilhomme nommé Boussac, qui vient de Boussac, dit que son père l'envoyoit tout exprès pour porter nouvelles qu'il avoit vu les troupes de M. le Comte d'Orval, et qu'elles arrivèrent hier à trois heures après-midi à Saint-

Laurens, qui est près de Castelnaut, où ledit sieur étoit allé; 1622. 24 avril.
mais je n'y vois pas grande apparence, ce pourroit être ceux qui viennent de Limousin. Je vous écrivis dès hier comme mon frère de Montpouillan se portoit bien et qu'il avoit même écrit deux lignes de sa main; le reste étoit en chiffres. Le porteur de la lettre de Monsieur dit que mon cousin de Saint-Michel se porte mieux; j'espère que ce ne sera rien. M. le Baron de Beynac est aussi guéri. Je vous envoie la lettre que Monsieur m'a écrit, afin que voyez ce qu'il me mande: il ne faut encore divulguer ce qu'il me mande touchant la paix. Je prie Dieu, etc. A. DE CAUMONT. A Larche, ce dimanche 24e avril, à six heures du matin.

M. de la Force attaque les ennemis sous les murs de Tonneins. — Sa cavalerie s'amuse à piller. — Sortie des assiégés. — Ils s'emparent du canon et incendient les magasins de l'ennemi. — Mort de M. de Mesnie. — Blessures de MM. de Saint-Maurice. — Panique des assiégeants qui se noient au nombre de cinq cents.

Je vous ai voulu, incontinent après notre combat, faire 30 avril.
savoir de nos nouvelles, afin que n'en fussiez en peine et qu'on ne vous déguisât la vérité; je vous dirai comme nous nous sommes bien frottés, et que, Dieu merci, tout ce qui est de la Maison n'y a reçu nul mal. Il y a eu de la perte d'un côté et d'autre, je crois beaucoup plus grande du côté des ennemis; mais la leur ne guérit pas la nôtre. Nous ne savons pas ni le nombre ni les personnes de qualité, mais nous y avons perdu de braves gens, ou ils sont prisonniers, qui sont MM. de Campagnac, Grand-Castaing, qui étoient dans la troupe où j'étois, et MM. d'Auripech, Richomme, Solmignac, le neveu de celui qui a été à moi; Boudou et un ou deux capitaines de M. de Lusignan; Vernète, lieutenant de feu la Mothe-Gaschon et quelques cinquante soldats. Cela a été sur notre retraite que quelques-uns se sont effrayés, que cela a été fait, car jusque-là nous les avions toujours battus, et avions déjà défait deux compagnies de cavalerie; et nos gens se sont trop amusés les uns au pillage, les autres à courre deçà et delà, à tuer du monde, s'écartant au lieu de se tenir ensemble. C'étoit du côté de Tonneins-dessous; j'ai mené battant un gros de cavalerie jusque dans

1622. 30 avril.

les fossés de la ville : c'est là que M. de Grand-Castaing a été tué, et M. de Campagnac l'a été par deux hommes qui lui ont donné deux coups de pistolet ; mais ils ne l'ont pas porté bien loin : Belsunce a donné à l'un un coup de pistolet par la tête, lequel est tombé roide mort. C'étoit une personne de commandement, car il avoit une mandille toute couverte de passements d'or. On en a pris plusieurs comme cela et plusieurs chevaux : je crois que nous saurons bientôt les personnes de condition qu'ils y ont perdues. J'ai eu mon cheval blessé d'un coup de pistolet ; j'en ai eu un autre sur les doigts, qui n'a pu percer mon gantelet, et ne m'a fait de mal que comme qui m'eût donné une taloche. M. de Saint-Maurice est un peu blessé à un bras ; son fils a un coup de pistolet à la jambe, et le fils de M. de Campagnac à la tête ; mais tout cela n'est rien. Ceux de dedans ont fait sortie de leur côté, mais un peu trop tard, car je crois qu'ils ne s'attendoient plus que nous dussions donner, à cause que le jour nous avoit surpris, et étoit déjà soleil levé ; que si nous fussions arrivés un peu plus tôt, nous les taillions en pièces ; et comme cela même, si on ne se fût amusé à ce que je vous ai dit, et qu'on eût toujours poussé sans leur donner loisir de se reconnoître et se rallier. Je vous dirai donc que ceux de dedans se sont rendus maîtres de tout le bourg qui est entre les deux villes, et du canon, ont tout brûlé et maisons et barricades, et, je crois, le magasin des ennemis. Nous ne pouvons pas savoir s'ils ont mené le canon dans leurs fossés, ou ce qu'ils ont fait : je crois que nous en aurons demain des nouvelles. Je m'assure bien qu'ils ont tué plus de deux ou trois cents hommes. Chaudru en est sorti cette nuit, qui assure que mon frère de Montpouillan étoit guéri de sa blessure, mais depuis avoit été un peu malade. Nous leur avons fait jeter un convoi cette nuit. M. de Mesnie est mort dedans de maladie. Il y en a force qui assurent, en ce combat, avoir vu tomber M. d'Elbœuf ; il y en a qui croient qu'il est mort. Je m'assure qu'ils ont perdu plus de soixante gentilshommes ; mais je plains grandement les braves gens qui, je crois, y sont morts, que je vous ai mandés. Le Seigneur n'a point voulu nous bailler la victoire entière. Sa sainte volonté soit faite ! Si d'abord une partie des troupes eussent donné avec moi vers la ville de Tonneins-dessous,

nous nous en fussions rendus maîtres, à ce que je crois, et de MM. d'Elbœuf et de Thémines; mais le bon Dieu ne l'a point voulu; ce sera quand il lui plaira qu'il nous assistera plus puissamment; je l'en supplie de tout mon cœur, et qu'il lui plaise de délivrer nos Eglises de l'oppression en quoi elles sont, et qu'il fasse reconnoître à toute la terre qu'il est notre protecteur et préservateur, et que nous lui en puissions rendre louanges et actions de grâces. Je le supplie qu'il vous tienne en sa garde, et vous préserve de mal et tout ce que nous aimons. A. DE CAUMONT. A Clairac, ce samedi 30e avril, cinq heures du soir. 1622. 30 avril.

P. S. M. de Saint-Maurice vous supplie d'écrire à sa femme, et lui faire savoir comme il n'est qu'un peu blessé, et que ce n'est rien. Mon trompette a eu aussi une mousquetade à l'épaule, mais ce n'est rien. J'oublois à vous dire aussi que Gast, l'avocat, et Dangounet sont à dire; je ne sais s'ils sont morts ou prisonniers. Force gens assurent qu'il s'est noyé quatre ou cinq cents hommes des ennemis, d'un grand effroi qu'ils ont eu de notre attaque et de la sortie de ceux du dedans. Nous avons bien vu tous les bateaux chargés de gens, et gagner de delà la rivière. Je voulois vous envoyer Larquai, mais ayant trouvé ces autres porteurs, je le réserve pour vous mander plus particulièrement toutes choses.

Même sujet que la précédente. —Maladie de M. de Montpeuillan.

Je vous écrivis dès le jour même de notre combat; je vous puis mander avec plus de certitude la sortie des nôtres qui sont dans Tonneins, et la perte des ennemis, qu'on assure avoir été de près de deux mille hommes ou tués, ou noyés, ou qui s'en sont fuis. A leur sortie, ils tuèrent cinq ou six cents hommes, se rendirent maîtres de toutes les tranchées, barricades et logements des ennemis jusqu'à celui de M. d'Elbœuf. Enfin ils brûlèrent et mirent presque tout à feu, emmenèrent deux canons et une couleuvrine qu'ils allèrent quérir à plus de cinq cents pas, et les menèrent dans la ville, et les ont déjà mis en batterie contre les ennemis. Ils n'y perdirent que cinq ou six soldats, le capitaine Lentillac, blessé à un 2 mai.

1622. 2 mai. bras, mais ce n'est rien. Mon frère de Montpouillan a la fièvre tierce; Fraische est malade, aussi Janicon et Saint-Orse. J'oubliois à vous dire qu'ils prirent aux ennemis cinq cents corselets et autant de mousquets, et force autre butin. Nous ne savons pas au vrai les personnes de condition que les ennemis y ont perdues, mais il y a plus de soixante gentilshommes. On assure que MM. de Cornuson, de Sevèse et le maréchal des logis de la compagnie de M. de Thémines, y sont demeurés, et que ledit sieur de Thémines qui étoit déjà malade, s'efforça tellement qu'il est grandement mal, et l'a-t-on porté au Mâs. Des nôtres, nous ne savons pas si ceux que je vous avois mandés, sont morts ou prisonniers, si n'est ceux de M. de Lusignan, qui ne sont que prisonniers et lui ont écrit; pour MM. de Campagnac et de Grand-Castaing, ils sont morts, et ai-je peur que MM d'Auripech et Richomme le soient. Ces braves gens sont grandement à plaindre, et même s'étant perdus par la faute des nôtres, par la pillerie des uns qui s'amusoient à prendre des chevaux dans des granges, et même à fouiller et dépouiller les morts par la campagne, et par le désordre et poltronnerie des autres; car sans cela, nous avions une victoire entière des ennemis ; et si toute la cavalerie eût poussé comme ma troupe, nonobstant tout cela, ils étoient tous défaits; car je rompis deux troupes de cavalerie, et n'y eut que la mienne qui combattit, et vous puis assurer que le capitaine *Olivier*[1] en porta trois ou quatre par terre de sa main. Les pauvres MM. de Grand-Castaing et Campagnac étoient avec moi; je crois encore que j'y ai perdu Dangounet et Gast, l'avocat, s'ils ne sont prisonniers, mais il n'y en a point encore de nouvelles. Nous envoyâmes hier un trompette, lequel n'est point encore revenu : je ne sais pourquoi les ennemis l'ont retenu. Cela a grandement effrayé les ennemis, et crois qu'avec l'aide du bon Dieu, nous les obligerons à lever le siége, si les nouvelles que l'on a portées de la Rochelle, de ce qui est arrivé à M. de Soubise, et que l'approche du Roi ne les assurent; ces nouvelles m'ont grandement affligé et m'ont mis

[1] Le Marquis de la Force lui-même. Voir les notes précédentes au nom d'*Olivier*.

en peine, n'y voyant nulles nouvelles de vous; je vous prie 1622.
qu'il y ait toujours un mot de votre main. Je ne crois pas 2 mai.
que M. de Soubise ait fait une fort grande perte; au moins lès ennemis mêmes ne la font pas si grande, ni un imprimé qui en court. L'Éternel ne nous veut pas encore tout à fait délivrer, et nous donne parmi de la prospérité de rudes coups de fouet. Il faut tout recevoir de sa main, et nous conformer à sa sainte volonté : il le fera quand il connoîtra être expédient pour sa gloire et notre salut. Je plains grandement aussi le pauvre M. de Lescun et ces ministres; j'ai grande peur qu'ils ne sortiront jamais; l'Éternel les fortifie et les console, et veuille être apaisé envers nous, et veuille avoir pitié de sa pauvre Église! La lettre que M. d'Hespérien vous écrit, me met grandement en peine. Je vous supplie, songez à cela et à la sûreté de la belle-fille de *Pelautier*, qui est en lieu dangereux; il ne faut pas qu'elle attende l'extrémité : celui qui veut suivre son conseil, la pourroit escorter jusqu'à son Gouvernement, et de là chez sa belle-sœur, et après plus avant. Je vous prie, mandez-moi promptement des nouvelles. Je prie Dieu qu'il lui plaise nous garder et préserver de tout mal, et nous conseiller par son Saint-Esprit. A lui soit honneur et gloire à jamais! A. DE CAUMONT. A Clairac, ce lundi soir, 2e mai.

Désertion dans l'armée ennemie. — M. de Bourdeille se retire avec ses troupes.

Je vous dirai comme l'armée de l'ennemi depuis notre at- 3 mai.
taque, se dissipe fort : M. de Bourdeille s'est retiré avec sa cavalerie et infanterie. Il faudra prendre garde au lieu où vous êtes, et qu'ils fassent bonne garde, car il y pourroit avoir quelque dessein contre eux, comme déjà m'avez mandé qu'on vous en a donné plusieurs avis, et ledit sieur de Bourdeille y pourroit servir. Je le trouve toutefois très-difficile. Ce présent porteur vous dira plus particulièrement de nos nouvelles, et comme nous allons donner encore quelque venue aux ennemis, mais non périlleuse comme celle de l'autre jour. Le Seigneur Dieu nous veuille bien conduire et adresser, nous gardant de tout mal et conduisant toutes

1622. 3 mai. choses pour sa gloire et le bien de son Église, nous faisant la grâce que nous nous puissions revoir en bonne santé avec tout sujet de joie et contentement, afin que nous lui en puissions rendre louanges et actions de grâces. A. DE CAUMONT. A Clairac, ce mardi soir 3e mai.

Capitulation de Tonneins. — Les ennemis violent le traité. — Ils massacrent les malades et pillent le bagage. — État dangereux de M. de Montpouillan. — M. de Castelnau de Chalosse s'empare de Mont-de-Marsan.

6 mai. Vous apprendrez par le porteur comme la capitulation de Tonneins fut faite hier, et comme tous ceux qui étoient dedans, sont ici : il sont sortis avec leurs armes et bagage, tambour battant, mèche allumée ; à la vérité on leur avoit fait promettre de ne porter les armes de six mois, mais les ennemis ont contrevenu les premiers à la capitulation, tellement que les nôtres ne sont plus obligés à leur promesse; car, contre la capitulation, les ennemis ont désarmé presque tout le régiment de M. de Théobon et partie de celui de M. de Lusignan et de M. de Castets, mais fort peu de celui de mon frère de Montpouillan. Ils avoient promis aussi de faire conduire jusqu'ici trois bateaux où on avoit mis les personnes les plus malades, mais les ennemis les ont, presque tous ceux qui étoient dedans, pillés, poignardés, même des femmes de quatre-vingts ans, et jetés dans la rivière, et la plupart aussi du bagage qui étoit venu par terre, pillé. Voilà comme il n'y a nulle assurance en leurs paroles; c'est pourtant un grand coup qu'on a sauvé tous les hommes et femmes qui sont venus par terre; à tous le moins je ne crois pas qu'en en ait tué deux, et une partie des armes sauvées. Mon frère de Montpouillan vous auroit fait pitié, tant il est défait; il a la fièvre double tierce. Il désire fort de vous voir et croiroit être bientôt guéri s'il étoit auprès vous, et à cause de cela vouloit aller à Sainte-Foi; mais Monsieur veut qu'on le porte à Castelnaut, et avons envoyé chercher une litière à Calonges. M. Janicon est malade, et M. de Saint-Orse, et Fraische l'aîné, et la Nouaille, et plusieurs autres. Je crois que la plupart ne pourront bouger de quelque temps d'ici. Le sieur de *Pelautier* [1] et le capitaine *Olivier* partiront demain matin

[1] M. de la Force et le Marquis de la Force. Voir les notes précédentes.

pour s'en aller vers vous. On nous a assuré que M. le Marquis 1622.
de Castelnau (de Chalosse) s'est rendu le maître dans le Mont- 6 mai.
de-Marsan, et qu'il a douze ou quinze cents hommes de pied et quatre cents chevaux. Dieu nous veuille assister et vous tenir en sa sainte garde! A DE CAUMONT. A Clairac, ce vendredi soir 6e mai.

Attente des nouvelles de M. de la Force. — Les habitants de Capdenac, exaspérés contre Sully et le Comte d'Orval, choisissent le Marquis de la Force pour les commander.

Je vous ai déjà fait trois dépêches dont il y en avoit deux 1er juin.
semblables ; mais on m'a assuré qu'on avoit assommé les porteurs. Je crois que si cela est, vous n'êtes pas en petite peine, sinon que vous ayez su par bruit commun ce qui s'est passé ici. Je ne le suis pas moins, n'ayant eu nulles nouvelles de vous ni de Monsieur, sinon qu'on assure qu'il a fait sa paix et pour toute la Basse-Guyenne; Dieu veuille qu'elle soit bonne et bien observée! Pour moi, je suis en bonne santé, Dieu merci, m'étant rendu en ce lieu avec force périls, où arrivant, les habitants qui étoient au désespoir d'être vendus par M. de Sully, s'émurent tellement que j'eus de la peine à empêcher qu'ils ne lui méfissent et au Comte d'Orval; tellement que s'étant rendus les maîtres, ils me prièrent de vouloir demeurer avec eux, et qu'ils se fioient et se donnoient à moi ; j'ai cru ne les devoir abandonner, et que j'y étois obligé par honneur et encore plus par conscience. Je vous supplie que je sache promptement de vos nouvelles et de celles de Monsieur, étant merveilleusement en peine. Dieu vous conserve et tout ce que nous aimons, et aie pitié de nous, pauvres pécheurs, nous faisant la grâce que nous puissions tous servir à sa gloire pour mourir en sa grâce! A. DE CAUMONT. A Capdenac, ce mercredi 1er de juin.

P. S. J'envoie Foulonge vers Monsieur pour apprendre de ses nouvelles, M. de Sully m'a promis obtenir un passe-port pour cela; je ne sais si on lui permettra de passer où vous êtes ; je le désirerois bien.

LE MARQUIS DE LA FORCE AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Chagrin qu'il a de sa maladie. — Serment et promesse écrite qu'exigent de lui les habitants de Capdenac. — Difficultés de sa position. — Il demande conseil au Maréchal. — Si le Roi prend confiance en lui, il espère remettre la ville en son obéissance.

1622. 6 juin.

Monsieur, c'est avec un extrême déplaisir que j'ai appris votre indisposition et que je me vois si malheureux que ce que je croyois avoir fait pour votre assistance et assurance, semble être tout le contraire, puisque vous croyant assiégé et en péril, j'eusse, s'il m'eût été possible, remué ciel et terre en votre faveur ; cela m'obligea de venir en ce lieu, non sans grand péril, où je trouvai ce peuple prêt, encore que je n'y eusse pas été, de faire ce qu'ils ont fait, et m'ayant appelé, et fait jurer, et donner promesse par écrit de ne les abandonner ni livrer entre les mains du Roi, ni de M. de Sully, ni du Comte d'Orval. Je vous demande, au nom de Dieu, Monsieur, parce que je sais que vous nous aimez comme doit un vrai père qui aime non-seulement la vie de ses enfants, mais aussi leur honneur, leur corps, mais aussi leur âme, que vous me donniez quelque moyen et fassiez en sorte que je conserve principalement ma conscience et mon honneur; que si pour votre conservation et contentement vous désirez que je me mette entre les mains du Roi pour faire ce qu'il lui plaira de ma vie, j'obéirai à vos commandements : aussi n'ai-je pas la puissance pour pouvoir faire davantage, puisque je suis aussi bien que M. de Sully et le Comte d'Orval entre les mains de ce peuple. Vous savez que je n'ai que sept ou huit gentilshommes, et que je ne puis avec cela contraindre plus de trois cents soldats à faire contre leur volonté. A la vérité ils me reconnoissent pour leur chef, mais pour leur commander conformément à mes promesses, car s'ils avoient connoissance que j'eusse autre dessein, je crois que ma vie et de tous ceux qui les voudroient porter au contraire, courroit grande fortune. Vous considérerez donc cela, s'il vous plaît, Monsieur, et que tout ce que je pourrai faire, sera de les abandonner; que si S. M. vouloit prendre fiance en vous et en ceux qui vous appartiennent, et se fier en moi de cette place, je pourrois porter les habitants à se remettre

sous son obéissance et à ne faire point la guerre; autrement il n'y a sorte d'extrémité à quoi ils ne se portent. Jugez si on pourroit obtenir cela, et quittez plutôt quelque chose de la récompense que le Roi vous a promise. Je remets cela à votre volonté et prudence. J'attendrai vos commandements et prierai le Tout-Puissant, qui est le conseiller et le père de toute miséricorde, qu'il ait pitié de nous, qu'il nous conduise et conseille et garde ceux qui espèrent en lui, nous faisant la grâce à tous de nous conformer à sa sainte volonté, et conduire tellement nos actions qu'elles lui soient agréables et qu'elles réussissent à sa gloire et au bien de son Église. Votre très-humble et très-obéissant fils. A. DE CAUMONT. A Capdenac, ce lundi 6e juin. 1622. 6 juin.

LE MARQUIS DE LA FORCE A LA MARQUISE DE LA FORCE.

Il n'a pu abandonner Capdenac pour aller voir M. de la Force. — M. d'Eymet va trouver le Roi. — Résolution de la garnison de Saint-Antonin.

Je loue Dieu qu'il y a de l'amendement à la maladie de Monsieur, et le supplie de tout mon cœur le vouloir encore conserver et le remettre en santé, afin qu'il puisse servir à sa gloire, au bien de son Église, et au soulagement de sa pauvre famille, qui recevroit un terrible échec en sa perte. J'envoie ce porteur pour en apprendre des nouvelles; l'Eternel fasse que j'en reçoive de bonnes, et qu'encore tous ensemble nous le puissions remercier et louer son saint nom des biens qu'aurons reçus de sa bénigne main. C'est avec un déplaisir extrême que je n'ai pu lui aller rendre ce que je lui dois; mais je ne pouvois abandonner ces places, M. le Duc de Sully et Comte d'Orval y étant, sans courre fortune de les perdre, ou à eux. Vous aurez vu mon frère de Tonneins, et ce que j'ai mandé à Monsieur et à vous. Mon frère d'Eymet est retourné vers le Roi, lequel on tient être vers Négrepelisse, et qu'il avoit envoyé M. de Thémines pour faire les approches de Saint-Antonin, là où ils sont tellement résolus à se défendre, à ce qu'on dit, qu'ils veulent, plutôt que se rendre jamais, mourir les uns sur les autres en défendant la brèche. Les uns disent que 12 juin.

1622. 12 juin. S. M. doit revenir de deçà; les autres qu'elle veut aller droit à Castres, et n'attaquera point Montauban : la vue en découvrira l'effet, et faut attendre ce qu'il plaira à Dieu d'envoyer à son peuple. Je le supplie qu'il nous traite en sa pitié et non selon nos démérites, et qu'il vous tienne en sa sainte garde. A. DE CAUMONT. A Capdenac, ce dimanche 12e juin.

Rétablissement de M. de la Force. — Mouvements de MM. de Rohan, de Montbrun et de Malause.

30 juin. Je suis grandement aise que Monsieur se porte de mieux en mieux : je prie le bon Dieu de lui augmenter sa santé de plus en plus. Vous ne devez point être en peine de moi; je me porte bien, Dieu merci. J'attends avec impatience mon frère d'Eymet, qui est allé vers le Roi, lequel est à Toulouse; et M. de Rohan est, à ce qu'on m'a assuré, à Milhaud, avec sept ou huit mille hommes, et M. de Montbrun dans Montauban, et le Marquis de Malause à Castres. Dieu nous veuille donner une bonne paix, et ait pitié de son peuple. Je prie l'Eternel, etc. A. DE CAUMONT. A Capdenac, ce dernier de juin.

PASSE-PORT DU ROI A LA MARÉCHALE DE LA FORCE.

DE PAR LE ROI :

30 juin. Tous nos Lieutenants-Généraux, Gouverneurs de nos Provinces et villes, Baillifs, Sénéchaux, Vice-Sénéchaux, Prévôts, Juges ou Lieutenants-Colonels, Mestres de camp, Capitaines, Chefs et Conducteurs de nos gens de guerre, tant de cheval que de pied, de quelque langue et nation qu'ils soient; Maires, Consuls, Jurats, Capitouls et Echevins de nosdites villes, Capitaines et Gardes des portes d'icelles, ponts, ports, péages, passages, juridictions et détroits, et à tous auxquels il appartiendra et auxquels ces présentes seront montrées, salut. Ayant permis à la Dame Maréchale de la Force d'aller en ses maisons, nous vous mandons et très-

expressément enjoignons par ces présentes, que vous ayez à la laisser passer, aller, venir, tourner et retourner par chacun de vos pouvoirs et juridictions, avec ses gens, train et équipages, sans lui faire ni souffrir et n'y être fait, mis ou donné aucun trouble ni empêchement, ains toute la faveur et assistance dont elle aura besoin et vous requerra, car tel est notre plaisir. Donné à Toulouse, le dernier jour de juin. *Signé :* LOUIS. *Et plus bas :* DE LOMÉNIE. 1622 30 juin.

LE ROI AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Il charge M. de Thémines d'accommoder le différend de MM. de la Force et de Gurson.

Mon Cousin, j'ai appris qu'il s'est mu quelque différend entre vous et mon cousin le Comte de Gurson, à l'occasion des choses qui se sont ci-devant passées, ce qui vous pourroit porter à quelque ressentiment, et donner sujet d'entreprendre par voie de fait l'un contre l'autre au préjudice de mes Edits et déclarations, et du bien de mon service. Ce que désirant prévenir, j'écris à mon cousin le Maréchal de Thémines, que j'aurai à plaisir qu'il s'entremette de l'accommodement de vosdits différends; sur quoi je vous ai voulu faire celle-ci, ainsi que je la fais semblable à mondit cousin le Comte de Gurson, pour vous y exhorter de ma part, et d'oublier à mon exemple les choses qui se sont passées entre vous et mondit cousin le Comte de Gurson, et de vivre désormais en bonne paix et amitié comme mes serviteurs; et me témoignant en cela le respect que vous devez à mes commandements, vous ferez chose qui me sera fort agréable. Sur ce, je prie Dieu, mon Cousin, etc. Ecrit à Béziers, le 7e jour d'août. *Signé :* LOUIS. *Et plus bas :* PHELYPEAUX. 7 août.

LE MARQUIS DE LA FORCE A LA MARQUISE DE LA FORCE.

Entrée du Roi à Montpellier. — Plainte de M. le Prince. — Réponse de S. M. — Condé et Schomberg se retirent mécontents. — Discrédit des Jésuites et de M. le Prince.

Je reçus hier votre lettre par laquelle ne mandiez point que Monsieur se trouvât mal, ce que pourtant disoit le mes- 3 novembre.

1622. 3 novembre

sager qui l'apportoit; cela m'a fait croire que ce n'est pas grand'chose. Je vis hier M. de Monbaron, qui avoit vu un gentilhomme catholique qu'il nomma, que mon frère de Castelnaut connoît, et qui est de ce pays, lequel venoit de la Cour et y étoit quand le Roi entra dans Montpellier. Il dit que deux mille hommes de la ville en sortirent en armes au devant du Roi, lequel y entra avec autres deux mille hommes, et après qu'il fut entré, les autres deux mille, qui étoient allés au devant, le suivirent; et un peu de temps après que S. M. fut arrivée, il fit sortir les deux mille hommes qui étoient entrés avec lui, et n'en garda que deux cents pour sa garde. Ce même gentilhomme dit que Mgr le Prince se plaignant au Roi de cette paix, S. M. lui répondit : *Que puisqu'il voyoit qu'il s'opiniâtroit à ne la vouloir pas, que s'il ne l'avoit pas faite, que plutôt que ne la faire pas, il la leur feroit encore beaucoup plus avantageuse.* Il dit que mondit Seigneur et M. de Schomberg, qui ne la vouloit pas aussi, s'en sont allés fort malcontents ; et qu'on ne parle plus de Jésuites à la Cour, n'y ayant plus de vogue, et la raison étoit, à ce qu'il dit, que M. le Connétable avoit fait voir au Roi que Mgr le Prince et eux sont pensionnaires d'Espagne. Dieu vous garde de mal et vous bénisse, et à tous ses enfants. A. DE CAUMONT. Ce jeudi matin 3e novembre, à Cugnac.

P. S. J'oubliois de vous dire comme nous ouîmes tout hier tirer le canon; mais depuis que le vent a changé, nous ne l'oyons plus. Mon frère vient de recevoir une lettre de M. d'Oradour, qui lui mande que les deux armées de mer se battent fort.

Le Duc d'Épernon insiste auprès du Parlement de Bordeaux pour la démolition de Caumont et de Fronsac. — Dédommagement offert à la Comtesse de Saint-Paul. — Combat à la Rochelle.

Je vous fais ce mot pour vous dire que nous sommes arrivés en ce lieu; Dieu merci, nous y avons reçu assez bon accueil. J'y ai appris, comme M. d'Epernon demeura hier plus de trois heures au Palais; on m'a assuré que c'est pour la démolition de Caumont et de Fronsac, et qu'ils nommèrent des députés pour cela. Il alla voir madame la Comtesse de Saint-

Paul, à laquelle on donne deux cent mille écus, se dit-on; je crois qu'il en faudroit promptement donner avis à Monsieur (de la Force). Il s'est passé quelque chose à la Rochelle; je ne sais si vous l'aurez appris : ceux de la ville se sont saisis d'un navire qui apportoit des provisions à ceux du port, et entre autres choses, grande quantité de bois et de pieux ; cela a obligé le petit Arnaut à faire des prisonniers, et a mis garnison à Surgères et Tonnay-Charente. Vous aviserez quand devrez faire votre voyage. Je demeurerai le moins que je pourrai ici, afin de vous voir bientôt. Dieu vous conduise et adresse, etc. A. DE CAUMONT. A Bordeaux, ce dimanche matin, à six heures. 1622.

ANNÉE 1623.

LE MARÉCHAL DE LA FORCE A LA MARÉCHALE DE LA FORCE.

Accueil qu'il reçoit à la Cour. — Difficultés pour le maintien de la paix avec les Protestants. — Mort de M. de Caumartin. — Disgrâce de Schomberg. — Arrivée de MM. de Lorraine. — Froideur du Comte d'Orval. — Mort de madame de Saint-Germain. — Licence des garnisons de Guyenne. — Calomnies répandues contre M. de la Force. — Affaire de Caumont. — Changements dans le Conseil.

Nous avons, Dieu merci, parachevé notre voyage heureusement, et vous puis assurer que j'ai eu l'honneur d'être très-bien reçu du Roi, avec beaucoup de témoignages de bienveillance, et de même des Reines. Je n'eusse osé me promettre la centième partie du contentement que j'ai reçu généralement de toute la Cour et des principaux Ministres de l'Etat. Quant au général des affaires, et pour ce qui regarde la paix, je vous avertirai que ce qui concerne Montpellier et le fort de la Rochelle, que cela n'est pas encore bien et donne sujet à plusieurs d'appréhender encore du mal; néanmoins, à ce que j'ai pu recueillir des plus clairvoyants et même de ceux qui ont part aux affaires, ils tiennent la paix être de durée, et assurent que la volonté de S. M. y est entièrement portée. A ma venue, j'ai vu arriver deux coups bien notables : l'un, la mort de M. de Caumartin, le Garde des sceaux, et l'autre, la disgrâce de M. le Comte de Schomberg, auquel le Roi fit commandement de se retirer chez lui, et sortit le même soir que j'arrivai, à une heure de nuit. Tout cela a fort donné sujet à toute la Cour de discourir, comme de deux grands changements arrivés fort inopinément. Le bruit commun est que l'on n'agréoit pas ses conseils violents, tendants au trouble, et que tout ce qui a le plus de part à la conduite des affaires, désirent le repos. A ce que je puis apprendre, les Reines s'y portent du tout. L'on donne aussi cette louange à MM. le Chancelier et de Puysieux, et hors les ecclésiastiques, on ne remarque aucun des Princes et Grands de la Cour, qui n'aient cette même inclination. Jamais le Roi

1623.
23 janvier.

1622. 23 janvier. ne rendit plus d'honneur à la Reine, sa mère, qu'à présent : je ne l'ai encore pu voir qu'une fois, mais j'en demeure grandement satisfait. Je n'ai pu encore faire la moitié de mes visites. La Cour est fort grande; tous les Princes y sont, hormis M. de Vendôme. M. de Vaudémont et le Prince de Lorraine y sont arrivés cejourd'hui. Leurs Majestés ont tous les soirs les comédiens; mais hier, MONSIEUR dansa un ballet fort beau, à ce que l'on dit, car je n'y fus point; je m'en remets à nos enfants. Je ne sors point l'après-soupée; mais nous soupons fort tard : aussi l'on dîne à une heure après midi. M. le Duc d'Elbœuf a voulu que j'aille dîner chez lui; il m'a fait l'honneur, et madame sa femme, de me donner tous les témoignages d'amitié qui se peuvent dire au monde : elle prenoit un grand plaisir de m'entretenir du passé et du temps du feu Roi. Le Comte d'Orval ne m'a aucunement fait savoir de ses nouvelles; au contraire, notre fille, sa femme, a fait prier son frère d'Eymet, qui la vouloit aller voir, de n'y aller pas. Je l'ai vu deux ou trois fois chez le Roi; mais il n'a jamais fait semblant de me regarder, et voyoit force gens d'honneur me caresser : je lui trouve la façon tout étonnée. Notre fils d'Eymet a vu sa sœur à Charenton; mais elle témoigne que le changement de son mari ne la sauroit ébranler.

24 janvier. J'écrivis hier soir ce-dessus. J'ai reçu vos lettres par Collinet, et vu l'affliction que notre fille la Marquise a reçue de la perte de sa mère, j'avois grande appréhension que cela lui nuisît, et loue Dieu de ce que me mandez qu'elle se porte bien. Elle a toujours témoigné avoir tant la crainte de Dieu, qu'il faut qu'à cette occasion elle le fasse paroître plus que jamais, et qu'elle considère l'offense qu'elle feroit de se préjudicier en l'état qu'elle est, et le regret perpétuel qui lui en resteroit, et à nous tous. Je suis bien aise qu'elle envoie Lavallade en ses maisons pour remédier à ses affaires autant qu'il se pourra; possible retirera-t-elle quelque chose de bon de celui qui lui veut faire entendre quelque chose d'important. J'ai ici la promesse faite à feu madame de Saint-Germain. Je suis bien marri des grands désordres qui continuent vers la Garonne, même par la garnison de Clairac, ainsi que M. de Gaillart vous a rapporté; M. le Connétable m'a dit de son mouvement que le Roi avoit eu de grandes

plaintes de ce côté-là, et des licences de ces garnisons, et qu'il y vouloit pourvoir. Je ne puis à mon arrivée que me conduire pour encore à ces affaires que fort retenûment; mais je prendrai le temps et les occasions pour y servir le plus utilement qu'il me sera possible. Je suis offensé que ceux de Tonneins ne se veulent autrement aider, et qu'ils n'ont eu recours à la Chambre. J'ai appris ici que l'on a été si malicieux de par delà, que de mander ici tous les mauvais bruits que l'on y faisoit courre de moi, et que je faisois toujours le factieux. Je vous assure que je tiens à grande assistance de Dieu d'être venu ici pour remédier à tous ces méchants artifices. J'ai peu parlé de l'affaire de Caumont, mais j'espère qu'il ira bien; c'est un grand point s'il est en l'état que me mandez. J'avois envoyé M. du Fraisse vers M. le Comte de Saint-Paul, savoir s'il avoit agréable que je l'allasse voir. Il lui a dit qu'il en seroit fort aise, et témoigne force bonne volonté, toujours les larmes aux yeux sur la souvenance de son fils. Depuis cette après-dînée, M. de Longueville m'a envoyé un gentilhomme pour me parler de cet affaire; sur quoi je le suis allé trouver, et m'a dit mille belles paroles, et que M. le Comte de Saint-Paul avoit la même affection pour moi qu'il avoit toujours eue, et désiroit que madame la Comtesse en fît de même; à quoi il vouloit travailler, et jusques alors il seroit bien aise que je n'allasse point chez lui, mais qu'il me verroit au Louvre et m'en entretiendroit là. On tient que M. et madame de Sully se sont faits catholiques, et doivent arriver en cette ville dans deux ou trois jours. On parloit de lui remettre les finances; l'on en avoit quelque opinion; mais cejourd'hui elles ont été baillées, à ce qu'on m'a assuré, à M. de la Vieuville, Capitaine des Gardes. Il aura un bon aide que M. de Beaumarchais, son beau-père. L'on ôte aussi le contrôle à M. de Castille, gendre de M. le Président Jeannin, et le baille-t-on à M. de Champigny, Conseiller d'Etat. Les sceaux ont été remis entre les mains de M. le Chancelier. Je vous assure que ce changement fait dire à tout le monde que la paix demeurera ferme, et vous assure que c'est le jugement que j'en fais. J'apprends bien que la haine dure toujours contre nous; mais l'on trouve plus de difficultés et d'inconvénients à nous ruiner par les armes que non pas

1623.
24 janvier.

1623. 24 janvier. à nous souffrir, et véritablement je trouve les cœurs grandement adoucis et désireux de la paix. Je prie Dieu qu'il vous tienne en sa sainte garde et à toute votre compagnie avec la continuation de ses saintes bénédictions. Ce 24e janvier, à Paris.

P. S. J'ai été averti que M. de Théobon étoit résolu de faire parler à notre fils le Marquis, et qu'il disoit n'attendre que mon partement des Millandes ; il y faut prendre garde et en avertir notre fils. J'aurois grand déplaisir que, sans sujet et par un caprice, cet homme nous allât faire une boutade mal à propos : nous ne devons pas rentrer en de nouveaux malheurs.

LE MARÉCHAL DE LA FORCE A LA MARÉCHALE DE LA FORCE.

Nouvelles de la Cour. — Nomination des Commissaires pour l'exécution de la paix. — Menaces du Roi d'Espagne. — Conversation avec la Duchesse de Rohan. — Achat d'un carrosse. — La Force présente au Roi le Comte de Roucy. — S. M. lui fait présent d'un faucon.

2 février. Par celle que je vous écrivois par le trompette, je vous donnois connoissance bien au long de ce que j'avois pu recueillir de la disposition des affaires, et comme je jugeois toutes choses portées à la paix : depuis cela, ce que j'ai pu voir et apprendre m'y confirme bien davantage. Je vous puis dire qu'il m'a été grandement assuré par tous ceux qui ont le plus de part aux affaires, et qui gouvernent. Et en effet, tous les Commissaires pour toutes les provinces sont nommés pour faire exécuter la Déclaration du Roi sur la paix et recevoir les plaintes d'un chacun pour la Guyenne. Ont été nommés : M. Dobry, Maître des Requêtes, qui a épousé une sœur de la femme de M. de Pompadour, et le Vicomte de Pardaillan-Droze ; mais sur le bruit qu'il s'est fait catholique, on y pourroit bien mettre M. de Vivans. L'on retranche fort de toutes les garnisons. Je n'apprends rien qui ne me fortifie en la créance de la paix, qui est la meilleure nouvelle que je vous puisse mander. Toute la Cour a été ces jours ici tous réjouis et échauffés sur ce que l'on tient que le Roi d'Espagne ne veut rien faire pour la Valteline, au contraire qu'il est résolu, si le Roi s'en mêle, de s'y rendre lui-même avec qua-

rante mille hommes, et en envoyer autant sur la frontière pour nous attaquer par la Picardie. Il y a plus de six jours que M. le Connétable m'a dit cela lui-même, et cejourd'hui, un de mes amis m'a assuré que la délibération avoit été prise d'envoyer visiter toutes les places de Picardie pour y apporter l'ordre qu'il faut. J'ai aussi appris que l'on fournit des sommes notables à MM. des États sur les entretenements que S. M. leur a toujours baillés; ce qui témoigne aussi qu'il y a quelque chose qui s'aigrit contre l'Espagnol. Je crois que toute la Noblesse de France accourt ici, car je n'ai jamais vu la Cour si grande. L'on parle de M. le Prince diversement: aucuns croient qu'il viendra; d'autres, qu'il ne viendra point; ce que j'en écrivois à notre fils est véritable. Je n'ai point vu M. le Comte de Saint-Paul chez lui, mais souvent au Louvre, et me fait toujours bon visage. Le Comte d'Orval se gouverne à l'accoutumée, plusieurs le trouvent mauvais et le blâment. J'entretins un de ces soirs assez longtemps la Duchesse de Rohan chez la Reine-Mère; je la trouvai fort aigrie au commencement, mais à la fin fort adoucie. On parle diversement de M. de Sully, et l'on dit astheure qu'il ne vient point. J'attends toujours s'il entreprendra quelque poursuite; plusieurs de qualité m'ont dit qu'ils le vouloient presser de s'accommoder, et même d'en parler au Roi pour lui en faire commandement; je verrai ce qui se passera. Plus je vais en avant, plus je reçois de contentement de l'honneur et bon visage que je reçois de Leurs Majestés et de toute la Cour. L'exercice est aussi libre à Charenton que jamais; j'y vis dimanche une fort belle assemblée, et ouïs un gentil personnage que le jeune ministre. J'ai acheté un carrosse de velours cramoisi en broderie fort beau, qui ne me coûte que six cent cinquante livres. Je vous assure que je crois que nous ne saurions mieux faire, après les couches de notre fille, de nous remuer tous deçà, et nos principaux amis me le conseillent fort. Il semble que l'affaire de Caumont pour la démolition, demeure là. J'allai trouver madame la Princesse de Conty pour prendre son avis sur le deuil de notre fille; elle se chargea d'en parler à la Reine; depuis, madame la Duchesse de Chevreuse m'envoya ici le mémoire que j'ai baillé à notre fils d'Eymet pour lui faire tenir. Il faut qu'elle mande ce qu'elle

1623.
2 février.

[illegible]. vouldra d'ici; j'en ai retenu un double. M. le Comte de Roucy
2 février. arriva hier : il est fort grand et fort gentil; je l'ai présenté cejourd'hui au Roi pour lui faire la révérence. Je vous écris à bâtons rompus et à la hâte, et celle-ci servira pour tous, faisant prière à Dieu, etc. Ce 2e de février, à Paris.

P. S. Dites à notre fils qu'à une cagée de faucons de passage qu'on a portée au Roi, il n'y avoit que deux laniers de passage. S. M. m'a fait l'honneur de m'en donner un, et M. d'Arambure m'a promis de m'en faire recouvrer un autre; je les y enverrai, si je trouve le moyen de les y faire porter.

M. le Grand est arrivé cejourd'hui, qui m'a fait un monde de caresses.

LE MARQUIS DE LA FORCE A LA MARQUISE DE LA FORCE.

Visite à M. d'Épernon. — Affaire de Caumont et de Fronsac. — Inquiétudes sur la durée de la paix. — Crédit de la Reine-Mère et du Chancelier. — Lettre de Spinola interceptée par le Prince d'Orange.

16 février. Je viens d'arriver de mon voyage que nous avons fait, Dieu merci, fort heureusement. J'ai été assez bien reçu de M. d'Epernon; il n'est pas homme de fort grande caresse. Je vous écrivis dès que je fus arrivé à Bordeaux, et vous mandois ce que j'avois appris de l'affaire de Caumont et Fronsac, et que le fissiez savoir à Monsieur en diligence. Je lui en ai écrit trois lettres; je crois qu'il en recevra quelqu'une, et lui mandois fort au long ce que j'avois appris de cet affaire, et les moyens d'y remédier; et quand il n'y auroit que celui-là qui est de s'opposer à ce que madame la Comtesse de Saint-Paul ne touche point cet argent, et demander qu'il soit mis en main tierce, cela est capable de l'arrêter, car elle n'y consentiroit point (et c'est elle qui presse tout cet affaire), qu'en touchant l'argent. Selon ce que j'ai pu apprendre, on est résolu de ne démolir point le fort de la Rochelle, et crois qu'il n'y a que cela qui nous puisse troubler la paix; et peut-être changera-t-on d'avis, car nous avons appris fort assurément que la Reine-Mère gouverne fort, et que le Roi a une grande créance à M. le Chancelier et suit ses avis, et croit-on qu'il est gran-

dement porté à maintenir la paix dans le Royaume. De plus, 1624.
le Prince d'Orange a pris une dépêche que Espinola écrivoit 16 février.
au Roi d'Espagne, et lui demandoit permission d'entrer en France, lui promettant y faire plus de fruit en trois mois qu'en six ans en Hollande, et que l'occasion y étoit belle. Un gentilhomme, qui ne fait que d'arriver de la Cour, nous a dit que M. d'Aramburu, le borgne, qui est à la Cour, l'avoit assuré cela être véritable. Voilà ce que j'ai pu apprendre. Il y a force choses à dire que je remets à notre première vue; je prie à Dieu que ce soit bientôt et en bonne santé, et sans incommoder le gros ventre et ce qui est dedans, que je prie Dieu vouloir amener à bon port. A. de Caumont. A la Force, ce 16e février.

ANNÉE 1625.

LES HABITANTS DE LA ROCHELLE AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Leur traité n'est pas exécuté. — Ils se plaignent de nouveaux impôts et de l'érection de nouvelles forteresses autour de leur ville. — Ils réclament l'appui de M. de la Force.

Monseigneur, le rang éminent que vous tenez entre ceux 1625.
qui par la grâce du Seigneur font même profession de Reli- 18 mars.
gion que nous en ce Royaume, nous oblige en ces occurrences de vous représenter au vrai ce qui a été de nos comportements et du traitement qu'avons reçu, notamment depuis la Déclaration de la paix faite devant Montpellier. Vous savez, Monseigneur, que S. M. nous fit entendre, même par article formel, portant qu'après qu'aurions reçu et fait publier la paix en cette ville, envoyé des députés vers Mgr le Comte de Soissons pour lui faire les soumissions requises, fait retirer l'armée navale de cette ville, licencié les gens de guerre qui étoient parmi nous, démoli les fortifications des îles de Rhé et d'Oleron, rendu les vaisseaux de M. de Nevers (sans y être précisément obligés par le traité), et député vers S. M. pour lui renouveler le serment de fidélité, subjection et obéissance; que les forts de l'Aiguillon et celui qui est proche de cette ville, seroient rasés. Tout ce que dessus a été, long-

1625. 18 mars.

temps y a, exécuté de notre part; néanmoins le rasement desdits forts nous a été jusqu'ici non-seulement dénié, quelque sollicitation assiduelle que nous en ayons faite par nos députés qui ont toujours été depuis aux pieds du Roi, pour le supplier très-humblement nous faire jouir promptement et sans remise de l'effet de ses royales promesses, mais, au contraire, on a parachevé lesdits forts depuis la paix, quelques plaintes et remontrances que nous en ayons pu faire à S. M. par nos députés; on a même depuis un an établi nombre de Maltôteries en ce Gouvernement, et levé de grands et inouïs impôts sur le bled, vin et autres denrées qu'on apporte en cette ville, même sur les fruits qui croissent dans les borderies et métairies des habitants d'icelle, au préjudice de nos anciens et très-exprès priviléges; et quelque plainte qu'en ayons de jour en jour réitérée par nos députés à la suite de la Cour, nous n'avons pourtant pu obtenir justice, non pas même une surséance pendant procès, combien que nous ayons exhibé nos priviléges au Conseil de S. M., portant exemption entière de tous subsides et impositions, notamment sur les fruits dudit Gouvernement. On fait aussi valoir sur nous les lettres de représailles comme au plus fort de la guerre, et nous recherche-t-on, et nos circonvoisins, des choses couvertes par l'Édit, tant civiles que criminelles. Mgr de Soubise nous ayant écrit du treizième de janvier de la présente année, que les manifestes contraventions au traité de ladite paix avec plusieurs apparents présages de desseins formés à la ruine de ceux de notre Religion, l'avoient obligé à se mettre en état de faire que le Roi fût obéi en l'exécution de ses royales promesses, et spécialement en celles qui regardent la démolition du fort près la Rochelle, de quoi si nous pouvions tirer des assurances si certaines que l'on n'en pût douter, et lui et ceux qui se trouvoient joints en si juste et nécessaire parti, se retireroient là par où l'on voudroit. Cette déclaration, quelque nécessaire qu'elle nous pût sembler pour notre bien et repos, ne fut pourtant par nous embrassée ni ne l'a été depuis, quoiqu'il fût assez manifeste que les navires pris par ledit Seigneur, ensemble le grand nombre de palles, tranchées, pieds et hottes, étoient pour exécuter le dessein de bâtir encore d'autres forts près

de cette ville ; ains nous envoyâmes aussitôt des députés en Cour pour protester à S. M. de notre fidélité, subjection et obéissance, la suppliant très-humblement nous octroyer par sa justice, en exécutant ses promesses, ladite démolition. Le Roi nous dit par celle qu'il lui plut nous écrire le vingt-deuxième dudit mois, qu'il veut et entend que nous soyons traités comme ses bons et loyaux sujets ; mais c'est lorsqu'on publie par affiches ès bourgs de ce Gouvernement, défenses d'apporter bleds ni farines en cette ville, qui ne sont point levées quelque instance que nous en ayons faite, et quoiqu'on veuille dire, c'est à même temps qu'on travaille à grand' puissance de construire tout autour dudit fort de nouvelles fortifications ; c'est encore alors qu'on triple la garnison d'icelui, qu'on le remplit de quantité d'armes et munitions de guerre suffisantes pour un siége ; bref, c'est alors qu'on grossit tous les jours des troupes de gens de pied et de cheval. Nous envoyons courriers sur courriers pour nous plaindre à S. M. de telles procédures, nous nous contentons de presser par nos très-humbles supplications la démolition dudit fort ; on pense nous fermer la bouche en disant que le Roi ne peut nous l'accorder en ce temps, d'autant que ce seroit contre sa dignité ; comme si c'étoit contre sa dignité que d'accomplir ses promesses ; comme si les exécuter lorsque Mgr de Soubise proteste qu'il n'est armé que pour faire obéir le Roi contre ceux qui empêchent l'exécution de ce qu'il a si solennellement et si souvent promis, étoit contre la dignité royale ; comme si rendre justice à ses sujets prosternés en toute humilité à ses pieds, ne requérant autre chose que l'exécution de ses promesses, c'étoit contre sa dignité que de les en faire jouir. C'est pourtant jusque-là où la malice artificieuse de nos ennemis se porte, et ainsi nous sommes réduits en grande perplexité, vu même que les accommodements naguère proposés par M. de Montmartin, Député général, nous éloignent la démolition du fort et la jouissance de nos priviléges, et généralement la sûreté des autres Eglises. Voilà pourquoi, vu ce que dessus, nous sommes assurés, Monseigneur, que puisque nous sommes nécessités d'apporter tout ce qui est de nous et de nos amis pour résister vigoureusement à telles gens qui machinent notre ruine, vous

1625.
12 mars.

1625. 18 mars. avouerez nos procédures, et même nous vous supplions très-humblement de les appuyer et soutenir puissamment, selon les grands moyens que Dieu vous en a donnés. Cependant nous supplions ardemment le Tout-Puissant qu'il vous comble de ses plus rares faveurs et bénédictions, et tâcherons à vous témoigner en toutes occurrences que nous sommes véritablement, Monseigneur, vos très-humbles et très-affectionnés serviteurs, les bourgeois et habitants de la ville de la Rochelle, et au nom de tous les Syndics d'icelle, T. GOYER; M. D'HARRIETTE; PIERRE D'ARRIETTE; BEGAUD. A la Rochelle, ce 18e mars.

LE MARÉCHAL DE LA FORCE AUX HABITANTS DE LA ROCHELLE.

Réponse à la précédente. — Il leur recommande la modération.

22 avril. Messieurs, j'ai reçu la lettre que m'avez fait ce bien de m'écrire, et vu par icelle vos plaintes, lesquelles j'avois aussi apprises bien particulièrement par vos députés, qui vous auront pu dire qu'aux poursuites dont les aviez chargés, je n'ai point épargné ce peu qui est en moi, et leur ai rendu toute l'assistance qu'il m'a été possible; aussi les avois-je fort expressément priés de vous représenter (comme je fais encore par celle-ci), qu'en l'état où se trouvent aujourd'hui les affaires, il importe grandement pour le bien général de nos Eglises, de vous ménager en sorte qu'évitiez les extrémités pour ne tomber au précipice où infailliblement cela nous attireroit, étant bien nécessaire que puissiez prendre le moyen de parvenir à quelque bon accommodement, sans vous affermir à tout ce que pourriez justement requérir en une autre saison : aussi ne cuide-je pas que puissiez pour le présent en retirer tout ce que désireriez, comme je puis reconnoître par la disposition en quoi je les vois ici, et pour les raisons dont avez eu connoissance. M. le Baron de Coppet, qui est envoyé exprès par delà, vous pourra mieux représenter le tout. Je crois que ce qui vous pourroit causer le plus de doute, est de ne voir effectivement l'exécution de vos dites demandes; mais néanmoins j'estime que n'en devez avoir d'appréhension et qu'en aurez tout contentement, car outre

l'assurance et les témoignages que S. M. donne que c'est sa volonté, vous jugez assez que les grands affaires qui se présentent au dehors, si vous ne les divertissez, affermiront entièrement le repos au dedans : Dieu nous en fasse la grâce ! Je vous supplie me faire cette faveur de prendre une entière assurance de mon affection en tout ce que je vous pourrai servir, et que je suis, etc. A Paris, ce 11e avril. [illegible] 11 avril.

LES HABITANTS DE LA ROCHELLE AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Ils adressent un mémoire au Roi pour la démolition des forts. — Commission dont ils chargent le Baron de Coppet.

Monseigneur, nous apprenons par vos lettres et par ce qui nous a été représenté par M. le Baron de Coppet, votre soin et affection pour porter les affaires à un bon accommodement, pour lequel ledit sieur Baron de Coppet nous a fait quelques ouvertures, dans lesquelles M. de Soubise et nous n'y voyons ni sûreté, ni guère de contentement; et ce qui accroît nos défiances en cela, c'est la longueur que nous remarquons en l'ordre de l'exécution et de la démolition du fort, qui semble être le même qui a été gardé et observé à la dernière paix, des fruits de laquelle nous avons demeuré privés; outre que par le moyen de l'échange des cinq vaisseaux, on retarde et ruine entièrement le secours d'Italie, en telle sorte qu'il sera impossible, si on n'y apporte plus de diligence, que ni les vingt navires hollandois, ni les dix que S. M. accorde à mondit sieur de Soubise, puissent passer cette année en la mer du Levant. C'est pourquoi, pour ne retarder point le service de S. M. et l'intérêt des alliés, nous avons prié ledit sieur Baron de Coppet de faire en sorte qu'on ne s'attache pas tellement à la restitution des cinq vaisseaux de M. de Nevers, que cela perde tous les affaires du dedans et du dehors; et pour la démolition du fort, que nous en puissions voir l'effet après que M. de Soubise aura fait les soumissions. Nous aurions bien sujet de presser d'autres griefs qui sont faits à nos Eglises; mais pour montrer que nous n'avons autre but que de contribuer à la gloire de cet Etat et au bien du service du Roi, que la considération du général de nos 17 mai.

1628. 17 mai. Eglises nous est en singulière recommandation, et que nous recevons vos sages conseils avec respect; nous avons donné audit sieur Baron de Coppet un mémoire duquel obtenant l'effet, M. de Soubise et nous, sommes toujours prêts et disposés de rendre à S. M. les vœux de notre fidélité, subjection et obéissance, et de vous témoigner le ressentiment que nous avons du soin que vous avez daigné prendre de cet accommodement, qui nous obligera en particulier à demeurer, Monseigneur, vos très-humbles et très-obéissants serviteurs, les Maires, Echevins, Pairs, bourgeois et habitants de la ville de la Rochelle. De la Rochelle, ce 17e mai.

LES HABITANTS DE LA ROCHELLE AU BARON DE COPPET.

Ils le prient de leur continuer ses bons offices pour le maintien de la paix.

17 mai. Monsieur, nous envoyons vers vous MM. Victe et de Lalande, pour conférer avec vous sur les réponses que nous avons adressées au mémoire que vous nous aviez laissé, et vous délivrer nos lettres pour MM. le Duc de la Trémoïlle, Maréchal de la Force et Députés généraux, vous conjurant de toute notre affection, que comme vous avez bien commencé, de ne vous lasser pas, et de continuer vos soins et votre diligence pour nous rendre jouissants de la paix; si on ne nous la donne à cette fois, on nous fera connoître qu'on ne la désire pas, et qu'on veut ruiner les affaires d'Italie en retardant le secours qui seroit prêt tout aussitôt que les affaires de deçà seroient accommodés, et surtout qu'on abrévie le plus qu'on pourra les divers temps contenus en votre écrit, lesquels les Commissaires qui pourroient être nommés, sauroient bien prolonger selon leurs intérêts, comme ont fait tous ceux qui sont venus de par deçà pour l'exécution de la dernière paix. Le parsus vous sera représenté par nos Députés, auxquels ayant donné toute créance, nous ne ferons celle-ci plus longue que pour vous assurer, Monsieur, etc. Vos très-humbles et très-affectionnés serviteurs, les Maires, Echevins, Pairs, bourgeois et habitants de la ville de la Rochelle. De la Rochelle, ce 17e mai.

LE MARÉCHAL DE LA FORCE AU ROI.

Préparatifs de Spinola pour assiéger Calais. — Mauvais état de cette place. — La Force prie le Roi de donner des ordres pour la mettre en état de défense.

Sire, depuis deux jours que je suis arrivé en cette ville, j'ai tâché de mettre le meilleur ordre à toutes choses qu'il m'a été possible, et ai voulu en bien reconnoître l'état avant de dépêcher vers votre Majesté, de même avoir quelque connoissance certaine du dessein que pouvoit avoir le Marquis de Spinola, et de ses préparatifs; cela je ne le puis que par les avis qu'en reçoivent les particuliers qui hantent dans leurs villes pour le trafic; mais tous leurs discours sont qu'ils viennent assiéger ceci, et que ledit Spinola agit au nom de l'Empereur, qu'ils font de très-grands préparatifs et par mer et par terre. Cejourd'hui M. de Mibèze, agent de messieurs des Etats, m'a dit qu'il venoit de recevoir avis de leur Amiral, comme leur dessein est d'attaquer cette place, et ont préparé à Dunkerque une grande armée de mer, et fait apprêter quantité de vaisseaux plats pour y charger tous leurs équipages d'artillerie, munitions, gabions et toutes choses nécessaires pour un siége, qu'il en donneroit avis ici, et que si l'on ne se prépare diligemment, l'on se trouvera surpris. Je crains fort que nous le soyons en beaucoup de choses, mais surtout pour le Marquis d'Humières, ayant trouvé merveilleusement étrange qu'une place de telle importance ne fût autrement pourvue, car toute la garnison ne sauroit faire cinq cents hommes, dans lesquels il n'y a que le sieur de Paloyne, de capitaine, que votre Majesté y a encore envoyé depuis peu, et sept lieutenants pour les douze compagnies de Navarre; il y a aussi deux compagnies de cinquante hommes chacune, de la garnison ordinaire. J'ai dépêché ce matin en diligence la Noue, Maréchal des logis de l'armée, pour faire venir les régiments du Vidame et d'Humières; mais il faut que je dise à votre Majesté que l'on m'a averti que depuis la dernière montre, ils ont perdu quantité de soldats, mêmement celui d'Humières, qui ne sauroit fournir trois cents hommes à présent; de sorte que j'ai encore mandé celui de Vervins; par l'état qui est entre les mains de M. Doquerre, il y doit avoir quatre mille hommes.

1625. 10 août.

1636. 10 août. Votre Majesté juge bien que s'ils s'engagent à cette place, que ce sera avec un puissant équipage, et qu'ils s'y opiniâtreront à outrance, desorte que pour y faire une vigoureuse résistance, il nous faudroit bien des hommes davantage. Je supplie très-humblement votre Majesté que par ses commandements elle fasse diligenter le tout, et que nous puissions aussi avoir davantage d'hommes de commandement. Il ne se faut point attendre de pouvoir jeter du secours par le pont de Nieulay, car il ne se peut conserver à présent, ni empêcher qu'ils ne s'en saisissent d'abord, n'y ayant rien de fait, et le travail qui y est nécessaire ne sauroit être fait de quatre mois; néanmoins nous n'avons pas laissé de le dessiner et de le faire entreprendre; mais nous courons au plus hâté et faisons faire un bon travail devers le côté de la mer sur l'avenue de Gravelines, que j'estime être l'endroit le plus dangereux. Ledit sieur de Mibèze se persuade qu'ils seront à nous avant ne soit huit jours, car il dit qu'ils prétendent nous surprendre, ayant une si claire connoissance de tout l'état de cette ville, par le libre accès qu'y donne le commerce, qu'ils n'ignorent rien de ce qui y est, et m'a fait de grands discours pour me représenter de quelle importance est cette ville à l'Espagnol, les avantages qu'il en pourroit retirer, ayant bien reconnu la faute qu'ils avoient faite par le passé de la quitter. Tout cela, Sire, me redouble le courage et l'affection de bien servir votre Majesté; j'espère que Dieu me fera la grâce de lui en faire voir les effets. J'ai, avec M. le Gouverneur, visité tous les magasins de vivres, munitions et armes; il y a force manque de bled, nous sommes après à en retirer du voisinage, surtout du nouveau si on nous en donne le temps. Il n'y a que trois pièces d'artillerie en la ville et quatorze dans la citadelle; M. le Gouverneur fait grande difficulté de s'en dégarnir, et a désiré que j'en demande d'ailleurs à votre Majesté, et des munitions. On les peut conduire à Amiens et de là par eau; il n'y a pourtant qu'un canonnier, il est besoin d'y en envoyer et quelques officiers; mais encore qu'il y ait deçà défaut, pourvu que nous ayons des hommes, je m'assure que nous en rendrons bon compte à votre Majesté. Elle jugera, s'il lui plaît, s'il n'est pas nécessaire qu'elle se rende puissante sur mer; comme j'estime qu'elle peut avoir l'assistance de l'Angleterre

et des États, qui ont leur intérêt bien avant à la conservation 1625.
de cette place, la diligence y est fort requise; j'ai fait que 10 août.
M. de Mibène a dépêché vers l'Amiral des États pour faire venir quatre bons vaisseaux.

Je suis après pour trouver des hommes affidés pour envoyer le plus avant que je pourrai dans leur pays, pour être averti, si je puis, de ce qui se passe, et ne manquerai en toutes occurrences de donner avis à votre Majesté de tout ce que je jugerai le mériter, faisant prière à Dieu incessamment, etc. A Calais, ce 10e d'août.

ANNÉE 1626.

LA MARQUISE DE LA FORCE AU MARQUIS DE LA FORCE.

Elle attend ses commandements pour aller le rejoindre. — Duels de Bouteville et de Torigny, et d'Hocquincourt et de Louvigny.

Monsieur, ayant appris à ce soir le retardement du voyage 1626.
du messager d'Abbeville, j'ai voulu ajouter ce mot à celle 5 mars.
que je vous écrivis à soir par lui, pour vous dire comme ma nièce garde toujours le lit, et ne sera en état de partir d'ici, au discours du médecin, de huit ou dix jours. A ce soir, Monsieur m'a dit qu'il avoit envie de parler à M. de Beauclerc, de vous faire venir ici, à quoi je ne lui ai rien répondu, parce que l'incertitude de votre volonté sur l'indisposition de ma nièce, me retenant encore, c'eût été seulement lui donner possible opinion que je ne fuyois que sa présence; mais si ma nièce eût été en état de partir, ou vous en volonté d'agréer mon voyage sans elle, je lui eusse dit ne pouvoir me dilayer davantage le contentement de vous voir. Il m'a dit que peut-être n'auriez-vous pas grande satisfaction de cette demeure d'Abbeville, et que vous aimeriez autant celle de la Fère, qui fait que je vous supplie me dire franchement votre volonté; car si ma nièce étoit guérie quand je la recevrai, et que vous me fissiez connoître que ce vous fût chose indifférente de demeurer là ou de venir ici, je partirois soudain, n'ayant à cela aucune affection de choix, que celui qui me donnera le plus tôt

1626. 5 mars. ce contentement de vous voir. M. de Belluion[1] et l'Ambassadeur de Savoie ont fort convié au ....[2] et proposé force avantages en cela; je ne sais si sur ces occasions, le *Tané* voudroit approcher le *Bleu* de lui pour avoir ses avis. On n'a point encore de nouvelles des députés qui sont allés à la Rochelle pour l'acceptation de la paix. Le Roi est, dit-on, fort offensé contre les Anglois, de ce qu'ils ont arrêté trois courriers que M. de Blainville envoyoit en France, et lui ont défendu l'entrée du palais royal en qualité d'Ambassadeur. Bouteville[3] a ce matin tué le Comte de Torigny d'un coup d'épée dans le cœur, et son écuyer a aussi tué celui de Torigny; la Frette[4] se battoit avec les deux morts contre un tiers, dont je ne sais le nom. L'on dit que Hocquincourt ne mourra pas; c'est en ôtant ses éperons et sans avoir l'épée à la main, que Louvigny l'a blessé par derrière, dit-il. Je reviendrai encore à mon premier discours, pour vous supplier de croire que je suis toute prête à faire tout ce qu'il vous plaira, et que dès le lendemain que j'aurai reçu vos commandements, j'y satisferai, Dieu aidant, et croyez, je vous supplie, que je n'ai point une plus forte affection pour les choses du monde, que d'être auprès de vous et de vous plaire et obéir, etc. A Paris, ce jeudi soir 5e mars.

ANNÉE 1628.

LE MARQUIS DE LA FORCE A LA MARQUISE DE LA FORCE.

Nouvelles de la Rochelle. — Le Comte de Soissons refuse de faire sa paix. — Levée du siége de Saint-Afrique.

1628. C'est par notre porteur d'eau qui s'en veut aller jusqu'à

[1] Sans doute Bullion.

[2] L'espace marqué par des points était rempli par des chiffres composés de lettres grecques et françaises, barrées d'une certaine manière.

[3] Le duel de François de Bouteville, Comte de Montmorency, avec M. de Torigny, de la Maison de Matignon, eut lieu effectivement en 1626.

[4] Il est à remarquer que Bury et les autres historiens font battre, quelques mois après son duel avec Torigny, Bouteville avec la Frette, tandis que la Marquise de la Force dit expressément que la Frette se battit en même temps contre un troisième qu'elle ne nomme pas : Bouteville eut sans doute un autre duel avec la Frette, où celui-ci se battit personnellement contre lui. Bouteville fut décapité en Grève le 21 juin 1627.

Cugnac, que je vous fais ce mot. Nous avons vu à ce matin M. de Peyrac, qui est de retour de son voyage. Il a vu tous ces messieurs de Limousin, que M. de Schomberg avoit amenés à l'armée. Ils disent qu'assurément ceux de la Rochelle n'ont faute de rien que de vin, et qu'ils ont des vivres largement pour quatre mois, et par le retranchement et l'ordre qu'ils y ont mis, les feront durer six mois; qu'on ne croit pas à l'armée que l'Anglois vienne jusqu'à la Madeleine; qu'il y a force maladies à l'armée; qu'ils ont vu M. de Senneterre; que la réception que lui avoit faite M. le Cardinal, étoit qu'il n'y avoit en France homme qui eût mieux mérité d'avoir la tête tranchée; que M. le Comte (de Soissons) n'a point fait sa paix, parce qu'on le vouloit forcer à épouser la Princesse Marie (de Mantoue), afin de le mettre mal avec MONSIEUR, ce qu'il n'a pas voulu faire. De plusieurs lieux, on a eu la confirmation que ce siége de Saint-Afrique est levé, et que M. le Prince n'y a reçu que de la honte. M. de la Faye n'est point venu; il n'étoit pas chez lui, et n'y devoit venir de huit jours. M. de Saint-Maurice est céans, lequel m'a dit que M. de Saint-Orse avoit fait force bruit sur ce que lui avoit dit M. de Bourzolles, et avoit brigué tout le monde; aussi ce dernier presse fort, disant qu'il n'y a pas de sûreté pour lui; que le *Tané* pourra avoir sauvegarde pour sa famille, mais que lui n'a point travaillé à cela, et croit qu'il a grande envie d'aller au lieu d'où est écrite la lettre que ma sœur a envoyée à mon frère. Mandez-moi si vous êtes d'avis que le *Bleu* envoie Mery vers le sieur de *Pelautier* pour lui mander ce que me mandez dans votre billet. Dieu vous tienne en sa sainte garde, et vous préserve de tout mal. A. DE CAUMONT. A Castelnaut, ce vendredi matin. 1628.

LE ROI AU MARQUIS DE LA FORCE.

Arrestation des Comtes de Roucy et de la Suze. — Le Roi invite le Marquis de la Force à venir le trouver.

Monsieur le Marquis de la Force, j'ai su de mon cousin le Maréchal de la Force, votre père, que vous étiez sur le point de me venir trouver, et que vous en avez été retenu sur ce que j'ai fait arrêter les Comtes de Roucy et la Suze; mais 8 mars.

[illegible] pour ce que je l'ai fait pour des raisons toutes particulières, j'ai
8 mars. bien voulu vous en écrire la présente pour vous dire que vous ne laissiez pas de continuer votre voyage, et vous rendre près de moi le plus tôt que vous pourrez (comme j'ai donné charge à mondit cousin, votre père, de le vous mander), et que je serai bien aise de vous faire connoître plus particulièrement l'affection que je vous porte, et l'intention que j'ai de maintenir en grande paix et liberté, sous le bénéfice de mes Edits, tous mes sujets de la Religion prétendue Réformée, qui se contiendront en devoir, afin que vous en puissiez rendre à un chacun un clair témoignage, en assurer tous vos amis, et lever tous prétextes aux rebelles et séditieux de donner cours et créance aux bruits qu'ils font malicieusement semer pour attirer les gens de bien à leur conjuration. Sur ce, je prie Dieu, etc. Ecrit à Paris, le 8ᵉ jour de mars. *Signé :* LOUIS. *Et plus bas :* PHÉLYPEAUX.

LA MARQUISE DE LA FORCE AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Persécution contre les Protestants. — Affaires d'intérêt. — La Rochelle se donne aux Anglois.

27 mai. Monsieur, je n'arrivai qu'à soir de Castelnaut en ce lieu de la Force, où je n'ai rien vu ni appris digne de vous être mandé. Depuis que ces navires sont disparus de la côte de la Rochelle, on ne mène pas si grand bruit. Toutefois, j'apprends que vers l'Angoumois et Saintonge, on parle de mettre garnison ès maisons particulières, notamment à Montboyer, cette bonne place. La Marquise de Marigny y passa ces jours, qui assembla tout ce petit peuple, et leur dit qu'elle les vouloit achever d'acheter, et qu'ils seroient fort soulagés quand on croiroit qu'ils ne seroient plus à vous; mais ils se mirent à pleurer, et m'ont depuis fait dire qu'ils vous donneroient ce qu'ils pourroient pour se faire racheter. Néanmoins je ferai savoir ce qu'elle voudra vous donner; mais je ne crois pas que ce soit grand cas, car on attend nos confiscations. Pour Montpouillan, je ne crois pas non plus que vous en deviez espérer beaucoup, vu le temps où les Catholiques Romains ne veulent rien acheter de nous, et ceux de la Religion n'e-

sent : nous y ferons ce qui se pourra. Mandez-moi, je vous supplie, ce que devez à madame de Marigny, et quand le terme de l'engagement échoit. Nous conclurons, Dieu aidant, demain la ferme de céans et de Mussidan. Vous dites que le bien de votre Maison a doublé en vos mains, il est vrai, et vos dettes ne se sont point faites ni par prodigalités, ni par folles ou vaines dépenses, et si les négociateurs de vos affaires s'en fussent bien acquittés, vous eussiez fait une trop puissante Maison ; mais Dieu, qui conduit toutes choses à sa gloire et à notre salut, ne l'a pas voulu ; ainsi encore en resteroit-il assez pour vivre honorablement et avec contentement, si Dieu nous donnoit une bonne paix ; mais je crains que ce que nous avons tous, nous soit bouleversé. On m'a assuré, et je le crains bien, que la Rochelle s'est tout à fait donnée à l'Anglois, et a mis les enseignes angloises sur les bastions : si cela est, voilà un grand commencement d'embrasement, et les effets de la guerre sont si douteux. Quand je pense aux vieilles guerres angloises, je frémis. Dieu nous veuille donner, s'il lui plaît, ce qu'il connoît expédient pour sa gloire et notre salut. Je crois que M. le Marquis de la Force vous enverra au lieu de Méry un très-honnête homme de Mussidan, nommé Saint-Pierre ; nous vous écrirons par lui plus au long. Cependant je prie Dieu qu'il vous veuille conserver et bénir toutes vos actions, et que je puisse avoir l'honneur de vivre et mourir avec la qualité, Monsieur, de votre très-humble et très-obéissante fille, SAVEILLES. A la Force, ce 27[e] mai. [illegible]. 27 mai.

LE MARQUIS DE LA FORCE AU ROI.

Il se disculpe des calomnies de ses ennemis et demande à S. M. la permission d'aller servir en Hollande.

Sire, j'ai été merveilleusement étonné d'apprendre par une lettre que j'ai reçue de M. de la Force, qu'on a donné avis à votre Majesté que je demeurois à Castelmoron, sur la rivière de Lot, pour favoriser le passage à ceux qui vont à Montauban contre sa volonté, puisque l'imposture de cette calomnie est publique, et peut être attestée telle par toute cette province, étant très-vrai que je n'ai approché de 17 juillet.

1622. 17 juillet. dix lieues de Gascogne, ledit Castelmoron, ni la rivière de Lot, il y a plus de six ans. Je croirois, Sire, être sacrilége de mentir à votre Majesté, et sans honneur d'affirmer une fausseté notoire ; c'est pourquoi je la supplie très-humblement de croire que ces rapports sont mal faits, que je n'ai aidé au passage d'aucun qui soit allé à Montauban, ni fait action qui puisse déplaire à votre Majesté ; et lorsque Dieu me redonnera le bonheur d'être employé à son service, j'espère m'en acquitter avec plus d'affection et de fidélité que mes calomniateurs. Cependant, Sire, puisque je reconnois être en quelque soupçon, je supplie très-humblement votre Majesté me permettre de l'aller servir en Hollande, afin qu'à l'avenir je puisse, avec plus de capacité, lui rendre le très-humble service et obéissance que doit, etc. A. DE CAUMONT.
Ce 17e juillet.

PASSE-PORT DU ROI AU MARQUIS DE LA FORCE.

DE PAR LE ROI :

4 août. Tous nos Lieutenants Généraux, Gouverneurs de nos provinces et villes, Chefs et Conducteurs de nos gens de guerre, Baillifs, Sénéchaux, Prévôts, Juges ou leurs Lieutenants, Maires, Consuls, Echevins et Jurats de nos villes, Capitaines et Gardes établis aux portes d'icelles et sur nos ports, havres, ponts, péages et passages et tous autres ; nos Justiciers, Officiers et sujets qu'il appartiendra, salut. Le sieur Marquis de la Force s'en allant en Hollande, nous voulons et vous mandons que vous ayez à le laisser sûrement et librement passer avec ses gens, armes, chevaux et équipages, par chacun de vos pouvoirs et détroits, sans lui faire ni donner aucun trouble ou empêchement, ains toute aide, faveur et assistance, car tel est notre plaisir. Prions et requérons en outre tous Princes, Potentats, Républiques et tous autres, nos amis, alliés et confédérés, permettre et favoriser le passage dudit sieur de la Force par chacun de leurs pays, terres et Seigneuries de leur obéissance, offrant de notre part faire le semblable en cas pareil. Donné au camp devant la

Rochelle, le 4e jour d'août. *Signé :* Louis. *Et plus bas :* Phélypeaux. 1628. 4 août.

LE ROI AU MARQUIS DE LA FORCE.

Il l'autorise à aller en Hollande.

Monsieur le Marquis de la Force, j'ai été bien aise que vous m'avez renouvelé, ainsi que vous avez fait par votre lettre du dix-septième du mois passé, les assurances de votre fidélité et affection au bien de mon service, même sur les impressions que l'on m'a voulu donner de vos déportements, et que vous favorisiez le passage de mes sujets rebelles de ma province de Guyenne à Montauban, de quoi bien que j'aie reçu divers avis, néanmoins vous devez croire que cela n'a en rien diminué la bonne opinion que j'ai prise de la sincérité de vos intentions, dans laquelle je serai toujours davantage confirmé lorsque, par de véritables effets, vous continuerez de me témoigner ce qui est de votre zèle et dévotion en mon endroit, ainsi que je vous y exhorte. Cependant, sur l'instance que vous me faites de vous permettre d'aller faire un voyage en Hollande, je vous ai d'autant plus volontiers accordé le passe-port qui vous est nécessaire pour cet effet, que vous éloignant, cela fera cesser les craintes et défiances où ceux de votre voisinage et autres, mes sujets, étoient entrés de votre conduite et résidence par delà. C'est ce que je répondrai à votredite lettre, et prie Dieu, Monsieur le Marquis de la Force, qu'il vous ait en sa sainte garde. Ecrit au camp devant la Rochelle, le 6e jour d'août. *Signé :* Louis. *Et plus bas :* Phélypeaux. 6 août.

LE MARQUIS DE LA FORCE A LA MARQUISE DE LA FORCE.

Arrivée à Sedan. — Mission de M. de Chissonne. — Défaite de Wallenstein.

Je crois que vous serez bien aise d'apprendre par celle-ci comme j'arrivai dès avant-hier en cette ville, fort heureusement, Dieu merci. J'envoie demain à Bruxelles pour avoir un passe-port de l'Infante ; on ne sauroit être de retour de huit ou dix jours, tellement que je ferai tout ce séjour en cette ville, 26 septembre.

1628. 26 septembre. où j'ai été reçu avec force honneurs et compliments. On y a un grand déplaisir de la révolte de M. de la Trémouille et de la captivité de MM. les Comtes de Roucy et de la Suze. On a envoyé depuis peu M. de Chissonne vers le Roi, avec lettres de MM. de Berne pour demander leur délivrance; la Reine-Mère a aussi écrit en leur faveur, mais je ne sais si on le doit espérer. Nous avons ici la Cène dimanche prochain et l'autre d'après; j'y participerai, s'il plaît à Dieu; cela est cause que toute cette semaine nous avons prêche ou catéchisme. Il y a quatre ministres en cette église, fort excellents. Il y a plaisir d'être en lieu où en passant par les rues, on oit chanter les psaumes. Je n'ai point vu ici de réfugiés de Paris que je connoisse, que M. et mademoiselle Ausannes; on n'a point de nouvelles que les Anglois soient encore partis. Le bruit est que le Roi de Danemarck prospère et qu'il a défait Wallenstein. Il ne se fait rien de cette année en Hollande; M. le Prince d'Orange est vers Berg-op-Zoom, où il fait quelques fortifications : cette place est si importante qu'il la veut mettre en état de ne pouvoir être prise. Il avoit eu quelque dessein d'enlever quelques troupes de l'ennemi, mais cela n'a pas réussi. La pauvre mademoiselle de Bouillon est fort triste de la prison de son fiancé; je l'en aime davantage, c'est une fort honnête fille. Je vous prie, mandez-moi des nouvelles du retour de Mery, et des vôtres bien particulièrement. A. DE CAUMONT. A Sedan, ce mardi 26e septembre.

LA MARQUISE DE LA FORCE A LA MARÉCHALE DE LA FORCE.

L'armée angloise devant l'île de Rhé. — Violences exercées contre madame de Badefol. — On met garnison dans son château. — Commission du Roi pour faire raser les maisons fortifiées des Protestants. — Peste de Toulouse.

8 octobre. Madame, je loue Dieu de votre bonne santé et du contentement de l'entrevue de vous et de M. le Marquis de la Force; je supplie le Créateur de le conduire heureusement et ramener de même. Je sais bon gré à ma fille d'avoir été bien aise de le voir, et marrie de son prompt départ; Dieu lui doint sa grâce et la bénie. J'ai envoyé demander à madame de Biron des lettres d'adresse à quelqu'un des gens de M. de Saint-Flour

pour assister le maréchal, de Daglan, que j'envoie, Dieu aidant, en Auvergne pour vous acheter des mulets, car il s'y connoît très-bien, se dit on, et je n'ai aussi autre personne que j'y puisse envoyer; j'y ferai toute diligence possible, mais on me dit que quasi tous les mulets d'Auvergne sont bais, et que difficilement en trouverons-nous de propres à servir, parce qu'on les vend tous à deux ans. On dit que l'armée angloise est à la rade devant Rhé, je ne sais s'il est vrai. On fait courir sur cela force bruits sans grande apparence de vérité, mêmement de la paix qu'on dit être comme accordée et se devoir conclure, les armées en présence. Je vous mande tout ce que je sais, parce que si le paquet étoit ouvert, on verroit plutôt les lettres de Monsieur que les vôtres. Je commencerai par la prison de madame de Badefol, qui bien mal à propos eut envie de faire connoissance avec la Comtesse de Gurson, et partit mercredi pour l'aller voir: étant près de Bergerac, elle rencontra un exempt et deux archers du corps accompagnés de la Gardelle et de quelques soldats de sa compagnie; ils l'arrêtèrent de par le Roi, et sommés de la mettre dans sa maison, la font retourner jusqu'à la Linde, où étant, elle s'évanouit et dit se trouver si mal, qu'elle ne sauroit passer outre. L'exempt et les archers demeurent avec elle à la garder en un logis de la Linde, si exactement qu'on n'eût su parler à elle, et soudain envoient la Gardelle se barricader devant le château de Badefol, qu'elle leur a fait ouvrir ce matin pour sortir de prison; soudain ils ont inventorié tout ce qui étoit dedans, y ont mis garnison, et l'exempt s'en venoit à Limeuil sommer M. de Rignac d'y recevoir garnison au château, parce que M. d'Epernon n'y en avoit pas laissé comme on disoit; seulement en avoit-il mis au château de Lanquais, au commencement petite, depuis bien grosse, et est nourrie aux dépens du seigneur, sur le revenu de la terre. Cet exempt a dit s'en venir aussi à Carlus et Beynac, et l'homme de la Religion qui a vu sa Commission, dit qu'elle porte d'en mettre partout où il jugera nécessaire pour le service du Roi. Nous avons eu avis que son principal dessein est de prendre l'*Incarnat*[1]; je crois que son plus grand effet

1627.
8 octobre.

[1] Nous ignorons quelle est la personne que la Marquise a voulu désigner sous cette dénomination.

1628. 8 octobre.

sera le pillage des maisons qui ouvriront; celui de Badefol est déjà donné, et toute la confiscation, comme je crois, à M. de Biron pour salaire de son emploi. Le prétexte de cette confiscation est qu'elle a retiré mademoiselle de Bergues, sa parente, et que Sainte-Foi de Longa partant de là, est allé à Montauban. Je crains qu'on se saisisse du *Tané* et qu'on suscite quelque déplaisir au *Bleu*. Je vous baise très-humblement les mains et suis, Madame, votre très-humble et très-obéissance fille, SAVEILLES. A Castelnaut, ce 8e octobre.

P. S. Ne doutez nullement de ce que je vous mande, car je le tiens de ceux qui l'on vu. J'oubliois de vous dire que la Commission du Roi qu'a cet exempt, porte commandement à tous Gouverneurs, Lieutenants de Roi, Sénéchaux, Baillifs, villes et communes, de donner main-forte audit exempt pour l'exécution d'icelle, et dit-on qu'il a charge de faire raser jusqu'aux fondements toutes les maisons fortes, ou en bonne assiette seulement. Il devoit sortir de Bergerac aujourd'hui ou demain, cinq compagnies de la garnison, lesquelles avec plusieurs recrues qui roulent il y a longtemps ès environs, devoient venir de deçà donner main forte à cet exempt. La peste est si grande à Toulouse, que je crains que les paquets qui en viennent, communiquent du mauvais air au mien qu'on met avec eux, et que cela vous porte du mal; aussi les chemins sont si contagieux que le courrier ne sait plus où passer, et fait un grand détour; je ne sais si je vous oserai plus écrire à cause de cela. Je vous supplie d'envoyer toutes les lettres que je vous écris à M. le Marquis de la Force.

LA MARQUISE DE LA FORCE AU MARQUIS DE LA FORCE.

Même sujet que la précédente. — La Maison de la Force accusée de trahison envers le Roi. — MM. de Castelnaut, de Beynac et de Bourzolles décrétés de prise de corps. — Nouvelles du Béarn et des anciens amis de M. de la Force. — Bruit d'un combat naval à la Rochelle.

Monsieur, je loue Dieu de votre bonne santé, et le supplie vous la continuer. J'ai été très-aise de vous avoir su si près de Sedan; le Seigneur vous conduise heureusement. Nous sommes céans en bonne santé, Dieu merci. J'ai retiré ma fille des Millandes et est astheure céans, où elle nous

fait passer le temps, car elle est toujours fort plaisante, sans parler toutefois guère mieux que quand vous partîtes. Mercredi madame de Badefol allant au Fleix, fut prise par un exempt et douze archers du corps, et commandement fait de retourner à sa maison pour la faire ouvrir et y recevoir garnison, fut contrainte de s'y acheminer, et passant à la Linde, s'évanouit, et dit se trouver si mal qu'elle ne sauroit aller plus avant. L'exempt envoie à Bergerac, d'où la Gardelle et quelque trente soldats de sa compagnie viennent se barricader devant le château de Badefol. Cependant madame de Badefol, lasse d'être ainsi étroitement gardée dans une maison de la Linde, a fait ouvrir la sienne où ils entrèrent hier matin, et inventorièrent tout ce qui s'y trouva; on y a mis sur l'heure huit hommes et autant au port; aujourd'hui on en a mis vingt au port et dix dans le château, nourris aux dépens de la terre. De là l'exempt est allé à Limeuil, où il a aussi mis garnison dans la ville et château; de même à Lanquais, aux dépens de M. de Bouillon. Sa Commission qui est fort ample, porte nommément qu'il en mettra à Beynac et Carlus et autres lieux où il jugera à propos pour le service du Roi, et dit-on que la maison de céans est comprise dans ce *retentum*, et de même qu'il a charge verbale d'assigner mon frère de Castelnaut, MM. de Beynac et Bourzolles à se rendre près du Roi à certain jour, pour répondre de certaines menées dont ils sont accusés : c'est, mais on ne le veut pas divulguer encore, que vous étiez tous accusés par une déposition supposée au fils d'Isaac Martin, demembré de géhenne pour vous faire accuser, ce qu'il ne voulut faire, et je le sais de bon lieu; néanmoins cette déposition faite depuis sa mort, porte que vous avez tous fait diverses menées qui se content en diverses façons. M. d'Epernon l'a dit ainsi : que vous aviez eu entreprises sur Bergerac et Libourne, et deviez revenir de Hollande par mer avec force gens pour les exécuter. Sur cela, vous êtes décrété à prise de corps, et mon frère et ces deux messieurs aussi; on n'en fait pas grand bruit astheure, mais si vous étiez pris les uns ou les autres, ce décret paroîtroit bientôt. Il se faut bien garder et ne se dépiter point pour cela, mais continuer à bien faire et se contenir dans le respect dû au Roi. Mery est revenu de Béarn, où il a été fort

1628.
8 octobre.

1628. 8 octobre. soupçonné; il a trouvé M. de Loubie mort, madame de Salles et mademoiselle de Bellefleur fort affligées; le Baron d'Arros et sa famille bien sains, mais assez incommodés en leurs affaires, pleins de bonne volonté d'y pourvoir, mais sans guère de facilité à ce faire, nonobstant la prétention de la succession de madame de Salles. Quant à la fille dont il vous parla céans pour M. de Belsunce, qui demeure vers Bayonne, elle n'est ni mariée ni recherchée, et n'a aucunement changé; mais il n'y a nul moyen de l'avoir s'il ne lui porte trois mille écus comptant par votre moyen, sans ce qu'il aura de delà de son père; ledit Baron d'Arros m'a mandé qu'il ne faut point penser lui trouver de parti, je dis de deçà en façon du monde, s'il n'est aidé par vous de cette somme-là. Il me mande qu'il a bien pensé à un autre parti plus riche, mieux bâti et meublé, qu'on auroit sans difficulté avec six mille écus, sans y comprendre ce que son père lui donnera; mais où pourrions-nous prendre six mille écus, vu l'état de nos affaires et ce temps misérable où on ne peut recouvrer un sol? je ne crois pas seulement que de longtemps nous pussions fournir les trois mille écus. C'est chez cette dernière et plus riche demoiselle, que M. de Talouet souhaitoit tant de pouvoir aller, quand vous aviez querellé contre le Comte de Grammont. Ledit Baron d'Arros m'a aussi fait parler de marier M. de Brasselay, mais je n'en espère rien, car astheure les filles de ces quartiers, ça demande tant d'argent qu'il n'y a moyen que les cadets s'y puissent présenter; néanmoins s'il y rencontre plus de facilité, il m'a promis de m'en donner avis plutôt exprès s'il advient autrement. On m'a dit que le capitaine Béoste avoit encore quelque affaire en Hollande, où il pourroit aller si vous y êtes encore; ledit Baron vous en pourroit mander ce qui en seroit par cette voie. Je vous baise très-humblement les mains et prie Dieu qu'il vous conserve, bénisse et conduise par son Saint-Esprit.

P.S. Nous n'avons quasi trouvé papier qui vaille à Pau, quelques actes d'hommages, mais nul dénombrement. Je vous avise que si on veut mettre garnison céans, j'aime mieux souffrir le siége de toutes les communes de Guyenne et de la garnison de Bergerac, que de la recevoir; c'est une trop mauvaise compagnie pour moi que des soudards; la goinfrerie n'est

point selon mon humeur. On fait courir mille sots bruits : 1628.
qu'il est entré quatorze vaisseaux anglois dans la Rochelle, 8 octobre.
qu'on en a coulé quelques-uns à fond, que l'armée angloise est séparée en deux; l'une est descendue aux Sables, a pris la Chaume et l'autre a assiégé Brouage. Cela n'a ni apparence ni vérité à mon avis. A Castelnaut, ce 8e octobre.

LE MARQUIS DE LA FORCE A LA MARQUISE DE LA FORCE.

La flotte angloise devant la Rochelle. — Assassinat de Buckingham. — Affaire de Montauban.

Nous eûmes hier nouvelles de Paris comme les Anglois 9 octobre.
arrivèrent à la Rochelle, il y eut vendredi ou samedi soir huit jours, et dès que Monsieur en eut l'avis, il partit en poste pour aller trouver le Roi. Je crois qu'avant que ne receviez celle-ci, vous aurez appris des choses qui s'y seront passées. On mande aussi de Hollande comme ils sont partis, et que celui qui y commande, duquel je ne me souviens du nom, le Roi d'Angleterre lui a promis que s'il secourt la Rochelle, il lui baillera la charge de grand-Amiral qu'avoit Bouquingan, lequel fut tué d'un coup de poignard, allant accompagner M. de Soubise qui l'étoit allé voir, par celui qui lui levoit la tapisserie comme il passoit. Il a fort peu, à ce qu'on mande de Hollande, été regretté du Roi d'Angleterre, et encore moins du peuple; celui qui l'a tué étoit encore dans la Tour de Londres. Je demeure ici plus longtemps que je ne croyois; celui que j'avois envoyé quérir mon passe-port à son Altesse, n'est pas encore de retour, et si il y a treize jours qu'il est parti, et on va en trois bonnes journées d'ici à Bruxelles; j'ai peur qu'on l'ait tué. Je ne me soucie pas de demeurer encore ici quelques jours. Je serois bien aise, avant partir, d'apprendre ce qui ce sera passé devant la Rochelle; de plus j'entends ici de si bons prédicateurs que cela en fait aimer la demeure.

J'avois écrit ce que dessus dès hier; depuis est arrivé ce- 10 octobre.
lui qui étoit allé à Bruxelles pour le passe-port, lequel il a porté, tellement que je crois partir, s'il plaît à Dieu, vers le

1628. 10 octobre. commencement de l'autre semaine. Je fais état de renvoyer d'ici une partie de mes chevaux, et vous ferai ramener ma jument angloise et celle qu'avons eue de M. Massac, lesquelles vous mettrez au haras. Cet affaire de Montauban sera cause que les communes ne seront pas si échauffées à tuer le monde. Vous ne m'avez point mandé si *le grand homme* est assurément mort. Je te prie encore un coup de ne t'affliger point et de te remettre, comme tu dis, en la providence du bon Dieu, qui nous assistera, s'il lui plaît. A. DE CAUMONT. A Sedan, ce mardi soir 10e octobre.

Bruit de paix. — M. de Montmorency bat les troupes de M. de Rohan. — Fait remarquable. — Demande d'argent.

5 novembre. Il faut que je vous die que je suis en une extrême peine de ne savoir point de vos nouvelles; ce qui me met le plus en peine est que par les dernières que j'ai vues de vous, vous mandiez à M. le Maréchal que vous trouviez mal de votre tournement de tête : Dieu veuille par sa grâce que ce n'ait rien été. Celle-ci est par l'ordinaire de cette ville qui part demain. MM. d'Arambure et de Royse partent aussi demain pour aller vers Paris. Nous n'avons ici nulles nouvelles assurées. On mande de Paris que la paix se traite entre la France et l'Angleterre; mais on dit que nonobstant le traité, les Anglois ont commandement, à quelque prix que ce soit, de ravitailler la Rochelle si l'occasion s'en présente; ils n'ont point, à ce que l'on croit, autre commandement, et ne sont pas assez forts pour mettre pied à terre, car ils ne sont pas plus de cinq à six mille hommes. On a mandé aussi ici que M. de Montmorency avoit battu quelques troupes de M. de Rohan, et qu'il avoit envoyé au Roi quatre cornettes. J'ai vu ici un gentilhomme auprès du Roi de Bohême, qui est anglois, qui a sa grand'mère, laquelle a vu de ses fils ou petits-fils qui sont venus d'elle, jusqu'à trois cent soixante-dix personnes : je vous mande ce fait parce que je le trouve fort étrange. M. Galant ne m'a point encore envoyé mon lit de camp; mais si la paix étoit faite en France ou se faisoit, je n'en aurois pas grand besoin ici; aussi n'y demeurerois-je

guère. Dieu veuille que nous en puissions avoir une bonne ! 1628.
Si j'avois à demeurer ici l'hiver, il faudroit songer à me faire 5 novembre.
tenir de l'argent; car vous ne me donnâtes que quatre mille et tant de livres, et les trois sont déjà dépendues ; il est vrai que j'en ai d'autres. J'ai plus dépendu depuis être parti de Sedan, et si n'y a pas vingt jours, que je n'ai fait depuis être parti de Castelnaut jusqu'au jour que je partis de Sedan ; c'est une extrême cherté que celle qui est dans toutes ces villes. Il m'a fallu aussi donner de l'argent aux gentilshommes qui sont avec moi. Il me tardera bien que je ne reçoive de vos lettres. Dieu veuille que j'y apprenne de bonnes nouvelles. A. DE CAUMONT. A la Haye, ce dimanche, 5e novembre.

Ordre du Roi d'Angleterre de secourir la Rochelle. — Détails sur la Cour de Hollande.

Je vous fais ce mot par un sergent de M. de Castelvieil, 10 novembre.
qui s'en va chez lui ; ce sera pour vous assurer de notre bonne santé, de mes frères et de moi, et vous dire que je suis en une extrême peine de ne recevoir point de vos lettres. L'ordinaire d'ici arriva hier, qui m'en apporta de M. le Maréchal, lequel me mande que les deux courriers ordinaires de Toulouse n'ont point apporté de vos lettres, et qu'à cause de la peste, ils ne passent plus au Peyrat ; mais cette raison ne m'ôte pas hors de peine, car ou vous eussiez envoyé les lettres ailleurs, ou eussiez pris la voie des ordinaires de Bordeaux, et je sais bien que vous n'êtes pas paresseuse à écrire. M. le Maréchal me mande qu'on croit la paix entre les deux Couronnes, et qu'on parle de faire une grande ligue contre l'Espagnol ; mais tout le monde ne la croit pas ici. On a écrit d'Angleterre que leur Roi a mandé par Montagu (qui est celui qui a porté quelques articles de paix), que quel traité qu'il y eût, on secourût la Rochelle à quel prix que ce fût ; même depuis ce traité on a parlé de quelque combat qu'il y eut, duquel l'on ne sait pas la vérité, qu'on dit n'être pas à l'avantage des François : il est vrai que ceux

1628. 10 novembre. qui disent toutes ces nouvelles, sont tenus favoriser le parti des rebelles. Je reçus une lettre de vous à Sedan, par laquelle me priez de vous mander si mon frère d'Eymet étoit amoureux tout de bon? je vous dirai que je crois que oui, et d'une personne[1] qu'on estime fort, et qui est en aussi bonne réputation que nulle qui soit de deçà; ses moyens peuvent être de quatre à six mille livres de rente à elle et quatre mille de douaire, et quelques pierreries, entre autres elle a un diamant qui vaut trois ou quatre mille écus. Je l'ai vue et lui trouve fort bonne mine : elle est presque aussi grande que votre sœur. Pour ce qui est de cette Cour, j'ai reçu force bonne chère de M. le Prince d'Orange, du Roi et de la Reine de Bohême, laquelle je trouve fort courtoise et fort vertueuse ; je n'ai point vu encore madame la Princesse d'Orange à cause qu'elle ne faisoit que s'accoucher d'une fille. Voilà les nouvelles de la Haye ; je vivrai bien en impatience que je n'aie des vôtres, A. DE CAUMONT. A la Haye, ce vendredi matin 10e novembre.

Reddition de la Rochelle. — Prise de la flotte espagnole par les Hollandois. — Divertissements du Pasteur du Moulin.

19 novembre. Je crois que la prise de la Rochelle aura étonné force gens qui ne le croyoient pas ; pour vous, vous l'avez toujours cru, et M. le Maréchal aussi, et ne vous êtes point trompée en ce que vous disiez que les Anglois ne feroient rien qui vaille. On parle fort de paix ; Dieu nous en veuille donner une bonne et nous veuille à tous amender et avoir pitié de son pauvre peuple! Par toute la Chrétienté, ceux de la Religion ont été rudement châtiés. Il n'y a que ceux de ce pays qui ne l'ont point encore été; au contraire ils prospèrent, et leur est venu nouvelles assurées par deux de leurs capitaines de la flotte qu'ils avoient vers les Indes, comme ils ont pris sans coup férir la flotte d'Espagne, et font leur butin de trente millions de livres. Ils amènent cinq galions et un grand vaisseau, et ont coulé à fond quatorze navires, parce qu'ils n'avoient pas as-

[1] Madame l'Amirale de Nassau. Voir la lettre suivante du 28 novembre.

sez de gens pour les conduire. Ils doivent arriver dans deux [illegible]
ou trois jours; j'irai bientôt à Amsterdam pour les voir et 19 novembre.
acheter du bezoard et autres brouilleries, de quoi ils ont à quantité. Je trouve fort étrange le traitement qu'on a fait à madame de Badefol et aux autres; si on fait la paix, on ne passera pas plus avant; mais si on n'a pas cette volonté, on verra encore pis. Pour changer de discours, je répondrai à ce que me mandez pour le mariage de Belsunce: il ne faut pas précipiter; nos affaires ne sont pas encore en état de lui pouvoir donner de l'argent autant; il se faut gouverner selon le temps sans nous incommoder. Je suis fort aise de la bonne volonté que témoigne lui porter M. le Baron d'Arros, et de l'autre parti qu'il lui procure. Si celui que me mandez vient par deçà, il m'en entretiendra plus particulièrement comme la connoissant fort. On me mande de Paris que M. de Chissonne n'a guère opéré pour la délivrance de mes cousins; mais au contraire qu'il n'étoit plus permis à personne de les voir depuis huit jours. M. du Moulin est bien remis; il faut que tous les jours, pour se divertir de ses études sérieuses, qu'il passe le temps ou à jouer à la courte-boule, ou aux échecs et autres passe-temps. Nous ne sommes pas ici si bien pourvus de ministres qu'à Sedan. Je crains bien que, comme vous me mandez, la peste soit cause que je n'aie pas si souvent de vos lettres; il les faudroit envoyer par la voie de Bordeaux. Je prie à Dieu que je puisse toujours recevoir de bonnes nouvelles de vous. A. DE CAUMONT. A la Haye, ce dimanche à midi, 19e novembre.

Ennui qu'il éprouve. — Portrait des Princesses de la Cour de Hollande. — Projet de mariage de M. d'Eymet avec madame l'Amirale de Nassau.

C'est pour ne laisser passer nulle occasion sans vous faire 28 novembre.
voir de mes lettres, que je vous fais ce mot par le fils de M. de Savignac, bien que peut-être attendra-t-il le vent longtemps avant pouvoir passer, comme a fait M. d'Arambure; car depuis que je suis ici, le vent n'a pas été bon trois jours pour passer en France. Il me tarde bien que je sache si nous aurons la paix en France, car je commence fort à m'ennuyer en ce pays. Je ne me porte point mal, Dieu merci;

1628. 28 novembre. mais aussi n'y suis-je pas bien gaillard. Il y a plusieurs choses qui en pourroient être cause, et le peu d'exercice que j'y fais à mon avis en est l'une; l'air n'y est pas aussi fort bon pour moi; mais les fâcheries de l'esprit y contribuent autant que rien qui soit, à quoi j'ai force compagnons, au moins je me l'imagine, car je ne puis croire que LL. MM. de Bohême soient fort contentes, ni le Marquis de Bade, ni un des Electeurs de Brandebourg, qui sont ici réfugiés; au contraire, il y a M. le Prince d'Orange qui doit être fort content, au moins je le trouve grandement heureux. J'ai vu depuis quelques jours madame la Princesse qui m'agrée fort; elle n'est pas fort belle, mais elle est fort modeste et fort courtoise. La Reine de Bohême l'est fort aussi. Je n'ai vu aussi en tout ce pays que ces deux femmes-là qui m'agréent, et madame l'Amirale de Nassau, qui est certes une honnête femme, et qui sait bien vivre; elle est grande et de belle taille; aussi en est-on fort amoureux. Nous commençons à travailler à cette affaire et n'attendons que le consentement de M. le Maréchal pour en faire parler ouvertement. Nous attendons aussi des nouvelles du mariage qu'on traite à Paris pour mon frère de Tonneins. Dieu veuille conduire toutes choses et me fasse la grâce de vous revoir en bonne santé; il me tardera bien que cela ne soit; ce sera quand il plaira à Dieu, à la volonté duquel il nous faut toujours soumettre. A. DE CAUMONT. A la Haye, ce mardi 28e novembre.

LA MARQUISE DE LA FORCE AU MARQUIS DE LA FORCE.

Propos tenu par le Cardinal de Richelieu. — Condé obtient la confiscation du Duc de Rohan. — Nouvelles accusations contre M. de la Force.

31 décembre. Monsieur, deux ordinaires ont déjà passé sans m'avoir apporté de vos nouvelles; le premier en avoit de Monsieur et de Madame, qui me mandoient que l'ordinaire de Hollande étoit arrivé sans porter de vos lettres, ce qui me tient en grande appréhension. Dieu m'en veuille bientôt ôter par de bonnes nouvelles et de vous et d'eux, et vous tienne en sa sainte garde. J'ai su comme ce méchant garçon de la Planche ivrogne mon argent à la Motte-Montravel, et a jeté mes

lettres que je vous écrivois ; si son père étoit plus dispos, je l'enverrois là pour le prendre et le bien étriller. J'ai vu ici le voisin du *Tané*, qui fait grande démonstration d'aimer le *Bleu*, lequel m'a dit avoir ouï dire à M. le Cardinal qu'il s'assuroit qu'avant qu'il fût deux ans, il n'y auroit plus de Huguenots en France. Si l'air du Royaume leur étoit si contagieux, je ne vous conseillerois pas d'y revenir qu'il ne leur fût plus sain. J'ai ouï quelque bruit sourd qu'on veut, au printemps, attaquer le lieu où le *Bleu* fit quelque séjour, il y a environ deux mois, ou de neuf à dix semaines. Il n'y a plus d'archers à Badefol; ceux de Limeuil, Lanquais, Carlus et Beynac y sont encore, mais le dernier ne s'en soucie guère. La garnison de Castelmoron, réduite astheure à cinquante hommes, continue toujours, et M. d'Epernon leur a dit qu'elle y seroit jusques à ce qu'on vît ce que le printemps produiroit. On dit que M. le Prince est allé à la Rochelle, qu'il passera à la Cour, ira en Bretagne recueillir la confiscation de M. de Rohan, qu'il a eue, et de là reviendra à son armée en Languedoc ; il se montre fort âpre à ces confiscations. Je vous baise très-humblement les mains. Notre petite est si jolie et plaisante, qu'elle se fait caresser en dépit qu'on en ait ; elle me fait des flatteries nonpareilles, elle commence à dire quelques mots. A Castelnaut, ce dernier décembre.

1628. 31 décembre.

P. S. Je ne sais rien de Montauban. On m'a dit que M. le Prince étant à Bordeaux, fut exprès au Parlement porter des dépositions ou suppositions de cinq témoins contre vous, MM. de Bourzolles et de Beynac, qui vous chargeoient tous de crimes d'État, et fit décréter sur cela contre tous trois. La Chambre est remise à Agen, et a commandement d'entrer après les Rois.

LE MARQUIS DE LA FORCE A LA MARQUISE DE LA FORCE.

Combat à la Rochelle.— Arrêt du Parlement de Toulouse.—Le lieutenant général Charon Président de la Chambre de l'Édit.— Songe du Marquis de la Force.

Tout le monde en ce pays ici croit qu'il y a eu quelque grand combat à la Rochelle, à cause des coups de canon qu'on ouït lundi et mardi ; à Sarlat disent que ç'a été en faisant le dégât entre les forts et la Rochelle, que ceux de la ville

1628. y avoient semé des pois et des fèves et autres bleds. J'ai vu un honnête homme qui vient de Toulouse, qui dit que messieurs de la Cour de Parlement ont donné un arrêt sur peine de la vie, de s'enquérir où est M. de Montmorency; et cejourd'hui j'ai vu le Baron de Saint-Martial, qui m'a dit qu'il y a quelque temps qu'il fit un combat avec M. de Rohan où il perdit des hommes, et que même le bruit avoit couru qu'il étoit mort, tellement que cet arrêt me feroit croire que cela est vrai, et ces messieurs en avoient quelque opinion. Je serois bien marri que ce méchant homme de Charon fût Président en la Chambre; tous les Conseillers disent qu'ils quitteront plutôt leurs charges.

J'ai fait un songe cette nuit qui m'a fort fâché: il me sembloit que vous me disiez ou faisiez chose qui me fâchoit fort, et continuiez et me pressiez; je me suis mis en colère, et m'en suis pris à quelques cordons ou rubans que vous aviez, et ayant pris des ciseaux, en ai coupé quelqu'un; mais il y en avoit un que je ne pouvois pas couper, et que vous me disiez que j'y aurois de la peine et qu'il étoit neuf; je m'efforçois de le couper; enfin j'ai ouï que cela faisoit du bruit; en le coupant tout d'un coup, j'ai vu que c'étoit votre main de laquelle j'avois commencé à couper la chair. Cela m'a fait réveiller en tel sursaut que je n'ai su dormir depuis; à la vérité il étoit jour. Dieu veuille que cela ne signifie rien de mauvais, et vous préserve de tout mal. A. DE CAUMONT. A Castelnaut, ce vendredi soir.

ANNÉE 1629.

LE MARQUIS DE LA FORCE A LA MARQUISE DE LA FORCE.

Détresse des habitants de la Rochelle. — Menaces du duc de Savoie. — Bruit de guerre. — Singulière prédiction.

1629. 6 janvier. Je crois que par la première dépêche qu'aurez reçue de Paris depuis votre dernière, vous aurez appris le sujet pourquoi vous n'avez reçu des miennes par la dernière dépêche qu'aviez reçue de M. le Maréchal; c'est ou que le messager oublia mon paquet, ou que mes gens furent paresseux à le

porter et le trouvèrent parti, car vous en aurez reçu deux tout à la fois. J'avois déjà appris tant de misères qu'ont souffertes ces pauvres gens de la Rochelle, qu'il faudroit avoir un cœur de diamant pour n'en être point ému et n'en avoir pitié. On dit que le Roi d'Angleterre a fait mettre en prison douze des capitaines qui commandoient de ses navires, et qu'il les fera pendre. Le Comte de Carlisle est ici qui vient d'Italie, qui dit que le Duc de Savoie a trente mille hommes, et qu'il est résolu d'empêcher le passage aux troupes qu'on dit que le Roi envoie pour le secours de M. de Mantoue, et qu'il ne s'y fera point d'accommodement. Si on prend si à cœur ces affaires d'Italie, comme on me mande de Paris, cela nous pourroit bien donner la paix dans le Royaume. Il faut laisser conduire à Dieu et nous remettre à sa providence. On a quelque opinion de deçà, que si le Roi s'opiniâtre fort à cette guerre d'Italie, que l'Empereur l'attaquera par le côté de Metz; il est vrai que la perte que l'Espagnol a faite de cette grande flotte des Indes, incommodera fort les progrès de cette Maison d'Autriche, et qu'ils auront de la peine à trouver de l'argent pour payer les soldats. Il s'est trouvé ici un livre écrit en allemand, qui prédit ce grand avancement de la Maison d'Autriche, et l'Eglise à être affligée jusqu'à l'an 1629; mais que de là elle commencera à diminuer, et l'Eglise à refleurir et avoir plus de repos. Le traitement que M. d'Epernon a fait à ces messieurs nos voisins, est étrange. Faites mes excuses à mon frère et à ma sœur, et les assurez de mon très-humble service; je ne leur écris point parce que j'ai été à ce matin à la chasse avec le Roi de Bohême, et le vent m'a donné dans le col tellement que je ne le puis guère tourner, et je crains que d'écrire cela me fasse plus de mal. Je prie Dieu, etc. A. DE CAUMONT. A la Haye, ce samedi 6e janvier, jour des Rois.

1629. 6 janvier.

M. de Rohan persiste dans sa rébellion. — Préparatifs pour secourir M. de Mantoue. — Amusements de la Haye.

Votre dernière lettre du douzième du passé m'a apporté force contentement, tant pour y apprendre votre bonne disposition de tous, que je supplie l'Eternel vous vouloir continuer, 13 janvier.

1629. 13 janvier. que pour y voir vos saintes résolutions et bonnes admonitions chrétiennes, que je supplie le Seigneur nous faire la grâce d'ensuivre, et que nous soyons tellement disposés à agréer ce qui sera de sa bonne et sainte volonté, soit à vivre, soit à mourir, soit pour nous, soit pour les nôtres, que nous nous remettions du tout à sa sainte providence et sage conduite pour dépendre du tout d'icelle, et de même des affaires du monde. Celles de France sont toujours en mauvais état depuis la prise de la Rochelle, c'est-à-dire sans pouvoir juger, à ce qu'on me mande de Paris, si nous aurons la paix dans le Royaume, de quoi je doute fort, puisque, à ce qu'on dit, M. de Rohan et les villes de son parti veulent continuer dans leur rébellion, et ne se veulent rendre en l'obéissance du Roi. Il faut qu'ils espèrent du secours du dehors, soit d'Angleterre, soit d'ailleurs, et qu'ils croient que les Anglois feront mieux à l'avenir que par le passé, à quoi il n'y a pas grande apparence; mais je crois que leur opinion est qu'ils sont perdus, tant deçà que delà. Pauvres gens, il leur vaudroit bien mieux se remettre en la clémence du Roi, qui a traité si doucement ceux de la Rochelle! On parle toujours de la guerre d'Italie, et il se prépare deux ou trois armées pour le secours de M. de Mantoue, et j'ai bien opinion que si M. de Rohan ne se remet en son devoir, une partie pourroit bien fondre sur lui, et s'il le faisoit, nous aurions la paix en France et on s'exerceroit contre l'étranger. Dieu nous en veuille donner une bonne! Je trouve fort étranges les remises qu'on donne pour la délivrance de MM. les Comtes de Roucy et de la Suze, vu leur innocence. Vous me mandez de vous écrire si je m'ennuie ici; si vous y étiez, je ne m'ennuierois point du tout, étant résolu à tout ce qu'il plaira à Dieu de m'envoyer, et puis j'ai toujours fait état d'y demeurer plus longtemps que je n'ai encore fait. Je passe mon temps à la paume, au palemail et quelquefois aux cartes, et au billard avec le Roi et la Reine de Bohême, où je fais ma cour, et chez M. et madame la Princesse d'Orange, qui sont tous grandement courtois et civils. Ne soyez point en peine de moi, et que cela ne vous tourmente point si vous m'aimez; jamais je ne me portai mieux, Dieu merci; je le supplie, etc. A. de Caumont. A la Haye, ce mardi soir 13e janvier.

Naufrage du Roi de Bohême. — Mort du Prince royal.

Par ce dernier ordinaire, j'ai reçu votre lettre du quinzième décembre, par laquelle je n'apprends que vos bons portements, qui est la meilleure et plus agréable nouvelle que je puisse recevoir; je supplie l'Eternel que je les reçoive toujours semblables; je vous assurerai aussi du mien et de tous ceux de la Maison qui sont ici. Le semblable n'est pas en la Maison du Roi de Bohême, lui étant arrivé un étrange accident depuis deux jours : il voulut aller à Amsterdam, je crois pour voir cette flotte de Pitter Hein[1] qui a fait si grand butin; et partit sans presque que personne le sût, et emmena avec lui le Prince de Bohême, son fils aîné, un de MM. de Villarnon qui est à lui, et deux ou trois autres gentilshommes. Il arriva à Harlem à trois ou quatre heures du soir; il ne laissa de s'embarquer, bien qu'il fût tard, pour arriver à Amsterdam la nuit même. Il arriva qu'un autre vaisseau un peu avant la nuit, venant droit à eux, ils lui crièrent de prendre garde à ne les choquer: les matelots, ou par négligence ou pour ne vouloir faire place l'un à l'autre, choquèrent le vaisseau du Roi de Bohême avec telle force, comme ayant le vent et la marée, qu'ils l'ouvrirent. Le Roi se trouva au haut du vaisseau, et le matelot qui voyant ne pouvoir éviter le coup de l'autre vaisseau, et prévoyant ce qui en devoit arriver, et même que l'autre choquât le sien, se jeta et attrapa des cordes de l'autre vaisseau et se sauva, et dit à l'autre d'aller secourir le Roi, et même le menaça avec son couteau. Enfin l'autre tourna ses voiles pour aller au secours, et trouva encore l'autre vaisseau qui paroissoit encore, et le Roi qui s'y tenoit au plus haut; l'autre en passant lui jeta une corde qui n'alla pas jusqu'à lui; mais le Roi, qui sait bien nager, quitte sa prise et se jette dans la mer, et par bonheur attrape la corde, et par ce moyen fut sauvé, et tout le reste se noya, hormis un laquais qui fut aussi sauvé. On a retrouvé le corps du petit Prince, lequel tenoit le mât du vaisseau embrassé. C'est un grand dommage de la perte de ce petit Prince : il avoit déjà quinze ans; tous ceux qui

1629. 20 janvier.

[1] On l'appelait communément Pit-Hein.

1629. 20 janvier. le voyoient ne le connoissoient pas, parce qu'il étoit un peu triste, délicat et craintif, à cause du respect qu'il portoit à son père et à sa mère; mais il avoit le jugement d'un homme de trente ans, parloit très-bien de tout ce qu'on lui demandoit, et étoit fort craignant Dieu, et témoignoit avoir un grand zèle pour sa religion, et avoit un grand ressentiment de l'état en quoi il se voyoit. On l'a trouvé souvent en sa chambre pleurant pour cela; de plus il avoit été reconnu par les Bohémiens pour Prince de Bohême, et pour successeur après son père; la consolation qui leur reste, c'est qu'ils en ont force d'autres, et tous bien nés et bien gentils, mais ils en sont fort affligés. Je n'ai pu voir encore LL. MM. Voilà d'étranges accidents et qui nous doivent bien obliger à prier Dieu, et nous remettre en sa providence et sage conduite. M. le Maréchal nous donne toujours quelque espérance de la paix et de la délivrance de MM. les Comtes de Roucy et de la Suze; mais madame de Bouillon mande à son fils qu'elle venoit de recevoir une lettre de la Comtesse de la Suze, par laquelle elle lui mande avoir perdu toute espérance d'obtenir leur délivrance. Je crois qu'avant que ne receviez celle-ci, vous en saurez le fait ou le failli, car le Roi doit partir pour aller en Dauphiné dans ce mois, et si on ne les fait sortir avant son partement, il n'y a plus d'espérance. Je vous manderai bientôt plus particulièrement de mes nouvelles, qui me fera finir en priant Dieu de vous tenir en sa sainte garde, etc. A. de Caumont. A la Haye, ce samedi 20e janvier.

Faux bruits accrédités par les ennemis de la France. — Armement pour le Canada. — M. de Bouillon à Sedan. — Mort du grand-Prieur de Vendôme.

3 mars. Je ne sais comment vous aurez su sitôt ce bruit qui court d'Orange; il y a dix ou douze jours qu'il est public ici. Ceux qui n'aiment pas le service du Roi, disent qu'ils en sont bien aises, parce que cela pique fort, se croient-ils, M. le Prince d'Orange, et croient que MM. des Etats en sont aussi offensés, et mêmement depuis le retour de France de leurs Ambassadeurs, lesquels, ils disent, ne leur ont apporté nul contentement, et croient que cela les obligera à favoriser plutôt le Roi d'Angleterre que le Roi, et font courre mille autres

mauvais discours, et disent que le Roi est d'accord avec le Roi d'Espagne, quelque mine qu'il fasse; et que s'il en vouloit à bon escient à l'Espagnol, il n'eût pas voulu désobliger M. le Prince d'Orange, ni donner si peu de contentement à MM. des Etats, (qui sont ceux de tous les alliés de la France qui peuvent donner le plus d'affaires au Roi d'Espagne), et qu'ils se sont accordés pour détruire la Religion, et que pour preuve de cela, on verra bientôt Genève assiégé et les villes de Languedoc, au lieu de la guerre d'Italie. Je serois bien marri que cette nouvelle d'Orange fût véritable, si cela nuisoit au service du Roi; une bonne paix seroit bien meilleure que tout cela. M. de Valençay est à Paris pour l'accommodement de son affaire. On dit ici que cet armement que le Roi fait pour la mer, est pour aller reprendre Canada, qu'on dit que les Anglois ont pris. N'ayant pu faire leurs affaires en France, ils ont voulu avoir leur raison sur les François qui sont en Canada. Madame la Maréchale me mande que M. et madame de Châtillon sont arrivés à Paris, et qu'il s'est résolu de s'en venir de deçà. Je n'ai point trouvé ici le temps rude, et me semble que l'air est plus rude à Sedan qu'ici; au moins cet hiver n'a pas été plus grand ici que le passé l'étoit en nos quartiers, mais il y fait assez cher vivre : il est vrai qu'étant tous deux ensemble, la dépense que je fais ne s'augmenteroit pas de beaucoup. A. DE CAUMONT. A la Haye, ce samedi 3[e] mars. 1629. 3 mars.

P. S. Depuis trois ou quatre jours, M. de Bouillon s'en est allé à Sedan; je ne sais pas le sujet de son voyage, il n'y doit être que trois semaines. J'ai reçu une lettre de madame de Châtillon et de M. le Veilleux; elle me mande que mon séjour de delà donna fort l'alarme, et que bientôt après que je fus parti, un lieutenant des Gardes vint en ces quartiers-là avec commission de me prendre. Je ne sais pourquoi, et ne puis croire que cela soit. MM. les Comtes de Rouey et de la Suze n'ont pu encore avoir la liberté, et M. le grand Prieur de Vendôme n'est plus en état de l'avoir, car le bruit est qu'il est mort en prison Le mariage de mon frère d'Eymet ne s'avance point; on croit que la veuve ne veut point ouïr parler de cela qu'après son second deuil.

Il arrive à Amsterdam. — Description de cette ville.

1629. 9 avril. J'arrivai à soir en ce lieu. Je vous ai voulu faire ce mot, afin de vous assurer que je me suis heureusement conduit ici. Je m'en vais demain, s'il plaît à Dieu, à la Haye, par terre, pour éviter les rencontres que fit le Roi de Bohême, bien que ce soit un miracle. Je veux aussi passer par Harlem, qui est une belle ville; je me suis bien promené par celle-ci, c'est la plus belle chose que je puisse voir. Il y a plusieurs rues avec un canal au milieu, trois fois aussi larges que la rue Saint-Antoine, de quoi le canal en fait la moitié de la largeur, et des deux côtés une rangée d'arbres comme des allées, et presque toutes les maisons pavées de marbre; plût à Dieu que vous y fussiez pour la voir, et moi avec vous. Ce sera quand il plaira à Dieu, lequel je supplie vous vouloir bien conduire, et nous adresser à tous par son esprit, afin aussi que nous le louions toute notre vie, et que nous le glorifions éternellement. A. DE CAUMONT. A Amsterdam, ce 9e avril.

LE MARÉCHAL DE LA FORCE A M. DE CASTELNAUT.

Prise de Privas et du Marquis de Montbrun.

31 mai. Mon fils, depuis notre paquet fermé et délivré à la poste, nous avons reçu des lettres de Hollande par trois diverses dépêches tout à la fois; je vous envoie celles qui s'adressent à vous, et vous dirai comme à ce soir la Reine-Mère a reçu nouvelles de la prise de Privas. M de Montbrun, qui y commandoit, n'a su bien assurer sa condition, tant y a qu'il est entre les mains du Roi, qui l'a envoyé prisonnier à Valence, et S. M. a fait pendre plusieurs de ceux qui étoient des habitants ou avec lui. Je crois qu'il y a eu de la confusion parmi eux; car la plupart se sont retirés dans un fort qui est sur une route à un coin de la ville, qui s'appelle le fort de Toulon : l'on dit qu'il est bien fort de son assiette, mais l'on croit qu'ils n'y ont pas de vivres. La perte qui s'est faite devant cette ville, est grande; on ne sait encore ce que fera S. M. Ce mot est à la hâte, et ne vous saurois mander autre chose. Dieu vous tienne en sa garde. Votre bon père, CAUMONT. Ce dernier de mai. A Paris.

LE MARQUIS DE LA FORCE A LA MARQUISE DE LA FORCE.

Capitulation de Bois-le-Duc.

Vous me mandez comme aviez appris la nouvelle de la prise de Wesel; vous l'aurez bientôt sue aussi par mes lettres, lesquelles vous eussiez aussitôt reçues si M. de Loudon eût parti au temps qu'il avoit dit. Vous apprendrez par celle-ci la prise de Bois-le-Duc ; au moins ils capitulent, comme je l'écris plus particulièrement à M. le Maréchal. Vous vous plaignez d'être bougée de Périgord, et cependant me mandez que la peste y est partout, hormis à Castelnaut, lequel, s'il s'en sauve, ce sera merveille. Et qu'y voudriez-vous faire environnée de tant de mal pour y voir tant de misère, puisque le peuple y meurt de faim? Je ne voudrois pour rien que vous y fussiez. Il me tardera bien que je n'apprenne l'arrivée de M. le Cardinal et la délivrance de MM. les Comtes de Roucy et de la Suze; je ne sais si je dois attendre cela avant bouger d'ici ; je me résoudrai et me conduirai selon les choses que j'apprendrai par vos lettres et par celles de M. le Maréchal. Le Marquis de Duras partira d'ici au premier jour; il y a longtemps qu'il s'ennuie. Le chirurgien que me mandez m'envoyer, n'est point encore arrivé ; je le trouve étrange, car le vent est bon il y a longtemps; j'ai peur qu'il lui soit arrivé quelque accident. Tous les blessés se portent assez bien, hormis M. d'Avance, qui est mort; aussi avoit-il un coup de canon qui lui emportoit toute la jambe. Il y a aussi un cousin de feu M. de Mauves, qui s'appelle M. d'Avaugour, qui a été presque tout crevé d'un coup de canon par la terre qui se trouva devant; on ne sait s'il en mourra. Le frère de M. de la Rivière n'est pas encore guéri et a la cuisse plus courte de trois doigts que l'autre ; il m'a emprunté de l'argent pour payer ses chirurgiens et pour s'en aller à la Haye; je lui en ai fait donner, je crois que ça a été cinquante écus. Vous me dites d'avoir une montre pour notre aînée; il n'y en a point ici; les bonnes sont à Harlem, qui sont fort chères, et les maîtres ne peuvent fournir à en faire tant on leur en demande, et n'en ont presque jamais de faites, et demandent six mois de temps. J'en voudrois bien avoir, car je

1629. 11 septembre.

1629. 11 septembre. n'en ai point; il y a longtemps que le trompette a perdu la mienne. Pour la fin, je vous dirai que nous nous portons tous bien, Dieu merci, lequel je supplie vous tenir en sa sainte garde. A. DE CAUMONT. Au camp devant Bois-le-Duc, ce mardi soir, 11e septembre.

Visite à Bois-le-Duc.

18 septembre. Je suis en peine de ce que me mandez que M. le Maréchal se trouvoit mal et étoit tourmenté de mal de dents et de tête; le Seigneur le veuille soulager et remettre en santé, et y maintenir madame la Maréchale et vous, et toute la Maison. Le Roi et la Reine de Bohême, M. et madame la Princesse d'Orange ont été aujourd'hui dans Bois-le-Duc et sont revenus coucher dans ce quartier, et force autres dames; tout le monde a été empressé de les accommoder. Pour moi, j'ai prêté à une belle-fille qui est à madame la Princesse, un de mes matelas et des linceuls, n'ayant pas voulu accepter la moitié de mon lit, ayant été si mal gracieux de ne lui vouloir pas donner tout entier; vous n'en serez pas jalouse. Faut avouer que Bois-le-Duc est une jolie ville et d'une merveilleuse assiette; j'ai fait partie avec M. d'Hauterive d'aller demain la voir encore plus particulièrement; on la rendra une place imprenable à tous les Rois de la Chrétienté. M. le Marquis de Duras s'en reva et partira dans cinq ou six jours. Il passe par Sedan, mais n'y demeurera que deux jours. Je fais état d'envoyer dans sept ou huit jours demander un passe-port à Bruxelles; je crois qu'avant que je ne le puisse avoir, vous verrez mes cousins délivrés ou hors d'espérance de l'être sitôt, auquel cas je trouverois fort à propos ce que me mandez de vous rendre à Sedan, car autrement je serai aussitôt à Paris que là. Voilà pourquoi je ne vous puis résoudre sur cela; c'est à vous à me résoudre à moi et me mander ce que je dois faire, car il me tarde assez de vous voir. Dieu veuille que ce soit bientôt et en bonne santé. Au camp devant Bois-le-Duc, ce mardi soir, 18e septembre.

Il annonce son retour.

9 octobre. Je partirai demain, s'il plaît à Dieu, et irai attendre mon

passe-port à la Haye, qui, je crois, y sera dans cinq ou six jours, faisant état de m'en aller par terre, trouvant le plancher aux vaches plus assuré que la mer et les vents. M. de Vardecarville, son frère et plusieurs autres gentilshommes, ont failli à s'y perdre, et enfin en ont été quittes pour payer le navire, car ils obligèrent le pilote à relâcher et à se venir échouer, et contribuèrent et se cotisèrent tous pour lui payer son vaisseau. Je serois bien aise d'acheter quelque tapisserie de Bruxelles; mais cela ne se peut faire sans y séjourner, et me fâche de m'arrêter par les chemins, mêmement où l'Infante est. J'ai bien un cabinet approchant comme vous le demandez, mais je l'avois destiné pour notre aînée; mais si je n'en porte d'autres, vous serez préférée. Je crois que suivant ce que me témoignez désirer, je mènerai avec moi M. de Choisy. Je ne puis encore vous faire réponse pour ce fils de madame Garnaut. Il ne faut point mentir qu'il me fâchera fort s'il faut que je vous quitte pour aller en cette guerre d'Italie; ce sera toujours le plus tard que je pourrai, et vous proteste qu'à cette condition, cet emploi ne m'est pas agréable, car j'espérois astheure ne vous éloigner plus. Si mon cheval Lagarde est en état de pouvoir servir, je serai bien aise que mandiez qu'on l'amène à Paris, mais qu'on le mène en main et qu'on le commette à une personne qui en ait soin. Si je puis, je vous porterai avec l'original une copie; mais s'il me faut encore attendre, je ferai ce que me mandez, car ce maître est tellement occupé, qu'il n'a pas toujours le loisir; il a fait un portrait du Marquis de Duras qui étoit parfaitement bien. Si je trouve quelque montre faite de ces bons maîtres, j'en achèterai une, car je n'en ai point et ne m'en puis passer; mais je crains de n'en trouver. C'est être trop long, puisque je vous verrai, s'il plaît à Dieu, presque aussitôt que vous celle-ci. Le Seigneur veuille que ce soit en bonne santé. A. DE CAUMONT. Ce mardi soir, 9e octobre, à l'armée

1629. 9 octobre.

LE MARÉCHAL DE LA FORCE AU CARDINAL DE RICHELIEU.

Mission secrète du sieur Diodaty.

Monseigneur, je vous ai ces jours ici envoyé une lettre que le sieur Diodaty m'écrivoit; maintenant il vous va trouver 6 décembre.

[illegible] 6 décembre. lui-même pour un autre sujet, dont il m'a donné quelque connoissance, et m'a requis de vous supplier très-humblement de lui donner le temps et le moyen de vous représenter l'importance des propositions qu'il a à vous faire pour le bien du service du Roi, auquel il proteste être attaché d'une fidélité et affection si entière, que nulle autre considération ne l'émeut auprès de celle-là; et si vous jugez, Monseigneur, qu'aux choses qu'il vous doit représenter, il s'y puisse trouver de l'avantage au service de S. M., il se promet de n'y être pas inutile, et tiendroit à grand honneur d'y recevoir vos commandements. J'avoue que ce sont matières qui doivent être considérées de plus loin et prendre leurs fondements sur la disposition générale des affaires, dont il faudroit avoir plus de connoissance que je n'en ai pour en parler; mais à ce qui paroît au public et que le sens commun nous peut suggérer, je dirai que la Maison d'Autriche se rend si puissante et sa grandeur si dommageable à tout le reste de la Chrétienté, que je crois qu'il n'y a aucun qui ne contribuât de tout son pouvoir pour la ravaler, mêmement s'il se croyoit aidé de la France. Encore dirai-je librement, Monseigneur, sur l'occurrence des affaires et la particulière nécessité où l'on tient que se trouve réduit M. de Mantoue, à la protection duquel la France est engagée, qu'il est difficile de le garantir de ruine que par une puissante diversion, étant impossible de secourir la ville de Mantoue en l'assiette où elle est, et j'estime qu'en la conjoncture ou se trouvent les affaires, que toutes choses favoriseront grandement cette entreprise, et dans son heureux progrès, je ne doute nullement que ne remissiez toujours la paix dans le temps et avec les avantages qu'il vous plairoit. Vous me ferez l'honneur, s'il vous plaît, de prendre en bonne part ma franchise qui n'a pour but que l'honneur du Roi et l'augmentation de sa gloire, et que je sois si heureux d'y porter ma vie, et particulièrement à l'exécution de vos commandements en qualité, Monseigneur, etc. A Bourg, ce 6e décembre.

LE ROI AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Voyage du sieur de Sainte-Colombe au camp du Maréchal de la Force. — Défense de laisser passer les troupes du Duc de Savoie par le territoire françois.

Mon Cousin, vôtre lettre du vingtième du présent mois est fondée sur le voyage que le sieur de Sainte-Colombe a fait auprès de vous de la part du Prince Thomas, que je vois bien n'être à autre dessein que pour reconnoître toujours en quel état sont mes troupes, dont je vous ai baillé le commandement. Mais comme vous m'avez déjà ci-devant écrit en semblable occasion, je m'assure que vous donnez si bon ordre à toutes choses, qu'il n'y trouvera rien qui lui plaise. Quant à l'instance qu'il vous a faite de la part du Duc de Savoie, que tous ceux qu'il fera venir de la Franche-Comté, du Liége et des Wallons, puissent avoir libre passage par les terres de mon obéissance, dont vous demandez quelle sera ma volonté, je vous dirai que tant s'en faut que je trouve bon qu'il passe aucunes forces pour qui ce puisse être; que vous me ferez service très-agréable s'il y en a quelques-uns qui se présentent pour entreprendre de passer et entrer tant soit peu dans mon Royaume, de leur faire courir sus, et si vous en attrapez quelques-uns, de les mettre entre les mains de la justice pour les faire exécuter comme ennemis, qui ne peuvent prendre la hardiesse de mettre le pied sur mes terres, en armes, qu'avec l'intention d'y mal faire, ce que vous saurez bien empêcher selon la parfaite confiance que j'ai en vous, qui continuerez à être soigneux de me tenir averti de tout ce que vous apprendrez important au bien de mon service. Et je prierai Dieu, etc. Ecrit à Paris, le 30e jour de décembre. *Signé :* LOUIS. *Et plus bas :* LE BEAUCLERC.

1629. 30 décembre.

ANNÉE 1630.

LE CARDINAL DE RICHELIEU AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Il lui demande le contrôle des troupes qui sont en Savoie. — Le Prince de Piémont négocie avec Mazarin.

Monsieur, je ne vous puis encore donner avis d'aucune chose certaine; les inégalités de M. de Savoie sont si grandes

1630. 4 février.

1630 4 février. qu'il est impossible de prendre ses mesures justes avec lui. Dans quatre jours vous saurez de mes nouvelles. Cependant je vous prie de m'envoyer le contrôle des troupes qui sont en Savoie, et les lieux où elles sont logées; M. le Maréchal de Schomberg m'a assuré que vous en avez entière connoissance par l'exacte perquisition que vous en avez faite pendant le temps que vous avez demeuré à Bourg. M. le Prince de Piémont est allé à Turin avec le sieur Mazarini. Je dépêche le sieur d'Hemery vers les Princes pour arrêter, par l'ordre de M. le Maréchal de Créquy, toutes choses avec eux; je crois qu'ils donneront satisfaction à S. M. Cependant vous me ferez plaisir de me mander ce que vous pensez qu'il faudroit faire en Savoie, au cas qu'ils nous contraignent de venir à une rupture, ce à quoi sans doute ils ne viendront pas. Cette lettre demeurera, s'il vous plaît, entre vous et moi, comme aussi la réponse que vous m'y ferez. Je vous tiendrai averti de temps en temps de ce qui se passera et de ce qu'il faudra faire. Cependant je vous conjure de croire que je suis, etc. LE CARDINAL DE RICHELIEU. De Grenoble, ce 4e février.

LE MARQUIS DE LA FORCE A LA MARQUISE DE LA FORCE.

Passage du Mont-Cenis.

24 février. Depuis vous avoir écrit et être parti de Lyon, j'ai reçu deux de vos lettres, l'une du huitième et l'autre du douzième du courant. La première, je la reçus en Savoie, et la dernière aujourd'hui en ce lieu, où M. le Maréchal s'est rendu en bonne santé, Dieu merci. J'appréhendois fort pour lui le passage du Mont-Cenis; car il est impossible de croire qu'il soit tel qu'il est, qui ne l'a vu. Il a eu le temps beaucoup meilleur que nous, et ce qui trompe en ce passage, c'est que vous verrez le temps le plus beau et le plus clair qu'on sauroit désirer, étant dans la vallée, et dès que vous montez cette montagne, vous y trouvez un froid et une tempête incroyable. Le premier jour que je voulus passer, il fut impossible de le pouvoir faire, et le temps en un moment se rendit si mauvais que si nous eussions entrepris de le passer, la

moitié se fussent perdus; car de deux ou trois cents des 1630.
premiers qui passèrent durant que le temps n'étoit pas si 24 février.
mauvais, il y en eut dix ou douze de morts et plus de cent cinquante qui eurent les pieds et les mains gelées. Le lendemain nous passâmes et n'eûmes pas du tout le temps si mauvais; toutefois il y eut encore plusieurs qui eurent et les pieds et les mains gelées, et sept ou huit garçons qui moururent de froid; les chiens mêmes en moururent, et des chapons et des poules qu'on portoit en vie sur du bagage, moururent. Tout mon équipage passa assez heureusement; j'eus grand'peur pour le petit Villeneuve; Dubois eut un doigt presque gelé et s'en sentira encore un mois. Pour moi, je me fourrai si bien que je ressentis fort peu d'incommodité : j'avois ma hongreline fourrée, un capuchon sous le chapeau, doublé de pane, des gants fourrés, et un manchon de loutre, et une peau d'agneau qui me fit grand bien, et trois bas de laine; je n'eus incommodité qu'au visage, car le vent lève la neige en sorte qu'elle vous aveugle presque, et le vent est si tranchant qu'il vous coupe le visage. Et pour vous faire voir la violence de cet air, je vis un pauvre garçon qui étoit fort mal vêtu et à qui le froid avoit fait crever la peau du ventre et des cuisses, et saignoit de tous côtés, et fût mort dans un moment sans que Jacques Pomarède lui donna un bonnet qu'il avoit dans la poche, parce qu'il étoit nu-tête; le valet de mon frère de Tonneins le jeta sur son cheval et lui mit son manteau dessus, et le mena jusqu'au haut de la montagne, où il y a une maison où on le laissa; je crois qu'il n'en sera pas mort, mais il en sera incommodé longtemps. Pour moi, mon cheval me tomba deux fois, mais sans mal, Dieu merci; je pouvois encore moins me tenir à pied qu'à cheval, car la montagne est si droite et si glissante que quand on pensoit avancer un pas, on en reculoit deux, ce qui vous met incontinent hors d'haleine, et si vous vous arrêtez, vous êtes incontinent gelé, et plusieurs ce jour-là eurent aussi les pieds et les mains gelées. J'en vis quelques-unes : elles viennent blanches de même comme quand on s'est bien fort brûlé, et me firent souvenir de *celui qui tira*, comme il est dit dans l'Écriture, *sa main de dedans son sein, blanche de lèpre*. Chourre roula plus de cent pas, mais

1630. 24 février. se sauva. Je vous conte toutes nos fortunes. M. le Cardinal est à Oulx, à quatre lieues d'ici; M. le Maréchal y envoie demain M. de Saint-Orse. Nous attendons ici dans deux ou trois jours mondit sieur le Cardinal. Je ne sais que vous dire de paix ou de guerre. Je n'ai vu que cejourd'hui M. le Maréchal depuis que je le laissai à Grenoble. Dieu soit loué de ce qu'êtes en bonne santé et nos petites. A. DE CAUMONT. A Suze, ce dimanche 24e février.

Capitulation de Pignerol.

5 avril. Je n'eus loisir dimanche dernier que de vous écrire trois lignes dans la lettre de M. le Maréchal, qu'il fit dans la basse-cour de la citadelle de Pignerol, à cause que comme je vous ai, ce me semble, déjà mandé par un petit mot que je vous ai écrit depuis, j'étois ordonné pour la conduite du Comte Urbain, Gouverneur de ladite place. Nous sommes astheure ici occupés à munir et fortifier cette place, qui nous retiendra ici quelque temps. Une partie de l'armée est allée à Briquéras, à une lieue et demie d'ici, pour y camper, et retrancher, et fortifier de vieilles ruines qui y sont, et pour nous élargir davantage et avoir plus de moyen de faire vivre notre cavalerie, et aussi pour s'avancer du côté des ennemis qui sont à Carmagnolle, à cinq ou six lieues d'ici, mais au delà du Pô; au moins Colalto y est arrivé avec leur avant-garde; cependant nous verrons ce qu'ils feront, et selon cela nous gouvernerons. Faut avouer que le Gouverneur de cette place nous a fort obligés de la rendre, car elle pouvoit tenir encore longtemps, et il a fait tant de pluies depuis que je ne sais si nous en fussions aisément venus à bout, et déjà nous étions dans nos tranchées jusqu'à mi-jambe dans l'eau. Il n'y avoit que deux attaques: celle de M. le Maréchal de Créquy et celle de M. le Maréchal (de la Force). On commença le siége durant la semaine du premier, et la place fut rendue en celle de l'autre; la ville ne tint que deux jours, et le château neuf. On me mit en l'attaque de M. le Maréchal, parce que M. de Schomberg n'en avoit point. C'est la plus importante place que nous pouvions prendre en Italie, parce qu'elle nous en donne l'entrée libre et le derrière aussi pour

pouvoir faire venir de France, par le Dauphiné, nos vivres et nos munitions, ce que ne faisoit pas Suze, qui est encore dans les montagnes et qui a au-devant Veillane, sans laquelle on ne peut passer; celle-ci est du Marquisat de Saluces et au pied des montagnes, et au-devant, la plaine est fort large. Nous avons pris aussi dans la montagne la Pérouse, qui est un fort par où il faut que l'on passe pour aller en Dauphiné, lequel nous fortifions aussi. Ce qui nous a obligés d'attaquer le Duc de Savoie, c'est qu'on a vu qu'assurément il nous trompoit et nous vouloit perdre, ne cherchant qu'à nous engager avec l'Espagnol pour après nous fermer le derrière et ruiner à la longue notre armée par les nécessités que nous eussions eues; mais je crois qu'à la fin il ne s'en trouvera pas bon marchand, et courra fortune de jouer au Duc dépouillé, aussi bien que le Gouverneur d'ici au col coupé, nonobstant sa belle capitulation, laquelle on n'avoit garde de lui refuser, car on lui eût bien même donné de l'argent, et en quantité, s'il en eût demandé. Elle porte qu'ils sortiront tambour battant, enseignes déployées, mèches allumées, balle en bouche, armes et bagages, avec deux canons au choix de M. le Cardinal, qui leur a donné deux petites pièces. Il avoit dedans la citadelle quinze canons et six cents hommes de guerre et toutes sortes de provisions, hormis de bois, de quoi ils manquoient; et pour bien défendre ladite citadelle, il falloit bien mille hommes. J'en écris la prise à M. le Prince d'Orange et lui en envoie le plan.

1630. 5 avril.

M. le Maréchal me vient de mander qu'il vient de parler à M. le Cardinal pour ses affaires, et qu'il lui a promis d'en écrire à M. d'Effiat, mais principalement pour les soixante et quatorze mille francs que M. Galant lui avoit écrit qu'il ne se falloit point attendre aux assignations qu'il en avoit, et que cela étoit diverti ailleurs. Il m'a mandé que M. le Cardinal envoyoit demain un courrier, tellement que je ne sais si nous lui donnons nos lettres. Mondit sieur m'a mandé aussi de vous écrire que vous fassiez tous vos efforts de pouvoir vendre. Je lui dirai ce que vous m'en mandez par le mémoire qu'a M. de Saint-Orse, et que vous y faites ce qui vous est possible. A. DE CAUMONT. Au camp de Pignerol, ce vendredi 5e avril.

LE CARDINAL DE RICHELIEU AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Mission du sieur Desodeille.

1630. 10 juin. **Monsieur, le sieur Desodeille s'en va de delà pour vous avertir du dessein que le Roi a de faire passer l'armée qu'il a ici, en Italie pour secourir Casal. Vous nous donnerez, s'il vous plaît, vos avis sur ce que vous jugerez nécessaire en cette occasion pour le service de S. M. Cependant je vous conjure de faire toujours état de mon affection, et que je suis, etc. Le Cardinal de Richelieu. De Moutiers, ce 10ᵉ juin.**

LE MARQUIS DE LA FORCE A LA MARQUISE DE LA FORCE.

Reddition de la ville et du château de Villefranche. — Prise de Pancalier par le Marquis de la Force. — Combat de Carignan. — Blessure de M. de la Trémouille. — Mort du Duc de Savoie. — La peste à l'armée.

4 août. Il y a déjà quelques jours que je ne vous ai écrit, ayant toujours été occupé à la campagne, aussi n'ai-je point reçu de vos lettres depuis ma dernière, qui, je crois, étoit écrite de Revel, duquel lieu nous allâmes à Villefranche, qui est une grande traite pour toute une armée; aussi l'artillerie et l'arrière-garde ne purent arriver ce jour-là et campèrent à la campagne. D'abord la ville se rendit avec peu de résistance; le château tint encore deux jours et se fit tirer quelques coups de canon. Pour moi, dès que nous fûmes arrivés à Villefranche, qui fut un peu avant la nuit, pour me rafraîchir j'eus commandement de partir à la mi-nuit avec cinq régiments et dix cornettes de cavalerie pour aller attaquer Pancalier, qui est sur le Pô. C'est un lieu que les ennemis avoient choisi comme le plus important pour empêcher nos desseins, et y faire leur tête, et l'avoient retranché puissamment tout autour, et leur retranchement flanqué de redoutes, demilunes et forts de quatre bastions. Cependant notre diligence fut si grande que leur armée, qui étoit à Savillan et ès environs, qui est du côté de Saluces, et qu'ils avoient mise là pour nous empêcher d'aller plus avant et la mettre en lieu de sûreté, n'eut loisir de pourvoir assez promptement audit Pancalier, tellement que les surprenant, je m'en rendis maître fort aisément; le château aussi se rendit. Je trouvai le

pont qu'ils avoient sur le Pô, rompu; mais la rivière se passe 1630.
astheure fort aisément à gué. Deux de nos Généraux, MM. de 4 août.
Montmorency et d'Effiat, s'y en vinrent dès que je leur en mandai la nouvelle. M. le Maréchal demeura pour prendre le château de Villefranche, ce qu'il a fait. Le lendemain on envoya M. de la Trimouille avec quelque cavalerie en ce lieu de Carignan, où il ne trouva que quelques carabins qui se retirèrent par le pont et tirèrent quelques coups de delà la rivière, de l'un desquels malheureusement M. de la Trimouille fut blessé au genou, mais fort peu; il se retira après, parce qu'il ne le pouvoit garder avec la cavalerie, et laissa quelques carabins dans le château. Cependant l'armée de l'ennemi, qui marchoit en grande diligence, vint la nuit même se saisir dudit pont de ce lieu, et voyant qu'il n'y avoit personne dans cette ville, qui n'est point fermée, et qu'il n'y avoit que trente hommes dans le château, le Prince (de Piémont), qui est astheure Duc, fit passer sur le pont presque toute son armée et se saisit de ce logement, assiégea, ou en fit semblant, ceux du château, qui n'est pas fort, les somma de se rendre, mais ils n'en voulurent rien faire. Sur cela, ce jour-là même, je fus commandé par MM. de Montmorency et d'Effiat, M. le Maréchal étant encore à Villefranche, de prendre deux régiments et deux cornettes de cavalerie pour tâcher à me saisir de ce lieu; mais comme je vous ai déjà dit, les ennemis s'en étoient rendus maîtres; je les trouvai à une demi-lieue de la ville, qui étoient venus au devant de moi. Je fus si heureux, que je les rechassai jusque dans la barrière de la place, et sachant par un qui se vint rendre, qu'ils étoient si forts, je m'arrêtai auprès d'un ruisseau sur lequel y avoit un pont, d'où ils ne pouvoient venir à moi sans désavantage; il est vrai que s'ils eussent su le peu de gens que j'avois et qu'ils eussent voulu aller passer ailleurs le ruisseau, ils me pouvoient venir attaquer par le flanc et par derrière, et ne les eusse su empêcher, à cause du petit nombre que j'avois, de me défaire entièrement. Mais le bon Dieu les empêcha, et cependant je demeurai là sans qu'il me vînt secours plus de quatre heures; que si je me fusse voulu retirer, comme plusieurs me conseilloient, assurément j'étois perdu, car cela leur eût donné cœur et m'eussent suivi, et eusse couru fortune

1630. 4 août. d'être défait; mais la bonne mine que nous fîmes là, leur fit croire que toute l'armée nous suivoit, bien que près de la moitié étoit à Villefranche, qui est à quatre lieues, et l'autre partie à Pancalier, qui en est à deux. Enfin il m'arriva quelques compagnies de cavalerie et quelques régiments de secours, mais tout cela n'étoit point suffisant pour les en chasser, puisqu'ils y avoient pour le moins huit ou dix mille hommes de pied et trente cornettes de cavalerie. Néanmoins comme je désespérois de pouvoir rien faire, eux craignant que toute notre armée fût là, et d'être engagés à la bataille, se retirèrent et nous quittèrent la place, et étois déjà dedans avec mes troupes lorsque M. d'Effiat arriva, qui amenoit encore quelque secours, de quoi je fus fort aise, car s'ils ne se fussent retirés, il nous étoit impossible de les forcer, car le logement est fort avantageux pour une armée. Il y a eu en ceci plus de bonheur que de sagesse. Dieu soit loué que tout est bien allé, et veuille continuer à nous départir ses assistances. Nous voilà maîtres astheure de la montagne et de la plaine, depuis Turin jusqu'à Saluces, et source du Pô jusqu'à Suze, hors les châteaux de Cahors, de Revel et Veillane; l'armée des ennemis étant réduite delà le Pô, et n'oseroit plus passer de deçà que sur le pont de Turin. Je crois que nous serons ici quelques jours pour y faire magasins de bleds, de quoi il y a grande abondance dans la plaine, encore qu'ils aient emporté ce qu'ils ont pu. M. de Gondin qui étoit un de nos Mestres de camp de la Religion, est mort de maladie à Saluces. Je crois vous avoir mandé la mort du Duc de Savoie, car nous l'avions apprise dès Revel. Il arriva hier aux ennemis de renfort quatre régiments d'Allemands et huit ou neuf cents chevaux; je voudrois bien qu'il nous en fût venu autant. Ils en avoient bien besoin, car leur armée s'étoit bien affoiblie, et la peste y est bien fort; nous n'en sommes pas exempts dans la nôtre. Dieu nous en préserve. Je me porte fort bien, Dieu merci, je le supplie, etc. A. de Caumont. Au camp de Carignan, ce 4 août.

Attaque du Pont de Carignan. — Défaite des ennemis. — Prise de Mantoue par Colalto. — Secours envoyé d'Allemagne. — Licence de l'armée.

Je vous écrivis avant-hier, et vous mandois fort particulièrement tout ce qui s'étoit passé depuis le partement de Revel, en ces occasions de Villefranche, Pancalier et Carignan, et ne vous avois pas mandé comme les ennemis s'étoient retranchés au bout du pont dudit Carignan, qui est loin de la ville une volée de canon, et s'y fortifioient tous les jours. Nous tînmes conseil, et jugeâmes que cela nous étoit honteux de les laisser fortifier deçà la rivière en notre présence; nous résolûmes donc hier de les attaquer et chasser à quel prix que ce fût. Ils avoient fait une grande demi-lune au bout du pont, et avoient aussi retranché deux îles qui étoient vis-à-vis du milieu du pont, et y avoient quinze cents ou deux mille hommes. M. le Maréchal eut la main droite, car on les attaquoit par la droite et par la gauche; je conduisois devant lui les régiments des Gardes, de Champagne et de Piémont. M. de Montmorency donna par la gauche. Nous les attaquâmes si heureusement que nous les emportâmes, et la demi-lune et les îles, et les tenons encore contre toute leur armée qui est delà la rivière. Nous y perdîmes fort peu de gens, et y tuâmes bien cinq ou six cents hommes des leurs, sans ceux qui se noyèrent. Nous les attaquâmes un peu avant la nuit, ne le voulant de plein jour, parce qu'ils nous eussent tué force gens, à cause qu'ils avoient neuf canons sur le bord de la rivière, laquelle n'étant pas fort large, leur mousqueterie qu'ils avoient logée à couvert derrière des parapets, nous eût fait force mal. Dieu merci, nous n'y avons perdu personne des nôtres, qu'un laquais de mon frère de Castelmoron, qui fut tué, et un de mes carabins blessé. Nous n'y avons perdu presque personne de considération; de blessés, il y a Bouteville, Navailles, Argencourt, Carnet, sergent-major de Champagne, et fort peu d'autres de considération, et ceux-là assez légèrement blessés, n'ayant pas de blessures dangereuses. Le pauvre M. d'Eschans ne nous achètera ni le Rétail ni la Barre, car le pauvre homme est mort de peste, il a suivi son enseigne, le fils de M. de Bassac, j'en suis bien marri. Nous craignons bien plus ce mal que les

1630. 7 août.

1630. 7 août. ennemis, et en effet il nous a fait bien plus de mal ; Dieu nous en préservera, s'il lui plaît, entre les mains duquel nous sommes tous. Le pauvre Suisse de M. le Maréchal en est mort. J'ai vu le *Tritri*, qui a grande envie de s'en retourner et vous portera de mes nouvelles, et crois que pour avoir congé et excuse, il fera semblant d'être malade. Je crois qu'il ne fera pas mal, car je crois que nous ne pouvons meshuy faire que ce que nous avons fait, car de secourir Casal, je le tiens presque impossible, car puisque le Colalto a pris Mantoue, il se joindra avec Espinola; et outre cela, nous sommes assurés qu'il leur vient encore secours d'Allemagne, et qu'ils sont déjà dans la Valteline. Les gens que nous avons attaqués et défaits au bout de ce pont, étoient Espagnols naturels et quelques Napolitains. Pour ce que me mandez de ma pension, je m'assure que M. d'Effiat nous la fera bien payer, et celle de cette année, car il me témoigne force bonne volonté. Je ne puis pas croire que Segallas ait tant gagné que me mandez. Je ne doute pas qu'il n'ait brigandé et fait ses affaires, et que ses gardes n'aient fait des méchancetés, et que le capitaine n'ait aussi profité ; car jamais on n'a vu armée plus licencieuse, ni où il s'y fit plus de méchancetés, et où on ouït plus de blasphèmes, et cela me feroit désirer à moi d'en être hors. J'écris à M. d'Amboise et lui demande ce qu'il me doit, ainsi que me mandez. Nous avons bien besoin de toutes nos pièces, car j'ai bien dépendu ici et perdu mon argent au jeu contre M. de Montmorency et la Bergerie ; Dieu me le veuille pardonner, et tous les blasphèmes que j'y ai ouï dire et que j'ai soufferts, ne les réprimant pas comme je devois, et nous veuille départir ses assistances, et nous augmenter les dons et les grâces de son Saint-Esprit, afin que nous l'honorions et le servions mieux à l'avenir, que nous n'avons fait par le passé, etc. A. DE CAUMONT. Au camp de Carignan, ce mercredi 7e août.

LE MARÉCHAL DE LA FORCE AU ROI.

Même sujet que la précédente.

8 août. Sire, je loue Dieu qu'il nous donne moyen de pouvoir maintenir la réputation des armes de votre Majesté ; cette dernière

occasion a été véritablement gaillarde et fort glorieuse, les ennemis s'étant campés avec toute leur armée au delà du pont de Carignan, et retranchés à la tête de deçà d'un fort beau travail de huit ou neuf pieds de hauteur et bon fossé devant. Nous voyant aller à eux, ils se mirent en bataille et prirent leur ordre pour leur défense, et bien que notre résolution ne fût que de faire nos approches et prendre un logement commode pour l'artillerie, ils sortirent pour venir au-devant de nous. Les Gardes de votre Majesté, qui étoient à la droite, Picardie à la main gauche, les uns et les autres soutenus d'autres régiments, dont il n'y avoit que deux cents hommes de chacun et de la cavalerie que nous y avions ordonnée, ils commencèrent d'aller à eux, et coururent si furieusement qu'ils ne les quittèrent jamais qu'ils ne fussent dans leurs retranchements, dans lesquels ils entrèrent pêle-mêle, et les poussèrent si vertement qu'ils les menèrent battant jusque delà la rivière, dont plusieurs se précipitèrent du pont en bas. Les nôtres se logèrent de delà et y demeurèrent plus de deux heures; ayant jeté toute leur armée en si grand désordre, que la déroute en eût été toute entière sans la difficulté du pont qui empêchoit d'y aller en ordre. L'attaque se fit à soleil couché. Votre Majesté verra la liste des morts et prisonniers que l'on a pu découvrir pour encore; la persuasion de les vaincre et la créance qu'en ont conçue tous ceux de l'armée de votre Majesté, est telle, qu'ils ne demandent à toutes occasions que d'aller à eux, et les ennemis sont en telle appréhension qu'ils ne nous attendent point s'ils ne sont fort à couvert. Votre Majesté se peut assurer que nous ne perdrons point les occasions d'en retirer tous les avantages qu'elle en peut désirer pour le bien de son service. Dieu nous fasse la grâce de lui en donner contentement, et veuille de plus en plus, Sire, etc. Au camp de Carignan, ce 8e août.

1630. 8 août.

LE CARDINAL DE RICHELIEU AUX LIEUTENANTS GÉNÉRAUX[1] DE L'ARMÉE DU ROI EN PIÉMONT.

Félicitations de la prise de Carignan. — Promesse de renfort.

Messieurs, je ne doute point que le Roi ne soit très-aise 9 août.

[1] MM. de Montmorency, d'Effiat et de la Force.

1630. 9 août. du progrès que font ses armes sous votre conduite. Pour moi, j'en ai un contentement si particulier qu'il m'est impossible de l'exprimer. La prise de Carignan étoit en vérité de très-grande importance, le dessein en a été fort bon et l'exécution encore meilleure. J'espère que les armes du Roi étant en si bonne main, auront toujours pareil succès. Je contribuerai tout ce qu'il me sera possible pour vous aider à acquérir de plus en plus de la gloire à l'avantage du service de S. M. J'attends les troupes qu'elle a destinées pour l'Italie en grand nombre, afin de vous en secourir; je vous assure qu'on ne perd pas de temps aux diligences qui se peuvent faire, et que je n'épargnerai jamais aucune chose qui dépende de moi pour l'avancement du service du Roi et votre contentement particulier; vous assurant que je suis véritablement, Messieurs, etc. LE CARDINAL DE RICHELIEU. A Saint-Jean de Maurienne, ce 9 août.

Même sujet que la précédente.

10 août. Messieurs, depuis ma lettre écrite, j'ai appris en gros ce qui s'est passé en l'attaque du pont de Carignan, sur quoi je vous dirai qu'il est impossible de pouvoir souhaiter les armes du Roi être plus glorieuses qu'elles sont, comme aussi de louer votre conduite autant qu'elle mérite. J'attendrai avec impatience de vos nouvelles sur le sujet d'un si heureux succès, que je me promets devoir être suivi d'autres. Cependant je n'ai pas pu m'empêcher de vous témoigner par avance la joie que j'en ai, tant pour la gloire des armes de S. M. que pour la vôtre propre, dont je souhaiterai toujours l'accroissement, comme étant véritablement, Messieurs, etc. LE CARDINAL DE RICHELIEU. A Saint-Jean de Maurienne, ce 10 août.

LE MARQUIS DE LA FORCE A LA MARQUISE DE LA FORCE.

Résultat de la prise de Carignan. — Conférences pour la paix.

11 août. Depuis ma dernière, il ne s'est rien passé de nouveau digne de vous être mandé. Par la défaite que nous fîmes l'autre jour, tout le Conseil d'Espagne, qui étoit ici, fut tout pris ou

tué. Entre les prisonniers il y a don Martin d'Aragon et un de la Maison Cardone, et plusieurs officiers. Il y eut de tué un autre Mestre de camp. Le fils du Marquis de Spinola faillit à y être embarrassé; mais il se retira de bonne heure de ce combat. Ils trouvent à dire quinze cents hommes ou tués, ou noyés, ou prisonniers, ou qui se sont dérobés. J'écrivois par ma dernière dépêche du septième de ce mois, fort particulièrement à mon frère d'Eymet de tout ce qui s'est passé; mandez lui que les retranchements que nous avons forcés, étoient beaucoup meilleurs et plus grands que ceux que les ennemis avoient faits l'année passée, après avoir passé l'Yssel, et que le Comte de Styrum ne put forcer, mais, au contraire, y fut battu. Je le sais par le rapport de M. d'Estiaux et de plusieurs autres qui ont vu celui de l'Yssel et celui-ci; et si toute l'armée des ennemis étoit derrière eux avec du canon, et qui les favorisoit fort de leur mousqueterie, n'en étant pas le plus loin à cinquante toises et le plus près à vingt-cinq. Le Mazarini traite encore, et le bruit est ici que tous les chefs ennemis sont ici auprès en conférence avec lui. Il a promis d'être de retour auprès du Roi jeudi prochain. Dieu nous veuille envoyer ce qu'il croit nous être nécessaire, et me fasse la grâce de vous revoir bientôt en bonne santé, il m'en tarde bien fort. Je le supplie, etc. A. DE CAUMONT. Au camp de Carignan, ce 11e août.

1630. 11 août.

LE CARDINAL DE RICHELIEU AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Éloge de la conduite du Maréchal.

12 août.

Monsieur, il m'est impossible de vous témoigner la joie que j'ai des heureux succès des armes du Roi, et de la réputation que vous avez acquise en ces occasions dernières, y ayant fait tout ce qu'une personne de votre expérience pouvoit faire, et plus que votre âge sembloit ne permettre. Je me promets que Dieu continuera de plus en plus à épandre ses bénédictions sur les justes desseins de S. M., et par conséquent vous donnera lieu d'augmenter votre gloire à l'égal que souhaite, Monsieur, etc. LE CARDINAL DE RICHELIEU. A Saint-Jean de Maurienne, ce 12 août.

LE ROI AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Même sujet que la précédente.

1630. 18 août. Mon Cousin, je vous ai fait savoir par ma précédente le contentement que j'avois du succès de la prise de la ville et château de Carignan, ensuite de celle du Vigon, Villefranche et Pancalier. Maintenant je vous témoignerai la satisfaction encore plus grande que j'ai de l'avantage signalé que mes armes ont remporté sur les Espagnols en l'attaque qui a été faite des retranchements qu'ils avoient faits au bout du pont de Carignan, le sixième de ce mois, dont j'ai eu à plaisir de voir les particularités par votre lettre du septième. Et comme je reconnois que vous m'avez continué en cette action les preuves de votre valeur, expérience et bonne conduite accoutumée, j'ai voulu aussi vous assurer que de celle-là comme des autres, je conserverai un perpétuel ressentiment. Je désire que vous donniez la même assurance aux officiers et gentilshommes volontaires qui se sont signalés en ce combat, afin que chacun d'eux soit tant plus excité à bien faire dans la suite de mes desseins, que je veux me promettre heureuse par la justice de ma cause et bonne conduite de vous et des autres chefs de mon armée, vous recommandant d'y apporter, comme vous avez fait jusques ici, tout ce que je me promets de vous; priant Dieu, mon Cousin, etc. Écrit à Lyon, le 18[e] août. *Signé:* Louis. *Et plus bas :* Bouthillier.

LE MARÉCHAL DE LA FORCE A LA MARQUISE DE LA FORCE.

Départ du Marquis de la Force. — Certitude de la paix.

22 août. Ma chère fille, je vous fais ce mot à la hâte pour vous dire comme votre mari partit hier pour vous aller voir, en fort bonne santé et fort gaillard, Dieu merci. Je tâcherai de le suivre de près, car je vous assure qu'il me tarde bien aussi que je puisse jouir de ce contentement de me voir avec toute la famille. Je tiens la paix pour faite; Mazarini a fait vers nous trois ou quatre voyages, et ne vois pas qu'il y ait rien qui la puisse retarder. Je vous adresse celle-ci par la voie de la poste, afin qu'ayez ce contentement d'espérer bientôt l'arrivée de votre mari; mais comme il va à ses journées, je

crois que vous recevrez celle-ci beaucoup plus tôt qu'il ne sera à vous. Dieu vous veuille accompagner à tous de ses saintes bénédictions. Au camp de la Velvère, ce 22e août. 1630. 22 août.

LE MARÉCHAL DE LA FORCE AU CARDINAL DE RICHELIEU.

Trêve avec les Espagnols. — Demande de troupes pour secourir Casal. — Le Maréchal se recommande à la bienveillance de Richelieu.

Monseigneur, je loue Dieu de ce qu'il vous plaît par toutes les vôtres témoigner avoir contentement de mes services. Si mon pouvoir égaloit ma volonté, vous en auriez davantage. Vous verrez, Monseigneur, les conditions de la trêve générale qui ont été envoyées par le Mazarini, que nous avons acceptées ; nous verrons par le retour de M. le Marquis de Brézé, qui va à Casal avec ledit Mazarini, si elles seront reçues par le Marquis d'Espinola. Si dans les six semaines, qui est le terme de ladite trêve, la paix ne se conclut, et que le Roi veuille que Casal soit secouru, je ne doute point, Monseigneur, que n'y fassiez apporter la diligence nécessaire. Aussi estimé-je qu'en ce cas il ne s'y doit rien épargner, car s'il s'entreprend, il en faut venir à bout. C'est un coup d'importance à la réputation du Roi et de ses armes, et je tiens absolument qu'il se peut y réussir avec de gaillardes forces; le préparatif en est nécessaire, même pour les obliger à la paix, et vous choisirez lors ce qui vous sera le plus avantageux. Monseigneur, j'ai bien des incommodités à cause de mon âge et du mauvais état de mes petits affaires ; néanmoins, tant que vous jugerez que je puis être utile au service que je dois au Roi, je ne me lasserai jamais, et de satisfaire à tout ce que vous me commanderez ; mais je vous supplie très-humblement, Monseigneur, avoir quelque égard à moi, et me faire ressentir de la continuation de votre bienveillance, assuré que je n'aurai jamais volonté que les vôtres, heureux que me reconnoissiez pour votre créature, et pour tant que je vive, Monseigneur, etc. A Nons, ce 5e septembre. 5 septembre.

LE CARDINAL DE RICHELIEU AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Envoi du sieur de Cahuzac. — Le Roi se remet entièrement aux avis des Maréchaux pour le secours de Casal.

1630. Septembre. Monsieur, le sieur de Cahuzac vous fera savoir si particulièrement les intentions du Roi touchant le secours de Casal, que j'estimerois superflu de vous en dire aucune chose par cette lettre. Ce sera à vous autres, messieurs, à voir tous ensemble par la connoissance que vous avez de l'état où sont les ennemis maintenant, à juger ce qui s'y pourra faire et à exécuter promptement la résolution que vous aurez prise sur ce sujet, en quoi S. M. se remet entièrement à vous tous. J'ai beaucoup de déplaisir de la maladie de M. votre fils, et prie Dieu de tout mon cœur qu'il lui renvoie bientôt la santé, et vous conserve la vôtre aussi entière que vous sauriez désirer vous-même, comme étant, etc. LE CARDINAL DE RICHELIEU. A Lyon, ce 6 septembre.

LE MARÉCHAL DE LA FORCE AU ROI.

Les ennemis consentent au ravitaillement de Casal.

Octobre. Sire, bien que plusieurs considérations m'eussent obligé de supplier très-humblement votre Majesté de me permettre d'aller un peu me rafraîchir et pourvoir à mes petits affaires, néanmoins je répute à tant de bonheur que votre Majesté m'estime digne de son service, que je ne manquerai jamais de rendre toute l'obéissance que je dois à l'honneur de ses commandements, suivant lesquels je demeurerai et tâcherai de satisfaire à tout ce qui sera de ses volontés avec une très-parfaite fidélité.

Votre Majesté saura par cette dépêche le travail que les ennemis ont fait, et la disposition en quoi ils s'étoient mis pour empêcher le convoi du bled que nous avons mené pour jeter dans Casal; mais quand ils ont appris nos préparatifs et notre résolution, ils se sont mis à la raison et ont condescendu à satisfaire au traité que nous avions fait devant Casal. Le sieur Mazarini nous en a cejourd'hui porté la résolution de leur part, et le tout se doit exécuter le trentième, après quoi M. le Maréchal de Schomberg fait état de s'acheminer

vers votre Majesté. Nous sommes après à dresser l'état des troupes qui doivent passer en France et de celles qui doivent demeurer de deçà, avec l'ordre qu'il faudra tenir pour leur subsistance, attendant que je reçoive les commandements dont il plaira à votre Majesté de m'honorer, pour laquelle je fais incessamment prière à Dieu, etc. 1630. Octobre.

LE ROI AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Il lui accorde son congé et le charge de remettre l'armée au Maréchal de Marillac.

Mon Cousin, encore que les bons services que vous m'avez rendus en mon armée d'Italie, même en cette signalée et importante occasion de la délivrance de Casal, dont je conserverai toute ma vie le souvenir, me fissent désirer que vous eussiez continué votre demeure par delà pour le commandement de mon armée, néanmoins, ayant égard au long temps que vous m'y avez servi sans aucune intermission, je vous accorde le congé que vous m'avez demandé pour votre retour; mon intention étant que vous remettiez avant que partir tout le commandement et les troupes de l'armée ès mains de mon cousin le Maréchal de Marillac, que j'ai ordonné pour y commander, et que vous vous en reveniez près de moi, avec assurance que vous y recevrez tout le bon accueil et traitement que peut mériter de son maître un serviteur de votre qualité, qui l'a très-dignement servi; ce que vous connoîtrez par les effets en toutes les occasions qui se présenteront. Cependant je prie Dieu, mon Cousin, etc. Écrit à Paris, le 11ᵉ jour de novembre. *Signé:* LOUIS. *Et plus bas :* BOUTHILLIER. 11 novembre.

LE ROI AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Rétractation de la précédente.

Mon Cousin, par une lettre que je vous écrivis, y a trois jours, je vous avois donné permission de revenir près de moi; depuis ayant considéré qu'il reste encore par delà des affaires de grande conséquence et importance au bien de mon service et de cet État, dans lesquelles votre présence 14 novembre.

1629. est du tout nécessaire, je vous fais celle-ci pour vous dire
14 novembre. que vous ayez encore à vous arrêter en mon armée, et même y retourner si vous en étiez parti; et comme je me promets que vous me continuerez en ce sujet les preuves que je dois attendre de votre fidélité et affection à mon service, aussi devez-vous croire et vous assurer que je prendrai soin de deçà de vos affaires et intérêts, et que vous recevrez tel traitement de moi que vous aurez occasion d'en demeurer content. Sur ce, je prie Dieu, etc. Écrit à Versailles, le 14e jour de novembre. *Signé* : LOUIS. *Et plus bas* : BOUTHILLIER.

LE ROI AUX MARÉCHAUX DE LA FORCE, DE SCHOMBERG ET DE MARILLAC.

Approbation de leur conduite à Casal. — Mission de Servien près du Prince de Piémont. — Ordre de mettre les troupes en garnison. — S. M. donne aux Maréchaux toute liberté d'agir dans ses intérêts.

16 novembre. Mes Cousins, par les dépêches qui vous ont été faites de l'onzième de ce mois, vous aurez pu connoître que je faisois le même jugement que vous de la perte de Casal s'il n'y demeuroit que des Montferrins; c'est pourquoi j'ai été fort aise de voir par la vôtre du sixième, qui fut hier reçue, que vous ayez fait entrer dans ladite place trois régiments françois, vu même que les Espagnols vous en ont non-seulement donné prétexte, mais légitime sujet, en n'exécutant pas le traité du vingt-sixième octobre, par lequel ils devoient sortir de toutes les places du Montferrat. Vous ne pouviez donc prendre une meilleure résolution sur ce sujet, que j'approuve d'autant plus que je vois par vos lettres que vous avez soigneusement pourvu au ravitaillement de ladite place.

J'ai bien considéré ce que vous me représentez de l'avantage qu'il y a d'avoir le Prince de Piémont de son côté; j'en fais le même jugement que vous, et désire que vous fassiez tout ce qui vous sera possible pour l'acquérir, l'assurant qu'encore qu'il y ait beaucoup de choses à dire au traité de Ratisbonne, mon intention est toutefois de tirer ledit Prince, autant avantageusement que la raison et mon honneur le pourront permettre, de tous ses intérêts; et pour cet effet, j'en donnerai charge expresse au sieur Servien, que je ferai partir dans trois jours pour aller par delà.

En s'accommodant avec ledit Prince, comme je désire que l'on fasse autant qu'il se pourra pour l'obliger à nous fournir des vivres, je juge qu'il n'y a rien à faire à présent avec mes armes qu'à bien conserver Casal, comme vous y avez donné ordre, en y laissant des troupes françoises et pourvoyant aux vivres, et qu'il convient mettre les troupes qui doivent demeurer en Italie, en garnison, en sorte que Veillane, Suze, Pignerol, Briquéras, Saluces et les vallées, demeurent bien assurées. 1630. 16 novembre.

Si ledit Prince de Piémont vouloit consentir qu'on achevât les fortifications de Pignerol, je trouverois bon qu'il y fût travaillé; mais s'il faut perdre la commodité de tirer des vivres pour mes armées, ou manquer à fortifier, j'estime qu'il vaut mieux laisser la fortification comme elle est, et s'assurer les vivres qu'autrement il seroit difficile, pour ne pas dire impossible, de faire venir de France.

Je vois le respect que vous apportez aux choses qui vous sont écrites de ma part, et le soin et prudence que vous apportez pour les exécuter de point en point, dont je vous sais très-bon gré. Je vous dirai néanmoins que mon intention n'est point de vous prescrire des ordres déterminés, en sorte que vous ne puissiez faire ce que vous reconnoîtrez clairement être de mieux pour mon service, car vous savez qu'il est impossible de juger si bien de loin des choses, comme peuvent faire ceux qui sont sur les lieux et qui les voient de près.

C'est la réponse que je ferai à votre dépêche, ajoutant encore que mon intention est toujours de faire la paix en Italie en réparant les défauts du traité de Ratisbonne, en ce en quoi ils ne sont pas supportables. Pour le regard dudit Prince de Piémont, je vous dirai encore une fois que pourvu qu'il se mette de mon côté, il recevra toute sorte de bon traitement en ses intérêts, et que je ne ferai point difficulté de lui accorder jusqu'à vingt mille écus de rente, pourvu qu'il ne dispute pas hors de droit et sans raison, de la qualité du revenu. Sur ce, je prie Dieu, mes Cousins, etc. Écrit à Versailles, le 16e jour de novembre. *Signé* : LOUIS. *Et plus bas* : BOUTHILLIER.

LE MARÉCHAL DE LA FORCE AU CARDINAL DE RICHELIEU.

Ressentiment des Impériaux de la délivrance de Casal. — Motifs qui en firent ôter le commandement à M. de Mayenne. — Nécessité de secourir cette place.

1630. Novembre. Monseigneur, après l'heureux succès des armes du Roi pour la délivrance de Casal, nous avons remarqué les Allemands et les Espagnols en recevoir une si grande rage et avoir une si forte pensée à pouvoir se relever de la perte qu'ils ont faite et de l'espérance qu'ils s'étoient donnée de cette place, que nous avons jugé n'en pouvoir remettre le soin à M. de Mayenne[1] et à ce qui peut dépendre de lui, que ce ne fût l'exposer à une évidente perte ; ainsi nous avons été contraints d'y apporter de plus puissants remèdes. Comme vous verrez par la dépêche de ce porteur, la place est en bon état pour le présent ; mais je vous supplie très-humblement me permettre de vous dire avec liberté qu'il y faut pourvoir pour l'avenir : la place est de telle importance qu'elle le mérite bien, et le faisant puissamment, c'est le vrai moyen de leur en faire perdre du tout l'espérance et de rendre les armes du Roi redoutables pour toute l'Italie. Je sais, Monseigneur, que vous jugez mieux de ces choses que personne du monde ; excusez, s'il vous plaît, l'excès de mon affection, et vous supplie très-humblement me faire l'honneur que je reçoive vos volontés et commandements. Ce ... novembre.

LE ROI AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Attente de Mazarin. — Prolongation de la trêve avec les Espagnols. — Pouvoir au Maréchal de traiter de la paix.

30 décembre. Mon Cousin, nous attendions par deçà le Mazarini, suivant les avis qui m'avoient été donnés de Piémont qu'il y devoit venir pour traiter de beaucoup de choses qui ne se peuvent ajuster qu'avec lui ou avec mon frère le Duc de Savoie. Le Comte de Drouïn, Ambassadeur dudit Duc, n'a pas été moins étonné de voir qu'il ne soit point arrivé ; et parce qu'il a estimé que le temps de la dernière trêve faite en Piémont étoit

[1] Ferdinand de Gonzague, second fils du Duc de Mantoue et de Catherine de Lorraine, héritière de Mayenne.

trop court pour attendre son arrivée, il a fait entendre qu'il 1630.
seroit à propos de la prolonger pour un mois; de quoi je ne 30 décembre.
suis pas éloigné, pour le désir que j'ai de voir rétablir une bonne paix en Italie, et particulièrement avec mon frère le Duc de Savoie, auquel ledit Comte de Drouïn donnant part de la proposition qui s'est faite de la prolongation de ladite trêve, j'ai estimé aussi bien à propos de vous en donner avis, et vous dire que j'aurai à plaisir que vous fassiez savoir audit Duc que vous avez Pouvoir de traiter du sujet dont son Ambassadeur lui écrit, lequel Pouvoir, outre celui que vous avez de traiter de la paix et des choses qui en dépendent, je vous donne encore particulièrement par cette lettre. Il est du tout nécessaire que vous choisissiez quelque personnage bien avisé, capable de négociations, pour envoyer vers ledit Duc, lequel, comme j'estime, saura bien agir avec les Espagnols comme il faudra, pour les porter à cette trêve qui leur est beaucoup plus nécessaire qu'à nous. Je vous dirai de plus qu'encore que je ne désire la prolongation de la trêve que pour un mois, si néanmoins les Espagnols et ledit Duc de Savoie la désiroient pour deux, je trouve bon que vous y consentiez; mais surtout il importe de ne point faire paroître que nous la désirons, et de conduire cet affaire en sorte qu'il paroisse, comme il est vrai, que nous en soyons recherchés. Si le sieur d'Étampes est encore près de vous, vous ne sauriez commettre cette négociation à personne plus propre, et vous pourrez prendre en lui confiance toute entière. Que si par son absence vous la commettez à un autre, vous ne lui donnerez charge de traiter que pour un mois, réservant, si l'on lui propose un plus long temps, à vous en donner avis pour y prendre la résolution nécessaire. C'est le sujet de cette dépêche, que je finis en priant Dieu, etc. Écrit à Paris, le 30[e] jour de décembre. *Signé :* Louis. *Et plus bas :* Bouthillier.

ANNÉE 1631.

LE MARÉCHAL DE LA FORCE AU ROI.

Négociations et griefs de M. de Savoie. — Mission du sieur de Vignoles. — Les Espagnols gagnent le Duc. — Demande d'argent pour la subsistance de l'armée.

1631. 23 janvier.

Sire, j'ai été contraint de retarder la dépêche de Nazin, attendant la réponse de M. de Savoie. Il m'a fait connoître avoir du mécontentement : il avoit demandé que l'entretènement que votre Majesté trouveroit bon qu'il fût baillé par jour à ceux de Montmeillan, que sur ce même pied la fourniture leur soit faite, à compter depuis le traité qui a été fait avec lui par M. le Maréchal de Schomberg et moi, du vingt-deuxième novembre, et de même que l'argent qui aura été levé en Savoie depuis ce temps-là, lui soit restitué. J'ai répondu à ces deux chefs que je ne pouvois y toucher sans l'ordre de votre Majesté, ce qu'il a désiré que je lui fisse savoir, et pour tous ces affaires m'avoit dépêché le sieur Gabaleon, sans me donner même connoissance que le sieur de Drouin, son Ambassadeur, lui ait fait de proposition sur la prolongation de la trêve, ni me faire aucune réponse sur ce que je lui en avois écrit. J'en dis quelque chose audit sieur Gabaleon, qui m'a dit qu'il n'en avoit point ouï parler; mais que si je voulois, qu'il en parleroit à S. A. de Savoie. Lors je fis le froid, lui faisant connoître que cela m'étoit indifférent, et qu'y ayant le principal intérêt, il en useroit ainsi que bon lui sembleroit; et d'autant que sur les affaires de Casal j'avois à lui faire plusieurs plaintes, j'y dépêchai le lendemain le sieur de Vignoles, et croyois qu'il lui en donneroit quelque connoissance, comme il fit; mais ce fut en disant que cette proposition n'étoit point venue du sieur de Drouin, et que cela étoit inutile, car l'on demeuroit dans le traité du vingt-sixième octobre, qui fut fait devant Casal. Pour le regard des plaintes que je lui faisois de ce que l'on empêchoit le commerce audit Casal, il a promis qu'il y pourvoiroit. Mais le plus important est qu'il nous dénie à présent la continuation de la fourniture des bleds pour l'entretien de l'armée de votre Majesté, disant qu'il y en reste si peu dans le pays

qu'il ne sauroit en retirer cette quantité de bleds sans y mettre la famine; mais que si l'on veut en faire porter à Nice ou à Montmeillan, que tout autant que l'on en délivrera là, il en délivrera de deçà. En effet, ledit sieur de Vignoles m'a rapporté qu'il a trouvé ses volontés toutes aliénées, comme d'un esprit qui témoigne n'être pas content; et lorsqu'il a voulu tirer une résolution de lui pour ce qui regarde Montmeillan, il a répondu, avec des paroles aigres, que l'on fasse ce que l'on voudra, que l'on en laisse entrer trois cents, deux cents, cinquante si l'on veut. 1631. 23 janvier.

Je ne dois taire à votre Majesté que par les connoissances que ledit sieur de Vignoles a de longue main en sa Maison, il a appris qu'il étoit grandement recherché de l'Espagnol, que même l'on lui a fait toucher ces jours ici trois cent mille écus, avec de belles promesses de grands avantages. Ils lui ont voulu faire entendre aussi là dedans que les Espagnols qui s'étoient retirés, avoient rebroussé et faisoient semblant de vouloir rapprocher vers Casal. Votre Majesté aura pu savoir de M. le Maréchal de Schomberg le fonds qui nous restoit, et ce qui est nécessaire pour l'entretenement de l'armée; je supplie très-humblement votre Majesté de recommander que l'argent nous soit envoyé le plus tôt qu'il se pourra. La difficulté de vivre de deçà, à cause de la ruine du pays, est telle que l'armée de votre Majesté ne sauroit subsister sans cela. L'infanterie se maintient très-bien jusqu'ici; dans la cavalerie, il y en a quelques-uns qui s'en sont allés sans congé, que je fais poursuivre par justice. J'attendrai sur le tout les commandements de votre Majesté, pour laquelle je fais incessamment prière à Dieu, Sire, etc. A Rivolle, le 23e janvier.

P. S. J'écris à M. du Hallier qu'encore que M. de Savoie ne témoigne être satisfait de la fourniture ordonnée par votre Majesté à ceux de Montmeillan, que néanmoins, attendant que nous ayons plus expressément ses volontés, j'estime qu'il est à propos qu'il laisse fournir les trois cents rations.

LE ROI AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Retraite de MONSIEUR à Orléans. — Approbation de la conduite du Maréchal. — Desseins des Espagnols sur Casal.

1631. 1er février. Mon Cousin, je crois qu'il n'y a personne qui ne connoisse le bon et favorable traitement que j'ai toujours fait à mon frère le Duc d'Orléans, et comme l'année dernière, avant son départ de Nancy, dont je désirai le retirer autant pour son honneur et réputation que pour aucune autre cause, je trouvai bon de lui accorder le Duché de Valois avec cent mille livres de rente par augmentation d'apanage, le Gouvernement du Duché d'Orléans, Comté de Blois et pays Chartrain, que tenoit mon cousin le Comte de Saint-Paul, et le Gouvernement particulier du château d'Amboise, avec d'autres notables avantages d'argent pour le sortir des dépenses excessives qu'il avoit faites pendant son éloignement. Depuis, mondit frère étant revenu en mon Royaume, et l'ayant vu à Troyes, où il me vint trouver, je le conviai de faire avec moi le voyage que j'allois entreprendre, et de prendre sous moi le commandement de mon armée; ce que n'ayant pas désiré, je ne voulus pas le presser davantage. Mais étant arrivé en ma ville de Lyon, et prenant résolution de passer en Savoie, ayant entière confiance en mondit frère, je lui envoyai des Pouvoirs pour commander en cette ville de Paris et aux provinces circonvoisines, ensemble pour avoir le commandement en l'armée que j'avois lors fait assembler sur la frontière de ma province de Champagne, qui étoient les plus importants, les plus jaloux et les plus grands emplois qui s'offroient en mon Royaume, dont mondit frère me témoigna par ses lettres être très-content. Au retour de mon voyage, il n'y a sortes de preuves d'affection et de confiance que je n'aie rendu à la personne de mon dit frère, ayant à sa prière et recommandation, ajouté des gratifications et avantages si extraordinaires pour les siens, qu'ils avoient grande occasion d'en être très-contents, et d'attendre avec patience et retenue le reste qu'ils désiroient de plus; aussi mondit frère m'a-t-il assuré plusieurs fois qu'il m'en étoit extrêmement obligé, me protestant qu'il demeureroit toujours lié et uni à mes volontés et intentions, et qu'il chériroit et aime-

roit ceux dont je me servois en mes affaires, et particulièrement mon cousin le Cardinal de Richelieu, à qui il en fit toutes les protestations qui se pouvoient désirer, en sorte que je croyois mondit frère dans une satisfaction parfaite comme à la vérité, il en avoit tout sujet. Néanmoins, il arriva hier que, prenant l'occasion d'un petit voyage que j'étois allé faire à Versailles, il s'en alla en la maison de mon dit cousin le Cardinal de Richelieu, et lui dit qu'il venoit retirer la parole qu'il m'avoit donnée et à lui, de vouloir être à l'avenir de ses amis, et qu'il avoit résolu de monter tout à l'heure à cheval pour s'en aller à Orléans, ainsi qu'il a fait. Ce que j'ai d'autant plus trouvé étrange, que je sais que mondit frère n'a aucun sujet de se plaindre de mondit cousin le Cardinal de Richelieu, et que je suis moi-même témoin qu'il n'y a sorte de devoir et de respect qu'il pût attendre de lui, qu'il ne lui ait rendu; et je puis dire, mieux que personne, qu'il a embrassé près de moi, avec tout le soin et affection qu'il est possible, ses intérêts et toutes les autres choses qu'il a désirées. Ces considérations, jointes à la connoissance que j'ai du bon naturel de mondit frère, me font bien juger qu'il n'a pas pris cette résolution de son mouvement, et qu'il y a été poussé par de mauvais conseils qui l'ont porté à se retirer d'auprès de moi, lorsque j'estimois qu'il fut plus étroitement lié et attaché à tout ce que je me pouvois promettre de lui. Je veux croire néanmoins que cette retraite de mon frère à Orléans ne l'éloignera point de l'obéissance qu'il me doit, et n'aura aucune suite préjudiciable au bien et repos de cet Etat, auquel il est trop obligé, par son propre intérêt, pour y vouloir apporter aucun trouble ni altération. Au surplus, je vous envoie les réponses sur chacun des articles du mémoire que vous et le sieur d'Etampes m'avez envoyés, par lesquelles vous verrez ce qui est de mes intentions sur toutes les affaires de delà; j'ajouterai seulement, en réponse de votre lettre du vingt-troisième du mois passé, que vous vous êtes conduit suivant mon intention en ce que vous avez dit au sieur Gabaleon, touchant la surséance d'armes à laquelle je trouve bon de consentir quand les Espagnols et le Duc de Savoie y montreront la même disposition de leur côté, pour parvenir à une bonne paix. Cependant pourvoyez, au-

1631. 1er février.

1631. 1er février. tant qu'il vous sera possible, à la sûreté de Casal, soit y faisant entrer des Montferrins comme on a commencé, soit par autres voies que verrez plus convenables ; et prenez garde et avertissez ceux qui y commandent, de se bien garder des surprises ; car j'ai avis de divers endroits que les Espagnols y ont dessein. L'exemple de Mantoue doit rendre vigilant mon cousin le Duc du Mayne et ceux qui sont dans ladite place, vu même que de la conservation d'icelle dépend le salut des affaires de mon cousin le Duc de Mantoue et son rétablissement en ses États. Vous avez déjà su sans doute que le sieur Servien est parti de cette ville, il y a huit jours et plus, pour s'acheminer en Piémont. Mon cousin le Maréchal de Toiras est sur le point de partir pour faire le même voyage ; vous aurez à attendre par delà leur arrivée, et à continuer, comme je m'assure que vous ferez, à tenir toutes choses en ordre pour mon service, ainsi que vous avez fait par le passé, dont j'ai grande satisfaction. Sur ce, je prie Dieu, etc. Ecrit à Paris, le 1er jour de février. *Signé :* LOUIS. *Et plus bas :* BOUTHILLIER.

LE MARQUIS DE LA FORCE A LA MARÉCHALE DE LA FORCE.

Motifs du départ de MONSIEUR. — Maladie de la Maréchale de Châtillon.

2 février. Madame, j'ai reçu ici des lettres de M. le Maréchal, que je vous envoie. Elles sont fort fraîches ; c'est par M. des Marets, réservant votre laquais pour vous rapporter la réponse de M. Galant. Je ne sais si vous aurez su ce qui est arrivé ici, je l'appris dès hier au soir par M. de Charny : c'est le partement de MONSIEUR, frère du Roi. Il s'en alla vendredi à Orléans, lui trentième, durant que le Roi étoit à la chasse, sans prendre congé de S. M., et vit seulement M. le Cardinal. Le bruit des discours qu'il lui tint, sont différents ; mais on en revient toujours à cela, qu'il lui parla fort brusquement, et lui dit : *qu'il lui avoit promis de l'amitié, mais qu'il retiroit sa parole, et lui protestoit d'être son ennemi et de lui nuire en tout ce qu'il pourroit, puisqu'il l'avoit trompé.* Quelques-uns disent qu'il se plaint que M. le Cardinal ne tenoit pas ce qu'il avoit promis pour la Reine-Mère et pour M. de Lorraine ; mais on croit bien aussi que c'est parce qu'on n'a pas

tenu à M. de Puylaurens et au Président le Coigneux ce qu'on leur avoit promis. Depuis son partement, on a tenu de grands Conseils. Encore cejourd'hui le Roi a vu MM. du Parlement; cela met un peu la Cour en trouble. Ma femme est allée voir madame la Maréchale de Châtillon et en est revenue; elle a été fort mal et l'est bien encore, mais il y a espérance qu'elle en réchappera. Le pourpre lui est sorti, et a eu aujourd'hui une grande crise d'une sueur, qui fait croire sa guérison; Dieu le veuille par sa grâce et la conserve, s'il lui plaît! ce seroit une grande perte, mais principalement pour sa famille. Elle a eu un grand contentement de voir ma femme. Voilà tout ce que je vous puis mander pour astheure, priant Dieu, etc. Votre très-humble et très-obéissant fils A. DE CAUMONT. À Paris, ce dimanche soir 2e février. 1631. 2 février.

LE ROI AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Prolongation de la trêve. — Départ de Mazarin et de Servien pour traiter de la paix.

Mon Cousin, j'ai vu par votre lettre du premier de ce mois comme le Duc de Savoie, qui s'étoit ci-devant montré si froid et éloigné sur la proposition de prolonger la trêve, vous en avoit par après envoyé rechercher par le Président Bonfils, qui vous avoit laissé l'écrit que vous m'avez envoyé, portant promesse dudit Duc de la continuation de ladite trêve pour tout le mois où nous sommes. Vous me faites aussi savoir comme vous aviez envoyé le sieur d'Etampes vers ledit Duc pour retirer par écrit une assurance de ladite prolongation. Ce que vous avez fait en ce sujet étant conforme aux ordres que je vous ai donnés par mes dépêches précédentes, je ne puis que je ne l'approuve, et serai bien aise que non-seulement ladite trêve soit continuée pour le présent mois, mais encore au delà, et jusqu'à ce que la paix pût être entièrement établie. Quant au sieur Mazarini, qui semble être attendu pour les autres choses qui restent à faire de delà, il partit hier de Paris, de sorte que j'estime qu'il arrivera vers vous auparavant celle-ci. Le sieur Servien, qui doit être à présent bien avancé, s'y rendra sans doute peu de jours après. Tellement que l'on pourra travailler à bon escient à l'exécution de la 13 février.

1631. 13 février. paix, à laquelle j'entends toujours qu'il soit procédé de ma part avec toute franchise et sincérité, n'ayant rien plus à cœur que de contribuer ce qui dépendra de moi pour le repos public. Sur ce, je prie Dieu, etc. Ecrit à Paris, le 13e jour de février. *Signé :* Louis. *Et plus bas :* Bouthillier.

LE MARÉCHAL DE LA FORCE AU ROI.

Départ de Monsieur. — Négociations avec le Duc de Savoie.

Sire, il est malaisé que les bons serviteurs de votre Majesté ne reçoivent très-grand déplaisir de ce que Monsieur, son frère, se laisse emporter aux mauvais conseils qui lui sont donnés, et qu'il se prive lui-même du plus grand honneur qu'il pourroit souhaiter que d'être près de votre Majesté, et des avantages qu'il recevoit tous les jours de sa bienveillance. La bonté et la prudence de votre Majesté saura dignement prendre les moyens de le ramener à soi; et comme elle a ressenti jusqu'ici en toutes occurrences si abondamment l'amour singulier de notre Dieu et ses plus particulières bénédictions, je ne doute point qu'il n'appuie toujours sa justice et son équité; c'est de quoi je ferai incessamment prière au Tout-Puissant et qu'il fasse prospérer de plus en plus le règne de votre Majesté.

Le même jour que ce courrier est arrivé, j'avois dépêché le sieur de Belsunce pour donner avis à votre Majesté de tout ce que j'estimois le mériter; particulièrement de ce que je voyois de deçà une grande impatience et méfiance de ce que M. Servien ne venoit point. Je n'ai manqué soudain que j'ai reçu la lettre de votre Majesté, d'écrire à M. le Nonce Pausirollo et au grand Chancelier de Casal, Guiscardi, comme ledit sieur de Servien devoit arriver ici au premier jour, et que ce courrier l'avoit laissé à Lyon. J'ai mandé la même chose à M. de Savoie; cela, à mon avis, rassurera un peu les esprits. Hier arriva en ce lieu le Président Bonfils de la part de mondit sieur de Savoie, pour s'informer de M. de Servien et du temps qu'il devoit venir, que le sieur Gallas lui faisoit une grande presse pour entrer en l'exécution des choses arrêtées à Ratisbonne, et que ledit sieur Gallas lui mandoit que

si ledit sieur de Servien n'étoit arrivé, qu'il ne laisseroit d'exécuter. 1631. 13 février.

J'avois envoyé un peu auparavant le sieur de Vignoles devers M. de Savoie, qui me rapporte de sa part qu'il voudroit qu'en attendant la venue dudit sieur de Servien, je donnasse, s'il étoit possible, pouvoir à quelque autre pour commencer; qui est la même chose que m'avoit proposé le Président Bonfils, auquel j'ai fait réponse que ledit sieur de Servien étant envoyé de la part de votre Majesté, instruit de ses volontés avec tout pouvoir, et son Ambassadeur extraordinaire, qu'étant sur le point d'arriver, je ne croyois pas que l'on voulût rien entreprendre sans lui, comme je n'estime pas qu'ils fassent, quoiqu'ils disent. Il m'a envoyé la copie d'une lettre de son Ambassadeur qui est à Paris, par laquelle votre Majesté verra que ledit sieur Gallas devoit arriver le seize ou le dix-sept de ce mois à Queyrasque. Ils se promettent que le grand Chancelier de Casal, Guiscardi, s'y trouvera, mais je ne le cuide pas, car il m'a prié de lui donner avis lorsque ledit sieur de Servien seroit arrivé, ne désirant partir plus tôt.

J'avois chargé le sieur de Vignoles de représenter à M. de Savoie que voyant expirer bientôt le temps de la trêve, je me sentois obligé de pourvoir à la sûreté de Casal, et pour cet effet, de jeter dedans mille ou douze cents hommes, et ainsi que je suppliois S. A. de me donner le moyen, par eau ou par terre, de les y conduire sûrement, comme il me l'avoit toujours promis; mais il a fort éludé cela, disant qu'il n'en étoit pas besoin puisque l'on devoit bientôt en traiter, et outre ce, qu'il me donnoit assurance que de dix ni de douze jours au delà de la trêve, il ne s'entreprendroit rien, et que cependant l'on prendroit les moyens d'une prolongation. Je renverrai encore devers lui pour presser ou le moyen de mettre des hommes dans Casal, ou d'avoir une prolongation, et aussi pour représenter à M. Gallas que je n'attends que l'heure de l'arrivée dudit sieur de Servien, afin qu'ils ne prennent aucun prétexte de passer outre sans lui. S'il survient aucune chose qui mérite d'en informer votre Majesté, je n'y manquerai pas, et de rapporter, attendant la venue de M. le Maréchal de Toiras, tout ce que je dois au bien de son service, et de demeurer toute ma vie en la résolution, Sire, etc. De Rivolle, ce 13e février.

LE ROI AU COMTE DE SAINT-PAUL.

Détails sur la retraite de Monsieur. — Justification de la conduite de S. M. — Exil de la Reine-Mère.

1631. 23 février. Mon Cousin, comme je croyois avoir sujet d'espérer que tant de travaux que j'ai depuis quelques années continuellement supportés pour le bien de cet Etat que Dieu a soumis à ma conduite, seroient approuvés et secondés par tous ceux qui sont auprès de moi, j'ai été bien étonné lorsqu'après avoir abattu la rébellion de la Rochelle et de toutes les villes qui lui adhéroient, rétabli la Religion catholique en toutes les provinces de mon Royaume, secouru par deux fois mes alliés en Italie, et remporté des avantages qui me mettent en état de ne devoir porter envie à mes prédécesseurs, quelques divisions domestiques qui ont été méditées par de mauvais esprits et quelques particuliers, pendant que j'étois du tout occupé aux grandes affaires dont on a vu le succès, m'ont empêché de jouir de la tranquillité que je me devois promettre avec raison, et de procurer dans icelle le soulagement que je désirois à mes sujets. Reconnoissant ce mal, qui m'a été d'autant plus sensible qu'il m'a privé pour le présent du fruit de mes soins et de mes peines, qui n'ont autre fin que la décharge de mon peuple, que j'ai toujours eue en l'esprit comme le but de toutes mes actions, je n'ai rien oublié de tout ce qui m'a été possible pour y apporter remède; et parce qu'on avoit aigri la Reine, madame ma mère, contre mon cousin le Cardinal de Richelieu, il n'y a instance que je n'aie faite, prière ni supplication que je n'aie employées, ni considérations publiques et particulières que je n'aie mises en avant pour adoucir son esprit. Mondit cousin reconnoissant ce qu'il lui doit par toutes sortes de considérations, a fait tout ce qu'il a pu pour sa satisfaction, se soumettant, avec toute l'humilité possible et tous les respects imaginables, à telles lois qu'elle auroit agréable de lui prescrire; ce que je lui ai offert plusieurs fois de ma propre bouche. La révérence qu'il a pour elle, l'a même porté jusques à ce point de me supplier et presser diverses fois de trouver bon qu'il se retirât du maniement de mes affaires; ce que l'utilité de ses services passés et l'intérêt de mon autorité, ne m'a pas seulement per-

mis de penser à lui accorder. Je n'ai d'autre part rien omis pour contenter l'esprit de mon frère, le Duc d'Orléans, jusques à donner à ceux qui ont le principal pouvoir auprès de lui, selon son désir, plus de biens que l'état de mes finances ne pouvoit porter, et des honneurs au delà de ce qu'ils devoient raisonnablement se promettre; mais tout cela n'a pas empêché qu'ils ne l'aient fait sortir de la Cour, estimant qu'une personne de sa naissance étant éloignée de moi, au même temps que madite dame et mère y demeuroit témoignant du mécontentement, il seroit difficile que je pusse, quelque adresse qu'on y pût apporter, conduire mes affaires aux bonnes fins que je me propose pour la prospérité de ce Royaume, sa grandeur, et le bien de mes sujets, vu principalement les affaires que j'ai encore au dehors. Pour cette raison, étant après une longue patience venu en cette ville de Compiègne, afin que la Reine bien intentionnée de soi-même, éloignée par ce moyen de beaucoup de mauvais esprits, conspirât plus facilement avec moi aux moyens justes et raisonnables pour arrêter le cours des factions qui se formoient en mon État, ce dont je l'ai fait supplier par de mes principaux Ministres sans qu'elle ait voulu y entendre; j'ai enfin, à mon grand regret, été contraint de tenter un remède plus puissant à ce mal, que j'ai jusques à présent éprouvé si rebelle aux plus bénins que j'y ai apportés; et reconnoissant qu'aucuns des auteurs de ces divisions continuoient à les entretenir, je n'ai pu éviter d'en éloigner quelques-uns de ma Cour, ni même, quoique avec une indicible peine, de me séparer pour quelque temps d'elle, pendant lequel son esprit puisse s'adoucir et se remettre en état de concourir, avec la sincérité qu'elle a faite par le passé, aux conseils que j'aurai à prendre à l'avenir pour garantir ce Royaume des maux qui le menacent, lorsqu'il devroit recueillir le fruit de mes labeurs. J'espère que la bonté de son naturel ramenera son esprit et la réunira bientôt à moi; je le demande à Dieu de tout mon cœur, et qu'il bénisse les bonnes intentions que j'ai pour cet État, ainsi qu'il a fait par le passé. Cependant je désire que vous informiez de cette nouvelle mes principaux serviteurs, et ceux dans l'étendue de votre charge auxquels vous jugerez à propos d'en donner connoissance. Sur

1631.
23 février.

1631. 23 février. ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, etc. Écrit à Compiègne, le 23e jour de février. *Signé* : LOUIS. *Et plus bas* : PHÉLYPEAUX.

LE MARÉCHAL DE LA FORCE A MADAME DE CASTELNAUT.

Le Roi lui accorde son congé. — Félicitations de se revoir bientôt. — Grossesse de la Comtesse de Lauzun. — Envoi d'orangers et de citronniers au château de la Force.

1er mars. Ma chère fille, je me servirai de l'occasion de ces deux hommes que j'envoie à la Force, pour vous donner de nos nouvelles, et vous assurer que je suis, Dieu merci, en bonne santé, et deux de vos frères qui sont ici, et vous dirai aussi comme le Roi m'a fait l'honneur de me permettre mon retour, et de m'aller un peu rafraîchir. S. M. me mande qu'elle envoie M. le Maréchal de Toiras pour me relever, et avoir le commandement de son armée. Je n'attends que son arrivée, que j'espère être dans sept ou huit jours, pour partir incontinent. Je reçus hier des nouvelles de ton mari, qui est à Paris; il se porte bien, et me mande qu'il croit faire encore là du séjour pour un mois ou cinq semaines, pour pourvoir aux affaires qui l'y ont mené, de sorte que j'espère de l'y voir, de quoi je me réjouis fort. Il m'écrit aussi que s'il croyoit que j'y dusse bientôt aller, qu'il m'y attendroit, et il aura su depuis sa lettre la permission que j'en ai eu de S. M. Ma femme et votre frère le Marquis (de la Force) m'écrivent aussi; ils sont tous en bonne santé, Dieu merci, et m'attendent avec grande dévotion. Il commençoit d'être temps : il y a plus de quatorze ou quinze mois que je suis par deçà, et vous assure que nous y avons passé de bien mauvais temps, surtout dans les périls de la peste. Ce sera nous faire trouver le repos plus doux quand Dieu nous fera la grâce d'en pouvoir jouir; je prétends surtout que ce sera en nos quartiers, où j'ai si grande envie d'aller, que je t'assure, ma fille, que je n'en perdrai point de temps. Je vois bien qu'à mon retour en France, je serai obligé de demeurer quelque temps auprès du Roi, et qu'il nous faudra aussi pourvoir à plusieurs affaires, ce qui malaisément se pourra faire avant les grandes chaleurs, et je ne voudrois lors, à un si long voyage, mettre

ma femme en chemin, à cause aussi des petites. Mais, Dieu aidant, j'espère que nous partirons tous au mois de septembre, car j'ai un grand désir que nous puissions nous voir tous ensemble, et nous réjouir en reconnoissant les grâces de Dieu, et vous prie de considérer ses merveilles envers nous, et les assistances qu'il lui a plu nous départir; on ne peut se représenter les choses qui se sont passées, sans admiration, son saint nom soit loué! J'ai été infiniment aise d'apprendre par votre frère de Tonneins votre bon état, il m'a assuré qu'il ne vous avoit jamais vu mieux porter; je prie le Tout-Puissant qu'il vous augmente de plus en plus ses saintes grâces, et vous maintienne en bonne prospérité et santé, avec toute la famille. Je me suis fort réjoui de la grossesse de notre fille, la Comtesse de Lauzun, et me tarde bien que je puisse voir le mari et la femme; Dieu les veuille conserver. Ce 1er de mars, au camp de Rivolle. 1631. 1er mars.

P. S. Ma fille, jugez si j'ai bien envie d'aller à la Force, je ne songe qu'à prendre les moyens de m'y réjouir. J'ai fait de deçà une emplette d'orangers et de citronniers, que j'envoie à la Force, presque tous portant fruits; je vous prie envoyer à la Force pour douze ou quinze jours votre jardinier, pour aider à les accommoder comme il faut. J'envoie un mémoire de ce qu'ils ont à faire, j'aurois très-grand déplaisir qu'ils me les laissassent perdre; il y en a bonne quantité, je vous en ferai part, et à M. le Comte de Lauzun, s'il en veut. J'ai aussi envoyé des hommes pour les vers à soie.

LE ROI AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Ordre de venir le trouver.

Mon Cousin, ayant toute satisfaction du fidèle service que vous m'avez rendu dans les occasions importantes où je vous ai employé, et dont vous vous êtes très-dignement acquitté, je vous ai voulu faire cette lettre pour vous faire connoître le bon gré que je vous en sais, et vous dire que j'aurai à plaisir que vous me veniez trouver, assuré que je vous verrai de bon œil, et vous témoignerai encore de vive voix l'estime que je fais de votre personne et du mérite de vosdits ser- 11 avril.

1631. 20 août. de troupes qui se doit rendre en mon pays de Champagne, d'envoyer quelqu'un près de vous pour y servir en qualité de Maréchal de camp, j'ai cru ne pouvoir faire un plus digne choix que du sieur Marquis de la Force, votre fils, tant pour les preuves qu'il a ci-devant rendues de sa valeur et expérience en pareille charge, que pour la parfaite union et correspondance qui sera entre vous et lui, pour faire valoir mes intentions au bien et avantage de mon service, et rendre vains et inutiles les desseins de ceux qui voudroient entreprendre au préjudice de mon autorité. A quoi m'assurant que par votre sage conduite, secondée du soin et de la vigilance de votredit fils, vous saurez très-bien pourvoir, je prierai Dieu, etc. Ecrit à Monceaux, le 20e jour d'août. *Signé* : LOUIS. *Et plus bas* : PHÉLYPEAUX.

Ordre de tailler en pièces les troupes de MONSIEUR.

9 septembre. Mon Cousin, ayant été averti par le sieur de Bourbonne, l'un de mes Lieutenants en Champagne, que mon frère, le Duc d'Orléans, a logé quelques troupes dans les terres de surséance, lesquelles il seroit facile de charger, je vous fais cette lettre pour vous dire, qu'estimant que comme ce seroit chose avantageuse à mon service, je désire qu'incontinent icelle reçue, vous ayez (si vous le jugez nécessaire) à vous acheminer en personne en ces quartiers-là, avec tel nombre de gens de guerre que vous aviserez, pour attaquer lesdites troupes et les tailler en pièces, sinon vous donnerez ce commandement audit sieur de Bourbonne, pour l'exécuter promptement. Ce que je remets à votre choix et prudence, sur laquelle je me reposerai de cette action, pour la faire réussir ainsi que je le dois désirer, me faisant savoir quel en aura été le succès. Ce qu'attendant, je prierai Dieu, etc. Ecrit à Compiègne, le 9e de septembre. *Signé* : LOUIS. *Et plus bas* : PHÉLYPEAUX.

Même sujet. — Demande d'une carte du pays. — Discipline à maintenir en passant sur les terres de Lorraine.

17 septembre. Mon Cousin, sur ce qui m'a été ci-devant mandé que quelques troupes de mon frère, le Duc d'Orléans, étoient

logées dans les terres de surséance, je vous ai fait savoir que mon intention étoit qu'elles fussent attaquées par celles que vous commandez, et vous ai envoyé, pour cet effet, et au sieur Marquis de Bourbonne, les ordres que j'ai estimés nécessaires, tant pour l'exécution de la chose, que pour la décharge que vous en eussiez pu désirer. Maintenant que ce même avis m'a été confirmé, et que je juge que vous pouvez entreprendre avec facilité la défaite desdites troupes, je vous fais encore cette lettre pour vous ordonner de n'en perdre point le temps, et de suivre ce que je vous ai déjà prescrit être de ma volonté sur ce sujet, de quoi j'attends désormais des nouvelles et de celles dudit sieur Marquis de Bourbonne, auquel vous en avez communiqué. Cependant je désire que pour me donner plus particulièrement connoissance de la situation dudit pays de surséance, des lieux aux environs et des logements qu'on y pourroit faire, que vous m'en envoyez une carte, la plus exacte qu'il se pourra, afin que sur icelle je puisse être mieux informé des choses que vous me mandez, et des desseins que l'on pourroit faire en ces quartiers-là. De quoi me remettant sur votre soin et affection accoutumée, je prie Dieu, etc. Ecrit à Paris, le 17e septembre. *Signé* : Louis.

1634. 17 septembre.

P. S. Mon Cousin, depuis ma lettre écrite, j'ai reçu par Dindau la dépêche que vous m'avez faite du dix-huitième de ce mois, et vu le lieu et le mauvais état où sont à présent les troupes de mon frère, le Duc d'Orléans; j'ai bien considéré aussi que pour les attaquer, il faut passer trois ou quatre heures de chemin sur les terres de Lorraine et du Comté, ce qui n'empêche pas que je ne continue en l'ordre que je vous ai donné de charger lesdites troupes dans les terres de surséance, si vous jugez le pouvoir faire. Par cette action, je ne donnerai aucun sujet de rupture, ni au Roi d'Espagne ni au Duc de Lorraine, comme il n'en est point arrivé entre nous quand ils reçurent la Reine, madame ma mère, et mon frère, en leurs Etats, et qu'ils donnent liberté aux troupes qu'ils amassent de passer et repasser en leursdites terres. En exécutant ce que je vous commande, je serai bien aise que vous ne fassiez point, s'il se peut, aucun logement dans ce qui appartient au Roi d'Espagne ni au Duc de Lorraine, mais que

1634. 17 septembre. vous y passiez seulement, et viviez avec telle discipline, que lesdits gens de guerre ne commettent aucun désordre. J'écris au sieur de Feuquière de vous aller trouver pour vous assister en cette occasion, avec le Marquis de la Force, votre fils, vous laissant la conduite de toute cette affaire, où vous n'entreprendrez rien qu'avec sûreté, de ne perdre aucune chose si vous ne pouvez défaire les ennemis, ce qui fait que vous y songerez, et assurerez votre retraite avec toutes les précautions qui se peuvent prendre et se pratiquent en telles actions.

Si vous pouvez exécuter cette entreprise, je vous enverrai un Pouvoir antidaté, en la forme que vous le pouvez désirer, encore que celui que vous avez, et les lettres que je vous ai écrites, soient suffisantes pour votredite décharge. *Signé:* Louis. *Et plus bas :* Phélypeaux.

LE CARDINAL DE RICHELIEU AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Il le remercie des avis qu'il lui a donnés et le prie de continuer sa correspondance.

28 octobre. Monsieur, tant s'en faut que vos lettres me soient ennuyeuses pour leur longueur, comme vous me témoignez l'appréhender, qu'au contraire elles me sont très-agréables, puisque le plus grand plaisir que vous me puissiez faire, est de me donner part de ce qui vient à votre connoissance concernant le service du Roi. Je vous rends mille grâces des avis qu'il vous a plu me donner, et vous conjure de continuer à faire le même de tout ce que vous jugerez important au bien du service de S. M., vous assurant que je ne manque point à lui faire valoir le soin et l'affection avec laquelle vous la servez, et que je ne perdrai aucune occasion de vous faire paroître par effets où j'en aurai le moyen, qu'il n'y a personne qui vous estime et soit plus véritablement, etc. Le Cardinal de Richelieu. De Château-Thierry, ce 28[e] octobre.

LE CARDINAL DE RICHELIEU AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Satisfaction du Roi de la défaite du régiment du colonel Mars.

5 novembre. Monsieur, il m'est impossible de vous exprimer le con-

tentement que le Roi a reçu de l'heureux succès dont vous lui avez donné avis, et de la façon avec laquelle vous vous êtes porté pour le bien de son service en cette occasion. S. M. se promet que ce commencement sera suivi d'effets aussi avantageux, et ce d'autant plus que Dieu a toujours béni jusqu'ici la justice de ses armes. Je l'en conjure de tout mon cœur, et qu'il me donne le moyen de vous faire voir qu'il n'y a personne qui vous estime et soit plus véritablement que je suis, etc. LE CARDINAL DE RICHELIEU. De Château-Thierry, ce 5e novembre. 1631. 5 novembre.

LE ROI AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Même sujet. — Envoi du sieur de Villemontée. — Argent à distribuer aux cavaliers démontés.

Mon Cousin, j'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite par le sieur de Belsunce, par laquelle et par le récit qu'il m'a fait de vive voix, j'ai su bien particulièrement le succès que vous avez remporté sur le régiment du colonel Mars. Ce que j'ai appris avec contentement, louant la diligence et bonne conduite dont vous avez usé pour vous prévaloir de cette action, de laquelle il me demeure grande satisfaction, et de ce que vous y avez contribué en votre particulier, comme aussi de ce que mes serviteurs qui sont auprès de vous, y ont témoigné de leur courage, fidélité et affection : ce que je désire que vous leur fassiez connoître de ma part. Cependant je vous dirai que quand bien vous n'aurez pas attrapé les troupes de Trouillet pour leur faire recevoir le même traitement, leur fuite, faite sans doute avec désordre, ne peut apporter que beaucoup d'avantages à mon service. J'attendrai que vous me mandiez de vos nouvelles sur ce sujet, et la facilité que vous aurez trouvée en l'exécution des ordres que je vous ai ci-devant envoyés, afin de vous faire savoir ensuite ce qui sera de mes volontés. 6 novembre.

Quant aux prisonniers que vous avez pris dans le combat, le sieur de Villemontée, Maître des Requêtes ordinaire de mon Hôtel, que je vous ai envoyé, vous dira ce qui est de mes intentions, tant pour ce qui regarde la Commission qui lui a été donnée, que de la sorte que je désire que les soldats et les officiers soient traités. Et pour donner

1631. 6 décembre. plus d'éclaircissement en l'exécution de la Commission dudit sieur de Villemontée, je crois qu'il est à propos qu'il entende sur ce sujet le sieur de Nuise, qui est bien particulièrement informé de toutes les levées et pratiques qui ont été faites dans le Liége.

Je trouve bon au surplus que sur les deniers de l'armée vous preniez jusqu'à quinze cents livres pour les distribuer à ceux qui auront perdu leurs chevaux en cette occasion, quoique le butin qui a été fait, dût en quelque sorte tenir lieu de récompense pour ceux qui ont eu part dans l'action.

J'ai fait venir ici Lapointe pour faire la charge de Commissaire des vivres avec cinq ou six autres officiers, que je ferai partir dès demain pour servir près de vous. J'estime qu'il ne leur sera pas difficile de trouver des bleds, quoique vous mandiez que le plat pays soit ruiné, puisque vous tenez le dessus et le dessous de la rivière. Je vous ai aussi envoyé les officiers de l'artillerie que vous avez demandés : ainsi vous aurez dorénavant la plupart des choses qui vous étoient nécessaires.

Encore que je vous aie ci-devant donné ordre de prendre des pics et autres outils dont vous aurez besoin, je vous dirai néanmoins que vous pouvez vous servir de ceux qui sont dans les magasins de Châlons ou de Verdun, qui en sont bien fournis, comme aussi de toutes autres munitions de guerre.

Pour le regard du fonds que vous demandez pour les travaux, ne s'en faisant point d'autres que des retranchements de camp, auxquels les soldats ont toujours été obligés de travailler pour rien, je n'estime pas qu'il faille grand argent pour cela ; néanmoins, s'il convient faire quelque dépense pour ce regard, vous la ferez avancer avec assurance que je vous en ferai rembourser. Je n'ai rien à ajouter ici davantage, me remettant sur ledit sieur de Belsunce de vous dire de mes nouvelles, et de vous assurer que comme il me demeure une entière satisfaction de vos fidèles services, je conserve aussi la bonne volonté que j'ai toujours eue en votre endroit. Sur ce, je prie Dieu, etc. Écrit à Château-Thierry, le 6e jour de novembre. *Signé* : Louis. *Et plus bas* : Phélypeaux.

LE ROI AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Dispersion du régiment de Trouillet. — Approbation de la lettre écrite au Gouverneur de Luxembourg. — Ordres relatifs à Sedan.

Mon Cousin, je n'ai pas eu moins de contentement de la poursuite du régiment de Trouillet, et du débandement qui en est arrivé, que de la défaite de celui de Mars, tenant l'un rendu aussi inutile, étant dissipé comme il est, que l'autre qui a été du tout rompu. Je sais et reconnois combien en ces bons succès vous avez apporté de vigilance et de bonne conduite, dont je ne saurois assez me louer, approuvant les termes de la lettre que vous avez écrite au Lieutenant du Gouverneur de Luxembourg, et que vous publiez partout que mon intention n'est pas de rien entreprendre qui puisse altérer l'amitié et bonne intelligence que je veux entretenir avec le Roi d'Espagne, mon beau-frère, mais de châtier ceux qui s'approchent en armes des frontières de mon Royaume, pour faire des entreprises sur mes places. Vous continuerez de faire le même traitement à ceux qui se présenteront; et pour ce qui regarde Sedan, vous suivrez les ordres qui vous ont été portés par le Marquis de Saint-Chamond, me faisant savoir ce que le sieur d'Argencourt, que vous deviez envoyer vers ma cousine la Duchesse douairière de Bouillon, en aura rapporté. Cependant je vous témoignerai encore pour fin de cette lettre la grande satisfaction que j'ai de vos services, comme aussi des officiers qui sont sous votre charge, auxquels je désire que vous fassiez connoître le bon gré que je leur sais, attendant qu'ils en reçoivent les effets. Sur ce, je prie Dieu, etc. Écrit à Château-Thierry, le 7e jour de novembre. *Signé* : LOUIS. *Et plus bas* : BOUTHILLIER.

1631. 7 novembre.

LE ROI AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Ordre relatif à la protection accordée au Duché de Bouillon.

Mon Cousin, j'ai été bien aise de voir par les lettres que ma cousine la Duchesse douairière de Bouillon m'a écrites, les assurances qu'elle m'a données de sa fidélité et affection à mon service, tant pour sa personne et celle de mon cousin

11 novembre.

1631. 11 novembre. le Duc de Bouillon, que pour ce qui regarde la ville, château et Principauté de Sedan ; et d'autant qu'ensuite de ce devoir je désire mettre les choses aux termes de la confiance qu'il est nécessaire que j'aie en leur obéissance et en leur service, et la leur donner semblable de ma bonne volonté et protection, tant pour leurs personnes que pour la place et Principauté de Sedan, je vous envoie un mémoire semblable à celui que j'ai fait bailler au secrétaire Justel lorsque je l'ai renvoyé vers madite cousine, par lequel vous verrez ce que je désire d'elle et du Duc, son fils, qui sont conditions si raisonnables et si nécessaires en la conjoncture présente, que madite cousine jugera sans doute ne pouvoir désirer en moi une meilleure disposition que celle qui s'y rencontre ; et pour en donner une preuve toute assurée, mon intention est, et je vous donne par cette lettre ordre exprès sans que vous soyez obligé d'attendre un nouveau commandement, qu'au même temps que ma cousine la Duchesse douairière de Bouillon vous aura donné assurance valable de faire accomplir et exécuter de point en point le contenu audit mémoire, vous ayez à faire déloger les troupes qui sont à présent dans ladite Principauté, et les retirer en mon Royaume. Je vous envoie une Commission scellée de mon grand sceau, pour, suivant les conditions de la protection de l'an mil six cent six, entrer dans la place avec tel nombre de gens de guerre que vous aviserez, et pour y recevoir de madite cousine, du Gouverneur de Sedan, des officiers et gens de guerre, le renouvellement du serment qu'ils me doivent à cause de la protection. Vous aurez à faire cet office en la forme que vous verrez être plus convenable pour mon autorité et dignité, et retirerez actes desdits serments, que vous m'enverrez ; donnant aussi en mon nom à madite cousine, aux habitants et gens de guerre, toutes assurances de la continuation de ma protection, et que je leur en ferai jouir comme par le passé. Sur ce, je prie Dieu, etc. Écrit à Château-Thierry, le 11e jour de novembre. *Signé* : LOUIS. *Et plus bas* : BOUTHILLIER.

MADAME DE BOUILLON AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Protestations d'obéissance et de fidélité au Roi.

Monsieur, il me fut impossible de satisfaire dès hier à ce qu'il vous avoit plu m'ordonner par le sieur de Réal, qui vous porte aujourd'hui copie de la protection du feu Roi, que vous m'avez demandée. Je vous envoie aussi celle du Roi, et attendrai les commandements qu'il vous plaira me faire après les avoir vues, m'assurant, Monsieur, qu'ils seront conformes à ladite protection, à laquelle je n'ai garde de contrevenir, y ayant longtemps que j'en demande l'exécution ; et permettez-moi de me plaindre de la voir entièrement enfreinte. Je vous supplie donc très-humblement, Monsieur, d'y pourvoir et de croire que je satisferai à toutes les choses du mémoire que m'a fait voir le sieur Justel, qui sont conformes à ladite protection, et qui dépendent de moi qui suis portée d'une telle affection au très-humble service de S. M. que je ne respirerai jamais que la fidélité et l'obéissance que je lui dois ; et vous en avez telle connoissance, Monsieur, que je m'ose promettre que vous me ferez l'honneur d'en répondre. J'ai encore à vous faire cette supplication de me faire savoir par ledit sieur de Réal quel traitement l'on veut faire à mon fils, afin que je lui puisse mander ; je m'assure, Monsieur, que vous lui procurerez tel qu'il aura sujet de ne plus croire que l'on le veut perdre, et que vous nous faites l'honneur de nous aimer, aussi est-il votre très-humble serviteur, et moi, Monsieur, etc. ÉLISABETH DE NASSAU. A Sedan, ce 15[e] novembre. 1631. 15 novembre.

LE MARÉCHAL DE LA FORCE AU ROI.

Renouvellement de la protection accordée à madame de Bouillon.

Sire, j'envoie à votre Majesté le renouvellement de la protection qui a été passée cejourd'hui avec madame de Bouillon, à quoi il n'a été rien changé de ce qui est porté par les actes précédents ; et puis assurer votre Majesté qu'il a paru en madame de Bouillon une très-grande disposition de satisfaire à tout ce qui est des volontés de votre Majesté. Le Gouverneur, tous les officiers et habitants de la ville ont 16 novembre.

1631. 16 novembre. témoigné aussi tous un très-grand contentement de cette action, et certainement tout ce peuple ne respire que l'obéissance qu'ils doivent à votre Majesté. M. le Marquis de Praslin, qui a été présent à tout, pourra mieux lui en représenter les particularités. A Sedan, ce 16e novembre.

LE MARQUIS DE LA FORCE A LA MARQUISE DE LA FORCE.

Le Roi ordonne au Maréchal d'assiéger Moyenvic. — S. M. s'achemine à Verdun. — Siége de Mayence par Gustave-Adolphe. — Mauvais état des affaires de l'Empereur.

10 décembre. Vous aurez appris tant par M. de Belsunce que par mes lettres, et de nos nouvelles, et de l'état des affaires de deçà. Maintenant je vous dirai qu'elles ont encore changé de face, car M. le Maréchal vient de recevoir par un courrier du Roi, des lettres de S. M., par lesquelles il lui commande d'assiéger Moyenvic, et qu'il ne s'en veut pas tenir là, et ne veut plus feindre à attaquer l'Empereur; tellement que je vois bien que nous ne sommes pas pour nous voir de longtemps, et serois d'avis que Madame (la Maréchale de la Force) et vous tous vous en vinssiez en cette ville de Metz qui vaut quatre Châlons. C'est une des plus belles et agréables villes de France, et où on seroit parfaitement bien logé. C'est une des plus belles Églises de France, et presque tous les plus apparents de la ville sont de la Religion. Il y a quatre ministres ; nous en avons ouï à ce matin un excellent, et n'étant qu'un jour par semaine, il y avoit plus de deux mille personnes au prêche. Si vous y veniez, peut-être vous pourroit-on voir, au moins saurions-nous souvent des nouvelles les uns des autres, Moyenvic n'étant qu'à sept lieues d'ici. Je vois bien que nous allons nous engager en une grande guerre, et qui n'est pas pour trois jours; je crois qu'il faudra songer à nous y pourvoir des choses nécessaires. Dieu veuille conduire toutes choses pour sa gloire. Je ne sais si M. le Maréchal mandera rien de ce que je vous mande, à madame la Maréchale, mais ce seroit mon avis : il fait bien aussi bon vivre ici qu'à Châlons, et encore à meilleur marché. Le Roi mande à M. le Maréchal qu'il sera le onze de ce mois, qui est demain, à Châlons, et qu'il s'en vient à Verdun. On tient

ici que depuis la prise de Francfort, que le Roi de Suède assiége Mayence, qui est sur le Rhin et du côté de deçà, et qu'il la battoit, la rivière entre deux; il y a apparence que depuis il a fait un pont pour passer la rivière. En effet, les affaires de l'Empereur vont toujours empirant. Nous partons demain une heure avant jour. Je prie à Dieu, etc. A. DE CAUMONT. A Metz, ce mercredi soir 10e décembre. 1631. 10 décembre.

LE MARÉCHAL DE LA FORCE AU ROI.

Siége de Moyenvic.

Sire, sans perdre de temps, à la même heure que j'ai reçu le commandement de votre Majesté, nous avons fait les ordres pour faire avancer les troupes qui ont déjà leur logement vers Moyenvic. M. de Paquerri part à minuit avec six cornettes de cavalerie et cinq de carabins qu'il prendra en chemin, et s'ira loger au delà dudit Moyenvic. Je partirai demain au point du jour et irai prendre mon logement à Château-Salins, à sept grandes lieues d'ici, et n'y en a que douze jusqu'à Vic, lequel je ferai sommer. Il importe de l'avoir; car c'est un logement fort à propos, n'étant qu'à une lieue de Moyenvic; j'ai employé quelques-uns de leurs voisins pour savoir de leurs nouvelles, il y a deux jours; ils m'ont promis de me rendre compte bien particulièrement de leur état. J'apprends que si les gelées viennent fortes, qu'il y aura moyen de les fort presser; je plains fort les trois jours que nous avons perdus, que mon avis étoit que nous fissions la même chose, comme votre Majesté l'aura pu savoir par le sieur de Belsunce que je lui dépêchois dès devant-hier, et qui aura fait entendre à votre Majesté l'état de toutes choses; je ne manquerai à toutes occurrences de lui faire savoir tout ce qui surviendra d'important, et espère qu'il ne sera rien omis de tout ce qui se pourra faire pour l'avancement du service de votre Majesté, pour laquelle je fais prière à Dieu, etc. A Metz, ce 10e décembre. 10 décembre.

LE MARÉCHAL DE LA FORCE AU CARDINAL DE RICHELIEU.

Même sujet. — Demande des charrois nécessaires pour avancer le siége. — Pourparlers avec le Gouverneur de la place.

1631. 17 décembre. Monseigneur, vous pourrez savoir bien particulièrement par M. de Cuzac l'état des affaires d'ici, et ose vous dire que pour le peu de moyens que nous avons eus jusqu'ici, qu'il me semble qu'il a été fait tout ce qu'il se pouvoit. La place est bien bloquée de tous côtés, la situation est telle que rien ne peut favoriser les approches, et ne pouvons aller à eux qu'avec le pic et la pelle. Il n'y a que trois nuits que nous avons commencé d'ouvrir les tranchées; j'espère que cette nuit nous serons à cinquante pas de la contrescarpe du fossé. Je faisois dresser deux batteries en divers endroits, qui pouvoient néanmoins faire mêmes effets, croyant, sur l'assurance que m'en avoit donnée M. de Bourbonne, que nous aurions quatre canons; il étoit allé lui-même à Metz pour cet effet. Il revint au soir me dire qu'il n'y avoit point eu d'équipage pour cela, et que l'on ne menoit que trois bâtardes. J'en fus au désespoir; car assurément, Monseigneur, le même jour que j'eusse eu les quatre canons en batterie, j'eusse été maître du fort, les bastions en sont fort petits, et défendus par de fort mauvais soldats; que s'il y avoit moyen de pouvoir aller à eux, ils ne résisteroient pas, mais cela est si bien entouré de fraises partout que des femmes pourroient défendre cela. Puisque sans canons nous ne pouvons faire de batterie guère utile, nous tâcherons par tranchées de nous loger au pied du bastion. J'ai écrit à M. de la Valette et le supplie, s'il y a à Metz quelques gens entendus aux mines, qu'il me les envoie. Au reste, Monseigneur, ce maître Gille, qui a travaillé à Moyenvic, qu'il y a plus de dix jours que je travaille à recouvrer, comme je l'avois écrit au Roi, vient d'arriver. J'ai commencé à l'entretenir. Il est certain qu'il sait très-bien en quoi consiste cette place et qu'il nous peut fort aider. Il promet de faire quelque sorte de bateaux qui nous donneront grand moyen de faire une attaque par la rivière, et aussi des mantelets que l'on fera couler facilement sur la glace, où nombre de soldats pourront aller à couvert; mais à cela, il faudra du temps. Nous ne mépriserons rien,

et tâcherons de faire valoir tout ; tant y a que si je puis avec 1632.
ces trois pièces bâtardes emporter seulement deux ou trois 17 décembre.
toises de ces fraises, je m'assure de les forcer. Nous tâcherons aussi de venir à la sape au plus tôt.

Vous savez, Monseigneur, qu'à ces grandes entreprises il faut être pourvus de grands équipages, et nous sommes dépourvus de tout, même point d'officiers. M. de Cuzac vous dira que je n'ai équipage que pour quatre charrettes, et avons continuellement à faire de grands voyages, car il nous faut prendre bien loin toutes choses. Je vous supplie très-humblement de croire que nous ne perdrons point de temps, et que toute la diligence qui se pourra, y sera apportée, ayant un grand désir que S. M. en demeure satisfaite, et vous, Monseigneur, etc. Devant Moyenvic, ce 17e décembre.

P. S. Monseigneur, M. de Cuzac vous dira comme la Bloquerie a été par deux fois dans la place parler au Gouverneur, duquel il avoit quelque connoissance : ç'a été de lui-même, sans charge, m'en ayant demandé permission. Il reconnoît qu'ils auroient grande envie de traiter, mais il est sur la considération de son honneur, et qu'il a sa femme et ses enfants sous la puissance de l'Empereur, et que l'on lui feroit trancher la tête. Néanmoins, il demande que l'on lui permette d'envoyer vers le Commissaire général Ossats qui l'a mis dans la place. Je l'en ai refusé tout à fait, sinon qu'il voulût limiter le temps de cinq ou six jours, au bout duquel temps il promettroit de livrer la place, et pour cet effet, donner des otages. C'est de son premier voyage. Au second, il a persisté et demandé trois semaines, et prie de lui faire réponse. J'ai voulu laisser passer un jour ou deux, après lesquels je lui permettrai et l'instruirai comme il faut. Je ne manquerai, s'il s'y passe rien qui le mérite, de vous en informer soudain.

LE MARQUIS DE LA FORCE A LA MARQUISE DE LA FORCE.

Capitulation de Moyenvic.

Je fermai dès hier au soir mon autre lettre; maintenant je 24 décembre.
vous dirai par celle-ci que, Dieu merci, nous avons arrêté la capitulation, qui est un grand bonheur, car c'est une très-

1631. 21 décembre. bonne place et qui nous eût donné de l'exercice pour longtemps, s'ils y ont les choses nécessaires pour la défendre. Elle est dans le milieu d'un marais qui est astheure tout couvert d'eau. Ils doivent rendre le fort présentement, et la place dans huit jours, s'il ne leur vient dans ce temps un secours si puissant qu'il nous contraigne à lever le siége, à quoi ils ne s'attendent pas; aussi n'y a-t-il point d'apparence. J'espère astheure avoir un peu plus de loisir, et vous envoyer les lettres que demandez pour M. de Gondy. Mon frère de Castelmoron va porter cette nouvelle au Roi. Dieu soit loué de tout! Je le supplie, etc. A. de Caumont. Au camp de Vic, ce dimanche, à une heure après-midi, 21ᵉ décembre.

LE CARDINAL DE RICHELIEU AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Satisfaction du Roi des résultats du siége de Moyenvic. — Départ de Schomberg pour empêcher le secours des ennemis.

21 décembre. Monsieur, je ne saurois vous exprimer la satisfaction que le Roi a de la façon avec laquelle vous avez conduit l'affaire de Moyenvic, pour la réduire au point où elle est. M. le Maréchal de Schomberg part demain matin pour vous aller aider à empêcher le secours qui voudroit tenter de venir en cette place, quoiqu'il n'y ait pas lieu de croire qu'il s'en présente aucun. Il vous informera particulièrement des intentions de S. M.; c'est ce qui fait que je me contenterai de vous assurer de mon affection, et que je suis, etc. Le Cardinal de Richelieu. De Metz, ce 21ᵉ décembre.

LE ROI AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Même sujet que la précédente.

23 décembre. (Autographe) Mon Cousin, j'ai un très-grand contentement de ce qui s'est passé à Moyenvic, reconnoissant qu'il étoit impossible de faire autre chose pour mon service que ce que vous avez fait. J'envoie mon cousin le Maréchal de Schomberg, avec mes troupes, pour s'opposer avec vous au secours qui voudroit s'y présenter, ce que je n'estime pas qu'on ose tenter. Quand la ville sera réduite en mon obéissance, comme vous y avez réduit le fort, je vous ferai connoître ma volonté sur ce sujet. Cependant je prie Dieu vous avoir, mon Cousin, etc. Ecrit à Metz, ce 23ᵉ jour de décembre.

LE CARDINAL DE RICHELIEU AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

S. M. approuve le plan de bataille du Maréchal.

Monsieur, j'ai fait voir au Roi le plan du champ de bataille que vous avez choisi pour ranger son armée, au cas qu'il se fût présenté du secours pour Moyenvic; S. M. a une très-grande satisfaction du soin et de la vigilance que vous apportez à votre conduite, qui est telle qu'il ne s'y peut rien ajouter pour son service et pour votre honneur. En mon particulier, je vous conjure de croire que je n'aurai point de plus grand contentement que quand les occasions me donneront lieu de vous faire paroître que je suis, etc. LE CARDINAL DE RICHELIEU. De Metz, ce 27e décembre. 1631. 27 décembre.

ANNÉE 1632.

LE COMTE DE NASSAU AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Mission des sieurs de la Haye et Jenin.

Monsieur, étant naturellement porté au respect et à l'entretien des personnes de piété et de mérite, entre lesquelles je sais que vous possédez les premiers rangs, j'ai cru être obligé à satisfaire à mon inclination, en vous rendant particulièrement ce devoir. C'est pourquoi j'ai dépêché vers vous le sieur de la Haye, gentilhomme de mon Conseil, et le sieur Jenin, ministre de la parole de Dieu, auxquels j'ai donné charge qu'en apprenant l'état de votre santé, ils vous exposent aussi la confiance que j'ai prise en votre affection, et la passion en laquelle je suis de vous servir lorsque l'occasion à laquelle j'aspire me sera si favorable que de s'en présenter. Ils vous diront donc ce qui en est, selon leur capacité, à laquelle je me remets, vous suppliant leur ajouter foi, et surtout vous persuader que je suis parfaitement, etc. GUILLAUME-LOUIS COMTE DE NASSAU SARBRUCK. De Sarbruck, ce 28e de janvier. 1632. 28 janvier.

M. DE FEUQUIÈRE AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Motifs qui l'ont empêché de lui écrire.

Monseigneur, l'espérance dans laquelle de jour à autre on m'a tenu ici de m'expédier, m'a fait manquer jusques à aujourd'hui à me donner l'honneur de vous écrire, remettant 2 février.

1632. 2 février. à vous aller moi-même demander pardon de ce que je tarde si longtemps à m'en retourner. Mon déplaisir est que je suis arrivé, et que je n'ai seulement encore pu faire parler de mes affaires. Vous savez, Monseigneur, de quelle importance elles me sont pour les abandonner : ce qui me fait croire que vous ne trouverez pas mauvais mon opiniâtreté à en venir à bout; cependant je fais ce que je puis pour faire en sorte que l'on vous envoie M. le Comte de la Caze, pour donner le moyen à M. le Marquis, qui je m'imagine voudroit bien faire un tour en ces quartiers, de le pouvoir faire. Pour les nouvelles, elles sont ici si secrètes, que je pense que vous croirez facilement qu'elles ne viennent pas jusques à moi; c'est de quoi je crois, Monseigneur, que vous vous mettez le moins en peine, et que l'on vous feroit plus de plaisir de vous envoyer de quoi faire subsister l'armée, ce qui, je crois, ne vous met pas en petit souci. Il ne faut pas une moindre expérience que la vôtre pour en venir à bout. FEUQUIÈRE. De Metz, ce 2e de février.

LE DUC DE DEUX-PONTS AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Il le prie d'épargner ses sujets ruinés par la guerre.

14 février. Monsieur, comme la conformité de religion (en laquelle votre foi, zèle et constance vous mettent en exemple à notre siècle), nous unit d'un lien bien indissoluble, et m'oblige de plus près à vous honorer et servir : aussi me suis-je persuadé que cette même considération vous porteroit plus aisément qu'aucun autre, à celle de la désolation et impuissance esquelles la rigueur de la guerre a précipité mon Etat, pour épargner mes pauvres sujets, desquels il est impossible d'arracher le reste de leur naufrage sans les réduire à la faim, leur sucer le sang et leur ôter la vie, laquelle plusieurs de leurs ancêtres, sous la conduite des miens, ont autrefois valeureusement exposée en France pour le secours de ceux qui faisoient profession de pareille créance. Ce n'est pas que je ne sois disposé de tout mon cœur à rendre service à S. M. Très-Chrétienne, selon mon possible; mais je juge qu'à son grand préjudice, son armée donnant par un surcroît de charge le dernier coup de ruine à mes sujets, elle y pourra prendre part par l'incommodité dans laquelle leur impuissance les réduira. C'est pourquoi, outre celles qu'en

commun j'adresse à vous et à M. le Maréchal de Schomberg, je vous fais particulièrement ces lignes pour vous supplier très-humblement que votre crédit produise plutôt des effets de faveur envers mesdits sujets, que leur totale ruine: plus étrange, certes, et moins tolérable de vous, si elle arrivoit, contre toute attente, des ennemis mêmes. En quoi me promettant de n'être éconduit pour l'entière confiance que j'ai en votre piété, courtoisie, et ès assurances qu'il vous a plu me donner de votre affection, je fais protestation de continuer en la résolution que j'ai prise de vous rendre toujours tout bien humble service, ainsi que j'ai chargé ce porteur, le sieur Jenin, de vous le donner plus particulièrement à entendre; je vous supplie donc de l'ouïr et le croire en ce qu'il vous dira de ma part, qui me désire le bonheur de vous témoigner de quelle affection je suis, etc. JEAN COMTE PALATIN DUC DE DEUX-PONTS. Des Deux-Ponts, ce 14[e] février. 1632. 14 février.

MADAME DE BOUILLON A M. DE LA FORCE.

Réclamations au sujet de la protection du Roi pour le Duché de Bouillon.

Monsieur, j'estime à très-grand bonheur d'être conservée en l'honneur de votre souvenir; personne du monde ne le peut recevoir qui le puisse plus chérir que moi, qui vous ai voué mes services très-humbles avec tant d'affection, que je désire avec passion l'occasion de vous en pouvoir rendre et vous témoigner, Monsieur, avec quel respect je vous honore et recevrai toujours vos commandements, et combien je me sens obligée de ce qu'il vous a plu parler des affaires de mon fils, et m'assurer que cela a été comme vous y intéressant. Je vous en rends très-humble grâce, Monsieur, et crois que puisqu'il vous plaît nous faire cet honneur, que vous trouverez bon que je vous die que l'on n'y a encore rien avancé. Dès la première sortie que mon fils fit, ce fut d'aller assurer M. de Baugy, Ambassadeur du Roi, qu'il étoit tout prêt à faire le serment et ratifier tout ce que j'avois fait; et comme il le pensoit faire et prendre jour, il sut comme on ne vouloit pas le recevoir en la même forme que j'avois fait, ce qui l'a obligé à en faire ses très-humbles remontrances au Roi, en assurant toutefois S. M. d'obéir promptement à tous ses commande- 17 mars.

1632. 17 mars. ments, et lui ratifiant par ses lettres toute l'assurance que j'avois donnée à S. M. de son très-humble et très-fidèle service. Il ne les a pas encore reçus et les attend avec une vive impatience. Mon fils de Turenne avoit cru être le porteur de son serment, et c'est ce qui a retardé sa venue; et je lui ai mandé de la hâter, de façon, Monsieur, que j'ai satisfait à tout ce que vous avez désiré de moi et dont je m'étois obligée par écrit; même M. mon frère m'a fait l'honneur d'écrire au Roi comme on me l'avoit prescrit. Je n'ai pas peu de contentement d'avoir si bien exécuté toutes mes promesses, et je m'assure, Monsieur, que vous me ferez l'honneur d'en être bien aise, et marri que nous demeurions tant à voir des effets de la royale protection de S. M.; mais j'espère de sa bonté et équité qu'elle nous en fera jouir. J'oubliois de vous dire, Monsieur, que l'on veut que mon fils se départe de la gratification de douze mille écus, accordés dans la protection du Roi de l'année 1616, et qu'il se contente de ce qui est porté par celle du feu Roi de l'année 1606. Puisque c'est la volonté du Roi, je ne doute pas qu'il n'y obéisse promptement, bien que cette place a besoin de faire toute autre défense que du temps du feu Roi, comme vous avez pu juger, Monsieur, l'ayant vue. C'est vous importuner trop longuement de nos affaires, mais j'en prends la liberté sur l'assurance que j'ai de l'honneur de votre bienveillance, et sur la ferme résolution que j'ai d'être toute ma vie, Monsieur, etc. ELISABETH DE NASSAU. A Sedan, ce 17e mars.

P. S. Monsieur, je laisserai à M. de Combe à vous parler de l'affaire dont il vous a plu lui écrire, lequel vous fera entendre qu'il ne seroit pas raisonnable de vendre une terre au prix de ce qu'elle a valu dans sa ruine, espérant la remettre dans quatre ou cinq ans, y ayant déjà un bon commencement, Dieu merci.

LE MARÉCHAL DE SCHOMBERG AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Le Maréchal d'Effiat lui porte les commandements du Roi. — Doutes sur la fidélité du Duc de la Valette. — Le Cardinal, son frère, envoyé vers lui.

6 mai. Monsieur, le paquet qu'a apporté le jeune Belsunce est tombé entre les mains de M. le Cardinal, qui l'a bientôt après

fait voir au Roi; et parce que M. Bouthillier ne s'est pas trouvé à Saint-Germain pour vous faire savoir les intentions de S. M., j'ai eu commandement de les vous écrire. C'est en effet que l'état des affaires oblige le Roi à prendre de grandes résolutions, qui se peuvent malaisément faire entendre par lettres. S. M. a commandé à M. le Maréchal d'Effiat de vous aller porter ses intentions, afin que tous deux ensemble avisiez à les exécuter en la meilleure manière qui vous sera possible. L'envoi de delà de mondit sieur le Maréchal d'Effiat fait un autre bon effet, c'est qu'il y fait aller avec moins de regret l'argent qui est nécessaire pour contenter les gens de guerre. Ledit sieur Maréchal partira demain de Paris, et sera en quatre jours près de vous. Cependant le Roi désire que vous faisiez toutes sortes de choses possibles pour que son armée subsiste aux lieux où vous les avez mis, aux environs de Verdun. 1632. 6 mai.

M. de Guron a donné au Roi les mêmes avis qu'il vous a envoyés; S. M. a grand'peine de douter de la fidélité de M. le Duc de la Valette, et pour être promptement éclaircie sur une chose si importante, a prié M. le Cardinal de la Valette de s'en aller en toute diligence trouver son frère. Il est par même moyen chargé de négocier quelque chose avec M. de Bellegarde; mais ces nouvelles ne doivent être que pour vous seul. En cas que M. de la Valette se conduise en sorte qu'il fasse clairement voir que les bruits que l'on a fait courir de lui sont faux, il n'y aura rien de changé à ce que vous porte M. le Maréchal d'Effiat; mais si Metz étoit perdu ou en branle de cela, vous verrez avec M. le Cardinal de la Valette ce que vous pourrez faire de plus utile pour le service du Roi, et vous y porterez avec le soin et la diligence que vous savez que l'affaire mérite.

M. le Cardinal (de Richelieu) m'a chargé de vous assurer de son affection et de son service; pour moi vous me ferez, s'il vous plaît, l'honneur de croire, etc. SCHOMBERG. De Saint-Germain, ce 6e mai.

Le Duc de la Valette est venu trouver le Roi. — Départ de Richelieu pour Amiens.

Monsieur, je n'ai rien à vous dire puisque vous avez M. le 12 mai.

1632. Maréchal d'Effiat arrivé près de vous, de qui vous aurez
12 mai. appris toutes choses. Je serai tout prêt, lorsque les affaires des finances le rappelleront de deçà, de vous aller seconder; cependant je vous rendrai ici tout le très-humble service qui sera en mon pouvoir. Vous aurez maintenant repos d'esprit du côté de Metz, puisque M. le Duc de la Valette est venu trouver le Roi, et est en cette ville; il ne se peut pas procéder plus nettement qu'il a fait. M. le Cardinal et moi partons aujourd'hui pour aller joindre le Roi, entre ci et Amiens. S. M. ne se porta, grâces à Dieu, jamais mieux. Elle a commandé que la cavalerie, qui est en ces quartiers de deçà, s'assemblât aux environs de Corbie. Je crois, si ma compagnie de gendarmes vient en Picardie, comme il semble que le Roi désire, qu'il y aura près de mille chevaux, avec lesquels nous irions bientôt à vous s'il en étoit besoin. Faites-moi l'honneur, etc. SCHOMBERG. De Paris, ce 12e mai.

LE MARÉCHAL D'EFFIAT AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Commission dont il est chargé par le Roi.

14 mai. Monsieur, l'honneur que vous m'avez fait de m'aimer, me fait espérer que vous n'aurez pas désagréable la Commission qu'il a plu au Roi me donner avec vous, puisque je vous peux assurer que pas un de vos enfants ne vous honore avec plus de respect que moi, qui suis et serai toute ma vie, etc. D'EFFIAT. A Châlons, ce 14e mai.

LE MARÉCHAL DE LA FORCE AU CARDINAL DE RICHELIEU.

Reddition d'Ingolstadt et de Munich. — Le Duc de Bavière se retire à Vienne. — Desseins du Roi de Suède sur le Palatinat. — Départ de MONSIEUR pour Luxembourg. — Armements du Duc de Lorraine.

23 mai. Monseigneur, ce matin M. le Maréchal d'Effiat est parti d'ici pour aller visiter Marsal et Moyenvic. Il m'a dit que par sa dépêche il vous informoit bien particulièrement de toutes choses; de sorte que ce qui m'a donné lieu de vous adresser celle-ci, Monseigneur, est pour vous donner connoissance de ce que j'ai appris depuis son départ, par un soldat des Gardes du Roi de Suède, qui vient d'arriver présentement, et est

françois. C'est le cinquième jour qu'il est parti de son armée après la reddition de la ville d'Ingolstadt; celle de Munich est aussi rendue, et il y a laissé le Roi de Bohême; le Duc de Bavière s'est retiré à Vienne. Il fait l'armée dudit Roi, de quarante mille hommes, laquelle marche déjà vers la route de Mayence; il dit que S. M. de Suède est résolue de parachever ce qu'il avoit commencé dans le Palatinat, et de s'en rendre maître, et veut faire trancher la tête à celui qui a rendu Spire. 1632. 23 mai.

L'armée du Comte d'Embden, qui en avoit fait la prise, prend le chemin de la rivière de Sare, vers Sarbruck et Trèves.

Il me vient d'arriver un cavalier du Baron des Salles, que j'avois envoyé vers le Luxembourg pour apprendre des nouvelles de ce côté-là; il m'a assuré que MONSIEUR étoit à Arlon depuis le dix-huitième de ce mois; qu'il partoit pour s'en aller à Luxembourg; que le bruit étoit que de là il devoit aller vers Trèves, joindre l'armée du Comte d'Embden. L'on tient que ces deux armées peuvent faire environ trente mille hommes de pied, et de cinq à six mille chevaux. S'ils ont le vent du retour du Roi de Suède, je crois qu'ils se retireront bientôt; et l'approche de l'armée du Roi, de deçà, se rencontre bien à propos. Je ne fais aucun doute que le négoce de M. de la Saludie ne réussira entièrement.

Je viens de voir un honnête homme de M. de Guron, envoyé de Nancy, qui portoit de ses lettres à M. le Maréchal d'Effiat, auquel il les a envoyées soudain. Il m'a dit qu'il étoit chargé de nous faire entendre de bouche que M. de Lorraine armoit plus que jamais, que Couvonges et Leymon avoient eu commandement de mettre sur pied leurs régiments avec toute diligence, et a trouvé en chemin, venant ici, un de ces régiments de cavalerie, qui avoit ordre de se rendre à Nancy. Cette fermeté fait juger qu'il a quelque concert avec MONSIEUR et ces armées voisines, qui le font ainsi opiniâtrer; néanmoins ma créance est que si ce retour du Roi de Suède est véritable, que l'on y verra bientôt du changement, et qu'il ploiera à tout ce que l'on voudra.

Nous devons après-demain mardi voir toute l'armée en bataille près de Courcelles, qui est entre ci et Saint-Avold; je

1632. 23 mai. crois que dans ce temps-là nous aurons quelque clarté plus grande, soit sur ce qui regarde M. de Lorraine par M. de Guron, soit de ces armées voisines ou de ce que deviendra MONSIEUR; sur quoi nous prendrons nos mesures pour ne rien omettre de ce que nous devons au service de S. M., et serez bien particulièrement informé de tout. Ce 23e mai.

GONÇALO DE CORDOVA AUX MARÉCHAUX DE LA FORCE ET D'EFFIAT.

L'Espagne et la France doivent s'entendre contre les Suédois pour le maintien de la Religion catholique.

2 juin. Messieurs, ayant lu ce qu'il vous a plu m'écrire par votre lettre du trentième de mai, je veux croire que S. M. Très-Chrétienne fera paroître en toutes occasions le zèle que comme si grand Roi il doit avoir pour la conservation de la Religion catholique, et que S. M. effectuera ce qu'elle me fit assurer lorsque j'eus l'honneur de lui baiser les mains à Saint-Germain, espérant que en ce qui touche la forme de traiter la guerre de commun avis pour conserver la Religion, S. M. Très-Chrétienne aura fait donner part de sa résolution à la Sérénissime Infante, afin que son Altesse nous envoie les ordres que nous devons observer. Et au regard de la bonne correspondance des armées du Roi, mon Seigneur, qui sont sous mon commandement, tant en campagne qu'ès garnisons avec celles de S. M. Très-Chrétienne, vous pouvez vous assurer que de notre part il n'y aura aucune faute, ains y sera procédé avec toute ponctualité, comme aussi au regard de l'assistance que nous autres leur pourrons donner, particulièrement contre les armes du Suédois.

J'avois ordonné, passés quelques jours, de tenir prêts quelques vivres en la ville de Saint-Wendel, à cause que mon dessein étoit d'aller joindre ces troupes avec l'armée qui est à la charge du Comte d'Embden, et continuer le progrès qu'il a commencé contre les Suédois, vous suppliant de témoigner de votre part la bonne correspondance que requérez de la mienne, afin que nous ayons tant plus d'occasions de vous servir, comme étant de vos Excellences, etc. GONÇALO FERNANDO DE CORDOVA. A Trèves, le 2e de juin.

LE ROI AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Il lui donne le commandement de l'armée envoyée contre Monsieur.

Mon Cousin, les pernicieux conseils de ceux qui ont ci-devant fait éloigner d'auprès de moi mon frère le Duc d'Orléans, l'ayant porté d'entrer dans mon Royaume avec quelques troupes pour tâcher d'en troubler le repos; j'ai résolu, pour prévenir les maux qui en pourroient arriver, et empêcher les excès et pillages que lesdites troupes commettent dans mon pays de Bourgogne, à la foule et oppression de mes sujets, d'y envoyer une armée pour les suivre et s'opposer à leurs desseins, et de vous en confier la conduite pour l'entière confiance que je prends en votre affection et fidélité, et la satisfaction que j'ai du soin et de la vigilance que vous avez toujours apportée dans les importants emplois qui vous ont été commis : dont j'ai bien voulu vous donner avis par la présente, afin que vous vous disposiez et teniez prêt pour partir incontinent après que vous m'aurez vu jeudi prochain à Toul, où je fais état de me rendre. Cependant je vous envoie l'état des troupes que j'ai destinées pour servir sous vous en madite armée; et comme vous devez prendre quelques compagnies de cavalerie dans celles que vous commandez à présent; j'ai estimé à propos qu'au lieu de les faire avancer par la Lorraine avec les autres qui y restent, suivant ce que mon cousin le Maréchal d'Effiat vous en dira de ma part, vous leur donniez ordre de s'acheminer présentement vers Langres, qui est le chemin qu'elles doivent tenir pour marcher du côté où sont les troupes de mondit frère. Au surplus, j'ai donné charge à mondit cousin de vous faire payer votre pension de la présente année, vous assurant que me servant comme vous faites, je suis obligé de prendre un particulier soin de ce qui concerne votre bien et avantage. Ce que remettant de vous confirmer encore de vive voix, je prierai Dieu, etc. Ecrit au camp de Saint-Mihiel, le 22e jour de juin.

1632. 22 Juin.

Signé : Louis. *Et plus bas :* Phélypeaux.

MÉMOIRES RÉPONDUS SUR LE VOYAGE QU'IL EST COMMANDÉ AU MARÉCHAL DE LA FORCE DE FAIRE.

1632.
29 juin.

RÉPONSES.

1.

Le Maréchal de la Force se tient grandement honoré de ce qu'il plaît au Roi lui faire paroître la confiance qu'il prend de son service, n'ayant rien de si cher au monde que de pouvoir témoigner à sa Majesté avec quelle fidélité il désire s'en acquitter.

1.

Le Roi lui a assez témoigné l'entière confiance qu'il prend en lui, et la satisfaction qu'il a de sa conduite et prudence, ce qui a convié sa Majesté de lui confier cet emploi.

2.

Il demande que si au commandement que le Roi lui fait sur l'occasion qui se présente, il ne seroit point nécessaire qu'il eût une Commission expresse scellée du grand sceau, pour mieux obliger tous les sujets du Roi, et les contraindre à toutes occasions de rendre l'obéissance qu'ils doivent à sa Majesté, se remettant néanmoins à tout ce qu'elle aura agréable?

2.

Il a été satisfait à cet article par le Pouvoir qui lui a été baillé.

3.

Savoir comment il aura à se conduire avec les Gouverneurs des provinces?

3.

Il a été jugé à propos qu'il commandera seul l'armée dans le Gouvernement de ceux qui ne sont point Maréchaux de France, et conjointement avec ceux qui ont

1632. 29 juin.

le titre d'Officier de la Couronne, ainsi que sa Majesté l'a fait entendre à MM. de Montmorency, Vitry et Créquy.

4.

Il suivra MONSIEUR *et ses troupes jusqu'à ce qu'il soit hors de la France; et si sur la frontière des étrangers il trouvoit occasion d'attaquer lesdites troupes, il en usera de la sorte qu'il a faite en la défaite du régiment de Mars.*

4.

Il désire aussi être éclairci si MONSIEUR sort hors de la France, ce qu'il aura à faire?

5.

Le Roi, sur les avis qu'il lui donnera, pourvoira à tout ce qui sera nécessaire pour déloger MONSIEUR *ou ses troupes des lieux qu'il pourroit avoir occupés.*

5.

Et au cas qu'il prît quelque établissement dans quelque province et s'emparât des places du Roi, que l'on considère qu'il y faudra lors une plus puissante armée et un grand équipage d'artillerie; il désire fort d'être en état de servir dignement sa Majesté?

6.

L'état des officiers d'armée qu'il a proposés, a été expédié, et suivant icelui sera pourvu à leur payement, et on enverra un commis de l'extraordinaire avec quelques fonds pour l'entretenement de l'armée.

6.

Cependant il est nécessaire de lui fournir un état des officiers d'armée dont il ne se peut passer, et pourvoir à leur payement; et pour cet effet, y envoyer un commis.

1632. 20 juin.

7.

Il pourvoira à cette dépense par le moyen du fonds qui lui sera envoyé ; cependant il tâchera de faire fournir le pain par les villes voisines des lieux où l'armée aura à passer, afin de pouvoir faire subsister les troupes à la moindre foule du peuple qui se pourra. M. de Machault, qui doit à présent être près de lui pour exercer la charge d'Intendant de la justice et des finances de ladite armée, pourra le décharger en quelque sorte de ce soin, et contribuer selon l'intelligence qu'il a, ce qu'il jugera être à faire en cette rencontre.

7.

L'infanterie étant jointe au corps de l'armée, il faudra de nécessité un munitionnaire pour fournir le pain, car le peuple est si épouvanté partout qu'il ne se trouve rien à la campagne.

8.

On a mandé aux Gouverneurs des provinces où il passera, de l'assister des munitions de guerre dont il aura besoin.

M. le Maréchal d'Effiat écrit aux lieutenants de l'artillerie de se rendre auprès de lui avec les autres officiers, et y servir ainsi qu'il leur ordonnera.

8.

Il sera aussi besoin lors qu'il y ait un officier de l'artillerie, avec l'équipage qu'il faut pour faire voiturer les munitions de guerre nécessaires.

9.

Il sait la somme qui lui a été ordonnée pour les parties

9.

C'est à considérer qu'ayant à suivre les troupes de Mon-

inopinées, qui suffira pour satisfaire à cette dépense.

Fait et arrêté au Pont-à-Mousson, le 29e juin. Signé : LOUIS. *Et plus bas :* PHÉLYPEAUX.

SIEUR, il sera du tout nécessaire d'envoyer des gens à la campagne pour être averti de la route qu'ils tiendront et des postes qu'ils prendront, de même dépêcher aux provinces et villes particulières pour leur donner avis selon les occurrences, ce qui ne se peut faire sans grande dépense avec infinis autres frais qui se font tous les jours. 1632. 29 juin.

LE DUC DE ROHAN AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Il se plaint d'être condamné à l'inaction. — Son armée manque d'argent.

Monsieur, j'apprends avec grand contentement l'heureux 30 juin.
succès des armes du Roi sous votre commandement; il me déplaît seulement que tandis que vous agissez tous si glorieusement, et même que S. M. s'y porte en personne, je sois oisif dans ces montagnes; et si ce n'étoit l'espérance que mon temps viendra, je me désespérerois : je l'attends avec impatience. Le sieur de Maubuisson, qui vous rendra la présente, vous dira l'état de ce pays, où nous n'avons pour le présent autre ennemi que la nécessité d'argent, et nos troupes ne courent autre fortune d'être défaites que par le manquement de payement. Si d'aventure vous vous trouvez en lieu où on en parle, je vous supplie de nous assister de votre faveur. Cependant je vous demande la continuation de vos bonnes grâces, et vous conjure de me croire à toute épreuve, etc. HENRY DE ROHAN. A Coire, ce dernier de juin.

LE ROI AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Ordre de suivre MONSIEUR et de lui barrer les passages en se plaçant entre son armée et l'Espagne.

Mon Cousin, ayant eu avis que mon frère, le Duc d'Or- 4 juillet.
léans, étoit passé au port Digoin avec ses troupes, et qu'il

1632. 4 juillet. fait état d'aller en Auvergne, ou de couler le long de la rivière de Loire pour entrer par le Forez dans le Vivarais et le Languedoc, afin d'y faire des soulèvements, et étant nécessaire d'empêcher que ce dessein ne réussisse à ceux qui sous son nom veulent troubler la France, je vous ai voulu faire cette lettre qui vous sera rendue par un courrier que je dépêche exprès à mon cousin le Duc de Montmorency sur ce sujet, pour vous dire que si mondit frère va en Auvergne, vous ne pourrez mieux faire que d'aller droit audit port Digoin où il a passé, soit pour lui couper le chemin de Mende ou du Puy s'il veut aller en Languedoc, soit pour au cas qu'il allât dans le Limousin ou dans le Poitou, le suivre par le chemin le plus court qu'il tiendra, selon la route que vous saurez qu'il aura prise.

Il sera donc à propos, en ce cas, que vous vous avanciez le plus tôt que vous pourrez avec votre cavalerie, faisant recueillir votre infanterie par un Maréchal de camp qui la mènera par après là où vous serez. J'estime pour cet effet que vous ne pouvez avoir une personne plus propre que le sieur de la Grange, qui commande à Bellegarde, auquel j'écris sur ce sujet, m'assurant qu'il s'acquittera dignement de cette conduite.

Mon avis est de plus, si mondit frère tire en Languedoc, que vous devez aller droit à Lyon, de là au Saint-Esprit, et puis après droit à Narbonne, pour vous mettre avec les forces que vous commandez, entre ses troupes et l'Espagne. Et cela étant, vous ferez partir les régiments qui ont ordre de s'assembler à Saint-Simphoren [1] le Château, près ma ville de Lyon, pour de là les faire descendre sur le Rhône, ou leur faire prendre telle autre route que vous jugerez nécessaire pour couper chemin à celles de mondit frère. Je donne ordre au sieur du Gué, de Lyon, de faire tous les frais pour la conduite de vos troupes, comme aussi de faire fournir les bateaux dont lesdits régiments auront besoin pour s'embarquer sur ladite rivière du Rhône. C'est ce que j'ai cru vous devoir dire, et ce que je désire que vous exécutiez avec diligence pour prévenir lesdites entreprises à ce qu'elles n'aient

[1] Saint-Simphorien.

aucune suite préjudiciable, me promettant pour cet effet que vous vous y conduirez selon votre prudence et affection accoutumée au bien de mondit service, ainsi que je vous y exhorte, et de m'informer soigneusement de ce que vous jugerez digne de ma connoissance. Sur ce, je prie Dieu, etc. Ecrit à Pont-à-Mousson, le 4e de juillet. *Signé :* Louis. *Et plus bas :* Phélypeaux. 1631. 4 juillet.

LE MARÉCHAL DE SCHOMBERG AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Exécution du traité de Liverdun. — Départ du Roi pour Saint-Dizier. — Le Maréchal s'avance avec de la cavalerie à la poursuite de Monsieur.

Monsieur, trouvant la commodité de ce commissaire du régiment de Vaubecourt, je ne la veux perdre sans vous dire que l'affaire de Lorraine a été heureusement achevée, et les trois places mises entre les mains du Roi. S. M. sera après-demain à Saint-Dizier, de là où je partirai avec un bon corps de cavalerie pour m'avancer en diligence vers vous, afin que nous puissions mettre les troupes de Monsieur entre nos deux armées, et nous joindre s'il en est besoin. Je crois que si nous sommes une fois à ses côtés, que nous aurons bientôt combattu ou dissipé ses troupes; car pour sa personne, nous la devons toujours honorer et respecter. Lorsque je m'approcherai de vous, je vous manderai de mes nouvelles; vous m'en ferez aussi, s'il vous plaît, savoir des vôtres, et me ferez l'honneur, etc. Schomberg. De Saint-Mihiel, ce 8e juillet. 8 juillet.

LE ROI AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Approbation de la conduite du Maréchal. — Le Marquis de la Force se jette dans Moulins. — Ordre de tailler en pièces ceux qui tenteront de passer en Languedoc ou autres lieux.

Mon Cousin, j'ai reçu votre dépêche du septième de ce mois, et vu bien particulièrement par icelle et par le mémoire qui y étoit joint, ce que vous avez remarqué de plus considérable depuis que vous vous êtes avancé dans ma province de Bourgogne, touchant les desseins que peuvent avoir les troupes de mon frère le Duc d'Orléans, qui sont maintenant à Vichy; de quoi je suis bien aise que vous m'ayez donné connoissance, louant la bonne diligence et conduite que vous tenez pour 11 juillet.

1632. 11 juillet. empêcher qu'elles ne fassent aucun progrès. Il a été très-à-propos pour prévenir l'entreprise qu'elles pouvoient avoir faite sur ma ville de Moulins, que vous y ayez envoyé le sieur Marquis de la Force, votre fils, pour se jeter dedans avec cent chevaux, afin de fortifier les habitants dans leurs bonnes résolutions, voulant croire que par ce moyen cette place sera conservée, et n'en arrivera aucun inconvénient préjudiciable à mon service. Je vous exhorterai donc de continuer d'agir avec le même soin, soit pour recueillir les troupes qui vous doivent joindre, ou pour suivre celles de mondit frère, en cas qu'elle voulussent passer dans le Vivarais et Languedoc, ou demeurer autres provinces; et s'il arrivoit qu'il retournât avec lesdites troupes pour entrer dans le Comté, vous vous y opposerez vigoureusement, et taillerez en pièces celles qui voudroient tenter le passage, me remettant sur votre prudence pour les autres occurrences qui peuvent survenir dans le cours de cet affaire, d'y pourvoir par les moyens que vous estimerez les plus propres et convenables à mon autorité. Cependant je fais partir de ce lieu mon cousin le Maréchal de Schomberg, avec mille chevaux et bon nombre de mousquetaires à cheval, qui s'avancera en diligence pour s'employer de son côté selon les ordres que je lui ai donnés, m'assurant que comme de votre part vous me servirez très-dignement en cette occasion, et ainsi que je le puis désirer de votre fidélité et affection en mon endroit, que de la sienne il fera le semblable; ce qui me donne sujet de croire qu'agissant l'un et l'autre d'une bonne correspondance, ceux qui s'efforcent de troubler le repos de mon Etat, se trouveront bientôt déchus de cette espérance. Vous continuerez de m'informer des choses que vous jugerez le mériter, afin qu'ensuite je vous fasse savoir ce qui sera de mes intentions; c'est ce que je vous dirai en réponse de votredite dépêche. Je fais état de partir demain de ce lieu pour m'en aller du côté de Paris, où je me pourrai arrêter quelque temps, si ce n'est que je reconnoisse qu'il fût à propos de porter ma personne aux lieux où elle pourroit être nécessaire pour faire encore quelque meilleur effet. Sur ce, je prie Dieu, etc. Ecrit à Saint-Dizier, le 11e jour de juillet. *Signé* : Louis. ***Et plus bas*** : Phélypeaux.

LE MARÉCHAL DE LA FORCE AU ROI.

Dispositions pour s'opposer aux desseins de Monsieur. — Arrivée de M. du Gué à Lyon.

Sire, depuis le départ du sieur de Nogent, j'ai travaillé à rallier les troupes, tant de la cavalerie que de l'infanterie, et à préparer toutes choses pour, sans perdre temps, pouvoir m'acheminer incontinent que nous aurions une connoissance certaine de la route que prendroit Monsieur, ayant toujours été en doute s'il tourneroit vers le Limousin ou vers le Languedoc; à présent plusieurs avis me sont venus d'Auvergne, qu'il est vers Saint-Flour et prend le chemin de Caudesaigues. L'on tient qu'il va en Rouergue et Languedoc. 1632. 12 juillet.

Je tenois les ordres pour les routes de nos troupes tout prêts, afin de ne perdre point de temps, de sorte que tout partira dès demain pour s'acheminer à Lyon, où tout a été aussi préparé, tant pour les bateaux nécessaires pour l'infanterie, que pour les étapes. M. du Gué, bien qu'indisposé, vient d'arriver présentement suivant le commandement qu'il en a reçu de votre Majesté, dont j'ai été très-aise, le reconnoissant fort digne et plein d'affection pour bien servir; il m'a assuré tout être en bon état. Ainsi, j'espère que toute l'infanterie arrivera le dix-huitième à Lyon, et sera embarquée le dix-neuvième ou le vingtième du courant au plus loin, et toute la cavalerie fera aussi bonne diligence, car je fais mettre tous leurs bagages dans des bateaux.

Je prends ce chemin sur le commandement que votre Majesté m'en fait par la lettre que m'a rendue le sieur d'Angenou, et qu'il est très-apparent que je puis plus utilement servir votre Majesté de ce côté-là, puisque M. le Maréchal de Schomberg avec son armée et l'assistance qu'il peut avoir par toutes les provinces, peut bien empêcher qu'il ne prenne aucun établissement dans le cœur du Royaume, mêmement si votre Majesté marche après, qui est le coup de partie. Ainsi, il importe surtout, selon mon avis, de s'opposer à ce qui pourroit venir du dehors, et qu'il ne se place en quelque frontière qui donnât moyen aux étrangers d'y avoir entrée et de s'y fortifier; de sorte que me jetant au delà de Narbonne, et côtoyant les frontières, je puis couper chemin et me tenir entre deux

1632 12 juillet. de ce qui pourroit venir du dehors et du dedans. Ledit sieur d'Angenou pourra représenter à votre Majesté l'état de toutes choses, et particulièrement celui des troupes que je puis avoir, qu'il seroit fort nécessaire de renforcer (ce qui se pourroit fort facilement par des recrues), pour servir plus dignement; car étant foible, il seroit périlleux de se jeter entre deux corps qui seroient plus forts que moi. J'espère, avec l'aide de Dieu, rendre un si bon devoir à tout ce qui concerne le service de votre Majesté, et aux commandements qu'il lui plaira me faire, qu'elle en demeurera satisfaite et moi honoré de ce glorieux titre, Sire, etc. Ce 12e juillet.

LE CARDINAL DE RICHELIEU AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Ordre de charger les troupes de MONSIEUR.

19 juillet. Monsieur, le Roi vous dépêchant ce courrier pour apprendre de vos nouvelles et savoir le lieu et l'état auquel vous êtes, je ne l'ai pas voulu laisser partir sans vous assurer par cette lettre de la continuation de mon affection et de mon service, dont je ne perdrai aucune occasion de vous donner des preuves, et pour vous dire que le plus grand plaisir que vous puissiez faire à S. M. est de charger les troupes de MONSIEUR, si vous le pouvez, avec les précautions que l'on doit apporter à la guerre, lesquelles vous savez bien pratiquer. Il n'est pas besoin de vous animer à apporter en cette occasion tout ce qui dépendra de vous; sachant le zèle et l'affection que vous avez au bien des affaires de S. M., je me contenterai seulement de vous dire qu'elle se promet que vous n'oublierez aucune chose de ce que vous estimerez devoir apporter avantage à ses armes. En mon particulier, je vous conjure de croire que je ferai valoir vos services lorsque j'en aurai lieu, et vous témoignerai en toutes occurrences que je suis, etc. LE CARDINAL DE RICHELIEU. De Monceaux, ce 19e juillet.

Dispositions à prendre pour attaquer MONSIEUR.

21 juillet. Monsieur, bien que je vous aie écrit hier, je ne laisse de reprendre la plume pour vous dire que le plus grand plaisir que vous puissiez faire au Roi est de vous mettre entre la

frontière et la tête de MONSIEUR, en sorte que donnant lieu 1632.
à M. le Maréchal de Schomberg d'attaquer ses troupes d'un 21 juillet.
côté, elles ne puissent, étant enfermées entre vous deux, éviter les armes de S. M. Je sais que vous êtes si résolu à continuer à faire en cette occasion ce que vous avez fait en toutes celles qui se sont rencontrées jusques ici pour son service, que ce seroit faire tort au zèle que vous y avez, de vous y convier davantage. C'est ce qui me fait finir cette lettre en vous assurant, etc. LE CARDINAL DE RICHELIEU. Du Bois-le-Vicomte, ce 21e juillet.

LE MARÉCHAL DE SCHOMBERG AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Il lui rend compte de ses opérations.

Monsieur, vous devez avoir reçu une dépêche que je vous 24 juillet.
ai envoyée par M. de Beauregard, aide de camp; celle-ci vous confirmera la même chose, qui est que je serai vers le trentième de ce mois en la Limagne d'Auvergne, et de là me résoudrai si je prendrai le chemin de Rhodez et Albi, où si je suivrai la route de MONSIEUR. L'on me donne avis d'Auvergne qu'il étoit aux environs de Mende, et qu'il a environ quatre mille chevaux, et espère bientôt quinze mille hommes de pied. Je ne crois ni l'un ni l'autre, et ferai le plus de diligence que je pourrai pour les voir. Sitôt que je serai en Languedoc, j'enverrai devers vous, et vous supplie d'en faire de même vers moi; car la communication de nos desseins peut faciliter de grandes choses pour le service du Roi. Honorez-moi de vos bonnes grâces, etc. SCHOMBERG. De Nevers, ce 24e juillet.

LE CARDINAL DE RICHELIEU AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Marche des Maréchaux de Schomberg et de Châtillon. — Le Roi s'avance pour les appuyer. — Nécessité d'étouffer la révolte à son commencement. — Trahison de M. de Montmorency. — Mort du Maréchal d'Effiat. — MM. de Bullion et Bouthillier Directeurs des finances.

Monsieur, rencontrant ce courrier qui va vous trouver, je 2 août.
ne puis que je ne vous conjure de vous avancer autant qu'il vous sera possible. Assurément le mal n'est point tel que vous pouvez penser d'abord dans le Languedoc, et il n'y a point

1632. de moyen d'empêcher qu'il ne croisse, qu'en faisant voir
2 août. l'autorité et les armes du Roi. Si vous avez seulement cinq mille hommes et mille chevaux, ou approchant de ce nombre, rien ne vous peut faire tête. M. le Maréchal de Schomberg s'avance tant qu'il peut; d'un autre côté, M. le Maréchal de Châtillon s'en va recevoir douze vieux régiments et cinq nouveaux qui reviennent d'Allemagne, avec quinze cents chevaux, pour aller droit à Beaucaire. Le Roi partira dans huit jours, pour s'en aller aussi droit aux ennemis par le Limousin et le Quercy, avec ses Gardes, ses Suisses, Navarre, Vervins, et huit cents chevaux. On désire mener cette affaire le plus chaudement qu'il se pourra, pourvu que vous et M. le Maréchal de Schomberg empêchiez, comme j'espère que vous le ferez, que les ennemis ne fassent grand progrès. Je ne crois point que les Huguenots ne demeurent dans leur devoir. Les villes que M. de Montmorency offre au service de Monsieur ne seront pas de si grande conséquence que l'on pourroit s'imaginer d'abord; pourvu que Narbonne ne se perde point, la trahison de M. de Montmorency ne sera pas suivie de grand effet. Nous avons fait tout ce que nous avons pu de deçà pour l'empêcher, je m'assure que vous et M. le Maréchal de Schomberg n'oublierez rien à même fin. Je crois aussi que vous n'aurez pas oublié à faire parler en passant au sieur de Peyrault[1], pour le faire contenir en son devoir; il n'aura jamais une plus belle occasion pour acquérir de l'honneur et faire sa fortune; autrement, et lorsqu'une armée sera arrivée, s'il donne la peine d'y envoyer exprès pour l'attaquer, il ne sera plus temps de penser à recevoir des effets de la bonne volonté du Roi, qu'on lui peut procurer maintenant. Vous nous tiendrez, s'il vous plaît, averti par toutes voies de ce que vous ferez, de ce que vous apprendrez. On écrit à M. du Gué pour vous faire trouver trois cents chevaux de canon à Lyon. Je vous prie faire l'impossible. Vous prendrez trois ou quatre couleuvrines en quelque ville que vous les trouverez, cela étant du tout nécessaire pour faire ouvrir les petites villes qui se voudroient porter à la rébellion. Au nom de Dieu, avancez-vous le plus que vous

[1] Gouverneur de Beaucaire.

pourrez, pour empêcher les levées des ennemis et leurs desseins. Il ne faut rien pour dissiper une faction à son commencement : si vous avez quelque avantage sur eux, cela est capable d'étonner grandement la compagnie. Assurez-vous, s'il vous plaît, etc. LE CARDINAL DE RICHELIEU. 1632. 2 août.

P. S. Je ne vous mande point le déplaisir que j'ai de la mort de M. le Maréchal d'Effiat, parce qu'il est extraordinaire ; le Roi l'a grandement ressentie, j'en suis outré en mon particulier. S. M. a mis en la direction des finances MM. de Bullion et Bouthillier. De Saint-Germain en Laye, ce 2e août.

LE ROI AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Même sujet. — Mesures prises par S. M.

Mon Cousin, j'ai reçu votre lettre du vingt-sixième du mois dernier, avec le mémoire qui y étoit joint, par lequel, comme aussi par le récit que m'a fait le sieur de Coulange que vous m'avez envoyé, j'ai appris ce que vous avez pu recueillir des avis qui vous sont donnés, de l'état des affaires de ma province de Languedoc, entre lesquels je vois que la perfidie du Duc de Montmorency vous a été confirmée. Je suis bien aise que vous m'ayez informé de toutes ces particularités ; et ce, d'autant plus que les maux se peuvent mieux guérir lorsque les causes en sont bien connues ; aussi me suis-je proposé, comme les suites de ceux qui se préparent seroient très-préjudiciables, de ne rien épargner pour en arrêter le cours, et même de porter ma personne sur les lieux, afin de faire ressentir à ceux qui en sont les auteurs, et les ont fomentés sous le nom de mon frère, le châtiment qu'ils auront mérité. Je pourrai partir d'ici dans douze ou quinze jours pour commencer mon voyage, après avoir pourvu à la sûreté des provinces de deçà, en sorte qu'il ne s'y passe pendant mon éloignement aucune chose qui puisse altérer le repos et la tranquillité de mes sujets.

J'estime que vous aurez maintenant rallié les troupes qui sont sous votre charge, et pris une bonne résolution sur les choses qui presseront le plus. Vous ne pouviez, selon mon avis, en faire une meilleure que d'aller à Nismes et Uzès,

1632. 2 août. que vous jugez n'être pas en très-bonne assiette, et parce qu'il est très-important de les assurer; aussi me veux-je promettre que vous y aurez si bien pourvu, qu'elles seront contenues dans l'obéissance avec les autres lieux circonvoisins.

Pour le regard de Narbonne, j'ai fait partir, il y a deux jours, le Baron de Chabanne, pour aller trouver mon cousin le Maréchal de Vitry, duquel il prendra les ordres nécessaires pour y conduire par mer, avec toute la diligence possible, un secours de vivres, hommes et munitions de guerre, qui soit capable de la fortifier et conforter les habitants dans leurs bonnes résolutions; ce que je veux croire qui sera exactement exécuté, et que par ce moyen cette place pourra être garantie d'inconvénient.

Il a été bien à propos que vous ayez dépêché à mon cousin le Maréchal de Schomberg pour lui donner connoissance des avis que vous recevez; vous continuerez de lui écrire souvent, afin de considérer les moyens que vous aurez à tenir pour vous opposer puissamment aux desseins qui se font contre mon service, soit en vous joignant ensemble ou agissant séparément, remettant à vous et à lui qui êtes proches des occasions, et en connoissez l'importance mieux que ceux qui en sont éloignés, d'en user ainsi que vous jugerez que l'avantage de mes affaires le pourra requérir.

Pour le regard de ce que vous me mandez, qu'il seroit nécessaire d'envoyer des Commissions pour lever des troupes dans la province, afin de prévenir en cela le dessein des factieux, je vous dirai qu'il en a été mis ci-devant entre les mains de mondit cousin le Maréchal de Schomberg, pour lever dix ou douze compagnies de cavalerie et autant de régiments, dont on se pourra servir si on juge qu'il soit à propos.

Par mes dépêches du vingtième et trentième du passé, je vous ai mandé ce qui étoit de mon intention, tant pour les recrues de l'infanterie et de la cavalerie, que sur les autres choses nécessaires pour la subsistance de vos troupes, comme aussi l'ordre que j'ai donné au régiment de Chamblé pour vous aller joindre. Vous aurez vu pareillement ce que vous aurez à faire observer touchant les différends qui naissent entre lesdites troupes pour les rangs et préséance, ce que je ne répéterai point ici.

Le marché pour le pain de munition a été fait; j'ai commandé que l'on fît partir au plus tôt le commis du munitionnaire et celui de l'extraordinaire de la guerre. Je ferai aussi pourvoir au prêt des soldats, s'il y a moyen; cependant la somme qui a été empruntée par le sieur du Gué étant bien ménagée, cet argent ira bien loin, et donnera lieu de faire un nouveau fonds pour subvenir aux dépenses de l'armée. Et parce que ledit sieur du Gué juge que sa présence sera nécessaire à Lyon pour y pourvoir, je trouve bon qu'il s'en aille aussitôt que le sieur de Machault sera arrivé auprès de vous. Je donnerai ordre de plus qu'il vous soit envoyé des officiers et des chevaux d'artillerie avec l'équipage nécessaire, sachant que dorénavant vous en pourrez avoir besoin pour vous faire passage et forcer les lieux qui ne voudront pas obéir. Ledit sieur du Gué fera lever à Lyon trois cents chevaux pour ladite artillerie, outre les quatre cents qui se lèveront en ces quartiers. C'est la réponse que je ferai à votre dépêche, vous exhortant toujours de me départir sur ces occasions, les preuves accoutumées de votre fidélité et affection en mon endroit, assuré que de ma part je conserverai la mémoire de vos services, pour les reconnoître en tout ce qui s'offrira pour votre contentement. Sur ce, je prie Dieu, etc. Ecrit à Saint-Germain en Laye, le 2e d'août. *Signé :* Louis. *Et plus bas :* Phélypeaux. 1632. 2 août.

LE CARDINAL DE RICHELIEU AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Ordre de s'assurer de la ville de Beaucaire et de prendre le château. — Le Maréchal de Vitry agira conjointement avec lui. — Le Roi porte au Parlement la déclaration contre les rebelles.

Monsieur, je ne vous puis dire le contentement que le Roi a de la façon avec laquelle vous vous portez pour son service en la province que vous êtes; il vous prie de n'oublier rien de ce que vous pourrez pour conserver la ville de Beaucaire et prendre le château. Et d'autant que vos incommodités ne vous permettent pas de pouvoir être partout, S. M. désire que M. le Maréchal de Vitry se joigne avec vous pour agir conjointement et tour à tour, comme MM. les Maréchaux de France ont de coutume. 9 août.

1632. 9 août. Elle désire aussi que vous fassiez faire levée dans les Cévennes et lieux circonvoisins, de quatre ou cinq régiments de cinq ou six compagnies chacun, pour son service. S. M. va le douzième de ce mois au Parlement porter la déclaration contre ceux qui se sont révoltés contre elle, et part le lendemain pour aller droit à Beaucaire et à Bagnols, où elle espère qu'elle trouvera la besogne faite par votre diligence et celle de M. le Maréchal de Vitry.

Elle vous prie de trouver l'invention d'y mener du canon, afin de les réduire promptement à la raison; en mon particulier, je vous en conjure autant que je puis, et de croire que je suis, etc. LE CARDINAL DE RICHELIEU.

P. S. Si vous pouvez faire quelque entreprise sur les troupes de MONSIEUR, la moindre défaite ruineroit son parti. De Paris, ce 9e août.

LE ROI AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Condamnation du Vicomte de Lestrange et des officiers de son régiment. — Ordre à la Force d'assister la justice en cette occasion.

25 août. Mon Cousin, le Vicomte de Lestrange ayant encouru les peines portées par mes déclarations faites contre ceux qui adhèrent aux factions présentes, et ne voulant différer à lui faire recevoir le châtiment que mérite le crime de rébellion, qu'il a commis par les entreprises qu'il a faites contre mon autorité et le repos de mon Etat, j'ai par ordonnance signée de ma propre main et mes lettres patentes sur icelle, condamné ledit Vicomte de Lestrange, les capitaines, lieutenants et enseignes de son régiment, qui ont été pris prisonniers avec lui, à avoir la tête tranchée, et les sergents et soldats aux galères perpétuelles. Et envoyant ladite ordonnance et lettres patentes au sieur de Machault, Conseiller en mon Conseil d'Etat, Maître des Requêtes ordinaire de mon Hôtel et Intendant en la justice, police et finances en l'armée qui est sous votre charge, pour les faire exécuter, je vous ai voulu faire cette-ci pour vous en donner avis et vous dire que vous ayez à départir toute assistance et main-forte audit sieur de Machault, pour l'effet de ma volonté, afin qu'il n'y

soit apporté aucun retardement. Sur ce, je prie Dieu, etc. Ecrit à la Charité, le 25e d'août. *Signé* : Louis. *Et plus bas* : Phélypeaux. 1632. 25 août.

LE MARÉCHAL DE SCHOMBERG AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Après avoir conduit Montmorency à Lectoure, il marche droit à l'armée du Duc d'Orléans.

Monsieur, je reçus la lettre dont vous m'avez honoré, du neuvième de ce mois, avec très-grande joie d'y apprendre les bonnes nouvelles de votre santé, et le bon état où vous allez être pour servir le Roi. Pour moi, je commence aussi à grossir mes troupes et aurai bientôt huit régiments et augmentation de cavalerie. Je viens de conduire M. de Montmorency dans Lectoure, où je le crois bien en sûreté, et m'en revas droit où j'apprendrai que sera l'armée de Mgr le Duc d'Orléans. Les avis que j'en ai, sont qu'elle s'est retirée entre Carcassonne et Béziers; mais il y a apparence que nous sentant approcher, ils viendront à nous : si cela est, j'espère que Dieu nous fera la grâce de nous en démêler aussi heureusement que nous avons fait la première fois. 17 septembre.

Je m'assure que Lunel et Pézenas ne se lairont point assiéger, de sorte que nous nous pourrons voir bientôt devant Béziers; j'en ai une extrême envie pour vous pouvoir témoigner, etc. Schomberg. Au camp de Toulouse, ce 17e septembre.

M. DE MINVIELLE AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Témoignages d'admiration et d'affection. — Joie des Protestants des honneurs conférés à M. de la Force.— Nouvelles du Béarn.

Monseigneur, je m'estimerois du tout indigne d'avoir été jamais connu de vous si sachant, avec toute la France, la bonne assiette où vos vertus et les signalés services par vous et messieurs vos fils rendus au Roi, vous ont colloqué auprès de S. M., je demeurois seul muet en ce recoin de montagnes, tandis que votre nom est publiquement célébré et dedans et dehors le Royaume. Je prends donc volontiers la hardiesse de vous rafraîchir la mémoire de votre ancien serviteur, et de vous 28 novembre.

1632. 28 novembre. protester, en cette qualité, que je participe bien avant avec tous vos serviteurs de deçà, à la joie qui nous revient de votre gloire et de la reconnoissance de vos mérites, par l'honorable emploi que S. M. vous donne en ses Conseils et en la conduite de ses armées, et par la charge de Maître de sa garde-robe, dont il lui a plu vous gratifier depuis peu à votre grande louange et au grand contentement de toutes nos Eglises, qui vraisemblablement en peuvent et doivent attendre quelque relâche de respiration. Loué soit Dieu de ce que d'un côté pendant l'éclair de ce dernier trouble qui a paru en notre voisinage, sa divine bonté a contenu nosdites Eglises dans les termes du devoir, et de l'autre, de ce qu'avec étonnement et plaisir tout ensemble, nous avons vu la guerre mourir en sa naissance, à quoi et votre valeur et votre sage conduite n'ont pas peu contribué. Le temps a bien été pour notre condition et été encore fort mauvais depuis votre séparation d'avec nous; mais mes affections à vous servir, priser et honorer, se sont toujours maintenues entières sans varier; car je puis dire et assurer sans feintise, que comme je prie Dieu du bon du cœur qu'il vous comble de ses bénédictions avec toute votre très-illustre famille, aussi suis-je plus que jamais et par inclination et par devoir, Monseigneur, etc. MINVIELLE. A Pau, ce dimanche 28e novembre.

ANNÉE 1633.

LE MARÉCHAL HORN AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Détails des opérations de l'armée Suédoise contre Aldringher et le Duc de Feria.

1633. 13 décembre. Monsieur, je reçois à beaucoup d'honneur la joie que vous me témoignez avoir par la vôtre du troisième du présent, des avantages que Dieu nous a donnés et donne journellement sur notre ennemi, m'affligeant du défaut des occasions et commodités de pouvoir vous en informer plus souvent. Vous aurez reçu depuis peu deux des miennes par le retour de celui de vos gardes que vous m'avez envoyé, desquelles vous aurez appris ce qui s'est passé entre l'ennemi et nous depuis que nous sommes passés le Schwartzwald jusqu'à ce que

nous sommes venus à Riedlingen. Alors le Duc de Feria et Aldringer étoient à Munderkingen et Emmerkingen, et faisoient réparer quelques ponts sur le Danube pour et à dessein d'y passer et aller joindre le Wallenstein, vers la Franconie, lequel s'avançoit déjà vers le Haut-Palatinat; mais nous leur avons fait perdre ce dessein lorsque nous sommes avancés à Erbach. Ils se retirèrent ensuite pour aller passer la rivière d'Iller à Brandenbourg, de quoi ayant eu avis, j'ai envoyé deux parties, une par Ulm, et l'autre par ledit Brandenbourg, de côté et d'autre de ladite rivière, lesquelles réussirent heureusement; car la première étant passée à Ulm, fit rencontre de deux cents cavaliers des régiments de Gonzague et Aldobrandin, qui étoient venus pour reconduire en l'armée une compagnie d'infanterie qui étoit à Vissenhorn, lesquels ils mirent en déroute et tuèrent entre plusieurs, deux capitaines de cavalerie, et firent prisonniers un major et un jeune Comte Fougger; l'autre partie chargea le quartier des Cravates où ils en tuèrent environ soixante, et prirent un capitaine prisonnier et gagnèrent grand nombre de chevaux. Ensuite de quoi nous marchâmes toute une nuit avec notre cavalerie vers ledit Brandenbourg pour tâcher d'attraper et combattre l'ennemi à son passage de ladite rivière d'Iller, lequel, après la défaite susdite de ses Cravates, n'osant se fier de passer audit Brandenbourg, s'en alla plus loin passer à Egelsée où nous l'avons fait poursuivre par une forte partie, qui en tua environ deux cents de ceux qui demeuroient en arrière. Nous passâmes cependant ladite rivière avec de la cavalerie audit Brandenbourg, et fîmes passer l'infanterie à Kirchberg, et avons pris quartier en ce lieu de Vissenhorn, où nous avons logé l'infanterie, et entre ledit lieu et Memmingen, notre cavalerie, proche de l'ennemi, qui y étoit aussi logé: lequel le lendemain nous voulûmes aller attaquer, ayant marché à cet effet plus de deux heures; mais il se retira à la faveur des montagnes vers Kaufbeuren, tellement que ne le pouvant poursuivre avec notre gros, nous y envoyâmes une forte partie, laquelle au village d'Appfeltranger, proche Mindelheim, chargea et défit entièrement le régiment de Gonzague, qui étoit en garde, et les Cravates en ayant eu l'alarme, se sauvèrent promptement de leurs quartiers, qui n'étoient

1633.
18 décembre.

1633. loin de là, où ils laissèrent tout leur bagage. Nous avons ap-
18 décembre. pris par les prisonniers, que lesdits Duc de Feria et Aldringer passent la rivière de Lech pour aller en Bavière; nous n'avons pas jugé à propos de les suivre à cause du pays, qui est montueux et trop favorable pour eux. Nous avons envoyé toutefois une forte partie vers Augsbourg pour reconnoître leur contenance et dessein, qui est, comme je crois, de tâcher de se joindre encore au Wallenstein, par Ingolstadt ou Passau. Cependant le Duc Bernard de Weimar après avoir fait plusieurs progrès considérables de ce côté-là, tant à cause de la venue du colonel Strozzi, que ledit Wallenstein a envoyé avec quelques troupes pour secourir la Bavière et empêcher sa conjonction avec les paysans de la Haute-Autriche, que pour l'approche desdits Aldringer et Feria, et incommodité présente de la saison, ayant muni de garnison ses places conquises, se retire avec son armée hiverner dans le Haut-Palatinat pour garder cette province et nous pouvoir joindre plus commodément ensemble, si le cas le requiert.

Voilà, Monsieur, comme par la grâce de Dieu, nous avons incommodé et traversé l'ennemi en ses desseins et entreprises, et assuré ce pays le long du Danube; ainsi qu'aussi nous nous assurons de tout le delà du Rhin sur les armes du Roi, et l'affection et résolution, Monsieur, que vous me mandez avoir, de vous opposer à tout ce qu'y voudroit entreprendre l'ennemi. Ce qui sera encore un plus ample sujet d'obligation avec tant d'autres que nous vous avons, et moi particulièrement d'être à jamais, etc. GUSTAVUS HORN. Du camp de Vissenhorn, ce 18 décembre.

Même sujet.

25 décembre. Monsieur, j'ai été extrêmement réjoui d'apprendre par
4 janvier. votre lettre, et de la bouche de M. de Miré, le soin et la bonne résolution que sa Majesté a pris, et de l'ordre qu'elle vous en a envoyé, d'avancer et employer ses armes pour la sûreté du delà du Rhin, et secours de notre parti. Je ne vous saurois exprimer suffisamment combien la Couronne de Suède et alliés s'en ressentent obligés à sadite Majesté d'avoir en grande considération son intérêt particulier en

toutes occasions, et en grand honneur son alliance royale, puisqu'ils en reçoivent de telles faveurs et avantages; je ne doute point que cela ne fasse aussi perdre courage et toute espérance aux ennemis communs de pouvoir effectuer ou entreprendre même aucune chose de ces côtés-là. Je vous ai fait savoir par ma dernière de Vissenhorn comme l'Aldringer et Féria étant poursuivis continuellement par nous, et après avoir reçu de grands dommages par plusieurs de nos parties, ont été contraints de se retirer vers Amberzée et sur le Lech, où par nos derniers avis nous apprenons qu'ils y sont encore joints ensemble; je ne sais si c'est de crainte qu'ils aient d'être attaqués par nous, ou qu'ils aient encore dessein de tâcher de prendre ailleurs quartiers d'hiver de deçà le Danube, au cas que nous nous avancions vers Ratisbonne. Nous n'avons cependant, et jusques à présent, fait bouger notre armée des environs de Nordlingen, sans qu'il se soit passé autre chose, sinon qu'il y a six jours qu'environ huit ou neuf cents chevaux et dragons ennemis des garnisons de Biberach et lieux circonvoisins, s'étant assemblés, attaquèrent à Munderkingen quelques compagnies de cavalerie des nôtres, lesquels s'étant dégagés et retirés avec peu de perte en deçà du Danube, M. de Gassion, colonel françois, en ayant eu avis à Ehingen, avec quelque trente chevaux de son régiment qu'il put subitement ramasser, s'en alla à leur secours, et retournèrent ensemble au delà du Danube contre les ennemis qu'ils trouvèrent en campagne et en bataille ; et combien qu'eux ne fussent qu'environ cent cavaliers, et les ennemis six ou sept fois en plus grand nombre, ils les chargèrent néanmoins et défirent, en tuèrent sur la place une centaine, et emmenèrent plus de soixante prisonniers, leur colonel, appelé Viston, s'étant à peine sauvé fort blessé; ledit colonel de Gassion et les François ayant acquis beaucoup d'honneur en cette généreuse action. Nous attendons de voir la contenance de l'ennemi, suivant laquelle ou nous marcherons contre, ou nous donnerons à nos troupes repos et quartier d'hiver. Je m'en vas entre ci et Ratisbonne pour m'aboucher avec le Duc Bernard de Weimar, et prendre conseil et résolution avec lui sur les occasions qui se pourroient présenter. Le Wallenstein ne bouge encore de la Bohême, ayant

1633. 25 décembre.

1633. envoyé le colonel Galas avec une partie de ses troupes au
25 décembre. secours de Francfort-sur-l'Oder, qui étoit assiégé par Arnheim, lequel a levé le siége. J'avois bien dit à M. de Miré, lorsque l'armée de l'ennemi étoit encore dans le Sundgau et Brisgau, qui avoit la commodité du pont de Brisach pour passer et repasser le Rhin, et qu'il nous falloit aller passer bien loin par le pont de Strasbourg, que j'eusse fait faire un pont à Rhinau, ou au-dessus vers Brisach, pour joindre ou faire passer plus commodément le secours que nous vous demandions alors. Mais à présent que les affaires sont changées, l'ennemi s'étant retiré, n'ayant laissé en ce pays-là que la garnison de Brisach et quelques autres à Fribourg et ailleurs, pour lesquelles tenir en bride M. le Rhingrave Othon Louis y est retourné avec sa cavalerie; au cas néanmoins qu'une conjonction fût nécessaire, si l'armée ennemie retournoit et entreprenoit de ce côté-là, ce qu'il n'y a pas d'apparence qu'elle fasse cet hiver, on se pourroit servir du pont de Strasbourg.

J'ai fait depuis peu un voyage à Francfort, vers M. le grand Chancelier, lequel j'ai sollicité de ce que vous m'avez écrit quelquefois, touchant la restitution au Duc de Lorraine de Saint-Hippolyte, lequel m'a dit que, combien que ladite ville ait été prise sur ledit Duc auparavant qu'il se fût mis en la protection du Roi, néanmoins pour le respect qu'il porte à sa Majesté, qu'il donneroit ordre au plus tôt de ce faire et exécuter; s'étudiant de tout son pouvoir de donner toute sorte de satisfaction et contentement à sadite Majesté.

Quant au reste, Monsieur, je me rapporte à ce que vous en écrit particulièrement ledit M. de Miré, en ayant ensemble amplement communiqué. Je tâcherai de ma part d'entretenir toujours la bonne correspondance que les intérêts unis et communs des deux Couronnes et alliés requièrent entre nous ès occasions présentes, en vous mandant par toutes commodités tout ce qui le méritera, et de m'entretenir aussi par tous devoirs de services dans le bonheur que j'ai d'être, etc. GUSTAVUS HORN. De Wallestorn, ce 25e décembre 1633, ou 4e janvier 1634.

ANNÉE 1634.

M. DE BRASSAC AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Injonction à M. de Lorraine de licencier ses troupes. — La Princesse de Phalsbourg assiégée par les Suédois.— Marche du Cardinal Infant.

Monsieur, j'ai reçu celle qu'il vous a plu m'écrire par votre garde; j'avois déjà appris comme quoi vous aviez fait exécuter l'affaire de Sirck, lequel est parfaitement bien allé. Quant aux troupes de M. de Lorraine, il m'envoya ici le même exempt qui vous étoit allé trouver, pour me demander un consentement par écrit de licencier ses troupes, à quoi je répondis que j'estimois bien, que comme vous lui aviez dit, qu'il feroit plaisir à S. M. de les congédier, mais que ce consentement par écrit (que je ne croyois pourtant pas nécessaire) devoit être du Roi ou de vous; maintenant on n'est plus en ces termes, car le Roi lui a spécifié sa volonté par le retour d'un gentilhomme qu'il lui avoit envoyé, laquelle est qu'il vous envoie sesdites troupes, et les paye ou qu'il les licencie. Je vous écrivis hier, Monsieur, comme madame la Princesse de Phalsbourg m'avoit prié de vous mander qu'elle étoit assiégée par les Suédois; je ne sais si ce n'étoit point pour disposer des excuses, afin de ne congédier point cesdites troupes; toutefois l'on assure que les Suédois y ont été; vous le pourrez mieux savoir. 1634. 12 janvier.

Pour le voyage de M. d'Arpajon, je crois que M. l'Electeur de Trèves s'étoit bien avancé; ces messieurs qui sont sur les lieux, sont bien plus croyables que lui.

Il est vrai que *ss*[1] a tenu conseil pour s'éloigner, mais enfin il s'est résolu d'attendre; *Salomon*[2] a écrit à *Denis*[3] qu'il sût si *Calisto*[4] lui veut donner contentement sur l'affaire de *Jacob*[5]; et suivant un mémoire que *Daniel*[6] a envoyé à *Ménassès*[7], lequel est un peu long, demandant éclaircissement sur les affaires de *Lisis*[8], *Antoine*[9] est allé vers *ss*[10]; je ne sais ce qu'il répondra, et s'il ne résoudra point de faire ce qu'on avoit dit à *Félix*[10] qu'il avoit déjà fait, je ne le crois pas.

[1] Lorraine. — [2] Le Roi. — [3] Brassac. — [4] Lorraine. — [5] Monsieur. — [6] Le Roi. — [7] Lorraine. — [8] La Princesse Marguerite. — [9] Miremont. — [10] La Force.

1634. 12 janvier. Le bruit a couru que le Cardinal Infant étoit passé, et même M. de Lorraine a fait mettre en prison l'Intendant de ses postes qui ne l'en avoit point averti; depuis, on m'a assuré que ce n'étoit pas lui, mais un Seigneur allemand qui alloit à Bruxelles.

Je ne faudrai point d'écrire samedi pour notre affaire, afin qu'il soit poursuivi vivement, volontiers que l'éloignement du Conseil (le Roi étant à Chantilly), le pourroit retarder.

Je suis bien marri de votre indisposition, et prie Dieu qu'il vous l'ôte, demeurant, etc., etc. BRASSAC. Nancy, ce 12e janvier.

M. DE GURON AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Disgrâce de M. des Coutures. — Le Roi au Parlement. — Rappel de MONSIEUR. — Diminution des impôts. — Accusation de rapt contre le Cardinal François de Lorraine.

18 janvier. Monseigneur, le pauvre M. des Coutures s'en retourne sans remède à son mal. On croit que ce qu'il vous écrivoit innocemment, a été un dessein de vous émouvoir à faire plainte au Roi, du peu de soin de son grand Maître en ce qui regarde sa charge, sur quoi on ne veut plus qu'il serve. C'est un homme d'honneur, et qui peut fort bien et utilement servir; je m'en suis voulu mêler, mais j'ai été arrêté tout court, on n'a pas voulu que j'en allasse plus avant. Il a de quoi faire un bon service dans une occasion, car il a esprit, jugement et courage.

Aujourd'hui le Roi est entré au Parlement et M. le Cardinal avec lui, du tout guéri. Sa journée sera fort remarquée à l'avenir; il s'agit de rappeler MONSIEUR et les siens fors et excepté, ce me semble, la Vieuville, le Coigneux, Monsigot, le Coudray et Fargis, et ce dans six mois, avec abolition générale de toutes les choses passées; mais aussi en cas qu'on ne reçoive cette grâce, il y a de grands périls pour l'avenir.

On soulage le peuple de douze millions; on ordonne de grands tours par les provinces. Bref, il se fait une action bien contraire à celle des Rois précédents; ils n'entroient dans leur Parlement que pour des Édits à l'oppression du peuple,

et ceux-ci sont pour son soulagement et pleins de témoignages de la bonté du Roi, qui parmi tant d'orages et d'ennemis, songe au bien, repos et soulagement de son Royaume. 1634. 18 janvier.

Le Parlement a intenté l'action de rapt contre M. de Lorraine. On parle fort diversement, car on dit qu'il brouille toujours tout. Je vous supplie très-humblement de me montrer votre grâce et faveur à tirer raison de l'outrage fait à mon fils; sachant de quelle troupe étoient les assassins, il me semble que c'est assez pour en demander raison aux chefs; on me dit ici qu'ils sont de la compagnie d'Offlans ou de Mercy. Si cela se sait, Offlans a du bien dans le Barrois, sur lequel on aura recours. J'espère cette grâce de votre bonté; cependant nous attendons avec impatience le succès de votre voyage, et moi particulièrement l'occasion de vous témoigner que je suis, etc. GURON. A Paris, ce 18e janvier

---

LE MARÉCHAL DE LA FORCE AU ROI.

Capitulation de Saverne et de Haguenau.

Sire, j'envoie mon fils d'Eymet vers votre Majesté pour lui porter la capitulation faite par l'ordre du Marquis de la Force avec le Comte de Salm pour Saverne et Haguenau, qui lui fera entendre particulièrement tout ce qui s'y est passé; en quoi il plaira à votre Majesté me faire l'honneur de m'adresser ses commandements. 1er février.

Le Marquis de la Force me mande qu'il travaillera puissamment à fournir les vivres et munitions nécessaires. J'espère, avec l'aide de Dieu, qu'il rendra bon compte de tout à votre Majesté, pour laquelle je supplie Dieu qu'il lui plaise, Sire, etc. Ce 1er février.

MÉMOIRE POUR M. LE MARÉCHAL DE LA FORCE.

Ledit sieur Maréchal saura que le Roi aura bien agréable qu'ensuite du succès arrivé par sa bonne conduite en la réduction de la ville de Haguenau et du château de Hobard, il tâche de lui rendre le même service pour la ville de Brisach. 10 février.

S. M. se remet aux moyens que ledit sieur Maréchal estimera plus convenables pour arriver à cette fin, comme étant

1634. plus proche de ces quartiers-là, et ayant plus de connois-
10 février. sance de ceux qui peuvent y avoir des habitudes.

S M. estime qu'il seroit bien à propos de faire entendre au Comte de Salm, par quelque homme capable, et auquel il puisse prendre confiance, qu'il ne faut pas douter et que l'on est bien averti que les Suédois mettront dans peu de temps le siége devant cette place, maintenant qu'ils ne voient plus d'apparence qu'elle puisse être secourue après la mort du Duc de Feria et la dissipation de son armée; et dans le déclin où sont les affaires de l'Empereur, que quand le siége y sera mis une fois, ils ne pourront éviter à la longue l'accident de Philippsbourg, et qu'ils feront beaucoup mieux de prévenir cet inconvénient en remettant cette place au dépôt du Roi, ainsi que Haguenau, sous les mêmes conditions de la rendre à l'Empereur par un traité de paix, préservant par ce moyen tous les pays voisins dudit Brisach, de l'un et de l'autre côté du Rhin, d'être exposés au péril que la Religion catholique et l'autorité de l'Empereur en soient bannies pour toujours.

Pour faciliter ce dessein, ledit sieur Maréchal peut assurer que S. M. fera bailler comptant, soit audit Comte de Salm ou à celui qui commande dans Brisach, et à ceux que ledit Comte jugera mériter récompense pour ce sujet, une notable somme d'argent jusques à cinquante ou soixante mille écus, et plus s'il le falloit; ce que ledit sieur Maréchal ménagera en telle sorte, qu'il se réservera à lui seul la connoissance de cette somme, de peur que les entremetteurs ne s'engagent à plus qu'il ne seroit besoin, sans avoir égard à la disposition des esprits et à la juste nécessité. Toutefois ledit sieur Maréchal pourra faire donner parole audit Comte et ses autres adhérents, de ladite somme ou de plus grande, si ledit sieur Maréchal juge qu'il le faille ainsi, et qu'il y ait sujet de croire que ledit Comte et ses amis marchent sincèrement, et aient la volonté et le pouvoir de remettre ladite place.

Ledit sieur Maréchal aura aussi égard que cet affaire soit conduit avec telle prudence et secret, que les Suédois ou autres Protestants n'aient connoissance que le Roi ait ce dessein, ou au moins qu'on le puisse nier sans preuve suffisante.

S. M. recommande fort particulièrement audit sieur Ma-

réchal qu'il fasse mettre un ordre bien exact dans Haguenau et Hobard, et Saverne quand cette ville sera en l'obéissance de S. M., à ce que la discipline entre les gens de guerre soit bien observée, et que l'on donne sujet aux Catholiques voisins de se louer de ses troupes par le bon traitement qu'ils en recevront. Il faut aussi acquérir la bienveillance de la Noblesse proche desdits lieux, et leur donner assurance que S. M. ne désire que leur conservation, et ne prétend accroître ses Etats, mais se joindre avec eux pour les maintenir en la possession de leurs biens et franchises, et principalement en ce qui regarde la Religion catholique, en quoi il faut éviter que les Protestants n'aient fondement de se plaindre que S. M. préfère les Catholiques à eux, même en ce qui regarde les intérêts temporels, étant à propos de leur faire connoître que l'on ne le fait que pour garder la capitulation qu'elle a faite en recevant lesdites villes, et les retirer de la dépendance d'Espagne. 1634. 10 février.

Il ne faut pas aussi manquer à prendre garde que les troupes qui seront dans lesdits lieux de Haguenau, Saverne ou autres, n'apportent point de dommage aux terres et biens des habitants de Strasbourg, et autres villes et châteaux appartenant à la Noblesse protestante, quand même il seroit besoin de mettre garnison en quelques lieux pour la sûreté des passages et des avenues.

Ledit sieur Maréchal tiendra correspondance, et fera que les commandants dans lesdites places, de la part du Roi, l'aient aussi avec le sieur de l'Isle, Résident pour S. M. dans Strasbourg, auquel S. M. écrit pour ce sujet, afin qu'il s'y comporte selon que requerra son service.

Ledit sieur Maréchal saura que ledit sieur de l'Isle a un accès particulier avec le Comte de Salm et le Chancelier de l'Evêché de Strasbourg, et qu'il pourra servir pour ménager avec eux ladite affaire, si ledit sieur Maréchal n'a en main des personnes plus propres pour cette entremise. Il faut témoigner de la part du Roi grande confiance auxdits sieurs Comte et Chancelier, et les assurer de pensions s'ils en veulent prendre.

Si les Impériaux veulent remettre au Roi Rouffach, Thann et Béfort, ledit sieur Maréchal les pourra accepter, s'il juge

1634. 10 février. que ces lieux-là puissent être conservés contre de médiocres troupes, et qu'ils puissent servir à couvrir les autres places principales, et à élargir l'armée du Roi sans l'étendre par trop; et sur les doutes qu'il en pourroit avoir, il informera pleinement S. M. de l'état des susdites choses, afin qu'elle prenne ses résolutions plus mûrement; en sorte toutefois que ce délai ne puisse faire perdre quelque occasion considérable, si ledit sieur Maréchal le juge ainsi. Fait à Chantilly, le 10e jour de février. *Signé :* LOUIS. *Et plus bas* : BOUTHILLIER.

M. DE BRASSAC AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Négociations secrètes pour retirer la Duchesse de Lorraine des mains du Cardinal François.

17 février. Monsieur, je viens de recevoir celle qu'il vous a plu m'écrire en date du treizième du courant; vous aurez maintenant vu M. d'Espenan, et su par lui ce que la Duchesse [1] (Nicole) a mandé il y a longtemps au Roi; hier elle me manda qu'elle étoit tellement éclairée, qu'il n'y avoit point moyen qu'elle pût aller vers moi. Je me doutois toujours bien de cela; c'est pourquoi, ayant appris par ledit sieur d'Espenan que vous aviez charge de mettre garnison en tous les lieux de Lorraine, je jugeai que cela donneroit appréhension au Cardinal, et qu'il pourroit peut-être faire conduire la Duchesse ou à la Mothe, ou à Thionville, ou vers Luxembourg, et par ainsi, j'estimai que vous trouveriez à propos, vu ledit ordre, de mettre quelques troupes sur ces chemins, éloignées néanmoins de Lunéville pour ne donner aucun soupçon, et avec tel secret que le Cardinal n'en pût avoir aucun avantage, de peur même, non-seulement qu'on ne la transporte; mais de sa vie, de laquelle quelquefois l'on a eu appréhension. Je fais tout ce que je peux pour faire que la Duchesse puisse sortir de Lunéville sous quelque prétexte, et la faire venir à Nancy, suivant l'intention du Roi. J'ai mandé à S. M. ce que je vous avois écrit touchant cela, et je vous supplie encore d'éviter tout soupçon et garder le secret.

J'appris hier au soir que M. de Lorraine est à Thann, ou

[1] Tous les noms de lieux ou de personnes étaient en chiffres.

du moins y étoit vendredi. Je crois qu'ayant Lure à son commandement, il espère de tourner quand il lui plaira vers Besançon ou continuer son voyage en Bavière; pour ses troupes, elles sont toujours aux lieux où je vous ai mandé. Voilà, Monsieur, ce que je vous dirai maintenant, outre que je me suis extrêmement réjoui de Saverne et de Haguenau; je crois que le Roi et Mgr le Cardinal en auront reçu beaucoup de contentement. Je ne faudrai point de vous faire savoir ce qu'on me mandera touchant l'affaire ci-dessus. Je demeure sans cesse, après vous avoir baisé très-humblement les mains, etc. BRASSAC. A Nancy, ce 17[e] février.

1634. 17 février.

P. S. Monsieur, si vous revenez à Metz et rameniez l'armée de ce côté-là, il ne seroit pas bon d'envoyer des troupes sur les chemins que je vous écris, car ce seroit donner soupçon trop visible comme vous jugerez bien; mais si vous vous épandez partout ce pays, c'est en ce cas, car lors on ne sauroit rien soupçonner, ou bien que vous ayiez ordre de mettre garnison en tous les lieux de Lorraine.

Depuis tout ceci écrit, j'ai appris que M. de Lorraine est à Busan, dernier village de la Lorraine.

LE ROI AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

M. Isaac de Saint-Simon Gouverneur de Saverne.

3 mars.

Mon Cousin, j'ai fait expédier mes lettres patentes en forme de Commission, au sieur Isaac de Saint-Simon, gentilhomme ordinaire de ma chambre, pour commander dans la ville et fort de Saverne, et dans le château d'Hobard proche ladite ville, dont j'ai voulu vous donner avis par la présente, afin que vous donniez ordre au sieur de Perigart, lieutenant-colonel du régiment de Navarre, qui y commande à présent, de mettre lesdits lieux entre les mains dudit sieur de Saint-Simon, auquel mes gens de guerre, qui sont à présent en garnison en iceux, auront à obéir suivant mesdites lettres de Commission. La présente n'étant à autre fin, je prie Dieu, etc. Ecrit à Senlis, le 3[e] jour de mars. *Signé* : LOUIS. *Et plus bas* : BOUTHILLIER.

M. DE L'ISLE AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Plaintes des Suédois. — Assassinat commis par des cavaliers de Streiff. — Reprise de Prague. — Mouvement des Impériaux. — Succès du Maréchal Horn. — Diète de Francfort. — Reddition de Fribourg. — Meurtre de M. de la Haye.

1634. 23 avril.

Monseigneur, je vous ai par mes lettres du treizième du courant, donné avis de plusieurs plaintes que font les Suédois, non pas que je les approuve toutes ou que j'en fasse état, car pour la retraite qu'on a donnée à ceux qui s'en sont fuis, et ce qui s'est passé à Porentruy, je m'en moque et voudrois qu'il ne tînt qu'à en faire autant pour Brisach : mais il est véritable que je ne trouve point que nous ayions raison quelconque d'ériger les panonceaux du Roi dans Westhonen ni dans Eschau, qui sans contredit quelconque sont en la main et possession des Seigneurs de cette ville, et nullement compris au traité fait avec le Comte de Salm, ni dépendant des places ou Bailliages y mentionnés; et partant il y faut remédier sous quelque honnête prétexte, et cependant insister que l'exercice de la Religion catholique soit rétabli dans ledit Eschau, s'il a été intermis ou ôté comme on m'a dit : à quoi je ne faudrai de tenir la main.

Celles que votre Excellence à écrites à ces messieurs, les ont radoucis; et d'autant qu'ils avoient déjà envoyé ordre à leurs députés à Francfort pour y former leurs plaintes, j'ai fait en sorte qu'ils leur ont envoyé la copie de celle qu'ils ont reçue de vous, comme aussi de ce qu'il vous a plu m'en écrire, afin que si leur plainte a déjà éclaté, ils fassent entendre quelle est l'intention du Roi et le sentiment de votre Excellence là-dessus, et que les esprits qui pourroient avoir été effarouchés et conçu des sinistres impressions des intentions de S. M., soient remis et regagnés.

Quant à Munchoff, j'apprends que ce que M. de Perigal a dit est véritable, que ce n'est qu'une maison de plaisance qui a toujours servi à ceux qui ont commandé dans Saverne, et ne dépend d'aucun Bailliage, tellement qué le Bailly d'Obernesen, suédois, n'a point eu de juste sujet d'ôter les armes du Roi pour y mettre les suédoises, et pourtant on est très-bien fondé et ne doit-on supporter une telle supercherie.

J'ai écrit à M. de Saint-Simon, que puisque le Bailliage du Kochersberg est litigieux entre les officiers de Saverne et cette ville, et remis à la décision de S. M., il fera bien de donner ordre ~~que~~ comme le prétendu Bailly de cette ville n'entreprend aucun exercice de sa charge ni de faire aucun commandement audit Bailliage, pareillement aussi celui de Saverne et autres officiers n'entreprennent d'y commander, ni faire aucun acte de juridiction, ainsi que tout se passe simplement sous l'autorité du Roi et de son Gouvernement, jusques à ce que l'affaire soit vidé. Il m'a témoigné ne désirer rien plus que d'entretenir bonne correspondance avec ces messieurs, et ne leur donner aucun juste sujet de plaintes. 1634. 23 avril.

Nous sommes après à tirer raison d'une très-méchante action que dix-huit ou vingt cavaliers du régiment de Streiff ont faite pas loin de cette ville, ayant pillé, volé et blessé cinq cavaliers françois, dont même l'un est mort avant-hier. Les Seigneurs de cette ville ont à mon instance fait courir après eux; mais ils avoient déjà gagné pays : néanmoins, cela a servi pour apprendre qui ils sont et à qui ils appartiennent. J'ai écrit fort sensiblement à leur colonel, et demandé réparation du vol commis (qui monte à quatre-vingt et dix pistoles en argent, cinq chevaux, autant de casaques d'écarlate et quelques autres hardes), et justice exemplaire de l'assassin, lui donnant à entendre que si par subterfuges ou autres moyens il nous en frustroit et se rendoit protecteur d'une si méchante action, le bras du Roi étoit assez grand et le courage de ses Ministres et officiers par deçà assez bon et résolu, pour en tirer la vengeance et user de représailles sur les premiers qui se réclameroient de leur parti. Au reste, l'armée impériale, qui s'étoit jointe à celle de Bavière, et pris trois ou quatre villes à l'entour du Danube, même se préparoit pour assister Ratisbonne, a été rappelée en Bohême, où le Général Banier, suédois, est entré avec le Lieutenant Général de Saxe, Arnheim, et comme on dit, repris Prague.

Le Maréchal Horn triomphe en Souabe, et depuis peu a pris la ville de Memmingen, n'ayant plus en toute la province que Villingen qui ne soit à sa dévotion, vers laquelle il s'achemine.

La journée de Francfort n'a encore rien éclos : les délibé-

1634. 23 avril. rations y sont fort lentes, les députés de la Basse-Saxe et de l'Electeur y étant attendus. J'avois, y a huit jours, reçu ordre de l'aller trouver; mais il s'est, Dieu merci, présenté un sujet qui m'en exempte. Partout je serai toujours, etc. De l'Isle. Ce 23 avril.

P. S. Le Rhingrave, après la reddition de Fribourg, est allé devant Rhinfelden, petite bicoque au-dessus de Basle, sur le Rhin, qui le retient déjà quinze jours sans beaucoup d'effet. M. de la Haye, Envoyé du Roi, a été, lui quatrième, tué par douze Suédois, à demi-lieue de Basle.

Effet produit par les lettres du Maréchal. — Intolérance des Catholiques. — Echec du Rhingrave devant Rhinfelden. — Pertes des Suédois. — Réformes dans leur armée.—Levées en Italie. —Mission d'un agent espagnol près du Duc de Lorraine. — Défaite du régiment de Benicausen.

7 mai. Monseigneur, vos gracieuses lettres qu'avez écrites aux Seigneurs d'ici, et le sentiment qu'il vous a plu leur faire entendre et à moi sur cette dernière innovation faite à Eschau, a rassuré les esprits qui avoient été plus alarmés de cette action que d'aucune autre précédente, et ne sais comme cet officier de Saverne et le prêtre, sont été si inconsidérés de venir faire une telle action à une heure d'une puissante ville et d'un peuple irrité extrêmement contre le Comte de Salm, et tous ceux qui se réclament de lui. Et ne faut douter que si je n'eusse été par deçà, il en fût arrivé quelque désordre, et peut-être que tout ne se fût passé avec le respect dû au Roi, comme il a fait, le gentilhomme du village auquel on avoit attaché votre sauvegarde, n'ayant pas usé de tel respect, ains dès le lendemain détaché et protesté encontre. Ceux qui usent de telles surprises en votre endroit, devroient désormais considérer et apprendre qu'ils ruinent par ainsi le service du Roi, et augmentent grandement par leur zèle inconsidéré celui d'Espagne. Je persiste en ce qu'autrefois j'ai écrit à votre Excellence et en Cour: que les esprits bouillants, brouillons et bigots, ne valent rien par deçà. L'Empereur Charles-Quint trouva par son conseil de conscience, tout bon catholique qu'il étoit, d'envoyer en Italie trente mille Allemands, la plupart luthériens, faire la guerre au Pape Clément septième, saccager et piller la ville de Rome et tous les

monastères et églises, tuer trois Cardinaux, prendre prisonniers le Pape et dix-sept Cardinaux, et leur faire payer rançon de quatre cent mille ducats; et nous avons des gens si bigots qu'ils croient que le Roi doive faire la guerre à ses alliés pour la moindre église ou abbaye qu'ils auront prise sur leurs ennemis, qui en abuseroient plutôt que ceux-ci qui, pour le respect seul du Roi, y entretiennent l'exercice de la Religion catholique, et du reste du revenu s'en servent à se défendre contre l'oppression d'Espagne, au lieu que les autres ne s'en servoient que pour y établir la tyrannie et faction espagnole, et nous faire un jour la guerre comme ils ont fait autrefois, et nous en menacent encore s'ils peuvent venir à bout de leurs desseins. S'ils sont tant zélés à leur Religion, qu'ils se contentent et rendent grâces à Dieu et au Roi, que par son autorité et par le respect de son alliance, la Religion catholique est entretenue et conservée en tous les endroits et quartiers d'Allemagne, d'où autrement elle auroit été entièrement bannie, et qu'ils permettent que les revenus superflus, dont jouissent ces grands Evêques et Prélats d'Allemagne, la plupart parents, alliés et partisans de la Maison d'Autriche et d'Espagne, soient employés à la conservation de la liberté germanique, dont nos Rois ont été toujours les protecteurs et d'effet et de nom. Excusez, Monsieur, mon zèle qui pour n'être si bouillant que le leur, ne laisse d'être autant sincère et porté au service du Roi et au vôtre.

1634. 7 mai.

M. de Saint-Simon me témoigne être résolu de vivre en bonne intelligence avec cette ville, et ne leur donner aucun sujet d'ombrage; il semble même qu'il reconnoisse bien l'artifice des vieux officiers de Saverne, qui seroient très-aises de nous mettre en mauvais ménage les uns avec les autres, pour se prévaloir un jour de notre désunion contre tous deux.

Le Rhingrave est toujours devant Rhinfelden, petite bicoque au-dessus de Basle. Mercy commande dedans, et fait voir ce que vaut un vaillant homme dans une place, ayant fait perdre audit Rhingrave six semaines de temps, près de douze cents hommes en trois assauts mal donnés, et une bonne partie de sa réputation.

Les Suédois ne se sont point prévalus de l'accident de Wal-

1634. 7 mai. lenstein comme ils devoient, et n'en ont tiré aucun avantage, soit pour reprendre quelques places ou autrement; ains en ont perdu plusieurs au Haut-Palatinat et sur le Danube, même depuis peu Hœxt sur le Weser, où toute la garnison a été tuée. La quantité de leurs petits Généraux divise leurs conseils et leurs forces; c'est pourquoi on a résolu de les réformer et n'en avoir plus que quatre en Allemagne, à savoir: le Duc Bernard de Weimar pour la Franconie et Bavière; le Duc de Lunebourg (à qui le Landgrave de Hesse a volontairement cédé) pour la Westphalie et Basse-Saxe; Bannier pour la Silésie, Poméranie et Brandebourg; et le Maréchal Horn pour la Souabe et l'Alsace.

On fait de grandes levées en Italie. Antonio Sermente, espagnol, est arrivé à Besançon, qui apporte argent et lettres de change au Duc de Lorraine pour faire des levées, et maintient l'arrivée de huit mille Napolitains, et l'embarquement de quatre mille Espagnols à Barcelone, pour venir par deçà.

Le régiment de Benicausen, de deux mille cinq cents hommes, a été défait par celui de Kœnig, du Landgrave de Hesse, qui n'étoit que de douze cents. Je fais état de me rendre bientôt en Cour, s'il plaît à Dieu, m'étant excusé du voyage de Saxe où l'on me vouloit envoyer. Partout où je serai, faites état de moi comme, etc. De L'Isle. Ce 7e mai.

LE MARÉCHAL DE LA FORCE AU CARDINAL DE RICHELIEU.

Siége de la Mothe.

24 juin. Monseigneur, moi et les miens sommes trop heureux que votre Eminence nous fasse l'honneur de nous avouer pour ses très-humbles serviteurs; je la supplie très-humblement de croire qu'il n'y en a point au monde qui lui soit plus fidèlement acquis, lui rendant très-humbles grâces du soin qu'elle a daigné prendre de moi et visiter mon fils de Castelmoron sur sa blessure; c'est aujourd'hui le huitième jour; jusqu'ici il n'est survenu, Dieu merci, aucun mauvais accident; les chirurgiens en espèrent bien.

Votre Eminence aura pu voir par les dépêches des sieurs de Casaux et Arnauld l'état de notre siége; les grands efforts se font astheure par ceux de dedans, comme ils nous

voient si proches. Leur contrescarpe est si droite et si sablonneuse, que nos mineurs se trouvent bien empêchés au travail qu'il leur faut faire, et sommes contraints de prendre un peu de loin pour leur sûreté et se pouvoir garantir des artifices à feu et autres efforts que font ceux de dedans. 1634. 24 juin.

Ils ont commencé de travailler, mais sans doute il y courra du temps; cependant nous travaillons à faire une bonne batterie du côté de la porte, à un grand bastion, auquel j'apprends qu'il n'y a point de rocher, et ainsi l'un ne cessant pour l'autre, nous tâcherons d'ajuster nos attaques pour faire nos efforts de tous les côtés en même temps, soit des mines, soit de là batterie. Nous sommes obligés, pour favoriser ceux qui travaillent aux mines et appuyer la tête de nos tranchées, de maintenir les trois batteries qui ont été dressées pour cet effet; véritablement tout cela ne va pas aussi bien que je désirerois. Nos batteries sont de si grands attirails et auxquels il faut tant de munitions, qu'il y a beaucoup de peine à ramasser tout. Je n'en ai pu tirer de Nancy, sur les difficultés que M. le Comte de Brassac a représentées, comme j'ai écrit ci-devant; pour Verdun, j'avois demandé seulement mille boulets à M. du Fossé. Il m'a mandé qu'il n'en pouvoit fournir que sept cents. Par ma dernière dépêche, je donne avis de ce que j'ai envoyé chercher à Châlons et Verdun. Cela sera un peu long; nous avons trois de nos canons éventés, qui est un grand déplaisir, et un autre où il se trouve un boulet enfoncé dedans par force, sans poudre. Les quatre cents chevaux de trait et les officiers de l'artillerie qu'il plaît à votre Eminence me mander être envoyés, arriveront fort à propos. Tout ce voisinage fait grand bruit d'un secours qu'ils disent venir pour la Mothe, mais je ne vois rien encore de préparé à cela du côté de la Bourgogne et vers l'Alsace; il n'y a rien du tout qui en peut venir que vous n'en ayez grande lumière; quant au côté du Luxembourg, tout ce qui y est, est aussi trop foible pour rien entreprendre, s'il n'en vient du côté de la Flandre. Je viens de recevoir une lettre de M. de Bussy par laquelle votre Eminence pourra voir les troupes qu'il dit être de ce côté-là. J'avois jusqu'ici tâché de soulager tous ces environs pour ménager les vivres au besoin, maintenant j'ai cru qu'il étoit à propos de faire appro-

1634. 24 juin. cher ce qui étoit le plus éloigné tant cavalerie qu'infanterie, afin de nous tenir en état selon les occurrences; Picardie, Piémont et Navarre, je les mets à Neufchâtel, Médonville et Mirecourt. Je prie Dieu, etc. Au camp devant la Mothe, ce 24e juin.

M. DE FEUQUIÈRE AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Blessure de M. de Castelmoron. — Admiration des succès du Maréchal. — Nouvelles du siége de Ratisbonne. — Prise de Francfort sur l'Oder. — Mouvements et desseins des Confédérés. — Négociations avec la Diète de Francfort.

3 juillet. Monseigneur, celle-ci est pour vous témoigner avec combien de déplaisir j'ai appris la blessure de M. de Castelmoron; bien qu'en même temps ceux qui m'ont mandé cette mauvaise nouvelle m'aient assuré qu'il ne soit pas en hasard de la vie, ni même d'en être estropié, il ne se peut qu'elle ne soit accompagnée de très-grandes douleurs, qui ne vous mettent en peine; encore que de longtemps le chemin que vous leur montrez si souvent, vous doive assez préparer à recevoir quantité de semblables déplaisirs, desquels je prie Dieu qu'il vous garantisse au lieu où vous êtes.

Quoique les affaires de deçà soient en très-grand nombre et assez importantes pour ne penser à autre chose, on ne laisse pourtant d'y être fort soigneux de m'enquérir souvent de l'état du siége de la Mothe, et dans combien vous croyez la pouvoir emporter. Cette place est ici en si grande estime, que quand je leur dis qu'en sept jours vous avez été jusqu'à la contrescarpe et que vous travaillez déjà à la percer, ils ont de la peine à le croire; pour moi, Monseigneur, je vous avoue que la connoissant comme je fais, j'ai peine à le croire moi-même, et encore plus à douter que vous y soyez fourni de toutes les choses nécessaires pour la presser selon votre désir.

Pour ce qui est des nouvelles de deçà, nous n'avons que la continuation du siége de Ratisbonne, qui est toujours battu de quatre-vingts ou cent pièces de canon sans que le Roi de Hongrie ait pu encore emporter une redoute, à laquelle ils ont déjà donné sept assauts, où on fait état qu'ils ont perdu plus de quatre mille hommes. Il n'en a pas été de même du

côté de Silésie et Moravie, où Arnheim et Bavière ont pris Francfort sur l'Oder, Grosglokso et plusieurs autres places; de sorte que ne leur restant plus rien à faire, ils font état de donner une forte diversion en Bohême, leurs deux armées montant bien à trente-cinq mille hommes. De deçà, le Maréchal Horn et le Duc de Bernard, après avoir pris deux ou trois petites places pour faciliter le secours des vivres dans la Bavière et le long du Danube, font état de se joindre dans peu de jours ensemble pour faire lever le siége de Ratisbonne, ou forcer le Roi de Hongrie et le Duc de Bavière à donner bataille avant le passage des troupes d'Italie, au devant desquelles ils sont résolus d'aller. Pour ce qui est du côté du Landgrave de Cassel, après avoir mis en déroute les troupes de la Ligue (catholique), comme vous avez su il y a deux jours, ils ont entrepris divers petits siéges, assistés des quatre mille hommes de pied que les Hollandois leur ont prêtés, et continuent à tourmenter l'Electeur de Cologne, auquel il ne reste de la grande armée que la Ligue avoit faite, qu'environ deux mille cinq cents chevaux. Voilà, Monseigneur, l'état au vrai des armées de deçà.

1634. 3 juillet.

Pour ce qui est des affaires de l'Assemblée, elle traîne toujours dans les longueurs ordinaires des Allemands, lesquels ne laissent pourtant d'avancer toujours quelque chose. Je leur fis, il y a douze jours, ma proposition, après quoi ils travaillent à y répondre : j'espère que devant la fin de la semaine prochaine, je pourrai avoir quelque certitude de ce que S. M. aura à attendre touchant l'affaire de Philippsbourg, qui est l'article le plus difficile à arrêter avec eux, le reste y étant entièrement aux termes que le Roi le désire. J'ai tiré la ratification de l'alliance passée avec eux l'année passée, à laquelle j'espère amener dans huit jours les cercles de Haute et Basse Saxe et Westphalie, de sorte qu'il n'en restera plus un qui ne soit tellement lié à S. M., qu'ils ne pourront non-seulement faire aucun traité sans elle, mais même sans sa médiation; mais ce que j'en trouve le plus fâcheux, est que quoique l'on désire la paix, je ne crois pas qu'elle se puisse faire sitôt, les esprits de part et d'autre n'y étant pas encore assez bien préparés. C'est votre très-humble et très-obéissant serviteur Feuquière. De Francfort, ce 3 juillet.

M. DE BRASSAC AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Siége de la Mothe.

1634. 27 juillet. Monsieur, nous avons reçu ici avec une extrême joie la nouvelle que nous a apportée un enseigne de notre garnison, lequel est arrivé en cette ville il y a quelques heures, venant du camp devant la Mothe; il m'a dit l'effet du fourneau que vous aviez fait jouer, et comme ensuite on avoit vu en votre logis des députés pour traiter. Il me seroit impossible, Monsieur, de vous pouvoir témoigner ma joie et le contentement que cela me donne. J'attends la confirmation de ce que ledit enseigne nous a dit, avec les particularités, par ce qu'il vous plaira de m'en mander; cependant je loue Dieu de tout mon cœur, et le prie qu'il vous bénisse et augmente votre gloire en toutes les occasions qui s'en présenteront jamais.

Je vous envoie le mémoire expliqué, ainsi que vous l'avez désiré, par lequel vous verrez ce que le Duc de Lorraine se promettoit, qui sont pures baies, lesquelles maintenant sont fort hors de saison, et de la moutarde après dîner. Je vous baise mille et mille fois très-humblement les mains et suis, etc. BRASSAC. A Nancy, ce soir 27 juillet.

LE CARDINAL DE RICHELIEU AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Même sujet que la précédente.

2 août. Monsieur, vous me donnez la vie quand vous vous résolvez de pousser vertement l'attaque du bastion qui prendra la citadelle assurément; je vous supplie d'y faire l'impossible, car de là dépend le tout, et avançant ce travail extraordinairement, je ne suis pas sans espérance que nous puissions avoir la place dans votre semaine au plus tard; je vous assure que j'en voudrois avoir donné beaucoup et pour l'amour de vous et du service du Roi. Je vous envoie trois cents outils et m'en vais à la Péjousse; M. le Marquis de la Force aura soin, s'il vous plaît, de la garde que la cavalerie doit faire au camp, car M. d'Auriac vient à la Péjousse avec moi. Je vous prie que je sache ce soir le travail que vous pensez faire cette

nuit et quand vous serez attaché au bastion, car cela me console, et je me promets qu'il vous réussira quelque chose de bon si l'on y est bientôt. Cependant croyez, Monsieur, que je suis, etc. LE CARDINAL DE RICHELIEU. Ce 2e août, à six heures du matin, temps auquel j'ai reçu la lettre. 1632. 2 août.

LE ROI AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Prise de la Mothe. — Le Roi lui exprime sa satisfaction.

Mon Cousin, j'ai été bien aise d'apprendre par le Marquis de la Force, votre fils, les particularités de ce qui s'est passé au siége de la Mothe et à la réduction de cette ville sous mon obéissance, dont on m'avoit bien donné quelque avis un peu avant son arrivée, mais je n'y avois point voulu ajouter foi, et n'ai point voulu en publier la nouvelle que je n'en aie été assuré de votre part. Cependant je ne veux pas demeurer plus longtemps sans vous témoigner, comme je fais par cette lettre, l'entière satisfaction qui me demeure des soins, diligence et prévoyance que vous avez apportés en tout ce siége, et que je sais bien avoir extrêmement contribué à avancer beaucoup la prise de cette place. J'avois toujours bien espéré un pareil succès de mes armes sous votre conduite, sachant l'affection avec laquelle vous me servez, et l'expérience et suffisance que vous avez pour le faire avantageusement, dont vous venez de rendre des preuves si signalées en cette dernière occasion, de laquelle je reconnois fort bien la grandeur et l'importance; aussi veux-je vous assurer que j'aurai à grand plaisir de reconnoître ce service, et de vous témoigner par effets mon ressentiment et mon affection en toutes les occasions qui se présenteront pour votre avantage ou pour celui des vôtres. C'est le sujet de cette lettre, que je finis, priant Dieu, etc. Ecrit à Chantilly, le 4e jour d'août. *Signé :* LOUIS. *Et plus bas :* SERVIEN. 4 août.

Même sujet que la précédente.

Mon Cousin, le contentement que j'ai reçu du prompt et heureux succès du siége de la Mothe m'est trop sensible pour demeurer plus longtemps sans vous le faire connoître et vous

1634. 4 août. témoigner la satisfaction très-entière que j'ai de votre bonne conduite, qui a ajouté cette occasion à tant d'autres dans lesquelles vous m'avez donné de si véritables preuves de votre fidélité et affection au bien de mes affaires. Vous pouvez vous assurer que j'en veux conserver la mémoire, et que lorsque je pourrai vous faire ressentir ce qui est de ma bienveillance en votre endroit, je le ferai de très-bon cœur, tant envers vous que les vôtres. Sur ce, je prie Dieu, etc. Ecrit à Chantilly, le 4e jour d'août. *Signé* : Louis. *Et plus bas* : Bouthillier.

LE CARDINAL DE RICHELIEU AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Même sujet.

9 août. Monsieur, il m'est impossible de vous représenter le contentement que le Roi a reçu de la prise de la Mothe ; il est d'autant plus grand que cette place n'est pas, comme vous pouvez juger, de petite considération entre ses mains, ni peu utile au bien et avantage de ses affaires, et que S. M. avoit besoin, pour faire réussir une entreprise pareille à celle-là, d'une prudence et d'une conduite comme la vôtre. Elle vous témoigne si particulièrement par la lettre qu'elle vous écrit sur ce sujet, le gré qu'elle vous en sait et la satisfaction qu'elle a du soin et de la diligence que vous y avez apportée, qu'il seroit inutile d'y ajouter aucune chose ; aussi ne prends-je pas la plume à cette fin, mais bien pour vous faire connoître en mon particulier, ainsi que je fais par ces lignes, la joie que je ressens de cet heureux succès et de la gloire que vous avez acquise en cette occasion ; vous assurant que personne du monde ne sauroit prendre plus de part à ce qui vous touche que moi, ni qui soit avec plus de vérité que je suis et serai toujours, etc. Le Cardinal de Richelieu. De Royaumont, ce 9e août.

MÉMOIRE A M. LE MARÉCHAL DE LA FORCE, LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'ARMÉE DU ROI.

30 août. Le Roi, ayant considéré l'état des affaires d'Allemagne, le progrès des armées impériales par la prise de Ratisbonne

et de Donawert, l'entrée qu'elles ont faite dans la Franconie, et les avis qu'on lui donne de tous côtés du dessein qu'a le Cardinal Infant de passer en Flandre par l'Alsace ou par Cologne, comme aussi la foiblesse des armées commandées par le Maréchal Horn et le Duc de Weimar pour s'opposer aux desseins de leurs ennemis, et le mauvais état où se rencontreroient ses alliés si sadite Majesté ne témoignoit vouloir prendre soin de leurs affaires, elle a jugé à propos de donner ordre audit sieur Maréchal de la Force d'assembler son armée en diligence suivant le projet qui lui en est envoyé, laissant l'autre partie dans les lieux les plus commodes de la Lorraine, sous la conduite du sieur Marquis de la Force, à qui le Roi a commandé de partir dans deux jours. 1634. 30 août.

Le sieur Maréchal saura que le dessein du Roi est qu'il se tienne prêt pour s'opposer au passage du Cardinal Infant selon les ordres qu'il en recevra plus précis, et cependant qu'il avance ladite armée à deux ou trois petites journées du Rhin, au lieu qu'il jugera le plus commode pour la faire subsister entre Brisach et Coblentz, s'approchant de l'une ou de l'autre ville, selon les avis qui lui viendront de la route que prendra l'armée du Cardinal Infant, dont il aura soin d'être bien informé, et mandera souvent des nouvelles à S. M. de tout ce qui viendra de plus important à sa connoissance pour recevoir ses ordres selon les occurrences.

Ledit sieur Maréchal peut bien juger que celui que le Roi lui donne d'assembler son armée, est pour donner chaleur à nos alliés et jalousie aux Impériaux et Espagnols, de sorte qu'il ne se déclarera point de la charge que S. M. lui donne, mais il laissera à penser qu'il n'est pas là inutilement; que si les Suédois envoient devers lui pour savoir ce que S. M. lui a commandé de faire, il leur répondra généralement qu'ils doivent s'assurer de sa bonne volonté et du désir qu'elle a de procurer, en tout ce qu'il lui sera possible, l'avantage de ses alliés; que sa marche vers ces quartiers-là n'est que pour cet effet, et que de jour en jour il attend les commandements de S. M. plus précis, laquelle attend des nouvelles du sieur de Feuquière sur les résolutions qui se prendront par delà.

Cependant dès cette heure on mande audit sieur Maré-

1634. chal que si le Cardinal Infant passe dans l'Alsace, et que les
30 août. Suédois lui envoient trois mille chevaux et trois mille hommes de pied, il prenne un poste avantageux pour les combattre et le fasse actuellement si l'occasion s'en présente. Si les Suédois refusent ce secours, ce dont ledit sieur de Feuquière lui donnera avis, ledit sieur Maréchal en avertira promptement S. M. pour savoir ce qu'il aura à faire.

Pour faire connoître audit sieur Maréchal la confiance qu'on a en lui, et plus particulièrement les intentions de S. M., on lui envoie la copie du Mémoire qui a été dressé à M. de Feuquière sur les occasions présentes, ce qu'il tiendra fort secret.

S'il arrivoit que le Cardinal Infant, ou autre chef de sa part, envoie lui demander passage, il ne répondra autre chose, sinon qu'il n'a point d'ordre pour cela, et qu'il se faut adresser au Roi, et cependant tiendra ses troupes en bon état pour ne se laisser surprendre, et être plus prompt pour exécuter ce que S. M. lui commandera. Fait à Chantilly, le 30e jour d'août. *Signé :* Louis. *Et plus bas :* Bouthillier.

MÉMOIRE POUR M. LE MARÉCHAL DE LA FORCE.

25 septembre. Sur l'avis qu'on a reçu que le Cardinal Infant vient passer à Brisach avec dix-huit mille hommes, tant d'infanterie que de cavalerie, le Roi fait savoir audit sieur Maréchal que le dessein qu'il doit avoir en cette occasion est de s'opposer au passage dudit Cardinal autant qu'il le pourra faire avec sûreté; mais parce que si en l'état où sont les Allemands maintenant, la France avoit perdu un grand combat, les affaires seroient en mauvais état, l'intention du Roi est qu'au cas que ledit sieur Maréchal apprenne que ledit Cardinal passe à Brisach, il prenne un poste avantageux où les vivres lui soient assurés, et où il ne puisse être contraint à combattre si bon ne lui semble, et qu'il ne vît une évidence manifeste d'avantage; en quoi le but dudit sieur Maréchal doit aussi être de conserver tout ce qui est en la protection du Roi, et empêcher le passage de la Moselle sans s'exposer à une notable perte. Que si, en ce faisant, ledit sieur Maréchal peut

prendre quelque avantage sur les ennemis et leur donner un échec, ce seroit beaucoup pour la gloire des armes du Roi et pour l'état présent des affaires. 1634. 25 septembre.

On donne avis au sieur de Feuquière de ce qu'on mande présentement audit sieur Maréchal, avec ordre d'avertir les Confédérés de l'approche que les forces du Roi font du Rhin. Ce sera au sieur de Feuquière et aux Confédérés de faire la guerre à l'œil et voir si les troupes du Roi de Hongrie ou de Bavière se joignent si fortement à celles du Cardinal Infant, que les Confédérés n'aient rien à craindre au delà du Rhin, auquel cas ils pourroient envoyer quelque cavalerie audit sieur Maréchal de la Force s'il jugeoit en avoir besoin, ce dont il en avertira de son côté le sieur de Feuquière. Fait à Monceaux, le 25e jour de septembre. *Signé :* LOUIS. *Et plus bas :* BOUTHILLIER.

LE ROI AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Ordre de correspondre avec le Marquis de la Force pour agir de concert.

Mon Cousin, j'envoie présentement ordre au Marquis de la Force, votre fils, de faire acheminer dans la Lorraine les troupes qu'il commande sur les frontières de Champagne, sans attendre plus longtemps les deux régiments liégeois qui restent à lever, au cas que dans huit jours il n'ait pas de leurs nouvelles, et ne se soient pas mis en état de le joindre au lieu où il avoit eu ordre de s'avancer pour favoriser leur passage. Je lui ai ordonné en même temps de tenir toutes les troupes en corps et de choisir pour les loger quelques lieux dans la Lorraine qu'il estimera les plus commodes pour les faire facilement subsister, en sorte néanmoins qu'il ne soit pas éloigné du lieu où vous serez de plus de trois journées, afin qu'au premier avis qui vous arriveroit que l'armée du Cardinal d'Espagne, ou quelque autre, s'avance vers vous ou vers lui, vous ayez le loisir de vous joindre ensemble quelque temps avant qu'elle se puisse approcher ni de l'un ni de l'autre. Ce sera à vous à le tenir averti des nouvelles que vous recevrez et de lui faire savoir comme il aura à se conduire. Cela étant, je ne fais point de doute que vous ne soyez en état de combattre quelque puissance qui se présente à 28 septembre.

1634. 28 septembre. vous, ayant sous votre commandement plus de vingt-cinq mille hommes de pied effectifs et plus de quatre mille chevaux. Je me repose aussi entièrement sur votre prudence et bonne conduite accoutumée, et me promets que vous ne hasarderez rien mal à propos et que vous ne voyiez un avantage apparent, en sorte que vous soyez assuré que l'honneur de ce que vous pourrez entreprendre, en demeure à mes armes. Sur ce, je prie Dieu, etc. Écrit au Plessis-les-Bois, le 28e jour de septembre. *Signé* : Louis. *Et plus bas* : Servien.

LE MARQUIS DE LA FORCE AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Mouvements de Monsieur et des armées impériales.

Fin de sept. Votre courrier m'a déjà trouvé bien avant; il arriva hier matin à Montfaucon comme je voulois partir pour venir en cette ville, où je séjourne cejourd'hui pour laisser rafraîchir les troupes, mais principalement pour attendre des nouvelles, afin de satisfaire à ce qui m'est commandé et ne rien faire maladroitement, ayant envoyé pour ce sujet pour reconnoître tant la ville de Virton que les gens qui sont dedans et ès villages voisins; j'ai mandé au sieur Marion de me venir trouver, qui, n'en étant qu'à trois lieues, sera informé de ce qui est sur sa frontière, et saurai, tant par lui que par ceux que j'ai envoyés, quelles troupes il y a dans le Luxembourg. Par les avis que j'ai, les plus avancées sont celles du Mansfeld que je n'ai point apprises être deçà Bastoigne, mais celles-là ne sont pas plus fortes que nous et leurs hommes beaucoup moindres. Je crois que à ce soir ou au moins demain à Estain, où je fais état d'aller coucher, je serai bien informé de tout; s'il y a des gens à Longuyon et aux environs, je crois que par le chemin que je prends, ils auront moins le vent de nous que si je fusse allé par le côté de Sedan, ou par Stenay, ou par Montfaucon, car de ces lieux-là il falloit presque toujours aller par leur pays et même y loger, qui leur eût bien donné l'alarme; car dès qu'ils voient une troupe, ils font des feux partout. M. de Villette, à qui M. de Coussy a donné une des Commissions pour faire une compagnie de carabins, m'a envoyé un homme qu'il avoit envoyé à Bruxelles, qui en partit le 4, pour apprendre des nouvelles et débaucher des personnes

de sa connoissance, et a déjà près de quarante hommes; celui-ci assure que MONSIEUR y est, qu'il a Commission pour faire dix compagnies de cavalerie et six mille hommes de pied françois, mais qu'il n'a point encore d'argent ni d'hommes; que M. de Fargis avoit acheté vingt-cinq ou trente chevaux; que M. de Fontaine a douze ou quinze maîtres; il dit même que MONSIEUR étoit allé jusqu'à Anvers pour recouvrer l'argent qu'on lui a promis, mais n'en avoit su avoir; et que le Marquis d'Aytonne est toujours à Namur, et ses troupes entre la Sambre et la Meuse. Ceux qui viennent du Liége, m'ont porté une lettre de M. de Mousson que je vous envoie; M. de Bandeville me l'a faite tenir et a appris d'eux que les troupes du Mansfeld, qui étoient ès-environs de Marche en Famène et de Bastoigne, semblent vouloir tirer du côté de Trèves, et qu'on tenoit qu'on tiroit de la cavalerie de l'armée espagnole pour se joindre à eux avec les nouvelles levées faites dans le Luxembourg. Il me mande qu'il a vu un marchand de Liége, qui venoit de Bruxelles, qui lui a dit devoir fournir à MONSIEUR des armes pour six mille hommes de pied et douze cents chevaux. Comme j'étois en cet endroit, le sieur Marion est arrivé, lequel assure n'y avoir plus dans Virton qu'une compagnie ou deux du régiment de Brons, et que le reste est fort écarté dans le Luxembourg, et qu'ils n'ont point logé dans Longuyon ni autres villages de la Lorraine, mais une compagnie d'un côté et une de l'autre, et la plupart vers Bastoigne. Il s'en y retourne pour en être mieux informé. J'ai vu le sieur Chalandre, un des capitaines de M. de Turenne, qui a sa maison assez près de Damville, qui m'a dit que l'on donne au Mansfeld de l'armée espagnole quatre régiments d'infanterie et douze ou quinze cents chevaux, et que Mark tourne tête vers Trèves, où il attendra que ses troupes l'aient joint, et doit aller vers le Rhin, et, dit-on, que c'est pour aller au-devant de l'Infant Cardinal. Il m'a donné un mémoire d'une innovation qui se fait par les Espagnols sur les terres de neutralité, rompant l'accord qui en avoit été fait par la feue Archiduchesse et M. de Lorraine. M. de la Luzerne, qui a logé à Villone, dit avoir appris par les paysans qu'il a repassé sur leur pont, depuis peu, plus de cent cinquante soldats qui s'en revenoient du Luxembourg.

1634.
Fin de sept.

GALLAS AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Il lui demande le motif de sa marche vers les terres de l'Empire.

1634. 18 octobre. Je suis commandé de par sa Majesté Impériale de ne rien du tout entreprendre contre les gens ou les pays du Roi de France, pour ne vous donner ombrage d'aucune mauvaise pensée, comme jusques astheure j'ai toujours suivi cet ordre en due obéissance et dorénavant continuerai; mais combien que j'entends que votre Excellence, avec l'armée du Roi, s'avance sur les terres de l'Empire, j'ai jugé être de mon devoir d'entendre de votre Excellence de quoi j'aurai à me garder, demeurant au reste, etc. MATHIAS GALLAS. D'Elbrun, ce 18e octobre.

LE MARÉCHAL DE LA FORCE A GALLAS.

Il s'est avancé pour appuyer les Princes qui se sont mis sous la protection du Roi.

24 octobre. Monsieur, sur la connoissance que m'avez voulu donner par votre lettre, de la bonne intention de sa Majesté Impériale, je vous dirai aussi que jusques à présent je n'ai pas reconnu que celle du Roi mon maître fût éloignée de là; que si son armée s'est avancée de deçà, ç'a été pour appuyer ceux qui se sont mis sous la protection de sa Majesté. Et n'étant en moi de vous en donner autre éclaircissement, je me contenterai de vous dire que je suis, etc. CAUMONT LA FORCE. De Landau, ce 24e d'octobre.

LE ROI AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Il lui défend de se conformer au traité signé par le sieur de l'Isle.

1er novembr. Mon Cousin, ayant trouvé mauvais et très-désavantageux le traité que de l'Isle a fait touchant les places de Colmar, Schélestadt et autres avec le sieur Mockel, Résident de la Couronne de Suède à Strasbourg, comme ne lui en ayant jamais donné aucun ordre, j'ai fait entendre aux Ambassadeurs extraordinaires des Etats confédérés d'Allemagne qui sont ici, que mon intention n'étoit point d'accepter ledit traité, et que je désirois tirer des susdites places les garnisons que vous

y aviez mises. Sur quoi je vous ordonne qu'incontinent que ledits Confédérés auront donné ordre à leurs gens pour les reprendre, vous les leur remettiez entre mains, et en fassiez sortir mes gens de guerre que vous y avez établis en garnison ; à quoi m'assurant que vous satisferez, je prie Dieu, etc. Ecrit à Saint-Germain en Laye, le 1er jour de novembre. *Signé :* LOUIS. *Et plus bas :* BOUTHILLIER. 1631. 1er novembr.

ACCORD DE MM. DE BUSSY ET DE SENECTERRE.

Messieurs, je vous ai fait venir ici sur le différend qui est survenu entre vous ; et ayant appris de vos bouches ce qui s'est passé, j'entends que :

Vous, Monsieur de Bussy, ayant rencontré un cavalier de la compagnie de M. le Chevalier de Senecterre, qui vous devoit vingt-huit pistoles, l'aviez arrêté à la vue, lui demandant pourquoi il dilayoit tant à vous payer ; que vous alléguant encore quelque excuse, l'auriez fait mettre pied à terre et fait amener son cheval ; que peu à près M. le Chevalier de Senecterre vous rencontrant vous demanda ce que c'étoit, lors vous, Monsieur de Bussy, lui dites qu'aviez pris le cheval de ce cavalier, d'autant qu'il ne tenoit compte de vous payer ce qu'il vous devoit.

A quoi M. le Chevalier de Senecterre vous répondit que si ledit cavalier vous devoit quelque chose, qu'il étoit raisonnable qu'il vous payât ; mais qu'il ne falloit pas lui retenir son bon cheval, et le conviâtes de venir ici pour m'en faire juge.

Sur quoi ledit sieur de Bussy continuant ses raisons, vous ne prîtes pas bien son dire, ce qui vous convia de lui dire : *Ne faites point de fanfaronneries.* Sur quoi son action vous obligea encore de lui avancer un coup sur le visage, dont vous, Monsieur le Chevalier, vous avez témoigné un si sensible déplaisir que nous avez protesté que voudriez qu'il vous eût coûté de votre sang que cela ne fût pas advenu ; confessant l'avoir frappé mal à propos en lieu de respect, et que vous priiez ledit sieur de Bussy ne s'en point ressentir et le vous vouloir pardonner, que si pareille chose vous étoit arrivée, vous vous contenteriez de cette satisfaction.

1634. 1er novembr. Sur quoi, Monsieur de Bussy, nous vous déclarons que votre courage étant reconnu d'un chacun, nous ne doutons point que sans le lieu de respect où c'étoit, et le nombre de gentilshommes qui se mirent entre deux, que ne vous fussiez mis en devoir d'en tirer raison sur l'heure, comme depuis vous y avez rapporté tout ce qui se pouvoit. Ainsi, nous jugeons que vous devez demeurer content et recevoir la satisfaction que vous fait M. le Chevalier de Senecterre, comme nous vous le commandons expressément, et à l'un et à l'autre, de n'en parler plus, et que la chose demeure comme non avenue, et de vous embrasser. CAUMONT LA FORCE.

LES MARÉCHAUX DE LA FORCE ET DE BRÉZÉ AU ROI.

Siége de Heidelberg. — Difficultés apportées par la Diète de Francfort.

Décembre. Sire, les Impériaux piqués de la mauvaise grâce dont ils avoient levé le siége d'Heidelberg, ou attirés par la conséquence de cette place, la sont venus rassiéger et commencent à la battre depuis trois jours; ce qui en fait craindre l'événement, est que le colonel Abelmodo et son lieutenant, qui en étoient sortis trop tôt, n'ont pu se rejeter dedans. Le Duc de Lorraine y est en personne, logé néanmoins de l'autre côté du Neker, avec la plupart de sa cavalerie et beaucoup de son infanterie; Jean de Verth est avec lui et Metternich devant le château avec sept canons de batterie, six mille gens de pied et deux mille chevaux; de sorte que la rivière les séparant, laquelle ils ne sauroient passer que par un gué fort malaisé ou sur le pont d'Heidelberg qui est fort étroit, votre Majesté jugera bien qu'il ne nous seroit pas difficile d'enlever laquelle des deux brigades de cette armée nous voudrions entreprendre; mais la crainte d'apporter du préjudice au bien de votre service nous lie les bras, si ce n'est que le Duc Bernard se portant à venir à ce secours en lui donnant les six mille hommes, nous l'appuyons du reste de votre armée pour cette œuvre dans laquelle en ce cas l'avantage que votre Majesté en retireroit, seroit si grand et si clair, que ce seroit la trahir que de n'y pas entendre. M. de Feuquière presse de son côté pour y porter le Duc Bernard, et

nous venons de renvoyer présentement l'agent du Chancelier, 1634. Décembre.
par lequel il nous avoit écrit, pour le convier à une affaire où le bien commun est si apparent; et ce qui nous a fait avoir davantage de hâte, outre la crainte que la place pendant leurs longues remises ne se perde, est que la campagne des environs d'ici est tellement ruinée, qu'il est impossible que la cavalerie de votre Majesté, que nous avons rapprochée pour ce secours, puisse rester ici longtemps sans y périr, ce qu'il faut tâcher d'éviter par tous moyens.

Les difficultés que messieurs de l'Assemblée ont apportées, soit à la ratification du traité, soit à toutes les autres choses que M. de Feuquière a désirées de votre part, sont cause que nous ne leur avons pas délivré plus tôt les six mille hommes, M. de Feuquière espérant par la nécessité qu'ils en ont, les porter à se diligenter davantage aux choses qui regardent votre Majesté.

Ne pouvant plus subsister de ce côté ici, nous supplions très-humblement votre Majesté de nous commander lequel elle a agréable que nous prenions, et s'il seroit bien nécessaire en cas de rupture que votre Majesté choisît une place au deçà du Rhin qu'elle s'assureroit, dont la grandeur seroit considérable, tant pour donner assistance à Philippsbourg et Manheim, que pour pouvoir contribuer à maintenir un corps d'armée.

Landau, Haguenau et Worms seroient fort à propos, mais Spire surtout à cause que sa situation est entre ces deux belles places que votre Majesté tient au delà du Rhin. Quant à ce qui est de Manheim, on travaille autant qu'il se peut à la réparer; mais en cela, on ne fait pas tout ce qu'on voudroit bien; nous avons envoyé pour cet effet jusqu'en Lorraine couper des bleds.

Pour ce qui est du rapport des places auxquelles votre Majesté nous fait l'honneur de demander nos avis, nous lui dirons que dès à présent Schélestadt et Saverne lui sont entièrement inutiles; Colmar le seroit si nous avions Benfeld, et Haguenau le deviendroit si votre Majesté tenoit plus près du Rhin de deçà quelque autre place considérable.

ANNÉE 1635.

LE MARÉCHAL DE LA FORCE A M. DE CASTELNAUT.

Siége de Spire. — Prise du faubourg par le Duc de Weimar. — Mort de M. Dauty.

1635. 15 mars. Mon fils, je ne doute point que Mgr le Cardinal n'ait pu recevoir quelque déplaisir de me voir en ces termes ; mais j'ai ce contentement qu'ayant son Eminence assez de connoissance comment j'ai toujours vécu jusques ici, et tous ces messieurs, qu'ils croiront bien que je n'en suis point venu jusque-là sans beaucoup de sujet, et certes il est cent fois plus grand que je ne l'ose dire.

Je n'ai passion au monde que de voir le Roi bien servi, et pour mon particulier, d'y vouer le reste de mes jours, fort résolu de faire entièrement tout ce qu'il plaira au Roi de me commander et à son Eminence, vous protestant que quelle condition qui me doive arriver, soit en continuant d'agir ou à me permettre d'aller prendre quelque repos, pourvu que ce soit avec leur agréation, je me disposerai à le recevoir avec une entière satisfaction ; car je vous assure que je suis dépouillé de toute ambition et de toute vanité, aussi n'est-il plus temps en mon âge d'y songer.

Nous arrivâmes ici le onzième de ce mois pour le siége de Spire, où toutes choses nous ont, Dieu merci, jusques ici fort heureusement réussi. Toute notre infanterie fit ses approches, et se placèrent sans perdre un seul homme. Un de nos principaux desseins étoit d'empêcher le pont qu'ils faisoient sur le Rhin, qui étoit déjà fait de quatre parties les trois. A même que le corps d'infanterie et cavalerie, que nous fîmes avancer du côté du Rhin pour faire un logement entre la ville et la rivière, commencèrent d'approcher, la crainte qu'ils eurent de leurs bateaux leur firent rompre ledit pont en diligence. Nous avions ordonné à Miche avec ses six compagnies de carabins, et le Vicomte de Corval avec la sienne et six-vingts mousquetaires, que je mandai à votre frère de Tonneins de leur bailler, d'aller toute la nuit delà le Rhin pour attaquer le fort que les ennemis avoient fait à la tête de leur pont ; mais ils le quittèrent de bonne heure. Les nôtres

ne perdirent pas temps : ils démolirent soudain leur fort, et tout ce qui étoit fait de leur pont du côté de delà, ils le rompirent et envoyèrent tout le bois qu'ils purent dans le Rhin; tant y a que les voilà privés du pont dont ils espéroient tirer du secours de leurs armées qu'ils ont de delà. 1635. 15 mars.

Il y a une petite rivière qui passe dans la ville et va tomber dans le Rhin, dans lequel ils tiennent leurs bateaux, desquels ils se pouvoient aider pour faire passer et repasser du monde; mais le Duc de Weimar étant arrivé de l'autre côté de Spire pour bloquer les quartiers du côté de Manheim que nous lui avions laissés pour faire ses attaques, la nuit passée, pendant que de notre côté le Colonel Hebron a gagné un fort qu'ils avoient fait au bout de leur canal de notre côté entre la ville et la rivière, le Duc de Weimar a gagné l'autre côté du canal et s'est saisi du faubourg, et par ce moyen, ceux dedans ont perdu leur porte de derrière et sont sans ressource.

Cette action a été fort belle et a réussi fort heureusement; et sans la perte de M. Dauty, capitaine au régiment de Normandie, et d'un lieutenant de Navailles, elle ne seroit pas fort grande. Les ennemis y ont perdu trois ou quatre cents hommes et quelques prisonniers, parmi lesquels est le Sergent-major qui commandoit dans la ville. Du camp devant Spire, ce 15ᵉ mars.

M. DE ROHAN A MM. LES MARÉCHAUX DE LA FORCE ET DE BRÉZÉ.

Il leur donne avis de ses mouvements pour faciliter leur jonction. — Bruit de la mort de M. de Lorraine.

Messieurs, ayant appris qu'il étoit passé deux mille chevaux dans l'Evêché de Basle et vers le Montbéliard, je me suis résolu d'aller droit à eux pour les empêcher de s'y fortifier. M. Marquis de la Force part présentement avec vingt-six cornettes de cavalerie pour tâcher à les surprendre, et je le suis avec le reste de l'armée. J'espère par ce moyen de les empêcher de vivre en un pays qui n'est point ruiné, de leur ôter la communication avec la Bourgogne, et de me maintenir jusques à ce que tous ensemble puissions faire un plus grand effort. 20 mars.

1635. 20 mars. J'espère, Messieurs, que vous aurez bientôt pris Spire, et qu'après cela vous songerez à notre conjonction, que le Roi témoigne désirer, afin de nous opposer à toutes les forces ennemies qui voudroient tenter de passer en Lorraine. Mon avis donc seroit que laissant M. le Duc Bernard avec des forces bastantes[1] pour maintenir le quartier où vous êtes, vous veniez rafraîchir votre armée vers Ribauviller, d'où vous pourriez garder les principaux passages de la Lorraine, en tirer facilement des vivres pour la subsistance de votre infanterie, faire vivre votre cavalerie derrière vous dans la Lorraine, et me donner moyen de me joindre avec vous lorsque l'occasion le requerroit. Je soumets néanmoins mon avis au vôtre, et vous supplierai bien humblement de me mander au plus tôt vos intentions là-dessus. Je dépêche au Roi présentement et lui mande la même chose, afin de recevoir ses commandements sur ce que dessus.

Pour nouvelles, l'on nous fait le Duc Charles malade à l'extrémité à Fribourg en Brisgau, encore y en a-t-il qui assurent sa mort. Je vous baise bien humblement les mains. Henry de Rohan. Du camp de Colmar, ce 20e mars.

M. SERVIEN AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Effet produit par l'attaque de Spire. — Reddition du château de Sirck.

28 mars. Monsieur, nous avons appris ici par diverses relations la belle action qui s'est passée en l'attaque des dehors de Spire : elle est véritablement fort glorieuse et fort avantageuse au service du Roi, et elle a rabattu un peu de l'insolence où les Allemands se laissoient déjà emporter pour avoir surpris une place. Vous verrez assez les intentions de S. M. dans l'instruction qu'elle vous fait, conjointement à vous et à M. le Maréchal de Brézé : c'est pourquoi vous trouverez bon que je m'y remette. Vous aurez déjà su comme le château de Sirck s'est rendu; nous attendons ici le sieur des Chapelles pour en savoir les particularités et en rendre compte à S. M. Je ne manquerai pas de servir en tout ce qui me sera possible M. le Baron de Civrac, comme de vous rendre tous les

[1] Suffisantes.

services dont vous me jugerez capable, aux occasions qui se pourront présenter ici; ceux que j'ai essayé de vous rendre ne méritent pas les remercîments qu'il vous plaît me faire, puisqu'il y a si longtemps que je fais profession d'être, etc. SERVIEN. A la Morlaye, le 28e mars. 1635. 28 mars

---

LE ROI AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Satisfaction de sa conduite.

Mon Cousin, ce porteur vous témoignera la satisfaction que j'ai de votre bonne conduite, et vous rendra compte des choses dont je l'ai chargé; vous ajouterez entière croyance à tout ce qu'il vous dira de ma part. Et la présente n'étant pour autre sujet, je prie Dieu, etc. Ecrit à Château-Thierry, le 13e jour de mai. *Signé :* LOUIS. *Et plus bas :* SERVIEN. 13 mai.

LE MARQUIS DE LA FORCE A LA MARQUISE DE LA FORCE.

Retraite des Lorrains. — Combat de Melisey. — Blessure de M. des Coutures.

Je suis bien en peine de demeurer si longtemps sans savoir de vos nouvelles, de madame la Maréchale et de mon frère de Tonneins; le Seigneur m'en veuille donner de bonnes, s'il lui plaît. Je ne doute point que ne soyez en peine de savoir des nôtres, nous sachant proche de l'armée des ennemis. La dernière lettre que je vous ai écrite étoit d'Héricourt, par laquelle je vous mandois que nous avions poussé les ennemis jusques auprès de Béfort; nous demeurâmes là quelques jours audit Héricourt, et nous étions résolus d'aller droit aux ennemis pour les attaquer, lorsque nous apprîmes qu'ils étoient délogés pour aller prendre un campement plus avantageux. Nous partîmes le jour même. Le lendemain que j'avois l'avant-garde, je rencontrai douze ou quinze cents chevaux des ennemis, je les poussai avec cinq ou six cents que j'avois, près d'une lieue, et en tuâmes et prîmes quelques-uns, et m'arrêtai voyant toute leur armée qui se mettoit en bataille en un lieu que je jugeai avantageux pour nous, attendant le reste de la nôtre, qui arriva au bout d'une heure et demie. Les ennemis firent grand semblant de venir 25 mai.

1635. 25 mai. à nous, et y avoit grande apparence de bataille; mais ils ne bougèrent de leur avantage, qui est la plus grande plaine qui soit en ce pays ici, au milieu de laquelle il y avoit une hauteur qui la traversoit et commandoit toute. Le lieu où je m'étois arrêté étoit aussi fort avantageux pour nous, où la plaine étoit resserrée par un ruisseau, et un village d'un côté et un bois de l'autre. Dans chacun de ces lieux je mis quatre ou cinq cents mousquetaires, qui flanquoient toute notre armée. M. le Maréchal approuva l'assiette que j'avois choisie et l'ordre que j'avois pris. Toute la journée se passa à escarmoucher; et la nuit venant, nous nous campâmes au même ordre où j'avois mis l'armée en bataille, et commençâmes à nous retrancher. Nous avons demeuré comme cela deux autres jours en présence en escarmouches et coups de canon, chacun ne voulant bouger de son avantage. Le grand nombre qu'ils avoient de cavalerie par-dessus nous, nous obligeoit à le faire, et que nous voyions qu'ils y étoient encore plus incommodés que nous, n'ayant point de pain, et nous en avions quelque peu, nos munitionnaires ayant fort mal fait leur devoir et nous ayant fait perdre de belles occasions, manque de pain. Enfin, les ennemis délogèrent l'autre nuit avant la passée, sans trompette; à la pointe du jour, nous eûmes connoissance de leur partement. Je vous assurerai de notre bonne santé; Dieu veuille que j'en apprenne autant de vous et de tous vos proches. A. DE CAUMONT. Du camp de la Neuvelle, ce vendredi soir, 25e mai.

P. S. En la journée de hier en mon attaque, le pauvre la Roquette, major de Navarre, y fut tué, et cinq ou six soldats, et le lieutenant de Ménillet blessé; du côté de M. Hebron il y a eu un gentilhomme de M. le Cardinal de la Valette de tué, et quelques chevau-légers. Le pauvre M. des Coutures fort blessé; Nogues pourtant n'en a pas mauvaise espérance. Mondoucet est aussi blessé, et un autre gentilhomme de mondit sieur le Cardinal et quelques chevau-légers; mais leurs blessures ne sont pas dangereuses. M. des Coutures a un coup de pistolet dans le bras, un coup d'épée sur la tête et un dans le côté.

Même sujet.

Je vous ai écrit il y a deux ou trois jours, par un garde que M. le Maréchal envoya avec M. le Marquis de Gesvre, ce qui s'est passé en ces dernières occasions. On a envoyé pour voir le nombre des morts des ennemis qui étoient dans cette montagne de bois que je fis attaquer; il s'y en est trouvé cinq cent soixante-et-douze, sans ceux qui ont été tués dans les bois et les montagnes aux environs. Nous avons pris des ennemis depuis, qui disent avoir perdu deux mille hommes. Leur armée est astheure auprès de Porentruy, et nous avons été retenus manque de pain de munition, qui nous a fait perdre de belles occasions : ces munitionnairès mériteroient tous d'être pendus, car ils ont fait de grands préjudices au service du Roi. Je ne crois pas que nous soyons pour retourner sitôt de delà, tellement que je n'espère pas de vous voir encore de quelque temps, dont je suis bien marri; ce sera quand il plaira à Dieu. Je le supplie, etc. A. DE CAUMONT. Du camp de Lioffans, ce lundi 28e mai.

1635. 28 mai.

LE ROI AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Déclaration de guerre à l'Espagne. — Bataille d'Avin.

Mon Cousin, vous avez été informé par les dernières dépêches que l'on vous a faites, que j'ai été enfin obligé, pour plusieurs justes raisons, de rompre avec les Espagnols et de leur faire déclarer la guerre. Mon armée a marché ensuite dans le Luxembourg, sous la conduite de mes cousins les Maréchaux de Châtillon et de Brézé, lesquels s'étant avancés dans ledit pays, ont rencontré sur les confins d'icelui et du Comté de Namur, lesdits Espagnols qui se vouloient opposer à leur passage, de sorte que mesdits cousins leur ont donné bataille le vingtième de ce mois, dont le succès a été, grâces à Dieu, tel que je le pouvois souhaiter. Il a plu à la divine bonté favoriser la justice de mes armes en cette occasion si importante, et me continuer les grâces et bénédictions dont elle a eu agréable de combler mon règne si abondamment, que j'ai sujet de lui en donner d'éternelles louanges, et de publier de tous côtés que j'attribue cette dernière victoire à l'auteur

31 mai.

1635. 31 mai. de toutes les autres prospérités que j'ai eues ci-devant; elle est d'autant plus remarquable que le nombre des ennemis n'étoit pas moindre que de six-vingts enseignes d'infanterie et de quarante-cinq cornettes de cavalerie, le tout choisi des vieilles bandes des Pays-Bas, sous le commandement du Prince Thomas, avec seize canons. Six mille hommes des leurs sont demeurés morts sur le champ de bataille; et dans la fuite, quinze cents blessés, sept à huit cents prisonniers, entre lesquels se sont trouvés le Comte de Feira, Gouverneur de la citadelle d'Anvers, faisant la charge de Lieutenant-Général de l'armée ennemie sous ledit Prince Thomas; Dom Alonse Ladron, colonel du premier régiment espagnol; Sfondrate, colonel italien; le Comte de Vuiliernat, lieutenant-colonel du régiment de cavalerie du Comte de Buquoy, et plusieurs autres officiers; lesdits seize canons, leur attirail et le bagage ont été pris par mes gens. Pour un tel exploit et une victoire si avantageuse, le nombre des morts et des blessés de mon armée ne s'est pas trouvé grand : cent soldats seulement ont été blessés ou tués; un capitaine d'infanterie du régiment de la Meilleraye et un lieutenant de celui de Champagne, sont les seuls officiers qui se soient trouvés morts. J'ai voulu vous donner avis de ce que dessus, dont vous donnerez part à tous mes bons serviteurs dans mon armée que vous commandez; Dieu, s'il lui plaît, lui donnera de semblables succès sous votre bonne conduite, au moins suis-je bien certain que vous contribuerez à cet effet tout ce qui dépendra de votre soin, valeur et prudence, et de l'affection que vous avez au bien de mon service. Je prie Dieu, etc. Ecrit à Château-Thierry, le dernier jour de mai. *Signé :* LOUIS. *Et plus bas :* BOUTHILLIER.

LE CARDINAL DE RICHELIEU AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Mission de l'abbé de Coursan. — Félicitations du combat de Melisey.

2 juin. Monsieur, le Roi vous envoie le sieur abbé de Coursan sur le sujet qu'il vous fera entendre particulièrement; vous prendrez, s'il vous plaît, créance en lui. Cependant je ne puis que je ne vous témoigne encore par lui, comme j'ai déjà fait depuis deux jours par le sieur de Chalucet, l'entière satisfac-

tion que S. M. a de vous. En mon particulier, je vous conjure de croire qu'il ne s'offrira aucune occasion de vous servir que je ne m'y porte avec toute la promptitude et affection que vous sauriez attendre d'une personne qui vous estime à l'égal des bonnes qualités qui sont en vous, et qui est véritablement, etc. LE CARDINAL DE RICHELIEU. De Condé, ce 2e juin. 1635. 2 juin.

P. S. Je ne saurois assez vous louer de ce que vous avez conservé l'armée du Roi saine et entière dans la foiblesse où elle étoit, contre les ennemis qui étoient beaucoup plus forts au moins en cavalerie, et avez si bien pris votre temps qu'enfin vous avez remporté un avantage sur eux. Si vous êtes assez heureux pour les chasser au delà du Rhin ou les battre encore, on ne sauroit rien ajouter à votre gloire. Vous saurez bien conduire le tout avec autant de chaleur qu'il en faut, et votre prudence accoutumée. M. le Cardinal de la Valette m'a écrit avec tant d'estime de votre conduite, qu'il ne s'y peut rien ajouter. Je vous supplie d'avoir égard à la sienne, et empêcher qu'il ne hasarde sa personne comme il a fait jusqu'à présent; vous ferez très-grand plaisir au Roi, et m'obligerez autant que si vous aviez soin de moi-même.

S'il vous plaît m'adresser ceux qui font vos affaires, je leur ferai donner une bonne assignation des cent mille francs que le Roi vous a donnés, payables cette année.

LE MARÉCHAL DE LA FORCE A LA MARÉCHALE DE LA FORCE.

Défaite du Duc de Lorraine. — Prise du régiment de Saint-Balmont dans le château de Montjoie. — Maladie de la Maréchale.

J'ai pris résolution de vous envoyer ce soldat de mes gardes exprès, avec l'occasion d'une escorte qui se présente, afin de vous faire savoir notre bon état, et comme, Dieu merci, tous les affaires ont le plus heureusement réussi qu'il est possible. Nous avons chassé le Duc Charles de Lorraine avec son armée jusques au delà du Rhin, battu souvent de ses troupes, et l'avons jeté en tel désordre que plusieurs prisonniers et d'autres qui se sont venus rendre, nous ont assuré que nous lui avons causé la perte de plus de quatre à cinq mille hommes. Encore cejourd'hui nous sommes venus à 6 juin.

1635. 6 juin. bout d'un de ses régiments avec le colonel, nommé Saint-Balmont, faisant bien de cinq à six cents hommes, et tous ses officiers que nous pensions emporter à un village où ils étoient logés; mais en ayant été avertis, ils délogèrent de bonne heure, et se vinrent jeter dans un château nommé Montjoye, sur un rocher dans les montagnes, fort bonne place que nous avons tenu assiégée quatre jours, et tiré plus de deux cents coups de canon; enfin, nous les avons tellement pressés, qu'ils se sont rendus cejourd'hui sans autre capitulation que tous prisonniers de guerre. J'espère que nous prendrons bientôt notre retour vers Remiremont, ce que je désire fort pour avoir ce contentement de vous voir; car je suis en peine de votre indisposition, ayant vu une lettre que notre fille la Marquise écrit à son mari, qui lui mande que vous êtes toujours travaillée de votre defluxion, et qu'il vous étoit survenu une colique avec fièvre, qui me jette en grande appréhension à cause de votre foiblesse. Je vous envoie ce garde en diligence, que je vous prie me redépêcher au plus tôt. Je mande à notre fille qu'elle m'écrive bien particulièrement l'état de votre santé; car je ne désire pas que vous vous donniez la peine de m'écrire. Je prie le Tout-Puissant qu'il vous veuille conserver, vous fortifier et remettre en bonne santé, avec la continuation de ses plus singulières bénédictions. Ce 6e juin, au camp de Vaufrey, près Montjoye.

P. S. J'ai mandé à notre fils de Tonneins qu'il m'attendît à Lure, car il n'est pas encore bien remis, et j'espère d'aller bientôt passer là et le prendre en passant.

LE PRINCE DE CONDÉ AU MARÉCHAL DE LA FORCE

Succès des armées du Roi. — Délivrance de la Lorraine.

12 juin. Monsieur, je vous envoie ce porteur, qui vous rendra des lettres de MM. de la République de Strasbourg et une autre de MM. les Duc de Wirtemberg et Marquis de Bade; vous verrez les nouvelles qu'ils vous portent; j'ai reçu la vôtre du septième juin; je me réjouis de vos prospérités et de la défaite qu'avez faite à Montjoie. M. du Hallier a repris Bruyères et Wuissen-

bach, ainsi le chemin de Nancy à Colmar est libre. M. le Marquis de Sourdis a repris Châtillon; M. de Bellefonds a pris Darney, Fontenoy, Veuilly, Monthureux, la Marche et Chastenoy : ainsi tout le passage est libre de vous à Chaumont, car les ennemis ne tiennent plus rien du tout; nous allons les nettoyer autour de Metz; j'ai mandé et commandé absolument à M. de Bellefonds de vous allez joindre. Je vous supplie lui commander afin qu'il n'ait nulle excuse, car M. d'Andilly le gouverne; il ne tiendra qu'à M. Ferrier et à MM. les munitionnaires que n'ayez vivres et munitions, car ils ont escorte, soit par les chemins de Nancy, soit par celui de Chaumont, à cette heure que toutes les places sont prises; mandez au sieur Ferrier vos volontés et commàndez aux munitionnaires. Je n'ai vu aucun de ces colonels allemands dont m'écrivez; s'il vous plaît, vous leur donnerez quartier. Le Roi vous mande que ce soit en Alsace. Vous en userez pourtant comme il vous plaira, car, pour moi, je vais bientôt trouver le Roi; je vous supplie me faire part de ce qu'aurez fait à Porentruy, Béfort et Vildenstein, et m'adressez vos dépêches à Metz. Je vous supplie me faire l'honneur de me croire, etc. 1635. 12 juin.

Du camp de Vic, ce 12ᵉ juin. HENRY DE BOURBON.

LE MARÉCHAL DE LA FORCE A LA MARQUISE DE LA FORCE.

Mort de la Maréchale de la Force. — Douleur qu'il éprouve.

Ma chère fille, j'ai le cœur trop serré de ce coup de la main de Dieu appesantie sur moi pour vous pouvoir représenter ma douleur. Je gémis sous le fardeau de mes péchés, et crie merci à celui dont les miséricordes sont sans fin, à ce qu'il soit apaisé contre nous. Cette heureuse conjonction, avec laquelle j'avois passé une vie si douce presque depuis le temps que j'étois au monde, me persuadoit que je n'en devois jamais être privé, et c'étoit la ressource de mes travaux, et qui me faisoit espérer quelque repos et consolation sur la fin de mes jours; mais bien loin de là, puisque ce qui me devoit donner consolation m'en prive pour jamais dans le monde, aussi n'en veux-je plus espérer que du ciel, et me tiendrai bien heureux quand il plaira à Dieu m'y appeler. Je puis bien dire 13 juin.

1635. 13 juin. que je vivrai ici-bas comme n'y vivant point, et que, s'il m'est possible, je m'éloignerai du monde pour parachever mes ans à une vie privée auprès de vous, où je désire infiniment être, et que vous me donniez ce contentement, comme je vous en prie de toute mon affection, que ce soit le plus inséparablement qui se pourra, afin que nous puissions ensemble avec la famille servir à Dieu, duquel procèdent les vraies consolations : je le supplie qu'il nous en veuille munir à tous et vous remplir de ses plus spéciales grâces et bénédictions. Je te recommande notre petite : elle a le cœur fort tendre et sensible. J'ai vu votre lettre à votre mari, qui m'a grandement touché le cœur, et avec cela beaucoup fortifié et amoindri ma douleur. L'Eternel soit avec nous tous ! J'espère que nous prendrons bientôt notre retour vers vous. Ce 13e juin, au camp près de Porentruy.

LE MARÉCHAL DE LA FORCE A M. SERVIEN.

Même sujet que la précédente.

14 juin. Monsieur, je ne saurois m'empêcher de vous faire part de la visite que j'ai reçue du ciel, ayant une heure après l'arrivée de M. l'abbé de Coursan, reçu la triste nouvelle pour moi comme Dieu m'avoit privé de la compagnie de ma femme, en laquelle j'avois demeuré plus de cinquante et huit ans ; douleur plus sensible que si je l'eusse reçue à l'âge de vingt-cinq ! J'y espérois trouver ma consolation en mes vieux ans ; mais Dieu ne l'a pas permis. Je crois que vous avez su aussi la misère en laquelle est réduit mon fils de Tonneins ; pour celui de Castelmoron, je ne sais encore qu'en espérer. Ce sont de rudes attaques en mon âge : ils sont en la main de Dieu. Nous serons tous heureux de finir nos jours en rendant le service que nous devons à notre Roi. Ce 14e juin.

P. S. J'écris à monseigneur le Cardinal ce qui se passe aux affaires de deçà. A quoi me remettant et à M. l'abbé de Coursan, qui en est bien particulièrement instruit, je ne vous retiendrai de plus longue lettre, vous suppliant de m'excuser sur mon affliction.

LE ROI AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Condoléances sur la mort de madame de la Force.

Mon Cousin, l'affection que j'ai pour vous, selon que vous m'y avez convié par les importants services que vous m'avez rendus continuellement depuis quelques années, me fait prendre part à l'affliction que vous avez dans la perte que vous avez faite de ma cousine votre femme, je vous prie de le croire et que je vous souhaite toute la consolation qui vous est nécessaire dans une douleur si sensible ; Dieu vous l'enverra, s'il lui plaît. Et cependant, si les assurances de la continuation de ma bonne volonté très-particulière envers vous et vos enfants vous peut donner quelque soulagement, je vous les réitère par cette lettre, désirant que vous croyiez certainement que je vous les ferai connoître par les effets en toutes les occasions qui s'en offriront. Sur ce, je prie Dieu, etc. Ecrit à Fontainebleau, le 2e jour de juillet. *Signé :* LOUIS. *Et plus bas :* BOUTHILLIER. 1635. 2 juillet.

LE MARÉCHAL DE LA FORCE A MADAME DE ROHAN.

Il la remercie de la part qu'elle prend à ses chagrins.

Je vous suis très-sensiblement obligé de la part que vous avez agréable de prendre à ma perte et à mes déplaisirs, et je puis dire que si quelque chose étoit capable de contribuer à ma consolation, que j'en devrois attendre de la bonté avec laquelle vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ; mais je vous avoue, Madame, que je suis si touché de ma douleur, que je n'en dois espérer que de Dieu seul : il a fait la plaie, et comme il en sait le fond, il y apportera le remède nécessaire et la grâce de me soumettre à sa volonté. Cependant, Madame, je vous supplie très-humblement de me conserver toujours l'honneur de votre bienveillance, et de croire que s'il a encore agréable de me conserver la vie, je lui demanderai qu'elle vous puisse être utile, afin que par ce moyen je vous puisse donner de véritables marques du respect avec lequel je suis, etc. Juillet.

LE ROI AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Échange de la Chapelle-Magny.

1635. 20 juillet. (Autographe) Mon Cousin, j'ai su que vous aviez encore quelques prisonniers allemands, par l'échange desquels l'on peut moyenner la liberté de la Chapelle-Magny. Si cela se peut, je le vous recommande bien particulièrement comme personne dont je fais cas, pour connoître ce qu'il vaut, l'ayant nourri dans mes mousquetaires ; partant vous en souviendrez et serez assuré de mon affection, priant Dieu, etc. Ecrit à Saint-Germain-en-Laye, ce 20e jour de juillet.

LE MARÉCHAL DE LA FORCE A LA MARQUISE DE LA FORCE.

Poursuite de M. de Lorraine. — Blessure du Baron de Boisse.

8 août. Ma chère fille, nous partîmes lundi dernier d'Epinal, sur l'avis que le Duc Charles avoit pris Fontenoy et alloit attaquer Darney. Je crois qu'il eut avis de notre marche ; tant y a qu'il rompit son dessein, et en fit ramener promptement son artillerie et son infanterie à Remiremont. Nous arrivâmes ce jour-là à Ville-sur-Illon. Nos batteurs d'estrade, qui marchoient devant nous à droite et gauche, firent rencontre de leurs troupes, et en prirent ou tuèrent plus de cent ou six-vingts, et force de leurs chevaux, et encore le lendemain ; mais comme ce métier ne se pratique pas sans accident, M. de la Noue voulut aller à un méchant château où on lui avoit dit qu'il s'étoit retiré cinquante ou soixante chevaux des ennemis, et mena votre neveu de Boisse avec lui. Comme ils furent auprès, ils l'envoyèrent sommer par un trompette. Ils lui firent réponse que l'on pouvoit approcher pour leur dire ce qu'ils demandoient. Votredit neveu fut trop prompt : dès qu'il fut devant, ils lui firent une décharge, là où il fut blessé au bras et au corps. Je vous assure que nous en eûmes bien tous l'alarme ; mais, avec l'aide de Dieu, nous espérons que ce ne sera rien, et lui-même le croit bien aussi. Il a la parole aussi forte que s'il n'avoit point de mal, et les chirurgiens tiennent que le coup n'est pas en lieu dangereux. Nous le fîmes porter hier à Mirecourt. Vous aviserez de ménager la connoissance que vous en donnerez à ses sœurs.

Votre frère de Castelnaut, son père, ne le laisse point. Cugnac a fait une partie du chemin avec lui ; il m'a assuré qu'il alloit fort bien, et se portoit beaucoup mieux que le premier jour, a fort peu de fièvre, même aucune inflammation à son bras. Nous ne hâterons point d'en donner la nouvelle chez lui, car nous espérons de leur mander aussitôt la guérison que la blessure. 1635. 8 août.

J'avois écrit cette lettre depuis hier. Cejourd'hui, nous sommes venus en ce lieu de Charmes pour joindre M. le Duc d'Angoulême, que nous croyons pourra être joint demain ou après-demain. J'ai bien de l'impatience qu'il y soit, espérant que j'en aurai plus de repos et mon esprit plus soulagé. J'attends aussi le retour de Casaux ou de Domec, et par eux avoir plus particulièrement connoissance des volontés du Roi sur ce que j'aurai à faire, dont je vous donnerai avis, ne pouvant résoudre de rien jusques alors. Nous venons de recevoir nouvelles que le Duc Charles est avec son armée aux environs de Rambervillers : je ne sais s'il l'attaquera. J'attends mondit sieur d'Angoulême, ne voulant rien entreprendre sans lui ; nous aviserons étant ensemble : aussi a-t-il de nos troupes pour son escorte. C'est ce que je puis vous dire pour astheure. Ce 9e août, au camp de Charmes. 9 août.

P. S. Je m'en vais au-devant de M. d'Angoulême jusques à Bayon.

Attente du Duc d'Angoulême. — Espoir de la guérison de M. de Boisse.

Ma chère fille, je vous écrivis hier de Charmes. Nous sommes arrivés cejourd'hui en ce lieu de Bayon pour nous approcher de M. d'Angoulême, qui s'y doit rendre demain. J'ai reçu ici une lettre de Domec, qui est à Nancy ; je la vous envoie, afin que vous voyez ce qu'il me mande. Je vous assure que j'ai été fort aise de cette nouvelle ; nous verrons si les lettres qu'il me porte chantent même langage. Je vois bien que l'on n'a pas voulu crûment dire que l'on m'accordoit mon congé ; mais puisque l'on me permet de m'aller reposer lorsque les affaires auront un peu changé de face et qu'elles seront en meilleur état, je vous assure que je n'y perdrai pas temps, et que j'en prendrai l'occasion le plus tôt qu'il me sera possible. Un cavalier de ma compagnie est 11 août.

1635. 11 août. venu cejourd'hui de Mirecourt : il m'assure que le Baron de Boisse va de mieux en mieux, et qu'il n'y a nulle partie noble d'offensée : ainsi j'espère, avec l'aide de Dieu, que nous le verrons bientôt relevé[1] ; je l'en supplie, etc. Ce 11e août, au camp de Bayon, samedi au soir.

M. BOUTHILLIER AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Départ du Roi et du Comte de Soissons pour Saint-Mihiel. — Arrivée de douze mille Suisses.

22 septembre. Monsieur, le Vicomte de Roussille partit avant-hier matin de Vitry pour vous porter l'original de la dépêche du Roi, dont maintenant je vous envoie le duplicata. S. M. attendra avec grande impatience de vos nouvelles sur le contenu en ladite dépêche; c'est pourquoi le plus tôt que vous pourrez lui en donner, sera le meilleur. M. le Comte de Soissons part demain d'ici avec une partie de l'armée de S. M. pour aller assiéger Saint-Mihiel, où l'on ne croit pas trouver grande résistance. S. M. se mettra en chemin avec le reste de ses troupes dans trois ou quatre jours pour avancer du même côté de Saint-Mihiel, et nettoyer entièrement d'ennemis ces quartiers-là de Lorraine.

Nos douze mille Suisses de la nouvelle levée sont à quatre ou cinq journées d'ici. Le Roi a envoyé le sieur de Croisille au-devant pour les recevoir et les amener en cette ville. J'ai pris cette occasion, Monsieur, de vous donner de nos nouvelles; je n'en perdrai aucune de celles qui se présenteront, vous suppliant de me faire savoir souvent des vôtres, et de croire, etc. BOUTHILLIER. A Saint-Dizier, ce 22e septembre.

Approches de Saint-Mihiel. — Combat de Vaudrevange. — Défense aux gentilshommes de quitter l'armée. — Méprise du Comte de Brulon.

29 septembre. Monsieur, cette lettre sera peu d'affaires, le Roi remettant après la prise Saint-Mihiel à vous faire savoir ses intentions sur le mémoire que le Vicomte de Roussille lui a apporté de votre part, lequel je vous assure qu'elle a fort estimé.

[1] Cet espoir ne se réalisa pas : M. de Boisse mourut peu après des suites de sa blessure.

M. le Comte (de Soissons) fit dès avant-hier les approches de Saint-Mihiel, et reconnut que la place n'est pas fortifiée comme l'on disoit. Le Roi faisoit état d'aller ce soir prendre son quartier à Cœurs, à demi-lieue de Saint-Mihiel; mais M. le Comte en étant parti avec quinze cents chevaux et douze cents mousquetaires, pour aller combattre Leymont, qui attendoit le canon de Verdun au passage, S. M. a différé de partir jusques à son retour.

1635. 29 septembre.

Les troupes qu'a Leymont vont environ à deux mille chevaux tant bons que mauvais; celles qui sont dans Saint-Mihiel sous la charge de Lenoncourt, consistent en.... hommes de guerre: l'on ne sauroit croire qu'ils attendent l'effet du canon qui doit être ce soir devant la place.

M. le Cardinal de la Vallette nous a mandé que revenant lui et Weimar en deçà, ils ont été attaqués par quatre mille chevaux ennemis, qui vouloient s'opposer à leur passage; ils les ont défaits, et de plus leur ont pris treize pièces de canon. Le Roi a été extrêmement aise d'apprendre cette nouvelle; et pour donner moyen à mondit sieur le Cardinal de la Vallette de mieux faire, lui envoie demain, sous la conduite de M. de Vaubecourt, deux mille chevaux et deux régiments de renfort; ce secours, avec celui que M. de Bellefonds lui a déjà mené de Metz des troupes qu'il a pu ramasser dans le pays, fortifiera beaucoup les desseins de mondit sieur le Cardinal de la Vallette. Après cela, l'armée du Roi aura encore quinze mille hommes de pied et près de quatre mille chevaux pour s'employer à nettoyer ce pays-ci d'ennemis, et ensuite penser à de plus grandes choses.

Nous avons appris que Gallas côtoie l'armée de M. le Cardinal de la Vallette; mais aussi espérons-nous que la nécessité, qui est grande dans son armée, et l'exemple de ses gens qui ont été battus, le retiendront de rien entreprendre sur les nôtres. Il sera toujours bien à propos que vous envoyiez aux nouvelles pour en apprendre de la marche de Gallas, et les faire savoir au Roi.

S. M. ayant été avertie que plusieurs de sa Noblesse quittent l'armée pour se retirer, m'a commandé de vous écrire qu'elle n'entend point que vous donniez aucun passe-port sur ce sujet; mais que vous les exhortiez à prendre patience, et

1635. 29 septembre. à demeurer dans le service : ceux qui refuseront de le faire, S. M. désire que vous les fassiez arrêter, si ce n'est que l'indisposition de quelques-uns fût telle que vous jugeassiez leur être nécessaire de changer d'air pour recouvrer leur santé.

Nous venons d'avoir nouvelles que M. le Comte (de Soissons) est de retour, et qu'il n'a point rencontré vos ennemis. M. le Comte de Brulon arriva hier, qui nous rendit votre dépêche avec le duplicata du mémoire que le Vicomte de Roussille avoit apporté. Avant qu'elle fût déchiffrée, ledit sieur Comte de Brulon dit au Roi qu'elle lui apprendroit que le Duc Charles avoit détaché trois mille chevaux de son armée pour agir contre les troupes de S. M., en quelque endroit que vous ne pouviez pas bien juger ; mais depuis, ayant vu votre déchiffrement, nous avons appris que c'étoit tout le contraire, et que ledit Duc avoit reçu trois mille chevaux de renfort. Nous avons eu avis que cette cavalerie avoit été conduite par Clinchamp ; mais il n'y a pas deux mille chevaux, tant bons que mauvais. Ledit sieur Comte de Brulon est au désespoir de s'être mépris de la sorte.

Monsieur, je vous remercie très-humblement de la joie que vous me témoignez avoir de ce que je suis auprès du Roi, et de l'honneur que vous me faites, etc. BOUTHILLIER.
A Bar, ce 29e septembre.

LE CARDINAL DE LA VALLETTE AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Détails sur le combat de Vaudrevange.

30 septembre. Monsieur, étant arrivé en ce lieu avec l'armée du Roi et celle de M. le Duc de Weimar, j'ai cru ne devoir pas demeurer davantage sans vous en donner avis. Les ennemis nous ont toujours suivis depuis Mayence jusqu'à la rivière de la Nide, et j'apprends que Gallas est encore vers ces quartiers-là. Il voulut une fois s'opposer à notre passage avec quatre mille chevaux, partie de cavalerie armée et partie de dragons ; et à l'une de nos dernières journées, il fit attaquer notre arrière-garde par toute son avant-garde. Dieu nous a fait la grâce que nous l'avons battu à ces deux rencontres, et lui avons pris treize pièces de petit canon et neuf cornettes de cavalerie. Je fais rafraîchir l'armée pour quel-

ques jours ici autour, en attendant des nouvelles du Roi, à qui j'ai dépêché. Vous m'obligerez extrêmement s'il vous plaît me faire savoir des vôtres, et si vous me donnez moyen de vous témoigner par quelque service que je suis, etc. LE CARDINAL DE LA VALLETTE. Au camp de Magny, près de Metz, ce 30e septembre. 1635. 30 septembre.

P. S. Nos troupes ont été fort fatiguées, et je crois que celles des ennemis en sont de même. Leur armée est forte, et je crains qu'ils n'envoient quelque secours au Duc Charles; c'est pourquoi je vous en donne avis, afin que vous soyiez sur vos gardes et me fassiez savoir en quoi je vous pourrois assister. Nous pensons nous reposer quelques jours pour délasser nos chevaux, et soulager nos soldats, et refaire nos équipages. MM. de Mouy, de Cahusac et de Londigny, officiers des compagnies de M. le Cardinal, furent tués à notre dernier combat; ils y firent des merveilles.

LE MARÉCHAL DE LA FORCE A LA MARQUISE DE LA FORCE.

Il la prie de lui continuer ses bons avis. — Détresse de l'armée ennemie.

Ma chère fille, vous nous avez donné des avis bien importants, et est bien nécessaire de savoir si Gallas avec son armée s'est tant approché que ce que me mandez, et à quoi se disposent MM. le Cardinal de la Vallette et le Duc Bernard; je crois que s'ils sont là où vous me mandez, qu'ils nous feront savoir de leurs nouvelles. Mais surtout, je vous prie, ne vous reposez sur personne, et avec votre soin accoutumé que puissiez éclaircir, sur les avis qui en viennent, ce qui aura le plus d'apparence de vérité, et aussi de l'état des armées de mondit sieur le Cardinal de la Vallette et de celle du Duc Bernard, et ce qu'ils font état de devenir, afin que sur tout cela nous puissions prendre nos mesures. J'envoie aussi pour cet effet à Bouquenom et à Bitche. Nous arrivâmes hier en ce lieu de Baccarat, d'où nous pouvons fort incommoder les ennemis, car leurs vivres et fourrages, ils les retiroient tous de ces côtés de deçà. Les soldats qui se retirent de Rambervillers nous assurent qu'ils pâtissent fort. C'est ce que je vous dirai pour astheure. Ce dimanche 30e septembre, au camp de Baccarat.

Même sujet. — Conférence des Généraux.

1635. 3 octobre. Ma chère fille, votre soin et bonne vigilance par l'envoi de M. de la Nadallye nous a donné plus de connoissance et des éclaircissements du retour de M. le Cardinal de la Vallette et du passage de l'armée de Gallas que tout ce que nous en avons appris d'ailleurs. Avant notre partement de Baccarat, nous vous écrivîmes par un messager qu'aviez envoyé. Nous sommes venus en ce lieu pour recevoir les commandements de S. M. Vous ne pouvez manquer d'avoir souvent des nouvelles du côté de la Cour et de même de nous; je m'assure aussi que vous ne manquerez pas de nous départir des vôtres à toutes occasions, et de nous faire savoir tout ce qu'apprendrez que jugerez le mériter, comme je vous en prie fort. Dieu veuille en parfaite santé, etc. Ce mercredi matin 3ᵉ octobre, au camp de Lunéville.

LE DUC D'ANGOULÊME ET LE MARÉCHAL DE LA FORCE AU ROI.

Compte rendu de leurs opérations. — Les ennemis refusent la bataille. — Incommodités causées par le manque de moyens de transport.

21 octobre. Sire, lorsque M. le Premier et M. le Grand-Maître de l'artillerie sont arrivés en cette armée avec les belles et gaillardes forces qu'ils ont menées, l'on a cru qu'il étoit à propos d'avancer vers les ennemis, même sur l'avis qui nous fut donné que le Duc Charles étoit parti de Rambervillers avec toute son armée pour aller joindre Gallas, croyant que nous aurions moyen de le combattre avant qu'il l'eût pu joindre; mais comme nous avons appris depuis par les troupes que le Duc Bernard de Weimar avoit à Vic, et les parties que nous avions envoyées de ce côté-là, que le Gallas s'étoit avancé de son côté, et passé à Dieuze la rivière de Seille, de sorte que leurs deux armées étant jointes ensemble, nous a fait changer notre dessein et arrêter en ce lieu de Champigneulle. Ce matin des batteurs d'estrade du Duc de Weimar ont rencontré un de ses officiers qui venoit du côté des ennemis, qui a assuré que toute leur armée marchoit, cavalerie, infanterie et artillerie, qui n'étoit qu'à une lieue de nous, de sorte que soudaine-

ment nous avons mis toute l'armée de votre Majesté en bataille, qu'il faisoit extrêmement bon voir, et tous témoignant une si belle résolution qu'ils avoient de l'impatience à voir lesdits ennemis, lesquels sans doute nous eussions bien battus. Nous avons demeuré en cet état jusque près de midi que plusieurs parties que nous avions envoyées à la guerre, ont fait quelques prisonniers, et avons su au vrai que ce n'étoit que des parties que les ennemis avoient envoyées en çà, comme hier ils vinrent aussi tâter le quartier où le Duc de Weimar avoit laissé son bagage et son artillerie avec quatre cents mousquetaires pour nous venir joindre avec plus de diligence, lesquels tirèrent cinq ou six volées de canon : soudain nous fîmes monter à cheval plusieurs corps de cavalerie qui leur fit quitter leur dessein. 1635. 21 octobre.

M. le Comte de Guiche vint hier nous trouver de la part de M. le Cardinal de la Vallette, qui nous mandoit qu'il se rendroit cejourd'hui à Amance, qui n'est qu'à une petite lieue d'ici, ce qu'il nous a encore confirmé à ce soir, de sorte que nous espérons pouvoir demain conférer ensemble, et croyons que notre résolution sera de marcher droit aux ennemis, qui sont à Marimont, près de Dieuze, et osons espérer qu'ils ne nous attendront pas s'ils n'ont une assiette si avantageuse et retranchée qui leur puisse donner un avantage éminent; mais nous ne croyons pas qu'ils y puissent beaucoup subsister. A la vérité, le manquement que nous avons de charrois nous apporte de grandes incommodités; car nous ne pouvons faire suivre notre pain qu'avec de continuels convois, qu'il nous faut renouveler de deux ou de trois en trois jours avec de fortes escortes, ce qui fatigue grandement notre cavalerie. Nous tâcherons de nous y conduire en sorte qu'avec l'aide de Dieu nous y servirons dignement votre Majesté, et espérons d'y bien maintenir la réputation de ses armes, comme ceux qui n'épargneront jamais leur vie pour lui rendre le service très-humble que lui doivent, Sire, etc. CHARLES DE VALOIS. CAUMONT LA FORCE. Au camp de Champigneulle, ce 21e octobre.

LE ROI AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Regret de ne pouvoir lui accorder son congé. — Rappel du duc d'Angoulême.

1635. 12 novembre. Mon Cousin, je vous témoignerai par cette lettre le déplaisir que j'ai que le bien de mes affaires ne me permette pas de vous accorder encore la permission que vous m'avez fait demander, de vous retirer pour quelque temps. Le voyage que j'envoie ordre à mon cousin le Duc d'Angoulême de faire par deçà, pour des raisons importantes que vous saurez dans le temps qu'il faut pour son retour, vous fera bien juger le besoin qu'aura cependant l'armée de votre présence, et que vous ne pouvez abandonner sans que mes affaires courent danger d'en recevoir un extrême préjudice. Vous y avez toujours trop témoigné d'affection et m'avez rendu, et à l'Etat, de trop signalés services pour douter qu'en ces occasions, qui ne furent jamais si pressantes, vous ne soyez bien aise de contribuer encore tous vos soins, votre générosité et grande expérience que vous vous êtes acquise, à rendre mes armées victorieuses de mes ennemis, et à soutenir leur réputation dans l'état présent des affaires. C'est ce que je me promets de votre prudence et de votre zèle, vous assurant cependant que j'en conserverai à jamais le souvenir, pour m'en ressentir en votre endroit ou pour l'avantage des vôtres lorsqu'il s'en offrira occasion. Priant, sur ce, Dieu vous avoir, etc. Ecrit à Saint-Germain-en-Laye, le 12e jour de novembre. *Signé* : LOUIS. *Et plus bas* : SERVIEN.

LE CARDINAL DE RICHELIEU AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Le Roi lui accorde son congé et remet le commandement de l'armée au Marquis de la Force.

13 décembre. Monsieur, vous verrez par la lettre que le Roi vous écrit comme S. M. a eu agréable de vous accorder le congé que vous lui avez demandé, de venir prendre du repos et mettre ordre à vos affaires, laissant le soin des troupes que vous commandez à M. le Marquis de la Force, votre fils ; c'est ce qui fait qu'il ne me reste qu'à vous assurer, comme je fais par celle-ci, de la continuation de mon affection et de mon service, et que je suis véritablement, etc. LE CARDINAL DE RICHELIEU. De Ruel, ce 13e décembre.

LE ROI AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Même sujet. — Instructions pour l'armée.

Mon Cousin, je vous renvoie votre secrétaire pour vous 1635.
faire savoir qu'après les fatigues et les travaux que vous avez 14 décembre.
supportés depuis deux ans en la conduite de mon armée, je trouve très-raisonnable que vous veniez prendre un peu de repos, suivant le désir que vous en avez. J'aurai beaucoup de contentement de vous voir et de vous témoigner la satisfaction que j'ai de vos longs et fidèles services. Je désire que vous laissiez en partant le commandement de mon armée au Marquis de la Force, votre fils, et je ne doute point qu'avant que vous partiez vous ne laissiez toutes choses en si bon état que votre absence n'apportera point de préjudice à mon service. Surtout il est nécessaire de pourvoir à trois choses : la première, de mettre toutes les troupes dans des garnisons où elles se puissent un peu rafraîchir, ce que je remets entièrement à votre discrétion, m'assurant que vous ne logerez dans les extrémités de la Champagne et du Bassigny que celles que vous ne pourrez pas loger ailleurs, dont vous n'oublierez pas de donner avis aussitôt à mon cousin le Comte de Soissons ; la deuxième, de donner ordre aux recrues des vieilles troupes et au licenciement ou réduction des nouvelles qui se trouvent défectueuses, suivant ce que je vous ai mandé par le sieur de Mayolas ; la troisième, de considérer les moyens qu'on pourroit avoir de faire quelques logements dans la Franche-Comté, pour jeter plutôt l'incommodité des gens de guerre dans les pays de mes ennemis que dans le mien. Ce que je désire que vous teniez extrêmement secret jusqu'à l'exécution, et n'en fassiez part à personne qu'au Marquis de la Force, votre fils, et à mon cousin le Comte de Soissons, auquel j'ai écrit qu'il s'avance, avec l'armée qu'il commande, du côté de Langres pour ce dessein, jugeant du tout nécessaire que vous le voyiez en vous en revenant pour en conférer avec lui, en sorte, néanmoins, qu'il ne puisse être connu de personne que de lui et de vous. Vous n'oublierez pas avant votre départ, de donner route aux compagnies de mes Gardes qui sont dans votre armée pour s'en revenir ici, donnant avis à mondit cousin le Comte de Soissons de leur retour, afin qu'il les fasse

1635. 14 décembre. passer dans son Gouvernement, et donne ordre qu'elles trouvent des vivres aux lieux où elles logeront. C'est toute la réponse que je ferai présentement à votre dépêche du quatrième de ce mois, priant Dieu, etc. Ecrit à Saint-Germain-en-Laye, le 14e jour de décembre. *Signé* : LOUIS. *Et plus bas* : SERVIEN.

ANNÉE 1636.

LE CARDINAL DE RICHELIEU AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Félicitations à l'occasion du combat de Raon et de la prise de Colloredo.

1636. 25 mars. Monsieur, je ne saurois assez me réjouir avec vous de l'avantage que M. votre fils a remporté sur les ennemis du Roi dans la rencontre qu'il a eue avec eux, et de l'honneur qu'il a acquis en cette occasion, où en vérité il s'est conduit avec toute la prudence qu'il se pouvoit désirer. Aussitôt que M. des Noyers, que j'attends ce soir ou demain au matin, sera arrivé, je ferai pourvoir aux choses qui seront nécessaires à M. le Marquis de la Force pour nettoyer tous les lieux que les ennemis occupent du côté où il est, et aurai soin que les ordres y soient envoyés afin de ne point perdre de temps Cependant assurez-vous, Monsieur, que je ne souhaite pas moins votre contentement et de tous ceux qui vous touchent que vous pouvez faire vous-même, et que je suis véritablement, etc. LE CARDINAL DE RICHELIEU. De Ruel, ce 25e mars.

P. S. J'ai retenu votre lettre pour la faire voir à M. des Noyers.

M. DES NOYERS AU MARQUIS DE LA FORCE.

Même sujet. — Exempt des Gardes dépêché pour amener à Paris Colloredo et les principaux officiers pris avec lui.

26 mars. Monsieur, si ceux mêmes qui n'ont point l'honneur d'être connus de vous ont pris part à la gloire que cette heureuse victoire vous a acquise, jugez quelle a été la joie de vos amis et serviteurs particuliers, et la mienne sur tous les autres, puisque je prétends être vôtre plus que aucun de ceux qui

vous servent. Le Roi et son Eminence ont rendu tant de témoignages publics et particuliers de l'estime qu'ils font de votre valeur et mérite, que vous en devez avoir bien du contentement. S. M. envoie le sieur de Boislous, exempt des Gardes de son corps, pour amener ici le sieur Colloredo et les principaux prisonniers qui se sont trouvés pris avec lui, afin que l'on les mette en lieu si sûr qu'il n'en arrive pas comme de ceux de Maëstricht. S. M. vous mande de lui faire donner si bonne escorte qu'il n'en mésarrive, soit dehors soit dans le Royaume. Ceux qui auront pris les prisonniers, seront si bien considérés par S. M., qu'ils auront tout sujet de contentement. Ledit sieur de Boislous a Commission du Roi pour commander les gens de guerre qui l'escorteront; vous leur donnerez, s'il vous plaît, ordre de lui obéir et de faire ce qu'il leur dira pour le service du Roi. Je crois qu'il lui faudra grande escorte tant qu'il sera sur la frontière, et une bonne compagnie de chevau-légers dans le Royaume, afin qu'il vienne en sûreté. Vous remarquerez bien les officiers qui mériteront d'être envoyés avec lui; je dis des prisonniers, car des gens du commun ne méritent pas que l'on s'en donne la peine. L'on lui a donné un carrosse à six chevaux, tant pour la commodité que sûreté du prisonnier. Le Roi a commandé que l'on vous donne deux pièces de canon avec le train et suite nécessaire pour s'en servir. Je ne doute pas que cela ne s'exécute diligemment, les officiers de l'artillerie l'ayant ainsi promis à son Eminence. Vous n'oublierez, s'il vous plaît, de nous envoyer l'état du pain qui a manqué à votre armée, le Roi ayant résolu d'en faire faire réparation. 1636. 25 mars.

A présent la fourniture du pain sera difficile, mais il faut que la vigilance de MM. vos Intendants y supplée, et ayant des bleds à suffisance, il ne seroit pas tolérable que l'armée vînt à en manquer. Vous y joindrez, s'il vous plaît, Monsieur, votre autorité et votre bonté pour m'aimer et me croire, etc. DES NOYERS. De Ruel, ce 25e mars.

LE CARDINAL DE RICHELIEU AU MARQUIS DE LA FORCE.

Satisfaction du Roi de sa victoire sur les Impériaux.

Monsieur, je ne saurois assez vous témoigner ni la satis- 2 avril.

1636. 2 avril. faction que le Roi a reçue de l'action que vous avez faite depuis peu, ni la joie que j'en ai ressentie en mon particulier pour l'honneur que vous y avez acquis, l'une et l'autre étant indicible. M. de Belsunce, qui s'en retourne vous trouver, saura mieux vous les représenter de vive voix que je ne pourrois vous faire par cette lettre, laquelle je n'allongerai que pour vous assurer de la continuation de mon affection en votre endroit, qui est et sera toujours telle que vous la sauriez désirer d'une personne qui est véritablement comme je suis, etc. LE CARDINAL DE RICHELIEU. A Charonne, ce 2e avril.

ANNÉE 1637.

LE MARQUIS DE LA FORCE A LA MARQUISE DE LA FORCE.

Négociations avec MONSIEUR.

1637. 2 février. Nous sommes en cette ville depuis vendredi au soir, où tout s'est passé en allées et venues vers MONSIEUR. MM. de Chavigny et de Bautru y sont allés deux fois de la part du Roi, et y sont retournés ce matin pour la troisième. Le Comte de Brion est venu aussi ici deux fois de la part de MONSIEUR. Il y a apparence que tout s'accommodera et qu'on n'ira pas plus avant. La seule difficulté est la venue de MONSIEUR ici, à quoi il ne veut point entendre, et S. M. eût désiré qu'ils se fussent vus. A la vérité cela eût été de plus grand éclat, principalement parmi les étrangers. On parle d'ici d'aller à Dourdan. Mandez-moi si vous me viendrez voir là ou si je vous irai voir à Paris. Si M. le Maréchal se trouvoit encore mal, dont Dieu l'en garde, il faudroit bien que ce fût le dernier. Le Seigneur vous tienne en sa garde. A. DE CAUMONT. A Orléans, ce 2 février lundi matin.

Entrevue du Roi et de MONSIEUR.

9 février. J'ai retenu un jour ce porteur pour vous mander l'entrevue du Roi et de MONSIEUR, qui se fit hier avec force témoignages d'affection et de contentement. Nous croyions qu'il suivroit le Roi, mais on dit qu'il s'en reva à Blois. Pour nous,

nous partons ce matin pour aller coucher à Toury, et demain à Dourdan, s'il plaît à Dieu. Je ne sais s'il n'y avoit point ce matin quelque chose que tout le monde n'entend pas, car le Roi devoit partir à huit heures et il ne part qu'à dix ou onze, et M. le Cardinal le doit voir au sortir de sa messe, là où il est. Je crois que nous serons trois ou quatre jours à Dourdan, de là on ira à Saint-Germain. Je vous verrai le plus tôt que je pourrai. Je loue Dieu de l'amendement de M. le Maréchal, et le supplie, etc. A. DE CAUMONT. Ce lundi matin, 9 février, à Orléans.

1637. 9 février.

M. DE ROHAN AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Félicitations sur sa Duché-Pairie.

12 août.

Monsieur, les qualités que votre naissance vous a données et qui vous sont acquises par votre valeur, méritoient, il y a longtemps, d'être accompagnées de celle dont il a plu au Roi honorer la grandeur des services que vous avez rendus à l'Etat. S. M. en cette occasion a fait paroître qu'elle sait dignement dispenser ses faveurs; et tout en même temps, elle a consolé ceux qui vous désignoient cet accroissement de gloire avant que vous l'eussiez reçu. En ce concours de conjouissance, bien que je ne me trouve pas des premiers, je sais néanmoins que vous tenez pour assuré qu'il n'y a personne qui en ressente plus de joie que moi; et sur la confiance certaine que j'en ai, je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet, sachant que les paroles sont surperflues où les vrais sentiments du cœur sont connus. Dieu me fasse la grâce de vous les faire paroître avec autant de passion que je vous supplie de me croire à jamais, etc. HENRY DE ROHAN. De Genève, ce 12[e] août.

ANNÉE 1638.

BREVET DE MARÉCHAL DE CAMP POUR LE MARQUIS DE CASTELNAUT.

1638. 15 mars.

Aujourd'hui quinzième du mois de mars mil six cent trente-huit, le Roi étant à Saint-Germain en Laye, désirant

1638. 15 mars reconnoître les fidèles et agréables services qui lui ont été rendus par le sieur Henry de Caumont, Marquis de Castelnaut, en plusieurs occasions où il a donné preuve de son courage, expérience au fait des armes, vigilance et bonne conduite, et lui témoigner l'estime qu'elle fait de sa personne et la confiance qu'elle prend en sa fidélité et affection à son service, se promettant même qu'il y secondera dignement le sieur Duc de la Force, Pair et Maréchal de France, son père: Sa Majesté a retenu, ordonné et établi ledit sieur Marquis de Castelnaut en la charge de Maréchal de ses camps et armées pour dores en avant en jouir et en faire les fonctions aux honneurs, autorités, prérogatives, prééminences et appointements qui y appartiennent, tels et semblables dont jouissent ceux qui sont retenus en pareilles charges. M'ayant sadite Majesté commandé lui en expédier le présent brevêt, qu'elle a signé de sa main et fait contresigner par moi son Conseiller, Secrétaire d'Etat et de ses commandements et finances. *Signé :* Louis. *Et plus bas :* Sublet.

LE CARDINAL DE RICHELIEU AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Il lui dépêche un gentilhomme de sa Maison pour l'informer de la situation de l'armée.

5 mai. Monsieur, j'envoie ce gentilhomme, qui est à moi, expressément pour savoir l'état auquel est votre armée; quelles troupes sont déjà arrivées et celles qui vous manquent, et ensuite ce que vous estimez pouvoir entreprendre pour le service du Roi. Si je pouvois moi-même faciliter les desseins que vous pouvez avoir, je n'épargnerois pas ma personne, et m'offrirois de vous aller servir de chasse-avant. Vous savez bien, Monsieur, que le service de S. M. m'est si cher, qu'il n'y a rien au monde que je ne voulusse faire pour l'avancer; comme aussi pour procurer votre contentement, et augmenter votre réputation qui ne m'est pas en petite considération. Ce gentilhomme ne va pas pour vous donner du feu, sachant bien que vous en avez assez, mais seulement pour savoir comme vous le voulez employer. En attendant que je puisse apprendre vos sentiments par son retour, je vous conjurerai de faire un état certain de mon affection et

de mon service, et de croire, etc. LE CARDINAL DE RICHELIEU. De Ruel, ce 5e mai. 1638. 5 mai.

P. S. Si auparavant que Piccolomini ait joint le Cardinal Infant vous pouvez entreprendre et exécuter quelque chose, ce seroit un grand avantage aux affaires du Roi, et qui ne donneroit pas peu de réputation à ses armes.

LE ROI AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Ordre de couvrir l'armée du Maréchal de Châtillon pendant le siége de Saint-Omer.

Mon Cousin, désirant faciliter par tous moyens le succès du siége de Saint-Omer, comme la plus importante entreprise à laquelle mes armes puissent être attachées présentement, je vous dépêche ce courrier exprès pour vous dire que mon intention est que vous marchiez le plus diligemment que vous pourrez avec mon armée que vous commandez, vers ladite place de Saint-Omer, et vous avancer jusques à Thérouanne pour y agir de concert avec mon cousin le Maréchal de Châtillon, en tout ce qui pourra assurer l'effet dudit siége, et y entreprendre ce que vous estimerez tous deux être avantageux pour cette fin, et pour divertir les ennemis des desseins qu'ils pourroient avoir de l'empêcher. Et afin de soulager mes sujets, je désire qu'autant que vous pourrez, vous preniez votre chemin par le pays des ennemis, et que vous y établissiez les logements de madite armée, essayant de surprendre quelques places sur eux, et de prendre les avantages que les occasions vous pourront offrir. De quoi me remettant sur vous, je prie Dieu, etc. Ecrit à Saint-Germain en Laye, le 8e jour de juin. *Signé* : LOUIS. *Et plus bas* : SUBLET. 8 juin.

M. DES NOYERS AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Ordre d'arrêter le sieur d'Hucourt.

Monsieur, le Roi m'a commandé de vous écrire qu'il vouloit que vous fissiez arrêter adroitement le sieur d'Hucourt[1], 13 juin

[1] Sans doute M. de Hencourt, exécuté à Amiens en 1638 pour une entreprise contre la Picardie. (Vie de Richelieu, par le Clerc, tome IV, p. 464.)

1638. 13 juin. beau-frère de M. de Feuquière, et un nommé Begas qui est avec lui. Lorsque vous les aurez, vous les enverrez sûrement à M. le Duc de Chaulnes, à Amiens. Il importe de ne les pas faillir, car ils machinent du mal contre la France, et des trahisons qui infâment notre nation. C'est, Monsieur, etc. DES NOYERS. A Ruel, ce 13e juin.

LE ROI AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

21 juin. Il l'approuve d'avoir refusé de se joindre à Châtillon pour assiéger Saint-Omer.

Mon Cousin, ayant su comme vous avez différé de vous joindre au siége de Saint-Omer à mon cousin le Maréchal de Châtillon, et d'y entreprendre une attaque comme il vous avoit été proposé, je vous fais cette lettre pour vous témoigner que j'ai entièrement approuvé les raisons que vous avez eues de n'y pas donner les mains, et vous avez bien pu connoître par les lettres que je vous ai écrites pour vous ordonner de vous avancer vers ce siége, que je n'ai pas entendu cette jonction, ni que vous vous engageassiez aucunement avec mon armée que vous commandez, à cette entreprise. Au contraire j'ai toujours désiré, comme je fais à présent, que vous demeuriez libre de vous porter partout où il sera besoin, pour empêcher les ennemis de tenter de secourir Saint-Omer une seconde fois, et les combattre, et pour prendre sur eux les avantages que vous estimerez à propos, sans rien entreprendre qui puisse vous divertir ni empêcher d'aller à eux quand la nécessité s'en offrira; mais je veux bien que pour assurer et avancer en toute manière ce siége, vous assistiez mondit cousin le Maréchal de Châtillon, de quelque infanterie pour achever les travaux de la circonvallation, entendant aussi que mondit cousin le Maréchal de Châtillon vous envoie telle partie de sa cavalerie dont il se pourra passer, aux occasions où vous aurez à combattre les ennemis, ou à exécuter quelque dessein contre eux. Surquoi lui écrivant, ainsi qu'à vous, tout ce qui est de ma volonté, je m'assure que vous ne manquerez pas d'agir sur ce fondement; priant Dieu, etc. Ecrit à Saint-Germain en Laye, le 21e juin. *Signé :* LOUIS. *Et plus bas :* SUBLET.

LE MARÉCHAL DE CHATILLON AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Arrivée d'un courrier de S. M. — Travaux du siége de Saint-Omer. — Il prendra cette place si le Maréchal de la Force tient tête aux ennemis de son côté.

Monsieur, je reçus hier une dépêche du Roi par ce courrier qui vous en porte une sur même sujet; c'est la réponse du premier courrier que vous avez dépêché. Sa Majesté demeure dans l'intention que vous m'avez fait voir d'abord, et qui est que votre principal corps demeure détaché et séparé pour empêcher que les ennemis ne coupent nos vivres. Je me contente de l'infanterie que vous m'avez baillée, n'étant pas juste de vous affoiblir davantage. Il faut donc, s'il vous plaît, demeurer dans la résolution que nous prîmes hier, qui est de vous bien retrancher. Jusqu'à ce que vous le soyez, je vous laisserai ce que vous avez de cavalerie de cette armée-ci pour soulager vos gardes et favoriser nos convois. Lorsque vous serez retranché, vous m'en renverrez, s'il vous plaît, la moitié, dont j'ai nécessairement besoin pour l'ouverture de mes tranchées que je différerai jusques à lundi prochain, dans lequel temps la plus grande partie de ma circonvallation et lignes sera entièrement achevée. 1638. 24 juin.

Monsieur, pour le présent, je vous trouve assez fort pour vous opposer à ce que le Prince Thomas a de forces; mais si celles que le Cardinal Infant a près de lui avec celles de Piccolomini, après qu'ils auront fait un effort contre l'armée de MM. des États, venoient à vous, il est nécessaire que le Roi vous renforce de cavalerie et d'infanterie pour être en état de leur résister. L'on vit l'année passée la hardiesse qu'ils eurent de venir attaquer une armée retranchée à la faveur d'une ville, à savoir Maubeuge, M. de Candale étant beaucoup plus fort que vous n'êtes, surtout en cavalerie. Voilà pourquoi il est bon de prévoir de bonne heure afin de pourvoir. Pour ce qui est de moi, je puis répondre absolument au Roi de ce siége; quelque puissance qui me vienne sur les bras, je suis en état de maintenir mes lignes et mes quartiers, et de continuer mes approches quand elles seront une fois commencées, ce que je ferai sans plus différer dans trois jours; pourvu aussi, Monsieur, que vous soyez assez puissant pour maintetenir le poste que vous avez maintenant, je ne doute que le

1638. 24 juin. succès de ce siége ne soit tel que le Roi et son Eminence le désirent. Il me semble qu'il est à propos que nous fassions une dépêche ensemble au Roi, qui se rapporte au sens des raisons que je vous marque pour obliger S. M. à vous renforcer de cavalerie et d'infanterie, s'il vous plaît de la faire par ce même courrier, et qu'il parte demain pour la porter en diligence ; car le plus tôt que le Roi pourra donner l'ordre pour vous renforcer, sera le meilleur.

Je n'ai rien appris de nouveau de l'état des ennemis depuis que je vous vis hier. J'ai envoyé à la guerre du côté d'Ayre et de Renty. Lorsque ces partis seront de retour, je vous donnerai avis de ce qu'ils me rapporteront. Ce que vous apprendrez aussi, Monsieur, de votre côté, il est nécessaire que vous m'en fassiez part, s'il vous plaît, afin d'entretenir la correspondance qui doit être entre nous, dans laquelle je vous rendrai toujours la déférence et le respect que je vous dois, vous témoignant que je suis, etc. CHATILLON. Au camp devant Saint-Omer, 24e juin, à dix heures du matin.

M. DES NOYERS AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Le Roi persiste dans sa résolution contre la jonction des deux armées. — Ordre d'envoyer du renfort à M. de Châtillon en cas de besoin.

27 juin. Monsieur, vous aurez su par tant de mes précédentes dépêches l'intention du Roi sur la proposition de la jonction des deux armées, que je vois peu à y ajouter. Toutefois, pour ne pas laisser retourner ce gentilhomme à vide, je vous dirai encore que le Roi persiste dans sa première résolution, et estime que ce seroit la ruine de deux armées de les faire agir toutes deux ensemble au siége de Saint-Omer, et croit qu'il est plus sûr pour le bien de ses affaires et pour M. de Châtillon aussi, que votre armée s'occupe à le garantir des efforts des ennemis au dehors, et lui donne moyen de continuer et achever son siége en repos, que si vous vous chargiez d'une attaque. Si toutefois M. de Châtillon juge que deux ou trois mille hommes d'augmentation doivent beaucoup avancer le temps de la prise de la ville, S. M. trouve bon que vous les lui bailliez.

Je vous prierai de trouver bon que je vous dise que le Roi attend de votre bonne conduite et valeur les bons effets qu'elle a toujours produits, et qu'en mon particulier je vous souhaite toutes les occasions de gloire et tous les avantages que désire, etc. DES NOYERS. De Ruel, ce 27e juin. 1638. 27 juin.

Artifice des ennemis déjoué par la conduite du Maréchal.

Monsieur, je ne puis que je n'estime infiniment la conduite que vous avez tenue dans l'artifice dont les ennemis ont voulu user pour semer de la division entre nos chefs ; chacun l'a louée par deçà et vous en a donné bien de la louange. Ils verront bien, Dieu aidant, un de ces jours combien vous êtes étroitement uni avec M. le Maréchal de Châtillon lorsqu'ils sentiront l'effort de vos troupes ; et je vous dois dire qu'il est certain que je vous puis montrer une infinité de lettres de M. de Châtillon, pleines d'honneur, d'estime et de singulière affection envers vous. Je prie Dieu qu'il vous conserve tous deux à la ruine des ennemis, et que par vos bons conseils et valeur, vous les réduisiez en état de nous demander une bonne paix. Ce sont les vœux, etc. DES NOYERS. De Ruel, ce 3e juillet. 3 juillet.

LE MARÉCHAL DE CHATILLON AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Demande de troupes pour le secourir.

Monsieur, sur l'avis réitéré que vous m'avez donné que les ennemis repassent la rivière pour s'en venir à Watten, je juge qu'ils ont dessein d'attaquer le Bac[1] ou quelques-unes de nos redoutes dans le marais, à quoi je me mets en devoir, autant que je peux, de résister puissamment ; mais comme mes quartiers sont fort divisés, et que les gardes qui s'y font, et aux tranchées, m'empêchent d'envoyer audit Bac tout le nombre d'hommes qui seroit bien nécessaire pour le renforcer comme il se devroit, je vous supplie, Monsieur, me vouloir assister de deux mille hommes de pied, et me renvoyer les 7 juillet.

[1] Fort que le Maréchal de Châtillon avait établi.

1638. 7 juillet. régiments de cavalerie de Vattimont et Lignon. Pour le régiment de Hums, vous le pourrez retenir près de vous, donnant ordre aux autres troupes que je viens de marquer, de s'en venir à Eperlecques, et là faire halte pour attendre, en cas que quelqu'un de nos quartiers soit attaqué, l'ordre que je lui enverrai de s'en venir en celui de M. du Hallier, et être puis après employés selon qu'il leur sera ordonné. La chose, Monsieur, est de telle importance, comme vous la jugez bien, que je laisse à cette seule considération de vous disposer à nous envoyer ce secours, et vous supplie, etc. CHATILLON. Au camp devant Saint-Omer, ce 7 juillet, à quatre heures du soir.

P. S. Monsieur, depuis ma lettre écrite, M. de Gassion est arrivé, qui m'a fait rapport des propos que vous lui avez tenus, et de votre bonne affection à nous assister de tout ce que vous pourrez en cas que nous soyions attaqués. Si les ennemis aussi, feignant avoir ce dessein, vouloient entreprendre sur votre camp, je tiendrai de la cavalerie prête, que M. de Gassion vous mènera au premier avis que vous me donnerez d'en avoir besoin.

Même sujet.

8 juillet. Monsieur, je viens de recevoir avis de M. du Hallier que les ennemis se sont saisis de la digue entre le quartier dudit sieur du Hallier et le Bac, qui y a envoyé des troupes pour les en chasser. Vous savez, Monsieur, comme nous sommes foibles, ce qui m'oblige à vous réitérer la prière que je vous fis hier par le sieur de Valzergues que je vous dépêchai, qui est que si déjà les deux mille hommes de pied et les régiments de cavalerie de Vattimont et Lignon, que je vous ai demandés, ne sont à Eperlecques, vous les y envoyiez promptement pour venir renforcer les quartiers de M. du Hallier; et je crois, Monsieur, qu'il est même du tout important que vous quittiez votre camp pour venir avec toute votre armée prendre le logement dudit Eperlecques, afin qu'étant plus proches nous nous puissions mieux entre-secourir; et cela presse plus que je ne vous saurois dire, car si nous laissions les ennemis s'affermir au lieu où ils sont, ils divi-

seroient nos quartiers et secourroient la ville. Au nom de Dieu donc, ne perdez point de temps à nous envoyer les deux mille hommes de pied et les deux régiments que je vous demande, et me faites l'honneur, etc. CHATILLON. Ce 8 juillet, à dix heures du matin.

1633. 8 juillet.

LE CARDINAL DE RICHELIEU AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Il le félicite sur la victoire de Zouafques.

Monsieur, espérant avoir le bien de vous voir dans peu de jours, et de vous témoigner de vive voix la joie que j'ai de l'avantage que vous remportâtes dernièrement sur les ennemis, au combat que vous eûtes avec eux, et de l'honneur que vous avez acquis en cette occasion, je ne vous dirai maintenant autre chose, sinon que comme il n'y a personne qui vous estime et affectionne plus que moi, il n'y en a point aussi qui vous souhaite plus de gloire que je fais, vous conjurant de croire que je contribuerai avec un soin extraordinaire tout ce qui dépendra de moi pour vous donner lieu d'en acquérir une nouvelle, et pour vous faire connoître que je suis, etc. LE CARDINAL DE RICHELIEU. De Royaumont, ce 19 juillet.

19 juillet.

LE ROI AUX MARÉCHAUX DE LA FORCE ET DE CHATILLON.

Représailles à exercer contre l'ennemi.

Mes Cousins, voyant que de tous côtés les ennemis sont devenus plus insolents depuis ce qui s'est passé à Saint-Omer, et qu'ils ne veulent plus de quartier, je vous fais cette lettre pour vous dire que vous en usiez de votre côté de la même sorte, et que si vous rencontrez des paysans dans des forts qui tiennent contre apparence de raison, vous les châtiez selon que leur témérité méritera; et au surplus, fassiez tout le dégât et dommage que vous verrez possibles dans le pays ennemi, à la réserve des lieux saints. Sur ce, je prie Dieu, etc. Ecrit à Abbeville, le 28e juillet. *Signé :* LOUIS. *Et plus bas :* SUBLET.

28 juillet.

LE MARÉCHAL DE LA FORCE AU ROI.

Approches de Renty.

1638. 3 août. Sire, samedi à dix heures du soir, nous reçûmes par M. de Varennes le commandement que votre Majesté nous faisoit de nous en venir en ce lieu de Renty. Nous partîmes le lendemain pour cet effet, et nonobstant le mauvais temps qu'il fit et que nous avions quatre grandes lieues à faire, ne laissâmes d'y arriver le même jour. M. le Maréchal de Châtillon s'est logé au-dessous, à Fouquembergue, avec son armée, et moi au-dessus, à Fasques et sur la grande avenue par laquelle les ennemis pourroient venir plus facilement, et qui se rencontre entre nos deux armées. Nous y plaçons mille chevaux et deux mille hommes de pied avec quelque retranchement que nous y ferons, qui est une éminence où nous pourrions faire notre jonction. Notre infanterie s'est déjà logée à la portée du pistolet dudit Renty, et allons travailler puissamment à dresser nos batteries, pendant que les canons qui sont à Montreuil s'achemineront ici. Je ne doute point que votre Majesté ne sache en quoi consiste cette place. Elle est quarrée avec quatre bastions, un à chaque coin, le tout assez petit, mais à la vérité bien construit; ce qui est de meilleur sont les fossés, qui sont très-beaux et pleins d'eau, et ont force artillerie. Nous n'avons pas eu encore des nouvelles de M. de Villequier. Votre Majesté se peut assurer que nous userons de toute la diligence qui se pourra, et tâcherons de lui donner toute la satisfaction qu'elle s'en promet, comme je l'espère avec l'aide de Dieu, lequel je supplie, etc. Au camp devant Renty, ce 3e août.

LE MARÉCHAL DE LA FORCE AU CARDINAL DE RICHELIEU.

Il lui dépêche le Baron d'Eymet pour recevoir ses commandements.

5 août. Monseigneur, il est certain que sur l'indisposition à laquelle je me trouvai lors du départ de M. d'Auxerre, craignant que je ne puisse satisfaire au service que l'on pouvoit attendre de moi, je le suppliai de représenter à votre Eminence l'état auquel j'étois. J'eus depuis la fièvre trois nuits durant, non

que j'aie laissé de sortir tous les jours, et rends très-humbles grâces à votre Eminence de l'honneur qu'il lui plaît me faire de prendre ce soin si particulier de moi. Je lui dépêche présentement mon fils d'Eymet, pour recevoir ses commandements sur ce que j'ai à faire, ne voulant pour chose du monde me rendre sujet à aucun blâme, si je puis. Il est certain qu'outre les maladies ordinaires auxquelles tous hommes sont sujets, j'ai celle de la vieillesse accompagnée de force défauts, ne doutant point que beaucoup ne se puissent mieux acquitter de cet emploi; mais j'aimerois mieux aussi mourir mille fois, que S. M. et votre Eminence crussent que tant que Dieu me donnera de force, que je puisse jamais manquer d'affection. Il semble aussi par celle que votre Eminence me fait l'honneur de m'écrire, que S. M. ait quelque volonté que je l'aille trouver pour avoir quelques avis de moi. Ainsi, pour ne manquer à suivre ce qui me sera ordonné, je me tiendrai prêt à exécuter les commandements dont il plaira à votre Eminence de m'honorer, et demeurerai tant que je vivrai votre très-humble, etc. Au camp devant Renty, ce 5e août

1638. 5 août.

M. DES NOYERS AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Ordre au Maréchal de commander l'armée en l'absence du Maréchal de Châtillon. — Joie du Cardinal à la prise de Renty.

Monsieur, le Roi ayant su la reddition de Renty par l'arrivée du Marquis de Courtenvaut, que vous lui avez dépêché, S. M. m'a commandé de vous écrire qu'elle estime votre présence nécessaire pour maintenir l'armée, M. le Maréchal de Châtillon venant près d'elle pour conférer de ce qui sera maintenant à faire, ainsi que je lui mande. 9 août.

Je ne vous dirai point la joie que son Eminence a eue d'apprendre cette bonne nouvelle de la prise de Renty, puisque vous la pouvez bien juger. Je me contenterai donc, Monsieur, etc. DES NOYERS. D'Abbeville, ce 9e août.

P. S. M. le Maréchal de Châtillon venant trouver le Roi, ce sera à vous à donner ordre au comblement de vos tranchées et réparations des brèches les plus importantes, M. du Hallier faisant le même de son côté en l'absence de M. de

1638. 9 août. Châtillon. Vous ferez aussi, s'il vous plaît, l'impossible pour tenir l'armée en bon état et en disposition de faire à l'avenir quelque chose de plus important.

LE MARÉCHAL DE LA FORCE A M. DES NOYERS.

Réponse au Mémoire envoyé par le Roi.

10 août. Monsieur, suivant le commandement réitéré que j'avois reçu du Roi de me rendre près de S. M. après la prise de Renty, je m'étois acheminé cejourd'hui; mais étant près de Velier[1], j'ai rencontré ce courrier, par la dépêche duquel il m'est commandé de demeurer en l'armée et que M. le Maréchal de Châtillon ira trouver S. M. pour conférer de ce qui sera maintenant à faire. J'ai soudain rebroussé pour ne manquer à l'obéissance que je dois. Par une autre dépêche, vous nous avez envoyé un Mémoire contenant les raisons qui peuvent obliger le Roi à faire entreprendre quelque chose d'important, soit pour le bien et réputation de ses affaires ou pour y convier aussi les alliés, sans s'engager néanmoins à un dessein mal à propos; et nous est commandé d'y répondre et donner nos avis sur cela. Je désirerois être plus capable pour en matière de telle conséquence, pouvoir m'en acquitter plus dignement que je reconnois bien ne pouvoir faire, c'est-à-dire particulariser sur l'individu de ces propositions; mais je n'ai jamais vu aucune de ces places et ne puis savoir que douteusement en quoi elles consistent, joint qu'il est nécessaire d'être éclairci si le Prince d'Orange fera des diversions de son côté, suffisantes pour nous décharger de ce qui pourroit venir de ce côté-là, et de même du côté d'Allemagne. Je ne fais point de difficultés que ces trois armées ne soient trop capables d'investir Hesdin et de faire la circonvallation de la place sans contredit, ce que les armées ennemies ne sauroient empêcher; après, douze mille hommes de pied et deux mille chevaux peuvent continuer le siége, et le reste s'opposer aux ennemis. Il est à considérer que si les ennemis nous voient tous occupés en un lieu, s'ils ne fai-

[1] Sans doute Villers.

soient point de diversion, d'entreprendre cela aussi foiblement il y auroit du péril, le nombre des gens de guerre n'étant tel que vous le représentez. M. le Maréchal de Châtillon m'a dit qu'il ne croit pas qu'en son armée il y ait guère plus de cinq mille hommes de pied et deux mille cinq cents chevaux. L'état qu'a porté M. de la Madeleine de celle-ci est un peu flatté: il n'y en a pas tant; les maladies, qui sont grandes, augmentent tous les jours, et les gens de guerre se dérobent incessamment; de sorte qu'il est bien du tout nécessaire, si l'on veut entreprendre quelque chose, de faire de nouvelles recrues qui puissent rafraîchir les armées. Il est aussi à considérer que l'armée a fort avancé, et qu'il importe bien que pensant à rhabiller le mal passé, que l'on ne tombe en un pire. Il est certain que les desseins du Roi n'ont pas réussi comme il eût été à désirer; néanmoins l'on ne peut désavouer que cette campagne ne soit toujours à l'avantage des affaires du Roi et au détriment de celles des ennemis. Vous avez toujours vécu dans leur pays, apporté des ruines incroyables tant par les vôtres que par les leurs, qui ont fait encore pis; la prise de ce lieu de Renty, encore qu'elle ne soit de grande importance, est de réputation d'avoir été faite à la barbe de deux armées puissantes. De donner mon avis plus spécifiquement, ce seroit imprudence à moi, n'ayant la connoissance de toutes choses si particulièrement qu'il faudroit; mais ce que je puis dire de plus certain, est que je satisferai à tout ce qui me sera commandé, si Dieu m'en donne la force et le moyen, protestant que je finirai mes jours avec cette ferme résolution, bien marri que mon âge ne me le peut permettre selon mon désir. Si j'avois eu l'honneur de voir le Roi et son Eminence, je me serois possible mieux expliqué; néanmoins j'aime toujours mieux faire que dire. Fait ce 10e août, au camp devant Renty.

1638. 10 août.

P. S. J'aurai soin de faire pourvoir à toutes les réparations qui se peuvent faire.

LE MARÉCHAL DE LA FORCE AU CARDINAL DE RICHELIEU.

Félicitations sur la naissance du Dauphin.

Monseigneur, les témoignages si utiles et si avantageux 7 septembre.

1637. 7 septembre. que votre Eminence rend tous les jours à la France de son amour envers le Roi et au bien de son Etat, les peines et les soins qu'elle y contribue incessamment, doivent convier tous ses bons sujets et très-humbles serviteurs à appuyer ses bonnes intentions. Je suis des moindres en pouvoir, mais en affection qui ne me voudrois laisser devancer. J'ai cru que votre Eminence auroit agréable que sur le contentement qu'elle aura reçu de l'heureuse naissance de M. le Dauphin, qu'un chacun s'en conjouisse avec elle, et qu'elle prendra en bonne part que je joigne mes vœux aux siens, avec très-humbles prières à Dieu, qu'il lui plaise remplir S. M. de ses plus singulières bénédictions, et qu'après avoir longuement et heureusement régné, elle laisse à sa postérité la gloire de son sceptre, et à vous, Monseigneur, vous combler de ses plus saintes faveurs, et faire que la reconnoissance due à vos éminentes vertus et sage conduite, vous soit généralement rendue selon l'obligation que nous y avons tous. Ce sont les souhaits de celui, etc. Au camp de Vauchelles, ce 7e septembre.

LE MARÉCHAL DE LA FORCE A M. DES NOYERS.

Fourniture et distribution du pain à l'armée. — Fraudes et vols des munitionnaires.

10 septembre. Monsieur, si j'ai ci-devant fait des plaintes contre les munitionnaires, j'ai plus de sujet d'en faire à présent que jamais, car il semble qu'ils ont rejeté leurs désordres sur moi. Je puis vous assurer que j'y ai apporté tous les soins que je pouvois, et qu'incessamment je criois après cela : ce n'est pas que les soldats ni autres de cette armée aient entrepris de voler le pain comme ils disent; lorsqu'on m'en est venu parler, j'ai commis le Prévôt pour informer avec résolution d'en faire faire une justice exemplaire, mais il ne s'est jamais trouvé que le mal fût advenu, le service que je dois à S. M. et mon honneur m'y obligeoient assez. L'abus et le prétexte des voleries que font lesdits munitionnaires ou leurs commis, consiste en ce qu'ils disent qu'on leur rompt les caissons en chemin et qu'on les pille de jour et de nuit; mais il

ne s'est jamais trouvé que cela fût. Ils s'excusent aussi sur ce que lesdits caissons ne sont pas assurés, les serrures étant faciles à être enlevées. J'ajouterai que leurs charretiers, à ce qu'ils me rapportent, vendent le pain; et néanmoins quand je leur commande de faire arrêter les coupables, il ne s'en trouve pas. Voilà, Monsieur, ce que j'avois à vous représenter sur ce qui est du passé, et me promets que vous jugerez par là de la bonne foi desdits munitionnaires et commis, desquels je vous dirai encore qu'ils n'ont jamais fait de voiture qu'il n'y ait manqué tantôt quatre, tantôt cinq mille pains, de quoi je parlai plusieurs fois à M. d'Orgeval, qui me mandoit fort soigneusement la quantité qu'il en avoit fait charger; mais en la distribution, le déchet susdit ne manquoit jamais de se rencontrer. Au reste, dès le commencement je leur ai fait donner un lieu commode pour leur magasin; que s'ils y sont volés c'est par eux-mêmes ou par le peu de vigilance qu'ils apportent à s'acquitter de leurs charges; mais plutôt à cause qu'ils ne veulent se servir dudit magasin, aimant mieux se tenir écartés à la campagne pour couvrir leurs friponneries. Je vous promets que dorénavant je les tiendrai de plus près que je n'ai fait, comme j'en ai déjà averti le sieur de Launay, que j'ai chargé de me venir dire le jour que le pain arrivera, pour en ordonner la délivrance ainsi qu'il sera à propos, et pareillement de me rapporter un état des délivrances aussitôt qu'il les aura faites, espérant par ce moyen d'éviter les plaintes et les abus. J'observerai l'ordre qui m'est prescrit d'envoyer quatre archers des meilleurs avec un Commissaire pour accompagner les caissons, et commanderai que les Majors des régiments ou leurs Sergents en cas d'absence ou de maladie, aillent prendre eux-mêmes le pain de leur corps, avec défense d'en bailler à d'autres personnes, qui sont des remèdes fort bons.

1638. 10 septembre.

Mais je vous supplie, Monsieur, d'agréer que je vous représente que le retranchement que vous avez fait, met tout le monde au désespoir. L'extrait de la revue sur lequel vous vous êtes arrêté, n'est que des effectifs qui peuvent se mettre sous les armes : les malades, valets, sergents, tambours et autres petits officiers n'y sont point compris. Je me sens obligé de vous dire que s'il falloit se tenir à l'état de la dis-

1638. 10 septembre. tribution que vous avez envoyé, cela causeroit un grand désordre en toute l'armée; et pour l'éviter, j'ai jugé à propos de faire distribuer pour aujourd'hui seulement la quantité ordinaire, qui n'est pas de vingt-quatre mille rations, ainsi qu'on a voulu vous faire entendre, mais de vingt et un mille seulement. Je m'en vais travailler à faire tout le rabais qui se pourra, et vous le manderai aussitôt pour exécuter ce qui me sera ordonné, désirant en toutes façons de contenter son Eminence et de m'acquitter du service et de la bonne conduite que je dois. Ce 10e septembre.

P. S. Je vous supplie, Monsieur, de ne douter point que je ne retranche tout ce qui se pourra. Je n'ai autre considération que celle du service de S. M. et de l'avantage de ses affaires. Depuis ce dessus écrit, j'ai fait faire par estimation, le plus exactement que j'ai pu, le retranchement ci-joint, et vous proteste qu'on n'en sauroit faire davantage, tellement que je vous supplie de m'envoyer un état là-dessus.

M. DES NOYERS AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Victoire remportée près de Gênes par M. de Pont-Courlay sur les galères d'Espagne.

15 septembre. Monsieur, étant venu visiter cette place et n'ayant pas assez de temps pour aller jusqu'en votre quartier, comme j'eusse bien désiré pour avoir l'honneur de vous y voir, je vous écris ce mot pour vous donner avis que les galères du Roi ont gagné une bataille contre celles du Roi d'Espagne, dans les mers du Levant, à la vue de Gênes, où nos galères ont pris la patrone et la capitane d'Espagne, la patrone de Sicile et trois autres. Il y est demeuré plus de deux mille cinq cents Espagnols naturels qui étoient déjà descendus desdites galères pour entrer dans l'Italie, et qu'ils avoient rechargés sur leurs galères pour le combat; que M. le Général des galères a su de Gênes, qu'il n'y est retourné que cinq de celles des ennemis qui en avoient quinze, toutes ces cinq étoient sans chiourme, sans soldats et absolument hors d'état de servir : de sorte que notre avantage a été bien plus grand que M. le Général des galères ne l'a pu mander, s'étant réservé d'en dire les particularités à la première occasion. Il

vous plaira, Monsieur, faire tirer le canon pour témoigner la réjouissance convenable d'une si bonne nouvelle, et que ce soit séparément d'avec ce que vous aurez déjà fait ou pu faire pour la prise du Castelet. Je vous baise très-humblement les mains, et suis, etc. DES NOYERS. Au Castelet, ce 15e septembre. 1638. 15 septembre.

LE CARDINAL DE RICHELIEU AU MARQUIS DE LA FORCE.

Il rend justice à sa conduite lors de la levée du siége de Fontarabie.

Monsieur, je crois aisément le déplaisir que vous me témoignez avoir du malheur arrivé à Fontarabie, par celui que j'en ressens en mon particulier. Si chacun eût agi avec le même soin et affection que vous avez fait en cette occasion, assurément nous n'y serions pas tombés. Le Roi en est plus vivement touché que je ne saurois vous le représenter. M. des Noyers vous fait savoir comme S. M. ne trouvera pas mauvais que vous fassiez un tour en votre maison, ainsi que vous témoignez le désirer. Pour moi, je vous conjure de croire qu'en quelque lieu que vous soyez, etc. LE CARDINAL DE RICHELIEU. De Magny, ce 25e septembre. 25 septembre.

LE MARÉCHAL DE LA FORCE AU ROI.

Motifs qui l'ont décidé à quitter Hannape. — Licence et indiscipline de l'armée.

Sire, je suis très-marri que votre Majesté ait trouvé mauvais que je sois parti de Hannape, et qu'après lui avoir rendu compte des nécessités qui m'y ont contraint, elle ne laisse de m'en donner du blâme. C'est beaucoup de malheur à moi; il faut que ce soit une trop grande imprudence à moi ou manque en la fidélité et affection que je dois à son service si je lui ai mandé les choses autrement qu'elles ne sont. Je n'ai pas jamais reçu de commandement d'y demeurer, bien à la vérité sur la frontière le plus que je pourrois : si je l'eusse pu faire avec le maintien et la subsistance de l'armée, je supplie très-humblement votre Majesté de croire que j'y eusse plutôt demeuré que de venir ici, où il n'y a que deux lieues de chemin; mais il étoit hors de ma puissance d'y retenir les troupes, n'y pouvant avoir aucun fourrage que 18 octobre.

1638. 18 octobre.

celui qu'ils venoient chercher en France, ayant même, en quinze jours que nous y avons demeuré, épuisé tout le voisinage; d'ailleurs, ils quittoient leurs quartiers pour venir chercher du couvert. Ainsi, les obéissants et plus considérés qui demeuroient dans leur devoir, outre qu'ils pâtissoient beaucoup, et eux et moi courions fortune d'être enlevés par les ennemis. Avant partir de Hannape, j'avois donné un rendez-vous général à toute l'armée à la commodité de tous les quartiers, il ne s'y trouva un seul corps de cavalerie françoise qui est un manquement très-grand, et dont je blâme fort les officiers et M. le Marquis de Praslin, qui m'avoua avec tous les autres qu'il en étoit au désespoir, et que tous les régiments de cavalerie étoient si foibles qu'ils n'avoient osé se présenter, étant hors de leur puissance de pouvoir retenir leurs cavaliers, tant à cause de leur maladie, ruine de leurs chevaux, que pour chercher du couvert. Votre Majesté saura, s'il lui plaît, combien de fois j'ai mandé à M. des Noyers les extrémités où je me trouvois; et si après cela il me fût arrivé quelque échec, votre Majesté m'auroit encore plus blâmé, et proteste avec vérité qu'en quelque extrémité que je me sois jamais trouvé, je n'en ai eu jamais tant d'appréhension. Votre Majesté me fera l'honneur de croire, s'il lui plaît, que cette licence qui est parmi eux et cette désobéissance est violentée par la nécessité, et que j'ai apporté tout ce qui m'a été possible pour contenir toutes choses en bon devoir : je fais informer contre la plupart des officiers, tant de la cavalerie que de l'infanterie, qui ont quitté sans congé. Il est certain qu'il se commet de grands désordres à plus de dix lieues d'ici, car ils courent de tous les côtés, et est impossible d'y apporter remède si les Prévôts n'y font mieux leur devoir. Quant au mal qui peut arriver du côté des ennemis, j'espère que nous les empêcherons bien; pourvu que Landrecies et Catteau-Cambrésis se gardent de surprise, nous les garantirons bien de siége. Ils avoient un dessein sur Catteau, et s'en étoient approchés; mais ils ont vu qu'ils étoient découverts, de sorte qu'ils s'en sont retournés, ainsi que M. de Vantoux m'a mandé, à qui j'avois, il y a déjà plusieurs jours, envoyé cent hommes que M. du Hallier a depuis fait relever par cinq cents, et de plus lui fit tenir la

poudre, mèches et plomb qu'il m'avoit demandés, tellement qu'il n'y avoit rien à craindre de ce côté-là, mais seulement pour l'armée, ainsi que je représente par les raisons ci-dessus qui enfin nous contraignirent de partir de Hannape, pouvant assurer votre Majesté que cette délibération n'est pas venue de moi seul, et que cela a été avec l'avis de tous les principaux officiers, qui peuvent tous témoigner combien j'en ai été pressé à l'impossibilité qu'il y avoit d'y demeurer plus longtemps, ce que j'eusse bien souhaité, comme n'ayant point de plus forte passion que de donner par mes très-humbles et fidéles services toute satisfaction à votre Majesté, et de lui rendre de véritables preuves de l'obéissance que je lui dois, Sire, etc. A Guise, ce 18e octobre. 1638. 18 octobre.

ANNÉE 1639.

LES CONSULS DE MONTAUBAN AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Ils déclarent lui devoir leur salut.

Monseigneur, nous n'avons point de plus grand intérêt que de conserver chèrement la mémoire des biens que nous avons reçus de vous, et de l'honneur qu'il vous a plu nous faire de vous souvenir de cette communauté; il est vrai, Monseigneur, que vous en avez quelque sujet, *car tenant notre salut de vous*, il ne seroit pas juste que nous vous fussions indifférents, et osons encore bien espérer que, nous ayant retirés des occasions qui nous faisoient évidemment voir notre perte, vous achèverez votre œuvre en nous protégeant de votre faveur, et comblerez par ce moyen la mesure des obligations qui nous attachent très-étroitement à votre service, vous suppliant très-humblement, Monseigneur, de croire que nous ne nous éloignerons jamais du respect et de l'obéissance, et que nous continuerons les prières que nous avons toujours faites à Dieu pour la durée de vos jours, pour la conservation de votre santé et pour la prospérité de votre Maison. Ce sont aujourd'hui les vœux de toute la France, lesquels nous multiplierons avec ardeur, *comme plus particulièrement obligés à consacrer nos vies* pour vous faire 1639 Janvier.

1639. Janvier. connoître que nous sommes par inclination et par devoir, Monseigneur, vos très-humbles, très-fidèles et très-obéissants serviteurs, les Consuls de la ville de Montauban, THIERRY SABONNIÈRES, Consul; DE FRANCES, Consul. A Montauban, ce... janvier.

LES PASTEURS DE L'ÉGLISE DE PAU AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Hommages de dévouement et de reconnoissance.

16 mars. Monseigneur, si ceux qui n'ont eu le bien de contempler la majesté de votre face admirent avec étonnement votre grandeur et vos perfections, notre Eglise est bien plus obligée à des respects et vénérations de votre gloire et de vos mérites, puisqu'elle a été si heureuse de reposer plusieurs années, qui ont été son siècle d'or, à l'ombre de votre doux gouvernement, et de vous chérir et honorer comme son nourrisson et père nourricier. C'est pourquoi, Monseigneur, elle voudroit se pouvoir joindre à la foule de ceux qui s'empressent pour vous rendre leurs hommages ; mais cette grâce lui étant interdite, elle a recours à la plume pour vous assurer, Monseigneur, qu'autant qu'il y a de personnes qui la composent, ce sont autant d'âmes consacrées avec une très-sincère affection à votre service, autant de trompettes de votre valeur, sagesse et piété exemplaire, qui vous publient le père des bons conseils, l'ouvrier des grandes actions et le parangon de la dévotion, l'épée et le bouclier et de l'Etat et de l'Eglise ; autant de cœurs animés de ferventes prières pour l'accroissement de cette éminente dignité, à laquelle Dieu vous a élevé comme un autre Joseph et Mardochée, l'amour et les délices de leurs Rois, et pour le couronnement de votre vénérable vieillesse, qui, par un miracle de nos jours, soutient sans plier le faix des plus importantes affaires, et parfournit la carrière d'une vie la plus active et la plus laborieuse qui se puisse voir. C'est, Monseigneur, ce que nous avons prié M. de Gassion, Ancien en cette Eglise, de vous exposer plus amplement de bouche, et de vous demander avec toutes sortes de soumissions la continuation de votre bienveillance, vos bons conseils

et vos assistances favorables ès occasions qui s'offriront, que nous tâcherons de reconnoître par une obéissance prompte que nous rendrons à vos commandements, quand il vous plaira nous donner le moyen de vous faire voir par effet comme nous sommes de franche volonté, vous saluant en toute humilité. Les Pasteurs et Anciens de l'Eglise de Pau, et pour tous, DE LATITE, Pasteur en ladite Eglise.. A Pau, ce 16e mars. 1639. 16 mars.

LE MARÉCHAL DE LA FORCE AU ROI.

Prise d'Hesdin. — Heureux succès des armes de S. M.

Sire, il est bien juste que tout ainsi que tous vos très-humbles sujets jouissent des grâces et bénédictions que Dieu épand sur votre Majesté et sur la prospérité de ses armes, qu'ils en rendent à Dieu très-humbles grâces, et soyons tous reconnoissants envers votre Majesté de ce que nous lui devons. En mon particulier, je la supplie très-humblement de croire que je loue Dieu du meilleur de mon cœur, et suis ravi du bon succès qu'il lui a donné du siége de Hesdin, dont j'admire la prompte exécution et la bonne diligence qui y a été apportée, et du soin de votre Majesté à bien reconnoître ceux qui la servent dignement; et j'ose croire que ce grand coup rabattra fort la présomption de ses ennemis, lesquels maintenant n'oseroient rien entreprendre, voyant son armée sur pied et libre pour agir où il lui plaira. Je supplie le Tout-Puissant vouloir toujours favoriser ses desseins et augmenter de plus à votre Majesté sa royale grandeur, et avec une parfaite santé, lui donner très-longue et très-heureuse vie. Juillet.

LE CARDINAL DE RICHELIEU AU MARÉCHAL DE LA FORCE.

Il le remercie de ses félicitations à l'occasion de la prise d'Hesdin.

J'ai trop de connoissance et de la passion que vous avez au bien des affaires du Roi et de votre affection pour ma personne et pour tout ce qui me touche, pour douter de la joie 22 juillet.

1639. 22 juillet.

que vous me témoignez avoir ressentie de la prise de Hesdin et de l'honneur qu'il a plu à S. M. départir à mon cousin de la Meilleraye en suite d'un si heureux succès. Les termes de la lettre que vous m'avez fait la faveur de m'écrire sur ce sujet, sont si obligeants que je n'ai point de parole pour vous en remercier comme je le désirerois; à ce défaut, je vous supplie de croire que je n'en perdrai jamais le souvenir, et que là où j'aurai lieu de vous en faire paroître mon ressentiment et vous donner des nouvelles preuves de l'estime que je fais de votre mérite, vous connoîtrez par effet que je suis véritablement, etc. LE CARDINAL DE RICHELIEU. A Marle, ce 22e juillet

---

ANNEXE

AUX CORRESPONDANCES.

M. DE BARTHE A LA DUCHESSE DE LA FORCE.

Derniers moments du Maréchal Duc de la Force.

Madame, si mon indisposition fut la cause que je ne me donnai point l'honneur de vous écrire alors du décès de feu Mgr le Duc, j'ai cru que vous auriez assez de charité pour recevoir mes excuses en tout temps, puisque vous me faites cette grâce de croire que mes intentions sont sincères, et que je n'en aurai jamais d'autres que celles de rendre à votre Grandeur mes très-humbles obéissances. Si celle que Mgr le Duc[1] m'a fait l'honneur de m'écrire, me fait connoître d'un côté, que la perte qu'il a faite l'a jeté comme dans l'extrême, et que de l'autre, j'y voie une soumission et un parfait acquiescement sans murmure à la volonté de Dieu : j'ose croire, Madame, que n'étant pas moins régénérée ni moins instruite en l'exécution de cette volonté que lui, vous aurez fait agir la partie intellectuelle, pour dire à la partie sensitive que les regrets et les larmes sont injurieuses à Dieu, quand par quelque considération du monde on glose sur les actions du Tout-Puissant, qui ne fait rien que pour sa fin qui est sa gloire, faisant aboutir toutes les nôtres à la sienne. Ainsi, Madame, sachant combien grande est la mesure des dons que Dieu vous a concédés, et que les événements du ciel ne vous étonnent pas, mais augmentent votre piété et votre zèle, j'ose assurer qu'à la nouvelle d'une perte si sensible, au lieu de former un raisonnement humain, qui, pour des considérations prises du sujet, pourroit être très-juste et légitime, vous aurez dit qu'il n'y a homme vivant

1652. 9 juin.

[1] Armand de Caumont, Marquis de la Force, devenu Duc de la Force par la mort de son père.

qui puisse éviter la furie de la mort, ni garantir son âme de
1652. la main du sépulcre, et qu'ainsi Dieu l'ayant appelé à un âge
9 juin. si avancé et comblé ses années de tant de bénédiction, qu'il étoit temps de changer la terre pour le ciel, puisqu'il avoit atteint le dernier degré de gloire, et le plus haut point d'honneur et de réputation qui puisse être attribué à la créature. Aussi, comme ses actions ont été toujours très-hautes et généreuses, et sa vie un exemple de piété, je vous puis assurer, Madame, que sa mort a été un vrai sujet d'admiration; et sans m'arrêter à toutes les paroles qu'il a prononcées pendant sa maladie, qui toutes ont été des vraies instructions pour moi, je vous rapporterai les dernières : c'est que commençant à perdre ses forces, et quelque demi-heure avant sa mort, lui parlant de l'origine de son âme et de la nécessité qu'il y avoit qu'elle retournât en son premier lieu pour conserver son immortalité, il me dit : *Je ne puis plus répondre à vos saintes consolations, mais tout mon désir est d'aller jouir présentement de la couronne de gloire.* Ajoutant les paroles du Prophète : *Mon âme en Dieu tant seulement trouve tout son contentement.*

Voilà la fin glorieuse de celui qui, par ses actions régénérées, a changé sa mort en vie, et qui mourant nous a laissé en Mgr le Duc une vive image de sa piété, un abrégé de toutes ses vertus, et un tableau de tout ce qu'on a jamais pu remarquer de grand, de majestueux et d'auguste en cette illustre personne. C'est aussi, Madame, toute la consolation qui nous reste; car appuyés d'une personne à qui Dieu a concédé toutes ses grâces, notre condition ne peut être que très-heureuse. Le Seigneur donc, par sa miséricorde, veuille guérir tout à fait cette plaie, et que comme par sa bonté il vous a rendus très-considérables sur la terre, qu'aussi il vous donne un jour toutes les richesses de sa gloire dans le ciel ! C'est le souhait très-ardent que fait celui qui veut être toute sa vie votre très-humble et très-obéissant serviteur. De Barthe. De la Force, ce 9 juin 1652.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TROISIÈME VOLUME.

MÉMOIRES DU DUC DE LA FORCE.

LIVRE TROISIÈME.

1622-1640.

CORRESPONDANCES ET DOCUMENTS.

SECONDE PARTIE.

(SUITE.)

1622.

CORRESPONDANCES ET DOCUMENTS.

TROISIÈME PARTIE.

1623-1640.

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME VOLUME.

PARIS. — Imprimerie de Mme Ve Dondey-Dupré, rue Saint-Louis, 46, au Marais.